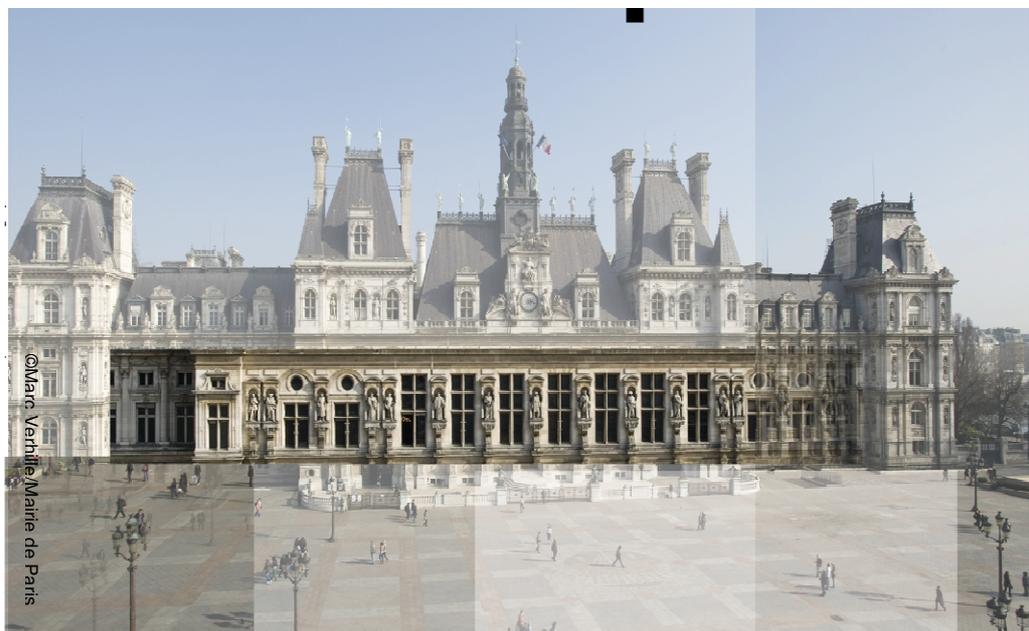


Conseil municipal et départemental



**Séance des mardi 6
et mercredi 7 juin 2017**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 30 juin 2017

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2017 DPE 5 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte de gestion de l'exercice 2016.....	32
Hommage aux victimes des attentats de Manchester et de Londres.....	3	2017 DEVE 67 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Compte administratif 2016.....	32
Condoléances.....	3	2017 DEVE 69 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Compte de gestion 2016.....	32
Adoption de comptes rendus.....	5	2017 PP 38 - Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2016.....	33
Félicitations.....	5	2017 PP 37 - Approbation du compte de gestion 2016 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police (BS de la PP).....	33
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2016.....	5	2017 DASES 151 - DFA G - Compte administratif 2016 et compte de gestion 2016 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'enfance.....	33
Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris.....	5	Suspension et reprise de la séance.....	33
2017 DRH 49 - Rapport social : présentation des principaux enjeux et chantiers de la collectivité Parisienne en matière de ressources humaines pour l'année 2016.....	5	Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris pour l'exercice 2017.....	34
2017 DFA 39 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016.....	30	Suspension et reprise de la séance.....	45
2017 DFA 40 - Compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2016.....	30	Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris pour l'exercice 2017. (Suite).....	45
2017 DFA 12 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2016.....	30	2017 DFA 53 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2017.....	47
2017 DFA 13 G - Compte de gestion du Département pour l'exercice 2016.....	30	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mobilisation de recettes supplémentaires.....	47
2017 DFA 57 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2016.....	30	2017 DFA 53-1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville pour l'exercice 2017.....	47
2017 DFA 56 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2016 du DRFIP.....	31	2017 DFA 53-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2017.....	48
2017 DILT 7 - DFA - Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte administratif 2016.....	31	2017 DFA 54 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2017.....	49
2017 DILT 8 - DFA - Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte gestion 2016.....	31	2017 DFA 19 G - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département pour l'exercice 2017.....	49
2017 DPE 6 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte administratif de l'exercice 2016.....	31	Lettre rectificative n° 1 G déposée par l'Exécutif.....	49
2017 DPE 7 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte de gestion de l'exercice 2016.....	32	2017 DFA 19 G-1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département pour l'exercice 2017.....	50
2017 DPE 4 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif de l'exercice 2016.....	32	2017 DFA 19 G-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département pour l'exercice 2017.....	50

2017 DFA 20 G - Individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2017.....	51
2017 DFA 58 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2017.....	51
2017 DFA 47 - DRH - Budget supplémentaire emplois 2017.....	52
Voeu déposé par l'Exécutif.....	52
2017 DFA 14 - DRH G - Budget supplémentaire emplois 2017.....	52
2017 DILT 10 - DFA - Budget supplémentaire du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2017.....	52
2017 DPE 8 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2017.....	53
2017 DPE 9 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2017.....	53
2017 DEVE 68 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Budget supplémentaire 2017.....	53
Compte rendu de la 7e Commission.....	53
2017 DJS 101 - Centre sportif parisien de Puteaux (92). - Délégation de service public pour la gestion. - Modalités de passation.....	54
2017 DJS 193 - Fixation des tarifs d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation de courses sur route.....	55
Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux activités sportives de l'Office du Mouvement sportif (11e).....	58
Voeu déposé par l'Exécutif.....	58
Voeu déposé par le groupe les Républicains relatif au créneaux horaires des associations sportives.....	60
Voeu déposé par le groupe les Républicains relatif aux équipements du centre Valeyre (9e).....	61
Dépôt de questions d'actualité.....	62
Suspension et reprise de la séance.....	63
Examen des questions d'actualité.....	63
I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil et à la prise en charge des réfugiés.....	63
II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'enquête judiciaire en cours vis-à-vis de la F.F.T.....	65
III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris concernant la réaction de la Ville de Paris face à la réforme de l'Inspection du travail.....	67

IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures de sécurité prises dans le cadre du festival "Fnac Live" 2017.....	69
V - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux atteintes aux droits des femmes dans l'espace public parisien.....	71
VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au rapport du Préfet de police sur la fermeture des berges rive droite.....	74
VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris concernant les annonces ministérielles relatives aux fonctionnaires.....	76
2017 DGRI 24 - Subventions (80.000 euros) à 16 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2017".....	78
2017 DJS 105 - Subvention (13.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans (11e).....	81
Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion et l'attribution des subventions aux associations.....	82
Voeu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme des maisons des associations.....	84
Voeu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés relatif aux missions de l'E.P.J. Flandre (19e).....	85
Voeu déposé par le groupe les Républicains relatif au local associatif 12, rue de Mirbel (5e).....	87
2017 DJS 218 - Conventions de partenariat avec le G.I.P. "Paris 2024" et le C.N.O.S.F. liées à l'opération des 23 et 24 juin 2017.....	88
2017 DAC 600 - DGRI - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, 147, rue La Fayette (10e).....	91
Compte rendu de la 1ère Commission.....	94
2017 DFA 43 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon de l'Élysée - 10 avenue des Champs-Élysées (8e).....	95
Voeu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la "Maison de l'Air".....	96
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la "Maison de l'Air".....	96
Voeu déposé par l'Exécutif.....	96
Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux agents de surveillance de Paris.....	100
Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'équipement des écoles publiques (11e).....	102

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au 94, avenue Gambetta (20e).....	103	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tranquillité publique rue Belliard dans le 18e.....	126
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au 94, avenue Gambetta (20e).....	103	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un comité de suivi du quartier de la porte Montmartre.....	127
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au site de l'ancien Rectorat avenue Gambetta (20e).....	103	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la plateforme de réception des appels 112-17-18.....	128
Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à une charte des brocantes et des vide-greniers.....	108	Départ du Général Philippe BOUTINAUD, commandant de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris.....	129
Vœu déposé par l'Exécutif.....	108	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la plateforme de réception des appels 112-17-18 (suite). ...	129
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux emplois des magasins "Tati".....	109	Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à l'élargissement au périmètre d'intervention de l'Unité de sécurisation Tour Eiffel Trocadéro.....	130
Vœu déposé par l'Exécutif.....	109	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la construction d'un second crématorium.....	132
2017 DAE 211 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).....	111	Vœu déposé par le GEP relatif à la "Grosse Bouteille" (11e).....	133
Compte rendu de la 2e Commission.....	111	Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'accès au square Saint-Gilles-Grand-Veneur - Pauline-Rolland (3e).....	134
Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif aux dîners de rue.....	112	Vœu déposé par Mmes DATI, DAUVERGNE et M. POZZO di BORGIO relatif à l'implantation d'un capteur de bruit sur le Champ de Mars.....	136
2017 DAC 216 - Subventions (170.000 euros) et avenant à convention avec l'association le BAL (18e).....	114	Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la restructuration du réseau de bus parisien.....	137
2017 DAC 301 - Subventions (3.840.000 euros) avec convention et avenant avec l'association "Paris-Ateliers".....	115	Vœu déposé par le GEP relatif à la sécurité des espaces cyclables.....	138
2017 DAC 795 - Aide indirecte dans le cadre de la convention d'occupation pour le cirque Bormann Square Carlo Sarrabezolles, 5, rue Lucien-Bossoutrot (15e).....	116	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salariés de "Cyclocity".....	140
2017 DICOM 13 - Prêt de matériel pour le Mémorial de la Shoah.....	119	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une bretelle d'accès au boulevard périphérique porte de Clichy.....	142
Vœu déposé par M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mme ASSOULINE, M. AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à la mémoire de l'Abbé Raynal.....	119	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'indemnisation des commerçants lors de travaux de concessionnaires.....	143
2017 DAC 384 - DEVE - Subvention (7.500 euros) à l'association "Festival du livre et de la presse d'écologie" (18e).....	120	2017 SG 24 - Opération Petite Ceinture : bilan d'avancement, convention de superposition d'affectation avec la S.N.C.F. et groupement de commande avec la S.N.C.F.....	144
Compte rendu de la 3e Commission.....	121	Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la passerelle de la rue de la Mare (20e).....	144
2017 DEVE 97 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Les amis de Kelbongoo" pour son action d'éducation populaire sur les thèmes de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement.....	122	2017 DEVE 105 - DFA - DPE - DVD - Convention Ville - UE pour percevoir un financement européen "LIFE" en vue de l'expérimentation intra-muros de trois revêtements de chaussées aux propriétés phonique, thermique et mécanique accrues.....	149
2017 DDC 56 - Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville", pour le portage du Fonds de participation des habitants (F.P.H.).....	123	2017 DEVE 96 - Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au budget participatif parisien 2016. - Autorisation de financement de	
2017 DPSP 7 - Subvention (800.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec le G.I.E. Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (G.P.I.S.) dans le cadre de la surveillance de logements sociaux prioritairement situés en secteur d'intervention de la politique de la ville.....	124		

19 projets (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e).....	151	Compte rendu de la 4e Commission.	187
Information sur le déroulement de la séance.....	152	2017 DDCT 20 - Subventions (135.000 euros) à 9 associations, avenant à convention pour le financement d'actions de lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT.	188
Vœu déposé par le GEP relatif à l'application de la loi Dalo.....	152	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au harcèlement de rue.	190
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prise en compte de la loi "DALO".....	153	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la lutte contre le harcèlement de rue.....	190
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux ensembles immobiliers sociaux "Paris Habitat" de la porte Brancion (15e).....	153	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif aux incivilités dans le quartier la Chapelle et Pajol (18e).....	190
Vœu déposé par l'Exécutif.....	153	Vœu déposé par l'Exécutif.	190
Vœu déposé par Mme d'HAUTESERRE relatif à la réalisation de logements P.L.S. dans le 8e.	155	2017 DDCT 22 - Subventions (95.500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.....	193
2017 DAE 221 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Comité Champs-Élysées" pour l'organisation du "Paris Drone Festival" (8e).....	155	2017 DASES 95 G - Subventions (457.500 euros) et conventions avec les trois Espaces de dynamique d'insertion parisiens.	194
Suspension et reprise de la séance.....	157	2017 DFPE 3 G - Participation (150.791 euros) et convention avec l'association "Ambroise Croizat", pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité au sein de la maternité des Bluets (12e).....	195
2017 DASES 248 G - Schéma parisien en direction des seniors 2017-2021.	157	Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'utilisation de produits d'entretien toxiques.	195
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fracture numérique touchant les seniors.....	157	Vœu déposé par l'Exécutif.	195
2017 DASES 133 G - Subvention (23.500 euros) à 7 associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des seniors.....	157	2017 DASES 223 G - Subventions (100.000 euros) et conventions avec "Emmaüs Défi" et "Aurore" pour le dispositif "Convergence".	196
2017 DASES 228 G - Adhésion de la Ville de Paris au réseau francophone et mondial Ville Amie des Aînés.....	157	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la bibliothèque de la place de la Nation (11e).....	198
2017 DASES 229 G - Adhésion du Département de Paris au réseau du Gérontopôle d'Ile-de-France (Gerond'if).....	157	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des jeunes réfugiés.....	199
2017 DASES 240 G - Subventions (30.000 euros) et conventions pluriannuelles avec 4 associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées hospitalisées.	157	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du site de Coye-La-Forêt.....	200
2017 DASES 241 G - Mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris.	157	2017 DU 27 - Opération "Debergue Rendez-Vous" (12e). - Autorisation de signer avec la R.A.T.P. les promesses de vente et les actes relatifs aux cessions et acquisitions.....	202
2017 DASES 210 G - Subvention (25.000 euros) à l'association "Ensemble 2 générations Ile-de-France" pour ses actions en faveur de la cohabitation intergénérationnelle (dont 10.000 euros au titre de la jeunesse).....	157	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la concertation.....	202
2017 DJS 175 - DASES Subvention (10.000 euros) à l'association "Ensemble 2 générations Ile-de-France" pour ses actions en faveur de la cohabitation intergénérationnelle.....	157	2017 SG 2 G - Versement de la cotisation 2017 (300.000 euros) au syndicat mixte ouvert "Le Forum métropolitain du Grand Paris".....	205
Départ en retraite.	180	Vœu déposé par le GEP relatif au projet "EuropaCity".....	206
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour lutter contre le dérèglement climatique.	180	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la fermeture des agences clientèles d'E.D.F. (13e).	208

Vœu déposé par le groupe LR relatif au stade de Ménilmontant (11e).....	209	Clôture de la séance.....	223
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'appel à projets innovants "Réinventer Paris 2 - Les dessous de Paris". ...	211	Votes spécifiques.....	223
Compte rendu de la 6e Commission.....	216	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	227
2017 DASCO 10 - Avenant à la convention de désannexion Département, Ville de Paris et l'Université de Paris. Usage des locaux et remboursement des charges de l'école Boursault (17e). Avenants à 2 conventions.....	216	Comptes rendus des Commissions.....	238
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture d'une classe de petite section.	218	Listes des membres présents.....	246
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry (12e).	218	Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.	249
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux locaux de l'école maternelle du 28-30, rue d'Aubervilliers (19e).....	220	Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.	253
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif d'inscription en centre de loisirs.	221	Annexe n° 3 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'Exercice 2017.	256
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	222	Annexe n° 4 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017.	261
Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	223	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	267
		Tableau des votes des groupes politiques.	271

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage aux victimes des attentats de Manchester et de Londres.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je pense que nous pouvons débiter notre séance par l'hommage aux victimes des attentats.

Le 22 mai dernier, la ville de Manchester a été frappée par un terrible attentat. Et samedi soir, c'est Londres qui a été à nouveau touchée en plein cœur par la barbarie la plus abjecte. Comme au sein de notre ville en 2015, les terroristes ont visé ce qu'ils détestent le plus : la vie, la liberté, la jeunesse, l'espérance. Ces assassinats ont horrifié le monde entier et ils trouvent à Paris un écho particulier.

C'est avec beaucoup d'émotion fraternelle que nous disons ce matin notre solidarité aux habitants de Manchester, de Londres, et plus largement au peuple anglais. Je tiens à saluer la dignité, le courage de ce peuple qui refuse de transiger sur ses valeurs et montre aux terroristes un front uni.

Je veux ici tout particulièrement dire mon admiration aux maires de Manchester et de Londres pour leur courage et leurs actions. Je veux dire plus particulièrement mon amitié à Sadiq KHAN, par ailleurs attaqué d'une façon ignoble.

Je le dis avec les Anglais comme je le dis avec les Coptes d'Egypte frappés à l'Ascension, ou les Afghans de Kaboul attaqués la semaine dernière, les terroristes n'auront pas notre haine, mais ils nous trouveront toujours unis dans la défense de la liberté. Sans naïveté aucune, avec la plus grande des lucidités, nous combattons au quotidien les terroristes.

Où ils espèrent asservir par la peur, ils nous trouveront libres. Où ils nous espèrent minés par la discorde, ils nous trouveront rassemblés autour de nos valeurs communes, les valeurs de nos démocraties.

Où enfin, ils espèrent nous voir renoncer à nous-mêmes, ils nous trouveront fiers d'être et de dire qui nous sommes.

Au nom des Parisiens, au nom de notre Assemblée, en mon nom personnel, je souhaite dire haut et fort aux habitants de Manchester et de Londres, au peuple britannique, les condoléances, le soutien, et la solidarité indéfectible de Paris.

J'associe à cet hommage les victimes égyptiennes, irakiennes et afghanes de la même barbarie. Je vous propose de manifester notre solidarité en observant une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris la disparition de Mme Malvina Pin, ancienne conseillère de Paris. Malvina Pin que nombre d'entre nous ont connue dans les rangs de cette Assemblée a toujours été parisienne, depuis l'école de la rue de l'Ouest au patronage Notre-Dame du travail, et au collège de la rue Saint-Benoît.

Elle a également toujours été une femme d'engagement et de combat pour la cause des femmes, d'abord aux côtés de Gisèle HALIMI, dans le cadre du mouvement "Choisir" ; pour la liberté d'expression dans le cadre des

premières radios libres ; et contre le Sida dans le cadre de l'association "Vaincre le Sida", chacune et chacun ici qui l'ont connue savent combien elle était engagée et déterminée notamment sur cette cause.

Comme Louise Michel chez laquelle elle puisait une part importante de son inspiration et de son énergie, Malvina Pin a été une battante et une combattante. Elle s'est toujours attachée à prendre la devise républicaine au pied de la lettre en luttant contre toutes les inégalités, toutes les injustices, et toutes les discriminations qui pourraient miner cette devise républicaine.

Son engagement politique est resté profondément marqué par ce parcours associatif passionnant et passionné. Elle a été élue à Neuilly-Plaisance, en Seine-Saint-Denis, mais elle est revenue à Paris, et c'est là qu'elle a été élue dans le 3e arrondissement, à vos côtés cher Pierre AIDENBAUM, lorsqu'elle a participé, avec vous, à cette victoire de la gauche dans ce 3e arrondissement en 1995.

Elue conseillère de Paris, elle a siégé dans cette Assemblée, sur les bancs du groupe Socialiste et Apparentés, elle y a apporté la force de son tempérament de feu, de son engagement, notamment sur toutes les questions de défense des droits, toutes les questions de société.

Elle est par ailleurs devenue adjointe au maire du 3e arrondissement en juillet 1995, sa délégation aux affaires sociales lui a permis de faire advenir des progrès tangibles au cœur de ces beaux quartiers du 3e arrondissement dans la continuité naturelle de son parcours associatif, qu'elle n'a jamais nié, et une fidélité qu'elle a toujours eue à ses engagements.

Parallèlement à son engagement politique, Malvina Pin a mené une carrière de chef d'entreprise et d'animatrice radio. Je le dis solennellement ce matin, la politique a besoin de figures comme celle de Malvina Pin pour se renouveler, se ressourcer, se remettre en cause.

Nous n'oublierons ni sa passion, ni son engagement, ni sa bienveillance, ni sa force et son énergie. En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée. Je vous demande une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci mes chers collègues.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, a souhaité prendre la parole, je la lui donne bien évidemment.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite comme vous, Madame la Maire, rendre hommage à Malvina Pin, qui a en effet été mon adjointe à la mairie du 3e arrondissement, de 1995 à 2001.

Engagée pour ses idées, fervente militante, combative, passionnée, aimant la vie, femme politique, mais surtout femme éternellement révoltée, Malvina Pin, qui a été membre du CERES, Centre d'études, de recherches et d'éducation socialistes, a aussi participé à la création du nouveau parti socialiste d'Epiny en 1971.

Membre également de "Choisir", vous l'avez rappelé, aux côtés de Gisèle HALIMI, elle œuvrera à l'élaboration du projet de l'association, qui se transformera en loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

Militante humaniste et admiratrice de Louise Michel, Malvina Pin rejoindra le droit humain dans les années 70, ira combattre pour la liberté d'expression dans les premières radios libres "Carbone 14", "Judas" "Fréquence gaie", tout en exerçant son premier mandat d'élue en Seine-Saint-Denis.

Dans les années 80, elle rejoint l'association "Vaincre le Sida", première association en France et en Europe de lutte contre le Sida, aux côtés de son fondateur, le docteur Patrice MEYER.

En 1995, elle rejoindra les équipes de Bertrand DELANOË dans l'opposition municipale parisienne et la majorité municipale du 3e arrondissement.

C'est en 2001, à l'élection de Bertrand DELANOË comme Maire de Paris, qu'elle est nommée à des responsabilités non politiques dans la Ville de Paris. Elle prendra sa retraite au début du millénaire pour cultiver ses fleurs et ses arbres dans l'Eure-et-Loir. Si je rappelle ce petit souvenir, c'est parce que je me souviens - et je salue ses deux filles qui sont ici dans les tribunes - de son mariage, auquel j'avais participé dans ce petit village d'Eure-et-Loir.

Malvina Pin nous a quittés le 9 mai dernier d'un infarctus lié à une santé qui s'était beaucoup dégradée ces derniers temps. Vous l'avez rappelé, je l'ai rappelé, c'était une femme qui aimait tous les combats, les combats de l'homme, de la femme, de l'égalité, et nous garderons un excellent souvenir d'elle. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre AIDENBAUM. Je salue aussi bien sûr la famille de Malvina Pin ici présente, et puis, celles et ceux qui s'estiment un peu les enfants de Malvina dans leur engagement politique. Je veux les remercier d'être là ce matin.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des mardi 9 et mercredi 10 mai 2017 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais aussi, avant d'entamer les différents sujets de notre ordre du jour, adresser en votre nom et en mon nom de très chaleureuses félicitations à nos collègues Halima JEMNI et Patrick KLUGMAN, qui ont été promus au grade de Chevalier dans l'ordre national du Mérite. Bravo, chers collègues. Félicitations.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, en application des articles L. 2121-14 et L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2016. Il viendra au moment des votes et je sortirai. Je vous propose de désigner mon premier adjoint, Bruno JULLIARD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

M. Bruno JULLIARD est donc désigné président de cette séance.

Bruno JULLIARD viendra ici, avant d'ailleurs la séance du vote. Je le préviens.

Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris.

2017 DRH 49 - Rapport social : présentation des principaux enjeux et chantiers de la collectivité Parisienne en matière de ressources humaines pour l'année 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à l'examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris, ainsi que du rapport social et du rapport financier 2016.

Je vous demande bien sûr de respecter les temps de parole fixés en conférence d'organisation, et avant de donner la parole aux différents orateurs, je vais introduire cette discussion.

Mes chers collègues, le compte administratif 2016 et le budget supplémentaire 2017 confirment la stratégie budgétaire que nous avons mise en œuvre depuis le début de la mandature, et ce dans un contexte de contraintes financières pourtant exceptionnelles. Cette stratégie repose sur trois fondamentaux : la sobriété en fonctionnement, la stabilité des taux des impôts locaux directs des Parisiens et le maintien de l'effort d'investissement pour poursuivre

notre ambition, c'est-à-dire bâtir une ville qui soit aussi innovante que bienveillante, attractive qu'inclusive et engagée dans la transition écologique et énergétique.

Vous le savez, notre collectivité subit un choc budgétaire inédit. En 2016, la contrainte sur nos ressources en fonctionnement s'est accrue de 233 millions d'euros, sous l'effet conjoint de la baisse des dotations de l'Etat et de la progression des dépenses de péréquation.

Depuis 2010, notre Collectivité a ainsi perdu 1,1 milliard d'euros, soit l'équivalent d'une perte de 13 % de nos ressources. Face à cette contrainte inédite, le compte administratif 2016 est la démonstration que nous traduisons pourtant nos engagements en actes.

L'exceptionnelle maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, qui évoluent de 0,4 % - 0,1 % si l'on tient compte des dépenses de péréquation - et l'excellente tenue de nos recettes en 2016 confirment le sérieux budgétaire de notre gestion. Ces efforts reposent sur la recherche systématique des solutions les plus sobres en fonctionnement, et ce alors même que nous développons en parallèle de nouveaux services publics pour les Parisiens. Je pense par exemple aux équipements culturels ou à l'ouverture de 629 nouvelles places de crèche.

Nous confirmons surtout notre engagement de stabilité des taux des impôts directs locaux des Parisiens, alors qu'ils ont progressé en 2016 partout au plan national. Dans le respect de cette promesse faite aux Parisiens, l'évolution dynamique des recettes de fonctionnement en 2016, plus 4,4 %, repose sur la mobilisation de leviers qui n'affectent pas directement les Parisiens et sur notre engagement en matière de politique du logement : ajustement du plafond des droits de mutation, loyers capitalisés ou encore, renégociation systématique des contrats de concession.

Ainsi, cette gestion responsable nous permet de financer nos ambitions en déployant pleinement notre programme d'investissement de la mandature. Deuxième année de réalisation du plan d'investissement de la mandature, l'année 2016 a vu les dépenses d'investissement progresser de 16,6 % pour s'établir à un niveau élevé à plus de 1,63 milliard d'euros.

Nos priorités ont ainsi été ciblées : 421 millions d'euros consacrés au logement social ; 424 millions d'euros aux opérations d'aménagement et d'acquisition foncière ; 168 millions d'euros aux opérations de transport et de voirie ; ou encore, 23 millions d'euros en faveur de la propreté de la Ville.

Grâce à notre excellent niveau d'autofinancement et aux recettes d'investissement, nous finançons 69 % des dépenses d'investissement par des ressources propres. Ainsi, nous avons su mobiliser 173 millions de recettes foncières en 2016, en hausse de 17 millions par rapport à 2015. Cette stratégie nous permet de maintenir un endettement modéré, avec 62 % d'encours de dettes sur une année de recettes de fonctionnement. Paris demeure une des collectivités les moins endettées de France.

La qualité de notre gestion financière et la solidité de nos fondamentaux ont d'ailleurs été à nouveau reconnues par les agences de notation "Standard & Poor's" et "Fitch Ratings", qui ont confirmé en avril et en mai la notation "double A" avec perspective stable, soit la meilleure notation possible pour une collectivité française.

Malgré l'excellente tenue du compte administratif 2016, le budget 2017 s'inscrit dans cette gestion sérieuse et responsable. Il s'inscrit dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution future de nos ressources en fonctionnement. Nous assumons donc résolument d'en faire un simple budget d'ajustement - c'est d'ailleurs ce qu'il est dans la loi -, dans la perspective où nous aurons en 2018 à faire face à de nouvelles contraintes. Les dépenses de fonctionnement ne progressent ainsi que de 16,27 millions d'euros, soit une évolution de 0,2 par rapport au budget primitif.

Ces ajustements seront limités à de nouvelles dépenses, en particulier 3,15 millions d'euros pour la sécurité des personnes, dans le contexte d'une menace terroriste élevée et persistante. Il s'agit notamment de financer les nouvelles mesures de sécurisation des bureaux de vote.

Nous ajustons par ailleurs nos contributions au S.T.I.F., ou encore à la Préfecture de police, dans le cadre des premiers transferts de compétences prévus par la loi sur le statut de Paris.

Nous développons également de nombreux cofinancements donnant lieu à des inscriptions en dépenses et en recettes, par exemple le premier "smart grid" parisien dans le quartier Clichy-Batignolles, ou la célébration du sport et de l'olympisme prévue les 23 et 24 juin dans le cadre de la candidature de Paris 2024. Cette sobriété en fonctionnement, associée à un autofinancement supplémentaire, nous permet de poursuivre résolument la mise en œuvre du plan d'investissement de la mandature en prenant en compte le rythme de mise en œuvre réel des projets.

Ainsi, le budget supplémentaire permet l'ouverture de 75 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme, et de 48 millions d'euros de crédits de paiement pour financer nos priorités.

A titre d'exemple, 12,3 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme et 7 millions de crédits de paiement seront inscrits pour l'accélération du plan de renouvellement de chaudières dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. 1,6 million d'euros d'autorisations de programme et 2 millions de crédits seront consacrés à la mise en place de la brigade de lutte contre les incivilités.

Mes chers collègues, comme en 2015, nous démontrons par le compte administratif 2016 notre capacité à transformer notre discours en actes. Nous refusons de dévier de notre trajectoire malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité parisienne. Par sa modération, le budget modificatif traduit également cette constance.

Au vu des fortes incertitudes qui pèsent sur nos ressources dans les années à venir, nos efforts seront maintenus pour rendre toujours plus performante la gestion de notre collectivité et ce, afin de mettre en œuvre un programme d'investissement volontariste et ambitieux. Je remercie Bruno JULLIARD, Emmanuel GRÉGOIRE, bien sûr Julien BARGETON et l'ensemble des adjoints pour leur travail essentiel.

Je remercie aussi le Secrétariat général et l'administration, notamment la Direction des Finances et la D.R.H. C'est en restant fidèles à notre méthode exigeante que nous continuerons à offrir un service public d'excellence aux Parisiens et à conquérir pour eux de nouveaux progrès, en particulier dans les domaines de la transition écologique, de l'attractivité et de la solidarité, les trois piliers sur lesquels est fondée notre politique.

Je vous remercie et nous passons maintenant au débat.

Tout le monde dort ce matin. Je sens que le week-end n'a pas été simplement un week-end de repos pour les élus ici présents.

Je vais donner la parole au premier orateur, Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, "la gestion financière de Paris est de qualité et repose sur un taux d'épargne solide, la gestion prudente de la dette et un niveau confortable d'autofinancement des investissements".

Ce n'est pas moi qui parle mais l'agence "Fitch Ratings" qui a à nouveau décerné à Paris la note AA, soit la plus haute note possible pour une collectivité avec une perspective stable. Dans un contexte budgétaire difficile pour toutes les collectivités locales - et sans exagérer l'importance des agences de notation -, voilà, je crois, une preuve de la qualité de la gestion de notre Ville.

Il faut beaucoup de méthode pour mettre en œuvre les engagements de mandature pour lesquels nous avons été élu il y a un peu plus de trois ans. En effet, comme vous l'avez rappelé, les contraintes extérieures pèsent très lourdement sur notre environnement financier, mais le compte administratif 2016 démontre bien notre solidité et notre capacité à tenir nos engagements.

Ce compte administratif illustre la bonne mise en œuvre de notre stratégie, à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la stabilité des impôts directs et la poursuite d'un effort sans précédent pour l'investissement. Le choix du soutien de la croissance par un investissement massif à Paris a été clairement affirmé lors de l'adoption du P.I.M. au début du mandat, pour un montant de 10 milliards d'euros sur l'ensemble de la période 2014-2020, supérieur même à ce que nous avions envisagé initialement.

Nous avons fait ce choix car nous savons que l'investissement public est nécessaire pour créer les équipements et services dont notre ville et les Parisiens ont besoin et pour accompagner la croissance et l'emploi. Je regrette que beaucoup de villes passées à droite en Ile-de-France aient d'ailleurs fait un choix inverse en stoppant notamment de nombreux programmes de logements sociaux en petite et en moyenne couronne de la Région.

Pour notre part, nous n'avons pas suspendu les efforts, au contraire, et cette année aura permis d'investir 1,629 milliard d'euros contre 1,4 milliard d'euros au compte administratif 2015, en cohérence avec le cycle d'investissement et le lancement du programme d'investissement de la mandature. Ainsi, ce sont 424 millions d'euros qui ont été investis en 2016 pour le logement social, notre priorité politique. De même que 242 millions d'euros ont été investis dans l'aménagement des Z.A.C. et opérations d'urbanisme, qui transforment en profondeur Paris et créent de nouveaux quartiers. Je pense notamment à Clichy-Batignolles, Beaujon, Eole-Evangile ou encore la porte Pouchet.

Le compte administratif traduit bien nos priorités pour lutter contre la pollution et développer les transports alternatifs à la circulation automobile. C'est ainsi que nous avons consacré 168 millions d'euros pour les opérations de transport et de voirie, notamment l'extension de la ligne 14 du métro et celle du tramway T3. De même, 7 millions d'euros ont été affectés au développement des circulations douces pour l'aménagement en particulier de nouvelles pistes cyclables, et 44 millions d'euros ont été dépensés pour aménager de nouveaux espaces verts ou de nouveaux lieux de respiration comme sur la petite ceinture. C'est enfin plus de 600 nouvelles places en crèche qui ont été financées en 2016 et 130 millions d'euros d'investissement en faveur des établissements scolaires, car Paris doit continuer d'être une ville pour les enfants.

Ces efforts qui traduisent bien nos engagements devant les Parisiens ont été possibles grâce une remarquable maîtrise des dépenses de fonctionnement qui se réduisent de 0,1 % hors péréquation, ce qui est sans précédent. Cela témoigne de l'efficacité des mesures prises dès 2014 pour diminuer les frais de fonctionnement et de la maîtrise de la masse salariale contenue aux nouveaux postes nécessaires pour les nouveaux équipements, comme les 629 places en crèches ou les 4 nouveaux équipements culturels de la Canopée des Halles. Même si, nous le savons, cette nécessaire rigueur ne va pas toujours sans difficulté.

Je voudrais donc saluer le travail de l'Exécutif mais aussi des services de la Ville et des mairies d'arrondissement pour arriver à cette maîtrise grâce à des efforts substantiels et des choix politiques clairs. Cette stratégie financière transparente et constante est d'autant plus méritoire qu'elle se réalise sans augmentation des impôts directs conformément à nos engagements de campagne.

Rappelons que la fiscalité de la plupart des grandes villes a dans le même temps augmenté de plus de 17 % en 3 ans à Toulouse, de 2,5 % à Bordeaux ou de 2,2 % à Marseille. Paris bénéficie en outre de taux de taxe d'habitation et de taxe foncière qui restent bien plus bas que dans les autres grandes villes de France : 13,38 % contre 30 % en moyenne pour les villes françaises.

Alors oui, chers collègues, Madame la Maire, contrairement aux incohérences des critiques de l'opposition de droite que nous entendons régulièrement, ce compte administratif 2016 traduit bien à la fois notre sérieux budgétaire et en même temps notre engagement politique et notre détermination à mettre en œuvre le projet pour lequel nous avons été élus. Nous sommes à la fois mobilisés et confiants dans la réussite de notre stratégie pour l'ensemble du mandat municipal.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous remercions une nouvelle fois l'adjoint aux finances, Julien BARGETON, son cabinet ainsi que les services pour la qualité et la clarté des documents budgétaires qui nous sont communiqués.

Mais comme nous l'avons demandé l'année dernière, nous aimerions disposer d'une extraction des comptes en un exemplaire par groupe plutôt que des documents scannés sous format PDF peu lisibles et qui nécessitent par ailleurs un travail fastidieux pour les services.

Ce rapport financier permet de mener une analyse fine du budget et des orientations de notre collectivité. Il rend compte de la très bonne exécution réelle du budget 2016, il est objectivement bon comme les agences le disent.

Comme lors des exercices précédents, cela confirme la sincérité des budgets primitifs que nous adoptons, leur bonne exécution et le sérieux de la gestion de la Ville, contrairement à ce qu'affirme le journal "Capital" qui a fait un article totalement à charge contre la gestion de la Ville.

La Ville poursuit ainsi, exercice budgétaire après exercice budgétaire, sa feuille de route et les priorités politiques et budgétaires qu'elle s'est fixées. Dépenses sociales, efforts pour la transition écologique, niveau élevé d'investissement - plus de 1,6 milliard -, cette politique contracyclique porte ses fruits en permettant à Paris de baisser son taux de chômage et de réduire les dépenses sociales induites. Nous nous retrouvons dans ces choix.

Je ferai remarquer cependant que 1,6 milliard, alors que le total des investissements est à peu près de 50 milliards, c'est quand même très important par rapport aux autres villes et c'est à cause des contraintes. En effet, les contraintes qui pèsent sur les finances de la Ville et de toutes les villes de France sont pourtant toujours aussi fortes à cause du désengagement de l'Etat qui se confirme et s'aggrave d'année en année. Ainsi, en 2016, la Ville a vu les

dotations de l'Etat diminuer de 19,9 % par rapport à l'année précédente et les péréquations augmenter de 7,9 %, soit un choc budgétaire de 27,8 %, ce qui est énorme : plus d'un quart du budget.

Ce choc répété fragilise considérablement notre marge de manœuvre et ne pourra pas être indéfiniment supporté, notamment en fin d'année pour le prochain budget. Notre Municipalité parvient heureusement à surmonter cette difficulté car elle bénéficie de leviers que les autres collectivités n'ont pas. Cette année 2016, la Ville a bénéficié des recettes de loyers capitalisés.

Contrairement à la droite qui accuse la Ville de pratiquer un artifice comptable, pour nous c'est un dispositif cohérent et à multiplier. Pour nous, le sérieux budgétaire, c'est de préserver son patrimoine en faisant un bail avec les organismes de logements sociaux plutôt que de leur vendre les immeubles. Une recette capitalisée est plus pertinente qu'une cession définitive. Il faut généraliser cette stratégie à tous les biens immobiliers et cette année Paris a encore cédé trop d'immeubles. Nous espérons que la mise en place d'un futur office foncier solidaire permettra à la Ville de généraliser cette pratique des baux.

Paris bénéficie aussi de la hausse des droits de mutation, arme à double tranchant. Les droits de mutation perçus augmentent de plus de 200 millions entre 2011 et 2016 pour atteindre plus de 1,2 milliard, ce qui est très important. Ils sont en progression constante dans un marché de l'immobilier qui continue de battre des records à Paris, mais au prix d'une hausse des prix à plus de 8.500 euros le mètre carré, ce qui pénalise les classes moyennes.

Ce sont donc des sources de recettes qui nous permettent de revenir à une épargne importante, 580 millions, qui a plus que doublé par rapport à 2015 et un haut niveau d'investissement qui peut être ainsi financé. Nous demandons à la Ville de réduire ses dépenses sur les fluides : eau, électricité, gaz. En effet, une politique écologique, c'est aussi une politique qui réduit notre empreinte écologique et nos dépenses énergétiques. Nous sommes plus que préoccupés par la politique économique que va proposer dans les prochains mois le nouveau Gouvernement, car la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, le conditionnement de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales avec des objectifs de réduction des effectifs, ne sont pas des signes encourageants et risquent de nous mener à un budget difficile pour l'année 2018.

Ma collègue, Anne SOUYRIS, interviendra, pour sa part, sur le volet important de la politique des ressources humaines de notre Ville et les enseignements du rapport social 2016. Ensuite, David BELLARD et Sandrine MÉES interviendront sur le budget supplémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui, nous revenons sur l'exercice budgétaire 2016 en nous appuyant sur les éléments du compte administratif et de gestion.

Cet exercice exige un regard sur les décisions budgétaires qui ont été prises en 2015, lorsque nous avons adopté le budget prévisionnel pour 2016. Nous venions de traverser une année 2015 terrible pour notre ville. Dans ce contexte, nous avons dû prendre des mesures d'urgence, notamment des mesures de sécurisation d'un certain nombre d'équipements municipaux. Dans le même temps, nous avons aussi fait le choix de rappeler haut et fort nos engagements en faveur de la cohésion sociale, de lutter contre les inégalités, de rappeler ces valeurs par conviction politique, car nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'apporter des réponses de fond sur le long terme au péril qui nous menace.

Nous avons conscience que la Ville de Paris ne peut répondre seule à cette situation, mais nous pensons que la Ville doit y contribuer dans le cadre de ses compétences. Contrairement à la droite, nous ne voulons pas faire croire que les seules mesures de sécurité peuvent répondre aux enjeux fondamentaux que nous devons relever. Je tenais à rappeler ce contexte dans lequel nous avons débattu en décembre 2015 avant de me pencher plus en détail sur les éléments plus généraux de ce budget.

Ce compte administratif rend compte de notre action. Notre action, en 2016, a été conforme aux engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et les Parisiens. Nous avons beaucoup investi pour le logement, pour le logement social. Pour être précis, 435 millions d'euros, 7.502 logements supplémentaires en 2016. Nous devons poursuivre cette politique pour contribuer à augmenter l'offre de logements, pour développer la mixité sociale en achetant des logements privés dans des arrondissements de l'Ouest et du Centre de Paris, les plus riches.

Dans ce compte administratif, nous retrouvons également notre engagement à créer 5.000 places en crèche à l'horizon 2020. 629 places ont pu être ouvertes en 2016. Effort que nous devons poursuivre sans relâche dans l'intérêt des parents, des femmes surtout, qui sont les plus nombreuses à être obligées de stopper ou de réduire leurs activités professionnelles pour s'occuper de leurs enfants.

Nous avons su concrétiser nos engagements dans un contexte financier très défavorable pour les collectivités et les services publics. Jusqu'au bout, la politique de François HOLLANDE n'aura pas dévié de la ligne de rigueur budgétaire, dans la continuité de celle de M. SARKOZY. La dépense publique a été affublée de tous les mots. Les collectivités ont été traitées d'irresponsables, pointées du doigt comme étant des sources de gaspillage. Nous le répétons, nous le répéterons encore : une collectivité comme la nôtre assume des compétences de premier plan pour répondre aux besoins de la population.

Nous gérons des services publics du quotidien, comme la propreté. Nous investissons pour l'avenir, pour la transition écologique. Nous prenons en charge la population à tous les âges, des tout-petits aux personnes âgées. Nous assurons le financement et le bon fonctionnement des dispositifs d'aide aux populations les plus vulnérables, de la protection de l'enfance aux personnes en situation de handicap. Lorsque la Ville de Paris finance toutes ces politiques, elle ne gaspille pas l'argent public. Elle prend ses responsabilités.

Nous rejetons les politiques d'austérité, passées ou futures, désastreuses pour nos concitoyens. Depuis 2010, la Ville a perdu un milliard d'euros de soutien financier de l'Etat. Le soutien de l'Etat à la Ville a été divisé par deux. Oui, le choix de la rigueur est irresponsable. Il fragilise la situation financière des collectivités et risque de mettre en danger les services rendus aux habitants, les usagers et les agents des services publics.

Je terminerai mon intervention par la situation des agents de la Ville de Paris. Ce sont eux qui font vivre les services publics au quotidien. Ce sont eux qui sont en rapport direct avec les usagers. Ce sont eux qui sont le mieux à même de nous alerter sur les difficultés rencontrées par les Parisiennes et les Parisiens. Mais ce sont aussi eux qui subissent le désengagement de l'Etat et la diminution des moyens de la Ville. Lorsque l'on rogne sur les dépenses de personnel, les répercussions sont concrètes pour les agents. C'est le personnel qui est en sous-effectif dans les crèches et qui manifeste pour nous alerter. On supprime des postes administratifs. C'est une dégradation des conditions de travail pour tous.

Maintenons nos responsabilités en assurant un service de qualité aux Parisiennes et aux Parisiens pour une gestion maîtrisée et humaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame PREMEL.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la présentation du compte administratif pour l'année 2016 n'est pas une formalité légale, mais bien la confrontation de l'action menée et des engagements pris auprès des Parisiens. Cette confrontation est d'autant plus importante dans le contexte général des restrictions de financement pour les collectivités. La baisse des dotations de l'Etat oblige, en effet, à une gestion encore plus exigeante. La Cour régionale des comptes avait d'ailleurs qualifié cette situation de "choc majeur pour les finances de la Ville". Ce choc se matérialise depuis plusieurs années. En 2015, la baisse du financement de l'Etat représentait 270 millions d'euros de recettes en moins. En 2016, en combinant la baisse des dotations et la hausse des péréquations, nous arrivons à une baisse de 236 millions de recettes de fonctionnement. Ainsi, depuis 2010, la perte de ressources de l'Etat cumulée est de plus d'un milliard d'euros. L'ampleur de cette perte n'était pas prévisible en début de mandature.

Alors, l'opposition aura beau jeu de pointer les difficultés liées à l'endettement ou à un supposé manque de clairvoyance. Nous pensons, au contraire, que le compte administratif est la démonstration d'une gestion exemplaire. Tout d'abord, l'endettement est fortement contenu. Ainsi, l'encours de la dette représente 62 % des recettes réelles de fonctionnement contre 87 % pour la moyenne des grandes villes. Même situation si on regarde la dette par habitant. Elle s'établit à 2.288 euros contre 2.834 euros d'endettement moyen par habitant dans les 41 villes de plus de 100.000 habitants. Par conséquent, l'épargne de la Ville augmente et s'établit à 580 millions d'euros, ce dont nous pouvons nous féliciter.

Mais si le respect de nos engagements pour nos comptes publics est le premier principe qui doit guider notre action, un autre principe fondamental est celui d'assurer le futur de Paris. Préparer l'avenir, c'est contenir la dette pour que les changements futurs qui s'imposeront à Paris ne soient pas empêchés par des choix inconséquents aujourd'hui. Ainsi, le travail de la Ville par le biais de l'Adjoint chargé des Finances est à saluer, car il permet

l'équilibre budgétaire, mais aussi la préparation sereine de l'avenir. Il nous faudra poursuivre dans cette optique à travers une utilisation sérieuse des deniers publics, quels que soient les choix qui seront faits au niveau national. Il nous semble nécessaire que notre collectivité maintienne trois lignes directrices :

- limiter les dépenses de fonctionnement en identifiant bien les domaines prioritaires ;
- maintenir un programme d'investissement ambitieux pour construire l'avenir de notre Ville ;
- garder la stabilité des impôts locaux.

Qu'en est-il du respect de ces trois objectifs dans le compte administratif ?

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous pouvons saluer les efforts de la Ville. Ainsi, hors péréquation, elles ont baissé de 0,1 %.

Cet infléchissement de la courbe est à saluer. En effet, elle est obtenue alors même que la progression de la masse salariale connaît une légère accélération avec la hausse du point d'indice et l'ouverture de nouveaux équipements publics.

Du côté des recettes, nous souhaitons plus particulièrement souligner les efforts faits sur les renégociations des contrats de délégation. Vous nous savez vigilants en la matière, et le travail mené porte ses fruits.

Du côté de l'investissement maintenant, 2016 est la deuxième année de mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature. Il augmente donc, et c'est plus de 1,6 milliard d'euros qui a été engagé notamment pour des opérations d'aménagement de transport.

Ce sont ces projets qui transforment durablement notre Capitale et permettront à Paris de s'adapter aux évolutions de notre société.

Cette politique d'investissement ambitieuse permet de développer des équipements à destination directe des Parisiennes et des Parisiens. Cela est essentiel pour transformer durablement leur quotidien.

Une autre conséquence de ces investissements qui, à mon avis, n'est pas assez mise en avant, est que cette politique ambitieuse a des conséquences directes en termes de développement économique. Ainsi, créer des équipements c'est aussi créer de l'emploi, notamment dans le secteur du B.T.P.

Enfin, sur la question fiscale, force est de constater que les taux d'impôts directs sont restés stables. Voici un engagement de campagne respecté. Dans une métropole où le coût de la vie est élevé pour les faibles revenus mais aussi les classes moyennes, il est essentiel de ne pas faire subir une pression fiscale supplémentaire. Le choix politique d'une stabilité des impôts locaux est le bon, et cet engagement devra être tenu jusqu'à la fin de la mandature.

L'effort financier que nous portons est nécessaire et ne nous empêche pas de mener une politique d'investissement ambitieuse. Ce sont des choix qui permettront de construire le Paris de demain. Vous l'aurez donc compris, notre groupe se prononcera en faveur du compte administratif 2016.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jean-Bernard BROS.

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Présidente du groupe les Républicains, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, en décembre dernier, lors de la discussion budgétaire pour 2017, nous vous avons alertée sur la stratégie risquée que vous faites courir aux finances parisiennes.

Nous avons alors été force de propositions à travers des vœux et des amendements budgétaires. Eh bien, l'avalanche d'autosatisfaction qui caractérise votre communication ainsi que l'ensemble des documents budgétaires, notamment le rapport financier 2016, montre bien que vous n'avez pas tenu compte de nos avertissements ni pris en compte la gravité de la situation.

Et face à un tel refus de discussion, je ne peux que vous indiquer les cinq bonnes raisons pour lesquelles nous ne voterons ni le compte administratif, ni le budget supplémentaire, cinq raisons que mes collègues détailleront dans la suite de la discussion.

Première raison : vous faites exploser la dette. Le compte administratif constate une dette de 5,159 milliards d'euros. C'était en 2016. En 2017, elle atteindra 6 milliards d'euros. Cela fait une progression de 40 % depuis le début de votre mandature. Très concrètement, cela veut dire que chaque Parisien se retrouve lesté en 2016 d'une dette de 2.288 euros. Non seulement vous ne nous avez pas écoutés en décembre, mais vous avez choisi de persévérer - ce sont les termes de votre Adjoint aux Finances - pour arriver en 2020, au terme de la mandature, à un quasi-doublement de l'endettement par foyer depuis 2014. Cela fera alors un encours de dette totale de 7,5 milliards.

Deuxième raison : dans le même temps, vous matraquez fiscalement les Parisiens. Les documents qui nous sont proposés sont tout simplement une course effrénée aux recettes. Vous répétez à l'envi que vous n'augmentez pas les impôts, mais les Parisiennes et les Parisiens vérifient à chaque augmentation de taxe ce que cela leur coûte. Je vous invite à ouvrir votre propre rapport financier. Vous y trouverez, page 4, une augmentation de 5,5 % des recettes des impôts et taxes soit 300 millions d'euros supplémentaires sur le dos des Parisiens. Chaque famille parisienne aura déboursé, en 2017, 1.200 euros annuels de plus qu'en 2014 pour la gestion de Paris.

Alors, où les avez-vous trouvés ? Dans la spéculo-dépendance, grâce aux droits de mutation pour lesquels vous avez fait voter une majoration du taux départemental, qui atteindront d'ailleurs un record de recettes à 1,274 milliard d'euros. Cela dépasse le record de 2012, qui dépassait déjà le milliard. En remplissant les caisses de la sorte, vous asphyxiez le pouvoir d'achat des Parisiens et vous détruisez la capacité des commerces et des entreprises à survivre.

Troisième raison : non contente de piocher dans les poches des Parisiens, vous présentez un budget truqué, et ce n'est pas nous qui le disons, c'est la C.R.C. Il y a un an, elle avait relevé en la matière une tuyauterie budgétaire digne de la complexité de nos canalisations parisiennes.

On retrouve, un an plus tard, dans le rapport financier, la justification sereine de la pratique ô combien contestable mais si rentable des loyers capitalisés. Un beau jackpot de 354 millions d'euros en 2016 et une annonce de 287 millions d'euros pour 2017.

Je ne résiste pas au plaisir de vous rappeler notre amendement budgétaire au B.P. 2017 qui prévoyait la suppression des loyers capitalisés. Vous avez préféré ignorer notre proposition pour percevoir par anticipation 55 ans de loyers des bailleurs sociaux. Le budget de 2016 s'est donc bouclé avec les loyers que paieront les locataires des logements sociaux en 2071 ! Cela ne s'invente pas !

Le résultat est une double peine pour les Parisiens : disparition programmée des logements pour les classes moyennes et pillage des fonds propres des bailleurs sociaux. Votre politique d'éradication des classes moyennes de la Capitale n'est pas seulement scandaleuse, elle met sur la paille la Ville et ses opérateurs, et cela pour longtemps.

Quatrième raison : vous ne maîtrisez pas le train de vie de la Ville. Si seulement toutes ces dépenses correspondaient à une réelle amélioration des services... Mais depuis 2014, votre budget de fonctionnement est en augmentation de 160 millions d'euros. 30 % de ses charges sont consacrés à la masse salariale, et pourtant l'absentéisme est le plus élevé dans les services de la petite enfance, de la propreté, les services de proximité, toutes activités au cœur des préoccupations des Parisiens.

L'absentéisme, mes chers collègues, c'est une nuisance quotidienne pour les Parisiens, et c'est aussi un coût pour les finances de la Ville. Curieusement, on n'en retrouve pas trace dans les documents budgétaires. Vous prenez ici à nouveau le parti de l'opacité, mais tout finit par se savoir.

Cinquième raison : vous êtes définitivement fâchée avec l'évaluation. Ah, on comprend que cela vous rappelle de mauvais souvenirs ! A chaque fois que la C.R.C. se penche sur les comptes de la Ville, c'est pour vous interpellier utilement sur toutes les dérives de votre politique, l'endettement problématique, l'investissement à la traîne, la pratique contestable des loyers capitalisés, l'équation budgétaire insoluble. Mais de quoi avez-vous peur, Madame la Maire ? Les Parisiens doivent savoir ce que l'on fait de leurs impôts. Nous sommes à mi-chemin de cette mandature, il serait temps de se poser la bonne question.

Et vous qui êtes généralement si sourcilieuse sur ce qui se dit sur votre gestion, que ce soit dans la presse ou sur Internet, vous avez été étrangement silencieuse concernant la parution d'un article récent, étoffé, intitulé : "La folie dépensière de la Maire".

Au lieu de lire les cinq pages ô combien poétiques et exaltantes, de la communication dont nous avons tous très attentivement pris connaissance, peut-être auriez-vous pu en profiter, Madame la Maire, pour éclaircir certains points relevés dans cet article.

Il y a donc cinq bonnes raisons de ne pas voter votre budget supplémentaire et votre compte administratif, et il y a une bonne raison de prendre en compte les recommandations que nous faisons depuis plusieurs années, le rayonnement de la Capitale et la qualité de vie des Parisiens.

Merci à tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour votre opposition toujours constructive.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Ces comptes administratifs 2016, dans leur présentation, auraient pu prendre l'allure d'une fable qu'on aurait voulu faire croire à tous les Parisiens, intitulée "Paris et la vache à lait".

C'est une fable grosso modo entre "La Traversée de Paris" et "La vache et le prisonnier". Nous traversons la mandature en alimentant le budget de la Ville avec principalement la vache à lait immobilière.

Enfermé depuis le début de la mandature dans les contraintes classiques de la baisse des dotations, réduites de moitié par rapport à 2010, et la multiplication par 6 des dépenses de péréquation, le budget parisien est plus que jamais sauvé financièrement par la traite de la toujours généreuse vache à lait immobilière. On peut d'ailleurs parfaitement identifier les quatre trayons de la mamelle immobilière mises à contribution. En fait, à Paris, on n'est pas non plus spécialiste des cartes postales, on vend aussi des trayons !

Premier pis de la mamelle immobilière : les droits de mutation.

Déjà dénoncés par la Chambre régionale des comptes, les comptes administratifs 2016 de Paris confirment l'addiction du budget parisien à l'augmentation constante des droits de mutation, au maximum, faut-il le rappeler, de leur fiscalité, et tout ceci sur un volume croissant.

Pis numéro 2 : le financement par la dette du logement social.

La boulimie de la Ville de Paris pour le logement social, outre qu'elle entretient les tensions sur le marché immobilier privé par son appétit insatiable, n'a pas de limite.

D'abord politique de la surenchère avec les objectifs de la loi S.R.U., faisant passer à 30 % au lieu de 25 % la part de logements sociaux dans le parc immobilier parisien, ceci a amené la Mairie de Paris à pratiquer toutes les formes d'acquisition ou d'appropriation immobilière.

Alors, on passe là du conventionnement du parc de logements intermédiaires à la préemption simple, puis à la préemption dans le diffus, de l'immeuble vendu à la découpe à la chambre de bonne du 16^e arrondissement, en passant bientôt d'ailleurs par la captation systématique des voyageurs parisiens. Il ne manque plus à la Mairie de Paris que de dégainer la réquisition et l'expropriation, et la panoplie sera complète.

Cette frénésie d'acquisitions tous azimuts finira, vous le savez pourtant, par se heurter non seulement à une véritable vision métropolitaine des problématiques du logement à Paris, mais également à un principe de lucidité et de réalisme économique simple, celui d'un emballement phénoménal de la dette parisienne d'au moins, sur un rythme de 500 millions d'euros par an, 681 millions d'euros de nouveaux emprunts cette année.

Pis numéro 3 : les loyers capitalisés.

Les comptes administratifs 2016 confirment également l'insincérité de ce budget qui n'est parvenu à trouver l'équilibre qu'en utilisant une fois de plus le subterfuge des loyers capitalisés, passer des recettes d'investissement en fonctionnement, avec la complicité des anciens locataires de Bercy et de Matignon qui avaient autorisé ce tour de passe-passe comptable.

Cette plaisanterie fiscale risque bel et bien enfin de se terminer, dans la mesure où il semble peu probable que MM. MACRON, LE MAIRE, DARMANIN, FERRAND et PHILIPPE souhaitent reconduire cet audacieux cadeau fait par leurs prédécesseurs à la Mairie de Paris, et dénoncé de fait par la Chambre régionale des comptes.

Quatrième pis : la vente du patrimoine.

La Ville de Paris résiste de moins en moins, année par année, à la tentation de vendre les bijoux de famille patrimoniaux : hôtels particuliers, palais et autres biens immobiliers. Attention à ne pas céder à la tentation, ceux-ci pourraient rapporter plus de ressources sur le long terme s'ils étaient utilisés à bon escient, sous forme de

concessions, sous forme de baux emphytéotiques plutôt que de servir de bouche-trou budgétaire, au coup par coup, dans l'urgence, dans les fins d'années difficiles.

En continuant sur cette lancée d'un accroissement inédit de la dette de 500 millions par an, je l'ai déjà dit, la stabilité de la fiscalité locale, promesse pour la mandature, ne sera, vous le savez, plus tenable après 2020. Ce seront alors les Parisiennes et Parisiens qui seront le cinquième pis.

Pour conclure, au-delà de ces remarques, je dirais que ce budget municipal est le petit frère du précédent et le grand frère de celui de 2017. C'est celui de la croissance de la dette et du recours à l'emprunt, avec une capacité d'autofinancement qui diminue d'année en année. Mais c'est aussi, à l'heure de la construction métropolitaine, un budget frappé de myopie municipale.

Ce budget, en matière de logement, de fonctionnement, d'investissement, même en matière de recettes, est le résultat d'une vision enfermée totalement dans le périmètre parisien. Au-delà des portes de Paris, tout devient flou, pas de vision, pas d'ambition, pas de direction. Pourtant les problématiques du logement social, et du logement tout court, les efforts de solidarité, d'accueil des migrants, de circulation, de pollution, de tourisme, d'urbanisme, de logistique ne s'arrêtent pas aux portes de Paris.

Paris s'asphyxie en gérant son développement toutes portes fermées. Ouvrez les portes de Paris sur l'agglomération parisienne, sur la métropole. Changez de vision, changez vos lunettes budgétaires, vous êtes myopes et vous ne le savez pas.

Voici pourquoi nous ne voterons pas ce compte administratif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Je ne voterai pas le compte administratif ni le budget supplémentaire, mais sans doute pour cinq raisons opposées à celles qui viennent d'être énoncées par l'opposition de droite de cet hémicycle.

Parce que justement je considère, comme je le disais déjà les années précédentes, que nous sommes toujours dans une soumission aux politiques d'austérité. La situation va s'empirer, car si nous avons dans ce compte administratif la confirmation qu'il y a un quart du budget en moins, du fait des baisses des dotations de l'Etat à hauteur globalement de 20 % et des hausses des frais de péréquation qui dépassent les 5 %, la situation va s'empirer avec le Président, M. MACRON, et le Gouvernement Edouard PHILIPPE. La situation va empirer vu les annonces qui sont faites de politique d'austérité.

Mes chers collègues, est-ce que vous allez toujours accepter finalement d'accompagner cette vis sans fin ? Madame NKM, vous dites que Paris fait exploser la dette et qu'il y a un endettement par foyer qui est insupportable mais, vous savez, je pense au contraire qu'il y a de bonnes dettes et que les investissements pourraient être bien plus conséquents en ayant un recours à l'emprunt bien plus assumé, et qu'on laisse à chaque Parisienne et Parisien un patrimoine important à travers les équipements publics et les services publics. C'est ce patrimoine public qu'il faut augmenter par un investissement public bien plus assumé.

Vous parlez du matraquage fiscal des Parisiens en parlant des droits de mutation. Eh bien, décidément, vous parlez bien des riches Parisiens, et celles et ceux qui perdent un tout petit peu d'argent du fait de ces droits de mutation sont bien les très riches de la Capitale, qui sont multipropriétaires et vivent de la rente de la spéculation immobilière, avec laquelle il faudra un jour enfin qu'on assume une rupture.

Vous dites qu'il s'agit d'un budget truqué de loyers capitalisés. Alors vous préféreriez quoi ? Qu'on dilapide le logement social ?

Par contre, évidemment, mes chers collègues de la majorité, reconnaissez que cette anticipation dans les comptes de la Ville des cinquante prochaines années de recettes, à travers ces loyers capitalisés, fausse néanmoins les possibilités des années prochaines.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme NKM dénonce l'augmentation de la masse salariale et l'absentéisme...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il vous faudrait conclure, Madame.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai par là.

Mais l'absentéisme est le reflet de la souffrance au travail du fait des sous-effectifs, parce que justement cette masse salariale n'augmente pas suffisamment par rapport à l'augmentation des équipements et que l'on sait très bien qu'on a une dégradation du service public.

Voilà pourquoi je ne voterai pas, c'est parce que la situation se dégrade.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour poursuivre notre débat, la parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour la deuxième année consécutive, le compte administratif illustre que nous sommes au rendez-vous des engagements que nous avons pris devant les Parisiens, il y a maintenant trois ans. Et n'en déplaise à ceux qui ne craignent pas de travestir les chiffres pour qu'ils penchent dans le sens de leur argumentation et ce, en dépit des faits.

Des critiques que j'ai entendues, je retiens surtout que la droite ne serait pas en mesure d'offrir aux Parisiens une politique à la hauteur de leurs attentes. Vous semblez manquer d'ambition puisque vous critiquez sans vergogne notre politique d'investissement. En outre, vous seriez de bien douteux gestionnaires, à l'écoute de vos critiques, envers notre budget, qui, je vous le rappelle, est salué par les agences de notation. Je déplore ainsi que votre seule vision comptable révèle à quel point vous n'avez que faire des priorités et des besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Pour ma part, mes chers collègues, je relève avec une certaine fierté que ce compte administratif est la preuve que nous menons la politique pour laquelle nous avons été élus. De surcroît, nous ne nous défaussons pas devant les obstacles dressés devant nous, à cause du contexte budgétaire que nous connaissons. Je pense, par exemple, à la baisse des dotations de l'Etat de 197 millions d'euros et à la hausse des dépenses de péréquation de 36 millions d'euros.

Ces facteurs exogènes n'ont pas entravé notre détermination ni notre sérieux, et notre Président de groupe, Rémi FÉRAUD, vient de le rappeler. Notre stratégie financière rigoureuse et responsable a permis une fois de plus à la collectivité de renforcer la cohésion sociale, le dynamisme économique, la vitalité culturelle de notre Ville, et l'engagement résolument sur le chemin de la transition énergétique.

Parmi nos engagements, la priorité numéro 1 demeure le logement. Cet investissement massif a une traduction concrète dans le quotidien des Parisiens, avec le développement de l'offre de logements sociaux dans le parc locatif public, mais aussi dans le parc privé.

Avec le dispositif "Multiloc", nous avons mis en place un outil pour lutter contre la vacance des logements à Paris et pour favoriser l'accès au logement des jeunes actifs et des classes moyennes.

Concernant le logement social, nous poursuivons l'effort considérable de 7.000 logements nouveaux par an pour atteindre 30 % de logements sociaux en 2030, tout en favorisant le rééquilibrage territorial et la mixité sociale.

Nous réalisons cet objectif ambitieux en poursuivant notre politique volontariste d'acquisition d'immeubles, notamment dans les zones déficitaires en logement social au Centre et à l'Ouest de Paris.

Pour 2016, nous avons investi 421 millions d'euros pour le logement social, dont 241,5 de subventions permettant le financement de 7.502 logements sociaux.

Enfin, la Ville continue à développer des solutions d'hébergement pour les personnes sans domicile, en veillant à privilégier l'accès systématiquement et le maintien dans le logement, ainsi que pour les réfugiés.

Pour les Parisiens les plus fragiles, le dispositif "Louez solidaire", permettant la sortie d'hôtel des familles vers un logement, poursuit sur sa lancée pour atteindre 2.000 appartements mobilisés sur toute la mandature.

Pour réaliser tous ces objectifs ambitieux, la Maire de Paris s'est engagée à la stabilité fiscale, contrairement à ce que dit abusivement la droite. Cet engagement, nous le constatons à nouveau cette année avec un taux pour la taxe d'habitation de 13,38 %, comme en 2015, tandis que la moyenne nationale dépasse les 25 %.

Le cœur des priorités de mandature demeure donc intact, grâce à des choix budgétaires que nous avons faits et qui n'impactent pas directement les Parisiens. Par exemple, hausse du droit des mutations de 3,8 à 4,5 %, et ce n'est pas un impôt pour les Parisiens, contrairement à ce que dit Mme KOSCIUSKO-MORIZET, ou le renforcement de la taxe sur les résidences secondaires, afin de desserrer les contraintes du marché locatif que les Parisiens éprouvent durement.

Oui, mes chers collègues, en augmentant la taxe sur les résidences secondaires, non seulement les Parisiens ne sont pas directement impactés, mais en plus cela incitera les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché.

Cette mesure, complétée par une réévaluation de la taxe de séjour, vise ainsi à soutenir nos objectifs en matière de politique de logement.

Enfin, nous améliorons les conditions de vie de nos concitoyens grâce à des dispositifs comme "Eco-rénovons Paris" ou l'action de la SOREQA qui lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne.

En effet, depuis 2010, la Maire de Paris lui a confié le traitement de situations d'habitat indignes, souvent les plus graves et cela peut aller jusqu'à l'appropriation publique d'immeubles pour y créer des logements sociaux.

Au service notamment de la collectivité parisienne qui lui confie des missions d'étude et de conduite d'opérations d'aménagement ou de requalification de copropriétés dégradées, la SOREQA intervient aussi bien sur l'accompagnement d'habitats privés que sur l'appropriation publique si nécessaire.

Ainsi, mes chers collègues, nous pouvons être fiers de ce que la municipalité a réalisé en 2016. L'investissement massif que nous proposons favorise l'emploi, l'attractivité nationale et internationale de notre ville. Nous attachons également une attention particulière pour que Paris reste une ville solidaire et bienveillante, et tout cela nous le faisons avec un sérieux budgétaire et une bonne gestion, qui montrent que nous sommes aussi bien conscients des difficultés que confiants dans la réussite de la stratégie de notre ville.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit pour les écologistes d'un document important, parce qu'il permet d'avoir une vision détaillée de la politique des ressources humaines de la Ville. C'est important également si l'on souhaite sortir des interventions idéologiques récurrentes et injustes de l'opposition municipale, qui se contente généralement de dénoncer des effectifs soi-disant pléthoriques de la Ville de Paris et de stigmatiser en boucle le supposé absentéisme des agents.

A cette occasion, nous écologistes souhaitons au contraire adresser un grand merci aux plus de 51.000 agents parisiens pour la façon dont ils et elles remplissent les missions qui leur sont confiées.

Ce rapport montre de vrais progrès. D'abord, je tiens à le relever, la féminisation notamment des fonctions d'encadrement à la ville se poursuit. Comme partout, que ce soit dans le secteur public ou privé, le retard pris est considérable et les femmes sont encore bien moins représentées dans les sphères dirigeantes. Ce rattrapage est non seulement symbolique, mais aussi important et nous devons nous en féliciter.

A souligner également, la Ville poursuit son effort de renforcement des secteurs prioritaires tels l'accueil de la petite enfance et la propreté. C'est utile et particulièrement attendu des Parisiennes et des Parisiens et de la part des personnels concernés.

Enfin, et c'est essentiel en termes d'égalité d'accès à notre ville, la Ville poursuit ses efforts pour le recrutement de personnes en situation de handicap. Là aussi, le retard des administrations françaises, mais pas seulement, est énorme. C'est donc, et ce doit continuer de l'être, un marqueur fort de notre politique RH. Il reste que dans ce domaine, là encore le chemin est long, notamment en termes de reconversion, de formation des personnels encadrants, de fluidité des parcours professionnels ou d'accessibilité numérique des postes de travail.

Cependant, nous souhaitons également exprimer à l'occasion de l'examen de ce rapport social, quelques points de vigilance. La souffrance au travail semble encore peiner à être réellement prise en charge par la Ville. Certes, des initiatives sont en cours et des efforts menés. Les représentants du personnel rencontrés continuent d'exprimer leurs inquiétudes sur cette question, notamment quand nos politiques ambitieuses ne s'appuient pas sur un renforcement de personnel, et le groupe écologiste souhaite une attention accrue pour que des solutions soient trouvées et que chacune et chacun puissent remplir leurs missions sereinement.

Dans le cadre d'une modernisation intelligente du travail, il est positif que la Ville ait lancé un plan pour le télétravail. Mais les objectifs affichés demeurent modestes alors que le coût de cette réorganisation est moindre, que bon nombre d'emplois sont concernés, et le gain pour chacun et chacune serait majeur, en particulier pour ceux qui ont du mal à se déplacer ou qui vivent des horaires compliqués.

Pour finir, le rapport se félicite que les restaurants collectifs de la ville servent désormais 15 % de produits issus de l'agriculture biologique. C'est un progrès, mais ce n'est pas suffisant, d'autant plus si l'on veut inciter d'autres collectivités ou entreprises privées à suivre cette voie. D'autant plus si l'on veut prouver combien les villes peuvent être leaders et efficaces pour le développement durable comme pour le climat. D'autant plus enfin, quand certains États, notamment les plus polluants du monde, se montrent les plus irresponsables qui soient en matière de lutte contre la pollution.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole, pour le groupe les Républicains, est à M. SAINT-ETIENNE. Il arrive me dit-on. Fadila MÉHAL est-elle prête ?

Je vous propose que l'on commence par Fadila MÉHAL, puis ensuite Christian SAINT-ETIENNE.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme chaque année, la présentation du rapport social est un rendez-vous très important. Outre le fait qu'il résulte d'une obligation légale, on l'a souligné, faite aux collectivités locales, ce bilan porte sur la politique des ressources humaines mise en œuvre dans l'année écoulée, sur les aspects quantitatifs, nous aurons l'occasion d'y revenir, mais aussi et surtout sur l'aspect qualitatif.

Quand on sait, Monsieur le Maire, l'attention que beaucoup de nos collègues et vous-même portez aux conditions de travail des agents de la Ville et de leur bien-être pour une meilleure qualité de vie, pour un épanouissement personnel plus accompli, il est important que nous puissions évoquer quelques points qui tiennent beaucoup à cœur au groupe.

Je n'évoque pas l'absentéisme, notamment sur les répercussions de cette qualité de vie, parce que l'absentéisme est un signe avant-coureur d'une démobilisation des personnels devant des conditions de travail dégradées. Nous avons eu l'occasion d'y revenir maintes fois d'ailleurs, et il me semble que la situation ne se soit pas beaucoup améliorée de ce point de vue.

Je suis heureuse que Paris déclare et je cite, être une collectivité qui assume pleinement sa responsabilité sociale d'employeur. J'étais par le passé intervenue fortement sur le fait que notre action en matière de ressources humaines doit être à la fois exemplaire et irréprochable, et surtout viser l'égalité et combattre les discriminations directes ou indirectes, d'abord bien sûr à l'embauche, mais aussi tout au long de la carrière des 51.145 agents permanents de la ville, sans parler des contractuels et des vacataires.

Premier point, sur la parité, j'observe avec beaucoup de satisfaction des évolutions significatives en matière d'une politique plus inclusive et je regrette en effet quand même que le rapport social, contrairement aux éditions précédentes, ne présente pas les chiffres de la part des femmes par catégorie d'emploi, tandis que le rapport social 2015 montrait que les femmes restaient surreprésentées dans les catégories les plus précaires.

Ainsi, la part des femmes dans le premier décile, qui représente 10 % des agents percevant les rémunérations brutes annuelles les plus basses, atteignait en 2015 71 %. D'ailleurs en légère diminution, puisqu'elle représentait 71,4 % en 2014 et 72 % en 2013.

Dans le même temps, rappeler quand même que la part des femmes dans le dixième décile, qui représente les 10 % des agents percevant les rémunérations brutes annuelles les plus élevées, avait alors progressé, passant de 44,4 % en 2014 à 45,8 % en 2015, ce qui est un point très important.

De même, aucun chiffre sur la parité dans les emplois de direction n'est présenté en 2015, alors qu'il me semble qu'en 2015 ils étaient occupés à 41,2 % par des femmes, contre 37 % en 2014, ce qui montre quand même une progression.

Je ne doute pas cependant que des avancées significatives ont pu permettre une juste répartition des femmes dans tous les services de la Ville, mais cela reste à confirmer par les statistiques que nous n'avons pas.

Je voulais aussi aborder un autre point, qui est celui des agents en situation de handicap, s'agissant de l'obligation de l'emploi des travailleurs en situation de handicap, dont le seuil légal, je le rappelle, est à 6 %. J'ai l'impression que la Ville se satisfait d'atteindre, avec 6,03 %, le minimum syndical, alors que peut-être, elle aurait pu occuper un rôle de fer de lance qui mériterait d'être le sien en tant que ville-capitale.

Ainsi, il est paradoxal de constater que la Ville veut être plus ambitieuse sur la loi S.R.U. en parvenant à un taux de logements sociaux de 30 % quand l'obligation légale des communes est de 25 %, alors qu'en matière de seuil minimal d'emploi des travailleurs handicapés, on voit qu'elle se contente de ce chiffre et que du coup, on a l'impression que la prudence reste de mise.

Je voulais quand même, pour être tout à fait complète, dire aussi qu'il y a eu des choses positives, notamment le schéma handicap adopté au Conseil de Paris de mars dernier, qui faisait un taux d'obligation d'emploi direct de la Collectivité de 6,5 % à l'horizon 2020. On peut aussi signaler la création d'une commission issue du CHSCT, qui s'est réunie trois fois en 2016, la convention signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées pour la fonction publique, l'engagement sur 93 recrutements d'agents, 60 % de recrutements d'agents en situation de handicap sur des postes pérennes, et puis, la Ville poursuit son partenariat avec Cap Emploi pour le recrutement d'apprentis et d'agents en contrats d'avenir.

Je ne vais pas être longue sur un autre point qui me paraît tout à fait important...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Oui, vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

Mme Fadila MÉHAL. - Alors, je vais arrêter.

Je voulais parler de la laïcité, qui me paraît quelque chose de très important, pour rappeler qu'il y a eu des choses extrêmement importantes qui ont été faites grâce à l'Observatoire de la laïcité, mais si mon temps est passé... Je pensais que j'avais un peu plus de temps.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Allez-y, Madame MÉHAL. Vous anticipez le temps de parole du débat suivant. Les temps de parole sont manifestement fongibles.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais donc souligner combien pour le groupe UDI-MODEM la question de la laïcité et de la neutralité des agents de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions, est une question centrale. C'est vrai qu'en tant qu'élue, mais aussi membre de l'observatoire, j'avais eu l'occasion de souligner les recommandations et le travail mené par cet observatoire. Il est à noter la formation, notamment, qui a été mise en place par les encadrants. Il y a eu 501 sessions organisées, avec 58 % des encadrants effectivement formés, et le guide pratique de la laïcité qui a été mis en place est une démarche importante, qu'il s'agira sans doute d'élargir aux établissements de coopération et aux associations investies d'une mission de service public et sous l'impulsion de la Mairie.

Enfin, si j'ai encore un peu le temps, puisque visiblement le temps est compté, je voudrais parler de la mixité. Je sais, Monsieur le Maire, et chers collègues, combien cette valeur vous est précieuse, car elle permet de faire vivre notre cohésion sociale et combattre le communautarisme. C'est vrai que l'actualité nous le rappelle chaque jour. Il y a même eu un festival culturel qui était abrité dans un lieu public municipal et qui a été sommé, à juste titre, dernièrement par l'Exécutif de revoir ses modalités d'accès, jugées peu mixtes.

Alors, que dire de certaines directions, que je ne citerai pas, mais peut-être l'entretien, tout ce qui touche aux espaces verts, que ces directions apparaissent bien trop peu diversifiées en terme de recrutements et de parcours, et qui peuvent, chacun a pu le constater, même parfois s'en émouvoir, apparaître comme des niches ethniques. Heureusement, la Ville, en 2016, a lancé la procédure de labellisation "diversité égalité professionnelle". Je m'en réjouis et je forme le vœu que la mixité des parcours, des origines et des classes sociales permette à chaque agent d'accéder de façon harmonieuse et égale à toutes les directions au seul regard de ses compétences et de son talent.

D'ailleurs, je voudrais vous remercier d'avoir accédé à ma demande de consacrer un paragraphe à cette question de la laïcité et de la diversité, et j'espère trouver dans le prochain rapport 2018 un paragraphe plus circonstancié mettant en lumière les bonnes pratiques en la matière. Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Madame la Maire, chers collègues.

L'analyse de l'évolution du compte administratif consolidé sur les années 2014-2016, par rapport à la dernière année de la mandature précédente qu'était 2013, permet de dresser un premier bilan à mi-mandat de la mandature actuelle. Il apparaît que les recettes courantes de fonctionnement ont augmenté de 4,5 % de 2013 à 2016, pour atteindre 8,2 milliards d'euros en 2016, soit une hausse de plus de 350 millions d'euros, en dépit de la baisse des dotations de l'Etat de 496 millions d'euros.

Pour réaliser ce miracle apparent d'augmenter les ressources de 850 millions d'euros afin de surcompenser la baisse des dotations, vous n'avez pas, Madame la Maire, travaillé dans la dentelle, mais vous avez carrément manié la massue. C'est ainsi que les impôts et taxes ont augmenté de 533 millions d'euros de 2013 à 2016, grâce notamment au matraquage conjoint sur les droits de stationnement et sur la fiscalité immobilière directement payés par les Parisiens. Naturellement, on répétera dans l'Exécutif que les impôts n'augmentent pas. De même, vous n'avez pas hésité à cogner sur le logement social en capitalisant les loyers futurs des H.L.M. au mépris des investissements futurs, mais vous ne verrez pas les effets de votre néfaste politique, car vous aurez probablement d'ici là choisi d'autres horizons.

C'est donc un surplus de prélèvements de 290 millions d'euros que vous avez arraché au logement social, avec une précision chirurgicale. Dans le même temps, les recettes réelles d'investissement ont chuté de 133 millions d'euros de 2013 à 2016, en sorte que les dépenses réelles d'investissement ont également baissé de 111 millions d'euros sur la première moitié de votre mandature.

En dépit de cette baisse de l'investissement, le besoin de financement annuel de votre politique atteint 628 millions d'euros. Sur trois ans, le trou atteint donc 1,9 milliard d'euros. Le résultat de cette politique de gribouille est une hausse annuelle moyenne de la dette de Paris de plus de 500 millions d'euros. Je parle bien d'une hausse chaque année, depuis trois ans, de plus d'un demi-milliard d'euros. La dette a donc augmenté de 1,5 milliard d'euros en trois ans, pour dépasser 5 milliards d'euros et bientôt voguer vers les 6 milliards d'euros.

Mais naturellement, votre adjoint aux finances va multiplier les ratios pour nous expliquer que tout va bien, Madame la marquise. Madame la Maire, ne soyez pas la marquise d'un Paris qui sombre financièrement en achetant un semblant de rigueur, au mépris des investissements futurs dans l'habitat social et en matraquant fiscalement les Parisiens. Madame la Maire, votre gestion fait apparaître Bertrand DELANOË comme un gestionnaire presque rigoureux, lui qui, tout en augmentant fortement la dette, le faisait à un rythme beaucoup plus mesuré que le vôtre.

Madame la Maire, que votre main d'acier étouffe la dette de Paris plutôt que les portefeuilles et les logements sociaux des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE.

Pour le groupe Socialiste, la parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le compte administratif révèle une gestion rigoureuse et assez remarquable dans un contexte qui paraissait pour le moins compliqué.

D'abord, je souhaite revenir sur le contexte national parce que, plutôt que de prendre un ton menaçant ou donner des leçons, il serait honorable d'assumer la part de responsabilité du Gouvernement 2007-2012, auquel certains, sur les bancs de droite, ont appartenu jusqu'en 2012. Je rappelle que nous héritions, au niveau national, en 2012, d'un déficit de près de 6 % des finances publiques nationales, et que les gouvernements de Jean-Marc AYRAULT et Manuel VALLS ont donc été contraints de mener une politique de réduction des déficits particulièrement difficile. Cette politique de réduction des déficits s'est traduite par près de 50 milliards d'euros d'économies, dont 15 milliards sur les collectivités locales. Et on en est, avec une Ville de Paris qui a dû contribuer en 2016 au redressement des finances publiques nationales à hauteur de 233 millions d'euros, si l'on conjugue la baisse des dotations et la hausse de la solidarité entre les territoires.

Alors, je crois que plutôt que d'avoir une vision à court terme, notamment quand on est ou qu'on se veut un grand économiste, ou un responsable de groupe qui a participé aux gouvernements de droite de l'époque, il faut se réjouir et se féliciter du fait que nous avons contribué, que Paris a contribué au redressement des finances publiques nationales, à hauteur de plus de 200 millions d'euros, en dépassant notre prisme purement parisien.

Evidemment, il a fallu faire des efforts considérables pour compenser cette perte de recettes de plus de 200 millions d'euros et, à cet égard, il faut saluer le sérieux de toutes les administrations et de tous les fonctionnaires parisiens qui sous l'impulsion de l'exécutif ont permis une stabilité inédite des dépenses.

On sait que ce sont des efforts quotidiens sur les achats et sur les réorganisations qui l'ont permise. La collectivité parisienne a en effet répondu à cette contrainte par une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement - moins 0,1 %, c'est inédit - alors même que l'évolution au plan national a été de 0,8 % pour les communes et de 2,2 % pour les départements. Côté recettes, en effet, il a fallu trouver d'autres solutions qui respectent à la fois nos objectifs de non-augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et notre volonté d'agir dans la justice sociale.

En fait, il faut aussi saluer le double effort, le double effet vertueux de la politique monétaire européenne. Sous l'impulsion de François HOLLANDE et d'Angela MERKEL, la Banque centrale européenne a mené une politique accommodante sur les taux d'intérêt et cette politique accommodante a eu un double effet vertueux.

Le premier effet, c'est que ces taux d'intérêt très bas ont favorisé une reprise du dynamisme du marché immobilier parisien, avec des capacités d'endettement des ménages à des taux très inférieurs, qui s'est traduite en effet dans les recettes des droits de mutation dont le plafond a été ajusté à 4,5 %, comme la quasi-totalité des départements.

Deuxième effet vertueux : ces taux d'intérêt ont permis à Paris d'emprunter à des conditions particulièrement avantageuses pour poursuivre une politique d'investissement qui soutient le dynamisme de l'économie parisienne. S'en priver eut été de mauvaise gestion car, tout simplement, il vaut mieux s'endetter quand les taux sont historiquement bas et à l'inverse éviter de s'endetter quand les taux sont élevés.

Pour la deuxième année de réalisation du programme d'investissement de la mandature, adopté en décembre 2014, l'année 2016 a vu les dépenses d'investissement s'établir au niveau qui était prévu, soit plus de 1,6 milliard d'euros, en cohérence avec le cycle décidé. C'est 421 millions sur le logement social, 168 millions d'euros pour les opérations de transport et de voirie dont 33 millions pour l'extension du T3 à laquelle je suis particulièrement attaché pour que l'on arrive enfin à boucler la boucle dans le 16^e arrondissement, plus de 50 millions d'euros pour l'entretien et la création des places de petite enfance, ou 44 millions sur les espaces verts et l'environnement.

C'est une politique sérieuse, de respect des électeurs et d'attention apportée à la gestion des deniers publics. Avec les comptes qui sont présentés ce matin, les Parisiens peuvent être sûrs qu'ils ont placé leur ville en de bonnes mains.

Je vous remercie et j'espère que nous saurons dépasser, ce que l'on essaie de faire au niveau national, une vision avec un prisme purement et simplement parisien et manichéen du bien ou du mal sur la gestion des deniers publics.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas LAURET.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour poursuivre.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans son avant-propos au rapport financier, M. BARGETON, l'adjoint aux finances, nous explique que la Ville n'a pas dévié de sa stratégie financière. En effet, j'ai envie de dire, c'est bien le problème.

C'est en effet avec une grande constance que l'Exécutif municipal fait année après année le choix de la dette. Le nom de cette stratégie, c'est un peu "après moi, le déluge". La dette a augmenté en 2016 de 11,2 % par rapport à 2015, passant de 4,64 milliards à 5,159. Depuis 2011, l'augmentation atteint 80 % et, en 2020, je rappelle que l'encours de la dette prévu est de 7,5 milliards.

J'avais souligné déjà l'année dernière - nous non plus nous ne varions pas dans notre critique, malheureusement - qu'un tel rythme de croissance de la dette correspond à ce que les Etats européens ont connu au pic de la crise financière lorsqu'il fallait renflouer de tous les côtés, que l'urgence exigeait des dépenses exceptionnelles et que les recettes étaient en chute libre. Vous, ce régime de situation d'urgence, vous en faites un régime de croisière de la Ville de Paris.

Vous répondez toujours la même chose année après année en vous félicitant que l'endettement de Paris reste bien inférieur à celui des autres grandes villes françaises. Cette année, j'ai envie de marquer le coup en vous disant que j'en ai, que nous en avons assez de cet argument fallacieux. Evidemment, se prévaloir de la turpitude des autres pour minimiser ses propres manquements, ce n'est pas le sommet de l'élégance morale.

Mais, surtout, cet argument que les autres villes seraient plus endettées que nous consiste à comparer ce qui n'est pas comparable. Paris est une ville qui bénéficie structurellement de ressources qui n'ont absolument rien à voir

avec celles des autres grandes villes françaises. Les recettes de fiscalité immobilière en 2016 ont atteint 1,274 milliard d'euros et la contribution de Paris à la D.M.T.O. nationale, c'est 10 %. C'est absolument sans comparaison avec ce que peuvent percevoir les autres collectivités qui se partagent les recettes générées par les transactions immobilières dans les autres grandes villes.

Les recettes de D.M.T.O. à Bordeaux, c'est 18 millions d'euros, à comparer aux recettes de fonctionnement de cette ville qui sont de plus de 370 millions d'euros. La contribution de la fiscalité immobilière à Bordeaux aux recettes totales de fonctionnement, c'est donc moins de 5 %. Cela n'a absolument rien à voir avec...

Mais bien sûr, il y a la part Département... Mais pas du tout parce que je parle des recettes de fonctionnement, donc je compare ce qui est comparable. Les recettes de fonctionnement, elles incluent le Département, aussi, à Paris. L'argument n'est donc absolument pas faux, et même si je rajoute la contribution départementale... Non, ce n'est...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur BARGETON, vous corrigerez lors de votre intervention. Vous corrigerez plus tard.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - L'argument est tout à fait pertinent et si j'inclus la part départementale aux droits de mutation pour Bordeaux, j'arrive au même type de raisonnement.

En un mot, si la structure de recettes de la Ville de Paris était la même que celle des villes de Bordeaux et de Lyon par exemple, Paris ferait beaucoup moins bien en terme d'endettement. Ce n'est donc absolument pas un argument.

Le deuxième argument dont vous vous félicitez consiste à dire que l'épargne brute à Paris est très bonne, mais l'épargne brute à Paris cette année n'est bonne qu'à la faveur - cela a été déjà souligné par les autres orateurs - du tour de passe-passe qui consiste à inscrire en section de fonctionnement le produit des loyers capitalisés.

En résumé, votre stratégie fait peser sur l'avenir de lourdes menaces. Il y a trois facteurs à court ou moyen terme qui sont susceptibles de transformer le carrosse en citrouille.

Premier facteur, la remontée des taux d'intérêt qui alourdirait considérablement le poids de cette dette galopante.

Deuxième facteur, très prévisible et cela a été dit par Eric AZIÈRE, le refus de l'Etat d'autoriser plus longtemps le tour de passe-passe comptable avec les loyers capitalisés. L'autorisation vous a été donnée pour 2017, mais en 2018 il est assez probable que la plaisanterie s'arrêtera.

Troisième facteur d'incertitude même si à court terme il est moins à craindre, c'est le retournement du marché immobilier, donc la baisse de ces droits de mutation exceptionnels que nous percevons.

Il est encore temps de changer de stratégie et c'est ce que nous vous demandons instamment de faire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ. Elle n'est pas là.

Geoffroy BOULARD - il est là -, c'est à vous.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous présentez avec ce compte administratif 2016 une nouvelle fois votre stratégie financière particulièrement risquée. Vous continuez lourdement, d'ailleurs, à augmenter les impôts directs et les taxes indirectes. Plus de 300 millions d'euros entre 2015 et 2016. Qui paie la note ? Les classes moyennes, qui ont vu les tarifs des équipements de proximité bondir. Et c'est un euphémisme. Les entreprises, comme les commerçants, qui ont vu les droits de voirie et de terrasse exploser. Pouvoir d'achat amputé, matraquage fiscal qui met à genou les entrepreneurs. Voilà "votre stabilité". Je vous cite.

Quant au budget de fonctionnement, en augmentation de plus de 160 millions d'euros depuis 2014, on aurait pu attendre des efforts notables. Il faut rappeler la masse salariale : plus de 2 milliards d'euros et plus de 25 millions d'augmentation par rapport à 2015. Et vous parlez de la réduction du recours aux vacataires : mais c'est une blague. Vous ne maîtrisez rien, et je vous cite encore, contrairement à ce que vous écrivez.

Quant au rapport social, je m'attarderai sur deux aspects essentiels : l'accompagnement de la formation professionnelle, qui ne donne lieu à aucun détail sur la présentation des inaptitudes professionnelles, mais

également l'absence de précision sur la politique de gestion prévisionnelle des compétences, dont l'absentéisme qui grève les finances parisiennes et qui devrait faire l'objet d'un plan d'action prioritaire. Ainsi, comment accepter que les emplois supérieurs, par les temps qui courent, soient réservés à des fonctionnaires d'Etat qui monopolisent les emplois supérieurs, les emplois les plus élevés de la Ville, au détriment des cadres de la Ville ?

Votre obstination à ne pas écouter l'opposition constructive que nous formons instaure une zone à haut risque pour l'avenir des Parisiens. Nous demandons trois choses : évaluer la qualité de la gestion de la Ville par un audit annoncé, éternellement repoussé, connaître les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation qui est en vue pour les Parisiens, et revoir la politique d'investissement, en baisse comme l'a souligné Christian SAINT-ETIENNE, et envisager des pistes d'économies, qui ne sont pas un gros mot.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ a la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le compte administratif est un document comptable officiel qui traduit des faits objectifs. Les données qu'il présente sont donc la réalité de la gestion sans aucune opacité, comme j'ai pu l'entendre ce matin. Que nous dit-il donc pour 2016 ? D'abord, que nous avons réalisé notre budget conformément aux prévisions. Et ensuite, que notre sérieux budgétaire nous permet de tenir nos engagements.

Dans un contexte financier particulièrement difficile pour l'Etat et l'ensemble des collectivités publiques, nous tenons donc notre cap et cela mérite d'être salué. Pourtant, Paris n'est pas épargnée par les contraintes, avec un choc budgétaire inédit sous le double effet de la baisse des dotations et de la hausse des péréquations, avec un effet caractéristique de ce que l'on appelle "l'effet ciseaux". Car Paris, avec près de 491 millions d'euros de péréquation, est la collectivité la plus solidaire de notre pays. Et je ne cesserai de le répéter, en écho à notre engagement volontaire depuis janvier 2016 dans la construction de la Métropole du Grand Paris, territoire qui concentre les plus fortes inégalités sociales.

Nous ne sommes pas myopes, Monsieur AZIÈRE, mais, au contraire, très clairvoyants sur notre capacité à étendre à l'échelle de ce territoire du Grand Paris nos politiques publiques, notamment celle de la construction du logement. Mais êtes-vous sûr que tous vos collègues de droite, qui sont majoritaires aujourd'hui à l'échelle de ce territoire, portent le même volontarisme que nous en termes de propositions de logements adaptés à toutes les catégories sociales ? J'ai quelques doutes et donc, nous restons prudents, mais nous partageons cette conviction avec vous que beaucoup de ces politiques doivent désormais se décliner sur l'ensemble de ce territoire.

Les contraintes sont donc lourdes mais, malgré tout, nous tenons nos engagements.

Premier engagement tenu : nous n'augmentons pas les impôts des Parisiens. Avec une taxe d'habitation à moins de 14 %, Paris se place plus de 10 points en-dessous du taux moyen national autour de 25 %. Loin d'une pure doctrine budgétaire vide de sens, il s'agit de préserver le pouvoir d'achat des Parisiens. Et cela rejoint tous les efforts que nous faisons pour soutenir les familles et leur permettre de rester vivre à Paris, avec une politique du logement, des ouvertures de places en crèche ou encore notre offre large d'accueil du périscolaire. Tout cela est cohérent et produit des effets positifs. Et ces services publics de proximité, que vous décriez à droite, sont pourtant reconnus et plébiscités par les Parisiens. Cette fiscalité basse et stable apparaît comme un exploit quand on regarde la situation nationale et les décisions d'augmentation des taux prises par de nombreuses communes en 2015 et en 2016, notamment celles de droite.

Deuxième engagement tenu : nous ne lâchons rien de nos ambitions en matière d'investissement. Ainsi, 1,6 milliard ont été affectés en 2016, en augmentation de 16 % par rapport à 2015. A l'approche de la mi-mandature - on y est déjà, en fait - il est de bon augure de voir que nous atteignons ce niveau très élevé. Cela veut dire que nous avons su mettre tous nos projets sur les rails de leur réalisation. A quoi cela sert-il ? Là encore, nous ne sommes pas dans la posture, mais dans des choix concrets qui visent l'efficacité et l'intérêt des Parisiens. D'abord, en investissant, nous continuons d'élargir l'offre de services de proximité pour tous les Parisiens : de nouvelles places en crèche, 629 en 2016, des interventions fortes dans les quartiers populaires, la livraison des équipements culturels, la production de logements, plus de 7.500 en 2016. Bien sûr, je citerai aussi les 4 millions d'euros consacrés à l'aménagement de la première aire d'accueil des gens du voyage parisienne dans le bois de Vincennes. Quelle fierté d'inaugurer cet équipement il y a quelques semaines, avec les premières familles accueillies ! Et j'espère qu'il en sera bientôt de même dans l'Ouest.

Ensuite, par notre investissement, nous contribuons au soutien de la croissance et insufflons ainsi à l'économie parisienne et nationale une dynamique importante, créatrice d'emplois.

Le respect de nos engagements en matière de stabilité des impôts et de l'investissement passe aussi par un sérieux budgétaire d'une rigueur sans précédent. Et je tiens à le dire en réponse à certains propos entendus ce matin. La Ville de Paris se caractérise par une excellente maîtrise budgétaire qui est le fruit d'un travail collectif assuré par l'ensemble de l'Exécutif, sous l'impulsion de la Maire de Paris, coordonné par ses adjoints, Julien BARGETON et Emmanuel GRÉGOIRE notamment, que je tiens à saluer, mais aussi avec l'appui des maires d'arrondissement de la majorité. Je précise parce que, lors des débats que nous avons entre nous, c'est rare que des maires d'arrondissement de droite demandent des économies. Nous sommes tous pleinement responsables et déterminés à optimiser chaque euro dépensé. C'est la Maire de Paris qui insuffle, la première, cette culture de la sobriété. Ainsi, nos dépenses de fonctionnement hors péréquation - c'est historique - n'ont pas progressé en 2016. Elles ont même légèrement baissé, alors même que nous créons de nouveaux services et que la masse salariale augmente du fait de la revalorisation du point d'indice décidé par le Gouvernement précédent.

J'en profite pour saluer le travail remarquable d'Emmanuel GRÉGOIRE, ainsi que le professionnalisme et l'engagement des agents de la Ville de Paris, que vous avez montrés du doigt encore ce matin. Dans la diversité de leurs métiers, ils sont tous très utiles aux Parisiens.

Le sérieux budgétaire, c'est enfin et c'est une très bonne maîtrise de l'endettement, n'en déplaise à certains élus qui aimeraient tellement nous placer dans la catégorie des mauvais gestionnaires. Il n'en est rien. Nous dégageons une épargne brute de 581 millions d'euros, d'un montant comparable à celui des années précédentes qui nous permet de maîtriser notre endettement. La dette par habitant à Paris est de 2.288 euros, contre 2.750 à Lyon, 2.925 à Bordeaux, 4.000 à Marseille ou encore, 4.360 à Nice. La dette à Paris, c'est 62 % des recettes de fonctionnement contre 87 % en moyenne pour l'ensemble des villes. Alors, pas de faux-semblants, pas de mensonges aux Parisiens : ils méritent effectivement la transparence sur notre gestion. D'ailleurs, les agences "Standard and Poor's" et "Fitch Ratings" nous ont attribué la note AA. J'espère, évidemment, que chacun puisse s'en réjouir dans l'intérêt général de notre Ville.

Un mot avant de conclure sur la recette exceptionnelle liée au conventionnement et aux loyers capitalisés. La droite en parle, comme s'il s'agissait d'une écriture comptable de chiffres abstraits. Pourtant, derrière cette politique, il y a des habitants, des locataires qui n'étaient pas dans le parc social et qui, donc, n'étaient pas sécurisés dans leurs loyers et dans leurs baux. Ces investissements qui vont être réalisés dans ces logements sont très attendus par les habitants. Il s'agit de travaux de réhabilitation du Plan Climat qui auront comme conséquence de faire baisser, pour beaucoup d'entre eux, leurs loyers, mais aussi les charges pour tous. Je vous assure que, dans le 12e, en tout cas, ces locataires sont en demande et en attente de ces travaux. On conventionne donc dans l'intérêt de nos habitants et pas pour combler un quelconque trou budgétaire. Sans triomphalisme aucun, nous défendons donc une politique budgétaire, des choix politiques qui sont les nôtres. Les contraintes imposent de poursuivre notre gestion avec tout à la fois le même sérieux et la même détermination qu'au cours des trois premières années pour permettre aux Parisiens d'être heureux et d'avoir une belle qualité de vie dans notre ville.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais principalement examiner trois points, s'agissant de l'exécution du budget spécial 2016 de la Préfecture de police.

D'abord, la situation des investissements immobiliers s'est très nettement dégradée. Pour les bâtiments administratifs, propriétés de la Ville, je le rappelle, et mis à la disposition de la Préfecture de police, les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de 91 % en 2013, ce qui est un excellent chiffre, mais seulement de 57 % en 2016. La chute est vertigineuse. La situation est pire qu'en 2014. Nous sommes très loin du taux d'exécution de 2012 sous la droite qui s'était élevé à 97 % de consommation de crédit. On est donc passé de 97 % en 2012 à 57 % en 2016. Alors qu'aucune explication ne nous est donnée dans l'exposé des motifs, je demande à M. le Préfet de nous apporter des éclaircissements sur les raisons de la faiblesse, sans précédent à ma connaissance, de la consommation de ces crédits de paiement.

Il en va de même pour ce qui concerne les investissements immobiliers de la Brigade des sapeurs-pompiers, ce qui est presque encore plus grave, puisque la situation a continué à se dégrader. Les C.P. ont été consommés à hauteur de 92 % en 2014 mais seulement de 66,34 % en 2016. Là aussi, nous sommes toujours très loin du taux d'exécution de 2012, toujours sous un Gouvernement de droite, qui s'était élevé à 98,50 %. On passe de 98 à 66. Là aussi, la chute est brutale. Dans ce cas également, pas plus d'explications que pour les bâtiments de l'administration générale dans l'exposé des motifs. Au Préfet de police de nous répondre, là aussi, sur ce très mauvais résultat.

La situation des dépenses de personnel, c'est le deuxième point - et cela représente une parfaite illustration de l'insincérité, et le mot est faible, du budget spécial primitif de la Préfecture de police que je dénonce chaque année, sans qu'il y ait la moindre amélioration, d'ailleurs à chaque fois, en raison du blocage de la Ville.

En effet, il est indiqué dans l'exposé des motifs qu'en matière de charges de personnel, je cite : "Comme les années précédentes, des redéploiements ont été opérés en fin d'exercice de façon à s'ajuster au mieux à la réalité des besoins chapitre par chapitre". Je ferme les guillemets. C'est clair, cela veut dire que la Ville ne donne pas à la Préfecture de police les moyens de fonctionner correctement parce que cela concerne, pour l'essentiel, des articles financés obligatoirement par la Ville de Paris car les crédits de personnel, figurant au budget spécial primitif, très largement minorés par la Mairie de Paris, ne correspondent pas du tout à ce qui est nécessaire pour faire fonctionner la Préfecture de police qui a dû, comme d'habitude - chaque année, c'est la même ritournelle - gérer la pénurie. Elle en ressort, cette année encore, très affaiblie. Ce n'est certainement pas le bon moment pour cela.

Troisième point : l'examen du compte d'exploitation des fourrières, figurant dans les annexes du compte administratif de 2016, permet de constater qu'il est dépensé en 2016, en faveur des sociétés d'enlèvement de véhicules, 15 millions d'euros, somme inférieure - excusez du peu - de 3,8 millions d'euros à celle figurant au budget spécial primitif de 2016 qui s'élevait à près de 19 millions d'euros. Dans l'exposé des motifs, là non plus, rien ne vient justifier cet écart entre la prévision des dépenses totalement fantaisiste et leur réalisation. Je pose donc la question encore une fois au Préfet de police.

J'ajoute enfin que le budget spécial primitif de 2017, ayant inscrit sur cette ligne la somme de 18,8 millions d'euros, si les enlèvements de véhicules se poursuivent au même rythme qu'en 2016, la Préfecture de police ne consommera pas convenablement ses crédits, cette année encore.

Quant aux recettes provenant de l'activité des fourrières, elles se sont effectivement élevées en 2016 à un peu plus de 37 millions d'euros, soit une moins-value de 7,5 millions d'euros, puisque les recettes prévisionnelles inscrites au budget primitif de 2016 s'élevaient à 44,8 millions, chiffre encore une fois totalement fantaisiste, comme je l'ai dénoncé à l'époque et que je le dénonce régulièrement. De toute façon, on n'y arrivera pas tant qu'il n'y aura pas une municipalisation des fourrières. Je rappelle qu'aucune étude devait être faite après l'adoption d'un vœu par notre Conseil ; aucune étude ne nous a été transmise.

Je maintiens donc ma demande, d'ailleurs appuyée par la majorité de ce Conseil, de la municipalisation des fourrières pour avoir une vraie politique d'enlèvement. Là, il nous est simplement expliqué que ces recettes ont été perçues sur 12 mois. En 2015, les recettes avaient été comptabilisées sur 13 mois à la demande du comptable public. M. le Préfet va sûrement nous répondre sur les raisons de cette très importante moins-value constatée en 2016. Je pense que la réponse est dans ma question.

J'ajoute enfin que le budget spécial primitif de 2017 ayant inscrit au titre de ses recettes exactement la même somme prévisionnelle de 44,8 millions, il est permis de se demander comment la Préfecture de police pourra atteindre un tel objectif cette année, à moins qu'il y ait un "stakhanovisme" encore plus important en matière d'enlèvements. Je vous pose là aussi la question, Monsieur le Préfet.

Cette année, nous aurons donc affaire à un budget insincère, à une très mauvaise consommation des crédits pour les investissements immobiliers de l'administration générale et, plus grave encore, et vous comprendrez pourquoi, pour la Brigade des sapeurs-pompiers, au non-respect par la Ville de ses obligations envers la Préfecture de police pour les personnels et, évidemment une fois de plus, au grand n'importe quoi de la gestion des fourrières !

Hé oui, les chiffres sont têtus, et le compte administratif révèle parfaitement les graves insuffisances budgétaires de la Ville qui, pour la Préfecture de police, finissent par obérer les capacités de cette dernière dont pourtant, je le pense et cela me paraît évident, les Parisiens ont plus que jamais besoin.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est à M. Julien BARGETON, puis à M. Emmanuel GRÉGOIRE, et enfin à M. le Préfet de police.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le compte administratif est ce moment du cycle budgétaire où nous rendons compte de nos résultats au regard des prévisions affichées au moment du budget primitif, ajusté des décisions modificatives intervenues en cours d'année. C'est donc le moment où nous pouvons confronter la stratégie financière annoncée à sa mise en œuvre effective et constater que les grandes priorités - la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la stabilité des impôts

directs locaux, l'ambition en investissement et la soutenabilité de l'endettement - sont au rendez-vous. Ces bons résultats ont d'ailleurs été salués mi-avril par l'agence "Standard & Poor's" et mi-mai par l'agence de notation "Fitch Ratings" qui ont attribué à Paris la note AA, avec une perspective stable, la plus élevée qu'une collectivité française puisse obtenir. Rémi FÉRAUD en a cité des extraits et je vois que certains orateurs s'obstinent à refuser de la lire, clairement.

Contrairement à ce qui a cours dans la majeure partie des grandes collectivités locales où les élus doivent attendre l'adoption du compte administratif pour avoir une vision des résultats de l'année n-1, nous faisons le choix résolu de la transparence avec la diffusion des tableaux de bord financiers en 1ère Commission, ce qui permet à ses membres, tout au long de l'année, de suivre l'avancée de l'exécution budgétaire. Les grandes tendances présentées dans ce rapport, dont je salue la qualité, avaient donc été portées à la connaissance des membres de la 1ère Commission.

Je souligne que ce document est aussi la concrétisation de l'activité des agents concourant à la chaîne comptable de la Ville de Paris, notamment au sein de la Direction des Finances et des Achats. J'y associe bien évidemment le comptable public et ses équipes. Peu d'entités publiques ou privées ont une activité aussi importante : plusieurs millions de factures émises et de paiements effectués dans les régies, plus de 20.000 fournisseurs. Nous avons payé en moyenne en 20 jours en 2016 contre plus de 27 jours pour l'ensemble des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Les chantiers de modernisation que la Ville de Paris mène dans le secteur comptable, tel que le rapprochement des équipes de l'ordonnateur et du comptable dans le cadre d'un service facturier unique, en font une collectivité précurseur en la matière. Le soutien du tissu économique, via l'ambitieux plan d'investissement que nous mettons en œuvre, s'accompagne ainsi d'un service à nos fournisseurs que nous entendons rendre d'une manière toujours plus efficace.

Le contexte décrit au moment du budget primitif, marqué par des chocs financiers externes majeurs, reste prégnant. La baisse des dotations de l'État et la progression des dépenses de péréquation pèsent d'une manière véritablement exceptionnelle sur les ressources de la Ville. Cela se lit maintenant de manière très nette dans nos comptes.

La perte des ressources cumulées en incluant les notifications reçues pour l'année 2017 représente plus de 1,1 milliard d'euros depuis 2010. Jean-Bernard BROS l'a bien montré.

Je souhaite commencer par évoquer les dépenses de fonctionnement qui s'établissent, en 2016, à 7,683 milliards d'euros, en progression globale de 0,4 % par rapport à 2015, mais en baisse de 0,1 % si nous raisonnons hors dépenses de péréquation sur lesquelles nous n'avons aucune prise.

Nous annonçons au budget primitif un taux d'évolution global de plus 1,2 % et de plus 0,6 % hors dépenses de péréquation. Notre feuille de route, au sujet de laquelle certains ont pu émettre des doutes dans cet hémicycle, a donc encore été mieux respectée que prévu. Jérôme GLEIZES l'a indiqué. Cette maîtrise est à mettre au regard de l'évolution des dépenses des collectivités au plan national telle qu'appréhendée par la Banque postale pour 2016 dans une étude de novembre dernier : plus 0,8 % pour le bloc communal et plus 2,2 % pour les départements. J'en profite pour rappeler à Jean-Baptiste de FROMENT que nous sommes à la fois une commune et un département.

Nous sommes non seulement singuliers dans notre politique de stabilité fiscale, j'y reviendrai, et nous le sommes également dans notre capacité à développer le service public local tout en maîtrisant les moyens que nous y consacrons.

Ces efforts reposent sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la collectivité et je rappelle à M. BOULARD que nous faisons des économies : optimisation des contributions aux opérateurs externes, réforme organisationnelle au sein des services municipaux dans les établissements et organismes satellites, rationalisation des implantations immobilières permettant la baisse du compte locatif, économies en matière de fluides liées aux efforts concernant l'usage des bâtiments et aux travaux d'efficacité énergétique réalisés dans le cadre du Plan Climat.

Ainsi, le montant des charges à caractère général diminue de 7 millions et s'établit à 776 millions. Nous l'assumons, Madame SIMONNET, nous refusons la fuite en avant que vous préconisez.

Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2.252 millions en 2016, soit 29 % de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement, part stable par rapport à 2015.

La progression de la masse salariale témoigne également de notre stratégie de maîtrise avec +1,1 % entre 2015 et 2016, tout en permettant l'ouverture de nouveaux équipements, notamment 629 nouvelles places en crèche

et 4 équipements culturels de la Canopée des Halles - je sais, Monsieur le Maire, que vous y êtes sensible - et la mise en place des moyens humains nécessaires à leur fonctionnement.

Les dépenses de péréquation atteignent 491 millions, soit une augmentation de 8 % par rapport au C.A. 2015, plus de 36 millions. Paris est de loin la ville la plus solidaire de France avec les autres collectivités, en assumant 20 % de la péréquation nationale et 54 % de la péréquation francilienne. Mme BARATTI-ELBAZ l'a expliqué clairement.

Poursuivons par les recettes de fonctionnement, dont l'évolution témoigne à la fois de cette période de contraintes financières exceptionnelles, de nos engagements et des choix que nous assumons pour faire face à cette difficile équation. Au global, les recettes de fonctionnement se sont établies à 8.264 millions, en hausse de 4,4 %.

2016 est la deuxième année de mise en œuvre de la baisse de 11 milliards des dotations aux collectivités qui était programmée sur 2015-2017 et qui a connu, dans le cadre de la dernière loi de finances, une atténuation pour 2017. Les dotations de l'Etat ont diminué de près de 200 millions d'euros, après avoir connues une baisse de 200 millions entre 2014 et 2015. On est donc toujours dans le même ordre de grandeur.

Paris a fait le choix fort et quasi unique dans les grandes villes et les départements de ne pas reporter cette contrainte sur les contribuables parisiens. Les taux des impôts directs locaux parisiens sont restés stables en 2016, alors qu'ils ont progressé de 1 % au plan national, après une hausse moyenne de 1,8 % en 2015 dans les grandes villes et leurs groupements.

Monsieur SAINT-ETIENNE, les mensonges répétés ne font pas une vérité. Avec un taux de taxe d'habitation de 13,38 %, Paris se place plus de 10 points en dessous du taux moyen constaté en France.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le taux cumulé, vu les départements, est de 13,5 % contre en moyenne 30,4 % sur l'ensemble des villes en 2016, soit une différence de presque 17 points.

Plutôt que d'augmenter les impôts directs, afin de soutenir l'autofinancement, nous avons fait le choix de la mobilisation d'autres leviers n'affectant pas directement les contribuables parisiens. La décision d'ajuster le plafond des droits de mutation - relèvement à 4,5 % - a ainsi permis d'accroître les recettes de fiscalité immobilière.

Monsieur AZIÈRE, nous constatons cette dynamique et toujours avec beaucoup de vigilance.

Dans un contexte de marché de l'immobilier dynamique, la recette constatée s'est établie à 1.274 millions contre 1.016 millions en 2015.

Et je voudrais dire à M. de FROMENT qu'en face nous avons des dépenses sociales que n'ont pas les villes, puisque nous sommes à la fois une ville et un département. Il y a donc le R.S.A., la prestation de compensation du handicap, l'Allocation personnalisée d'autonomie. Bref, nous avons plus de 2,3 milliards d'euros correspondant à notre "effort social" en face de ces recettes de fiscalité immobilière.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique volontariste de conventionnement, visant à ancrer durablement les logements du parc privé des bailleurs dans le parc social, a conduit à la réalisation de 354 millions d'euros de recettes nouvelles de loyers capitalisés.

C'est 3.527 logements issus du parc privé des bailleurs qui vont ainsi basculer vers le parc social. Ces opérations permettent aux bailleurs sociaux de concentrer leur activité sur leur mission première. En matière tarifaire, la recherche d'une contribution plus juste de chacun, en fonction de ses capacités financières, a guidé la poursuite des modernisations des grilles tarifaires.

La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de mobilisation de nos leviers de recettes a permis de porter l'épargne brute à 581 millions contre 533 prévus au moment du budget primitif. Cette forte progression de l'autofinancement entre 2015 et 2016 permet d'accompagner le déploiement de notre plan d'investissement.

Avec 1,6 milliard de réalisation, le compte administratif 2016 marque le déploiement du programme d'investissement de la mandature financé à près de 70 % par l'autofinancement et les recettes propres d'investissement. Les dépenses se sont établies à 1,629 milliard contre 1,4 milliard au C.A. 2015, soit près de 17 % de plus, en cohérence avec le déploiement de nos priorités.

Le rapport du C.A. 2016, qui vous a été distribué, reprend dans le détail, pour chacune des politiques publiques municipales, les niveaux d'investissement et les projets concernés. Danièle PREMEL et Sandrine CHARNOZ ont ainsi évoqué la priorité au logement pour 421 millions d'euros.

Les recettes d'investissement ont atteint 538 millions en 2016 contre 621 en 2015, avec évidemment un phénomène dû à l'avance exceptionnelle de T.V.A. en 2015.

Le développement des cessions foncières et immobilières est un élément important de dynamisation de nos ressources propres d'investissement. Cette ambition s'est traduite par 173 millions de recettes foncières en 2016, en hausse de 17 millions par rapport à 2015. Là, je veux dire à tous les groupes que céder des biens non stratégiques, c'est aussi ce qui permet de limiter l'endettement. On peut difficilement reprocher à la fois l'endettement et refuser de céder des biens non stratégiques.

Conjuguées au montant de l'épargne brute, ces recettes ont permis de dégager une capacité de financement des investissements correspondants à 69 % des dépenses d'investissement contre 65 % annoncés dans le rapport du budget primitif 2016.

Nous faisons donc mieux que prévu et allons plus loin qu'annoncé dans notre feuille de route, loin du catastrophisme que j'ai parfois entendu.

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 681 millions et l'encours de la dette représente 62 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 87 % pour la moyenne des grandes villes, dans les conditions de financement que Thomas LAURET a décrites.

La dette par habitant s'établit à 2.288 euros, nettement moins que la majeure partie des autres métropoles françaises. Les chiffres démentent largement les propos tenus par Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Ce compte administratif 2016 démontre ainsi que nous mettons en œuvre avec détermination la stratégie de transparence et d'efficacité qui est la nôtre pour préparer l'avenir : impôt direct stabilisé, dépenses de fonctionnement maîtrisées, endettement modéré, investissements prioritaires financés, crédibilité financière renforcée.

C'est dans cette même direction qu'il faut continuer à cheminer.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Julien BARGETON.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments en compléments de mon collègue Julien BARGETON qui a évoqué les grandes lignes financières concernant les ressources humaines et la masse salariale à la Ville.

C'est simplement pour rappeler qu'avec une progression de 1,1 % par rapport à 2015, la masse salariale a été maîtrisée, notamment sous le double effet exogène de la mise en œuvre de la réforme P.P.C.R., parcours professionnels, carrières et rémunérations, et de revalorisation du point d'indice.

Quelques éléments suite aux interventions sur la partie concernant le rapport social, pour dire que nous avons consacré l'année 2016 à une montée en puissance d'un certain nombre d'objectifs mis en œuvre depuis le début de la mandature.

Tout d'abord, c'est l'idée de revisiter les méthodes de travail avec la montée en puissance de dispositifs, par exemple "Paris simple", par exemple le programme de transformation et de création d'un laboratoire interne d'innovations, et également la mise en œuvre de la première étape du programme de "start-up" de Ville.

Egalement l'un des axes forts de l'année 2016 était l'attention particulière aux conditions de travail de nos agents à la Ville, notamment la lutte contre la souffrance au travail avec le lancement de la cellule "A votre écoute" qui permet aux agents de signaler lorsqu'ils ont au quotidien des difficultés relationnelles, managériales, personnelles, de sorte que nous puissions les accompagner au mieux.

Enfin, un axe très important est consacré à la reconversion et à la mobilité de nos agents tout au long de la carrière qui fait l'objet d'une mobilisation particulière.

Concernant cet aspect, qui consiste à donner notamment des chances à l'idée d'organiser pour nos agents une deuxième carrière, nous avons mis en place, avec la Direction des Ressources Humaines, dont je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des agents qui concourent, sans forcément le plus de visibilité, à l'efficacité de l'organisation de nos services, la DRH a mis en œuvre un plan autour de quatre axes consacrés à la reconversion des agents. Tout d'abord, avec un programme de sensibilisation des agents au thème de la deuxième carrière. Ensuite, donner la priorité aux agents en reconversion en instaurant des quotas dans certains corps pour offrir des

débouchés de reconversion. Enfin, lever les freins à la mobilité notamment en modulant le sujet indemnitaire. Vous le savez, inciter quelqu'un à la mobilité est important, mais cela ne peut pas se traduire par une perte de rémunération nette. Sinon, évidemment l'agent le refuserait.

Le centre de mobilité compétence a été aussi renforcé, afin d'accompagner le plan dans sa mise en œuvre.

Nous avons aussi un plan de travail sur la qualité de vie au travail, et je voudrais m'y attarder une minute, parce que là aussi on retrouve quelques tartes à la crème dans les interventions, notamment de M. BOULARD concernant les absences, qui nous demande impérieusement de mettre en place un plan de lutte contre les absences au travail.

Heureusement, c'est fait, s'il avait lu le rapport social il le saurait, car non seulement il a été mis en place, mais en plus des résultats tangibles ont été obtenus, notamment dans deux secteurs clés en la matière : la direction de la propreté et de l'environnement et la direction des familles et de la petite enfance.

Enfin, nous avons mis en place un certain nombre de mesures qui ont vocation à améliorer l'organisation du travail à la Ville, mais aussi les conditions de travail, notamment pour lutter contre les absences au travail. La cellule d'écoute, je l'ai évoquée, le télétravail également qui est, on en a déjà parlé ici, en montée en puissance significative ; la formalisation de procédures transversales afin d'homogénéiser les pratiques RH dans nos directions ; la création de passerelles de mobilité entre les directions ; et un renforcement de l'appui aux cadres de proximité dans nos services.

Je voudrais enfin finir par simplement la mention que notre budget supplémentaire emploi se traduit pour la première fois par l'arrivée de collègues de la Préfecture de police, puisqu'il s'agit de la première application concrète de la mise en œuvre de la réforme du statut de Paris. Il y a 62 postes qui sont créés au budget supplémentaire, 29 concernent la lutte contre les nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle, 24 pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne, et 9 pour l'exercice des polices des funérailles et des lieux de sépulture.

Je veux redire ici mes remerciements à la Préfecture de police et à ses services pour la qualité du travail conduit par notre Secrétariat général et vos services, Monsieur le Préfet. Et dire aussi, en présence de tous mes collègues au Conseil de Paris, que nous mettrons tout en œuvre pour accueillir ces agents comme ils le méritent, donc du mieux possible.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Dernière réponse, Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers, le projet de compte administratif qui est présenté aujourd'hui rend compte de l'utilisation des moyens que vous avez mis à la disposition de la Préfecture de police en 2016.

Durant cette année, vous avez mis à la disposition du Préfet de police des moyens à hauteur de 697 millions d'euros en fonctionnement, et 88 millions d'euros en investissement dont je vous propose de commenter les résultats.

S'agissant du fonctionnement, l'exercice 2016 se caractérise par une consommation de crédits de fonctionnement particulièrement soutenue, soit 648,3 millions d'euros représentant un taux d'exécution de 97,3 %, légèrement inférieur à celui de 2015 qui était de 98 %.

La consommation des crédits de fonctionnement en 2016 est identique à celle inscrite au compte administratif de 2015, soit 648 millions, ce qui confirme l'effort de maîtrise de la dépense publique initiée par les services de la Préfecture de police depuis quelques années. Ces moyens ont été consacrés pour 53 % au fonctionnement de la BSPP, 11 % pour l'activité des ASP, et 36 % pour les autres services administratifs, dont 13 % en charge de l'accueil du public.

Le niveau des recettes, 650,8 millions d'euros, est plus bas que celui de 2015 qui était de 652 millions. 12 mois de fourrière ont été encaissés et non pas 13 comme l'an passé, ce qui conduit à un écart de 3,3 millions de recettes dont l'encaissement sera bien évidemment effectué en 2017 pour faire coïncider le calendrier d'encaissement avec celui de l'année civile.

Le montant des titres émis en 2016 s'établit à 94,4 millions des inscriptions budgétaires hors excédents 2015. La gestion 2016 génère un excédent net de 2,59 millions d'euros. Celui-ci intègre le virement à la section d'investissement pour 1,2 million d'euros pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

L'excédent net mobilisable est ainsi ramené à 1,4 million, soit 0,2 % des crédits ouverts, il s'additionne à l'excédent antérieur, 7,3 millions, et aboutit ainsi à un résultat net cumulé de 8,7 millions d'euros. A titre de comparaison, l'excédent 2015 était de 4 millions d'euros.

Cet excédent est une combinaison de plusieurs facteurs en dépenses et en recettes. Il résulte principalement de la sous-consommation de la masse salariale des administrations parisiennes, conséquence de départs d'ASP non programmables en 2016, hors transfert à la Ville, plus importants que prévu.

Par ailleurs, certaines mesures RH qui avaient été budgétées n'ont pu être mises en œuvre. C'est le cas en particulier de l'augmentation du régime indemnitaire pour s'aligner sur la pratique du ministère de l'Intérieur, qui a gelé l'indemnité en 2016. Certaines mesures RH étant en outre prévues, mais ont été reportées sur 2017 comme celle relative au parcours professionnel carrière et rémunération, PPCR 2016, qui donnera lieu à un rattrapage au bénéfice des agents concernés.

L'excédent constaté de 2,59 millions d'euros pourra être repris au budget supplémentaire qui vous sera présenté lors de la séance du 3 juillet 2017. Ce budget supplémentaire vous étant présenté après consultation de la commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers de la Brigade de Paris, qui se réunira le 20 juin prochain.

S'agissant de la section d'investissement, la consommation des crédits d'investissement s'élève à 77,3 % des crédits de paiement budgétés, contre 88 % en 2015. Au total, les dépenses d'investissement ont été mandatées à hauteur de 52 millions d'euros, 43,8 millions d'euros des crédits consommés étaient consacrés aux travaux immobiliers, dont 32 % en faveur de la BSPP.

La consommation de crédits de paiement dans ce domaine atteint 64% des crédits ouverts, dont 27 % pour les travaux des immeubles de la Préfecture de police et 73 % pour les casernements de la BSPP.

Les investissements en faveur de la BSPP ont principalement concerné les sites de Pierrefitte-sur-Seine, 3 millions ; Livry-Gargan, 3 millions ; Limeil-Brévannes, 1,2 million ; Bourg-la-Reine, 780.000 euros et Port Royal, 730.000 euros.

Enfin, le programme d'acquisition de matériels d'intervention de la DSP a été réalisé à 86,3 % des crédits de paiement alloués pour l'achat de véhicules d'intervention, de matériels informatiques, de téléphonie, de tenues, etc.

Les recettes provenant principalement du FCTVA, de la dotation aux amortissements et des contributions des collectivités territoriales se sont élevées à 50,3 millions, soit un taux net d'exécution de 78 %.

La section d'investissement enregistre, au titre de l'exercice 2016, un déficit de 1,3 million d'euros. Compte tenu du report du solde créditeur constaté en fin de gestion 2015, soit 17,2 millions d'euros, le résultat net enregistré au 31 décembre 2016 s'établit à plus 15,8 millions d'euros.

L'excédent cumulé est essentiel pour les services puisqu'il permet de financer les dépenses pluriannuelles d'investissement non immobilières du budget spécial telles que les matériels, mobiliers, équipements de l'administration générale et de la BSPP, ou leurs projets informatiques structurants.

Voilà, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, les points clés du compte administratif 2016, qui est parfaitement concordant avec les écritures du compte de gestion établi par le comptable public.

Dans un contexte budgétaire difficile, mais également de contraintes nouvelles, le Préfet de police poursuit au jour le jour l'objectif conjoint, Monsieur le Maire, d'efficience budgétaire et il a le souci permanent de trouver le bon équilibre entre la maîtrise des dépenses publiques et la réponse à apporter aux attentes légitimes des Parisiens envers la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup aux trois réponses apportées à ce débat.

Mes chers collègues, nous allons maintenant procéder au vote des différents comptes de la Ville et du Département de Paris. Je vous demande quelques minutes d'attention, ce sera assez rapide.

2017 DFA 39 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 39 relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 39).

2017 DFA 40 - Compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 40 relatif au compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 40).

2017 DFA 12 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 12 G relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 12 G).

2017 DFA 13 G - Compte de gestion du Département pour l'exercice 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 13 G relatif au compte de gestion du Département pour l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 13 G).

2017 DFA 57 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 57 relatif au compte administratif 2016 des Etats spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 57).

2017 DFA 56 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2016 du DRFIP.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 56 relatif au compte de gestion 2016 du DRFIP des Etats spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 56).

2017 DILT 7 - DFA - Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte administratif 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 7 - DFA relatif au budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte administratif 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DILT 7 - DFA).

2017 DILT 8 - DFA - Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte gestion 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 8 - DFA relatif au budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Approbation du compte gestion 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DILT 8 - DFA).

2017 DPE 6 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte administratif de l'exercice 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 6 - DFA relatif au budget annexe de l'Eau - Compte administratif de l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 6 - DFA).

2017 DPE 7 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte de gestion de l'exercice 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 7 - DFA relatif au budget annexe de l'Eau - Compte de gestion de l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 7 - DFA).

2017 DPE 4 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif de l'exercice 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 4 - DFA relatif au budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif de l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 4 - DFA).

2017 DPE 5 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte de gestion de l'exercice 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 5 - DFA relatif au budget annexe de l'Assainissement - Compte de gestion de l'exercice 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 5 - DFA).

2017 DEVE 67 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Compte administratif 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 67 - DFA relatif au budget annexe du Fossoyage - Compte administratif 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 67 - DFA).

2017 DEVE 69 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Compte de gestion 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 69 - DFA relatif au budget annexe du Fossoyage - Compte de gestion 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 69 - DFA).

2017 PP 38 - Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 38 relatif au compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, PP 38).

2017 PP 37 - Approbation du compte de gestion 2016 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police (BS de la PP).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération 2017 PP 37 - Approbation du compte de gestion 2016 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police (BS de la PP).

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, PP 37).

2017 DASES 151 - DFA G - Compte administratif 2016 et compte de gestion 2016 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'enfance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 151 - DFA G relatif au compte administratif 2016 et compte de gestion 2016 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 151 - DFA G).

Je vous propose une suspension de séance de deux minutes avant de reprendre nos débats.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures treize minutes, est reprise à onze heures quinze minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre, mes chers collègues, avec à présent le budget modificatif que nous allons examiner, Ville et Département, en suivant le tourniquet et les temps de parole fixés par la conférence d'organisation.

Ayant fait l'introduction tout à l'heure en reliant compte administratif et budget modificatif, je ne vais pas refaire une intervention qui en fait serait la même. J'ai eu l'occasion de présenter tout à l'heure le contexte des contraintes financières sans précédent dans lequel nous sommes. Nous restons fidèles en 2017 comme en 2016 à la stratégie financière que nous avons développée tout en maintenant fermement notre ambition pour Paris en matière d'investissement. Les engagements ont été pris devant les Parisiens ; je ne reviens pas sur ce que j'ai dit il y a un instant.

Je donne tout de suite la parole à Yves POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, mes chers collègues, le budget supplémentaire 2017 que vous soumettez à l'approbation du Conseil de Paris poursuit, vous dites, les engagements du P.I.M., c'est-à-dire du programme d'investissement de la mandature, et inscrit 75 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme et 48 millions de crédits de paiement.

Est-ce une poursuite ou une descente vers le fond ? Je ne sais pas. Les dépenses d'investissement après consolidation du budget supplémentaire 2017 représentent ainsi 1,738 milliard d'euros contre 1,4 milliard en 2015 et 1,6 milliard en 2016, ce qui est apparemment très positif. Mais cette fuite en avant budgétaire pose la question de la soutenabilité des dépenses d'investissement, y compris au regard de leur contribution à la croissance économique ou de leur vertu redistributive qui ne sont pas toujours probantes.

Vos choix, que nous considérons quelque fois comme un peu idéologiques, grèvent les finances, en partie, pas complètement, sans jamais se préoccuper du lendemain. J'en veux notamment pour preuve la pompe à conventionnement ou l'aspirateur à préemptions que vous dégagez à tout-va sans créer la moindre offre de logements supplémentaires. Pour mémoire, le budget d'investissement 2016 en faveur du logement social a représenté 241,5 million d'euros tandis que les acquisitions foncières dédiées à ce secteur se sont élevés à 179 millions d'euros.

La Chambre régionale des comptes vous a même mise en garde sur la faiblesse de l'épargne brute qui prévalait en 2014 et 2015 et qui risquait, selon elle, de "remettre en cause la soutenabilité du P.I.M., le plan d'investissement, au regard du nécessaire équilibre de la section de fonctionnement lors du vote annuel du budget de la commune" à compter de l'exercice 2017.

En effet, tout effort en faveur de l'investissement se traduit par l'inscription en section de fonctionnement d'une dépense en termes de dotation aux amortissements. Et si la procédure d'amortissement fait l'objet d'une double inscription qui s'équilibre d'une part en dépenses de fonctionnement et d'autre part en recettes d'investissement de même montant, il n'en demeure pas moins que la section de fonctionnement doit être suffisamment provisionnée, ce qui n'est pas le cas.

Qu'à cela ne tienne, comme l'a parfaitement décrit mon collègue président du groupe Eric AZIÈRE lors du débat précédent sur les comptes administratifs, vous avez recours à une martingale et à un artifice comptable pour gonfler la section de fonctionnement. L'explosion des recettes des droits de mutation, qui atteignent 1.274 millions d'euros en 2017 - c'est fantastique -, la seule hausse du volume des transactions a rapporté 126 millions supplémentaires en 2016, tandis que le relèvement du taux départemental à 4,5 % depuis le 1er janvier 2016 aura permis d'engranger 132 millions de plus. Très bien, belle martingale, on en profite mais cela ne va pas durer.

L'artifice désormais bien connu des loyers capitalisés, rapatriés en section de fonctionnement par la grâce d'un décret ministériel, tout cela n'est pas acceptable.

Ces deux manœuvres vous permettent... Est-ce que la première est une manœuvre ? C'est plutôt quelque chose qui est défavorable. Est-ce que cela permet de colmater le trou budgétaire et de respecter la règle d'or qui s'impose aux collectivités territoriales ? Egalement, est-ce que cela vous permet de dégager une épargne brute précieuse en pillant les ressources et, pour le deuxième élément, les ressources de la collectivité pour les cinquante prochaines années ? C'est le fameux décret ministériel qui vous autorise ce qu'on considère comme un petit piratage des finances municipales, tout cela bien sûr à la barbe des principes d'annualité et de sincérité budgétaire.

Ce tour de passe-passe semble d'après nous un peu dépassé et l'équilibre consolidé au budget supplémentaire 2017 témoigne d'une épargne brute de 444 millions d'euros quand le budget primitif 2017 en prévoyait 494 ; on voit déjà cette faiblesse.

Le principe de réalité vous rattrape et, en poursuivant sur ce rythme de dépenses, la dette devrait frôler 8 milliards d'euros à horizon 2020, ce qui n'est pas négligeable.

Une autre source d'incertitude pèse sur l'avenir budgétaire de la collectivité : le financement de la Métropole du Grand Paris. C'est un point que le groupe centriste a évoqué dès 2013, sur lequel nous n'avons cessé de vous alerter. Les compétences dévolues à la Métropole du Grand Paris relèveront, dans un premier temps, du domaine de la stratégie et de la planification auxquels "la Ville de Paris n'affectait jusqu'à présent pas de budget et pour lequel la Ville n'a pas, par conséquent, transféré de dépenses en 2016". Cependant, qu'en sera-t-il les années suivantes, dès lors que les nouvelles compétences auront été attribuées à la Métropole ? Jusqu'à présent, la Métropole reverse à Paris une attribution de compensation strictement égale au montant des ressources transférées par Paris l'année antérieure, soit 980 millions d'euros, mais à quelle part de ce pactole faudra-t-il renoncer ? C'est une question qui nous concerne tous, et pas que vous, Madame la Maire. Ce sont des centaines de millions sans lesquels Paris devra construire ses futurs budgets.

La gauche parisienne votera ce budget supplémentaire en persistant à applaudir "dès demain" une banqueroute inévitable, l'application d'un programme qui n'a pas dépassé les 12 % au premier tour de la présidentielle à Paris est celui d'une gauche plurielle dépensière qui bannit les mots "compétitivité" et "attractivité économique" de son langage.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous avez respecté votre temps de parole. Je vous remercie.

Monsieur Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous venons d'examiner et de voter les comptes administratifs de notre collectivité parisienne pour 2016 et il en ressort, personne ici n'en doute et ne le remet sérieusement en question, la confirmation du sérieux budgétaire de votre gestion financière, Madame la Maire.

L'année budgétaire 2016, en effet, vous êtes nombreux à l'avoir dit tout à l'heure et démontré, chacun à sa manière, a été une année utile pour les Parisiennes et les Parisiens et surtout, pour Paris. Utile et porteuse de progrès en matière de solidarité, en matière d'investissement et en matière d'efficacité du service public municipal et départemental parisien. C'est notre réponse aux attentes, aux besoins de nos concitoyens et nous le faisons en toute conformité, avec les règles de saine gestion dont les agences de notation nous font quitus. Le budget supplémentaire pour 2017, sur lequel j'ai le plaisir d'intervenir au nom du groupe Socialiste et Apparentés au Conseil de Paris, est, de toute évidence, fidèle aux engagements que nous avons pris devant les Parisiens et qu'ils ont validés en 2014. Fidèle à nos valeurs ancrées dans les idéaux de la gauche et de l'écologie, et fidèle à la stratégie budgétaire mise en œuvre depuis le début de la présente mandature.

Ce budget supplémentaire pour 2017 n'est pas un budget primitif bis. En effet, dans sa grande majorité et dans sa grande sagesse, notre Conseil a adopté en décembre dernier un budget primitif pour 2017 qui a validé les fondamentaux de la gestion financière de notre collectivité. Et aucun de ces fondamentaux n'est ici remis en cause : ni la stabilité des taux de la fiscalité locale, ni la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ni la recherche dynamique des recettes qui n'ont pas d'impact négatif sur le pouvoir d'achat des Parisiens, ni la force et la soutenabilité de notre programme d'investissement, encore moins la maîtrise de notre endettement ou encore le développement de nos services publics et l'ajustement des moyens mis à leur disposition à hauteur des besoins de la population. Et pourtant, ces comptes administratifs, dont nous avons débattu précédemment, ont confirmé voir accentué les contraintes externes qui pèsent sur les finances de la Ville. Mais nous refusons et refuserons qu'elles pèsent sur le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, en particulier des plus démunis.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus d'un milliard d'euros de ressources perdues entre 2010 et 2017 à cause de la baisse des dotations de l'Etat et l'obligation accrue de dépenses de péréquation nationale et régionale, mais, en face, si je puis dire, plus de 1,7 milliard d'euros d'investissement pour 2017 en faveur de la solidarité et du logement, et pour le dynamisme économique, les transports et la transition écologique notamment.

Ce programme d'investissement, que nous avons adopté lors du vote du budget primitif en décembre dernier, se trouve conforté dans ce budget supplémentaire, que je vous invite d'ores et déjà, et j'espère très largement, à

adopter en toute cohérence. Il se trouve conforté, disais-je, par l'ouverture de 75 millions de nouvelles autorisations de programme et de 48 millions de crédits de paiement.

Ce budget supplémentaire confirme ce qui a déjà été fait les années précédentes, avec notamment 13 à 14 millions d'autorisations de programme supplémentaires pour le compte financier équipement, afin d'installer de nouveaux équipements publics. Avec 12 à 13 millions d'euros supplémentaires de nouvelles autorisations de programme, ainsi que 7 millions de crédits de paiement supplémentaires pour l'accélération du plan de renouvellement des chaudières, conformément à notre politique en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Avec, encore, 6 à 7 millions d'autorisations de programme nouvelles, ainsi que 6 millions de crédits de paiement de plus pour la mise en place de systèmes d'information liés à la réforme du statut de Paris, au transfert de compétences de la Préfecture de police et à la réforme du stationnement.

Pour compléter, il est à noter le lancement de 7 nouveaux équipements d'accueil de la petite enfance, qui nécessitent l'inscription de près de 5 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme, ainsi qu'un million d'autorisations de programme nouvelles pour le début de la mise en œuvre du schéma gérontologique et pour les travaux de l'espace d'insertion parisien du 12^e et du 11^e arrondissement où je suis élu.

Enfin, 2 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme et 2 millions de crédits de paiement sont inscrits en complément des abondements effectués par la section de fonctionnement pour la défense extérieure contre l'incendie assurée par "Eau de Paris", mais qui est désormais une compétence du budget général de notre collectivité.

Et, pour finir, je ne voudrais pas taire les 3,2 millions d'euros d'autorisations de programme prévues pour les espaces verts, dont 1,2 au titre de la lutte contre les rats et 1,7 pour la création et l'amélioration des jardins publics. J'ajoute, d'ailleurs, un petit point concernant la rénovation des places, notamment la place de la Nation où nous avons une demande forte dans le 11^e arrondissement, pour l'installation de jeux d'enfants sur ces places. Ainsi que la somme de 1,6 million d'euros d'autorisations de programme et 2 millions d'autorisations de crédits de paiement, que vous proposez, Madame la Maire, au titre de la mise en place de la nouvelle brigade de lutte contre les incivilités, dont nous avons validé la création il y a de cela un an.

Si nous pouvons investir autant pour soutenir l'activité et l'emploi et offrir aux Parisiens un tel haut niveau de service public, tout en faisant de Paris une métropole toujours plus innovante, résiliente et durable malgré un contexte où les ressources de la collectivité parisienne subissent un choc externe inédit et incomparable au regard des autres grandes villes et départements français, si nous pouvons le faire, donc investir autant pour les Parisiens sans toucher - je le répète - au taux de la fiscalité locale, c'est grâce à vos choix de saine gestion constamment validés par notre Conseil, Madame la Maire.

Ainsi que je le disais en introduction, la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité parisienne, l'un des fondements de notre stratégie budgétaire, n'est pas remise en cause par le présent budget supplémentaire, en dépit des ajustements à la marge nécessités par des mesures incontournables et dont l'impact n'excède pas 0,2 % des inscriptions au budget primitif, puisque des besoins nouveaux, que vous proposez de financer par ce budget supplémentaire, s'élèvent à 25,36 millions d'euros.

Ces financements nouveaux portent d'abord sur la sécurité. Et qui, ici, voudrait s'y opposer et contester les 3,15 millions d'euros supplémentaires que vous proposez pour des dépenses de gardiennage, dont un million d'euros pour la sécurisation des opérations électorales, dont la protection et la promotion de la démocratie qui nous sont chères en tant qu'élus et acteurs légitimes ? Mais, sans protection des électeurs, il n'y a, in fine, pas de démocratie réelle.

L'analyse et la défense de ce budget supplémentaire me permet, en outre, d'évoquer deux sujets qui me tiennent particulièrement à cœur concernant, d'une part, la culture et, d'autre part, l'olympisme

Tout d'abord, la mise en œuvre du protocole transactionnel relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires, signé entre la Ville et le ministère de la Culture après avoir été adopté par notre Conseil de Paris en mars dernier, entraîne dans ce budget supplémentaire la perception d'une indemnité de 10 millions d'euros que la Ville s'est engagée à reverser au concessionnaire et qui a fait l'objet d'une inscription équilibrée en dépenses et recettes, conforme à notre volonté de développer les co-financements. Volonté qui trouve également sa matérialité dans la célébration du sport et de l'olympisme, avec ces grandes journées - 23, 24 et 25 juin prochains, avec le comité national olympique sportif français pour, évidemment, Paris 2024 et notre candidature, à laquelle nous aspirons tous. Cette manifestation est en effet cofinancée par les partenaires du projet olympique. Elle donne lieu au budget supplémentaire à une inscription équilibrée : 1,5 million d'euros en dépenses et en recettes, complétant les crédits inscrits au budget primitif.

Par ailleurs, j'apprécie, en tant qu'élu du 11^e arrondissement - je l'ai dit tout à l'heure - que ce budget supplémentaire 2017 soit l'occasion d'un plan d'éradication, de mobilisation contre les rats, qui est une situation difficile dans tous les arrondissements, mais dans mon arrondissement plus particulièrement - je pense au boulevard Richard-Lenoir, à la place Léon-Blum - à hauteur de 0,5 million d'euros de crédits supplémentaires pour commencer.

Je ne passerai pas, évidemment, en revue toutes les inscriptions nouvelles, mais vous me permettrez de signaler le coût transitoire de 4,65 millions d'euros lié au transfert de la gestion des indemnités chômage des personnels contractuels de la Ville vers Pôle Emploi au 1^{er} novembre 2017, ainsi que notre contribution au S.T.I.F., majorée de 3,15 millions d'euros, ce qui permet d'atteindre une contribution totale pour 2017 de 384,59 millions d'euros.

Et puis, notre Conseil a adopté le mois dernier un protocole d'accord entre la Ville de Paris et la Préfecture de police pour la mise en œuvre de la loi sur la réforme du statut de Paris, et ce budget supplémentaire tient compte de l'impact des premiers transferts de compétences, soit une contribution de la Ville au budget de la Préfecture de police minorée en conséquence, tout en prenant également en compte le financement de besoins complémentaires de la Préfecture de police au titre de la masse salariale. Au final, la contribution 2017 à la Préfecture de police s'élève à 287,39 millions d'euros.

Pour conclure mon intervention, Madame la Maire, sur le budget supplémentaire de notre collectivité pour l'exercice 2017, je retiendrai et vous invite à partager trois idées-forces, au moment où nous allons voter en faveur de ce budget, je n'en doute pas, de la stratégie budgétaire proposée par l'Exécutif pour 2017, et plus précisément en soutien aux ajustements opérés dans ce budget supplémentaire.

Première idée-force : nous avons adopté le budget primitif pour 2017 en décembre dernier avec enthousiasme, mais vigilance quant aux contraintes externes qui pèsent et continueront de peser sur nos marges de manœuvre. Il nous revient aujourd'hui d'être en cohérence en votant pour ce budget supplémentaire, parce qu'il finance des besoins nouveaux, en fonctionnement et en investissement, sans remettre aucunement en cause le sérieux de votre gestion, Madame la Maire.

Deuxième idée-force : la tentative, chez certains candidats élus d'opposition en souffrance ici présents, de tenter de se relancer en portant des critiques qui n'ont ni queue ni tête, reste vaine face à une population parisienne en croissance, comme le sont ses besoins : besoins en logements, en places en crèche, en scolarisation en équipements sportifs, culturels et de proximité.

Enfin, troisième idée-force, pour terminer : au moment où le Président d'un important pays, je veux parler des Etats-Unis d'Amérique, prend une décision aussi lourde de conséquences en matière d'environnement et d'écologie, et tout simplement en matière de santé et d'avenir de l'humanité et de notre planète, à savoir, se retirer de l'Accord de Paris sur le Climat signé sous la présidence de François HOLLANDE, il revient à la Ville de Paris comme aux villes du monde en soutien, voire en avant-garde des pays restés fidèles à leur engagement, à l'instar de la France et à votre instar, Madame la Maire, il nous revient, nous, Parisiens, à notre place, mais Paris ce n'est pas rien, de poursuivre notre effort et notre investissement en faveur de la transition écologique.

Et ce budget supplémentaire, tout modeste soit-il, mais fidèle à la trajectoire que vous avez dessinée, en acte dès le début de la présente mandature, Madame la Maire, ce budget supplémentaire, en renforçant le budget primitif 2017, marque notre cohérence dans ce combat face au réchauffement climatique et plus largement, pour un environnement sain et durable en général dans la ville, dans notre ville en particulier.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, le groupe auquel j'appartiens votera avec enthousiasme ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, pour l'enthousiasme, en plus.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, le peu d'inscriptions supplémentaires dans ce budget présente, pour premier et principal enseignement, la sincérité des discussions que nous avons eues lors de la préparation du budget primitif de décembre. Nous collons, on le voit, au plus près de la réalité des projets et actions que nous menons. Les inscriptions nouvelles portent en effet sur un peu plus de 16 millions d'euros en termes de fonctionnement, et 75 millions sur le volet "investissement", soient des montants extrêmement marginaux, comparés à la totalité du budget de la Ville.

En outre, ces inscriptions supplémentaires permettent, pour une partie, d'assurer des missions qui sont pour nous essentielles aux lignes directrices de la politique que nous menons. Elles assurent ainsi des ressources supplémentaires pour le S.T.I.F., pour le renouvellement des chaudières des bâtiments de la Ville. C'est un investissement de 19 millions d'euros, mais qui est le gage d'économies d'énergie à venir, ce dont évidemment nous nous réjouissons. Ou encore, des investissements pour des équipements d'accueil de la petite enfance, dans la droite ligne de créations d'équipements portés lors de la précédente mandature, ou encore du Schéma gérontologique. Soit autant de fonds investis sur des thématiques primordiales en termes de services auprès des Parisiennes et des Parisiens, et d'investissements pour la transition écologique de la Ville.

Nous présentons à cette occasion des propositions complémentaires pour assurer justement la pérennité de services de transport auprès des plus isolés, avec un amendement budgétaire sur les traverses, ainsi que pour la lutte contre la spéculation immobilière, avec plus de moyens pour les contrôles des abus liés aux locations saisonnières, sur les plates-formes locatives de type "Airbnb".

Enfin, permettez-moi, pour terminer, d'attirer votre attention sur les craintes et interrogations de notre groupe sur la situation budgétaire à venir, car si ce budget supplémentaire ne présente pas de problème majeur, nous savons que la situation future comporte, elle, de nombreux risques en termes notamment de ressources financières.

L'installation du nouveau Gouvernement n'a pas levé l'ambiguïté, ambiguïté qui constitue d'ailleurs la marque de fabrique de la campagne d'Emmanuel MACRON sur le niveau de baisse des dotations, ni sur la nature du "New Deal" avec les collectivités que le Gouvernement entend sceller. Nous avons d'ailleurs interpellé, dans un courrier rendu public, le Ministre de l'Écologie, Nicolas HULOT, sur les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour garantir aux collectivités la poursuite des actions qu'elles mènent sur la transition écologique.

A Paris, nous sommes engagés dans une politique volontariste sur ces questions, et nous en sommes fiers, mais sans soutien de l'État, nous aurons toutes les difficultés à garder un cap pourtant essentiel pour l'avenir.

Je profite donc de mon intervention pour réaffirmer deux choses : d'une part, la nécessité que notre Conseil réaffirme son opposition à une politique d'austérité dont l'essentiel de l'effort serait porté par les collectivités ; d'autre part, l'importance de ne pas nous laisser enfermer dans une injonction comptable et idéologique de la seule voie de baisse des dépenses. C'est tout l'enjeu de notre vœu sur l'appel à une réflexion plus large sur des nouvelles recettes pour la Ville que nous déposons dans le cadre de ce débat budgétaire. Nous pouvons optimiser certaines de nos ressources. Je pense par exemple à l'usage privé et commercial de l'espace public, qui fait souvent l'objet de redevances trop faibles. Notre objectif est de desserrer le carcan financier et idéologique dans lequel nous pourrions tomber par facilité.

Je laisserai ma collègue Sandrine MÉES compléter mon propos et présenter en détail les vœux que nous déposons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie.

Je donne la parole au Président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les débats budgétaires sont toujours des moments-clés pour notre collectivité, des moments qui nous permettent de débattre des grandes orientations de la politique municipale, et les éléments d'un budget ne veulent rien dire si on ne les met pas en rapport avec la réalité et les besoins auxquels nous devons répondre.

Notre majorité est claire sur ce point-là. Nous avons reçu la confiance des Parisiennes et des Parisiens pour mener une politique volontariste en matière de création de logements sociaux, de transition écologique, de création d'équipements publics dans les quartiers populaires.

Notre engagement en faveur des quartiers populaires est sans faille, car nous savons que Paris est une ville où les inégalités sont très importantes. En moyenne, un habitant du 8e arrondissement va gagner 38,7 euros à l'heure, tandis qu'un habitant du 19e arrondissement ne gagnera que 15,7 euros de l'heure. C'est l'histoire même de notre ville, où l'étalage des plus grandes richesses côtoie les réalités sociales les plus dures, une ville où certains peuvent se payer une nuit d'hôtel à 2.000 euros quand d'autres font les poubelles pour se nourrir. Ces inégalités sont insupportables et nous pensons que la Ville doit consacrer des moyens considérables pour les réduire au maximum.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Ville investisse des milliards d'euros pour le logement. Nous créons des logements sociaux pour répondre aux besoins des demandeurs qui sont nombreux à être victimes

du mal-logement. Nous devons également être attentifs à développer la mixité sociale en créant ces logements sociaux dans les quartiers les plus huppés, qui sont globalement situés dans le Centre et l'Ouest de Paris.

Cette politique a un coût important car les prix de l'immobilier sont très chers dans ces quartiers. C'est aussi une politique difficile et longue à mener, car la Ville se heurte à l'opposition d'associations anti-logement social, souvent soutenues par les élus de l'opposition. Mais nous ne faiblirons pas, que ce soit sur le plan budgétaire ou sur le plan de la volonté politique.

Nous investissons également pour développer les services publics. Nous avons pour habitude de dire que les services publics sont la richesse de ceux qui n'en ont pas. C'est la raison pour laquelle nous avons créé des milliers de places en crèche dans la mandature. Beaucoup de familles n'ont pas les moyens de faire appel à des assistantes maternelles et ces familles ne peuvent se permettre de réduire leur temps de travail, de perdre du salaire pour s'occuper de leurs enfants. C'est parce que les inégalités sont aussi des inégalités territoriales, des inégalités entre les arrondissements et entre les quartiers, que nous investissons pour les quartiers populaires les plus démunis.

Nous ne le répéterons jamais assez : les quartiers populaires de la Capitale ont du retard à rattraper. Je pense là aussi au logement. Les habitations qui ont été créées au XXe siècle, le long des boulevards des Maréchaux, ne sont clairement pas adaptées aux enjeux écologiques. Nous devons investir pour rénover ces logements et améliorer les conditions de vie des Parisiens les plus modestes. Je pense également aux équipements publics dans les quartiers populaires qui ont été rénovés dans les années 1960 et 1970 et qui ont aussi besoin d'être rénovés et agrandis. Dans certains cas, il faut même en créer de nouveaux pour répondre à l'augmentation de la population et à la diversification des besoins.

La Ville est active sur le sujet mais nous pensons qu'il faut aller encore plus loin. Nous devons continuer à créer des équipements sportifs et des équipements culturels dans les quartiers populaires. Nous devons leur donner les moyens de fonctionner dans les meilleures conditions, c'est-à-dire avec un nombre d'agents suffisant et suffisamment bien payés pour garantir une haute qualité de service aux usagers.

Mais pour mener à bien cette politique ambitieuse, il nous faut des moyens financiers à la hauteur. Par rapport à bien d'autres collectivités, nous avons de la chance de pouvoir compter sur un territoire qui regorge de richesses. Lorsque je vois des familles entières obligées de vivre dans des studios ou des retraités qui font les poubelles des supermarchés pour pouvoir se nourrir, je n'ai aucune honte à exiger qu'on fasse payer les plus riches.

Nous sommes fiers d'avoir contribué à l'augmentation de la taxe de séjour. Que les clients des palaces contribuent à financer les services publics, ce n'est que justice. Nous sommes fiers d'avoir obtenu l'augmentation des droits de mutation, comme nous sommes fiers d'avoir gagné l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Nous continuerons d'ailleurs à nous battre pour que ces deux taxes continuent à augmenter, car nous ne pouvons plus accepter que des dizaines de milliers de logements restent vides la plupart du temps et nourrissent le feu de la spéculation immobilière.

Nous avons été élus pour lutter sans relâche contre les inégalités sociales et territoriales. Nous n'aurons aucun scrupule à faire payer les plus riches pour en faire profiter l'écrasante majorité de la population.

Mais parce que Paris n'est pas la France et que nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces mesures qui reposent sur des richesses locales, nous continuons à exiger de l'Etat qu'il assume son rôle de garant de la solidarité et de l'égalité. C'est là où le bât blesse.

La politique de M. HOLLANDE a été désastreuse pour l'ensemble des collectivités locales. Ces dernières années, nous n'avons pas arrêté de dénoncer la politique d'austérité, dont le seul but est de servir les intérêts des marchés financiers. Il est révoltant de voir que le budget de l'Etat n'est plus élaboré pour répondre aux besoins de la population et des territoires, mais pour satisfaire des agences de notation et des fonds de pension.

Pendant ce temps, la situation des hôpitaux se dégrade. Les conditions de travail des soignants et la qualité des soins aux patients sont sacrifiés au nom de la recherche de la rentabilité. A Paris, l'A.P.-H.P. est aujourd'hui obligée de vendre son patrimoine et de fermer des hôpitaux pour financer ses projets d'avenir.

La précarité et le chômage ont gagné du terrain. Nous qui sommes au contact de la population, on ne compte plus le nombre de jeunes obligés de travailler pour "Uber" pour gagner leur vie. Sous couvert de flexibilité, ces jeunes sont sacrifiés. Aujourd'hui, ils sont nombreux à prendre conscience et ils commencent à s'organiser pour défendre leurs droits.

Cette politique néolibérale, la Ville et les services publics locaux la subissent également. Depuis 2010, l'Etat a réduit son soutien à la Ville de 1 milliard d'euros.

Rendons à César ce qui est à César : c'est sous le mandat de François HOLLANDE que les coupes budgétaires ont été les plus dures, c'est sous le mandat de François HOLLANDE que la dotation globale de fonctionnement a été divisée par deux en trois ans. Nous avons perdu 600 millions d'euros de dotations annuelles depuis 2014.

Alors, aujourd'hui, nous avons des raisons d'être inquiets pour l'avenir quand on voit le programme de M. MACRON, programme qu'il a défendu pendant sa campagne, lui qui a été l'un des plus fidèles lieutenants de François HOLLANDE, l'un de ceux qui a le plus soutenu son orientation néolibérale.

Nous savons que MACRON souhaite mettre fin à l'autonomie financière des collectivités. Dans son programme, les collectivités deviennent de simples opérateurs de l'Etat à l'échelle locale.

La suppression de la taxe d'habitation est la mesure phare de ce projet. Je ne suis pas un défenseur de cette taxe, et je pense même qu'elle doit être rénovée et que les valeurs locatives doivent être réévaluées pour mieux correspondre aux réalités. Mais la suppression de la taxe d'habitation n'est pas acceptable. Malgré de belles paroles, l'Etat ne compensera jamais pleinement la perte de cette ressource, nous en avons déjà fait les frais par le passé. Par ailleurs, nous serons à la merci des gouvernements qui n'hésiteront pas à se servir des collectivités comme variable d'ajustement.

En définitive, la suppression de la taxe d'habitation, dans la droite ligne de la suppression de la taxe professionnelle, mettra un terme à l'autonomie financière des collectivités locales.

Dans quelques jours, nous saurons si M. MACRON pourra compter sur une majorité parlementaire pour mettre en œuvre ce projet. S'il y parvient, nous serons en grande difficulté. Une collectivité comme la nôtre aura toujours autant de missions à assumer mais n'aura plus aucune marge de manœuvres : les élus locaux ne pourront plus infléchir les politiques publiques locales, nous ne pourrons plus mettre en œuvre les orientations politiques pour lesquelles nous avons été élus par les Parisiens.

La perte d'autonomie financière des collectivités serait un recul démocratique d'une grande ampleur qui marquerait la fin d'un processus de décentralisation.

Madame la Maire, à travers ce budget supplémentaire que nous soutiendrons, nous lançons un message, nous continuerons à nous battre sans relâche contre cette mesure et pour l'autonomie de Paris, pour que Paris reste une ville libre et autonome.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Nicolas BONNET.

Monsieur Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Adjoint aux Finances, mes chers collègues, nous avons salué le sérieux budgétaire de la Ville pour le compte administratif 2016. Le budget supplémentaire 2017 témoigne également de ce principe essentiel d'action.

Sérieux car, depuis nos précédents débats, la situation économique et sociale des Parisiens n'a pas changé : notre budget supplémentaire s'inscrit toujours dans un contexte difficile. A l'heure actuelle, les marges de manœuvres de notre collectivité restent étroites.

Sérieux car, dans ce contexte, le budget supplémentaire qui nous est présenté aujourd'hui traduit la capacité de bonne gestion de l'Exécutif parisien. Sans surprise, les grandes lignes du budget primitif sont respectées, seuls quelques ajustements sont à souligner. Ainsi les dépenses de fonctionnement progressent seulement de 16 millions, avec en parallèle une baisse de 27 millions des péréquations.

A noter bien sûr les premiers ajustements du budget spécial de la Préfecture de police, avec une baisse de 1,18 million d'euros. Une évolution qui va se poursuivre avec le transfert des compétences induites par la loi sur le statut de Paris. Les projections à ce titre sont tout à fait positives.

Je m'arrêterai ici pour la litanie des chiffres, que l'adjoint en charge sera à même de présenter, mais nous voyons qu'il s'agit d'un budget que l'on peut qualifier de très raisonnable. Les ajustements sont marginaux et font de ce budget un objet éminemment technique.

Mais le budget d'une collectivité est et doit toujours être politique, et le témoignage de choix et d'engagements d'une équipe municipale qui ne sont pas ceux de l'opposition, quelle qu'elle soit.

L'engagement de notre collectivité doit être entier et les dépenses supplémentaires peuvent être justifiées, notamment quand il s'agit d'un service public rendu aux Parisiens. C'est pourquoi nous avons décidé de déposer plusieurs amendements budgétaires, très modestes, dont une partie en investissement pour adapter notre service dans le concret du quotidien de nos concitoyens.

Tout d'abord, pour favoriser l'accessibilité des familles à notre Ville, même si nous savons que des actions structurantes et importantes sont menées à travers la stratégie parisienne pour les familles, nous souhaitons travailler sur les interstices, afin d'améliorer encore les déplacements en famille. Nous devons constamment adapter la Ville à ces usages.

C'est l'engagement des élus du groupe à travers deux amendements budgétaires : la création d'un label spécifique à destination des commerçants favorisant l'accès des familles avec de jeunes enfants et une meilleure adéquation des équipements municipaux à l'usage des tout-petits de plus en plus favorisés.

Ensuite, toujours dans cette volonté de construire une ville accueillante, notre collectivité doit investir davantage pour permettre à tous les Parisiens de pouvoir accéder à la propriété dans la Capitale. Les élus du groupe RG-CI en font la demande régulièrement, d'où notre amendement concernant la création de l'Office foncier solidaire. Malgré les problématiques budgétaires qui sont les nôtres, il nous faut rester dans une volonté d'action positive pour notre territoire.

Enfin, faute de visibilité sur le résultat des élections législatives, la situation financière des collectivités reste incertaine. En attendant les mesures qui seront proposées par le futur Gouvernement, il nous faut anticiper pour une gestion efficace des deniers publics, sans jamais perdre de vue le service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

L'efficacité du service public est un défi permanent qui ne doit souffrir d'aucun conservatisme ni d'aucune timidité. Mettre en place des procédés innovants est une obligation, tant les contraintes vont grandissant.

Il nous faut donc réfléchir à de nouvelles sources de revenus. C'est un travail que nous mènerons en vue de la préparation du budget 2018. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avait d'ailleurs déjà déposé un vœu pour l'expérimentation du "crowdfunding" et du "crowdlending". Nous espérons que la première tentative menée en 2017 permettra d'élargir l'horizon sur ce point.

Ainsi nous voterons ce budget supplémentaire et nous serons vigilants et constructifs pour les échéances qui nous attendent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Bernard BROS.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre GABORIAU. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, dans mes dernières interventions au Conseil de Paris relatives aux comptes 2016 Ville et Département et budget 2017, je regrettais que l'information générale sur la situation financière de Paris manque de clarté et de précision et que les rapports financiers et budgétaires mettent malheureusement en lumière la fragilité de la stratégie financière de la Ville, confirmant ainsi nos inquiétudes tant sur la forme que sur le fond, malgré une plaquette de rapports financiers très fournie et détaillée.

Sur la forme d'abord, par une présentation tronquée, sur le fond ensuite, avec des indicateurs en rouge.

L'analyse financière des principales variations, dépenses/recettes, montre bien que les priorités des Parisiens ne sont pas prises en compte, en particulier celles des familles et des classes moyennes.

Dans le prolongement de l'intervention de notre Présidente, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, et des 5 points qu'elle a évoqués, je m'attacherai à traiter celui de la fiscalité parisienne.

Alors que Paris a un potentiel fiscal exceptionnel, colossal, prenons comme exemple Paris comme deuxième contributaire au niveau national des recettes des DMTO et 10 % des recettes nationales, notre groupe les Républicains s'oppose clairement à l'augmentation exponentielle de la charge fiscale sur les Parisiens.

Cette lourde augmentation des impôts et taxes se traduit par plus 500 millions de recettes depuis 2014, plus 300 millions entre 2015 et 2016, soit plus 5,5 %, dont 25,4 % provenant de la fiscalité immobilière, plus 109 millions de recettes en 2016 après une progression de 46 millions en 2015 liée à un doublement du produit de la taxe de séjour, une multiplication par 2 ou 3 selon les arrondissements, des redevances de stationnement et des amendes, la création et le triplement dès l'année suivante d'un impôt sur les résidences secondaires, l'augmentation de 10 % des droits de mutation, l'explosion des recettes des droits de terrasse, plus 32 %, les concessions de cimetières, plus 15 %, et des redevances de pompes à essence, plus 220 %.

Citons également l'augmentation des tarifs des services publics, des cantines, des bibliothèques, des conservatoires, la liste est longue.

Alors, n'est-ce pas là une augmentation avérée de la fiscalité parisienne ? En 2017, chaque famille parisienne aura déboursé 1.200 euros de plus qu'en 2014 pour la gestion de Paris.

Tous ces éléments démontrent, contrairement à ce qui est présenté, que l'Exécutif continue à se livrer à une véritable course aux recettes sur toutes les taxes, au détriment du pouvoir d'achat des Parisiens.

Plus généralement, quant au budget supplémentaire proposé, il est cantonné à un budget d'ajustement sans inflexion notoire dans la stratégie de la collectivité, qualifiée dans la communication de gestion sérieuse.

Sont annoncées des dotations majeures en fonctionnement, comme 1 million d'euros pour la sécurisation des opérations de gardiennage pour les élections présidentielles et législatives, et surtout un plan de mobilisation contre les rats, doté de 500.000 euros de crédits supplémentaires.

En réalité, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, 168 millions d'euros, est affecté, une fois couvertes les inscriptions supplémentaires, à la section d'investissement pour autofinancer 81 millions d'investissements sur l'exercice 2017, dont 14 millions d'euros d'inscriptions additionnelles au B.P. 2017 et 34 millions d'euros de reste à réaliser.

Il est bien précisé dans le projet de délibération DFA 53, projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017, que c'est par cet autofinancement supplémentaire que l'ensemble des dépenses nouvelles seront financées à autorisation d'emprunt inchangé, soit 793 millions d'euros. L'Exécutif confirme ainsi cette nouvelle envolée de la dette en 2017 qui avoisinera les 6 milliards d'euros.

Qualifiée d'excellent niveau d'autofinancement, l'épargne brute de l'ordre de 581 millions d'euros n'a donc pas été suffisante pour couvrir toutes les dépenses d'investissement par des ressources propres.

En outre, alors que l'épargne brute doit représenter les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement, une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité, elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette. Par conséquent, il serait opportun que l'Exécutif nous éclaire sur l'exacte ventilation de l'utilisation de l'épargne brute constatée au compte administratif 2016 et sur le remboursement de la dette.

Enfin, on déplorera comme à l'habitude, l'absence d'outils fiables d'évaluation pour juger de la qualité de la gestion de la Ville. Aucun audit général budgétaire annoncé alors qu'il s'agit de la mi-mandature, absence de rapport annuel de performance en annexe du rapport financier qui résulterait de la confrontation entre le projet annuel de performance et les réalisations obtenues pendant l'année et faisant apparaître les écarts constatés.

Ce document permettrait de servir de base au débat d'orientations budgétaires. Je l'ai déjà dit ici.

Une communication qui poserait les grandes questions relatives à l'exercice en cours afin d'articuler un débat productif, tant pour le compte administratif que pour le budget supplémentaire.

Quelles sont les vraies marges de manœuvre financières dont dispose la Ville pour appliquer son programme d'investissement ? Faut-il maintenir cette politique d'investissement qui consacre près de 500 millions d'euros par an à une action déséquilibrée sur le logement ? Quelles sont les pistes à envisager pour réaliser des économies conséquentes dans le train de vie de la Ville ? Comment l'Exécutif appréhende-t-il la réforme de la taxe d'habitation souhaitée par le Gouvernement ? Quelles en seront les conséquences pour les contribuables parisiens et pour le budget de Paris ?

C'est une grande partie de la fiscalité parisienne qui est en jeu et qui nécessiterait, lorsque le dispositif sera lisible, l'organisation d'un débat au Conseil de Paris.

Un examen attentif du compte administratif et du budget supplémentaire, malgré l'absence d'outils d'évaluation le montre bien.

Si mon collègue Julien BARGETON, Adjoint aux Finances, réaffirme "la persévérance" de l'Exécutif dans sa gestion budgétaire, il s'agit, je crois, d'une obstination dans l'erreur qui instaure une zone à hauts risques pour les finances de la collectivité dans le futur.

Ce n'est en définitive que par des éléments comptables dérogatoires tels que les loyers capitalisés, que la Ville peut contourner une équation financière compliquée par des recettes d'investissement qui finiront par se tarir, telles que les cessions immobilières, et par un programme d'investissement dans le logement social qui demeure intenable et inadapté aux priorités des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 2 minutes.

Elle n'est pas là.

Nous passons à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'a indiqué David BELLIARD, nous sommes globalement satisfaits du budget supplémentaire qui est proposé et nous y avons bien sûr apporté quelques propositions complémentaires. Elles sont raisonnables et renforcent les contours de la politique d'écologie et de solidarité de notre collectivité.

Elles visent à s'assurer que la Ville, malgré les contraintes budgétaires que nous n'ignorons pas, s'engage à financer certaines priorités en misant sur les services publics et l'écologie, notamment dans les quartiers populaires.

Ainsi, nous avons demandé qu'une somme supplémentaire soit allouée pour assurer le fonctionnement des trois traverses de bus les plus anciennes, et préserver ainsi, tout en passant à l'électrique, ce transport collectif de proximité utile aux habitantes et habitants, en donnant la priorité au désenclavement sur d'autres considérations de restrictions budgétaires qui ne nous semblaient pas pertinentes sur ce dossier.

D'autre part, nous avons souhaité que la Ville puisse bénéficier de tous les outils et moyens nécessaires à un meilleur contrôle sur les meublés touristiques. C'est une priorité qui est portée depuis de nombreux mois par les élus écologistes.

Cet objectif de juguler les appétits spéculatifs et la fonte du parc locatif semble devoir connaître de nouvelles évolutions du fait d'un récent décret très attendu et la Ville se donnera les moyens d'atteindre cet objectif.

Nous avons également demandé que la Ville s'engage à soutenir les projets de recherche de la chaire Bernard Maris, afin d'assurer la continuité des travaux de cet économiste citoyen qui a été tué le 7 janvier 2015, dans les locaux de Charlie Hebdo. Sa réflexion marquée par le keynésianisme et le paradigme écologiste doit continuer à être une source d'inspiration pour nos politiques publiques.

Enfin, nous souhaitons pouvoir engager collectivement une réflexion, afin de mobiliser de nouvelles sources de recettes, car il nous semble important que notre Ville conserve des marges de manœuvre et ne se limite pas à une stratégie de réduction des dépenses, nous reviendrons d'ailleurs dans notre question d'actualité sur le sujet des redevances des concessions, sujet que vient de soulever mon collègue David BELLIARD en tant que piste de ressources à optimiser.

D'autant que les dépenses de la collectivité, par exemple en termes d'écologie, constituent en fait des investissements qui permettent de réaliser des économies de fonctionnement importantes. Pour mémoire, comme le rappelait d'ailleurs mon collègue Jérôme GLEIZES, alors que pendant longtemps les dépenses de fluides d'eau, d'électricité, de gaz, de carburant, des équipements de la collectivité nécessitent une inscription supplémentaire à chaque budget supplémentaire, ce poste de dépenses, dans le compte administratif de 2016, est en baisse de 5,3 millions d'euros par rapport à 2015, et cela grâce aux efforts et à l'implication des agents pour les économies d'énergie et grâce aux économies d'énergie et aux travaux d'efficacité énergétique qui ont été effectués dans le cadre du Plan Climat Énergie de Paris.

Ces investissements commencent à payer, et c'est encourageant. Cela doit nous pousser à aller plus loin.

Pour conclure, nous souhaitons une nouvelle fois remercier l'adjoint aux finances et son équipe pour la qualité de nos échanges qui nous ont permis de nous accorder sur des propositions utiles pour améliorer la vie quotidienne des habitantes et des habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame MÉES.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, dernier orateur pour le groupe les Républicains.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, il n'y a pas grand-chose à ajouter à la pertinence des propos des orateurs de notre groupe, de notre présidente Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et des orateurs du groupe UDI. En réalité, il n'y a rien de très nouveau dans ce budget supplémentaire. Permanence selon Julien BARGETON, obstination selon Pierre GABORIAU, linéarité en tout état de cause en ce qui concerne l'augmentation permanente des dépenses et de la masse fiscale.

A ce titre, j'ai découvert, avec un peu de consternation, le vœu du groupe Écologiste rattaché au budget supplémentaire, le vœu n° 6 intitulé "vœu relatif à la nécessité de mobiliser des recettes supplémentaires pour le budget de la Ville de Paris". C'est effectivement tout un programme.

Je dirai même qu'à la lecture du troisième "considérant" qui annonce très clairement la couleur, on atteint un sommet d'irresponsabilité, de dogmatisme économique et de provocation. Je le lis : "Considérant que l'engagement de notre Municipalité de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe jusqu'à la fin de la mandature rend nécessaire, dans la phase de préparation et d'orientation du budget 2018 de la Ville de Paris, initié actuellement, une réflexion pour mobiliser d'autres sources de recettes..." ce qui a été déjà fait lors des exercices budgétaires précédents avec la hausse de la taxation spéciale pesant sur les résidences secondaires, la hausse de la taxe de séjour, l'augmentation des recettes liées à la publicité ainsi que la hausse des taxes indirectes perçues lors des transactions immobilières. Tout est dit ou presque. On ne sait pas comment faire pour trouver des recettes supplémentaires et mobiliser de nouvelles recettes nécessaires à l'équilibre du prochain budget primitif.

Nous nous posons même la question, Madame la Maire : ce vœu est-il une commande faite à un groupe partenaire de votre majorité pour, en quelque sorte, préparer les esprits à de nouvelles taxes, comme vous avez déjà su en créer depuis trois ans, logique d'ailleurs également appuyée - j'ai bien écouté - par le président du groupe Communiste - Front de Gauche. Il s'agit d'équilibrer les comptes en trouvant des recettes supplémentaires.

Faut-il rappeler que, comme vous l'inscrivez d'ailleurs dans le rapport financier 2016, vous avez encaissé précédemment 300 millions de recettes supplémentaires d'impôts et de taxes entre 2015 et 2016, ce qui fait un solde d'un demi-milliard depuis 2014, et que vous attendez, encore cette année, une hausse de plus de 3 % du produit de la fiscalité. Quant à la dette, je le rappelle également, elle a été multipliée par 5 en 15 ans.

La question que nous, nous posons, c'est quand allez-vous cesser cette course forcenée aux recettes qui affaiblit toujours davantage les contribuables parisiens, porte atteinte à leur pouvoir d'achat et entrave le dynamisme économique de la Capitale ? Qu'allez-vous encore nous inventer en 2018 ? Cela passera-t-il par ce groupe de travail proposé par le vœu afin qu'une réflexion, associant les groupes politiques intéressés, soit mise en place sur le volet et sur le seul volet recettes du budget de la Ville ?

Je ne vous surprendrai pas en précisant que notre groupe ne compte pas participer en tout cas à cette phase des réflexions. En revanche, nous serions très vivement intéressés par des initiatives et des réflexions fortes pour que la Ville retrouve de véritables marges de manœuvre financière, ce qui a d'ailleurs été recommandé de façon réitérée par la Chambre régionale des comptes. Pour l'instant, ces recommandations - nous le constatons - demeurent totalement lettre morte.

Je propose donc que nous sous-amendions votre vœu n° 6 afin d'en changer l'objectif et que nous changions notamment le dernier mot "... une réflexion associant les groupes politiques intéressés soit menée sur les dépenses du budget de Paris...". Nous vous déposons ce sous-amendement sur lequel nous aimerions que le Conseil soit appelé à délibérer.

D'ailleurs, s'il y avait un vrai débat d'orientations budgétaires digne de ce nom, organisé suffisamment en amont du budget primitif, ce vœu serait sans doute inutile puisque nous aurions dû travailler utilement dans ce sens.

Mais pour cela, il faudrait que nous ayons des outils fiables d'évaluation, un terme, une méthode de travail ; tout cela, pour l'instant, n'a jamais été admis dans la logique de l'Exécutif. C'est si vrai d'ailleurs qu'à aucun moment, dans les différentes interventions budgétaires, l'adjoint chargé des finances, comme ses prédécesseurs, n'a évoqué le

moindre recours à une évaluation indépendante, fiable, transparente. Je n'ose même plus vous parler d'audit puisque cela fait plus de 15 ans que nous le réclamons en vain et que vous le refusez systématiquement.

Si nous ne disposions pas des rapports réguliers de la C.R.C., nous ne saurions pratiquement rien de la réalité de la gestion de la Ville en matière d'endettement, de manipulations comptables à l'appui des loyers capitalisés, d'investissements non seulement insuffisants que vous ne parvenez pas à financer. En fait, ce vœu n°6 est révélateur de ce qui inspire votre gestion, une créativité financière hors norme, dites-vous, pour boucler un budget toujours plus dépensier et "inmaîtrisé".

Madame la Maire, quelle sera la réponse de l'Exécutif à ce vœu et au sous-amendement que je dépose pour valoriser, comme c'est proposé, certaines occupations de l'espace public parisien ? S'agit-il là encore d'augmenter, de manière effrénée, toutes les taxes possibles et imaginables sur les activités économiques de la capitale ? D'alourdir tous les droits de voirie ? Je suppose que vous allez bientôt proposer de taxer l'air pollué que les Parisiens respirent. Ce serait un effet sans doute de votre imagination créative. Que cette imagination s'emploie plus utilement à mettre un terme au dérapage continu du fonctionnement de la Ville depuis 16 années et sur lequel les Parisiens manifestent désormais quelque impatience. Quelles économies êtes-vous capable de réaliser au bénéfice des Parisiens, c'est la question que vous devriez vous poser et que nous vous posons, Madame le Maire, mes chers collègues, et sur laquelle nous attendons effectivement des réponses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Nous allons à présent suspendre le Conseil pour que la 1ère Commission puisse se réunir pendant cinq minutes et pour le dépôt de la lettre rectificative n° 1 G.

La séance est suspendue et nous nous retrouvons dans cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures dix minutes, est reprise à douze heures vingt-huit minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris pour l'exercice 2017. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Puisque tout le monde est là, nous reprenons la séance et je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues.

Vous l'avez dit vous-même, Madame la Maire, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget. Cela confirme un choix que nous avons fait et que nous n'avons jamais démenti. Il est dédié aux ajustements alors que c'est le budget primitif qui est le temps du débat politique et stratégique sur les orientations de la Municipalité.

Pour autant, ce budget supplémentaire est une étape qui s'inscrit dans un contexte budgétaire compliqué. Cela a été décrit et c'est pourquoi je vais émettre un avis favorable au vœu des Verts présenté notamment par David BELLARD sur la nécessité de mobiliser des recettes supplémentaires. Cela veut dire aussi accepter que de nouvelles concessions soient créées dans l'espace public. Et, pour reprendre la demande de Jean-François LEGARET, je crois qu'il faut aussi en effet parler des dépenses.

Je propose que lors d'une réunion ad hoc de la 1ère Commission, en amont du débat d'orientation budgétaire, nous puissions présenter les pistes de réflexion en recettes comme en dépenses afin que tous les groupes soient associés. Je n'y vois aucune difficulté particulière.

L'objectif de ce budget supplémentaire, c'est un objectif de sobriété. Les inscriptions, c'est 0,2 %, Monsieur GABORIAU. Vous disiez que vous étiez attentifs à la clarté, la transparence, la sincérité mais quand on limite autant les inscriptions au budget supplémentaire, c'est bien que le budget primitif a été sincère et bien prévu. D'ailleurs, M. DUCLOUX l'a clairement dit tout à l'heure.

16 millions d'euros de dépenses de fonctionnement. On rajoute ce qui est quand même évidemment loin de ce que j'entends parfois. 16 millions : il y a notamment 4,65 millions pour le transfert des indemnités chômage à Pôle emploi, 3,15 millions pour la sécurité et le gardiennage dont 1 million pour les bureaux de vote, 2,3 millions pour la défense extérieure contre l'incendie assurée par "Eau de Paris", un peu plus de 3 millions pour le S.T.I.F. Bref, vous voyez que ce sont des ajustements très limités. J'ajoute, au sujet du S.T.I.F., que nous avons accepté un amendement qui a repris en lettre rectificative sur les traverses.

La Préfecture de police, elle aussi, voit un mouvement un peu contraire puisqu'il y a des ajouts, 2 millions pour la masse salariale et dans le même temps un retrait lié au transfert de compétences pour 3 millions d'euros. Au total, la contribution est de 287,4 millions pour la Préfecture de police. Dans ce cadre, là aussi, nous avons déposé un vœu de l'Exécutif.

Conformément à notre volonté de développer les cofinancements et les financements externes, il y a aussi un certain nombre d'éléments qui le traduisent dans ce budget supplémentaire. Cela a été évoqué. Je pense au Musée national des Arts et Traditions populaires, 10 millions d'euros, en dépenses comme en recettes. Je pense également au F.E.D.E.R. On critique parfois l'Europe, mais nous avons 2 millions du F.E.D.E.R. pour le réseau "Smart Grid", réseau intelligent énergétique à Clichy-Batignolles. Il y a 1,5 million pour les belles journées des 23 et 24 juin prochains dans le cadre du projet de candidature aux Jeux Olympiques. Effectivement, nous sommes attentifs au rayonnement de notre collectivité et c'est vrai que, sur le vœu qui a été présenté par Mme MÉES notamment, sur la recherche, je lui propose de le retirer et de mener une réflexion pour déterminer les meilleures modalités de soutien à cette intéressante initiative. Ce n'est pas, bien sûr, sur le fond de l'initiative.

Ces dépenses de fonctionnement sont très limitées. Une fois qu'elles sont financées, il y a 82 millions qui peuvent être consacrés à l'investissement. Et c'est positif, Monsieur POZZO di BORGIO, contrairement à ce que vous sembliez penser, puisque nous ne touchons pas l'autorisation d'emprunt et nous rajoutons quelques autorisations de programme, notamment en matière de logement - M. BONNET-OULALDI en a parlé -, mais également des autorisations de programme pour accélérer le plan de renouvellement des chaudières, conformément à notre politique en faveur de la lutte contre le changement climatique. Il y a également 7 millions dans le cadre du nouveau statut de Paris, le lancement d'équipements d'accueil de la petite enfance pour près de 5 millions d'euros.

Sur ce sujet de la petite enfance, Monsieur BROS, vous avez développé, là aussi, des initiatives intéressantes, sur le label "Poussette" notamment, et d'autres sujets. Je vous propose plutôt de voir cela au moment de la proposition de délibération de niche de votre groupe, en novembre, qui pourrait trouver sa concrétisation au budget primitif 2018. Nous sommes moins dans le cadre du budget supplémentaire que d'un budget primitif, me semble-t-il, de même, d'ailleurs, pour l'office foncier et solidaire. Là aussi, un point d'étape est nécessaire au deuxième semestre.

Je vous propose donc de retirer ces trois amendements et puis, d'avancer ensemble sur ces sujets au deuxième semestre de cette année.

Alors, un million d'euros est prévu pour le schéma gérontologique, dont nous parlerons à ce Conseil. Deux millions d'euros également pour, j'en ai parlé, la défense extérieure contre l'incendie assurée par "Eau de Paris" pour le compte de la collectivité parisienne. Deux millions à peu près pour les jardins publics. 1,2 million pour la dératization et puis, 1,6 million pour la mise en place de la brigade de lutte contre les incivilités.

Au total, des ajustements très limités en fonctionnement comme on investissement, qui vont vers nos priorités et qui, avec l'autofinancement et le report, permettent de financer de nouveaux investissements sans augmenter l'autorisation d'emprunt. Contrairement à ce que j'ai entendu parfois, il n'y a pas du tout de hausse de la dette, de fausse prudence dans ce budget supplémentaire. Au contraire, il est extrêmement limité et il n'accroît pas du tout l'endettement. Mais c'est vrai qu'il faut aussi des recettes foncières - je l'ai déjà rappelé - parce que c'est aussi ce qui permet de limiter l'endettement et donc, nous devons ensemble accepter de céder parfois des biens non stratégiques afin de financer aussi notre investissement. C'est un élément extrêmement important.

Pour conclure, ce projet de budget supplémentaire est une traduction concrète de notre effort de maîtrise des dépenses. Il n'y a pas du tout d'ajout de dépenses massives. C'est, évidemment, un effort que nous entendons prolonger dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018.

Je vous remercie de l'adopter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Julien BARGETON, pour cette expression après ce débat sur ce budget supplémentaire.

Nous allons à présent procéder au vote des amendements, des vœux et des dossiers inclus dans la discussion budgétaire, et des différents budgets. Nous allons donc mettre successivement aux voix les budgets

d'investissement et de fonctionnement de la Ville et du Département, ainsi que les budgets spécifiques. Les votes des budgets de la Ville et du Département s'effectueront globalement, et non par chapitres. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole. Je demanderai donc à Julien BARGETON l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux, puis nous les voterons.

2017 DFA 53 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mobilisation de recettes supplémentaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons commencer par le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2017. C'est le DFA 53.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 1 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je demande son retrait, sinon avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-il retiré ? Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 2 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Retrait. Merci beaucoup.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 3 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ? Retrait. Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 4 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Retiré aussi.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 5 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 6 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Favorable, avec les éléments que vous avez apportés à l'instant.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 140).

2017 DFA 53-1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 53-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2017, tenant compte du vœu et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment le Livre III, Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 12, 13 et 14 décembre 2016 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2017 ;

Vu la délibération des 27, 28 et 29 mars 2017 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération des 6, 7 et 8 juin 2017 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté comme suit :

- à la somme de 6.052.652.029,81 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses) ;

- à la somme de 2.412.264.890,33 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 1).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 53-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement de la Ville pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le Budget supplémentaire d'investissement de la Ville pour l'exercice 2017 est adopté. (2017, DFA 53-1).

2017 DFA 53-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 53-2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2017, tenant compte du vœu et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 12, 13 et 14 décembre 2016 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2017 ;

Vu la délibération des 27, 28 et 29 mars 2017 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération des 6, 7 et 8 juin 2017 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville pour 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON; au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté comme suit :

Dépenses : 5.656.794.728,44 euros

Recettes : 5.656.794.728,44 euros

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 53-2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2017 est donc adopté. (2017, DFA 53-2).

2017 DFA 54 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 54 relatif à l'individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 54).

2017 DFA 19 G - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

Lettre rectificative n° 1 G déposée par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons par le vote du budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 G est adoptée.

2017 DFA 19 G-1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 19 G-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2016, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G, dont je vous donne lecture :

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du Département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 12, 13 et 14 décembre 2016 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2017 ;

Vu la délibération des 27, 28 et 29 mars 2017 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération des 6, 7 et 8 juin 2017 arrêtant le compte administratif du Département de Paris pour 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article unique : Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.192.617.221,08 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses) ;

- à la somme de 397.900.627,23 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 19 G-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2017 est adopté. (2017, DFA 19 G-1).

2017 DFA 19 G-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 19 G-2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 12, 13 et 14 décembre 2016 arrêtant le budget de fonctionnement pour 2017 ;

Vu la délibération des 27, 28 et 29 mars 2017 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération des 6, 7 et 8 juin 2017 arrêtant le compte administratif du Département de Paris pour 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental soumet à l'approbation le projet de budget supplémentaire du Département pour 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1er. Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté comme suit :

Dépenses : 3.369.177.466,42 euros

Recettes : 3.369.177.466,42 euros

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° 4).

Article 2. Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 19 G-2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017 est adopté. (2017, DFA 19 G-2).

2017 DFA 20 G - Individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 20 G relatif à l'individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 20 G).

2017 DFA 58 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 58 relatif aux Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 58).

2017 DFA 47 - DRH - Budget supplémentaire emplois 2017.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 47 - DRH relatif au budget supplémentaire emplois 2017, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé l'amendement n° 7 et l'Exécutif, le vœu référencé n° 7 bis.

Est-ce que l'amendement n° 7 est maintenu par les Écologistes ? Il doit être retiré, c'est cela ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 141).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 47 - DRH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 47 - DRH).

2017 DFA 14 - DRH G - Budget supplémentaire emplois 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite à présent à vous prononcer sur le budget supplémentaire emplois 2017 pour les services départementaux.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 14 - DRH G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 14 - DRH G).

2017 DILT 10 - DFA - Budget supplémentaire du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous commençons pour les budgets annexes.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 10 - DFA relatif au budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DILT 10 - DFA).

2017 DPE 8 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 8 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 8 - DFA).

2017 DPE 9 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 9 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 9 - DFA).

2017 DEVE 68 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Budget supplémentaire 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 68 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 68 - DFA).

Les budgets supplémentaires de la Ville et du Département de Paris pour 2017 sont adoptés.

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons à la 7e Commission et je donne la parole à M. Sergio TINTI, président de la 7e commission, pour trois minutes.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

40 projets de délibération à l'ordre du jour de notre dernière 7e Commission, présidée par ma collègue, Mme Véronique LEVIEUX, que je remercie.

Concernant les projets de délibération qui ont fait l'objet de discussions, au niveau des délégations de Jean-François :

- le DJS 101 : centre sportif parisien de Puteaux, délégation de service public pour la gestion, modalités de passation. Il y a eu une intervention de Pierre AURIACOMBE.

- le DJS 193 : fixation des tarifs d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation de courses sur route. Là aussi, intervention de Pierre AURIACOMBE et réponse de Jean-François MARTINS.

- le DJS 218 : conventions de partenariat avec le G.I.P. "Paris 2024", liées à l'opération des 23 et 24 juin 2017. Intervention de Pierre AURIACOMBE et réponse de Jean-François MARTINS.

Concernant les vœux, il y en avait six non rattachés. Pierre AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à l'équité de traitement des associations sportives en cas de fermeture des équipements sportifs.

Jacques BOUTAULT a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à l'avenir des activités sportives assurées par l'Office du Mouvement sportif, avec une réponse de Jean-François MARTINS et une intervention de Pierre AURIACOMBE.

Pascale BLADIER-CHASSAIGNE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif au projet de réforme des Maisons des associations.

Et pour terminer, Jean-François a annoncé la tenue prochaine d'une réunion commune des 1ère et 7e Commissions sur le budget des Jeux olympiques et paralympiques 2024, et Hermano SANCHES RUIVO a annoncé la conférence "Urban Europe : quand la ville européenne de demain se construit".

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2017 DJS 101 - Centre sportif parisien de Puteaux (92). - Délégation de service public pour la gestion. - Modalités de passation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons tout de suite à l'examen du projet de délibération DJS 101 relatif au centre sportif parisien de Puteaux.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Ecologiste est très dubitatif sur ce projet de délibération qui prône la mise en délégation de service public du centre sportif de Puteaux. Ce parc des sports de Puteaux situé sur l'île du même nom s'étend sur 12 hectares. C'est une des dernières îles non urbanisées de notre fleuve la Seine, qui ne peut attirer que les spéculateurs du monde entier. C'est un petit coin de paradis, essentiellement consacré au sport, un lieu de promenade, de loisirs et de détente.

Nous nous abstenons, car nous ne pensons pas qu'il faille mettre en D.S.P. l'ensemble de ces 12 hectares, mais uniquement une partie. La Ville aurait pu garder une partie du site, notamment les terrains de sport, soit en régie, comme c'était le cas, soit en gestion directe, notamment les dix terrains de sport, de football et de rugby.

Ce projet de délibération reviendra devant le Conseil de Paris et nous verrons si la D.S.P. est fructueuse, et si le bénéficiaire est un organisme à but non lucratif ou un groupe qui voudra privatiser cet espace, cette île exceptionnelle aux portes de Paris.

En attendant, nous nous abstenons. Merci de votre attention, surtout derrière moi.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Jérôme GLEIZES.

Vous avez raison en tout cas d'attirer notre attention sur ce point, et c'est le bon, mais c'est précisément ce à quoi nous sert la procédure de D.S.P. L'île de Puteaux, vous l'avez souligné, est un site exceptionnel. C'est un site incroyable, entre deux bras de la Seine, entre Paris et Puteaux. C'est surtout pour Paris une réserve de terrains de grands jeux incroyable. Nous manquons et nous n'avons pas la place de construire des terrains de football supplémentaires.

Dans une opération que je veux souligner ici, la Ville a réussi à trouver un accord avec le département des Hauts-de-Seine pour que cet espace qui était interdépartemental revienne intégralement à Paris et qu'il bénéficie donc intégralement aux Parisiens pour la pratique sportive. Ce site est un site de sports, de loisirs et de nature, c'est un site assez divers dans son exploitation, sur lequel on n'a pas une compétence Ville directe pour gérer ce qui va ressembler en fait à un centre sportif et de loisirs.

On considère par ailleurs que sa localisation permet aussi, c'est vrai, de tirer un certain nombre de recettes liées aux activités de loisirs. Mais précisément, si on choisit le format d'une D.S.P., c'est pour contraindre le futur exploitant au périmètre de service public. Et le périmètre de service public, c'est précisément celui que vous avez indiqué, Monsieur GLEIZES, c'est-à-dire les terrains de grands jeux, football et rugby. Ceux-là seront strictement dans le périmètre du service public, à tarification fixée par la Ville et sur des créneaux attribués aux clubs sportifs décidés par la Ville de Paris. C'est donc précisément en disant "les infrastructures sportives doivent rester dans le cadre du service public", mais on considère que d'autres activités de loisirs, elles, peut-être plus rémunératrices, peuvent permettre d'équilibrer l'exploitation pour un exploitant professionnel de ce site. Et donc, c'est comme cela justement que l'on va protéger cette activité de service public.

Je le dis par ailleurs : c'est une double bonne nouvelle, cette gestion de Puteaux, parce que c'est à la fois quatre à six terrains de grands jeux récupérés par Paris, ce qu'on n'a pas la place de faire, ce qui est une offre supplémentaire pour répondre à la demande sportive, et en particulier la demande sportive féminine, qui progresse malheureusement beaucoup plus vite que nos terrains à se construire. Et donc, quatre terrains d'un coup, c'est une vraie bonne nouvelle.

Et en même temps, je le dis : budgétairement, Puteaux, c'était quelque chose qui nous coûtait 1,5 million d'euros par an jusqu'en 2014, et c'est des choses qui devraient ne plus nous coûter, voire même rapporter une redevance supplémentaire pour la Ville de Paris, tout en maintenant le service public. Je pense donc que c'est une opération assez équilibrée. On en reparlera quand on verra effectivement le bénéficiaire, mais en tout cas, j'ai le même souci que vous, Monsieur GLEIZES.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 101).

2017 DJS 193 - Fixation des tarifs d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation de courses sur route.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 193 relatif à la fixation des tarifs d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation de courses sur route, et des amendements n^{os} 9 et 65 qui y sont rattachés.

La parole est à M. David BELLARD, puis à M. Nicolas BONNET.

M. David BELLARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'engouement pour les courses à pied à Paris est une bonne nouvelle. Dans sa pratique courante, ce sport urbain, accessible à énormément de monde, ne nécessite ni matériel trop onéreux, ni installation spécifique. Il s'adapte à l'environnement de la ville et constitue une activité sportive que je pourrais qualifier "d'écolo-compatible", tout comme peuvent l'être par exemple les balades en rollers ou encore, la natation, bientôt rendue possible dans la Seine.

Cet engouement se traduit par l'organisation de plus en plus fréquente de courses plus ou moins grandes en plein Paris. Celles-ci monopolisent de fait l'espace public et nécessitent la mobilisation des services de la Ville pour leur sécurisation et le nettoyage, des missions qui sont aujourd'hui effectuées sans contrepartie financière réelle versée par les organisateurs.

En début d'année, d'ailleurs, quelques centaines de personnes avaient affronté le froid nantais en courant. Le but : ramasser les déchets, mais aussi et surtout sensibiliser les coureurs à ne pas les jeter n'importe où. Cette initiative nantaise, qui avait pris une ampleur inattendue, marque bien à la fois l'intérêt grandissant pour ces pratiques sportives, mais aussi la prise de conscience que celles-ci ont un impact sur l'espace public.

Par ailleurs, si certaines courses restent organisées dans un format associatif, souvent dédié au soutien à de grandes causes d'intérêt général, d'autres sont liées à des organisations commerciales et réunissent des milliers de participants. Elles sont souvent pensées comme des paniers à publicités pour faire la promotion de grandes marques d'équipementiers sportifs ou autres. Nous comprenons donc la nécessité de trouver des modalités pour que cette occupation de l'espace public et les missions afférentes menées par les services municipaux trouvent une réelle contrepartie financière. Il n'est pas acceptable que les courses commerciales soient de facto subventionnées par les deniers publics, et ceci même indirectement.

Toutefois, ce projet de délibération assoit le calcul de cette redevance sur le nombre de dossards, c'est-à-dire sur le nombre de participants. Le message envoyé est de dire que ce sont aux coureurs de payer cette contribution, alors même que le coût de participation à beaucoup de courses est déjà très élevé et que nous souhaitons promouvoir les sports pas ou peu polluants : la course à pied ou encore la marche, par exemple. D'autres modalités auraient pu être imaginées comme une part du chiffre d'affaires généré par ces événements.

Enfin, bien entendu, nous souhaitons préserver de cette nouvelle contribution les événements associatifs et/ou à vocation humanitaire. A ce titre, nous voterons le vœu présenté par nos collègues du groupe Communiste pour exonérer les événements qui présentent moins de 1.500 participants.

Pour toutes ces raisons et du fait de l'amendement de l'Exécutif, qui à notre demande vient préciser que ce seront bien les structures organisatrices qui payeront cette contribution, calculée en fonction du nombre de dossards, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage l'inquiétude de mon collègue David BELLIARD. Ce n'est pas aux participants de payer ce coût supplémentaire, d'autant que l'on voit aujourd'hui une augmentation du coût des licences et de plus en plus d'inégalités dans la pratique sportive. C'est-à-dire que ceux qui ont de l'argent peuvent se payer le Marathon de Paris et ceux qui n'ont pas d'argent vont faire les 10 kilomètres du 19e ; et pas que le 19e : le 12e et beaucoup d'arrondissements. Justement, mon amendement a pour but de soutenir ces courses, qui sont des courses populaires, contrairement à d'autres courses qui sont des courses "marchandisées" et qui font appel au "naming".

Le propos que je vais donc tenir ici, c'est que nous proposons, nous, un amendement pour que le seuil de cette taxe soit relevé à 1.500 plutôt que 1.000. Et je crois que l'Exécutif sera d'accord, car nous sommes tout à fait conscients des coûts importants que ces courses font peser indirectement sur les services municipaux. Cela a été dit : sécurisation des parcours, propreté. Il est tout à fait normal que les organisateurs y contribuent.

C'est pourquoi, sur le principe, nous sommes d'accord et nous ne discutons pas le montant. Mais, vous le savez, dans la multitude de ces courses qui ont lieu dans les rues de notre ville, toutes n'ont pas la même ampleur. Il y a les courses associatives portées par les clubs de proximité et je pense aux courses d'arrondissement, sans commune mesure avec des courses organisées par des sociétés avant tout commerciales, qui bénéficient certes d'un succès mais qui sont sponsorisées par des grandes marques et qui font appel au "naming". C'est bien ces courses qu'il faut cibler car ce sont elles qui sollicitent le plus les services municipaux.

C'est le sens de l'amendement que je propose et que l'on va soumettre. Nous proposons que le seuil ne soit pas de 1.000 dossards mais qu'il soit relevé à 1.500 dossards car quand nous regardons certaines petites courses, nous avons à peu près 1.000 participants.

Dans cette ultime ligne droite de notre candidature aux Jeux olympiques et paralympiques - nous allons en parler tout à l'heure -, nous devons plus que jamais encourager le sport de proximité et soutenir les associations sportives parisiennes.

Afin de protéger ces courses, de nous adresser réellement aux grandes courses, nous proposons d'élever le seuil à 1.500 dossards. Le manque à gagner impliqué par ce rehaussement est tout à fait négligeable pour la Ville et ne compromet aucunement l'efficacité de cette redevance sur les courses qui rassemblent un grand nombre de coureurs.

Si notre amendement est accepté, nous voterons ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Messieurs les Présidents des groupes Communiste et Ecologiste de Paris.

Un point pour vous dire que la pratique de la course à pied, appelée "running" - mais je me suis engagé auprès de Patrick KLUGMAN à ne pas employer de mots anglophones dans cette Assemblée -, connaît un succès incroyable à Paris puisque nous sommes passés désormais à près de 70 courses sur route annuelles dans l'espace public parisien. Les cinq plus grandes courses parisiennes rassemblaient 81.000 coureurs à la fin du siècle précédent, à la fin des années 1990, et on est aujourd'hui à 169.000 coureurs.

C'est dire le succès, lequel a des conséquences, d'abord le fait que cela devient non seulement une pratique sportive mais aussi un marché. Il y a un marché des entreprises qui proposent ces courses à caractère commercial et, en même temps, cela génère, cher Mao PENINOU, des externalités pour la Ville de Paris, notamment en matière de propreté à l'issue de l'ensemble de ces courses.

C'est pourquoi la Ville de Paris, justement, veut soutenir ces courses, c'est-à-dire continuer à leur apporter l'expertise et le soutien des services de la Ville en matière de logistique, de sécurité et de propreté tout en considérant qu'un certain nombre de ces courses ne sont pas seulement une activité sportive mais une activité commerciale dans l'espace public et qu'à ce titre elles doivent contribuer au service public qu'elles génèrent.

C'est précisément le sens de ce projet de délibération et c'est ce qui nous a conduits à mettre en place ce mode de contribution calculé sur le nombre de dossards par course. Il est peut-être imparfait mais je dois vous dire que quand on a regardé ces 70 courses, entre celles qui étaient commerciales et celles qui ne l'étaient pas et entre les contraintes de service public généré par ces courses en matière de logistique, il s'avère que le meilleur calcul c'est globalement la taille de la course, c'est-à-dire son nombre de participants et donc d'asseoir le montant de leur contribution sur le nombre de dossards.

Ce n'est pas dans notre esprit de dire que c'est aux coureurs de payer. Notamment, et sans vouloir faire d'économie théorique trop longtemps ici, il y a une élasticité sur le prix aux dossards qui est liée au marché, qui fait en sorte que cet euro ou ces 2 euros seront absorbés par l'organisateur et pas par le coureur. Le tarif est en effet fixé par le marché qui est globalement un marché national sur le prix d'une course. Le prix moyen pour le Marathon de Paris, c'est même un prix mondial.

Concernant le Marathon de Paris et le Semi-marathon de Paris, pour qu'il n'y ait pas de confusion, j'ajoute que ces deux courses ne sont pas concernées par cette redevance. Elles font en effet déjà l'objet d'une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris puisque c'est la Ville de Paris qui est détentrice des marques "Marathon de Paris" et "Semi-marathon de Paris". A ce titre, la Ville de Paris perçoit 800.000 euros de redevance sur ces deux courses annuelles, bien plus que ce que nous toucherons ici. Elles ne paieront donc pas en plus cette redevance aux dossards.

Je partage donc évidemment l'idée que c'est protéger les courses associatives, "les Foulées du 14e", "la Ménilmontante", "la Pyrénéenne" et toutes ces courses dans les arrondissements auxquelles nous sommes attachés. Précisément - je le dis avec beaucoup de gentillesse, Nicolas -, je ne crois pas que la grande différence majeure soit entre 1.000 et 1.500 coureurs. Je pense qu'elles seront à peu près aussi bien protégées dans un sens que dans l'autre.

Mais dans une volonté de grand consensus, on émettra évidemment un avis favorable à cet amendement à 1.500 dossards.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, je vous remercie.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 9 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif, Monsieur MARTINS, c'est bien ce que j'ai compris ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 9 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 65 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 65 est adopté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 193 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DJS 193).

Il est adopté dans l'enthousiasme général !

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux activités sportives de l'Office du Mouvement sportif (11e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose, mes chers collègues, que nous passions les trois vœux de Jean-François et que nous partions déjeuner.

Les vœux référencés n^{os} 10 et 10 bis sont relatifs aux activités sportives de l'Office du Mouvement sportif du 11^e arrondissement.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, ce vœu traduit notre inquiétude sur l'avenir des activités sportives assurées par l'Office du Mouvement sportif suite au rapport de l'Inspection générale de la Ville soulignant la nécessité de séparer les activités sportives des O.M.S. et notre préoccupation de préserver un accès massif à ces activités sportives.

Nous formulons trois demandes simples. D'abord, que les créneaux soient préservés dans les équipements sportifs, que les activités sportives de l'O.M.S. 11 soient intégralement reprises et que les tarifs et les emplois soient maintenus. Ensuite, nous avons deux demandes qui correspondent à un souci de transparence. D'abord que les critères d'attribution des créneaux horaires des équipements sportifs soient débattus et approuvés par le Conseil de Paris et que nous ayons un rapport récapitulatif des demandes reçues ainsi que les acceptations et les refus qui ont été émis.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-François MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Rapidement, le cas de l'O.M.S. 11 est un peu particulier puisqu'il a fait l'objet d'un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris qui signifiait qu'il ne pouvait pas être en même temps représentant des clubs et avoir lui-même une activité de club et une activité sportive.

C'est pourquoi on a proposé à l'O.M.S. du 11^e arrondissement de se transformer en association multisports pour reprendre l'intégralité de ses activités. L'O.M.S. a refusé, nous obligeant à faire maintenant de la broderie, c'est-à-dire de trouver pour chaque activité une association qui reprenne à la fois l'activité, le créneau et les éducateurs et "profs" qui vont avec. C'est un travail que nous avons mené, y compris avec les services juridiques de la Ville.

J'ai écrit ce week-end au maire du 11^e arrondissement et au président de l'O.M.S. pour leur indiquer que l'on tiendrait une réunion cette semaine, mais l'objectif de la Ville est précisément que l'ensemble des activités sportives qui étaient proposées dans le cadre de l'O.M.S. du 11^e arrondissement soit maintenu, les emplois préservés et évidemment que la gamme de tarifs soit la même.

Il y a un autre sujet dans votre vœu, Monsieur BELLARD, qui est celui de l'attribution des créneaux. Je ne crois pas que l'on arrivera à débattre démocratiquement et de manière transparente en Conseil de Paris et encore moins dans les arrondissements, de l'attribution d'1,5 million d'heures de créneaux par an dans les équipements sportifs parisiens. C'est compliqué, c'est impossible à mon avis humainement, y compris le débat dans chaque arrondissement pourrait générer des logiques d'arrondissement qui ne sont pas possibles sur le sport. Aujourd'hui, tous les arrondissements en-dessous de 10 n'ont pas de terrain de grand jeu, par exemple. Il ne faudrait pas que dans une discussion strictement d'arrondissement, les arrondissements des portes de Paris nous disent : "Il n'y a plus que des clubs de mon arrondissement qui viennent." Sinon, le Centre de Paris ne ferait plus de sport.

Pour toutes ces raisons, à mon avis, l'intelligence, la confiance de la Direction des Sports, avec des orientations politiques, le développement du sport féminin, le handisport, le sport santé, la bonne occupation des créneaux, le respect des équipements et des lieux qui peuvent le cas échéant engendrer une sortie d'un club qui ne respecterait par ces équipements, comme étant la doctrine d'attribution et la diversité des pratiques, des âges et des publics.

Je m'engage à ce que l'on puisse au moins annuellement avoir un rapport qui permette - c'est le sens du vœu de l'Exécutif -, d'avoir en 7e Commission le nombre de demandes par discipline à l'échelle parisienne, le nombre d'accords, le nombre de refus, qui nous permettra comme pour les crèches d'avoir un indicateur de demandes satisfaites, d'où le vœu bis de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 10 du groupe Ecologiste est-t-il maintenu ?

M. David BELLARD. - Il est retiré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix...

Pardon, explication de vote de M. TINTI.

M. Sergio TINTI. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif en réponse au vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Je voudrais aussi en profiter pour donner quelques petites informations du fait que je préside la Commission et qu'elle est en train de travailler sur les O.M.S. parisiens et leur évolution.

Nous sommes bien évidemment engagés à rencontrer l'ensemble des 18 O.M.S. parisiens et des maires d'arrondissement afin de trouver l'approche la plus constructive qui soit. L'O.M.S. du 11e arrondissement fait partie des O.M.S. qui outrepassaient, sinon ce travail, du moins leur statut en proposant directement une offre sportive qui était à même de placer les structures dans des situations de conflit d'intérêts.

La solution que nous leur avons proposée - Jean-François l'a bien expliqué - est de créer une structure associative qui pourrait reprendre les activités sportives. Malheureusement, cette idée n'a pas été suivie. Cela crée évidemment un gros problème qu'il faudra résoudre.

Nous avons invité à plusieurs reprises l'O.M.S. du 11e à nous rencontrer car bien évidemment notre idée est de sauvegarder les pratiques proposées et les emplois qu'ils sont à même de pouvoir animer.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 142).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au créneaux horaires des associations sportives.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 11 est relatif aux créneaux horaires des associations sportives.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à l'équité de traitement des associations sportives en cas de fermeture de ces équipements. En effet, vous le savez, plusieurs équipements sportifs parisiens sont périodiquement fermés pour diverses raisons, notamment pour assurer l'accueil de personnes sans domicile ou pour permettre l'organisation d'épreuves écrites de différents examens.

Or, les associations, qui utilisent habituellement ces équipements sportifs, sont souvent abandonnées à elles-mêmes en pareilles circonstances, sans solution de réaffectation vers d'autres équipements similaires. Par le même biais, ce sont donc toujours les mêmes équipements sportifs qui font l'objet de ces réquisitions.

Considérant de ce fait que les associations sportives sont lésées lors de ces opérations, aux fins d'une meilleure prise en charge de leur situation,

Considérant qu'il conviendrait de faire porter l'effort de libérer des créneaux sur l'ensemble des associations sportives et non pas sur les seules directement impactées par les fermetures d'équipements, nous souhaitons au niveau des élus du groupe les Républicains, et particulièrement les maires d'arrondissement, que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville de Paris élabore, en concertation avec les mairies d'arrondissement, un plan permettant aux associations touchées par la fermeture prévue ou prévisible - je le rappelais : l'accueil de migrants, épreuves écrites, Plan grand froid - d'un équipement sportif, de bénéficier d'une réallocation de créneaux sur d'autres établissements, et que de manière équitable les éventuelles pertes de créneaux horaires soient réparties entre toutes les associations sportives, y compris celles non directement impactées par la fermeture d'un site.

Je vous remercie beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Rapidement, quand un équipement ferme de manière prévue ou prévisible, comme le mentionne le vœu, notamment pour des travaux - je pense à Max Rousié il y a quelques années ou au gymnase Saussure cette année dans le 17e arrondissement - Madame la Maire, on fait des plans de relogement.

En revanche, je ne suis pas sûr que l'on puisse qualifier de prévue ou prévisible la mobilisation de gymnases dans le cas notamment de mise à l'abri de réfugiés ou de personnes à la rue, y compris sur des courtes périodes de deux à trois semaines.

On a des choses différentes. Dès que l'on a des travaux de longue durée, on a systématiquement des plans de relogement. Quand on a des choses qui nous arrivent de manière un peu inattendue, un incident technique ou la réquisition du gymnase pour quelques semaines, à la fin, on n'en a ni le temps ni l'ingénierie, je l'admets, et par ailleurs, pour trois semaines, on n'est pas sûr que cela en vaille la peine.

Cependant je rappelle, pour le 17e arrondissement, que plus de la moitié des équipements sportifs sont inscrits à l'inventaire et donc, que les créneaux sont sous votre responsabilité. Libre à vous, à tout moment, Madame la Maire, de bouger dans les équipements qui sont à votre inventaire, les créneaux attribués...

Bien sûr que si, vous êtes libre de fixer les créneaux dans tous ceux qui sont à l'inventaire. Libre à vous de les réorganiser, je vous assure.

Ce plan pour tous les longs travaux, il est prévu - je ne peux que le rappeler auprès de vous - mais sur tout le reste, je suis prêt à travailler avec vous à faire en sorte de réduire au maximum les nuisances liées à un incident technique, une réquisition provisoire.

Dans le contexte chronique de la difficulté foncière de Paris, du sous-équipement sportif, on n'arrivera pas toujours à trouver une solution quand on a des fermetures imprévues pour quinze jours ou trois semaines.

Je vous demande de retirer votre vœu, mais croyez en ma bonne volonté sur le sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je ne retire pas le vœu et surtout, vous le savez très bien, on est prévenu du jour au lendemain. L'autre jour, le lundi même, on était prévenu d'une fermeture.

Je regrette, les créneaux horaires sont faits avec votre direction, Monsieur MARTINS, ou il y a un souci.

Evidemment que je maintiens ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux équipements du centre Valeyre (9e).

M. Mao PENINOU, adjoint président. - Le vœu référencé n° 12 est relatif aux équipements du centre Valeyre, dans le 9^e arrondissement.

M. de FROMENT nous en parle.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, c'est un peu un cri d'alarme sur le centre Valeyre, qui est un des deux seuls T.E.P. de proximité dans le 9^e arrondissement.

Le centre Valeyre est en travaux. Le chantier a pris six mois de retard, aucune date de livraison ne peut être fournie à ce jour. A la suite d'un incendie dans un local technique survenu le 3 mai, le gymnase n'a rouvert que le 29 mai, la piscine est toujours fermée jusqu'à nouvel ordre et sans date de reprise là non plus. Il y a également un des deux ascenseurs qui est laissé en panne.

Toute une partie du 9^e arrondissement se trouve privée d'activités sportives et ce vœu demande que l'on fasse établir un diagnostic technique des installations de maintenance de l'ensemble du centre Valeyre, que l'on communique un calendrier précis de réouverture du T.E.P. et de la piscine, et que l'on propose aux associations utilisatrices du T.E.P. et de la piscine, des créneaux dans d'autres établissements, le temps de la fermeture.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je sais que M. de FROMENT est en campagne en ce moment. Il n'a pas dû avoir le temps de repasser à Valeyre depuis l'incident. Je tenais à vous rassurer : la piscine est rouverte, Monsieur de FROMENT, depuis le 29 mai, et le gymnase depuis le 24 mai.

Le T.E.P. a eu des retards sur la livraison de sa nouvelle couverture, mais là encore, la directrice de cabinet de la maire du 9^e arrondissement le sait puisqu'elle était en visite de terrain avec moi, et elle sait précisément pourquoi : parce que le nouveau revêtement que nous devons mettre sur le T.E.P. demande un niveau d'humidité dans l'air pour qu'il sèche, lequel n'était pas atteint avant la dernière quinzaine du mois de mai. On a donc dû retarder parce que sinon le revêtement ne sèche pas comme il faut, il craquelle et, du coup, nous aurions dû intervenir plus rapidement encore la prochaine fois.

Le T.E.P. va rouvrir ce vendredi. Donc je tenais à vous rassurer.

Sur l'incendie en lui-même, les installations du S.S.I. ont été vérifiées, elles ont été diagnostiquées. Elles n'ont pas été impactées par l'incendie. Plusieurs non-conformités nécessitent des travaux que nous programmerons à l'été. Les installations techniques aussi ont été remises en place, vérifiées et désormais elles fonctionnent, ce qui nous a permis de rouvrir.

La salle de spectacles et des loges seront, elles, rénovées cet été, du 3 juillet au 25 août. Enfin, différents scénarios ont été proposés à la maire du 9e arrondissement pour la création d'une issue de secours, dont il conviendra de prendre un arbitrage dans les semaines qui viennent.

Je comprends votre vœu et le besoin de répondre aux associations usagères. C'est un sujet sur lequel on est en contact permanent avec la maire du 9e arrondissement et son cabinet, et sur lequel je me suis rendu sur place, avec vos équipes, pour essayer de faire avancer les choses.

Essayons de prendre ce sujet calmement, comme on l'a fait, de réussir à rouvrir le gymnase, comme on l'a fait, et tout se passera bien. Voilà pourquoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Compte tenu de ces éléments, maintenez-vous votre vœu, Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, évidemment, et compte tenu de tous ces éléments, normalement, M. MARTINS devrait donner un avis favorable puisqu'il s'engage à donner un calendrier, etc. Tout ce que j'ai demandé, a priori, il s'engage à le faire. Donc pourquoi donne-t-il un avis défavorable à ce vœu déposé par la maire du 9e arrondissement ? Si vous étiez en contact avec elle aussi bien que cela, cela se saurait.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On en reste là.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 7 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative à l'"accueil et à la prise en charge des réfugiés."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à l'"enquête judiciaire en cours vis-à-vis de la F.F.T."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, concerne "la réaction de la Ville de Paris face à la réforme de l'Inspection du travail."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative aux "mesures de sécurité prises dans le cadre du festival "Fnac Live" 2017.

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris, est relative aux "atteintes aux droits des femmes dans l'espace public parisien."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concerne "le rapport du Préfet de police sur la fermeture des berges rive droite."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, concerne "les annonces ministérielles relatives aux fonctionnaires."

Nous suspendons la séance pour le déjeuner et nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45 par l'examen des questions d'actualité.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons donc notre séance par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil et à la prise en charge des réfugiés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité est posée par le Président du groupe Socialiste et apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Chers collègues, depuis deux ans, de très nombreux réfugiés sont arrivés en Europe et à Paris, fuyant des conflits meurtriers qui perdurent encore aujourd'hui.

Depuis le début de cette année 2017, ce sont 45.000 migrants qui sont déjà arrivés sur les côtes italiennes.

Dès le début de la crise migratoire, notre Municipalité a courageusement pris la mesure d'une situation humanitaire très grave et inédite par son ampleur dans notre ville.

Le 10 novembre 2016, après de nombreux autres efforts au cours des mois précédents, le centre d'accueil humanitaire pour les réfugiés a ouvert Porte de la Chapelle. Il a permis depuis 6 mois d'héberger et d'accompagner dans leur demande d'asile en France plus de 10.000 personnes. Depuis deux ans, ce sont au total 40.000 migrants présents sur le territoire parisien qui ont ainsi été mis à l'abri, et 34.000 personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement social.

Le centre de la Chapelle constitue aussi un lieu d'accompagnement social et sanitaire. En 6 mois, les équipes d'Emmaüs Solidarité ont apporté leur aide à 34.000 migrants en accueil de jour, avec le soutien de structures comme Médecin du Monde, le SAMU Social ou Utopia 56, mais aussi de plusieurs centaines de bénévoles qu'il faut remercier.

Le pôle santé a également réalisé plusieurs milliers de consultations médicales, de bilans infirmiers, de consultations psychologiques. Le centre d'Ivry-sur-Seine a lui-même ouvert en janvier 2017 pour accueillir cette fois les femmes et familles migrantes sur un terrain qui appartient à la Ville de Paris.

Aujourd'hui, 75 % des personnes accueillies au centre de premier accueil sont orientées par l'État dans les 10 jours qui suivent leur arrivée. Nous savons...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, ce n'est pas parce que vous arrivez en retard qu'en plus, il faut perturber la séance.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Je ne suis pas sûr que le sujet les passionne. Aujourd'hui, 75 % des personnes accueillies au centre de premier accueil sont orientées par l'État dans les 10 jours qui suivent leur arrivée. L'objectif poursuivi est de les orienter à 100 % grâce à une mobilisation accrue des services de l'État et de la solidarité nationale.

Car, cette crise migratoire que nous connaissons appelle des réponses dans tout l'Hexagone. Cela n'est à l'évidence pas le moment aujourd'hui de diminuer l'effort de solidarité nationale. Il est donc urgent que d'autres centres ouvrent en France et que le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile se développe à hauteur des

besoins. Sinon, nous savons que des campements de rue se reconstitueront, notamment dans le nord-est de Paris, dans les 10e, 18e et 19e arrondissements où la situation, nous le savons, reste fragile.

Nous avons ainsi récemment appris la volonté de Médecins sans frontières d'ouvrir un nouveau centre pour les jeunes migrants isolés. Nous nous en réjouissons, car c'est un nouveau maillon important dans le dispositif global d'accueil complémentaire de nos actions. Nous savons combien la question de la prise en charge des jeunes est complexe et aujourd'hui un enjeu sur le territoire parisien.

Alors qu'un nouveau gouvernement a été formé il y a quelques jours, et que la tutelle du dossier migratoire semble confiée à la fois au ministre de l'Intérieur et à celui de la Cohésion des territoires, alors que peut-être des discussions ont commencé à s'engager, nous souhaitons savoir, Madame la Maire, si vous avez obtenu des assurances de la part des autorités de l'État, que l'implication du Gouvernement dans les mois qui viennent sera à la hauteur de l'enjeu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie.

Je demande à Mme Dominique VERSINI de bien vouloir vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, Monsieur le Maire, je vous remercie de poser cette question qui nous permet de communiquer tout d'abord comme nous le faisons à chaque Conseil, les derniers éléments de bilan d'activité du centre humanitaire pour primo arrivants situé Porte de la Chapelle, ainsi que les derniers éléments relatifs au centre d'Ivry pour les femmes, couples et familles avec enfants.

Depuis l'ouverture du centre de la Porte de la Chapelle le 10 novembre dernier, c'est plus de 11.000 personnes qui ont été mises à l'abri. Plus de 8.000 hommes isolés, hébergés au sein même du pôle hébergement de la Chapelle, parmi lesquels plus de 6.000 hommes sont sortis via une orientation par l'État en structure adaptée, CAO ou CHU migrants. 75 % des personnes ont été orientées à partir du centre de la Chapelle et leur demande d'asile est en cours d'instruction.

Egalement, se sont présentées à la Porte de la Chapelle plus de 1.000 personnes, femmes, familles avec enfants, qui ont été hébergées dans des centres dédiés ou au centre d'Ivry, spécifiquement ouvert depuis le 17 janvier.

Par ailleurs, pour faire lien avec mon précédent propos, plus de 832 familles, femmes avec enfants, ont été accueillies au centre d'Ivry.

Les premières indications laissent à penser que les flux d'arrivées de primo arrivants vont continuer à s'accroître d'ici l'été. Il est indispensable de dimensionner nos réponses au plus près des besoins, afin d'éviter la saturation du dispositif d'accueil, et donc la constitution de campements. Vous l'avez dit et je l'ai précisé également, 75 % des personnes accueillies au centre de premier accueil ont été orientées par l'État dans les 10 jours qui suivent leur arrivée. C'est encourageant, mais nous souhaitons désormais que l'État parvienne à assurer 100 % d'orientations en temps réel. C'est absolument indispensable pour préserver l'espace public dans le Nord de Paris autour de la Porte de la Chapelle.

D'ailleurs, nous l'avons bien constaté lors de l'intervention récente de mise à l'abri de plus de 1.600 personnes en mai dernier. Il est urgent de créer des places supplémentaires pour maintenir un niveau soutenu d'orientation et garantir la fluidité au sein du centre, condition "sine qua non" du bon fonctionnement de ce dispositif.

La Maire de Paris l'a d'ailleurs rappelé au Président de la République et au nouveau Gouvernement, Paris est très engagée sur l'accueil et surtout le premier accueil digne des réfugiés. Nous avons la volonté de poursuivre le partenariat que nous avons réussi à construire avec l'État ces deux dernières années.

Par ailleurs, effectivement, nous souhaitons que soient amplifiées les actions mises en œuvre et nous souhaitons les voir se développer sur l'ensemble du territoire, car lorsque l'on est dans le Nord de Paris, on voit bien que l'on est sur un sujet qui relève de la solidarité nationale.

Il nous paraît même urgent que d'autres centres humanitaires soient créés en France, centres de premier accueil, notamment tout le long des grands points de la route migratoire, et ainsi que l'État développe des centres d'hébergement pour garantir une répartition équilibrée et soutenable pour les collectivités qui s'engagent dans l'accueil des réfugiés.

Nous espérons donc que la position du Gouvernement sera étayée au-delà des seuls propos tenus ce week-end par le Ministre de l'Intérieur, et qu'un plan ambitieux, à la mesure des enjeux qui nous attendent collectivement, sera mis en place assez rapidement.

Car bien évidemment et je terminerai sur cela, au-delà de la question de l'urgence de la mise à l'abri et de l'orientation des réfugiés, il nous paraît extrêmement important de renforcer le dispositif d'intégration des personnes qui s'inscrivent dans un parcours de demande d'asile et obtiennent le statut de réfugiés.

Voilà notre défi collectif pour les mois qui viennent, et sur lequel j'aurai l'occasion de revenir très prochainement vers vous, pour vous associer aux travaux que nous initierons à la rentrée sur l'intégration des demandeurs d'asile qui auront eu le statut de réfugié sur le territoire de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Est-ce que, Monsieur le Président, vous souhaitez reprendre la parole ?

Je veux saluer le travail qui a été fait par, bien sûr, Dominique VERSINI, les adjoints concernés, le maire du 18^e arrondissement également, et par les services de la Ville qui, avec les associations, ont œuvré avec la Préfecture de Région Ile-de-France et la Préfecture de police, ont pu mettre en place un dispositif vraiment, je crois, exemplaire, même si celui-ci, comme cela a été dit, nécessite d'être revu à l'aune des flux qui continuent à être extrêmement importants. La répartition de ces personnes est un sujet majeur qui ne concerne pas que Paris, mais qui concerne la France toute entière. Nous serons amenés à faire des propositions en ce sens au gouvernement.

II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'enquête judiciaire en cours vis-à-vis de la F.F.T.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de passer à la deuxième question d'actualité, qui est posée par le groupe Ecologiste de Paris.

Madame Sandrine MÉES, vous avez la parole.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Il y a une dizaine de jours, plus précisément le 25 mai, c'est-à-dire au début du tournoi de Roland-Garros, le journaliste Laurent MAUDUIT a publié sur Mediapart une grande enquête très documentée. Il y revient sur l'organisation d'un trafic de billets qui a sévi jusqu'en 2011 au sein de la Fédération française de tennis. Cette enquête met en lumière que le trafic était généralisé.

Il n'était donc pas le fait de quelques dirigeants ou de quelques joueurs, mais il était plus généralisé. Les soupçons ne sont pas nouveaux, mais l'état judiciaire se resserre. Et ce scandale nous touche de près, car la redevance que la Fédération française de tennis verse à la Ville de Paris en échange de la concession des terrains de Roland-Garros, qui représentent tout de même 8,5 hectares dans le 16^e arrondissement, est d'un montant dérisoire.

Elle s'élève à 5 millions d'euros par an. Ce total se situe bien en deçà de ce qu'il devrait être si le taux de 15 % du chiffre d'affaires hors taxe, perçu habituellement par la Ville dans le cadre des conventions d'occupation du domaine public, était appliqué. Redevance d'autant plus modeste que la fin de l'enquête pourrait révéler un chiffre d'affaires sous-estimé.

Sur la durée de la concession de 50 ans, le cadeau est donc de 500 millions d'euros, car le montant de la redevance suggéré par l'inspection générale de la Ville est de 15 millions par an, et non de 5 millions, comme actuellement pratiqué. Quelle générosité ! Maintenir le tennis professionnel français prétendument à son meilleur niveau serait donc au prix d'un trou dans la raquette budgétaire de la Ville.

Et ce meilleur niveau étant recherché, et souvent atteint par les joueuses notamment, n'est-il pas disqualifié par une affaire de corruption d'un niveau si médiocre ? Nous allons probablement, avant la tenue des Jeux, voir tomber des condamnations de responsables de la Fédération française de tennis.

Nous devons affirmer les valeurs de la Ville dans des circonstances qui jettent le discrédit sur un tournoi que nous accueillons chaque année avec tant de bienveillance. La Ville de Paris est en capacité de le faire. Témoin, sa décision de se constituer partie civile dès le début de l'enquête relative à la concession de la grande roue, place de la

Concorde, bien avant la mise en examen de M. CAMPION, P.-D.G. de l'entreprise "Fêtes Loisirs", exploitant de cette installation.

Notre question est la suivante : Madame la Maire, comptez-vous attendre ou comptez-vous solliciter la Ministre des Sports pour une mise sous tutelle intégrale de la Fédération française de tennis, et monterez-vous au filet afin que la Ville se porte partie civile pour que notre collectivité dénonce clairement une affaire qui éclabousse une fois de plus le sport de haut niveau ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jean-François MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame MÉES, je ne partage pas votre analyse sur la question de la redevance de la Ville de Paris. Je pense que, sur cette question de la redevance... Non, mais... Il faut être honnête et objectif. Le calcul des redevances dans les conventions d'occupation du domaine public...

Monsieur CONTASSOT, j'ai presque été surpris que ce ne soit pas vous qui posiez la question.

Le calcul d'une redevance se fait sur plusieurs éléments. Le premier, c'est la durée. Le deuxième, c'est la question du montant investi par le concessionnaire. En l'espèce, 350 millions d'euros investis sans un euro d'argent de la Ville de Paris. Et troisième élément, sur la nature des activités qui s'y déroulent.

La Fédération française de tennis n'est pas, à proprement parler, un opérateur commercial comme un autre. C'est une fédération sportive, à ce titre-là, régie par le Code du sport et qui agit donc en délégation de l'Etat pour l'organisation des compétitions sportives, tant et si bien que le bénéfice et le produit de l'exploitation du tournoi de Roland-Garros retournent majoritairement aux fédérations locales, aux clubs, aux ligues et aux comités départementaux de tennis en France et que, par conséquent, ce profit de Roland-Garros ne peut pas être considéré, comme pour d'autres opérateurs commerciaux, comme un strict profit capitalistique qui irait à des actionnaires.

C'est un profit qui va financer le tennis amateur. Et, par conséquent, la Ville ne pouvait pas appliquer le taux de 15 % qui est celui des activités commerciales stricto sensu. On est dans le même ordre que toutes ces associations à Paris qui organisent parfois des opérations de vente de biscuits, de ventes de gâteaux, de vente de calendriers à la fin de l'année pour financer le club. La Fédération française de tennis, cela s'appelle Roland-Garros et, évidemment, cela pèse un peu plus d'argent.

Deuxième élément : la négociation de cette redevance a été extrêmement favorable à la Ville de Paris. Nous avons doublé le montant de la redevance dès le début de cette nouvelle convention et elle quadruplera d'ici la mise en exploitation du nouveau Roland-Garros. C'est 2 % du chiffre d'affaires jusqu'à 150 millions d'euros, 4 % ensuite. Ces chiffres seront même relevés à 3 % du chiffre d'affaires et 6 % du chiffre d'affaires après la mise en œuvre du nouveau Roland-Garros, y compris en faisant, Madame MÉES, quelque chose qui devrait vous intéresser qui n'a jamais été fait dans aucune collectivité locale française.

Jamais une collectivité locale n'a assis la redevance d'un site sportif sur les droits télé. Cela peut vous paraître une anecdote. Jamais on n'a pu considérer que l'exploitation d'un site pouvait être liée aux recettes publicitaires des droits télé, qui est la première recette pour un sport. On n'a pas fait cela au parc des Princes. Ils ne font pas cela à Lyon pour le parc OL. Ils ne font pas cela à Marseille pour le vélodrome. Nous avons été la seule collectivité à asseoir le calcul de sa redevance incluant les droits télé, c'est-à-dire le premier poste de recettes.

Non, c'est trois minutes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui décide, cher Jacques BOUTAULT. D'accord ?

Donc, la réponse, elle se fera et elle sera précise. Face aux accusations particulièrement grossières, pardonnez-moi, il faut des réponses précises.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Ce pourquoi, cette partie de la concession... Vous pouvez la contester, elle a été votée par le Conseil de Paris. Et je continuerai à dire qu'elle est extrêmement bien négociée pour la Ville de Paris. Sur la légitimité de la Ville à se porter partie civile - on a lu l'article de Laurent MAUDUIT -, évidemment, la Ville n'a pas aujourd'hui été officiellement informée de l'existence d'une enquête préliminaire pénale, ni par les services de police, ni par l'autorité judiciaire.

Et, avant de se constituer partie civile, la jurisprudence à la Ville, c'est que, chaque fois qu'elle subit un préjudice et s'estime lésée dans ses intérêts, la Ville se porte partie civile. Ici, nous n'avons pas encore été informés du début d'une enquête pénale. Donc, dès que la Ville en sera dûment informée, évidemment, on se positionnera, là

où la comparaison avec l'affaire CAMPION ne peut pas se faire. Sur l'affaire CAMPION, la question judiciaire se porte sur, précisément, le contrat entre la Ville de Paris et l'exploitant de la roue.

Là, en l'espèce, le sujet dont on parle, c'est une affaire interne sur la distribution de billetterie. Et si vous avez creusé un peu le sujet, il s'agit de la revente par les ligues de produits packagés de billets qui étaient normalement destinés aux responsables fédéraux, c'est-à-dire très, très loin des intérêts ou même des rapports contractuels avec la Ville.

Notre responsabilité à nous, premièrement, c'est de faire le contrôle de la bonne exécution de la convention des investissements réalisés et du montant de la redevance. Le deuxième, sur les comptes de la Fédération française de tennis, c'est de s'appuyer sur ceux qui sont payés pour le faire, notamment les commissaires aux comptes. Je ne vais pas, moi, ni Julien BARGETON, ni le directeur des finances, remplacer le commissaire aux comptes. Et, troisièmement, sur la bonne gestion d'une fédération sportive, parce qu'il n'y a pas que la FFT. Il y en a beaucoup, des fédérations sportives.

La Ville ne va pas se substituer à l'Etat. Il y a eu une inspection générale du ministère de la Jeunesse et des Sports l'an dernier sur la Fédération française de tennis, qui n'a pas conclu à l'activation de l'article 40, premièrement. Et, deuxièmement, si le ministère estime qu'il faut mettre la fédération sous tutelle, ce n'est certainement pas à la Ville de Paris, qui, sur cette affaire-là, n'a pas d'intérêt direct à le faire.

Donc, renvoyons cela, d'une part, à l'Etat. Et si, effectivement, l'enquête pénale nous est informée et considère qu'il y a des éléments de nature à ce que la bonne exécution de la CODP se fasse, alors, évidemment, dans ce cas-là, la Ville regardera l'opportunité d'être partie civile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole, Madame MÉES ?

Mme Sandrine MÉES. - Merci beaucoup des éléments apportés par M. MARTINS. Nous serons vigilants dès que l'enquête préliminaire sera ouverte. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris concernant la réaction de la Ville de Paris face à la réforme de l'Inspection du travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la troisième question d'actualité, présentée par le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, il y a quelques semaines, à l'appel de tous les syndicats du Ministère du Travail, 300 agents de l'Inspection du travail des services de l'emploi ont occupé le siège de la DIRECCTE d'Ile-de-France. Cette action s'inscrivait dans le cadre d'une journée d'action nationale contre la réforme de l'inspection du travail.

Nous saluons ces agents et nous leur apportons tout notre soutien, car l'impact de la réforme s'annonce terrible. En Ile-de-France, le Ministère annonce la suppression de 59 postes, dont 23 pour Paris. Depuis 2009, à l'échelle nationale, les effectifs ont déjà été réduits de près de 20 %. Aujourd'hui, un inspecteur du travail est censé couvrir environ 12.000 salariés. C'est énorme et bien entendu impossible pour ces agents qui croulent sous la charge du travail.

Dans le même temps, la réforme prévoit de développer la spécialisation des services et de multiplier les étapes que doivent franchir les salariés pour saisir un inspecteur. La procédure est rendue plus longue et plus complexe. Pour couronner le tout, l'Inspection du travail, comme la plupart des services de l'Etat, est en réorganisation permanente depuis des années.

Cette réforme a complètement désorganisé le service et les agents s'attendent au pire pour l'avenir. Toutes ces évolutions ont cela d'inquiétant qu'elles accompagnent le recul généralisé des droits des salariés. En 2016, la loi El Khomri a engagé la casse du Code du travail. Le nouveau Gouvernement veut maintenant poursuivre dans la même lignée, en réformant le Code du travail au plus vite pendant l'été.

Plafonnement des indemnités prud'homales, fusion des instances représentatives du personnel, contrat de travail, durée de travail, santé et sécurité, salaire et emploi sont autant de cibles de M. MACRON et de ses mercenaires. Alors que les droits des salariés sont attaqués, l'Etat démantèle les moyens de défense des salariés avec cette réforme de l'Inspection du travail. Le tout est en effet très cohérent, surtout si on se place du point de vue du MEDEF et de son patron, M. GATTAZ.

Madame la Maire, face à ces attaques, nous ne pouvons pas rester silencieux. D'autant que la Ville finira par être concernée. Que ce soit ses agents, que ce soit les Parisiens où, à travers la commande publique, nous faisons travailler des milliers de salariés du secteur privé.

Ces personnels sont embauchés par des associations et des entreprises auxquelles nous faisons appel. Nous avons une responsabilité, lorsque leurs droits sont bafoués, de les défendre. Aussi je souhaiterais connaître votre position sur cette réforme de l'Inspection du travail et sur les initiatives que vous comptez prendre pour éviter que les salariés parisiens ne soient à nouveau pénalisés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre sur ce beau métier que j'ai eu l'honneur d'exercer et où j'ai tant appris, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, pour être tout à fait sincère, j'ai été au premier abord un peu étonnée de la formulation de votre question, car je n'avais pas connaissance d'une nouvelle réforme de l'Inspection du travail, du moins ce point n'était-il pas celui qui a retenu mon attention première en matière de réforme du travail dans le programme du nouveau président de la République.

Mais j'ai compris ensuite que vous faisiez en fait référence à la précédente réforme entamée sous Michel SAPIN, en 2012, mise en œuvre par la DIRECCTE Ile-de-France à partir de 2015, et qui est une réforme positive qui réorganise les modalités de travail des inspecteurs et leur confère des pouvoirs de contrôle élargis.

En réalité, vous nous interrogez sur les suppressions de postes qui ont été annoncées et qui sont, à mon sens, le vrai sujet de préoccupation que nous partageons. Alors, j'apporterai plusieurs éléments de réponse.

Sur la réforme, pour que chacun voie bien de quoi il s'agit, elle prévoit une réorganisation des modalités de travail en introduisant davantage de collectif, tout en préservant bien entendu l'indépendance statutaire de chaque inspecteur à l'égard de sa hiérarchie.

Elle donne des pouvoirs de contrôle élargi pour plus d'efficacité et de réactivité dans les réponses apportées par l'inspection du travail. Cela comprend :

- la possibilité de délivrer des amendes administratives, sans dépenalisation des infractions au droit du travail pour autant ;
- l'extension des arrêts de travaux aux risques causés par les équipements de travail eux-mêmes ;
- l'introduction de procédures d'urgence pour l'emploi de jeunes salariés.

Si l'extension des pouvoirs de contrôle des inspecteurs du travail me semble une avancée notable, partagée par les représentants des agents, je crois savoir que la réorganisation des modalités de travail prend, elle, un peu plus de temps et nécessite un accompagnement précis des équipes et des individus, qui suppose sans doute un changement de culture certain au sein du management de la DIRECCTE. Je ferme la parenthèse sur la réforme elle-même.

Sur le deuxième point de votre intervention et le plus important, celui des suppressions de postes qui nous préoccupent beaucoup, les représentants élus du Comité technique régional, qui s'est tenu en mai, ont bien reçu les informations que vous mentionnez, à savoir :

- le nombre d'unités de contrôle à Paris devrait passer de 14 à 12, ce qui implique des zones de contrôle plus importantes à couvrir.
- le nombre de sections d'inspection à Paris et donc d'agents de contrôle, inspecteurs ou contrôleurs du travail, devrait passer, comme vous l'avez indiqué, de 148 à 124, soit 24 postes en moins. Au niveau régional, on évoque une suppression de 39 postes.

Ces décisions sont censées être effectives au 1er janvier 2018. Une intersyndicale C.G.T., C.F.D.T., S.U.D., F.S.U., F.O., U.N.S.A., C.N.T. s'est mise en place depuis ces annonces et a d'ailleurs manifesté devant les locaux de la DIRECCTE Ile-de-France, le 18 mai dernier, comme vous l'avez rappelé. Je ne doute pas que cette intersyndicale unanime et soudée pèse sur les instances de dialogue national qui sont en cours.

En ce qui concerne Paris, nous sommes bien entendu très préoccupés par ces annonces et avons demandé à l'unité territoriale parisienne de la DIRECCTE de nous préciser leur projet. Il y a notamment des spécificités du marché du travail parisien à prendre en compte et sur lesquelles nous échangeons de longue date avec la DIRECCTE. Je pense au contrôle en matière de travail dominical illégal ou de travail nocturne illégal. Cela demande une activité très soutenue des inspecteurs du travail qui ne nous semble pas devoir diminuer, bien au contraire.

Nous relayerons donc une double inquiétude aux services de l'Etat et au Gouvernement : premièrement une inquiétude en ce qui concerne les suppressions de poste au 1er janvier 2018, deuxièmement une inquiétude sur les projets à moyen terme du Gouvernement en matière de réduction des effectifs s'ils venaient à considérer que le Ministère du Travail ne fasse pas partie des ministères régaliens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Président, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Je vous remercie.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures de sécurité prises dans le cadre du festival "Fnac Live" 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La quatrième question d'actualité est posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS, son président, a la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la sécurité des événements ouverts au public est devenue une question prégnante et centrale, notamment dans le cadre de la responsabilité des collectivités territoriales. Les organisateurs d'événements ont depuis longtemps pris des mesures pour assurer la sécurité des publics. La gestion de flux, la prévention des comportements à risques, la prise en charge médicale : leurs obligations sont nombreuses et permettent la tenue de manifestations dans les meilleures conditions.

Mais cet encadrement obligatoire ne prenait pas en compte, jusqu'à récemment, le risque terroriste qui reste encore élevé aujourd'hui. Les sanglants attentats, qu'ont connus la France et de nombreux pays à travers le monde, ont montré la stratégie des assaillants de cibler ces événements publics.

En effet, dans leur objectif sordide de faire un maximum de victimes, les regroupements lors des festivals ou autres événements publics festifs, sont pour eux des opportunités importantes. Ainsi nous devons, en tant que responsables publics, redoubler de vigilance pour assurer le bon déroulement des manifestations culturelles.

C'est pourquoi nous souhaitons avoir de plus amples informations sur les mesures prises dans le cadre du festival "Fnac Live", qui aura lieu les 6, 7 et 8 juillet prochain. Le festival, qui accueille des groupes et artistes bénéficiant d'une réputation importante a, chaque année, plus de succès. Sa gratuité et le cadre patrimonial qu'il offre sur le parvis de l'Hôtel de Ville renforcent la fréquentation. Il participe au dynamisme de notre ville et fait partie des grands événements de la saison culturelle.

Cependant, sa localisation au cœur de la ville, sur une place publique, nécessite des réponses adaptées. La convention présentée à cette séance du Conseil de Paris, entre la Ville et l'organisateur, ne contient d'ailleurs aucune information sur les mesures de sécurité. Cette absence nous interpelle, même si nous supputons que ces mesures doivent être prises par ailleurs.

Quels obstacles physiques et quels filtrages seront mis en place autour de la place ? Quels seront les effectifs dédiés à la sécurité ? Quel est le responsable de la sécurité de l'événement ? Quelles sont les forces dépêchées sur place par la Préfecture de police ?

L'alerte attentat, qui s'est déroulée récemment en Allemagne dans l'un des plus grands festivals d'Europe et qui a entraîné une évacuation de dizaines de milliers de spectateurs, doit aussi nous obliger à une réponse adéquate. Un tel scénario est-il prévu lors de la tenue du "Fnac Live" et quelles sont les mesures d'évacuation ?

Bref, nous voulons connaître les conditions dans lesquelles va se dérouler le festival. Nous attendons que l'Exécutif et la Préfecture de police nous donnent des gages suffisants pour que ce formidable festival, attirant jeunes et moins jeunes, se déroule au mieux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

D'abord peut-être à M. le Représentant du Préfet de police, car c'est dans cet ordre. Nous allons donc faire dans l'ordre : le Préfet puis l'adjointe. C'est une autre galanterie !

Allez-y, Monsieur le Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je vais déroger à la règle de la galanterie ! Merci, Madame la Maire.

Par rapport à l'événement "Fnac Live" festival, bien évidemment c'est une manifestation qui accueille potentiellement 21.000 personnes sur le parvis de l'Hôtel de Ville durant les trois jours que vous avez évoqués, c'est-à-dire du 6 au 8 juillet. C'est un festival gratuit, donc avec un accès non contrôlable sur la base de billets, d'où la difficulté complémentaire mais qui est prise en compte.

Je voudrais simplement indiquer que nous avons déjà eu, avec la Ville de Paris et les organisateurs, deux réunions de travail les 7 avril et 24 mai derniers, de manière à préciser le dispositif global de sécurité de cet événement qui n'est pas une première, donc on ne part pas de rien. Comme pour les années précédentes, le principe retenu sera celui d'un barriérage total du parvis de l'Hôtel de Ville, avec un contrôle d'accès du public qui sera mis en place avenue Victoria. Les rues perpendiculaires à la rue Rivoli et débouchant sur l'avenue Victoria seront donc tenues par les services de police qui effectueront le pré-filtrage du public.

Le dispositif de sécurité repose sur une complémentarité entre les forces de police et les services de la sécurité privée qui se situent sur la périphérie et l'intérieur de l'enceinte de cet événement, la police ayant en charge la sécurisation périmétrique de ce grand événement, à l'instar de ce que nous faisons sur la piétonisation des Champs-Élysées.

Pour cette année, il y aura un P.C.O. qui sera activé au sein de la Mairie de Paris, qui permettra de concentrer l'ensemble des représentants de chacun des intervenants entre la FNAC., la Ville de Paris, la société de sécurité privée, les services de la Préfecture de police.

Concernant le service d'ordre privé adapté à la manifestation, le service de sécurité aura notamment en charge le contrôle des entrées, l'inspection visuelle des sacs et des palpations de sécurité de toutes les personnes adultes et enfants qui entrent sur l'événement, faciliter les contrôles par le fait que cela se déroule en été, donc des contrôles beaucoup plus rapides, de refuser sur le site tout sac supérieur à la taille d'un sac à dos préalablement contrôlé, de procéder à l'inspection des installations du parvis et du parking avant le début de la manifestation, d'alerter les services de police ou de secours en cas de comportement suspect.

Ce service d'ordre de sécurité privée est composé de 70 agents de sécurité qui seront répartis en différents points de la manifestation. Une signalétique sera spécialement mise en place pour préciser les objets interdits à l'intérieur du site, de manière à éviter tout incident à l'entrée sur le site.

Le service d'ordre de la police sera également complété par une Brigade cynophile privée, chargée de vérifier toute les installations de l'événement et le parking situé sous le parvis de l'Hôtel de Ville.

L'organisateur mettra également en place un dispositif de premiers secours, ce qu'on appelle le D.P.S., conformément à la réglementation en vigueur. Les seules mesures de restriction de circulation et de stationnement prévues concernent, à ce jour, l'avenue Victoria, mais les services de police nationale pourront, selon le contexte et l'actualité du moment, en tant que de besoin, prendre d'autres mesures de police s'il en était besoin.

Comme vous l'avez indiqué, les dramatiques événements récents rappellent, s'il en était besoin, toute la rigueur qui s'impose non seulement aux services de police, mais avant tout à l'ensemble des organisateurs de tous

les événements à Paris. Je rappelle qu'à Paris, ce sont près de 6.000 manifestations festives organisées chaque année, de petite et de grande importance.

Le Préfet de police a renouvelé tout récemment ses instructions pour que chacun de ces événements fasse l'objet d'une instruction individualisée assortie d'une exigence d'actions préventives de la part de tout organisateur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Serge BOULANGER.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Président.

Quelques mots en complément de ce qui vient d'être dit par M. le Représentant du Préfet de police sur la question du "Fnac Live Festival", pour vous rappeler que la préoccupation et la priorité sont pour la Maire de Paris et le Préfet de police la sécurisation des événements qui se tiennent sur l'espace public. Nous sommes déjà dans une période dans laquelle ces événements se multiplient. Période dans laquelle, au regard - vous en rappelez quelques-unes dans votre intervention - de certaines actualités, et notamment en Allemagne, mais je pense également évidemment à ce que viennent de vivre nos amis britanniques, nous devons en permanence adapter notre coordination et nos modes de coopération. C'est peut-être sur ce point que je voudrais vous dire un mot en complément de ce qui relève évidemment de la compétence exclusive du Préfet de police.

Nous avons besoin, et nous le sommes depuis plusieurs mois déjà, d'être entre la Préfecture de police et la Ville, dans un très haut degré de complémentarité et d'exigence, pour que les conditions, en matière de sécurisation et de sécurité d'événements sur l'espace public, soient bien anticipées et prises en compte.

Je rappelle et c'est un chiffre souvent mal connu, Serge BOULANGER parfois s'en désole, il y a tous les ans 6.000 manifestations qui ont lieu sur l'espace public à Paris et sur lesquelles la Préfecture de police et la Ville de Paris sont saisies. 6.000 ! C'est vous dire si l'espace public parisien vit et est utilisé, mais c'est vous dire aussi si nous avons évidemment besoin de travailler et de mieux travailler ensemble.

Une réunion se tient tous les 15 jours pour qu'il y ait une étude conjointe, Préfecture de police/Mairie de Paris, des événements qui sont proposés par les organisateurs. Nous avons insisté - c'était à l'issue d'une réunion de travail avec les vingt maires d'arrondissement - d'une part, sur le besoin pour la Ville d'accompagner tous ceux qui portent des projets et de les former. Nous travaillons avec Pauline VÉRON à ce que, notamment via les Maisons des associations, l'ensemble de ceux qui proposent des projets et des initiatives puissent être accompagnés sur la façon dont on pense maintenant un dispositif, une action, une activité, une fête. Dans l'espace public, on la pense en termes de sécurisation, mais également que les uns et les autres arrivent à être de plus en plus exemplaires sur les délais dans lesquels les projets sont proposés, et les délais dans lesquels les autorisations sont accordées.

C'est ainsi que nous arriverons ensemble à faire en sorte que notre ville, dans des conditions optimales de sécurité, continue à être une ville dans laquelle l'espace public est fait pour se rencontrer, être partagé et être un lieu commun.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

M. Jean-Bernard BROS. - Pour vous remercier de vos efforts, ce qui nous permettra d'expliquer aux concitoyens qui nous interrogent sur ces questions à quel point tout le monde est sur le coup. Merci.

V - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux atteintes aux droits des femmes dans l'espace public parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La question cinquième d'actualité est posée par le groupe les Républicains.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, en 2017, des femmes ne peuvent pas librement déambuler dans certaines rues de la Capitale, et cela dans une indifférence incompréhensible tant de votre part que des maires des arrondissements concernés. Il aura fallu que les habitants manifestent et signent des pétitions pour qu'enfin, on vous entende sur ce sujet. Par ces milliers de signatures, les habitants expriment leur exaspération pour ne pas dire plus, face à une situation qui n'a que trop duré.

Depuis fin 2014, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Fadila MÉHAL, nous sommes intervenus à de multiples reprises tant au Conseil d'arrondissement qu'au Conseil de Paris pour alerter sur ce qu'il se passe place de la Chapelle, rue Pajol, rue Philippe-de-Girard. Vous ne nous avez pas entendus.

Le phénomène est complexe, vente à la sauvette, migrants livrés à eux-mêmes, l'espace public est saturé. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Fadila MÉHAL, nous ne cessons de dire qu'il faut les mettre à l'abri et les protéger des passeurs et tous ceux qui exploitent la misère humaine. Il est indispensable de réaménager l'espace public en s'appuyant sur des projets présentés par les associatifs et les riverains.

Nous vous le répétons, l'un des moyens supplémentaires que vous pourriez utiliser est une police municipale qui viendrait en appui pour assurer la tranquillité publique dans la Capitale. Tranquillité publique pour les habitants qui la demandent très légitimement, et dignité pour les personnes qui se trouvent à la rue. Il est scandaleux que les femmes en particulier ne se sentent pas en sécurité, qu'elles soient agressées parce qu'elles sont femmes. Scandaleux qu'elles soient parfois contraintes de veiller à leur façon de s'habiller.

Tout cela est insupportable pour une ville comme Paris qui se revendique à la pointe des combats contre les inégalités de genre. Il ne s'agit pas ici de stigmatiser qui que ce soit, telle ou telle population ou origine, mais bien de condamner cette dérive où les femmes ne sont pas l'égal de l'homme dans les rues de la Capitale.

On ne peut pas répondre à un débat en lançant une vaine manœuvre dilatoire sur le racisme et la stigmatisation. Si l'actualité s'est concentrée sur le quartier place de la Chapelle, beaucoup de Parisiennes peuvent hélas témoigner d'une atteinte régulière à leur condition de femmes. Le métro, par exemple, figure comme une zone où les gestes déplacés semblent permis. L'indifférence est inacceptable, coupable.

Alors, Madame la Maire, face à ces multiples atteintes à la dignité de la femme, quelles actions comptez-vous entreprendre ? Nous parlons de mesures efficaces et non pas de marches exploratoires inutiles ou de l'édition d'un guide qui ne sera probablement jamais lu ou, pire encore, de la distribution de cartes postales ou de la pose d'affichettes. Nous vous demandons de prendre des mesures concrètes pour restaurer l'égalité dans l'espace public parisien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Monsieur HONORÉ, vous interrogez l'Exécutif municipal sur les atteintes aux droits des femmes dans l'espace public parisien. Je dois vous dire que c'est une surprise de voir le groupe des Républicains se saisir ainsi d'un sujet dont la Maire de Paris s'est emparée, particulièrement depuis le début de ce mandat. Je pense à tous les maires d'arrondissement, du 20e, du 19e, du 13e, du 4e, 12e, 14e, je n'aurais pas dû commencer une liste. Tous ces maires d'arrondissement sont très engagés sur le sujet.

Oui, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public parisien est un enjeu important et grave. Cet enjeu a immédiatement été intégré aux réflexions de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, que nous avons créé en 2014 pour combattre les violences subies dans la rue et dans les transports, mais aussi l' ancestrale assignation des femmes à l'espace privé. Nous avons initié une démarche spécifique autour du genre et de l'espace public.

Deux séminaires de travail ont été organisés avec le concours de divers acteurs institutionnels et associatifs avec mes collègues Christophe NAJDOVSKI et Jacques BAUDRIER et nous avons édité le premier guide méthodologique sur le genre et l'espace public à destination des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement.

Depuis, de nombreux projets parisiens s'en sont trouvés modifiés : le Plan Piéton, le projet des 7 places qui a intégré le genre dans son appel à projets comme un critère obligatoire et éliminatoire - c'est une première -, les marches exploratoires des femmes, qui ont été organisées dans 7 arrondissements. Cinq de ces marches ont abouti à des plans d'action très concrets qui sont ensuite suivis et effectifs.

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, nous avons également lancé avec Pauline VÉRON et Frédéric HOCQUARD le Conseil parisien de la jeunesse et des associations, une grande campagne spécifique contre le harcèlement de rue pour montrer le caractère inacceptable, rappeler la loi, jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende.

S'agissant des données recueillies, vous seriez sans doute, Monsieur HONORÉ, très étonné des arrondissements où l'on a le plus de signalements. Figurez-vous que l'Ouest et le Centre de Paris sont en bonne place. Je tiens à rétablir les faits. S'il y a des situations dégradées à la Chapelle depuis quelques mois, nous savons que d'une part, il n'y a pas de zones interdites aux femmes et que d'autre part, les violences faites aux femmes sont malheureusement commises dans tous les quartiers, dans tous les milieux sociaux, puisque 100 % des femmes ont

déjà été harcelées ou agressées dans les transports en commun par exemple, selon le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le harcèlement est un phénomène massif. Nous le déplorons et agissons tous les jours contre. On le retrouve en effet dans tous les quartiers, des quartiers populaires jusqu'à l'Assemblée nationale.

Enfin, je tiens à rétablir les faits. Il y a un mois, je soumettais au Conseil de Paris le projet de délibération relatif à des subventions à quatre associations qui réalisent des projets sur la question du genre et de l'espace public, dont deux qui interviennent dans le 18^e arrondissement. Votre groupe s'y est opposé, tout comme votre groupe s'y est opposé l'année dernière.

Non, vraiment, les atteintes aux droits des femmes dans l'espace public parisien demandent plus qu'une question à quelques jours des élections législatives. Il faut mettre vos déclarations en accord avec vos actes, en l'occurrence aussi avec vos votes.

Ici comme à la Région Ile-de-France, je le signale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, chère Hélène BIDARD, pour ces rappels utiles. Il y a parfois des personnes qui utilisent des éléments d'actualité pour raconter des choses qui n'ont pas grand-chose à voir avec les éléments factuels et j'apprécie que l'on ait donné point par point les actions engagées par la Ville.

C'est bien de revenir une fois par mois, ici, au Conseil de Paris, en fonction de l'actualité pour soulever la question de la place des femmes dans l'espace public, mais accompagnez-nous au quotidien, soyez une opposition constructive - c'est à la mode, aujourd'hui - pour nous aider à dépasser ce fléau qui concerne tous les arrondissements de Paris mais vis-à-vis duquel nous ne sommes pas restés ni bloqués, ni à l'arrêt. C'est un sujet crucial et la Maire féministe que je suis en a fait avec Hélène BIDARD et avec toute mon équipe ici un sujet prioritaire de notre action. Pas simplement des paroles mais de l'action. C'est le cas.

Monsieur HONORÉ, je vous donne la parole.

M. Christian HONORÉ. - Tout d'abord, je voudrais m'étonner que M. le Préfet ne juge pas utile de nous répondre. Très bien.

Deuxièmement, Madame l'adjointe à la Maire, si ce que vous dites était avéré, les habitants, d'une part n'auraient pas trouvé utile de faire des pétitions, de manifester. D'autre part, Madame la Maire, j'attire votre attention sur le fait qu'il vous suffit de relire les débats au Conseil de Paris pour savoir le nombre de vœux que nous avons déposés avec Pierre-Yves BOURNAZEL sur le sujet. On n'a pas attendu aujourd'hui et je regrette cette façon un peu cavalière de nous répondre car dans ce que nous disons, nous ne faisons que relayer la demande des habitants.

Pour ne pas heurter certaines composantes de votre majorité, vous refusez d'aller au fond du débat. Vous continuez d'avancer des mesures dont l'efficacité, pardon de vous le dire, ne répondent pas à la réalité du problème. Je vous conseille d'aller, Madame, place de la Chapelle, rue Pajol, rue Philippe-de-Girard, et vous verrez que les problèmes sont beaucoup plus importants que ce que vous dites.

Cela donne une impression de laisser-faire insupportable, je vous le dis ! Il ne suffit pas d'invoquer les droits des femmes dans cet hémicycle pour se dédouaner de ses responsabilités. Il faut agir et c'était le but de cette intervention, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'attends vos propositions concrètes.

M. Christian HONORÉ. - Je suis désolé de vous le dire, vous êtes sans doute féministe, mais en tout cas place de la Chapelle, rue Pajol et Philippe-de-Girard, les habitants n'en voient pas les effets, pardonnez-moi de vous le dire d'une manière aussi directe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous savez, j'y étais la semaine dernière. Les habitants, j'ai eu l'occasion de les rencontrer en direct.

M. Christian HONORÉ. - Vous avez parlé à qui ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Aux habitants, voyez.

M. Christian HONORÉ. - Cela m'étonnerait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Voyez, Monsieur HONORÉ...

M. Christian HONORÉ. - Mais là encore, Madame, vous êtes dans le déni ! C'est dommage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis une Maire sur le terrain.

VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au rapport du Préfet de police sur la fermeture des berges rive droite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, nous passons à la question d'actualité suivante.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Oui, Monsieur le Préfet de police, le 26 septembre dernier, votre prédécesseur Michel CADOT nous expliquait que l'avis conforme qu'il accordait au projet de fermeture des berges rive droite était conditionné à la mise en place d'un comité technique de suivi et au respect d'une période d'expérimentation de six mois au terme de laquelle un bilan objectif et complet devait être publié.

Prévu à l'origine le 21 avril, ce bilan de la fermeture des voies sur berges avait dû être repoussé suite à l'accident de la circulation qu'a subi Michel CADOT - j'en profite pour lui adresser mes vœux de prompt rétablissement. On nous le promettait alors pour mi-mai et, malgré nos sollicitations, nous sommes le 6 juin, et toujours rien. Elles sont pourtant légitimes, les questions que se posent les Parisiens, tant les informations qui sont parvenues sur les conséquences de cette fermeture sont encore relativement floues, voire franchement contradictoires.

En effet, si on se fie aux commentaires de l'Exécutif parisien, tout va bien. M. NAJDOVSKI nous parlait lors du dernier Conseil de Paris d'un impact limité à la zone centrale de Paris ou encore à l'absence d'impact ou encore en matière de pollution de quelques augmentations de faible niveau, très localisées.

Pourtant, le constat semble bien différent pour ceux qui circulent, piétons comme automobilistes sur les quais hauts et le boulevard Saint-Germain. Ainsi, les différents rapports d'étape du comité régional de suivi montrent des chiffres beaucoup plus inquiétants, aussi bien en termes de report de circulation : plus 73 % de temps de parcours sur les quais hauts le soir entre janvier 2015 et janvier 2016, plus 37 % sur le boulevard Saint-Germain.

Enfin, les premières conclusions d'Airparif publiées fin mars montrent aussi des augmentations de pollution importantes sur les axes de report, qui peuvent atteindre 5 % sur le boulevard Saint-Germain ou le boulevard périphérique, et même 10 % sur les quais hauts. En fait, on ne sait plus qui croire. On voudrait nous embrumer ou bien créer de la confusion que l'on ne s'y prendrait pas autrement. C'est l'opération "Smoke on the water", comme dirait Deep Purple.

C'est pourquoi l'éclairage du rapport de la Préfecture de police, sur ces différents points, devient indispensable et urgent. Encore une fois, nous ne sommes pas opposés à la piétonisation des bords de Seine, mais nous dénonçons la façon dont cette piétonisation est menée : un calendrier politique qui impose la mise en œuvre précipitée du projet, un choix non concerté des quais bas alors que les quais hauts auraient été sans doute plus pertinents, une absence totale de concertation avec nos partenaires de la Métropole ou avec les maires des villes riveraines et un rejet systématique de toute proposition de scénario alternatif.

Qu'est-ce qu'on attend pour publier ce rapport ? Attendons-nous que "Paris Plage" fige de nouveau l'interdiction de circuler jusqu'à l'automne ? Devrons-nous attendre la chute des feuilles des arbres des quais pour voir tomber les meilleures feuilles du rapport ? Si un délai supplémentaire était tout à fait compréhensible après l'accident du Préfet CADOT, le retard pris aujourd'hui commence à devenir anormal.

J'ai donc deux questions pour vous, Monsieur le Préfet de police. Quand les Parisiens pourront-ils prendre connaissance des conclusions de la Préfecture de police, après l'expérimentation de six mois de la fermeture des berges rive droite, et qu'arrivera-t-il si, comme nous pouvons le craindre, les conclusions de ce rapport ne sont pas bonnes et remettent en question la piétonisation des voies sur berges ? Dans une formulation aussi phonétique que peu académique, je dirai : où qu'il est le rapport et c'est quand qu'on le lit ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole d'abord à Serge BOULANGER pour la Préfecture de police, puis à Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur BOULANGER, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Rassurez-vous, Monsieur AZIÈRE, les engagements du Préfet de police, même si le Préfet de police a changé entre temps... La continuité de l'Etat fait que les engagements seront tenus et que le comité technique de suivi sera réuni tout prochainement. Comme vous le savez, il y a un principe, dans notre système républicain, qui s'applique à tous les fonctionnaires de l'Etat, qui est celui de la réserve électorale, et il y a cette année deux élections d'ampleur : les élections présidentielles et les élections législatives. Nous avons déjà répondu, lors du dernier Conseil de Paris, à un vœu qui avait été déposé de même nature, et j'avais indiqué déjà à l'époque que le comité de suivi serait réuni sitôt après la fin de la période de réserve électorale, compte tenu de la sensibilité de ce sujet exploité sur le plan médiatique national. Et donc, il sera réuni sitôt après.

Dans l'attente, je rappellerai simplement que depuis la création du comité technique de suivi, celui-ci a été réuni de manière bimestrielle, de manière stricte et assidue, et que l'ensemble des documents qui ont été apportés par l'intégralité des participants, quel que soit leur statut, ont été mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture de police et étaient donc en accès grand public. Et donc, il ne pouvait pas y avoir plus grande transparence par rapport à l'analyse et aux différents constats qui ont été relevés par l'ensemble des acteurs membres de ce comité. Le comité de suivi sera donc réuni sitôt après les élections législatives.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Serge BOULANGER.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

M. le Préfet de police organisera le quatrième comité de suivi des berges le 23 juin prochain, tous comités confondus : parisien, métropolitain, régional. Les berges de Seine auront ainsi fait l'objet d'une douzaine de réunions de suivi depuis le début de la piétonisation en septembre dernier. Comme nous l'avons fait depuis le début, la Ville de Paris tient à disposition de la Préfecture de police, en toute transparence, tous les éléments de diagnostic en vue de l'évaluation de l'impact de la piétonisation des berges.

Au niveau de la circulation automobile, sans entrer dans le détail, je rappelle que jusqu'ici, les temps de parcours mesurés restent inférieurs aux prévisions de l'étude d'impact "Systra". Et d'ailleurs, avec le temps, nous avons pu constater une diminution du trafic sur les axes de report.

Nous travaillons par ailleurs à réduire certains effets négatifs, conformément au vœu adopté lors de notre Conseil du mois dernier, et nous souhaitons coopérer avec la Préfecture de police et la Région Ile-de-France sur les mesures d'accompagnement :

- la mise en place d'une ligne de bus à haut niveau de service sur les quais hauts ;
- la pose d'enrobés phoniques adaptés et/ou la baisse de la vitesse à 30 kilomètres heure sur les axes concernés afin de diminuer les nuisances sonores ;
- l'adaptation par le S.T.I.F. des parcs de stationnement dans la périphérie de Paris, pouvant être labellisés en parcs relais ; j'ai écrit le mois dernier à Mme la Présidente du S.T.I.F. en ce sens ;
- la réalisation rapide du Plan Vélo et de son prolongement hors de Paris, afin d'offrir une alternative confortable, efficace et sûre à la circulation en véhicules individuels motorisés ;
- le développement de solutions de transport fluvial ;
- la mise en place de carrefours intelligents sur les quais hauts afin d'améliorer la fluidité des intersections.

Nous travaillons sur l'ensemble de ces points, dont la plupart sont dans notre feuille de route et travaillés par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Il est un autre impact que les différents comités ne mesurent pas, mais qui est tout aussi réel. Nous avons l'an dernier une autoroute urbaine qui voyait défiler 43.000 véhicules par jour. Ces trois kilomètres au cœur de Paris, au cœur d'un espace classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, offrant l'une des plus belles vues sur la Seine, ses îles et son patrimoine, étaient inaccessibles aux promeneurs parisiens, franciliens et du monde entier. Nous ne l'avons pas seulement, Monsieur AZIÈRE, fermé à la circulation automobile, nous l'avons ouvert à la circulation piétonne et cycliste, et plus largement à d'autres usages.

Le parc des rives de Seine attire aujourd'hui un public nombreux, en semaine et le week-end. Les différents usages et rythmes se mettent en place, parce que la population s'est appropriée ce nouveau parc. Vous y croisez le

matin, en semaine, des joggeurs, des cyclistes, heureux de pouvoir enfin traverser Paris sans les dangers de la circulation automobile et sans respirer les gaz d'échappement. De nombreux Parisiens viennent y pique-niquer le midi. J'en ai croisé plusieurs d'entre vous - pour certains, d'ailleurs, opposés au projet, mais rassurez-vous, je ne donnerai pas de nom. Toute la journée, des touristes et promeneurs déambulent. Les parents peuvent laisser leurs enfants jouer, déambuler ou apprendre à faire du vélo. Les soirées sur les berges sont très conviviales, certains disent même qu'elles le sont trop, mais cela démontre simplement l'énorme besoin d'espaces de respiration et de tranquillité comme celui que nous venons d'ouvrir, à l'image de ce que de nombreuses villes en France et dans le monde avaient réalisé.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais dire là où vous voyez une fermeture et une opération "Smoke on the Water", permettez-moi d'y voir au contraire une ouverture et une opération "Stairway to Heaven", pour rester dans la métaphore musicale. Un projet de cette ampleur ne pouvait laisser indifférent. Observons-le simplement aujourd'hui, les uns et les autres, dans toutes ses dimensions pour l'adapter, le cas échéant, mais aussi pour reconnaître et soutenir ce qu'il apporte à nos concitoyens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI. Merci, Monsieur le Préfet.

D'abord, je constate la grande culture rock de cette équipe, majorité comme opposition, et cela ne peut que me plaire, moi qui suis une "fan" de Janis Joplin, en plus des autres. Mais surtout, pour revenir au sujet, je pense que oui, c'est un sujet qui a entraîné beaucoup de passion, mais regardez, effectivement, comme vient de le dire Christophe NAJDOVSKI, la passion de celles et ceux qui s'y promènent maintenant. Et je voudrais que dans les comptages, puisque vous mentionnez souvent les reports de circulation, on mentionne aussi les reports de circulation piétonne sur cette rive, qui, là, atteignent vraiment des niveaux extraordinaires. Cela fait partie aussi des éléments quantitatifs que nous devons observer, et également de l'occupation de l'espace public par les personnes. Une personne occupe moins de place qu'une voiture.

Je vous invite, Monsieur AZIÈRE, à faire le calcul de la place gagnée, libérée dans notre ville, mais je suis sûre, parce que vous êtes quelqu'un de constructif et que vous êtes quelqu'un d'honnête intellectuellement, et au-delà de l'intellectuel, bien sûr, que vous êtes honnête, que nous nous retrouverons sur le succès de cette opération qui embellit Paris et qui fait que Paris est aussi visitée par rapport à cette nouveauté qu'offre aujourd'hui le parc des rives de Seine.

Monsieur AZIÈRE, je vous donne la parole.

M. Eric AZIÈRE. - J'en sais à peine plus qu'avant ma question, mais j'attends avec impatience la réunion du comité de suivi le 23 juin. Je note que 12 réunions du comité de suivi pour une absence de rapport, c'est un paradoxe révélateur sur les hésitations qui sont sans doute contenues dans cette évaluation. Je note aussi la notion de réserve électorale, qui est une notion que je n'avais pas intégrée, compte tenu de la longueur des processus de campagne dans notre pays. Je vais me renseigner plus avant pour savoir quand s'ouvre la réserve électorale : est-ce qu'elle colle aux dates de la campagne officielle ? Mais pour autant, j'intègre cette notion. La démocratie française, là, comme cela, ce sont des originalités truculentes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - De mémoire, cela devait être le 23... Non avant, le 23 janvier. Voilà, c'était deux mois avant le début, et les Préfets sont effectivement tenus à cela. Mais vous savez, les chiffres seront diffusés. On est en open data, donc on n'a aucun problème par rapport à cela. Par ailleurs, la responsabilité, c'est la mienne. C'est celle de la Maire de Paris. Le Préfet a effectivement donné un avis conforme pour la piétonisation et cette évaluation se fait comme - je dirais - des éléments qui doivent venir ajouter à l'évaluation d'une politique publique, mais du point de vue juridique, l'autorisation est là, donc ce n'était pas une autorisation provisoire. Cela, vous le savez. On l'a longuement commenté, sur le volant du droit, mais bien sûr, on aura les données chiffrées et vous verrez qu'elles vont vraiment dans le bon sens, c'est-à-dire dans l'amélioration de la qualité de l'air pour les Parisiens.

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris concernant les annonces ministérielles relatives aux fonctionnaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité, question posée par Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

M. le Président Emmanuel MACRON, dont beaucoup de membres de votre équipe ont d'ailleurs rejoint le mouvement, comme d'ailleurs certains membres de l'opposition... d'ailleurs, je ne vois pas M. BOURNAZEL et Mme EL KHOMRI, ils sont absents de l'hémicycle. Peut-être sont-ils en campagne dans leur face à face en train d'attendre

qui des deux arrivera en tête, puisqu'ils ont déjà pris l'engagement de se désister l'un pour l'autre. Mais fermons cette parenthèse.

M. MACRON a pris l'engagement de supprimer 120.000 postes de fonctionnaires, ce qui va correspondre également à 60.000 suppressions de fonctionnaires pour les collectivités territoriales.

Mes chers collègues, où y a-t-il trop de fonctionnaires, où y a-t-il trop de services publics ? Pas dans la police, pas dans l'armée, ils sont si mobilisés pour garantir notre sécurité. Pas à l'hôpital, ils sont si impliqués pour garantir notre santé. Pas à l'Éducation nationale, ils sont si impliqués pour garantir l'élévation du niveau de qualification de l'ensemble de notre jeunesse. Pas à la C.A.F. ni à Pôle Emploi ni aux CPAM, et je pourrais continuer ainsi comme un poème.

Au niveau de notre Ville, c'est la même chose. Madame la Maire, vous avez déjà engagé une réforme de l'administration parisienne que j'ai pour ma part déplorée et d'ailleurs j'avais voté contre. A chaque fois c'est pareil, on commence par un discours, fusions, réorganisations, et on obtient le résultat : réductions, dégradations à l'arrivée.

À l'arrivée, on sait que de la même manière dans les services publics parisiens, comme il en est dans les services publics de l'État, les suppressions d'effectifs, les réorganisations de service amènent à une surcharge de travail, à plus de précarité et amènent aussi à de la souffrance au travail et au final à une dégradation de la qualité du service public.

A la Ville de Paris et au Département de Paris, est-ce que nous avons trop de fonctionnaires dans les crèches, dans les équipements sportifs, pour assurer la propreté, pour ouvrir les musées, pour s'occuper des EHPAD ? D'ailleurs, avons-nous suffisamment d'EHPAD ? Y en a-t-il trop dans le périscolaire ? On pourrait continuer la liste.

Je suis persuadée que comme moi, Madame la Maire, vous êtes convaincue que les services sont la propriété de celles et ceux qui n'en ont pas. Notre ville, comme notre pays, ne souffre pas de trop de services publics, mais de pas assez de services publics.

L'urgence est donc au contraire d'augmenter les services publics, d'augmenter les biens publics, d'augmenter les politiques publiques. Ce qui contribue à la fois à réduire le chômage, parce qu'on crée de l'emploi, mais surtout parce qu'il y a là des leviers pour une politique qui réponde à l'intérêt général, à la fois aux urgences écologiques et aux urgences sociales.

Je terminerai ma question, Madame la Maire : que comptez-vous faire ? Vous avez parlé d'opposition constructive à la mode, sauf que de la même manière que j'ai trouvé votre opposition lors du mandat HOLLANDE, elle ne faisait pas suffisamment appel au peuple, allez-vous vous engager pour créer les conditions d'une mobilisation citoyenne des Parisiennes et Parisiens pour s'opposer aux terribles promesses de MACRON, qui sera sans doute le premier président de la République qui, s'il tient ses promesses, le peuple sera très fortement déçu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur GRÉGOIRE, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Madame SIMONNET, de votre question d'actualité qui fait un peu écho à celle que vous avez posée lors de notre dernière séance du Conseil de Paris, et j'imagine que lors du prochain Conseil de Paris, nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet où à la lecture de votre question, on pense que vous critiquez le Président MACRON, et où en fait, une fois de plus, sans discernement, sans aucune approche raisonnable et rationnelle du sujet, vous vous contentez de critiquer l'Exécutif, avec la baisse que vous évoquez dans votre question de 120.000 fonctionnaires.

En réalité vous faites mention d'une annonce du, à l'époque encore, candidat à la présidentielle Emmanuel MACRON, qui mentionnait non pas la suppression, mais le non-remplacement de 120.000 postes avec une clef de répartition de 50.000 au sein de l'État et de 70.000 dans la fonction publique territoriale, ce qui est différent.

Je vous rappelle ce que nous avons déjà dit à l'occasion de débats sur ce sujet lors de périodes précédentes, c'est qu'il y a un principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Emmanuel MACRON ne peut décider combien il y aura de suppressions de postes dans la fonction publique territoriale, mais il engagera, je l'imagine, une discussion de nature financière.

Je ne vais pas vous refaire la réponse de Bruno JULLIARD lors du dernier Conseil de Paris, mais la Maire de Paris entend définir librement la structuration de son budget.

J'en viens sur le sujet de la politique RH, puisque votre propos tenait surtout à cela; pour vous rappeler la philosophie qui est la nôtre en matière de stratégie de ressources humaines. La philosophie, simple parce que nous l'abordons à chaque budget primitif, à chaque volet emploi du budget primitif, est la suivante.

La première, ce que là où au titre des projets de réorganisations, au titre du développement des services numériques, nous sommes en capacité d'améliorer le service public tout en ne remplaçant pas certains départs en retraite, nous le faisons parce que cela vous échappe, mais nous avons des impératifs de gestion qui pèsent sur nous. C'est faux de dire que cela correspond à une dégradation du service public. Ce n'est pas vrai, dans l'histoire des collectivités territoriales il y a eu des missions qui ont évolué et c'est bien naturel de le faire et de l'accompagner.

Le deuxième, c'est que nous avons à Paris une politique extrêmement volontariste en matière de création d'emplois. Là où la DGAFP rappelle qu'il y a un mouvement inédit de baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale, à la Ville de Paris nous continuons à créer des emplois en net et notamment pour doter la livraison de nouveaux services publics en matière de politique culturelle, de petite enfance, de sport, d'espaces verts, etc.

Enfin, vous le savez, nous avons 3 secteurs prioritaires de création d'emplois, qui ne correspondent pas "stricto sensu" à de la création de services publics, mais sur lesquels nous estimons que les besoins de l'administration et les attentes des Parisiens nécessitent de renforcer les effectifs en matière de propreté, de sécurité et de petite enfance.

Il y a de la cohérence depuis le début de la mandature sur ces sujets et nous entendons bien continuer à les mener.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, pour ces suppressions, 120.000 postes non pas supprimés mais non remplacés, excusez-moi mais à l'arrivée cela fait bien 120.000 postes supprimés qui disparaissent.

Après la RGPP, la révision générale des politiques publiques, on a eu le droit à la MAP, la modernisation de l'action politique sous HOLLANDE, et finalement à chaque fois, ce sera la même chose avec M. MACRON, on a le droit au même discours qui était celui de François FILLON : faire mieux avec moins.

Faire mieux avec moins, la petite musique va un temps, mais sur le terrain allez discuter avec les fonctionnaires de l'ensemble des administrations parisiennes, et allez discuter avec les fonctionnaires de l'ensemble des services publics dépendants de l'État et vous prendrez la mesure du dysfonctionnement terrible qu'il y a, de la souffrance au travail. Ne faites pas comme si tout cela n'existait pas.

Oui, cette question est très voisine de celle que j'avais posée au précédent Conseil de Paris où j'alertais sur les baisses des dotations de l'État, où j'alertais aussi sur la promesse de suppression de la taxe d'habitation dont chacun peut craindre qu'elle ne soit pas compensée de moyens où qu'elle conditionne les collectivités à se battre uniquement sur la compensation de moyens acceptant la poursuite de la baisse des dotations de l'État.

Est-ce que je vous reposerai les mêmes questions à la prochaine séance ? Sans doute, et je souhaite que ce soit ma dernière séance. Ce sera une séance, je l'espère, de cumularde, je pourrai me délecter de ce que cela fait d'être cumularde. Cela ne durera qu'une seule séance, mais je vous alerte, si vous ne prenez pas la mesure et que vous ne vous engagez pas dans une action de mobilisation des Parisiennes et des Parisiens, nous allons atteindre l'os des finances de la Ville.

Paris doit se battre, pas simplement pour les Parisiennes et les Parisiens, mais pour l'ensemble des collectivités qui paient beaucoup plus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET, à qui je rappelle qu'elle n'est pas la seule à ne pas cumuler. Il y a beaucoup de gens vertueux ici.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2017 DGRI 24 - Subventions (80.000 euros) à 16 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2017".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 7e Commission avec le projet de délibération DGRI 24 relatif à l'attribution de subventions à 16 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris-Europe 2017".

Madame Marinette BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais prendre quelques minutes pour saluer ce projet de délibération qui permettra d'acter les subventions allouées aux labellisés 2017 et de lancer l'édition 2018 du label "Paris-Europe".

Avec le label "Paris Co-développement" que soutient Patrick KLUGMAN et dont les candidatures sont en cours de dépôt, le label "Paris Europe" est un autre outil intéressant de la politique internationale de Paris. Son ambition est de développer le dialogue, la coopération et les échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques européennes sur le territoire parisien.

C'est aussi au travers de ses accords de coopération et d'amitié et de son action européenne que la Ville de Paris entend promouvoir la place des villes dans cette construction et développer la mutuelle connaissance par les citoyens des diverses nations qui composent l'Europe au travers d'actions concrètes et citoyennes.

Un des outils et bras armés de cette politique parisienne s'illustre au travers du label Paris-Europe. Depuis 2002, date de sa création, ce label de la Ville de Paris soutient financièrement des projets européens innovants, portés par des associations, des O.N.G., des fondations et les établissements scolaires et universitaires parisiens qui favorisent le sentiment d'appartenance à l'Europe et une meilleure connaissance de celle-ci.

Je tiens ici à remercier chaleureusement le conseiller délégué à l'Europe, Hermano SANCHES RUIVO, pour son énergie et sa volonté indéfectible de lier les pays et les communautés d'Europe, comme l'illustre la Fête de l'Europe, organisée le 13 mai dernier sur le parvis de l'Hôtel de Ville et du 8 au 14 dans une majorité d'arrondissements de Paris. A cette occasion d'ailleurs, la ville de Stockholm était à l'honneur sur le Village européen. Ce projet est, à l'image de la diversité et de la richesse culturelle de l'Union européenne, sa force et son originalité première. Il faut la rééditer chaque année.

Chaque année, une enveloppe globale de 80.000 euros est mise à disposition afin de soutenir les projets les plus innovants et les plus porteurs. Monsieur le Conseiller délégué, cher Hermano, la lecture de l'ensemble des projets primés permet à notre assemblée de découvrir une grande diversité et une grande qualité qui témoignent de l'investissement des Parisiens dans la coopération et l'amitié avec les ressortissants des autres pays européens.

Participant régulièrement au jury de ces différents labels co-développement Europe, mais aussi eau, assainissement et gestion des déchets, je suis heureuse de pouvoir en témoigner.

Je vous remercie et je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération avec le même enthousiasme que moi-même.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Marinette BACHE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Conseillère de Paris. Chère Marinette, merci d'être aussi présente et de pouvoir comme moi dire : "Vive l'Europe !".

En effet, destiné à soutenir des projets à forte dimension européenne, le Label "Paris Europe" est l'occasion chaque année de donner une preuve supplémentaire de l'attention que la Ville de Paris porte au projet européen et à ses valeurs.

C'est dans un contexte d'actualité historique des célébrations des 60 ans du Traité de Rome et des 30 ans d'Erasmus que nous avons souhaité donner à cet outil annuel, qui est le label, un sens particulier. En effet, les villes ont un rôle fondamental à jouer pour que l'Europe soit concrète et proche de l'ensemble des citoyens. Le défi notamment est de permettre de placer les villes au cœur du projet européen, afin de lui redonner sens, humanité et profondeur pour plus d'efficacité et de solidarité.

C'est en travaillant quotidiennement avec l'ensemble des acteurs des structures institutionnelles, mais aussi associatives, que nous renforçons chaque jour les actions et soutenons un nombre croissant de projets sur notre territoire.

Pour revenir au Label Paris Europe, et plus particulièrement à ses chiffres, je rappellerai que depuis 2002, ce sont 966 dossiers, 184 projets primés et un peu plus de 1.200.000 euros distribués.

Pour l'édition 2017, 7 projets ont été sélectionnés par le jury qui a accordé à chacun une subvention comprise entre 1.500 et 10.000 euros pour un montant de 80.000 euros. Ces associations, issues de onze arrondissements (1er, 3e, 4e, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 14e, 15e et 20e), vous proposeront des actions tout au long de cette année 2017.

Quelques exemples de ces labélisés :

- L'association internationale "Exchange Student Network France", dans le 3e arrondissement, a reçu une subvention de 7.000 euros afin de soutenir un projet intitulé "Erasmus Tour à Paris", proposant une campagne d'information itinérante sur la mobilité auprès des jeunes, en bus, dans le cadre des 30 ans du programme Erasmus +. Prochain rendez-vous, et je vous y invite, le 19 septembre pour le lancement du "Tour de France de Erasmus", puis les journées "Erasmus Day" les 13 et 14 octobre.

- L'union "Peuple & Culture", dans le 11e arrondissement, a reçu une subvention de 8.000 euros pour un projet "Trois pays, six langues" et un projet "Le triangle de Weimar en spectacle", proposant d'organiser des rencontres interculturelles franco-germano-polonaises sur le traitement du handicap en Europe. Là encore, c'est Berlin en juin, Paris en décembre et Varsovie début 2018.

- L'association "Européens sans frontières" dans le 14e a reçu une subvention de 6.500 euros pour son projet intitulé "Paris XL Bruxelles" proposant la production d'un court-métrage d'animation sur le thème de la citoyenneté européenne. Là, encore, c'est Paris et Bruxelles en 2017.

- L'association "Italia in Rete" dans le 12e arrondissement, pour finir, avec une subvention de 5.000 euros pour son projet de site et d'application "Vivre et travailler en France" qui permettra d'accompagner les primo-arrivants italiens et européens dans leurs démarches administratives. Ce projet proposera également des cours de français et du "speed working" professionnel.

De façon plus générale, j'aimerais dire que l'ensemble des labélisés sont également invités ensuite à montrer leurs projets et à les présenter dans nos événements. Je parle de la "Fête de l'Europe" qui laisse à chaque fois un espace sur le parvis. Je pense évidemment à l'ensemble des activités au moment de la présentation du label, et notamment dans tout ce qui est maison des associations, conseil de quartier où nous nous déplaçons et invitons les labélisés à montrer ce pourquoi ils ont reçu le label.

Je ne peux qu'y inviter à nouveau mes collègues maires d'arrondissement au moment des forums de rentrée, où là encore ces labélisés sont disponibles pour pouvoir présenter leurs projets.

Pour finir, au nom de Patrick KLUGMAN, mon collègue, et moi-même, je voudrais remercier l'ensemble du jury, puisque tous les groupes politiques au Conseil de Paris sont représentés. En plus évidemment de la Commission européenne et du Parlement européen, la Maison de l'Europe très justement aussi et de notre ami, je ne l'oublie pas, José Manuel LAMARQUE, grand reporter sur France Inter.

Puis dernier mot, pour remercier évidemment la DGRI, l'ensemble du travail, avant, pendant et évidemment après, c'est eux aussi qui auront à suivre l'édition 2018 qui vous sera proposée au prochain Conseil de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération et je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Hermano SANCHES.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DGRI 24).

2017 DJS 105 - Subvention (13.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans (11e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 105 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à la convention triennale avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans, dans le 11e.

C'est Nicolas BONNET-OULALDJ qui prend la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le rapport annuel de "SOS Homophobie" sorti dernièrement a montré, comme l'explique Joël DEUMIER, nouveau président de l'association, que les chiffres sont alarmants.

En effet, l'association a reçu 1.515 témoignages d'actes LGBTphobes. C'est 19,5 % de plus qu'en 2016, dont une augmentation des actes biphobes rapportés de plus de 48 % et une augmentation des actes transphobes de plus 76 %.

Certes, la visibilité des personnes "trans" a augmenté grâce à l'affirmation publique de plusieurs célébrités, comme Caitlyn JENNER, les sœurs WACHOWSKI ou encore la chroniqueuse Brigitte BORÉALE sur Canal+, victime d'ailleurs sur le plateau du "Grand journal" de remarques transphobes.

Les mannequins transgenres sont également de plus en plus à la une, mais au quotidien la réalité est toujours éprouvante. En avril dernier, une bénévole et militante de l'association nationale transgenre "A.N.T.", Emilie DAUBY, a été violemment agressée devant le centre LGBT de Paris. L'affaire a fait du bruit mais pas assez. J'ai pu la rencontrer et ce qu'elle m'a rapporté de son quotidien est effrayant d'intolérance et de haine de l'autre.

Le rapport 2017 de "SOS Homophobie" vient rappeler que la transphobie ainsi que toute les lesbophobies font vivre un enfer au quotidien aux personnes "trans" et cela est inadmissible.

Le nouveau Président, Emmanuel MACRON, et son Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, sont loin de faire l'unanimité auprès des associations LGBT. L'un a prétendu que la "Manif pour tous" avait été humiliée et pas assez écoutée, tandis que l'autre s'oppose à la P.M.A. et s'abstient sur le mariage pour tous. Un candidat En marche ! À la députation en Guadeloupe, Olivier SERVA, déclarait en 2012 que l'homosexualité est une abomination.

La révolution tant attendue pour les droits L.G.B.T. semble, elle, ne pas être en marche. L'année 2017 est également marquée par l'intolérable situation des homosexuels en Tchéchénie. Des témoignages continuent d'affluer et sont tout aussi glaçants. Le Gouvernement russe, connu pour ses positions homophobes, soutient la politique tchéchéne, tandis que les réactions de la communauté internationale apparaissent bien faibles. La France, elle, vient d'accueillir le premier réfugié tchéchéne en raison de son homosexualité.

Aussi, au regard de cette actualité, nous ne pouvons que nous féliciter et soutenir les associations et structures comme le "MAG" qui aide chaque jour des jeunes à trouver des solutions à leurs questions et à construire un avenir plus tolérant. C'est grâce à leur action que des jeunes sortent de l'isolement et peuvent commencer à se construire.

Nul doute que la Marche des fiertés sera l'occasion de réaffirmer, comme tous les ans, les revendications fières et révolutionnaires liées aux enjeux L.G.B.T. Rappelons que c'est une ministre communiste de la Jeunesse et des Sports qui a, pour la première fois, accordé l'agrément Jeunesse et Sport à des associations L.G.B.T., notamment le "MAG".

Nous sommes donc fiers de voter ce projet de délibération et nous le soutenons.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, la Ville de Paris entend prendre toute sa place dans la lutte contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination et notamment celles touchant les jeunes LG.B.T. N'oublions pas que les jeunes LG.B.T. sont potentiellement plus fragiles que les autres, avec un taux de suicide bien supérieur à la moyenne, compte tenu des discriminations dont ils font l'objet.

A l'heure où une certaine forme d'homophobie continue d'être banalisée dans les médias et la société française, nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer sur l'expertise du Mouvement d'affirmation des jeunes L.G.B.T., "MAG Jeunes", pour sensibiliser les professionnels de la jeunesse et les jeunes Parisiens à ces problématiques.

Outre son rôle d'acteur majeur sur le plan national, le "MAG Jeunes" est un partenaire essentiel de la Ville de Paris depuis de nombreuses années. Il tient des permanences d'accueil et d'accompagnement psychologique dans le 11e arrondissement, et intervient dans les établissements scolaires et les équipements dédiés aux jeunes à Paris. Pour aider le "MAG Jeunes" à remplir les missions qu'il s'est données, je vous remercie de renouveler la subvention de 13.000 euros au "MAG Jeunes" en adoptant ce projet de délibération comme chaque année.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DJS 105).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion et l'attribution des subventions aux associations.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 13 est relatif à la gestion et l'attribution des subventions aux associations.

C'est M. BELLIARD qui prend la parole, pour 2 minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est relatif à la gestion des subventions aux associations de la Ville de Paris. Notre ville est riche d'un tissu associatif très dense qui bénéficie pour une partie de ces associations du soutien de la Ville. Paris compte 65.000 associations qui sont recensées et plus de 2.500 bénéficient d'une subvention de la Ville, principalement dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la solidarité et de la santé.

Nous avons demandé une mission de l'I.G.V.P. qui a rendu un certain nombre de points de vigilance, et notamment quatre points qui ont retenu notre attention :

1 - la difficulté d'utilisation de l'interface "SIMPA" qui est utilisée par les responsables associatifs pour déposer leurs demandes ;

2 - les délais de traitement des demandes qui sont souvent perçus comme beaucoup trop longs, 8 mois en moyenne ;

3 - un faible taux de renouvellement des associations subventionnées, qui fait qu'un tiers des associations reçoivent plusieurs subventions ;

4 - l'absence d'un véritable contrôle de l'usage des subventions, qui n'est pas systématique.

Nous déposons ce vœu avec trois demandes :

1 - le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs, ce qui permet aux associations de se projeter et de pérenniser des projets dans le temps ;

2 - l'amélioration des délais de traitement des demandes de subvention par les associations - 8 mois, c'est trop long ;

3 - l'amélioration de l'application "SIMPA" qui permettra un meilleur dialogue entre l'administration parisienne et le tissu associatif.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le co-président du groupe GEP, je vous remercie de me donner l'occasion de mettre en avant le récent rapport de l'Inspection générale sur l'attribution des subventions aux associations qui constitue, comme souvent, un outil précieux d'aide à la décision pour améliorer nos politiques publiques. J'en profite pour saluer ici le travail de la directrice de l'Inspection générale, Hélène MATHIEU, et de ses équipes.

Outil d'aide à la décision précieux, d'abord à travers l'état des lieux objectif et positif qui est posé par les inspecteurs sur notre politique municipale de subventions aux associations. En effet, le rapport souligne l'engagement conséquent de la Ville auprès des associations, 270 millions d'euros par an soit 3,5 % de notre budget, 2.550 associations subventionnées chaque année et j'ajouterai tout le soutien et toute l'aide en nature que nous apportons également aux associations, et le rôle central de la DDCT, en particulier du bureau des subventions aux associations qui sert de guichet unique et qui a su mettre en place des procédures uniformisées pour toutes les directions. J'en profite pour remercier le directeur de la DDCT, François GUICHARD, et toute son équipe pour leur important travail sur ce sujet qui est souvent un travail de l'ombre.

Je rappellerai ce qu'a souligné le rapport de l'Inspection, la part importante faite aux petites associations qui traduit notre attachement à la vitalité associative sous toutes ses formes et dans toute sa diversité. Enfin, le rôle précurseur de la Ville en matière de mise en place d'outils numériques puisque nous avons développé l'application "SIMPA" Subventions dès 2013.

Le rapport pointe aussi des marges de progrès et c'est bien normal. Vous en avez rappelé certaines, la plateforme "SIMPA", qui a été précurseur en son temps, nécessite d'être remise au goût du jour, que les délais de traitement des demandes peuvent être optimisés, que le processus d'instruction des demandes pourrait être simplifié pour consacrer davantage de temps au contrôle a posteriori. Enfin, il nous dit que la Ville ne valorise pas assez l'ensemble de son investissement auprès des associations qui est pourtant très conséquent.

Ce rapport est un outil précieux parce qu'il comporte 14 recommandations très opérationnelles qui ont nourri la communication que la Maire de Paris a présentée au Conseil de Paris en mars dernier, et vous nous interrogez sur six de ces recommandations :

1) Le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs : nous avons pris l'engagement, lors de cette communication, de revenir à 50 % de conventions pluriannuelles d'objectifs d'ici la fin de la mandature,

2) l'amélioration des délais de traitement des demandes. Nous avons déjà commencé à prendre des mesures pour atteindre l'engagement pris par la Maire de réduire de 8 à 6 mois les délais de traitement des demandes, avec 75 % des subventions votées au cours du premier semestre.

3) l'amélioration de l'application "SIMPA" pour laquelle une assistance à maîtrise d'ouvrage est déjà en cours. Les premières évolutions seront opérationnelles pour la campagne de subventions de l'année prochaine, 2018,

4) le renforcement des contrôles a posteriori est un enjeu important sur lequel nous avons d'ailleurs missionné une nouvelle fois l'Inspection générale afin de nous conduire à construire des outils très opérationnels très prochainement,

5) l'indication de nos priorités en matière de subventions dans le cadre du budget primitif est également prévue, comme la communication l'a mentionnée.

Je suis d'autant plus favorable à votre vœu que l'on fait plus que d'envisager de mettre en œuvre ces recommandations, dans la mesure où le Secrétariat général a déjà tenu à ma demande un premier comité de pilotage de suivi du rapport, et plus généralement de la communication sur la vie associative et citoyenne, le 4 mai dernier.

Je vous remercie et vous indique que j'émet un avis favorable sur votre vœu compte tenu du fait que nous mettons déjà en œuvre les propositions que vous faites, puisque cela a été voté à l'occasion de la communication de la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 143).

Je vous rappelle que la réponse au vœu est prévue pour 2 minutes.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme des maisons des associations.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 14 est relatif à la réforme des Maisons des associations.

C'est M. Pierre AURIACOMBE qui va le présenter.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Oui, nous nous inscrivons dans votre volonté de renforcer la vitalité associative et la participation citoyenne, et notamment dans les arrondissements. Alors, dans ce cadre, votre règlement intérieur des associations, que vous nous proposez aujourd'hui, pose quelques problèmes.

Vous avez deux types d'association aujourd'hui avec un statut différent, les unes qui seront inscrites à l'inventaire des arrondissements et cela va dans le sens que nous souhaitons, et au contraire, d'autres qui seront recentralisées, celles qui fusionnent vers la Mairie centrale.

Cela nous paraît antinomique avec ce besoin de renforcer la vitalité associative et la participation citoyenne. Les citoyens et les associations sont attachés à leur arrondissement et à la vie de quartier.

Aussi, nous émettons le vœu que la Maire de Paris réexamine sa réforme afin que les Maisons des associations restent ouvertes et qu'elles soient maintenues à l'inventaire des équipements de proximité et bénéficient ainsi du même statut. Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, j'ai eu l'occasion de présenter l'évolution des missions des Maisons des associations à plusieurs reprises ici, en Conseil de Paris, en novembre 2016, en mars 2017 et lors de notre dernière séance. Je ne désespère pas de vous convaincre qu'avec cette réforme, nous mettons plus de moyens humains au service des arrondissements pour qu'ils puissent développer plus encore la vitalité associative et citoyenne de leurs quartiers. Nous créons - vous oubliez d'en parler, donc je le souligne - un poste de directeur du développement de la vie associative et citoyenne, un cadre A qui a clairement pour mission d'appuyer les maires d'arrondissement dans l'animation locale des initiatives associatives et citoyennes.

Deuxième pilier de la réforme, nous ouvrons encore davantage les Maisons de la vie associative et citoyenne sur leurs quartiers, via notamment des horaires d'ouverture élargis, et des conditions d'accès simplifiées. Par ailleurs, nous recrutons 10 agents supplémentaires. Et, oui, nous regroupons 2 à 2 les Maisons des associations du Centre, des arrondissements 1 à 8. Ce sujet a été discuté avec les groupes et les maires d'arrondissement depuis septembre 2016. Vous vous inquiétez du fait qu'il y ait des statuts différents pour les 12 Maisons de la vie associative et citoyenne qui restent équipement de proximité et pour les 4 autres Maisons qui ne le seront plus. Vous savez parfaitement que ces différences de statuts existent déjà pour d'autres équipements parisiens et que cela ne change rien au fonctionnement quotidien des structures. C'est, par exemple, le cas du centre "Paris Anim" des Halles, du conservatoire du Centre ou de certaines crèches dans d'autres arrondissements.

Vous faites semblant de croire à une mainmise de l'Hôtel de Ville sur les inscriptions, le règlement intérieur, mais relisez justement le règlement intérieur qui a été voté au Conseil de Paris. Vous verrez que la place du maire d'arrondissement est la même pour les deux types d'équipement, car j'ai veillé à ce qu'il y ait un strict parallélisme

des procédures pour les deux types de règlement intérieur. Donc, le rôle du maire d'arrondissement ne changera pas, que la Maison des associations soit équipement de proximité ou pas.

Enfin, vous qui faites grand cas des finances de la Ville, je remarque, une fois de plus, que lorsqu'il s'agit de s'appliquer à soi-même vos grandes déclarations de principe, les économies deviennent tout d'un coup marginales et nulles et non avenues.

Donc, vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce sera un avis défavorable de l'Exécutif sur votre vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Pauline VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés relatif aux missions de l'E.P.J. Flandre (19e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 15 relatif aux missions de l'E.P.J. Flandre dans le 19e arrondissement.

Trois orateurs pour la présentation de ce vœu. Je vous rappelle qu'en théorie, vous n'avez que deux minutes en tout. Je vous demande vos meilleurs efforts pour contenir vos interventions.

D'abord, la parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, les élus Communiste - Front de Gauche du 19e ont présenté ce vœu en Conseil d'arrondissement pour lancer deux alertes. La première, sur la situation de l'Espace Paris Jeunes Flandre. La seconde, sur la situation des jeunes réfugiés primo-arrivants qui sont très présents dans le Nord de Paris. Vous verrez que, même si je distingue ces deux sujets, ils sont très liés. Depuis l'été dernier, l'Espace Jeunes accueille de nombreux jeunes réfugiés primo-arrivants. Ce n'est pas un choix de la structure ou une quelconque volonté du gestionnaire. C'est la conséquence d'un campement de l'été 2016 de plusieurs milliers de réfugiés qui s'était formé sur l'avenue de Flandre, juste devant cet équipement public de la Ville de Paris. Depuis, de nombreux mineurs et jeunes réfugiés fréquentent l'Espace Jeunes, car ils y sont accueillis. Ils peuvent s'y reposer, ils peuvent s'y retrouver avec des jeunes de leur âge.

En résumé, confrontés à la réalité sociale la plus dure, les salariés présents sur place ont bien réagi. Ils ont fait leur travail avec humanité et, depuis des mois, ils et elles ont apporté une assistance à ces jeunes. Aujourd'hui, chacun s'accorde à dire qu'il faut apporter du soutien à cet équipement municipal. Il est temps que les services compétents de la Ville, notamment à la DASES, prennent le relais et prennent en charge l'accueil de ces jeunes en journée. L'intervention coordonnée des différents services de la Ville est nécessaire et elle est urgente.

D'abord, pour renforcer l'Espace Paris Jeunes Flandre dans ses missions d'équipement jeunesse, en lui donnant des moyens supplémentaires de fonctionnement. Ensuite, pour assurer un accueil bienveillant des jeunes primo-arrivants au sein des établissements de l'A.S.E. et des dispositifs d'accueil pour les réfugiés.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour présenter la suite.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

L'Espace Paris Jeunes situé sur l'avenue de Flandre accueille, informe et oriente gratuitement les jeunes du quartier de 15 à 25 ans. Droits, santé, emploi, logement ou même loisirs, les équipes aident les jeunes à avancer

dans leur démarche. Une structure importante dans ce quartier composé de 57 % de logements sociaux et de 35 % de jeunes de moins de 25 ans. Or, depuis plusieurs années, les équipes de la structure voient le nombre de jeunes isolés fréquentant le centre sérieusement augmenter.

Il est certain que l'afflux continu des migrants fuyant les conflits et régimes totalitaires en direction de l'Europe jusqu'à Paris, ne cessera pas du jour au lendemain. Paris, qui est à l'initiative de la création de deux centres d'accueil pour réfugiés et d'un Plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers, doit donc poursuivre son engagement. Toutefois, une mobilisation nationale est désormais indispensable pour répondre réellement à l'urgence de la situation. Il est donc nécessaire que des actions urgentes soient mises en place afin que les jeunes des quartiers puissent pleinement profiter des espaces qui leur sont dédiés et que les jeunes isolés puissent également obtenir un accompagnement complet répondant aux problématiques qu'ils rencontrent.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Et pour finir, la parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Oui, troisième voix parce que nous souhaitons, effectivement, à trois voix, je crois, vraiment interpellier les différents interlocuteurs sur ce sujet. Nous sommes inquiets de ce qui se passe actuellement à l'E.P.J. Flandre. Je ne vais pas revenir sur les détails, mais rappeler que, pour nous, il est essentiel de ne pas déshabiller Paul pour habiller Jacques, et que tout doit être bien fait, à la fois accueillir correctement les jeunes migrants qui en ont besoin et qui ont aujourd'hui un lieu important et, en plus, avec une action particulièrement volontariste de la part de l'équipe qui fait très attention à ce que tout soit fait dans les bonnes formes. En même temps, que nous ayons aussi un lieu pour les jeunes du quartier qui - cela vient d'être dit - sont 35 % dans le secteur, dont 17 % sont malheureusement actuellement en recherche active d'emploi et pour lesquels ce type de lieu a aussi du sens et est essentiel pour nous. Nous souhaitons vraiment, par ce vœu-là, collectivement mettre une petite sonnette d'alarme sur la situation de cet équipement.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci de votre attention collective et bienveillante pour l'Espace Paris Jeunes Flandre qui est un des 13 équipements spécifiquement dédiés aux jeunes à Paris, issu de la réforme des équipements jeunesse menée l'an dernier. L'espace Paris Jeunes Flandre, qui accueille les jeunes du quartier sans aucune discrimination, qu'ils soient nés à Paris ou arrivés plus récemment, est effectivement aujourd'hui confronté à des problématiques d'accompagnement social, d'un nombre croissant de jeunes migrants, mineurs comme majeurs, qui dépassent largement ses missions et ses compétences. Malgré les partenariats noués par l'équipe de l'Espace Paris Jeunes Flandre avec les services de la DASES et avec des associations d'aide aux jeunes réfugiés, la lisibilité des actions de cet Espace Jeunes est aujourd'hui mise à mal et il nous revient de soutenir l'équipe.

C'est pourquoi nous avons demandé, avec Dominique VERSINI, qu'une réunion de coordination soit organisée avec la mairie du 19^e arrondissement, les services de la DJS et de la DASES. Elle est programmée dans quelques jours et des solutions concrètes devront être trouvées en mobilisant tous les moyens possibles, chacun dans son domaine de compétences, pour proposer à ces jeunes une prise en charge de qualité. Donc, votre demande de tenue d'un comité de pilotage est d'ores et déjà exaucée, si je puis dire.

Aussi, chers collègues du 19^e arrondissement, je pourrais donner un avis favorable à votre vœu si vous acceptiez l'amendement que j'ai déposé en accord avec Dominique VERSINI. Outre l'ajout de deux considérants relatifs à l'action sociale déjà disponible et mobilisable à Paris, je propose de clarifier le deuxième alinéa de votre vœu pour permettre à chacun de prendre sa place dans la réponse globale à apporter à cette problématique très spécifique de l'accueil des jeunes dans le quartier Flandre.

Je vous propose donc la rédaction suivante : "Le Conseil de Paris émet le vœu que tous les moyens nécessaires soient déployés en appui à l'Espace Paris Jeunes Flandre par l'ensemble des partenaires concernés dans leur domaine de compétences, pour permettre à l'E.P.J. d'assurer ses missions dans les meilleures conditions et pour que les jeunes migrants demandant ou nécessitant un accompagnement sur le territoire parisien, aient accès à une prise en charge de qualité".

Une fois que les pistes d'action identifiées auront été mises en œuvre et que cet Espace Jeunes aura retrouvé un fonctionnement plus conforme à son rôle et à ses missions, je ne doute pas que l'Etat soit à nos côtés pour réaffirmer l'utilité de cette structure dans le réseau d'information jeunesse parisien.

Donc, j'émetts un avis favorable à votre vœu si vous acceptez l'amendement que je viens de proposer.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cette réponse.

Nous allons passer au vote du vœu n° 15. Acceptez-vous les amendements, toutes les trois ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche, Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés, amendée l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 144).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au local associatif 12, rue de Mirbel (5e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer ensemble à l'examen du vœu référencé n° 16 relatif au local associatif, 12, rue de Mirbel dans le 5e, et c'est de nouveau Pierre AURIACOMBE qui le présente.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu très local qui concerne un local associatif situé 12, rue de Mirbel dans le 5e arrondissement. La Ville de Paris souhaite attribuer ce local à une association, ce qui nous réjouit.

Toutefois, l'association pressentie aujourd'hui est "la Gazette des Festivals", qui est une association qui réalise un journal gratuit, papier et numérique, d'information et de critique sur le spectacle vivant et sur la création culturelle en général. Très bien, mais cette association n'a aucun lien direct avec le 5e arrondissement.

Mme BERTHOUT souhaiterait, et je la comprends, que l'on intègre la donnée locale dans ce choix, considérant que plusieurs associations du 5e, vous comprendrez bien que dans le 5e arrondissement, il manque réellement de places... Et elle donne l'exemple de l'association les "Editions Caractères" actuellement située rue de l'Arbalète, qui va être expulsée.

Aussi, nous émettons le vœu que la candidature de l'association "Les Amis de Caractères" soit examinée pour l'attribution du local associatif situé rue de Mirbel.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, le sujet de l'accès des associations aux locaux est une de mes priorités et je suis saisie très régulièrement de situations similaires à celle des "Editions Caractères".

Soyez donc assurés que j'y apporterai beaucoup d'attention mais dans le respect des règles que nous avons collectivement fixées. Vous n'ignorez pas en effet que le Conseil de Paris a adopté sur ma proposition en mars 2016 une nouvelle procédure d'attribution des locaux municipaux aux associations. Désormais, une association qui souhaite bénéficier d'un local pérenne doit tout d'abord s'inscrire sur S.I.M.P.A. Puis elle dépose sa demande de locaux à l'aide d'un formulaire très simple en ligne, et la Commission d'examen de demandes de locaux associatifs, la C.E.D.L.A., est en charge du pré-examen des demandes et de leur orientation vers la meilleure stratégie locative : soit des locaux des bailleurs, soit des locaux de la Ville.

Sont en effet orientées vers la CALASS les associations qui ont un intérêt prioritaire pour la Ville et qui n'ont pas les moyens de s'héberger dans le parc locatif classique. Pour les associations orientées vers la CALASS et dont

la demande concerne l'offre de locaux dont nous disposons, le Secrétariat général demande l'avis des maires d'arrondissement.

Un processus que l'on a donc mis en place pour aller plus vite et fluidifier la demande des locaux des associations mais aussi pour y apporter de la transparence et de l'équité. Ce processus nous permet un examen attentif et suivi dans le temps. Il permet d'analyser les demandes au regard de l'intérêt parisien et au regard de l'intérêt local des associations, tout en prenant en compte l'avis des maires d'arrondissement.

C'est le processus qu'a suivi "La Gazette des Festivals", association qui conçoit et édite un journal collectif et gratuit, papier et web, d'information sur le spectacle vivant. Elle a déposé sa demande en avril 2016, qui est passée en C.E.D.L.A. le 3 mai 2017 et en CALASS le 24 mai. Votre avis, Madame la Maire du 5e, exprimé par M. AURIACOMBE, ayant été sollicité le 10 mai dernier.

Vous comprendrez donc bien que dans ces conditions, je ne peux pas émettre un avis favorable à votre vœu. J'invite l'association à suivre le processus qui a été fixé et nous regarderons leur demande dans ce cadre.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DJS 218 - Conventions de partenariat avec le G.I.P. "Paris 2024" et le C.N.O.S.F. liées à l'opération des 23 et 24 juin 2017.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 218 concernant des conventions de partenariat avec le G.I.P. "Paris 2024" et le C.N.O.S.F. - je ne sais comment le prononcer - liées à l'opération des 23 et 24 juin 2017.

La parole, successivement, est à Véronique LEVIEUX, Danielle SIMONNET si elle revient dans l'hémicycle, puis Nicolas BONNET-OULALDJ.

Madame Véronique LEVIEUX ?

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Chers collègues, nous sommes à 99 jours de l'annonce par le Comité international olympique de la ville qui aura l'honneur d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Dans cette perspective du 13 décembre, nous avons voté lors du Conseil de Paris de novembre dernier une convention avec la société "Ubi Bene" pour l'organisation d'un grand événement de promotion de Paris dans le cadre de sa campagne pour les J.O. Cette opération se tiendra les vendredi 23 et samedi 24 juin prochain. Il s'agira d'un moment très fort de notre mobilisation où l'enthousiasme des Parisiens pourra s'exprimer et où notre envie d'accueillir le monde pourra être réaffirmée avec force.

Des ateliers sportifs sous la forme d'une dizaine de zones d'activité seront mis en place dans certains des lieux les plus mythiques de notre ville, avec notamment les voies sur berges ou l'esplanade des Invalides. Ces espaces parisiens seront utilisés pour cet événement sportif et culturel et permettront d'affirmer les valeurs de l'olympisme. Un vélodrome sera installé place de la Concorde, des traversées de la Seine en canoë seront organisées et il y aura la déjà très célèbre et très attendue piste d'athlétisme flottante entre le pont Alexandre III et celui des Invalides auquel sera fixé un plongeur. Des équipements sportifs inédits dans un cadre historique fabuleux.

Oui, l'esprit du slogan de notre candidature si bien déclamé par Tony ESTANGUET, "La force d'un rêve", est plus que jamais une réalité de plus en plus concrète.

Saluons par ailleurs la mobilisation quotidienne de l'ensemble du Mouvement sportif français qui porte haut et fort cette candidature et l'ensemble des villes et collectivités à l'étranger et évidemment en France, qui régulièrement et jusqu'à la semaine dernière, avec une délégation du Périgord qui a été accueillie sur le parvis de l'Hôtel de Ville, ne cesse d'exprimer son soutien à cette candidature marquée par la notion de partage et d'une histoire commune que nous construisons.

Notons également par exemple la réussite de la première course du Grand Paris qui s'est tenue entre l'Hôtel de Ville et le Stade de France il y a quelques semaines et qui a connu un grand succès avec près de 8.000 coureurs.

Le groupement d'intérêt public "Paris 2024" et le Comité national olympique du sport français ont naturellement souhaité participer à cette opération de mobilisation populaire avec une aide de respectivement 900.000 euros et 300.000 euros en échange de leur présence sur place lors de ces deux jours. Par ailleurs, je souligne également la participation de l'Etat pour 300.000 euros via une subvention qui a été versée au Centre national pour le développement du sport.

Les journées des 23 et 24 juin, je le rappelle, s'inscrivent aussi dans le respect d'un cadre événementiel durable et responsable, élément identitaire fort de notre candidature, et seront également concentrées sur les enjeux de sécurité.

Monsieur l'Adjoint, cher Jean-François MARTINS, nous sommes donc preneurs de toute information complémentaire sur ces deux journées très attendues qui doivent marquer nos esprits et celui de celles et ceux qui nous regardent et contribuent à écrire l'héritage des Jeux pour Paris.

Nous sommes aussi intéressés de savoir quelles sont les futures étapes d'ici la date du 13 septembre dans la défense de la candidature et, vous l'aurez compris, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans quelques jours aura lieu la Journée olympique et à cette occasion vous avez voulu faire un gros coup de "com", créer une image marquante qui, aussitôt diffusée, devra rayonner et illustrer la force de notre projet olympique.

Je ne m'y oppose pas, je sais l'importance du marketing et de l'image dans le processus d'attribution des grandes compétitions sportives internationales et je sais que nous devons nous plier à l'exercice. Cette journée doit aussi permettre une ultime mobilisation importante des Parisiennes et des Parisiens autour du projet olympique de notre ville.

Cela dit, je pense qu'une journée de communication, ce n'est pas suffisant. A cet égard, je pense que la seule force de l'image, si elle est indéniablement utile, ne peut pas suffire à amener tout le monde. Ce qui fédère nos concitoyens, ce sont les politiques publiques et il faut doter notre pays d'une politique publique forte et ambitieuse en matière de sport. Je salue d'ailleurs le travail effectué par notre Ville en ce sens et on peut noter une véritable volonté de favoriser la pratique sportive pour toutes et tous dans notre ville.

Mais nous devons aller plus loin, notre pays doit saisir l'opportunité de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques pour se doter d'une réelle loi olympique pour l'accès au sport pour toutes et tous. La candidature de Paris peut insuffler un souffle nouveau à l'olympisme et au sport français à condition qu'elle soit accompagnée d'une volonté politique conséquente et inédite à l'attention du sport pour toutes et tous, de la vie associative, des bénévoles, des collectivités territoriales qui font vivre le sport au quotidien dans notre pays.

L'esprit de cette loi pourrait être simple : le sport n'est pas une marchandise, c'est un droit pour toutes et tous. Pour que le sport soit un droit, il est essentiel de développer d'abord l'éducation physique et sportive gratuite et obligatoire tout au long du parcours scolaire, dont vous êtes d'ailleurs, Madame la Maire, une fervente "défentrice", défenseure ou "défentrice". La loi doit garantir au moins quatre heures hebdomadaires d'E.P.S. en maternelle et en primaire, recruter les professeurs d'E.P.S. nécessaires pour que les trois à cinq heures d'E.P.S. obligatoires soient garanties pour toutes et tous, du collège à l'université.

La loi doit pouvoir développer le sport scolaire, car dans chaque établissement, la création et le soutien d'une association sportive affiliée aux fédérations du sport scolaire est essentielle. Pour que le sport soit un droit effectif, il

faut aussi réduire le coût qui repose essentiellement sur les familles. Je propose d'aller plus loin, d'aller progressivement vers la gratuité des activités physiques et sportives, en développant avec les collectivités territoriales une offre d'activités physiques et sportives de base, en reconstruisant un service public de proximité, accompagné d'une augmentation du financement public des associations pour faire baisser le coût de la licence, l'indexant notamment sur le quotient familial, comme on le fait dans le domaine des centres de loisirs ou des cantines scolaires.

Suite aux différents scandales de corruption, de fraude et d'évasion fiscale, l'Etat devrait engager une grande opération nationale de transparence sur l'origine et la répartition des sommes en circulation dans le monde du sport professionnel. D'ailleurs, l'ampleur des trafics financiers est telle que pour stopper ce phénomène, la création d'une agence mondiale de lutte contre la corruption, comme on l'a fait pour le dopage, dans le sport s'impose. Mettre fin bien sûr aux exonérations fiscales, lors des manifestations sportives internationales, relever le financement national par le doublement immédiat du budget de l'Etat consacré aux activités physiques et sportives pour aller jusqu'à 1 % du budget en cinq ans, soit 3 milliards d'euros, l'équivalent de la somme que l'on mettra pour la candidature de Paris.

Enfin, et vous m'avez entendu à plusieurs reprises sur ce sujet, mettre fin aux partenariats public-privé tels que le "naming" des équipements sportifs et compétitions comme les marathons et courses hors stades que l'on a abordés tout à l'heure.

Je voudrais aussi que l'on avance sur la garantie de la maîtrise publique des équipements et associer les citoyens dans leur gestion et leur animation. C'est le rôle par exemple des offices municipaux des sports. Mettre en débat une nouvelle citoyenneté sportive, en accordant des nouveaux droits d'intervention aux licenciés sur l'organisation de leur sport et vivifier la démocratie sportive. Enfin, et on l'a évoqué ce matin lors du débat budgétaire, il faudrait aller vers une nouvelle étape de la décentralisation, en renforçant le rôle des collectivités territoriales et celui des associations dans le développement du sport pour tous.

Je terminerai bien sûr sur l'un des principaux problèmes : le manque d'équipements sportifs, qui freine indéniablement le développement du sport pour toutes et tous.

Voilà l'appel que je lance à travers cette Journée olympique : c'est la priorité d'un plan national de développement du sport à Paris, comme dans tout notre pays. C'est pour cela que si Paris accueille les Jeux olympiques, cette proposition permettrait d'envoyer un signal fort au monde entier. La volonté de libérer le sport de l'argent-roi, de rebâtir un idéal universel pour un monde de paix, de solidarité dans lequel le sport joue un rôle essentiel de formation pour les citoyens du monde.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire ; merci, Madame LEVIEUX ; merci, Nicolas BONNET.

Sans revenir sur le détail de cette journée que Véronique LEVIEUX a présentée avec beaucoup de précisions, le 23 juin est partout dans le monde la Journée mondiale de l'olympisme ; l'olympisme qui n'est pas seulement la rencontre d'une dizaine de milliers d'athlètes tous les deux ans, selon que l'on soit en hiver ou en été, pour une compétition ; l'olympisme est un idéal, l'idéal de Pierre de Coubertin, un idéal de paix d'abord, et puis un idéal autour de trois valeurs : l'amitié, le respect et l'excellence, qui sont les trois valeurs de l'olympisme.

Et ce 23 juin est avant tout la journée de célébration de ces valeurs de l'olympisme, de ce que le sport peut être un outil d'émancipation, de partage. Et vous l'avez tous souligné : le partage est au cœur de cette candidature, jusqu'à même dans son slogan. Et donc, le 23 juin doit être avant tout une journée de partage et de promotion de ces valeurs de l'olympisme à travers la pratique sportive sur l'ensemble du parc des rives de Seine, sur la place de la Concorde, pour montrer à quel point chacun peut découvrir une discipline, faire du sport et y trouver une part d'émancipation.

Mais évidemment, cette journée du 23 juin prend cette année une coloration, une dimension particulière, puisqu'il n'aura échappé à aucun d'entre vous que nous sommes candidats à l'organisation des Jeux olympiques d'été 2024. Et oui, pour ceux qui dormaient les 18 derniers mois, nous sommes candidats aux Jeux olympiques ! Et par conséquent, ce 23 juin, qui se situera donc à 80 jours à peu près de la date de décision du C.I.O., est aussi une manifestation extrêmement symbolique et importante. Une démonstration de force, d'abord, de montrer la force du mouvement olympique, du mouvement sportif, de la ferveur des supporters et des pratiquants de sport français, de montrer la force symbolique de Paris, avec ce que sont les atouts de cette candidature, notamment la capacité à

offrir des images de sport dans les lieux les plus iconiques, les plus spectaculaires de la planète, avec cette piste d'athlétisme flottante au milieu de la Seine, avec ce plongeon olympique à plus de 20 mètres au-dessus du pont Alexandre-III, avec cette place de la Concorde transformée en vélodrome. C'est le meilleur de Paris, le meilleur de ce dossier olympique que nous mettrons en valeur ce jour-là.

Mais c'est aussi le moment de partager avec les Parisiens, avec les Franciliens, avec les Français, ce que nous voulons être cette candidature olympique : une candidature qui apporte de l'héritage. Et chacun des éléments, que ce soit le parc des rives de Seine, symbole de la transition écologique de la Ville, que ce soit ce ponton flottant où l'on fait du sport sur la Seine, symbole du travail que nous ferons pour rendre la Seine "baignable" à partir de 2024, que ce soit la place de la Concorde et ce vélodrome, qui sont aussi un rappel de notre ambition de connecter l'ensemble des sites de la candidature olympique à Paris et au-delà par des pistes cyclables, tout cela démontre à quel point cette candidature est une candidature de sens, d'héritage, de projet, qui n'est pas simplement la célébration pendant quelques semaines de Jeux olympiques et paralympiques des athlètes, mais bien un projet de transformation, d'accélération de la transition de Paris grâce aux Jeux olympiques.

Et je veux dire, puisqu'un certain nombre d'entre vous l'ont mentionné, que les effets de cette candidature olympique, que ce soit sur la pratique du sport, cher Nicolas, la transformation de Paris, Véronique, sont aujourd'hui déjà en œuvre. Je pense à l'ouverture, à la rentrée prochaine, des premières classes à horaires aménagés sport dans tout Paris, qui vont permettre aux enfants de Paris, grâce notamment au Rectorat et à Alexandra CORDEBARD, de la sixième au baccalauréat, quelle que soit la série du baccalauréat, de pouvoir suivre une carrière de sportifs, de jeunes sportifs de haut niveau, tout en réussissant leurs études.

Je veux dire ici que nous avançons avec Ian BROSSAT sur la capacité à ouvrir des équipements sportifs dans le parc social, notamment dans les locaux vacants au rez-de-chaussée ou en sous-sol de logement social, pour aller justement combler les inégalités sociales dans la pratique sportive, aller construire des petits dojos, des petites salles de danse dans les immeubles de logements sociaux.

Je veux dire qu'évidemment, le bassin de la Villette et son ouverture le 17 juillet prochain en eau libre sera un témoignage de l'héritage et de la capacité des Jeux olympiques et paralympiques à transformer positivement notre ville.

Je veux dire ici que le projet "Grand Paris, terrain de jeu", qui nous a permis pour la première fois de mener un appel à projets commun entre Paris et la Seine-Saint-Denis pour livrer des équipements sportifs innovants, sera rendu avant l'été et sera une vraie première pierre de contribution à la coopération métropolitaine, à la réduction des inégalités entre Paris et la Seine-Saint-Denis, et c'est exactement cela, le cœur de notre candidature olympique.

Et tant, et tant, et tant, je ne veux pas oublier, chère Dominique, chère Nawel, le travail fait dès cette année dans les crèches sur la motricité des enfants dès le plus jeune âge, avec une super mobilisation de la DFPE, tout cela, c'est exactement ce que les Jeux olympiques doivent nous apporter, une ville qui va plus vite, plus haut, plus fort sur ces priorités et en célébrant le sport.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bravo !

Après toute cette belle énergie, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 218.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DJS 218).

2017 DAC 600 - DGRI - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, 147, rue La Fayette (10e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 600 - DGRI relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, 147, rue La Fayette dans le 10e.

Successivement, prendrons la parole Jérôme GLEIZES, Rémi FÉRAUD, Raphaëlle PRIMET et Danielle SIMONNET, si elle revient en séance.

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est avec un grand plaisir et beaucoup d'émotion que nous accueillons ce projet de délibération qui fait suite à un premier vœu écologiste de septembre 2014 et un second communiste de décembre 2015. Nous allons enfin pouvoir rendre hommage de manière pérenne, grâce à l'apposition d'une plaque, aux trois militantes kurdes assassinées, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, le 9 janvier 2013.

Cet hommage restera malheureusement symbolique, car l'auteur de ces trois meurtres est mort de maladie en détention. Il n'y aura pas de procès pour connaître les commanditaires de ces assassinats. Les services secrets turcs sembleraient être à l'origine de ceux-ci. En ce 6 juin 2017, cet hommage prend un aspect tout particulier, vu les dérives du régime d'ERDOGAN depuis 2013. Avec la détention de milliers d'intellectuels, de journalistes, de militants politiques, et une pression accélérée sur les Kurdes, avec la mise sous séquestre de nombreuses villes kurdes.

Aujourd'hui, sous prétexte de lutter contre l'État Islamiste, l'armée turque s'attaque aux Kurdes de Syrie, avec le soutien de groupes djihadistes.

Alors que les Kurdes sont en train de reprendre avec les forces démocratiques syriennes, la capitale de l'EI syrienne Raqqa, l'armée turque menace les villes kurdes à la frontière turco-syrienne.

Je terminerai par un hommage particulier à Fidan Dogan, militante que j'ai connue, qui a travaillé pour le groupe écologiste à Montreuil. La lâcheté d'un assassinat n'arrêtera jamais celles et ceux qui luttent contre l'oppression, au contraire elle renforce les convictions démocratiques des luttes d'émancipation.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est le 9 janvier 2013 que trois militantes kurdes ont été assassinées dans les locaux du 147 rue Lafayette dans le 10e arrondissement de Paris. L'assassinat de Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Salemez a suscité une très grande émotion au début de l'année 2013 et une très grande colère dans le monde entier et bien entendu à Paris et dans le 10e arrondissement où vit une importante communauté kurde.

Dès le lendemain, de nombreux rassemblements avaient lieu pour dénoncer cet assassinat politique, et un an après le meurtre, en 2014, une manifestation a réuni à Paris plusieurs milliers de personnes afin que toute la lumière soit faite sur cet assassinat.

Tous les ans depuis, nous affichons le portrait de ces trois femmes sur la façade de la mairie du 10e, afin de leur rendre hommage et de poursuivre le travail de mémoire.

Je suis donc particulièrement heureux que nous nous apprêtions à voter aujourd'hui l'apposition d'une plaque là où a eu lieu l'assassinat de ces trois militantes malgré, et je le regrette, l'opposition de la copropriété concernée. Nous le faisons suite à un vœu déposé par le Groupe communiste en septembre 2014, afin de rappeler le nom des victimes et leur sort tragique.

L'enquête judiciaire elle-même s'est éteinte avec l'extinction de l'action publique prononcée le 23 janvier de cette année, puisque le meurtrier présumé est décédé en prison et que la lumière ne sera jamais totalement faite sur cette affaire, mais nous continuerons à entretenir la mémoire des victimes, et nous ne doutons pas que les commanditaires de ces assassinats étaient liés directement au pouvoir en place en Turquie. Nous ne pourrions probablement jamais savoir jusqu'à quel niveau de responsabilité.

Enfin, je veux aussi rappeler que par un hasard de calendrier nous voterons, lors de ce Conseil, l'attribution du nom de Yılmaz Güney à un jardin situé dans le 10e arrondissement, un nouveau jardin. Yılmaz Güney étant un grand réalisateur de cinéma kurde.

Je pense que ce Conseil marque donc bien à la fois notre fidélité à la mémoire de Paris et la fidélité à une amitié entre Paris et le peuple kurde, qui mérite de s'inscrire dans le paysage de Paris, en particulier dans le 10e arrondissement où la communauté kurde a ses repères depuis longtemps.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Rémi FÉRAUD.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'était il y a plus de quatre ans, le 9 janvier 2013, Sakine Canziz, Fidan Dogan et Leyla Salemez étaient froidement assassinées rue la Fayette.

Le 2 novembre 2015, le Conseil du 10^e arrondissement avait adopté un vœu pour permettre d'honorer la mémoire de ces trois militantes kurdes.

Lors du Conseil de Paris de septembre 2014, nous nous étions exprimés en faveur de la pose d'une plaque commémorative au 147, rue la Fayette.

Face au refus de la copropriété privée qu'une plaque soit apposée sur cet immeuble, il nous a semblé important de réfléchir à d'autres modalités pour inscrire les noms et la mémoire de ces femmes dans le patrimoine parisien. Ce sera désormais chose faite au pied de l'immeuble qui a connu ce drame.

Cet assassinat a suscité spontanément une grande émotion et une grande solidarité, qui se sont exprimées par de nombreux rassemblements.

Un an après le meurtre, le 9 janvier 2014, une manifestation a également réuni dans le 10^e plusieurs milliers de personnes venues de toute l'Europe demandant que toute la lumière soit faite sur cet assassinat.

Ces militantes de la paix ont été assassinées sur le sol de la République française, au cœur de la capitale. Nous devons pour elles, pour leur famille, pour les personnes qui continuent aujourd'hui à faire vivre leur combat pour la paix et la reconnaissance de la culture kurde, honorer leur mémoire de manière solennelle et durable.

En rendant hommage à ces femmes, nous rendons hommage au peuple kurde oublié des grandes puissances au moment du partage du Moyen-Orient, victimes de discriminations et de brimades dans de nombreux pays où il est présent, vivant en situation de guerre permanente du fait du refus du régime totalitaire d'ERDOGAN de reconnaître leurs droits.

Ce peuple a été, ces dernières années, un acteur essentiel dans la lutte contre Daesh et contre tout extrémisme islamique. Ce sont aussi des femmes kurdes qui, les armes à la main, ont libéré des territoires en Irak et en Syrie. Ces femmes sont l'honneur de notre ville, elles illustrent une nouvelle fois le nécessaire combat pour la liberté, la justice et la laïcité. Elles ne verront jamais un Kurdistan démocratique libéré du joug pesant de ses voisins.

Mais à Paris, nous nous souviendrons toujours que trois femmes courageuses, qui étaient venues ici pour connaître leur pays et leur combat pour la liberté et sont tombées sous des balles qui ne sont pas anonymes.

Paris est pleine de fantômes et de militants politiques assassinés dont on n'a jamais trouvé les assassins, ou ceux-ci n'ont jamais été jugés : Ben Barka, Sakine, Fidan et Leyla sont venus s'ajouter à cette trop longue liste.

Cette fois-ci, on a eu l'espoir que cette tradition de crimes politiques impunis où la raison d'État l'emporte sur la justice soit enfin brisée, mais l'assassin présumé, Omer Güney, qui devait comparaître en janvier dernier, est décédé de son cancer à cinq semaines du procès, laissant d'importantes zones d'ombre.

Il y a malheureusement fort à parier que le ou les commanditaires ne passeront jamais devant les juges. Il ne serait rien de moins que le mythe des services secrets turcs dirigés au moment des faits par un certain ERDOGAN alors Premier ministre.

Alors, au-delà de cette plaque nécessaire, le combat pour la vérité continue.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais maintenant, pour vous répondre, donner la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Mes chers collègues, je vous remercie d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur ce projet de délibération co-rapporté avec mes collègues Patrick KLUGMAN et Hélène BIDARD en vue de rendre hommage à Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, les trois militantes kurdes assassinées à Paris le 9 janvier 2013 dans les locaux du centre d'information sur le Kurdistan dans le 10^e arrondissement.

Ce projet, comme vous l'avez dit, fait suite à un vœu adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 14, 15 et 17 septembre 2015 et prévoit l'installation d'une plaque commémorative au pied de l'immeuble situé 147 rue La Fayette, Paris 10e, plus de quatre ans après que les corps de Sakine, Fidan et Leyla y ont été retrouvés.

Je tiens à souligner l'importance de l'hommage qui va ainsi être rendu à ces trois femmes, ces trois militantes qui ont payé de leur vie leur engagement politique, mais qui ont été aussi assassinées parce qu'elles étaient femmes et féministes.

Sakine, Fidan et Leyla représentent trois générations de révolutionnaires kurdes et chacune a joué un rôle important dans le développement de la lutte de libération des femmes en Turquie, aussi bien sur le plan social que politique. Leur assassinat est bien un "féminicide", c'est-à-dire ce phénomène universel qui recouvre les atteintes à la vie des femmes et à toutes les violences physiques, psychologiques, économiques, sociales et discriminantes qui peuvent s'exercer à leur encontre.

Ce triple meurtre, au même titre que tous les assassinats politiques, doit être condamné avec la plus grande fermeté.

Accusé du triple assassinat, le turc Güney, qui devait être jugé fin janvier, est mort à Paris le 17 décembre dernier, victime d'une tumeur cérébrale.

Alors que le procès n'a pu se tenir et que les responsables de ce crime n'ont pu être jugés, leurs camarades, leurs familles, de nombreuses associations se sont mobilisées en vue de faire valoir cette dimension et d'exiger la vérité de la part des autorités françaises et turques. Je pense à l'association de solidarité "France Kurdistan", la "Marche mondiale des femmes", le collectif "Solidarité femmes kobane", le mouvement des femmes kurdes en France, et "Femmes solidaires".

Je tiens à exprimer aujourd'hui une nouvelle fois, au nom de l'Exécutif parisien, notre compassion à l'égard des proches et des familles des victimes, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté kurde installée à Paris. Ce projet va pouvoir enfin devenir réalité, et je voudrais ici remercier particulièrement Rémi FÉRAUD, le maire du 10e arrondissement, pour son engagement sans faille et son travail constant sur ce dossier.

Mes chers collègues, je vous propose donc de voter ce projet de délibération qui, en rendant hommage à ces trois femmes kurdes assassinées militantes et pour leur combat des droits du peuple kurde, contribuera à notre nécessaire devoir de mémoire tout en montrant l'attachement de la Ville de Paris aux droits de l'Homme et de la Démocratie.

Nous n'oublierons jamais Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup Catherine VIEU-CHARIER.

En effet, nous tenons beaucoup à la pose de cette plaque dans le 10e.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 600 - DGRI.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 600 - DGRI).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Et maintenant, nous allons passer à la 1ère Commission, et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, la parole est à M. Pierre GABORIAU, président de cette 1ère Commission.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme à l'habitude, notre collègue Julien BARGETON a commencé la Commission par la présentation et le commentaire sur les tableaux de bord financiers concernant la fiscalité

immobilière, les dépenses d'investissement, la masse salariale, les dépenses sociales, les charges à caractère général, les subventions hors aide sociale et l'optimisation de la dette et de la trésorerie.

Commentaire sur deux tableaux, la fiscalité immobilière avec un taux d'exécution de 41 %. Le mois d'avril 2017 s'établit en trésorerie à 92 millions d'euros ; ce montant est en progression de 7 % par rapport à avril 2016 qui était de 86 millions d'euros.

Sur les cinq premiers mois de l'année comptable 2017, la recette atteint 552,8 millions d'euros, en progression de 2,8 %, plus 14,4 millions d'euros, par rapport aux cinq premiers mois de l'année comptable.

En ce qui concerne l'optimisation de la dette et de la trésorerie, la dette au 31 décembre 2016 est composée de 4,928 milliards d'euros de dette bancaire et obligataire et de 231 millions d'euros d'autres dettes, dont 137 millions d'euros liés aux opérations d'aménagement et à l'emprunt Philharmonie, 63 millions d'euros liés aux opérations Bourse de commerce et 31 millions d'euros liés aux partenariats public/privé.

A fin avril, le taux d'utilisation de l'autorisation d'emprunt était de 37,84 % pour 300 millions d'euros empruntés.

Nous avons poursuivi notre Commission par la présentation par Julien BARGETON des comptes administratifs et des budgets supplémentaires de la Ville et du Département avec un certain nombre de commentaires qu'il a pu nous faire, chacun évidemment se réservant après l'intervention en séance du Conseil de Paris aujourd'hui.

Puis, nous avons poursuivi par une intervention de notre collègue Jérôme GLEIZES, sur la convention d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communication électroniques ouverts au public, au profit de Network. Il interviendra, dans quelques instants, sur ce sujet, donc je lui laisse la parole tout à l'heure pour commenter cette intervention.

Madame la Maire, je vous remercie de votre attention.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2017 DFA 43 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon de l'Élysée - 10 avenue des Champs-Élysées (8e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour présenter le projet de délibération DFA 43, qui est une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon de l'Élysée.

A vous, Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Pour répondre à M. GABORIAU, je me suis retiré de l'autre convention, mais nous y reviendrons plus tard sur un autre opérateur beaucoup plus gros sur lequel j'aurai des choses à dire.

Je reviens sur un projet de délibération qui est aussi important qui porte la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation de l'exploitation du Pavillon de l'Élysée, un des pavillons importants de Paris.

Ce projet de délibération est venu plusieurs fois devant notre Assemblée du fait d'une consultation infructueuse, le 1er avril 2016. L'ancien tenant de la concession, le cuisinier Lenôtre, n'a pas voulu candidater. Il faut dire que, depuis 1984, Lenôtre S.A. a changé plusieurs fois de propriétaire, devenu filiale du groupe Accor, puis en 2011, de Sodexo. Sans doute que les objectifs de taux de rentabilité ont pris le dessus sur la gestion d'un très beau site qui nécessite un programme lourd de travaux ambitieux, ce lieu destiné à la promotion de la gastronomie et des jeunes chefs.

Suite à un second appel, la société L'Usine E.U.R.L., contrôlée par un autre grand cuisinier, Thierry MARX, a remporté l'appel. La redevance est moindre, mais il y a un volet d'insertion sociale et l'esprit initial du projet est conservé.

Le chef étoilé Thierry MARX a fait ses gammes avec "Cuisine Mode d'Emploi(s)" dans l'arrondissement de son enfance, le 20e. Il accède à un lieu de prestige mérité en continuant son travail d'insertion sociale. Nous espérons que le lieu ne nécessite pas des montants élevés de travaux du fait d'un faible entretien de l'ancien locataire des lieux.

Par ailleurs, nous espérons aussi que Thierry MARX gardera son indépendance en ne vendant pas sa société qui est une E.U.R.L. aujourd'hui, donc unipersonnelle, alors que Gaston Lenôtre n'a pas pu garder son entreprise en la cédant durant la concession.

Nous vous invitons à voter pour ce projet de délibération. Allez manger au Pavillon de l'Élysée et vous pouvez aussi lui rendre visite dans le quartier populaire de Saint-Blaise dans le 20^e arrondissement, où il y a "Cuisine mode d'emploi(s)".

Merci de votre attention.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour votre intervention.

Mme SIMONNET n'étant pas en séance, la parole, pour vous répondre, est donc à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Peu de chose à dire si ce n'est pour remercier Jérôme GLEIZES de son intervention. Je partage ses propos. Effectivement, c'est un très beau projet que Thierry MARX va pouvoir mettre en œuvre sur ce site prestigieux, un laboratoire gastronomique et une académie du goût. C'est vrai qu'en lien avec la Mairie du 20^e arrondissement, Thierry MARX a pu créer "Cuisine mode d'emploi(s)", un concept qui a largement fait ses preuves. C'est quelqu'un qui s'investit beaucoup dans la vie de notre ville et là, il a fait une très belle proposition. J'ajoute qu'il s'est associé avec le Groupe SOS, et notamment une structure d'insertion qui est "Té - Créateur" et qui permet, comme vous l'avez dit, d'induire en plus un volet insertion sur ce site.

Il y a quand même quelques travaux à réaliser, une redevance importante mais qui permet à la fois de réaliser les travaux et de mettre en œuvre une activité dans un équilibre que, je pense, tout à fait solide et qui a été présenté de façon convaincante par Thierry MARX.

Je crois que nous allons avoir un très beau nouveau lieu à Paris et nous pourrons là aussi nous en féliciter collectivement, puisque c'est un travail assez collectif de la Commission, et qui permettra de découvrir la gastronomie, de favoriser l'insertion et de respecter le patrimoine parisien.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 43).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la "Maison de l'Air".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la "Maison de l'Air".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés ; les vœux référencés n^{os} 17, 18 et 18 bis relatifs à la Maison de l'Air.

La parole, pour présenter le vœu n^o 17, est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je ne serai pas tout seul à le présenter puisqu'on est cosignataires.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - J'ai cru comprendre que vous parleriez au nom du groupe Mesdames PRIMET, MAQUOI et DASPET. Est-ce cela qui était prévu ?

M. Jérôme GLEIZES. - C'est un vœu commun mais il peut y avoir des co-présentateurs.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Quoi qu'il en soit, vous avez deux minutes en tout.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

La Maison de l'Air risque d'être un nouveau sujet feuilleton pour le Conseil de Paris, après le 48, rue Ramponeau, situé pas très loin de ce lieu. J'espère le même succès pour la Maison de l'Air que pour le 48, rue Ramponeau où maintenant, cela se passe très bien.

Aujourd'hui, il est prévu d'installer, sur une des plus belles vues de Paris, un restaurant, un espace privé qui produit beaucoup d'agitation dans ce quartier. Ce quartier, longtemps abandonné, fait l'objet d'une spéculation inquiétante. La gentrification se fait par les commerces car elle ne peut pas se faire par les logements qui sont largement sociaux dans ce quartier.

S'il est bien que les pieds d'immeubles soient utilisés pour des commerces, offrir cet espace à du privé alors qu'il a toujours été un espace public apparaît comme une provocation dans le quartier. Cela risque d'exacerber les tensions sociales, en voie de se calmer aujourd'hui.

Il faut assurer la mixité entre les activités marchandes et non marchandes. De plus, je reste très sceptique sur la rentabilité d'un restaurant sur ce lieu. Le montant de l'investissement serait très élevé. La cohabitation avec deux espaces publics adjacents, le Belvédère et le Théâtre de plein-air, apparaît impossible et oblitère encore la rentabilité de ce projet.

La concession de travaux, qui est prévue par rapport à ce lieu, n'est pas adaptée à la fois par rapport à la possibilité de mettre de manière transitoire le Civic Hall et aussi par rapport à la pérennité de ce lieu. Il serait plus opportun de faire comme pour la Maison des Canaux de sortir des concessions de travaux pour faire une application dédiée. C'est pour cela que nous avons déposé ce vœu collectivement à ce Conseil de Paris et qui a été déposé aussi en Conseil d'arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pas d'autres interventions sur le vœu n° 17 ?

La parole est à Mme la maire du 20e arrondissement.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que la Maison de l'Air, qui est un pavillon problématique parce que mal conçu à l'origine avec une architecture difficile, probablement avec des problèmes d'investissements lourds, peut-être de l'amiante, mais surtout qui est fermé depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis 2013. D'ailleurs, les années précédentes, la Maison de l'Air avait une vie que je qualifierais "d'en pointillés". Ce pavillon, qui est placé idéalement, ne vit quasiment plus depuis de longues années. Cela fait longtemps que nous cherchons une solution.

En 2015, il a été arbitré, notamment par la Maire de Paris, qu'un appel à idées suivi d'un appel à projets serait lancé. Je souhaite que l'on rende ce lieu aux Parisiennes et aux Parisiens qui viennent se promener dans le parc de Belleville et qu'il contribue à embellir ce quartier qui a longtemps été marqué - et qui l'est encore - par des problématiques de sécurité, des problématiques de "deals" de drogue extrêmement importants, notamment juste au-dessus, dans la villa Piat-Faucheur-Envierges. Or, le fait qu'il y ait des lieux de vie et des lieux de passage contribue à améliorer et sécuriser la physionomie de ce quartier.

Je rappelle qu'encore récemment, il y a un tournage de film qui n'a pas pu se faire, étant donné qu'ils ont subi le harcèlement d'une bande assez violente. Nous avons amélioré considérablement les choses en ce quartier, mais c'est une bataille de tous les instants. Donc cette bataille passe par l'occupation des lieux et le commerce fait partie - ce n'est pas sale - des éléments positifs d'attractivité pour Paris. Et je ne suis pas d'accord avec M. GLEIZES quand il dit : "Il y a des tensions sociales". Nous maintenons un taux de livraison de logement social et d'équipements publics extrêmement élevé dans ce quartier. Nous avons livré plusieurs crèches. Notamment rue Dénoyez, nous sommes en train d'en construire une, ainsi qu'un bâtiment pour loger des femmes SDF, des femmes à la rue, etc., etc. Donc, nous n'avons absolument pas abdiqué l'intervention publique dans ce quartier. Bien au contraire, nous travaillons. D'ailleurs, je vois M. BOULANGER quotidiennement avec le commissaire RIGON pour assurer la sécurité des habitants et des commerces.

Nous avons amélioré, par exemple, l'espace jeunes. Nous avons amélioré l'offre culturelle, l'offre pour la jeunesse. Nous avons financé de nombreuses associations. Je ne vois pas où est l'opposition et la contradiction. Je ne sais pas pourquoi, par exemple, le parc des Buttes-Chaumont bénéficierait de lieux agréables, sympathiques où, d'ailleurs, la plupart d'entre vous ont grand plaisir à venir boire un verre, et pourquoi ce serait interdit dans le parc de Belleville. Voilà.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire du 20e arrondissement.

Madame Danielle SIMONNET, est-ce que vous voulez présenter votre vœu n° 18 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, merci, Madame la Maire.

Et je répondrai à Mme la Maire du 20e. Vous auriez dû venir ce week-end, justement, au belvédère de Belleville parce qu'il y avait de nombreux habitantes et habitants qui se sont mobilisés... Non, non, beaucoup d'habitants. D'abord, les militants sont des habitants. Et vous aviez une grande diversité de citoyens, citoyennes, toutes générations, du quartier et qui ont tenu une réunion dans l'espace d'agora qu'il y a justement en dessous du belvédère, au pied de feu la Maison de l'air, et qui ont exprimé beaucoup de choses.

Et, à travers le vœu que je présente également, sachant que je soutiendrai celui que Jérôme GLEIZES a présenté, nous demandons plusieurs choses. Que l'on fasse d'abord une politique qui réponde à l'intérêt général. Cela veut dire que la recherche ne soit pas une recherche de recettes, donc que l'on renonce à la concession. Et d'ailleurs, je suis pour, Madame la Maire du 20e, si vous le souhaitez, prenons contact avec le maire du 19e pour faire un vœu également pour que les concessions des pavillons dans les autres jardins puissent justement revenir sous le giron public. J'en serai surprise, mais ravie. Donc, pas de concessions pour que l'objectif de la Ville ne soit pas d'abord et avant tout des recettes.

Ensuite, il y a des travaux à faire. Très bien. Il paraît même qu'il y aurait de l'amiante, alors faisons en sorte que ce soit la Ville de Paris qui assume les travaux pour que le bâtiment puisse ensuite faire l'objet d'une démarche de co-élaboration avec l'ensemble des citoyens et des citoyennes, portés par des collectifs d'associations, et que ce soit financièrement assumable. Parce que l'on imagine bien que s'il y a des travaux lourds à faire, notamment de désamiantage, vous pourrez mettre "structure économique, sociale et solidaire" sur le papier, on voit bien qu'il n'y aura qu'une grosse structure qui pourra y répondre.

Mais surtout, on est là dans un beau jardin, dans un beau parc, dans un quartier populaire. Les parcs, c'est le seul endroit où l'on peut se promener sans être sollicités au niveau du portefeuille, où on peut, du coup, avoir droit aux loisirs gratuits. Hélas, déjà, dans nombre de parcs et, justement, d'ailleurs, dans le parc des Buttes-Chaumont, j'ai vu beaucoup d'habitants qui m'ont dit : "C'est compliqué quand on a des fins de mois difficiles parce qu'il y a de nombreuses sollicitations pour les enfants et c'est très dur". Gardons justement ce parc en dehors de toute marchandisation. Et la population, elle a plein de projets.

Il y a ceux qui ont exprimé des souhaits, que ce soit un lieu qui puisse être tourné vers des démarches d'éducation populaire sur l'environnement, d'autres qui ont porté l'idée qu'enfin, il y a un lieu dédié à la Commune de Paris et à son histoire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - On peut travailler à tout cela, mais ne privatisons pas Paris. Paris n'est pas à vendre. Paris doit rester aux Parisiennes et aux Parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre aux vœux n° 17 et n° 18, M. Julien BARGETON a la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens, en premier lieu, à vous rappeler la doctrine générale que s'est donnée la collectivité sous cette mandature vis-à-vis de l'attribution des nouvelles concessions et de leur renouvellement.

Cette démarche s'articule autour de trois objectifs : le service rendu aux Parisiens et l'ouverture des lieux au grand public, l'entretien de notre patrimoine, notamment lorsque celui-ci nécessite d'importants travaux de rénovation, la contribution au budget de la Ville par les redevances. Pour y parvenir, deux axes : la mise en place d'une nouvelle gouvernance avec les élus de tous les groupes politiques et les mairies d'arrondissement dans la commission des élus sur les concessions et toutes les directions compétentes sur le sujet, un travail d'ouverture vers les forces vives de la cité par la création d'un portail et la publication dans davantage de médias pour les appels à projets et, enfin, la création d'un appel à idées très ouvert des associations jusqu'aux entreprises en passant par les indépendants pour déterminer les destinations choisies pour les lieux.

C'est donc une démarche qui se veut ouverte à la concertation, qui sort des idées préconçues, qui recherche l'innovation, l'inspiration des acteurs de terrain. Il revient à l'Exécutif d'arbitrer entre les options possibles et d'assurer l'égalité d'accès aux concessions du patrimoine municipal.

La Maison de l'air, dont il est question dans ces vœux, a été intégrée dans l'appel à idées "Pavillons" lancé en septembre 2015 sans, d'ailleurs, susciter d'opposition. Ce site exceptionnel par sa localisation a donc suivi les différentes étapes de la démarche, avec des visites sur site et le dépôt de plusieurs idées d'exploitation du lieu. Un point régulier a été fait en commission des élus concession, jusqu'au choix de la destination. Par le vœu de l'Exécutif

que nous vous proposons, en réponse aux deux vœux déposés, nous souhaitons affirmer le nécessaire équilibre entre la promotion d'un concept centré sur l'économie sociale et solidaire, et le besoin d'un équilibre économique à même de permettre la réalisation des travaux de rénovation du site. La forme de l'activité n'est pas du tout prédéterminée. La concertation locale, initiée par la mairie du 20^e arrondissement, doit se poursuivre.

La meilleure procédure de concession sera recherchée dans ce cadre afin de permettre une exploitation de ce site remarquable d'ici l'année 2019. J'ajoute qu'il y a quelques sous-amendements qui ont été ajoutés, notamment sur le cinquième considérant, et de préciser que la concertation - c'est évidemment logique - se fait avant le lancement de l'appel à projets. Sur ce point, il n'y a pas de difficulté pour rassurer tout le monde, susciter des idées nouvelles, ouvrir au public pour une utilisation positive de l'espace public, profiter de la vie, créer de l'activité. C'est un avantage pour le quartier et je crois que cela correspond aussi à ce que nous avons dit dans le cadre des débats budgétaires de ce matin. Donc, à mon avis, l'équilibre retrouvé ici doit pouvoir convenir à tout le monde.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

En réponse aux vœux n° 17 et n° 18, l'Exécutif a déposé le vœu n° 18 bis.

Est-ce que le vœu n° 17 est maintenu ?

Madame PRIMET, vous voulez répondre ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui, il est maintenu.

On votera tout de même celui de l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Défavorable de l'Exécutif, sauf erreur.

Le vœu n° 18 est-il maintenu, Madame SIMONNET ?

Comme vous êtes plusieurs sur ce coup, il faut que je donne également la parole à Mme MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Simplement pour dire que nous sommes, pour ce qui est de Mme DASPET et de moi-même, satisfaites de la formulation de l'Exécutif qui se rapproche de ce que nous avons voté dans le 20^e arrondissement et qui donne effectivement un certain nombre d'éléments pour répondre à des inquiétudes bien légitimes.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Ce qui veut dire que vous voterez le vœu de l'Exécutif et votre propre vœu également ?

Mme Nathalie MAQUOI. - On s'abstiendra sur notre propre vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - D'accord. Très bien.

Et, Monsieur GLEIZES, vous ferez ce que vous voudrez.

M. Jérôme GLEIZES. - Par rapport au débat d'arrondissement, il y a des avancées sur le vœu de l'Exécutif, donc nous voterons le vœu de l'Exécutif. Mais, comme chat échaudé craint l'eau froide, nous voterons également le vœu que nous avons déposé.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - D'accord.

Et vous, Madame SIMONNET, votre vœu n° 18 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai contre le vœu de l'Exécutif, car je suis contre le fait que l'on maintienne la mise en concurrence concernant la Maison de l'air.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je demandais surtout si vous alliez retirer le vôtre. Entendu.

Nous allons procéder à ce vote avec un peu d'attention.

Concernant le vœu n° 17, c'est avec un avis défavorable de l'Exécutif. C'est bien cela, Monsieur BARGETON ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 18, déposée Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 18 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 146).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux agents de surveillance de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 19 relatif aux agents de surveillance de Paris.

Pour présenter ce vœu, la parole est à M. Didier LE RESTE, pour deux minutes.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Il est peu de dire que les conditions de transfert des missions et d'agents de la Préfecture de police à la Ville de Paris ne se font pas sans turbulences. Le changement d'employeur soulève un certain nombre d'interrogations. Ces interrogations sont nombreuses et diverses, et elles sont notamment liées aux rythmes et cycles de travail, aux rémunérations, aux conditions d'encadrement et au déroulement de carrière.

Malgré les négociations engagées avec les représentants du personnel, la Ville de Paris n'a pas répondu à l'ensemble des interrogations soulevées par les organisations syndicales représentatives des A.S.P. Les cycles et temps de travail seront maintenus en 2018 pour une période transitoire, car la Ville n'a pas été en mesure, semble-t-il, de faire des propositions concrètes sur ce sujet.

Les agents seront malgré tout transférés au 1er janvier 2018, en méconnaissance d'éléments fondamentaux qui auront un impact important sur leurs conditions de vie. A titre d'exemple, la modification des horaires de travail pourraient obliger certains agents à déménager pour se rapprocher de Paris.

Enfin, après leur arrivée au sein de la Ville de Paris, les représentants syndicaux actuels des A.S.P. ne siègeront plus dans les instances statutaires, dans lesquelles seront débattues les questions relatives à leurs conditions de travail.

C'est ainsi que nous considérons et nous souhaitons que le dialogue social puisse répondre à l'ensemble des questions posées par les organisations syndicales, restées pour l'heure sans réponse ou sans réponses concrètes, et qu'en l'absence de ces réponses, le cas échéant, le transfert des effectifs soit repoussé au 31 décembre 2018.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour cette présentation.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup pour ce vœu déposé relatif aux A.S.P. Vous faites le relais d'inquiétudes légitimes.

La période est joyeuse, je vous prie de m'en excuser, je voulais partager ce moment de bonheur avec vous !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Visiblement vous aviez un autre sujet en tête ! Poursuivez.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Vous vous faites le relais d'inquiétudes légitimes de la part des organisations syndicales des A.S.P. Il s'agit donc des agents de surveillance de Paris, corps d'administration parisienne, qui vont rejoindre la Ville à compter du 1er janvier 2018.

Nous avons engagé depuis plusieurs mois des discussions avec les organisations syndicales, afin de les rassurer sur un certain nombre de points que vous évoquez dans votre vœu. Je pense, et j'espère que vous en avez des informations convergentes, que les discussions qui sont en cours sont de nature à rassurer les organisations syndicales de la manière suivante.

La première chose, concernant les cycles de travail et la rémunération des A.S.P., un régime particulier à la Préfecture de police invitait à engager des négociations pour une mise en œuvre au 1er janvier 2018 de l'évolution de cette organisation. En réponse favorable à une demande des organisations syndicales, nous avons souhaité reporter, au 1er janvier 2019, l'application de la réforme de ces cycles de travail. Nous avons besoin de les faire revenir dans le droit commun des cycles de travail de la fonction publique, sinon il y a un risque au contrôle de légalité. Nous allons donc prendre le temps avec les organisations syndicales de réétudier cela très en détail.

Le deuxième sujet concerne un certain nombre de mesures dont bénéficiaient les A.S.P. avec leur employeur actuel, la Préfecture de police, avec des régimes différents de celui de la Ville de Paris. Or, nous ne souhaitons pas créer, à l'intérieur de la Ville auprès de ces agents, un régime d'exception.

Donc, il est bien légitime que nous puissions répondre aux demandes des organisations syndicales, de façon très précise, sur des mesures compensatoires qui viendraient compenser la perte du bénéfice d'un certain nombre de choses.

Enfin, je voudrais dire que tout cela fait l'objet d'un dialogue social extrêmement nourri, pas totalement conclusif à ce stade, j'en ai conscience, mais extrêmement nourri.

D'abord parce que, lors des instances à la Préfecture de police et à la Ville, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'aborder tous ces sujets dès décembre 2016, c'est-à-dire dès qu'a pris corps l'idée à peu près définitive que le transfert allait être organisé. Il y a eu quatre comités de suivi central où les sujets transversaux ont pu être abordés. Il y a eu deux comités sectoriels concernant le stationnement qui ont eu lieu avant le C.T. central du 24 avril, où ce sujet a été abordé, et deux autres ont eu lieu depuis.

Cela a permis d'aborder le sujet des régimes indemnitaires, d'autre part de préparer la création du corps spécifique des A.S.P. et du corps de catégorie B du corps des contrôleurs, de préciser le calendrier de détachement des A.S.P. I.S.V.P., parce que vous savez que nous avons un accueil anticipé d'un certain nombre d'A.S.P. accueil en détachement dans le corps des I.S.V.P., notamment pour une réaffectation sur la mission de lutte contre les incivilités. Cela a permis d'aborder le sujet de l'habillement puisqu'à l'occasion un changement d'uniforme a été ciblé Préfecture de police.

Et enfin, c'était aborder la question de l'accord A.R.T.T. de la Ville et de celui de la P.P. et du règlement d'emploi.

Nous reviendrons devant le Conseil de Paris prochainement pour préciser l'ensemble de ces sujets.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'équipement des écoles publiques (11e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 20 relatif à l'équipement des écoles publiques du 11e.

C'est M. David BELLIARD qui le présente.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu concernant les besoins en équipements des écoles publiques.

Très rapidement, pour faire à la fois des économies et avoir une action positive pour l'environnement, nous proposons dans ce vœu deux choses : d'abord, que la Ville étudie l'ouverture des marchés d'équipement des écoles à des acteurs de l'économie circulaire et du réemploi et qu'une expérimentation puisse être menée en ce sens avec des écoles qui le désirent dans le 11e et éventuellement dans d'autres arrondissements volontaires.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Le maire du 11e, M. François VAUGLIN, souhaitait prendre la parole.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - C'est pour signaler que c'est un vœu consensuel, qui a été adopté par le Conseil d'arrondissement, et pour informer notre Conseil que nous avons d'ores et déjà commencé sa mise en œuvre puisque, à l'occasion du changement des tables et des chaises de la salle des fêtes de la mairie du 11e arrondissement, nous avons donné ce matériel aux écoles du 11e.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Formidable !

Pour vous répondre, la parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, Monsieur BELLIARD, chers collègues, vous souhaitez que la Ville, et particulièrement les écoles parisiennes, puissent faire davantage appel à des structures d'économie circulaire et du réemploi dans leurs achats. Je ne vous cache pas que je ne peux qu'abonder dans votre sens et donner d'ores et déjà un avis favorable à votre vœu.

Il s'agit d'ailleurs d'un axe fort, que nous avons développé avec Julien BARGETON lorsque nous avons porté le schéma de la commande publique, socialement et écologiquement responsable, de manière à pouvoir y introduire plus d'insertion par l'activité économique mais aussi plus d'économie circulaire dans nos achats.

Alors, rappelons que les structures de l'économie circulaire ont par définition, comme toute structure légale, accès aux marchés publics de la Ville. Néanmoins, nous souhaitons, dans le cadre du schéma d'achats responsables, leur permettre de pouvoir accéder à un maximum de marchés de la Ville. Ceci est valable pour l'économie circulaire, pour l'économie du réemploi, de l'économie sociale et solidaire, mais également pour les T.P.E. et P.M.E. plus largement encore.

Nous avons mobilisé et nous continuons à mobiliser des outils juridiques pour cela, en intégrant dans la commande publique des clauses et des critères d'économie circulaire depuis à peu près un an, en réservant des marchés exclusivement à des structures d'insertion qui, en grande partie, agissent dans le réemploi, mais également en faisant un travail de "sourcing". C'est un travail exceptionnel qui a été fait depuis plus d'un an par les services de la DFA et de la DAE, et qui identifie l'ensemble des acteurs du réemploi pouvant être en mesure de répondre à des appels d'offres.

Enfin, c'est la Commission d'anticipation des marchés qui permet, en amont du lancement des marchés, de pouvoir s'entendre sur un certain nombre de critères et de clauses qui intègrent notamment l'économie circulaire.

Concernant spécifiquement les écoles, et c'est votre deuxième demande, je dirai qu'Alexandra CORDEBARD et moi-même y sommes tout à fait favorables. Plusieurs démarches d'économie circulaire dans les écoles parisiennes existent déjà, avec la récupération des manuels scolaires en association avec "Le bouquin volant". Nous

menons également du recyclage lors du renouvellement d'équipements dans les écoles. Je pense en particulier aux copieurs, aux cartouches d'encre mais également au mobilier des écoles, vous venez de le dire, Monsieur le Maire.

J'aimerais vous annoncer également que la DASCO et les établissements scolaires participeront à la plateforme du réemploi qui sera lancée le 26 juin prochain sous l'égide de la DPA et que cette plateforme issue des états généraux de l'économie circulaire permettra aux services et aux établissements de la Ville de mettre à disposition les meubles, les biens et les matériaux dont elle n'a plus usage.

Comme vous le constatez, nous avons de nombreux leviers déjà activés par la Ville et par ses acheteurs. Ce vœu est donc une belle incitation à continuer et nous le ferons avec Alexandra CORDEBARD et les établissements scolaires qui seront volontaires.

C'est donc un avis favorable qui est donné.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 147).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au 94, avenue Gambetta (20e).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au 94, avenue Gambetta (20e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au site de l'ancien Rectorat avenue Gambetta (20e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Les vœux suivants, référencés n^{os} 21, 22 et 23, sont relatifs au 94, avenue Gambetta dans le 20e.

Respectivement, pour le vœu n° 21, Jérôme GLEIZES aura la parole. Raphaëlle PRIMET pour le vœu n° 22. Danielle SIMONNET, si elle revient en séance, pour le vœu n° 23. Pour deux minutes maximum. Essayez de respecter les temps de parole, que vous dépassez systématiquement.

D'abord, Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous revenons devant vous pour vous parler de l'ancien Rectorat. Je ne voudrais pas être un oiseau de mauvais augure, mais après Marcel CAMPION, après le marché des mobiliers urbains, nous revenons pour dire quelque chose qu'on avait anticipé et qui s'est malheureusement réalisé.

Pour souvenir, le Rectorat, qui était une location à un groupe d'assureurs privé, a été racheté par "CarVal Investors", qui était une filiale du géant américain d'agroalimentaire "Cargill" et qui a fait une opération spéculative sur le lieu. Maintenant, le dernier opérateur est "Icade", un opérateur qui dépend de la Caisse des dépôts et consignations.

Tout cela, c'est beaucoup de gâchis. Dès le départ, nous avons prévenu que si nous ne faisons pas une préemption, nous aurions pu faire une opération intéressante sur ce quartier, comme cela a pu se faire dans d'autres arrondissements. Je pense à la halle Freyssinet dans le 13e, où, non pas "Icade" mais une autre filiale de la Caisse des dépôts et consignations a participé à un projet pour lequel la Ville n'a pas acheté le lieu mais c'est elle qui le gère aujourd'hui. Nous aurions donc pu monter un projet très intéressant par rapport à cela.

Nous aimerions quand même revenir autour de la table de discussion, de négociation et c'est pourquoi nous ne proposons pas un vœu très révolutionnaire et qui ne devrait pas être très difficile à voter. Je vous le lis dans son intégralité : "Que soit engagée une concertation entre "Icade", opérateur public qui dépend de la Caisse des dépôts et consignations, l'Hôtel de Ville, les élus du 20e, les habitants, les commerçants des quartiers Gambetta, Pelleport et Saint-Fargeau avec comme objectif la prise en compte des réflexions déjà existantes concernant l'affectation de cette parcelle - cela fait en effet plusieurs années que les gens réfléchissent sur ce lieu -, afin de proposer une offre alternative à l'arrivée d'un nouveau commerce alimentaire franchisé, à la faveur de l'implantation de commerces de proximité indépendants, portant des modes de consommation respectueux des circuits courts et privilégiant une alimentation biologique et de qualité ou encore de nouveaux équipements utiles aux habitants."

Voilà, revenons autour de la table d'une négociation qui a été malheureusement rompue par C.V.I., qui l'avait commencée et qui l'a brutalement quittée en vendant le lieu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour présenter le vœu n° 22.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, nous ne pouvons pas accepter que les promoteurs immobiliers, les enseignes de la grande distribution fassent main basse sur Paris. La grande distribution n'a pas sa place au 94, avenue Gambetta, dans un quartier qui compte déjà beaucoup de commerces de proximité et une grande surface.

"Carrefour" n'a qu'un objectif : écraser la concurrence. Mais ni les consommateurs, ni les producteurs qu'il étouffe n'auront à gagner quoi que ce soit. Nous voulons barrer la route à la spéculation immobilière et cette opération en est le parfait exemple.

En 2016, "Cargill", ce géant américain de l'agroalimentaire, achetait l'ancien Rectorat pour 50 millions d'euros. Ils ont ensuite fait des travaux pour un montant de 30 millions. En mai 2017, "Cargill" finit par le revendre à "Icade", filiale de la Caisse des dépôts, pour 137 millions d'euros. Rendez-vous compte, faites l'addition : cela a rapporté plus de 80 millions d'euros à "Cargill", le tout financé par un opérateur très lié à l'Etat français.

D'un côté, "Cargill" et "Carrefour" faisaient mine de négocier avec la mairie du 20e et le collectif citoyen "Carton rouge" opposé au projet, de l'autre, ils négociaient discrètement une vente juteuse avec "Icade". Voilà pourquoi nous soutenons totalement la mobilisation des habitants et des associations du quartier qui se manifeste contre cette implantation.

C'est aussi pourquoi nous demandons aujourd'hui à la Maire de Paris d'intervenir auprès du Gouvernement pour que la vente soit abandonnée, que le bâtiment soit préempté par la SEMAEST ou tout autre opérateur de la Ville de Paris et qu'une concertation soit organisée avec les habitants pour décider de l'avenir de ce bâtiment.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Danielle SIMONNET, vous avez la parole pour deux minutes pour présenter le vœu n° 23.

Mme Danielle SIMONNET. - Beaucoup de choses ont été dites, mais je rappelle que ce bâtiment était le Rectorat. Déjà, la population a découvert que l'Etat n'était pas capable d'être propriétaire de ses locaux et les louait. Un bâtiment qui avait un usage public a donc été racheté.

On s'est retrouvé à un moment donné avec le gros opérateur "Cargill", qui est quand même connu et reconnu pour toutes ses exactions totalement anti-écologiques, ultra spéculatif. Une proposition de ce lieu pour 50 millions d'euros, la Ville nous disait : "c'est trop cher, on ne peut rien faire, on ne peut pas préempter". Des travaux ont été effectués pour 30 millions d'euros et, finalement, ils ont revendu pour 137 millions, à savoir qu'ils ont fait une culbute de 90 millions d'euros. Déjà, rien que sur cet aspect financier, je voudrais savoir ce qu'il en est, si la Ville a les moyens, du point de vue de son service juridique, de voir si tout a été fait dans les normes.

Ainsi, on a à l'arrivée "Icade", opérateur public qui reprend possession des lieux. Puisque la Ville de Paris et l'arrondissement du 20e ont commis une grave erreur politique qui a été d'accorder la signature pour autoriser un grand supermarché "Carrefour" de s'implanter sans aucune concertation avec la population alors que l'on est dans un quartier où il y a beaucoup de supermarchés et que la population n'est pas d'accord, que les petits commerçants ne sont pas d'accord, maintenant c'est "Icade" qui veut racheter le lieu.

Il y a plusieurs options. Soit la Ville préempte, soit c'est "Icade" qui devient propriétaire et la Ville peut vis-à-vis de cet opérateur public également remettre à plat l'ensemble du projet pour qu'enfin sur ce lieu il puisse y avoir un projet co-élaboré avec et pour les habitants de ce quartier. Et des idées, croyez-moi, ils en ont ! Des structures qui

répondent à l'intérêt général, que ce soit une autre façon de consommer, des actions de solidarité, des locaux associatifs ou bien même des lieux pour des activités privées mais pas à but 100 % lucratif, on a énormément d'idées qui ont pu émerger dans la mobilisation citoyenne "Carton rouge" qui s'est manifestée sur ce lieu.

Là encore, il y a une belle mobilisation dans le quartier. La résistance, elle est là et, croyez-moi, elle continuera.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La maire du 20e, Mme Frédérique CALANDRA, a demandé la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je ne vais pas reprendre l'intégralité de ce que j'ai déjà expliqué. Quand Mme SIMONNET dit qu'"il y avait un usage public de ce bâtiment", il appartenait au groupe "Allianz", groupe notoirement privé, allemand.

Il a été mis en vente en 2015, j'ai demandé la préemption, je le répète. Le problème, c'est que c'était extrêmement cher pour un bâtiment sur lequel ni la Ville de Paris, ni la mairie du 20e n'avaient de projet précis et aujourd'hui il n'y en a toujours pas.

Pardonnez-moi de vous le dire : que ce soit pour 50 millions d'euros ou pour 137 millions d'euros, faire une structure associative pour la vie de quartier, cela fait un tout petit peu cher. On doit quand même être encore un tout petit peu dans les principes de réalité dans cette Ville ! Les 137 millions d'euros que nous n'avons pas dépensés, on peut peut-être les utiliser par exemple pour faire du logement social, pour faire des activités culturelles, pour investir dans des équipements sportifs. A un moment, il faut cesser la démagogie !

Alors excusez-moi de vous dire aussi que les fameux commerçants dont vous parlez à longueur de temps - en ce qui me concerne, je ne suis après tout que la maire du 20e -, pas un seul ne m'a écrit. L'association des commerçants de la Colline, présidée par M. Youcef SELLOUM, ne m'a ni écrit ni saisie.

Enfin, je vais terminer sur une chose. "Valream", "C.V.I." et si vous voulez, "Cargill", je ne les connais pas. Ce que je sais, c'est qu'ils n'ont pas acheté cela pour 50 millions d'euros et ils ont fait pour beaucoup plus cher de travaux que ce que vous dites. Bien sûr, ces gens ont fait un bénéfice, mais c'est leur métier. Il se trouve qu'il y a des gens dans la vie qui font ce métier-là. De deux choses l'une : ou légalement parlant ce métier est interdit en France ou il ne l'est pas. Est-il interdit aujourd'hui en France ? Il ne l'est pas. Quels sont les moyens que nous avons pour empêcher cela ? Aucun.

Deuxième chose, je viens de rencontrer le P.D.G. d'"Icade" et il m'a assuré que toutes les conventions, toutes les garanties qui avaient été données par "Carrefour" et par la société "Valream" et qui ont été réitérées devant "Carton rouge" seront respectées. Je rappelle qu'à défaut d'une mobilisation des habitants, c'est surtout une mobilisation de militants de la France insoumise, du parti Communiste et des Verts et que vous n'étiez pas, comme vous l'affirmez 500 - je tiens des photos à la disposition de la noble Assemblée -, mais à peine une centaine, ce week-end, oui, je tiens les photos à disposition ! Donc ce collectif... Oui, vous avez déclaré à la Préfecture de police un rassemblement entre 100 et 150, vous ne vous faites pas beaucoup confiance, "vous partîtes 10 et vous arrivâmes 150".

Arrêtez maintenant, vous vivez dans un monde théorique !

Ce n'est même plus les décomptes C.G.T./police. On est juste dans l'hyperbole permanente.

Je vais en finir avec cela. Si quelqu'un dans la salle, je ne sais pas si la présidente de la SEMAEST est là et a 137 millions d'euros à mettre sur la table pour une M.J.C., qu'elle n'hésite pas à le faire, je suis preneuse, je suis d'accord !

Maintenant, je demande à ce qu'on reste dans un monde sérieux parce que c'est précisément ce genre de chose qui fait que, dans une semaine, vous allez avoir les votes que vous méritez. Merci beaucoup.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

Olivia POLSKI, je vous propose de répondre. Mesdames et Messieurs, Madame SIMONNET, s'il vous plaît, Mme POLSKI a la parole maintenant.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire. Mes chers collègues, vous nous alertez de nouveau, parce que c'est un serpent de mer, sur le projet de requalification de la parcelle du 94, avenue Gambetta. La C.V.I. Gambetta, cela a été dit, a acquis, en janvier 1995, cet ensemble immobilier dont le principal local au rez-de-chaussée a fait l'objet d'un bail avec la société S.C.F. "Carrefour", qui a obtenu toutes les autorisations pour l'installation de ce supermarché.

Dernièrement, effectivement, nous avons appris la revente de l'ensemble des locaux à "Icade", qui est donc la filiale de la Caisse des dépôts.

Au sujet de la demande que vous formulez d'arrêter cette transaction, vous comprendrez qu'aucun élément connu à ce jour ne nous le permet, d'autant que le montant de la vente, cela a été dit, qui est fixé à 137 millions d'euros, rend l'acquisition par la SEMAEST, ce qui a été évoqué par la maire du 20e arrondissement, inenvisageable.

A titre de comparaison, le budget total qui est mobilisé pour le contrat "Paris'Commerces" et qui constitue le principal projet de la SEMAEST pour les dix années à venir, lequel doit nous permettre d'intervenir sur plus de 200 locaux, est de 37 millions d'euros. Cela vous donne un peu un ordre d'idée.

De plus, et comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, ni cette vente ni une hypothétique acquisition par la Ville ne nous permettrait de remettre en question le projet de supermarché "Carrefour" qui est derrière, parce que celui-ci fait déjà l'objet d'un bail, déjà signé, et le nouveau propriétaire, quel qu'il soit, devra en assumer les droits et les devoirs afférents. Cela veut dire que potentiellement vous demandez à la Ville et à la SEMAEST d'avoir comme locataire "Carrefour" lui-même.

Sans accord amiable, les modalités de rupture d'un tel bail sont celles qui sont prévues par la loi, avec des indemnités d'éviction dues au commerçant, indemnités qui, dans ce cas présent, seraient probablement très, très importantes. Vous demandez donc aux contribuables de l'assumer.

S'agissant des autres locaux, destinés à de l'activité économique, le travail de concertation, qui a débuté et qui a été évoqué il y a plusieurs mois, et qui associe l'ensemble des élus du 20e arrondissement et les riverains, a vocation à se poursuivre avec le nouveau propriétaire. Des contacts ont déjà été pris en ce sens par la maire du 20e arrondissement. Ces premiers échanges ont permis de vérifier qu'"Icade" entendait bien respecter les engagements pris jusqu'à présent, tant vis-à-vis de "Carrefour" que de la maire du 20e arrondissement.

"Icade" proposait de verser également un deuxième document dans la convention qui a déjà été signée : "Actons les dernières avancées des discussions avec les élus et le collectif "Carton rouge", c'est-à-dire le principe d'une étude privilégiée des candidatures émanant de la mairie du 20e ou des habitants pour l'affectation des surfaces commerciales restantes." Je veux donc vous réaffirmer notre intention de travailler à la bonne insertion de ce site dans le quartier en y associant la mairie du 20e et les habitants via l'implantation d'une offre commerciale de qualité répondant aux besoins et aux attentes des habitants.

Dans la mesure où les engagements pris par l'Exécutif, dans le cadre de son vœu adopté en septembre dernier, ont été tenus et que le nouvel acquéreur assure vouloir respecter nos demandes en matière de concertation, je vous propose de retirer, mes chers collègues, vos vœux. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Madame FANFANT, vous avez demandé à pouvoir donner une explication de vote. Vous avez la parole.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons nous abstenir sur le vœu des Verts parce qu'il demande déjà la même chose que nous avons demandée il y a plusieurs mois, à savoir la mise en place d'une concertation avec les habitants. Mais nous ne sommes pas d'accord avec la deuxième partie du vœu ni avec les considérants.

Nous voterons contre le vœu de Mme SIMONNET et le vœu de Mme PRIMET parce que nous considérons que nous n'avons pas à interférer dans une affaire privée, parce que je vous rappelle qu'"Icade", bien que la Caisse des dépôts détienne 39 % de leur capital, reste une entreprise privée, contrairement à ce que vous annoncez.

Je voudrais aussi faire une petite remarque à Mme PRIMET et à Mme SIMONNET, vous devriez acheter la même calculatrice parce que l'une de vous a parlé d'une culbute de 80 millions d'euros, l'autre de 90 millions d'euros. Donc il faut savoir, soit vous apprenez à compter soit vous achetez la même calculatrice.

Enfin, je pense qu'"Icade" est tout à fait d'accord pour qu'il y ait cette concertation avec les habitants ainsi que les élus du 20e arrondissement. Donc je pense que c'est notre rôle de faire en sorte que tout le monde sorte par le haut de cette affaire parce que cela reste quand même une affaire privée et que, quoi qu'il en soit, le bail de "Carrefour" est ferme et définitif, donc personne ne peut interférer sur ce point. Comme le disait Mme CALANDRA avec qui pour une fois je serai d'accord, restons raisonnables, ne jouons pas avec l'argent du contribuable parce que toutes vos demandes suggèrent que finalement ce soit le contribuable parisien qui cède à vos caprices, parce que ce sont des caprices et rien d'autre, et qu'il n'en est absolument pas question.

Nous ne pouvons pas souscrire à vos vœux, c'est ce que nous voulions dire.

Abstention pour le vote des Verts et contre pour les autres. Merci beaucoup.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame FANFANT.

Je suis saisie d'une demande du Président du groupe GEP de reprendre la parole.

Il a souhaité confier cette parole à Jérôme GLEIZES. Jérôme GLEIZES, cette disposition n'existant pas, vous avez en fait 30 secondes, soyez très rapide.

M. Jérôme GLEIZES. - Mme CALANDRA a attaqué des élus, notamment une élue présidente de la SEMAEST. Le vœu des écologistes n'a jamais demandé une préemption par la SEMAEST, il a demandé une concertation qui aurait pu être acceptée par l'Exécutif et qui a été refusée. Je ne vois pas en quoi cela posait un problème de faire cette concertation.

Ce n'est pas la peine d'inventer des histoires qui sont fausses, Madame CALANDRA. Lisez le vœu et commentez par rapport au vœu. Je parlais à Mme CALANDRA.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - On va essayer de ne pas faire des échanges interminables. On va donc voter, comme cela les choses sont claires. Je vous propose de passer au vote.

Nous allons passer au vote des vœux n^{os} 21, 22 et 23, sauf erreur, Madame POLSKI, avec un avis défavorable de l'Exécutif, sauf en cas de retrait.

Le vœu n° 21 déposé par le groupe GEP est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 22 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est maintenu, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 23 de Mme SIMONNET est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à une charte des brocantes et des vide-greniers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux n^{os} 24 et 24 bis relatifs à une charte des brocantes et des vide-greniers.

La parole est à Emmanuelle DAUVERGNE, pour deux minutes.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, les brocantes et les vide-greniers contribuent à l'animation locale en favorisant les échanges entre riverains dans un esprit de convivialité auquel nous sommes attachés.

Cette tradition doit, pour se maintenir dans les meilleures conditions, être entourée de règles qui en définissent la bonne conduite. En effet, on constate malheureusement de trop nombreux abus lors de ces manifestations. Les organisateurs doivent respecter et faire respecter des prescriptions simples dont le but n'est pas de contraindre une pratique conviviale, mais bien de l'améliorer.

D'ailleurs, cette demande émane également des habitants et des commerçants qui participent à ces brocantes et vide-greniers. Ces manifestations ne doivent pas dévier de leur vocation de vente d'objets d'occasion, et encore moins dégrader l'espace public après démontage des installations.

Le Conseil du 7^e arrondissement a donc pris l'initiative de rédiger, en s'appuyant sur les remarques des usagers, un document complet qui aborde le sujet des brocantes de manière transversale. Nous sommes convaincus qu'il faut répondre au manque de civisme par des règles de bonnes pratiques, claires et accessibles.

La charte des brocantes et des vide-greniers tente en effet de matérialiser ces règles de savoir-vivre, gestion de la périodicité, de la propreté des emplacements, mais également valorisation de la qualité des objets exposés. Cette charte ne viendra pas limiter la liberté des exposants, elle veut valoriser ces événements et ceux qui y participent pour ne pas décevoir le public.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POLSKI, pour deux minutes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement, par votre vœu, chère Madame, vous souhaitez la mise en place à Paris d'une charte régissant les brocantes et les vide-greniers sur l'espace public, ceci dans une démarche de valorisation qualitative de ces manifestations commerciales temporaires. Avant tout, je veux préciser que les brocantes et les vide-greniers rentrent dans la catégorie de ce que l'on appelle des ventes au déballage, au même titre que les marchés gourmands, les marchés de Noël, sauf celui des Champs-Élysées, les salons, les foires d'art contemporain et d'antiquités. Les modalités qui régissent ces activités commerciales temporaires sur le domaine public municipal sont fixées par l'arrêté du 21 mai 2012, qui est publié au B.M.O. de la Ville de Paris du 29 mai 2012.

Les ventes au déballage sont organisées par des associations de commerçants, de riverains, des représentants de parents d'élèves, ou encore par des professionnels, et sont soumises à une redevance établie en fonction de la localisation, de la superficie occupée et de la durée.

Chaque année, nous avons un peu plus de 700 demandes qui sont instruites sur l'ensemble du territoire parisien par la Direction de l'attractivité et de l'emploi, et j'en profite pour saluer ses représentants, qui travaillent quotidiennement et délivrent à peu près 500 autorisations, avec l'accord préalable des maires d'arrondissement et de la Préfecture de police.

Tout comme vous, je suis convaincue que nous pourrions adopter une démarche de qualité à l'encontre des organisateurs, en veillant à l'esthétique des stands, aux produits proposés pour les brocantes, à l'instar de la charte que nous avons adoptée pour les marchés de Noël avec Bruno JULLIARD. En effet, j'adhère à une démarche visant à renforcer la qualité de ces animations commerciales sur l'espace public, mais je vous propose de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui propose la mise en œuvre d'une charte parisienne en y associant préalablement l'ensemble des mairies d'arrondissement, les syndicats professionnels, les principaux organisateurs et les associations qui le souhaiteront.

Après une consultation large pourra être ainsi lancée une charte des ventes au déballage sur l'espace public parisien.

Je vous en remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Je vous propose de passer au vote. Est-ce que le vœu n° 24 est maintenu ? Madame DAUVERGNE ? Il est maintenu. Dans ce cas-là, il a un avis défavorable de l'Exécutif. C'est bien cela, Madame POLSKI ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mmes DATI et DAUVERGNE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 148).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux emplois des magasins "Tati".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Les vœux n^{os} 25 et 25 bis sont relatifs aux emplois des magasins "Tati", et c'est Mme SIMONNET qui le présente en deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, "Tati", c'est un magasin qui fait vraiment partie de la culture populaire de Paris, et ce qui est surtout extrêmement grave, à travers la situation à Tati, c'est le risque de suppression de plus de 1.700 emplois salariés. Il y a une mobilisation sociale très dure, puisque la sauvegarde de l'entreprise est extrêmement menacée par le groupe "Eram" et sa filiale "Agora Distribution", et donc, à travers ce vœu, je souhaite que l'ensemble du Conseil de Paris exprime à la fois sa solidarité et son soutien à l'ensemble des salariés dont les emplois sont menacés, et que l'on interpelle également la direction d'"Eram" pour qu'ils prennent leurs responsabilités dans le maintien dans l'emploi.

Il y a aussi, bien sûr, comme vous le savez, plusieurs repreneurs potentiels. Eh bien, quels qu'ils soient, ils doivent s'engager pour la préservation de ces emplois. La mobilisation doit être sans faille. On voit bien, depuis la loi Travail, qu'il y a une accélération des plans sociaux sur Paris, avec une dureté, où ce sont les postes souvent les plus difficiles, les plus précarisés, les moins bien rémunérés qui sont en jeu.

Il y a vraiment un regard à porter par la Ville de Paris pour préserver les emplois du commerce, qui sont vraiment fortement attaqués. Et donc, il est extrêmement important que notre mobilisation soit déterminée à leurs côtés et que les employeurs prennent leurs responsabilités, tant sur le plan des indemnités que sur l'ensemble des mesures qui doivent faire l'objet d'un plan social. Je souhaite vraiment que la mobilisation soit sans faille à ce Conseil de Paris aux côtés des salariés de "Tati".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous suivons de très près la situation des salariés de "Tati" depuis l'annonce de la cession de l'enseigne par le groupe "Eram" en mars dernier. Notre Conseil a adopté un vœu en soutien aux salariés de Tati dès le mois de mars. J'ai fait un point d'actualité complet lors de notre dernière séance de mai à l'occasion d'une question d'actualité posée par le maire du 18e Eric LEJOINDRE, et la semaine dernière, la Maire a eu l'occasion de manifester publiquement son soutien aux salariés suite à la décision du Tribunal de Commerce de repousser de quelques semaines l'examen des offres de reprise. Une bonne nouvelle, qui laisse le temps à chaque repreneur potentiel d'améliorer sa proposition en termes de maintien des emplois.

Au vu de cette dernière décision du Tribunal de Commerce et des changements d'interlocuteurs au niveau national, nous présentons à ce Conseil un nouveau vœu de l'Exécutif en soutien aux 1.754 salariés concernés par la cession d'"Agora Distribution". Je rappelle, comme à chaque fois, qu'il s'agit essentiellement de femmes, seniors pour la plupart d'entre elles, avec de faibles revenus, puisque c'est la réalité des conditions de travail dans ce secteur du commerce.

Je voudrais vous donner les éléments d'actualité sur la cession de "Tati", puisque les offres de reprise sont désormais connues : trois offres de reprise ont été déposées auprès du Tribunal : le groupe Philippe GINESTET, le consortium formé par la "Foir'Fouille", "Stokomani", "Centrakor", "Maxi Bazar" et "Dépôt Bingo", et le groupe "Babou". Les représentants du personnel des différentes enseignes concernées ont été réunis en comité d'entreprise extraordinaire dans la semaine du 22 mai et ont pu étudier ces offres. L'un des C.E. s'est d'ailleurs prononcé en faveur de l'une des offres : celle de M. GINESTET.

Et dernier élément d'actualité important : le 29 mai, le Tribunal de Commerce de Bobigny, à la demande des représentants du personnel, a renvoyé au 19 juin l'examen des offres de reprise. Nous sommes donc dans une phase cruciale où les repreneurs ont encore quelques jours pour améliorer leurs offres en termes de reprise des salariés et de maintien des magasins.

Dans cette période décisive, de même que la Maire avait saisi le précédent Gouvernement, qui s'était fortement mobilisé pour que des offres de cession de qualité soient déposées, je propose en ce vœu de l'Exécutif que la nouvelle ministre du Travail soit elle aussi saisie du sujet, non seulement dans l'immédiat, pour peser sur les offres des repreneurs, mais aussi pour peser sur le groupe "Eram", si jamais des licenciements devaient avoir lieu afin qu'un plan social exemplaire soit mis en place, mais nous n'en sommes pas encore là. La Maire interpellera par ailleurs directement les repreneurs pour qu'ils présentent les meilleures garanties à l'ensemble des salariés, dont je tiens à souligner le courage et le sens des responsabilités dans cette période si anxiogène.

Je constate donc que nos préoccupations rejoignent grandement les vôtres, Madame SIMONNET.

Je vous invite donc à retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cette réponse.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 25 et le vœu n° 25 bis.

Ah non, Danièle PREMEL voulait donner une explication de vote. Vous également ? D'abord Danièle PREMEL, et puis ensuite vous.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

"Tati" est pour nous un combat syndical qui s'oppose aux licenciements. C'est aussi la défense d'une image, d'une mémoire parisienne.

Les communistes du 18e se sont mobilisés dès le début pour soutenir les salariés de "Tati". Nous avons été présents auprès des salariés dès le premier rassemblement, et avec eux, Ian BROSSAT, devant le tribunal de Bobigny. Bien sûr, nous soutiendrons ce vœu, le vœu de l'Exécutif, car c'est sur le terrain, dans cet hémicycle, où nous avons déjà fait une intervention, que nous soutiendrons et que nous montrerons que nous sommes aux côtés des salariés de "Tati" pour leur avenir.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Juste une explication de vote : nous voterons le vœu de l'Exécutif, parce que nous sommes évidemment mobilisés, et nos élus ont été extrêmement mobilisés auprès des salariés dans cette affaire. Et

juste aussi pour préciser que l'argument de l'emploi, qui est évidemment extrêmement important, ne doit pas cacher dans les offres de reprise une offre spéculative. Il y a un enjeu sur le quartier, et l'enjeu est double : il est à la fois évidemment de préserver les emplois et de garantir une offre commerciale avec des prix accessibles liés à la mixité sociale du quartier.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Est-ce que le vœu n° 25 est maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, comme le vœu de l'Exécutif reprend bien le vœu initial et l'enrichit, évidemment, je retire le mien.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 149).

2017 DAE 211 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAE 211, plus exactement à l'amendement technique n° 26 déposé par l'Exécutif.

Madame VÉRON, avez-vous une indication à nous donner sur cet amendement ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Juste pour bien préciser que la somme de 60.000 euros, qui est prévue pour financer ce projet, est bien issue du budget participatif puisqu'il s'agit de mettre en œuvre un projet du budget participatif 2015.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 26 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 26 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 211 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAE 211).

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des projets de délibération et vœux de la 2e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, la parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y avait à cette Commission, qui s'est réunie le 29 mai, 19 présents et, comme à chaque Commission, beaucoup de mobilisation de la part de ses membres.

81 projets étaient inscrits à l'ordre du jour, 62 pour la culture et le patrimoine, et 19 pour la mémoire. Il y a eu 69 projets de délibération sur le plan culturel, avec 152 subventions accordées.

Ce n'est pas la coutume mais je voudrais vous donner quelques chiffres pour bien étayer ce qui s'est passé. Le montant des subventions de fonctionnement s'est élevé, pour tous les projets de délibération, à plus de 22.494.000 et je ne vais pas les détailler. Pour les subventions d'équipements, c'est 222.000. Cela a fait un total assez important de 22.716.000 euros pour cette Commission.

Quelques projets importants et je ne vais pas tous les décliner.

Il y a eu la convention et l'avenant avec l'association "L'orchestre de chambre de Paris", ainsi qu'avec "L'orchestre de Paris".

Il y a eu, par ailleurs, la convention avec "Paris ateliers", qui a suscité beaucoup de questions, auxquelles il a été répondu de façon assez exhaustive par Noël CORBIN, le directeur des affaires culturelles, et l'adjoint à la culture.

C'est la question de l'aide indirecte dans le cadre de la convention d'occupation pour le cirque Bormann, avec une intervention extrêmement forte d'une représentante du groupe des Ecologistes. Notamment, par rapport à la condition animale, il a été répondu que Mme KOMITÈS préside une mission sur ce sujet.

Enfin, il fut question de la modification des statuts de l'établissement public Centquatre et de la réponse de son président qui est membre de la Commission. Je rappelle que c'est M. GIRARD.

Enfin, c'est un avenant à la convention "Musées d'art et d'histoire du judaïsme" avec une alerte qui a été envoyée par rapport à l'éventuelle demande de vigilance pour que le maintien de la subvention reste au moins à l'identique.

Une subvention, qui a suscité unanimement des félicitations, est le travail remarquable mené par l'association "Le bal", notamment pour le travail qu'elle mène sur l'éducation à la culture dans le milieu scolaire.

Comme toujours pour Mme VIEU-CHARIER, ses dossiers sont passés de façon très consensuelle, donc je n'ai pas grand-chose à dire.

Sur le fait que deux vœux non rattachés ont été déposés, il faut peut-être rappeler celui de l'hommage à l'Abbé Raynal par le groupe des Républicains, et celui du groupe Ecologiste relatif à la sauvegarde de La Grosse Bouteille.

Enfin, pour terminer, compte tenu des nombreux dossiers communs avec la Région Ile-de-France, j'ai proposé que la Commission puisse auditionner Mme Agnès EVREN, vice-présidente du Conseil Régional en charge de l'éducation et de la culture, et par ailleurs notre collègue au Conseil de Paris.

La prochaine réunion se tiendra le 26 juin à 12 heures, toujours comme d'habitude à partir de midi.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif aux dîners de rue.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons d'abord passer à l'examen d'un vœu non rattaché, référencé n° 27, relatif aux dîners de rue.

La parole est à Mme DAUVERGNE, pour le présenter en deux minutes.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Les dîners de rue sont des pratiques relativement récentes. En réunissant des habitants des rues voisines, ils participent à l'animation de nos quartiers, ce à quoi nous sommes très attachés.

Cette animation estivale, qui contribue au lien social de proximité, est une initiative à encourager mais dont le fonctionnement peut être amélioré. Le maire d'arrondissement est le mieux à même d'articuler ces événements ponctuels avec d'autres problématiques locales. Aujourd'hui, le délai dans la transmission du calendrier de ces manifestations et le manque d'informations sur leur contenu ne permettent pas à la mairie d'arrondissement d'assurer l'organisation des dîners de rue dans les meilleures conditions.

Le Conseil du 7e arrondissement a une nouvelle fois pris l'initiative de s'engager sur ce sujet et a formulé des propositions pour améliorer et valoriser la qualité des manifestations de proximité.

A travers ce vœu, nous demandons à ce que la mairie d'arrondissement puisse, au-delà du simple avis, être pleinement associée 45 jours avant l'événement au processus d'instruction de la demande. Nous souhaitons également une prise en compte réelle des remarques et des demandes complémentaires que la mairie d'arrondissement pourrait formuler.

Il est aussi nécessaire que l'organisateur puisse fournir des éléments de fond qui garantiront la bonne tenue de la manifestation : une attestation d'assurance et surtout, au vu du contexte que nous vivons, la description du dispositif de sécurité, la description des éventuelles animations et les tarifs demandés aux participants ou la gratuité, le cas échéant.

L'application de ce vœu ne demandera que des changements à la marge pour l'organisation des services, mais c'est important pour la conduite par les mairies d'arrondissement de l'animation locale et ce, dans l'intérêt de tous.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame DAUVERGNE.

La parole est à M. HOCQUARD pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD. - Chers collègues, Madame DAUVERGNE, pour vous répondre, trois choses.

D'abord je vous remercie pour l'intérêt que vous pouvez avoir sur la question des dîners de rue, qui sont effectivement des animations intéressantes et qui participent à l'animation de nos villes et de nos soirées, voire de nos nuits.

La deuxième chose, pour répondre sur le fond sur votre vœu, c'est que l'ensemble des procédures que vous demandez sont quand même déjà dans la procédure standard que nous avons concernant les différents avis, que ce soit l'avis du maire d'arrondissement lorsqu'il s'agit d'une animation locale, que ce soit aussi la Préfecture de police puisqu'on est sur l'espace public. Donc la Préfecture de police est aussi amenée à émettre un avis de ce point de vue. Cette procédure est strictement appliquée depuis une délibération du Conseil de Paris de 2009, que ce soit à Paris et bien évidemment dans le 7e arrondissement.

Troisième chose, les dîners de rue existent. Je ne comprends pas bien pourquoi spécifiquement vous stigmatisez la question des dîners de rue, notamment sur la question de la tranquillité publique. Il y a beaucoup de choses qui se passent dans l'espace public la nuit, parfois des choses qui perturbent la tranquillité publique et parfois des choses qui la perturbent moins. Honnêtement, les dîners de rue ne sont pas, pour bien connaître ce qu'il se passe dans l'espace public la nuit, les endroits sur lesquels il y a une perturbation particulière de l'espace public et de la tranquillité le soir.

Donc je ne souhaite pas qu'à la question des dîners de rue, nous mettions en place une sorte d'usine à gaz spécifique, qui existe déjà, je vous le dis encore, par rapport à la procédure que nous mettons en place d'aujourd'hui, qui est bien évidemment d'associer les mairies d'arrondissement chaque fois qu'il y a des animations locales qui se passent sur leur arrondissement.

Donc, j'émettrais un avis défavorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mmes DATI et DAUVERGNE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DAC 216 - Subventions (170.000 euros) et avenant à convention avec l'association le BAL (18e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAC 216 et Danièle PREMEL devrait se préparer. Ce sont des subventions et un avenant à la convention avec l'association "Le Bal" dans le 18e.

Etes-vous prête, Madame PREMEL ? Vous avez la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Merci. Je vais essayer d'être prête.

Je vous prie de m'excuser mais ce n'est pas moi.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Ce n'est pas grave. Personne d'autre n'est prêt non plus ?

Nous passons alors à l'examen du projet de délibération suivant...

Mme Danièle PREMEL. - C'est grâce à mon collègue qui a ce projet de délibération. Pourtant j'y tiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Allez-y, vous avez cinq minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - "Une image vaut mille mots", aurait dit Confucius. Aujourd'hui combien de mots, quand pas moins de 3 milliards d'images sont échangées chaque jour sur Internet et 30 % des recherches web commencent sur Google Images. Notre jeunesse, les 13-19 ans, toujours plus équipée, toujours plus connectée, passe plus de 15 heures par semaine sur Internet, et pour 80 % d'entre eux possèdent un compte pour des vidéos. Ces données nous interpellent. Comment gérer notre relation à l'image, comment aider les jeunes à décrypter les images, à les maîtriser, et développer leurs sens critique ?

De tout temps, l'image, la peinture, la photographie ont été un vecteur de messages. Ce qui change dans ces temps, c'est l'intensité de l'instant, tout de suite, plus vite, plus intense.

Pour paraphraser Esopé, ne pourrait-on pas dire que l'image, comme la langue, est la meilleure et la pire des choses ?

C'est pour tous ces enjeux que nous sommes sensibles au projet de l'association "Le Bal", qui au-delà d'un lieu culturel s'est engagée dans une démarche qui articule un programme d'expositions, de conférences, de débats, avec des programmes d'activités pédagogiques, de lecture des médias et de l'information.

Cette démarche, qui relève de l'éducation populaire, permet de comprendre les enjeux de l'image contemporaine, de décrypter notre société, d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication. Le tableau de Magritte, "La trahison des images", "ceci n'est pas une pipe", illustre cette problématique que porte le projet de ce projet de délibération que, bien entendu, nous voterons.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci beaucoup, Danièle PREMEL, d'avoir insisté avec brio sur la qualité de l'association "Le Bal", qui gère le lieu du même nom dans le 18e arrondissement. Lieu associatif consacré à la gestion et à la diffusion du travail des photographes de l'agence Magnum, mais aussi à la découverte de jeunes talents, et qui mène une action très importante d'éducation à l'image, à travers un programme dédié qui s'appelle la "Fabrique du regard".

Je rappelle que ce lieu a été ouvert en 2010, souhaité par Raymond DEPARDON, qui en est le président fondateur. Il a été rendu possible avec le rachat de cet ancien cabaret par la Ville de Paris, qui ensuite l'a confié à l'association en gestion par le biais d'un bail emphytéotique.

Nous soutenons "Le Bal" dans son fonctionnement depuis plusieurs années. Nous augmentons d'ailleurs cette année notre subvention de 30.000 euros pour porter la subvention totale à 170.000 euros, puisque "Le Bal" s'est imposé en un peu plus de 6 ans maintenant comme un lieu de référence pour la photo à Paris, son rayonnement étant bien au-delà de Paris, grâce à l'action menée avec dynamisme par sa directrice Diane DUFOUR et l'ensemble de ses équipes. A titre d'exemple, en 2016, plus de 80.000 visiteurs ont découvert les différents programmes du "Bal".

Vous avez eu raison de vous arrêter plus précisément sur la "Fabrique du regard", programme qui propose chaque année, à près de 1.700 jeunes de l'école primaire au lycée, de réfléchir à l'image, à sa construction, à son statut. Dans notre société, il est ô combien déterminant pour des questions démocratiques également, que cette éducation à l'image soit au cœur de nos priorités et notre politique culturelle.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - C'est un programme très important qui marche très bien auprès des jeunes gens.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 216.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAC 216).

2017 DAC 301 - Subventions (3.840.000 euros) avec convention et avenant avec l'association "Paris-Ateliers".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 301 portant attribution d'une subvention à l'association "Paris-Ateliers".

La parole est à Sandrine MÉES, pour 5 minutes maximum.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit de la subvention à "Paris-Ateliers", association qui permet à tout public d'aborder les métiers d'art et les arts plastiques. Ces ateliers sont destinés à développer une pratique amateur qualifiée et approfondie, grâce à la durée des séances et au niveau des intervenants.

Nous ne pouvons que faire l'éloge de ces ateliers qui sont d'une très grande qualité et font donc l'unanimité.

La subvention allouée cette année a attiré notre attention du fait qu'elle présente une diminution de 50.000 euros. Nous saluons les économies effectuées grâce à la rationalisation des locaux, mais les économies réalisées par la suppression d'ateliers très pointus, on l'avait déjà évoquée, nous gênent un petit peu. Nous espérons que cette suppression est justifiée par l'accès à un public plus large aux ateliers.

Il est mentionné dans le projet de délibération, qu'en 2017, "Paris-Ateliers" continuera à adapter son modèle économique aux contraintes budgétaires. La mise en œuvre d'une nouvelle grille tarifaire permettra de dégager des ressources propres supplémentaires.

Pourriez-vous nous apporter quelques précisions sur la modification envisagée de la grille tarifaire ? Nous espérons évidemment que cela ne défavorisera pas les plus modestes. Pourriez-vous nous rappeler, comme vous l'avez fait en commission, les mesures engagées pour attirer les publics moins favorisés, qui nous semblent vraiment efficaces.

Nous souhaitons aussi attirer une nouvelle fois l'attention sur la localisation des ateliers. Les quartiers populaires nous semblent encore un peu dépourvus, notamment le 19e et le 18e. Nous en avons déjà parlé l'année dernière. Nous voulons savoir s'il y a des possibilités d'investir davantage ces quartiers du Nord Est parisien. En même temps, nous saluons la tenue de ces ateliers dans deux musées de la Ville de Paris, ainsi qu'à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, puisque ce sont des occasions de rendre accessibles ces lieux prestigieux à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Sandrine MÉES, d'intervenir pour souligner l'importance que revêt "Paris-Ateliers" dans le développement des pratiques artistiques amateurs à Paris, en complément de l'offre d'enseignement des ateliers des Beaux-arts de la Ville de Paris, ou encore les nouvelles maisons des pratiques artistiques amateurs.

La subvention qu'il est proposé d'accorder à "Paris-Ateliers" est importante, puisqu'elle est de 3,840 millions d'euros. Elle est justifiée puisque "Paris-Ateliers" propose chaque année plus de 550 cours dispensés par 160 artistes pour environ 4.900 usagers, principalement adultes, qui bénéficient d'une offre très importante, voire pléthorique dans les domaines des métiers d'arts et des arts plastiques.

Nous avons demandé quelques efforts à l'association, qui elle-même est engagée depuis plusieurs années dans le développement d'un modèle économique nouveau, pour faire face à un contexte budgétaire contraint. En lien étroit avec les services de la DAC, elle a engagé plusieurs mesures, vous les avez citées.

La plus importante concerne la rationalisation de son implantation immobilière, notamment en ne reconduisant pas certains des baux arrivant à échéance et en étudiant des pistes de mutualisation de locaux avec les ateliers Beaux-arts de la Ville de Paris.

Par ailleurs, l'implantation de nouveaux sites doit prioritairement se faire dans des quartiers populaires. Nous avons d'ailleurs quelques idées d'implantation de nouveaux sites pour "Paris-Ateliers" dans les quartiers populaires, car nous remarquons que l'implantation des locaux de "Paris-Ateliers" a une influence déterminante sur la sociologie des personnes qui s'y inscrivent.

La seconde source d'économie relève de la refonte de sa grille tarifaire qui est effective depuis l'année 2016-2017. Il est précisé dans le projet de délibération que les effets auront lieu en 2017. En réalité, il s'agit de la poursuite de l'application d'une seule et même réforme tarifaire, qui a commencé en septembre 2016. On a donc d'ores et déjà un peu de recul. On constate qu'il n'y a pas du tout d'effet d'éviction et pas du tout de diminution du nombre d'usagers de "Paris-Ateliers". Il s'agit d'une réforme tarifaire œuvrant à une plus grande justice sociale, à une meilleure redistribution et en aucun cas à une augmentation des tarifs pour les usagers les plus défavorisés.

Je propose de revenir vers vous avec le détail de la réforme tarifaire. Il ne s'agit pas d'une réforme identique aux ateliers Beaux-arts ou aux conservatoires où nous avons directement la main, puisque ce sont des services en régie.

Là, il s'agit d'une association qui est autonome pour définir ses propres tarifs. Cependant, je reviendrai vers vous pour vous donner le détail de la réforme tarifaire qui a commencé à s'appliquer en 2016 et se poursuit en 2017. Lorsque nous fermons des ateliers parce qu'ils ne sont pas complets, ou alors parce qu'ils sont très coûteux, parce que souvent très spécifiques, cela nous permet d'ouvrir d'autres ateliers qui peuvent accueillir plus de monde, qui sont très demandés, ou alors, d'ouvrir de nouvelles disciplines. C'est le cas depuis la rentrée dernière, par exemple, où nous avons ouvert deux nouvelles disciplines au sein de "Paris Ateliers" qui, elles, ont rencontré un succès important. Il apparaît assez légitime que nous puissions faire évoluer l'offre d'ateliers en fonction, tout simplement, de la demande des usagers, notamment que deux nouvelles disciplines puissent voir le jour au sein de "Paris Ateliers".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet DAC 301.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 301).

2017 DAC 795 - Aide indirecte dans le cadre de la convention d'occupation pour le cirque Bormann Square Carlo Sarrabezolles, 5, rue Lucien-Bossoutrot (15e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 795 pour une aide indirecte dans le cadre de la convention d'occupation pour le cirque Bormann Square.

La parole est à Jacques BOUTAULT pour commencer, puis à Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui est là, puis à Danielle SIMONNET, si elle revient en séance.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération tend à régulariser la situation du cirque Bormann qui avait occupé dans le 19e arrondissement un lieu sur lequel il s'était installé il y a quelques années. Ce projet de délibération nous amène à devoir approuver la mise à disposition d'un nouveau lieu, dans le 15e arrondissement cette fois, au cirque Bormann, contre une redevance symbolique.

Seulement, si nous sommes tout à fait d'accord avec ce principe de pouvoir aider les cirques et soutenir les arts circassiens, nous nous questionnons et nous regrettons, en tant qu'écologistes, que cette convention ne soit pas accompagnée d'une demande de la Ville que ce cirque n'exploite plus des zèbres, des lamas, des tigres, chameaux et autres animaux sauvages, puisque, suite à un vœu qu'avaient déposé les Ecologistes sur ce sujet en Conseil de Paris, une mission, dirigée par Pénélope KOMITÈS, travaille sur la question des animaux dans la ville, et notamment des animaux de cirque. En attendant les conclusions de cette mission, il aurait été juste que la Ville décrète un moratoire sur la présence d'animaux dans les cirques, il aurait été très simple d'indiquer dans cette convention que, sur ce nouveau lieu, la Ville ne souhaitait pas que des animaux soient exploités à des fins de divertissement.

C'est la raison pour laquelle les Ecologistes voteront contre ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, à vous la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est par le biais d'un projet de délibération de neuf lignes portant sur des autorisations d'urbanisme que nous avons découvert, en janvier, le projet d'implantation du cirque Bormann dans le 15e. Ce cirque est actuellement installé porte d'Aubervilliers sur une emprise foncière que vous venez de céder à "Chanel". Ce terrain devant être rapidement libéré, vous avez choisi de reloger le cirque avec ses chapiteaux dans le Sud du 15e, sur la partie ouest du square Sarrabezolles, juste en face du futur siège d'"Altice Media". Si, sur le principe, nous sommes favorables à l'arrivée du cirque Moreno, plusieurs questions restent en suspens.

Tout d'abord, pourriez-vous nous assurer que l'installation permanente de plus de 20 caravanes, camions et édicules sur un site classé en totalité en zone urbaine verte, est bien compatible avec le Plan Biodiversité ? Deuxième question : le chapiteau pouvant accueillir près de 900 spectateurs, comment le public accèdera-t-il au site, sachant qu'il n'existe pas de possibilité de stationnement ? Qui plus est, l'accès au site est complexe du fait des mesures de sécurité imposées par le Ministère de la Défense voisin et de l'étroitesse de la rue Lucien-Bossoutrot.

Enfin, Madame la Maire, comment avez-vous pu autoriser l'abattage d'une première vague de 11 arbres, alors que le maire de l'arrondissement ne vous avait pas donné son accord ?

Les deux premières questions que je viens d'évoquer ont déjà été soulevées lors de notre Conseil de janvier sans qu'à ce jour nous n'ayons obtenu de réponses concrètes, pas plus que nous n'avons eu d'avancées sur le contenu du vœu que nous avons pourtant voté à l'unanimité.

Nous souhaitons donc savoir si l'étude de réaménagement paysager de l'ensemble du square Sarrabezolles a bien été lancée, mais aussi à quelle date l'œuvre de Frank GEHRY, intitulée "Le téléphone" sera enfin installée dans le square, en lisière du boulevard Martial-Valin.

En complément des réponses concrètes que nous attendons, nous vous demandons, Madame la Maire, de ne pas oublier de convier la mairie du 15e aux réunions organisées par le Secrétariat général, qu'elles portent sur l'implantation du cirque Bormann ou sur le réaménagement de l'ensemble du square Sarrabezolles, ce qui n'a pas été le cas récemment.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci aux orateurs.

Quelques éléments de réponse. D'abord, pour remercier tous ceux qui ont contribué à ce processus de relogement du cirque Bormann dans le 15e arrondissement, prévu courant 2017, afin de libérer l'emprise occupée actuellement par ce même cirque porte d'Aubervilliers. Ce projet de délibération permet de fixer les conditions de la convention d'occupation temporaire du terrain par le cirque, incluant une minoration de redevance au regard de l'activité d'intérêt général développée par le cirque.

Concernant les quelques questions qui m'ont été posées, d'abord, peut-être, par Mme de CLERMONT-TONNERRE. Bien évidemment, l'ensemble du dispositif, le cirque, mais l'ensemble des véhicules accompagnant le cirque, répondront et seront compatibles avec le Plan Biodiversité. Sur les modalités d'organisation, notamment des abords du cirque, nous vous proposons une rencontre très prochainement avec la mairie du 15e arrondissement, la Ville et les directions de la Ville concernées, ainsi que la direction du cirque pour définir avec vous les modalités et

les aménagements nécessaires s'il y a besoin de quelques modifications, ne serait-ce que pour faire le point sur l'installation.

Concernant l'abattage des arbres, il y a eu une procédure d'urgence qui a été activée pour tenir le calendrier. Je regrette qu'en effet, le calendrier ne nous ait pas permis d'aller plus loin dans la concertation avec vous, mais comme, je crois, nous l'avons dit au directeur de cabinet du maire du 15e, l'identification de cette parcelle et de sa compatibilité s'est fait au terme de longs mois de recherche et d'études par les services, dans un calendrier très contraint. La confirmation de faisabilité est intervenue juste avant Noël et nous avons pris contact avec la mairie du 15e début janvier. Mais je reconnais que le caractère très contraint, puisqu'il nous fallait libérer la parcelle dans le 19e rapidement, ne nous a pas permis de réaliser l'ensemble des concertations de manière aussi poussée que nous aurions souhaité nous-mêmes le faire. Je propose de rattraper cela avec cette rencontre prochaine avec les équipes du cirque et, évidemment, la Ville de Paris.

Concernant le réaménagement du square, nous y sommes favorables. Pénélope KOMITÈS en a elle-même la responsabilité. Le square est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité. En lien avec vous, nous souhaitons effectivement et sommes favorables à étudier ce projet de réaménagement. Pénélope KOMITÈS vient de me le confirmer il y a un instant.

Concernant la cabine téléphonique de Sophie CALLE et Frank GEHRY, qui est une très belle œuvre, à l'entretien complexe, il faut bien le reconnaître, nous sommes tous favorables, vous-même comme nous, à la réinstallation de la cabine de Sophie CALLE et Frank GEHRY, qui est bien avancée, dans le square concerné, en accord avec vous-même. Nous sommes en attente de la réponse des deux artistes, enfin, de l'architecte et de l'artiste, Sophie CALLE et Frank GEHRY. Si nous obtenons leur accord, ce que je pense, nous pourrions envisager, je le souhaite rapidement, la réinstallation de la cabine téléphonique, qui est donc une œuvre d'art, je le précise, dans les meilleurs délais.

Concernant la présence d'animaux dans le cirque, c'est un sujet qui nous anime depuis de nombreux mois maintenant. Je rappelle tout d'abord qu'un cadre légal et réglementaire très contraint s'impose à l'ensemble des cirques. Le cirque Bormann, évidemment, en fait partie. La législation française est d'ailleurs l'une des plus restrictives en la matière, hormis certains pays qui ont interdit toute forme de présence animale, notamment des pays du Nord de l'Europe. Mais, sinon, la législation française est l'une des plus restrictives. On peut juger - c'est votre cas, cher Jacques BOUTAULT - que cela n'est pas suffisant. Il existe tout de même une Commission nationale consultative sur l'attribution du certificat de capacité à présenter des animaux dans les cirques, dans laquelle de nombreux scientifiques, spécialistes animaliers siègent et dans laquelle, d'ailleurs, le cirque Bormann siège lui-même. Il est sensible à cette question. C'est d'ailleurs un acteur particulièrement respecté et reconnu du secteur.

C'est une discussion qui, évidemment, n'est pas simple puisque derrière cette interrogation tout à fait légitime sur la place des animaux dans les cirques, je partage votre approche, l'approche qui vise à interdire purement et simplement la présence des cirques avec animaux sur le territoire parisien. Ce n'est tout de même pas simple puisqu'il faut tout de même prendre en compte, à la fois les attentes d'un public très nombreux de familles parisiennes. Ces cirques représentent, par ailleurs, des emplois, ont bâti un modèle économique, ont investi des sommes importantes dans du matériel. Et donc, il nous faut probablement engager un travail pluriannuel, même si, sur les perspectives, je pense que nous pouvons ne pas être si éloignés que cela.

Je vous renverrai donc à la concertation qui est parfaitement menée avec brio par Pénélope KOMITÈS sur ce sujet, pas uniquement ce sujet, mais qui intègre la présence d'animaux en cirque à laquelle participent les représentants des principaux cirques en activité, les services de la Préfecture et les groupes politiques du Conseil de Paris dans le cadre de la Mission animaux que pilote ma collègue Pénélope KOMITÈS depuis le début de l'année.

Il nous faudra revenir - je conclus par cela - devant le Conseil de Paris dans les mois qui viennent pour qu'une décision de principe puisse être prise et qu'un agenda pluriannuel, si nous tombons d'accord, puisse être pris avec des engagements pour les années à venir.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 795.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 795).

2017 DICOM 13 - Prêt de matériel pour le Mémorial de la Shoah.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DICOM 13 et l'amendement technique n° 62 qui concernent un prêt de matériel pour le Mémorial de la Shoah.

Mme VIEU-CHARIER a la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Dans le cadre d'un partenariat noué de longue date et extrêmement fructueux entre le Mémorial de la Shoah et la Ville de Paris, nous mettons à disposition des éléments de sonorisation et de mobilier pour les célébrations que le Mémorial de la Shoah organise et auxquelles assistent de nombreuses personnalités civiles, politiques et militaires.

Je profite de ce temps de parole pour signaler que la Ville de Paris et le Mémorial de la Shoah organiseront le 4 juillet au soir une soirée pour commémorer le 75e anniversaire de la rafle du Vel'd'Hiv.

Ce projet de délibération portait initialement sur une mise à disposition de matériel pour deux événements : la Fête de la Musique du 21 juin 2017 et la Hazkara le 24 septembre 2017. Une nouvelle demande de prêt a été formulée entre-temps par le Mémorial de la Shoah pour le Festival Marais Culture qui aura lieu le 10 septembre 2017. C'est l'objet du présent amendement technique que d'inclure cette nouvelle et troisième demande de prêt matériel dans les projets de délibération afin de respecter le calendrier des célébrations organisées.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 62 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DICOM 13).

Vœu déposé par M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mme ASSOULINE, M. AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à la mémoire de l'Abbé Raynal.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu non rattaché n° 28, relatif à la mémoire de l'Abbé Raynal.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Madame la Maire, c'est un vœu des élus du 16e, mais je pense que ce sera un vœu assez consensuel.

C'est un vœu des élus du 16e car un travail de recherche a été fait par une association très importante pour nous et qui fait un gros travail de recherche sur notre arrondissement. La Société historique Auteuil Passy a fait ce travail en partenariat avec la Société d'étude Guillaume-Thomas Raynal dans l'objectif de rendre hommage à l'Abbé Raynal qui est le précurseur de la lutte contre l'esclavage et le promoteur des Droits de l'homme et du citoyen, décédé à Paris le 7 mars 1796.

Notre vœu consiste à honorer sa mémoire et à attribuer à l'allée centrale de l'avenue du Président-Wilson, entre la place d'Iéna et la place de l'Alma, le nom de "allée de l'Abbé Guillaume-Thomas Raynal" ainsi que la pose d'une plaque commémorative.

Merci.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Alexandra CORDEBARD au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Mes chers collègues, c'est à un esprit éclairé et humaniste que nous proposons de rendre hommage aujourd'hui en attribuant son nom à une allée du 16^e arrondissement ainsi qu'en proposant une plaque commémorative.

L'Abbé Raynal a fortement dénoncé et lutté contre l'esclavage dans ses écrits - il a fait bien d'autres choses mais ce serait fort long à expliquer ici -, ce qui l'aura contraint à fuir la France qui l'avait à l'époque condamné pour ses prises de position. Il a défendu aussi les protestants, il a fait énormément de choses et il a été un grand acteur dans la Révolution française.

Aussi, je me félicite de cette proposition d'hommage adoptée à l'unanimité du Conseil du 16^e arrondissement du 22 mai dernier. Ce grand promoteur des Droits de l'homme et du citoyen doit pouvoir retrouver la place qu'il mérite parmi nous. Il est assez peu connu et je pense que dans cette Assemblée peu de gens le connaissent, l'histoire ne lui ayant pas donné la place qu'il méritait. Nous la lui rendons dans Paris et dans notre mémoire collective.

C'est donc bien sûr un avis favorable pour étude à la Commission de dénomination, mes chers collègues.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 28 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 150).

2017 DAC 384 - DEVE - Subvention (7.500 euros) à l'association "Festival du livre et de la presse d'écologie" (18e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 384 - DEVE porte subvention à l'association "Festival du livre et de la presse d'écologie".

Pascal JULIEN a la parole.

M. Pascal JULIEN. - Alors que TRUMP quitte les accords de Paris, la Ville de Paris, elle, confirme sa lutte contre le réchauffement climatique. Le contenu même des Accords de Paris, c'est-à-dire pour l'essentiel limiter le réchauffement à un degré et demi et zéro carbone à l'horizon 2050, reste des objectifs pour lesquels la Ville de Paris entend continuer à se battre.

Le Plan Climat est un des plus vieux plans de ville qui aient été ainsi faits à Paris. C'était à l'époque piloté par Yves CONTASSOT et cela fait plus de 15 ans que la Ville se bat. Le Plan Climat, on le connaît, il génère des contraintes, des normes, il est exigeant dans le bâtiment, les transports, etc.

Mais la lutte contre le réchauffement climatique, ce n'est pas que ces normes. C'est aussi une lutte qui consiste à savoir entraîner, mobiliser les entreprises, les citoyens et les associations. Sans mobilisation générale, la Ville toute seule ne réussira pas. C'est en ce sens qu'il est très important - je reviens à mon sujet petit à petit -, que la Ville sache soutenir des associations comme le F.E.L.I.P.E.

A ce Conseil, plusieurs associations sont financées, notamment avec le soutien de Célia BLAUDEL, mais pas seulement. Sur le F.E.L.I.P.E., je suis plutôt content car ces dernières années, j'intervenais pour râler alors qu'aujourd'hui j'interviens plutôt pour me réjouir d'une augmentation conséquente.

Mais je voulais en amont expliquer pourquoi. Le F.E.L.I.P.E. fait quoi, en l'occurrence ? Il sensibilise des jeunes et des moins jeunes. C'est une manière de lutter contre le réchauffement climatique. Etre informé, être sensible. Ce n'est pas le Plan Climat, mais cela participe de cette lutte. Je dois dire que ce n'est pas venu tout seul. Mon groupe avait déposé au budget primitif 2017 un amendement budgétaire, 35.000 euros, dont on tire les fruits aujourd'hui.

Maintenant, je conclus en disant qu'on se réjouit aujourd'hui de ce progrès, mais nous sommes vigilants. Il faut que cela se confirme pour les raisons que j'ai dites. Je voudrais quand même terminer - on fait de la politique - par une petite pique. Cette augmentation arrive aussi pour pallier les baisses, plutôt pour pallier le désengagement financier de la Région à l'égard des associations environnementales. Malheureusement, Mme PÉCRESSE, elle, va dans le sens inverse de la Ville de Paris sur ce point, il faut le reconnaître. Cela met les associations en difficulté et pas seulement celles qui luttent pour les questions environnementales. La Ville de Paris doit faire un double "job" en quelque sorte : compenser les baisses de la Région et répondre aux besoins d'associations qui, comme le F.E.L.I.P.E. ont un succès croissant.

Voilà pourquoi nous voterons avec plus d'enthousiasme que d'habitude ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Pascal JULIEN.

J'adhère totalement à la dernière partie de son intervention. C'est d'ailleurs vrai pour le secteur de l'écologie comme globalement le secteur culturel qui souffre aussi de désengagements conséquents pour certaines de ses associations et festivals de la part de la Région Ile-de-France.

Merci de votre intervention qui me permet de souhaiter avec un peu d'avance un bel anniversaire au Festival du livre et de la presse d'écologie, dont la 15e édition se déroulera en novembre prochain dans le 12e arrondissement.

Vous l'avez dit, le livre et l'écrit constituent des outils essentiels de partage, des expériences et des savoirs de prise de distance critique et d'éducation permanente. C'est en particulier le cas dans le domaine scientifique et de l'écologie. A ce titre, le Festival du livre et de la presse d'écologie joue depuis de nombreuses années un rôle original de vigie et de plateforme d'échanges permettant le repérage de pensées stimulantes, la rencontre directe avec les auteurs ainsi que différent temps de réflexion et de convivialité.

Je saisis de plus cette occasion pour souligner le soutien accru de la Ville - vous l'avez évoqué - cette année vis-à-vis des associations qui œuvrent dans les domaines de l'environnement, du climat et du développement durable. Ces actions de sensibilisation et d'information sont primordiales pour atteindre les objectifs sur le climat et je salue à ce titre le travail que mène ma collègue Célia BLAUDEL.

Bref, rendez-vous est donc pris les 25 et 26 novembre prochains au "104", dans le 12e, pour fêter dans un même élan le livre, l'écrit et l'écologie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 384 - DEVE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 384 - DEVE).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 3e Commission. Conformément à notre règlement, je donne la parole à son Président, Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

La 3e Commission s'est réunie lundi 29 mai. Elle a débuté par une présentation par Véronique HACHE, directrice du Syndicat "Autolib' et Vélib' Métropole", du nouveau dispositif de vélos en libre-service. Dans un premier temps, elle a expliqué la procédure de dialogue compétitif qui a permis d'attribuer le marché au groupement "Smooove", puis a présenté nos nouveaux services et le processus qui va permettre de remplacer progressivement les bornes, puisqu'il faut remplacer les bornes dans tout Paris, avec une bascule qui se fera au 1er janvier prochain.

Au printemps, toutes les anciennes stations auront été remplacées et le nouveau service sera opérationnel à 100 %. La discussion qui s'en est suivie, dans laquelle sont intervenus notamment Pascal JULIEN, François DAGNAUD et moi-même, a porté sur les solutions à apporter dans le cadre du nouveau marché, sur les problèmes que l'on connaît bien, dans l'ancien système, d'approvisionnement de certaines stations ou de surcapacité, "l'overflow" pour les spécialistes.

La 3e Commission a ensuite continué ses travaux par l'examen des projets de délibération, en commençant par ceux de Colombe BROSSEL. Aujourd'hui, pour ce Conseil, ce sont des projets de délibération pour l'essentiel relevant de la "politique de la ville". Elle a souligné le DEVE 96 qui permet de mettre en œuvre le projet de budget participatif et le DDCT 56 pour le portage du fonds de participation des habitants.

Pénélope KOMITÈS a ensuite mis en avant trois projets de délibération concernant les jardins partagés dans les 18e et 17e arrondissements. Elle a évoqué également le DEVE 93 qui organise la subvention pour le Festival de films documentaires "Ciné-Jardins 2017" et deux projets de délibération concernant la Petite Ceinture. Joëlle MOREL a indiqué que, pour l'un d'entre eux, le SG 24, son groupe demanderait que le vote soit dissocié car il y a plusieurs éléments dans ce projet de délibération.

Pour sa délégation, Christophe NAJDOVSKI a ensuite présenté le DVD 58 qui organise une expérimentation relative aux traversées piétonnes pour les personnes malvoyantes, le DVD 38 sur la concession d'un parc de stationnement, le DVD 52 pour un projet d'implantation d'un entrepôt fluvial dans le cadre de la logistique urbaine, et enfin le DEVE 105, sur un financement européen en vue de l'expérimentation intramuros de trois revêtements de chaussée aux propriétés phoniques, thermiques et mécaniques accrues.

Mao PENINOÙ a présenté, pour sa part, le budget annexe de l'assainissement.

Nous sommes passés enfin aux vœux déposés dans le cadre de ce Conseil. Pascal JULIEN a présenté le vœu de son groupe sur la demande de création d'un second crématorium à Paris. Il lui a été indiqué que ce lieu est en recherche depuis 3 ans, mais qu'un certain nombre de difficultés n'ont pu être résolues immédiatement, et que ce choix est en attente d'un arbitrage.

François DAGNAUD est intervenu pour demander que le choix de ce lieu instaure un équilibre géographique par rapport au crématorium existant, implanté dans l'Est parisien.

Pour finir, M. TIBERI est intervenu pour compléter le vœu sur la sécurité des cyclistes en demandant que les voies de bus, ouvertes aux cyclistes, soient limitées à 30 kilomètres/heure, ce à quoi Christophe NAJDOVSKI a répondu que cela présenterait l'inconvénient de diminuer la vitesse commerciale des bus qu'il s'agit, au contraire, d'encourager. Voici un résumé succinct de nos débats.

M. Mao PENINOÙ, adjoint, président. - Merci.

2017 DEVE 97 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Les amis de Kelbongoo" pour son action d'éducation populaire sur les thèmes de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement.

M. Mao PENINOÙ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 97. Il s'agit d'une subvention à l'association "Les amis de Kelbongoo".

Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Je tiens à remercier Célia BLAUDEL d'avoir souhaité soutenir l'association "Les amis de Kelbongoo". En effet, soutenir ce projet associatif en développement, comme nous l'avons fait dans le cadre de la politique de la ville en votant une subvention à cette association lors du Conseil de Paris de mars dernier, c'est soutenir, pour une petite part, notre engagement commun de créer des halles alimentaires à Paris.

L'association "Les amis de Kelbongoo" est une nouvelle association parisienne qui œuvre en lien avec l'arrivée de la future halle alimentaire, rue Bichat, dans le 10e arrondissement, qui doit ouvrir prochainement, nous l'espérons vivement.

Cette association s'est constituée pour travailler au développement d'activités associatives et de quartier autour de l'alimentation, en complément des activités proposées par l'entreprise de l'économie sociale et solidaire "Kelbongoo".

Cette association est donc composée de bénévoles qui souhaitent s'impliquer pour échanger autour des circuits courts et de l'alimentation avec l'objectif d'organiser des visites de ferme, des débats, des ateliers cuisine. Je tiens donc à saluer cette démarche innovante et utile pour agir pour l'accès et l'appropriation de tous à une alimentation saine et de qualité.

Je profite de ce projet de délibération pour attirer votre attention sur une situation qui continue de nous préoccuper dans le 10e arrondissement autour de l'ouverture de la halle alimentaire. Comme vous le savez certainement, un projet avait été déposé par le collectif "Stop Monop" pour le soutien de la Ville de Paris à l'installation de la halle alimentaire du 10e arrondissement. Ce projet a été plébiscité par les habitants du 10e qui l'ont désigné deuxième projet lauréat de l'arrondissement.

Cependant, suite à une interpellation du collectif "Stop Monop" en Conseil d'arrondissement du 10e, nous avons été alertés sur le fait que l'entreprise "Kelbongoo", sélectionnée pour porter la halle alimentaire du 10e, était sans nouvelle de la Ville de Paris depuis plusieurs mois, quant à l'application de ce projet pourtant voté par les Parisiens.

Suite à un vœu que nous avons déposé au dernier Conseil de Paris, une réunion de travail a pu enfin avoir lieu le 24 mai dernier, avec "Kelbongoo", le collectif "Stop Monop" et la maire adjointe en charge du commerce. Nous attendons un retour quant à ce qu'il sera possible pour mobiliser les 200.000 euros votés au budget participatif. Je regrette que nous n'ayons pas pu travailler plus vite sur ce dossier. C'est un engagement de notre mandat et nous sommes aujourd'hui élus depuis plus de 3 ans.

J'insiste donc ici à nouveau sur l'importance, pour la Ville de Paris et l'ensemble de ses élus et services, de pouvoir être plus volontariste sur ce dossier, si nous voulons le mener à bien. Nous avons besoin de l'implication de chacun à la Ville de Paris pour faire réussir ce beau projet. Ce projet de délibération va dans ce sens, nous le voterons donc avec plaisir.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Je crois que votre intervention se suffit à elle-même pour la défense du projet. J'ai pris bonne note de vos remarques sur la halle alimentaire et n'hésiterai pas à les transmettre.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 97).

2017 DDCT 56 - Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville", pour le portage du Fonds de participation des habitants (F.P.H.).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 56 porte subvention à 11 associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville".

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues. Depuis son origine, la politique de la ville a mis les habitants au centre de son action. Ce principe "au centre de son action" a été rappelé et renforcé par les nouveaux contrats de ville de 2015 en mettant la participation citoyenne au premier plan. Des années que l'on en parle, des années qu'on la défend, mais des années de doute. Quels sont les freins à la participation citoyenne pour qu'elle devienne réalité ? Frein d'une société plus hiérarchisée que démocratique, frein de l'éloignement du citoyen en politique, frein des citoyens réduits en consommateurs.

Les démocraties meurent quand les citoyens cessent de croire en leur pouvoir d'influencer la décision politique. La démocratie participative, c'est donner aux citoyens le pouvoir d'agir. Quel est l'intérêt de la participation des habitants pour notre République ? Comment favoriser la participation citoyenne pour qu'elle devienne une démocratie en acte ? En réunissant deux conditions essentielles. Essentielles, parce qu'elles préservent le rôle central des habitants. Essentielles, parce qu'elles autorisent une souplesse des procédures.

Le fonds de participation des habitants, ouvert sur l'ensemble des quartiers "politique de la ville" va s'étendre sur 5 nouveaux quartiers. C'est une bonne chose. Les 11 associations qui animeront ce dispositif, premièrement feront émerger des projets ; deuxièmement, redonneront confiance aux populations sur leur pouvoir d'agir. Il me semble que ces deux éléments sont structurants et devraient être pris en compte dans l'évaluation des projets.

Deux propositions : comment les habitants réalisateurs du projet se sont investis comme acteurs du territoire ?

Quelle place les habitants occupent concrètement dans la réalisation du projet ?

Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération qui ouvre le pouvoir d'agir.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Danièle PREMEL d'insister sur ces fonds de participation des habitants que la Ville finance depuis 2002 pour favoriser et soutenir l'engagement citoyen, et le développement de ces fonds est un objectif majeur du contrat de ville signé en 2015 comme vous l'avez rappelé.

En 2016, 5 nouveaux fonds ont été créés dans les quartiers "politique de la ville" qui en étaient dépourvus. Les montants correspondent aux besoins exprimés par les associations porteuses de ce fonds de participation des habitants, ainsi que des équipes de développement local.

L'enjeu est encore de consolider ces fonds émergents avec les reliquats, et les nouveaux crédits serviront aux projets des habitants. On a noté que certaines structures avaient eu du mal à absorber ces sommes. Une des perspectives consiste donc à critériser plus finement ces enveloppes et faire contribuer l'État à tous les fonds. Il n'a pas cofinancé les nouveaux, bien que ce soit d'abord un dispositif d'État.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 56).

2017 DPSP 7 - Subvention (800.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec le G.I.E. Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (G.P.I.S.) dans le cadre de la surveillance de logements sociaux prioritairement situés en secteur d'intervention de la politique de la ville.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DPSP 7 porte subvention avec le G.I.E. G.P.I.S.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque jour, dès 19 heures 30, 30 équipes sont disponibles sur 11 arrondissements de Paris pour couvrir presque 75.000 logements.

Se déployant prioritairement dans les anciens quartiers "politique de la ville", les zones urbaines sensibles ou à proximité de ces zones prioritaires, l'action de prévention du G.P.I.S. est à destination des publics les plus fragiles. Le G.P.I.S. renforce le sentiment de sécurité, favorise ainsi la mixité sociale et intergénérationnelle.

Le rôle est ainsi reconnu d'utilité publique par les Parisiennes et Parisiens et nous devons être garants de leurs conditions de travail et d'exercice.

La mission principale du G.P.I.S. consiste en la réalisation de rondes dissuasives et de la communication en temps réel des dysfonctionnements ou dégradations relevés lors de ces rondes.

Il procède également à l'éviction systématique des individus hors du patrimoine lors du constat d'occupation abusive des parties communes ou lors de la constatation de troubles à la tranquillité des résidents.

Les patrouilles du G.P.I.S. également s'assurent du bon fonctionnement des installations de sécurité. Par ailleurs, un service d'intervention sur simple appel des locataires du patrimoine sous surveillance permet de prendre en compte rapidement les différents troubles, nuisances, regroupements ou occupations illégales des espaces communs.

La baisse de la subvention de la Ville nous interpelle donc, et nous demandons que l'on éclaire les conséquences de celle-ci. Tous les moyens doivent pouvoir leur être attribués afin de continuer à garantir la sécurité des locataires, mais aussi leur propre sécurité.

Nous savons qu'il n'y aura aucun impact pour les locataires, car la dépense pour les bailleurs sociaux ne fait pas partie des charges récupérables sur les locataires.

Comment vont être impactées les missions essentielles menées par le G.P.I.S. ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Je rappelle que ce projet de délibération acte la modification du financement du G.P.I.S., tel qu'annoncé et présenté par Colombe BROSSEL, que je vous prie de bien vouloir excuser, à l'occasion de la présentation du B.P. 2017 il y a quelques mois maintenant. Il n'y a donc pas de surprise quant au montant en nette baisse de la subvention au G.P.I.S.

Pour rappel, il s'agissait, comme l'avait expliqué Colombe BROSSEL, dans le cadre d'une remise à plat et d'une simplification des nombreux flux financiers entre les bailleurs sociaux et la Ville de Paris, que les bailleurs sociaux se substituent à la Ville de Paris pour le financement du G.P.I.S., à hauteur de 4 millions d'euros.

J'en viens à la réponse à votre interrogation tout à fait légitime. Il s'agit d'une substitution et non d'une réduction du budget du G.P.I.S. Cette mesure d'abord technique n'entraînera donc aucune réduction du niveau de sécurité assuré aux locataires de logements sociaux. Cela ne réduit en rien le nombre de logements qui sont pris en compte par le G.P.I.S. Pour rappel, ce sont près de 75.000 logements. De la même manière, cette mesure ne réduit pas la plage horaire d'intervention du G.P.I.S., qui demeurera de 19 heures 30 à 4 heures 30.

Cette mesure technique maintient 100 % de la zone couverte par le G.P.I.S. Cette subvention se justifiait surtout historiquement pour accompagner les bailleurs sociaux dans l'amorçage du dispositif créé en 2004. Il apparaît tout à fait légitime, considérant que le dispositif est dorénavant à maturité, que les bailleurs sociaux assument eux-mêmes l'essentiel du financement du G.P.I.S. dès lors que la qualité du service rendu et son ampleur ne soient en aucun cas atteints par cette mesure technique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPSP 7).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tranquillité publique rue Belliard dans le 18^e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux vœux non rattachés. Le vœu n° 29 est relatif à la tranquillité publique rue Belliard dans le 18^e.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, de nombreux riverains de la rue Belliard demandent, très légitimement, de vivre dans le calme et la tranquillité.

Or, ils déplorent la présence de campements sauvages dans leur rue. Ils sont victimes des nuisances générées par cette occupation illégale du domaine public. Les personnes qui occupent ces campements allument des feux de bois dont la fumée atteint les appartements de certains riverains. D'ailleurs, nous disent-ils, les pompiers ont dû intervenir pour éteindre un incendie qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

Des riverains également se plaignent des intrusions dans les immeubles, des incivilités répétées, et de la dégradation de l'environnement causée par les décharges de déchets sur la voie publique.

Les habitants, malgré leurs nombreuses demandes, ont parfois le sentiment de ne pas être entendus comme ils le souhaiteraient. Les personnes qui se sont installées rue Belliard vivent dans des conditions indignes. Il est de la responsabilité de la Préfecture de police et de la Maire de Paris d'assurer la sécurité et de bonnes conditions de vie dans ce quartier, et de faire simplement appliquer la loi.

A travers ce vœu nous demandons, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Valérie NAHMIAS :

- de prendre des mesures urgentes pour lutter contre l'occupation illégale du domaine public rue Belliard et dans son secteur ;
- de prendre les mesures nécessaires pour y assurer la sécurité ;
- de procéder à un accompagnement social des personnes les plus fragiles et en particulier les enfants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, Colombe BROSSEL me charge de vous dire qu'elle regrette que ce vœu n'ait pas été débattu en Conseil d'arrondissement, puisque toutes les réponses souhaitées vous auraient été apportées, le maire du 18^e suivant de très près ces installations avec la Préfecture de police et l'Unité d'assistance aux personnes sans abri de la Ville de Paris.

Les installations que vous mentionnez dans votre vœu concernent des stationnements de camionnettes et des familles à la rue dont l'hébergement relève de la compétence de l'État.

L'U.A.S.A., par l'intermédiaire de la maraude "familles" et de sa coordinatrice "familles à la rue" intervient régulièrement, a minima une maraude par semaine dédiée à ce public sur ce secteur depuis près d'un an, et assure le lien avec l'espace "Solidarité Insertion Chemin Vert", notamment pour mettre en place un suivi sanitaire, social ou psychologique avec les familles qui le souhaitent.

Ces interventions permettent des propositions de prise en charge sociale, médicale, psychologique, des services complémentaires à la prise en charge hôtelière, domiciliation, appui aux demandes d'hébergement ou offres de services simples qui facilitent la vie en camionnette ou en campement des familles qui ne sont que de passage.

En parallèle, des procédures d'évacuation des campements installés sur le domaine municipal sont systématiquement lancées avec l'organisation systématique d'une prise en charge hôtelière pour les personnes intéressées, en collaboration avec la Préfecture de la Région Ile-de-France.

L'U.A.S.A. continue les interventions de médiation pour permettre à ces familles de rentrer dans un suivi. Malgré cela, ce site est un lieu d'arrivée sur Paris, après des séjours en Italie de ces familles roumaines, souvent en transit ce qui rend difficile le suivi au long cours.

Dans les compétences qui sont les siennes, la Préfecture de police est sollicitée en cas de troubles à l'ordre public ou d'infractions à la législation sur le droit au séjour des étrangers. Nous demandons la verbalisation des infractions au Code de la route, mais les camionnettes sont très mobiles et pas forcément en infraction. Je pense évidemment au stationnement ou encore à la surcharge des véhicules.

Concernant enfin le placement des enfants au titre de la protection de l'enfance, c'est le Parquet de Paris qui peut prendre des ordonnances de placement provisoire pour les enfants contraints à la mendicité et mis en danger.

La Ville de Paris et le Parquet de Paris ont signé un protocole "Familles à la rue" qui permet de mieux adapter les réponses sociales et judiciaires à apporter à ces situations. Dans ce cadre, l'U.A.S.A. effectue très régulièrement des signalements qui peuvent aboutir à des ordonnances de placement.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande le retrait de votre vœu, sans quoi j'émettrais au nom de l'Exécutif un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - J'imagine que vous le maintenez.

M. Christian HONORÉ. - Etant donné le nombre d'appels et de "mails" que nous recevons avec Pierre-Yves BOURNAZEL sur cette rue et dans le secteur, Monsieur JULLIARD, je suis au regret de vous dire que la mairie du 18e n'est pas au courant...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, je vous demandais si vous le mainteniez.

M. Christian HONORÉ. - Et par conséquent, je maintiens bien entendu ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un comité de suivi du quartier de la porte Montmartre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 30 est relatif à un comité de suivi du quartier de la porte Montmartre.

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Un comité de suivi a été réuni en juin 2016 dans le quartier de la porte Montmartre composé des représentants de riverains et du Conseil d'arrondissement dans sa diversité politique. La création de ce comité répondait à la demande d'habitants et de représentants associatifs du quartier. Il avait pour vocation la concertation entre les habitants et les élus pour une meilleure appréhension des problèmes que connaît le quartier.

Les habitants élaborent des projets d'aménagements urbains pour valoriser leur quartier et ce comité avait pour vocation d'étudier la faisabilité de ces aménagements et c'était aussi l'occasion d'étudier les aménagements prévus par la mairie.

Evidemment, l'intérêt et la condition de l'efficacité de ce comité sont la régularité de ces réunions et leur suivi. Or, en dépit de ce qui avait été annoncé, le comité n'a plus été réuni depuis juin 2016. Les habitants et les représentants associatifs s'interrogent sur les raisons pour lesquelles il n'est plus réuni.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Valérie NAHMIA, nous vous demandons de reprendre les réunions du comité de suivi du quartier de la porte Montmartre et d'en assurer la régularité, de prévoir la présence à côté des représentants des habitants et des élus, des représentants des services de la mairie pour faciliter le travail de ce comité et pour permettre de voir rapidement la faisabilité des projets élaborés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Toujours au nom de Colombe BROSEL, je vous répondrai qu'un comité de suivi a en effet été mis en place en début de mandature, à la demande des habitants pour assurer un suivi de l'usage des nouveaux bâtis suite aux importants travaux de réhabilitation qui concernent l'ensemble du quartier de la porte Montmartre.

Ce suivi a par exemple permis d'intervenir sur un besoin de chauffage au centre d'animation ou sur la pose d'un rideau au centre social "La Maison bleue", ou encore de mettre en évidence des besoins de signalétique.

L'année 2016 a mobilisé les équipes de la "politique de la ville" autour de l'élaboration des projets de territoire, déclinaison du contrat de ville parisien 2015-2020, qui sont devenus de véritables feuilles de route opérationnelles et locales co-élaborées avec les habitants et les acteurs locaux institutionnels associatifs et économiques. La concertation et le suivi n'ont donc jamais cessé.

Au-delà de ce rappel, je me réjouis car voilà enfin un vœu constructif de MM. HONORÉ et BOURNAZEL sur le 18^e arrondissement. Merci, la vie continue !

Enfin, vous reconnaissez que la concertation locale est une réalité. Enfin, vous reconnaissez que le travail à la demande et avec les habitants existe. Et enfin, vous reconnaissez que les représentants du Conseil d'arrondissement dans sa diversité politique y sont associés.

Peut-être est-ce cet esprit constructif qui a permis à l'unanimité des élus du 18^e arrondissement de répondre favorablement à votre vœu lors du Conseil du 18^e.

D'ailleurs s'agissant d'un sujet totalement local, qui a déjà fait l'objet d'un avis positif en Conseil d'arrondissement, le besoin d'être rediscuté en Conseil de Paris ne nous apparaît pas comme flagrant. Mais si vous souhaitez une seconde fois que nous actions la poursuite du travail de concertation via ce comité de suivi, alors allons-y. Au regard de tous ces éléments, j'é mets donc au nom de l'Exécutif un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, sans vous demander si vous le retirez - quel échange ! - le vœu n° 30 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 151).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la plateforme de réception des appels 112-17-18.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 31 est relatif à la plateforme de réception des appels 112, 17 et 18.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Je vais présenter ce vœu au nom de mon collègue POZZO di BORGIO, le sénateur.

Comme vous le savez, au groupe UDI-MODEM, nous sommes très attentifs aux moyens techniques mis en place pour traiter les appels d'urgence à Paris, avec la mise en service depuis l'été 2016 du traitement des appels d'urgence à deux niveaux : un premier niveau de filtrage des appels mutualisé entre la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et la Direction de la Sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, et un second niveau de traitement des demandes d'urgence pour chaque force.

Résultat, cela permet une réduction des coûts opérationnels, l'amélioration de l'information des appelants, l'accélération des interventions - c'est surtout cela l'objectif - afin de maintenir un niveau de performance élevé des services d'urgence dans l'agglomération parisienne.

Le premier filtrage téléphonique permet d'éliminer ceux qui ne concernent pas les urgences vitales, c'est-à-dire 96 % des appels du 112 et environ 70 % des appels des 112, 17 et 18 confondus, et cela permet alors aux opérateurs du niveau 2 de se concentrer sur les seules urgences.

Cependant, à l'épreuve de son application, de nombreux appelants se plaignent du fonctionnement de cette plateforme. Ils regrettent simplement de ne plus bénéficier d'un contact humain direct lors de l'appel téléphonique, alors même qu'ils vivent des situations souvent anxiogènes.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que le Préfet de police de Paris transmette aux Conseillers de Paris, d'ici la fin de l'année par exemple, l'évaluation qualitative du fonctionnement de la plateforme unifiée de réception des appels sur l'agglomération parisienne, puis dans le même temps qu'il fasse l'état des évolutions envisagées du dispositif, afin de répondre aux conclusions de cette évaluation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

Départ du Général Philippe BOUTINAUD, commandant de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais avant tout profiter de l'occasion qui m'est donnée par votre vœu pour saluer le Général Philippe BOUTINAUD, commandant de la Brigade des sapeurs-pompiers qui vient de quitter ses fonctions et auquel la Maire a remis jeudi dernier la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris et des médailles de la Ville de Paris aux officiers et sous-officiers de la B.S.P.P. quittant le service actif.

Les Parisiens ont eu la chance d'avoir plusieurs années durant un homme exceptionnel à la tête de la Brigade, que ce soit au moment des attentats de 2015 ou à l'occasion des 1.300 interventions quotidiennes de la B.S.P.P., il a su porter haut les couleurs, le professionnalisme, la compétence et le dévouement de la Brigade au service des Parisiens. Je sais que nous partageons tous ce sentiment et c'est en notre nom à tous que je me permets de lui rendre aujourd'hui cet hommage.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la plateforme de réception des appels 112-17-18 (suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Quelques éléments concernant votre vœu.

Cette plateforme d'appels unique, inaugurée en novembre dernier mais qui fonctionnait depuis début 2016, est un sujet à la fois technique, humain et financier. Il est technique car la plateforme d'appels prend en charge les appels 18 et 112 de tous les départements 75, 92, 93, 94 et les appels 17 de Paris et du 93. Elle regroupera prochainement les appels 17 du 92 et 94 et l'ensemble sera alors organisé en deux niveaux de traitement : un premier niveau de filtrage et d'orientation, et le second traitement sera véritablement dédié à l'exploitation et au traitement de l'appel qui déclenche une intervention des pompiers ou des services de police ou parfois même simultanément.

L'Euro 2016, la crue de la Seine ou encore le 14 juillet ont permis la mise en route de ce "process" qui, comme vous le rappelez, permet d'éliminer les appels qui ne correspondent pas à des urgences vitales, soit 90 % des appels du 112, sachant que la plateforme est contactée plus de 5.500 fois par jour. Le débat n'est donc pas sur la pertinence de cet outil, vous le dites vous-même, qui a déjà fait baisser les appels quotidiens qui étaient de 7.000 par jour en 2015, mais il s'agit bien d'un débat quant à sa qualité. Aussi, il me semble en effet pertinent qu'après plusieurs mois de fonctionnement, une évaluation qualitative de cette plateforme soit faite.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je le mets donc aux voix...

Vous souhaitez intervenir, Monsieur BOULANGER ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - M. le Maire adjoint a dit tout ce qui était à dire dans ma fiche, mais simplement pour préciser que s'agissant d'un projet nouveau, à l'instar de tout projet qui se met en œuvre aujourd'hui en matière de service public, il fera l'objet d'une évaluation au bout d'un an de fonctionnement, comme cela est demandé. Bien évidemment, il nous appartient de vérifier le taux d'appels perdus, le délai de réponse, le

nombre de sonneries avant le décroché et la qualité du service, etc., etc. Bien évidemment, il y va de l'intérêt même de ce nouveau dispositif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci de ces compléments utiles.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 152).

Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à l'élargissement au périmètre d'intervention de l'Unité de sécurisation Tour Eiffel Trocadéro.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 32 est relatif à l'élargissement du périmètre d'intervention de l'Unité de sécurisation Tour Eiffel Trocadéro.

La parole est à Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le Préfet de police a récemment créé une unité de police spécialement affectée à la surveillance de la zone touristique autour de la Tour Eiffel des deux côtés de la Seine. Les élus du 7^e arrondissement ne peuvent que se réjouir de la création de cette brigade. C'est un projet que Rachida DATI soutient depuis plusieurs années. Sa présence est nécessaire sur cet espace très touristique où se concentrent les incivilités et les tentatives d'escroquerie à l'égard des passants et des visiteurs. La vente à la sauvette est également omniprésente.

Je dois particulièrement attirer votre attention sur la présence de nombreux véhicules, qu'ils soient ou non motorisés, qui génèrent des nuisances dans un cadre qui dépasse largement le Champ-de-Mars. Les "touc-touc" et les vélos-taxis exercent majoritairement l'activité de transport de personnes sans autorisation. Dans ce secteur d'activité très mal réglementé, les forces de police ne disposent pas des moyens légaux et des effectifs pour faire respecter l'ordre public.

Les tricycles motorisés et autres vélos-taxis génèrent de fortes nuisances sonores dans l'ensemble des rues qui desservent le Champ-de-Mars. La musique diffusée à haut volume par les enceintes transportables des conducteurs exaspère les riverains et dégrade l'image du site, qui est pourtant l'une des vitrines de la France à l'étranger.

La Ville de Paris a pris des engagements sur le contrôle du bruit en lançant le plan de prévention du bruit dans l'environnement. Il faut dépasser les positions de principe et entrer dans l'action. Des décisions fortes doivent maintenant être prises pour se donner les moyens de faire cesser ces nuisances.

L'élargissement du périmètre d'intervention de cette nouvelle brigade de protection touristique est un de ces moyens. Si nous nous tenons au périmètre actuel, nous risquons en effet de simplement déplacer le problème. Les auteurs de ces incivilités se reporteront vers le Sud du Champ-de-Mars, au-delà de la limite de la zone qui sera soumise à un contrôle plus intensif.

C'est pourquoi nous souhaitons par ce vœu que la zone d'intervention de la Brigade de protection touristique soit étendue à la partie sud du Champ-de-Mars, entre la place Jacques-Rueff et l'Ecole Militaire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Bruno JULLIARD, Monsieur BOULANGER, pour la Préfecture de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La question posée concerne l'unité de sécurisation de la Tour Eiffel Trocadéro, ce qui est qualifié chez nous d'UST3. Son périmètre d'intervention actuellement concerne, pour le 7^e arrondissement, la partie nord-ouest du Champ-de-Mars, le pont d'Iéna, le port du Bourdonnais et de Suffren, jusqu'au musée des Arts premiers, et pour le

16e, le site du Trocadéro, le parvis des Droits de l'homme et l'avenue de New York, jusqu'à la passerelle Debilly incluse.

L'unité qui intervient sur ce secteur déjà grand concerne 32 policiers, qui sont dédiés à la proximité avec les touristes et à la sécurité desdits touristes. Et donc, il est important pour nous de ne pas trop les éloigner en étendant leur champ d'intervention, de les éloigner du cœur de leur action, c'est-à-dire là où il y a une concentration de touristes, aux abords de la Tour Eiffel et du Trocadéro. Pour autant, dans la mesure où le périmètre reste inchangé, le reste de la surface du Champ-de-Mars est couvert par les services du commissariat du 7e arrondissement et ils sont omniprésents sur ce secteur.

S'agissant de la présence des tricycles et des autres engins, il est vrai qu'ils interviennent aujourd'hui dans un cadre réglementaire qui est insuffisant. D'ores et déjà, le Préfet de police a saisi le Ministre de l'Intérieur de cette problématique et le Ministre des Transports dans la mesure où l'activité de ces véhicules de transport de personnes ne répond aujourd'hui à aucune réglementation précise. Nous réfléchissons à l'idée d'étendre l'arrêté qui préexiste sur le fait que sur les abords d'un certain nombre de sites touristiques, le stationnement des tricycles est interdit.

En revanche, ils continuent à circuler à très faible vitesse, ce qui amène leur concentration notamment autour de la Tour Eiffel. Nous évoquerons donc, dans les tous prochains jours avec la Mairie de Paris, l'idée d'élargir et de renforcer cette interdiction, non seulement de stationnement, mais de circulation, dans ces secteurs touristiques, notamment celui de la Tour Eiffel, et sachant que les nuisances sonores générées par ces tricycles, avec la radio qui marche à tout va, a fait l'objet de 11.100 évictions durant l'année 2016, et déjà 2.216 évictions et contraventions depuis l'année 2017. Un grand nombre d'entre eux ont également été verbalisés pour le tapage qu'ils génèrent lorsque les policiers, bien évidemment, les prennent en flagrant délit.

En tout cas, on est extrêmement mobilisé sur ce secteur et le contexte d'aujourd'hui nous le rappelle encore avec l'agression de cet après-midi sur Notre-Dame de Paris. Nous sommes très mobilisés en nombre de policiers autour de la Tour Eiffel et sur l'intégralité du Champ-de-Mars, bien évidemment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette question s'adressait essentiellement à M. le Représentant du Préfet de police, donc je serai très bref. Peut-être simplement deux éléments de précision : le premier concerne une forme de confusion dans votre vœu, Madame DAUVERGNE, qui lie les nuisances occasionnées par les tricycles motorisés et les vélos-taxis avec la création par la P.P. d'une unité de sécurisation Tour Eiffel Trocadéro. Cette création est en effet une des composantes du dispositif du Plan Tourisme 2017 élaboré par la P.P. en lien avec la Ville de Paris et dont la mission essentielle est d'occuper visiblement la voie publique et d'interpeller les auteurs d'infractions commises contre les touristes. Il ne s'agit donc pas directement et prioritairement de lutter contre les nuisances des tricycles motorisés.

Le second point qui concerne cette nouvelle Brigade "touristique", qui a été créée sur le secteur Champ-de-Mars Trocadéro, comme cela vient d'être dit, de facto, son périmètre d'intervention prévoit d'ores et déjà sur le Champ-de-Mars, aussi sous réserve... Non, pardon, il me semble que votre vœu est soit satisfait, s'agissant de son périmètre, soit pas tout à fait adapté quant aux missions de la brigade concernée.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir le retirer, sans quoi j'émettrai au nom de l'Exécutif un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme DAUVERGNE semble vouloir maintenir son vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la construction d'un second crématorium.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 33 est relatif à la construction d'un second crématorium.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Le crématorium du Père-Lachaise est une propriété de la Ville de Paris, géré actuellement par une société d'économie mixte, et d'ailleurs, très bien géré, tant au plan commercial qu'éthique. C'est le seul crématorium intra-muros de Paris.

Or, il devra subir tôt ou tard des travaux importants qui empêcheront une partie de son activité. Or, il est déjà saturé aujourd'hui. Avec 5.900 crémations en 2016, on a atteint la limite. Cette saturation permanente se répercute sur les funérariums, là où les corps attendent avant d'être "crématisés", et ce délai d'attente augmente. Il est de dix jours aujourd'hui, et cela va continuer. Le vieillissement de la Ville de Paris, le recours grandissant à la crémation, c'est 40 % dans Paris aujourd'hui, pour les décès, contre 30 % ailleurs.

Tout cela fait qu'évidemment, la construction d'un second crématorium s'impose, et elle s'impose dans Paris. Je regrette qu'il n'y ait pas eu, à l'échelle parlementaire, un schéma métropolitain, ou au moins régional, parce que tantôt c'est la concurrence nocive, tantôt il y a des zones où il y en a trop, d'autres où il n'y en a pas assez. S'il y a bien un marché qui doit être régulé, pour des raisons éthiques évidentes, c'est bien celui-ci. Il ne l'est pas suffisamment.

Alors, moi, simple Conseiller de Paris, je suis informé par la rumeur qu'effectivement, un deuxième crématorium devrait bientôt, peut-être, surgir dans le Sud de Paris, le 14e ou le 13e arrondissement et, comme on est à mi-mandat, que je suis un simple conseiller, mais, en plus, membre de la majorité, voilà, je veux sortir de la rumeur, je veux que l'information soit faite, qu'un débat ait lieu, d'où le vœu qui demande que la 3e Commission soit saisie de cette question et que l'on en discute.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu porte effectivement, notamment, sur la saturation de l'activité du crématorium du Père-Lachaise. Alors, évidemment, c'est exact. Les éléments que vous énoncez dans les considérants de votre vœu sont exacts puisqu'il y a bien une saturation du crématorium du Père-Lachaise, notamment suite à l'augmentation forte du recours à la crémation depuis un certain nombre d'années. La Ville de Paris, bien évidemment, est très mobilisée pour répondre à cet enjeu puisqu'il ne vous a pas échappé que la création d'un second complexe funéraire est l'un des engagements de campagne de la Maire de Paris et qui figure dans la feuille de route qu'elle m'a confiée. Nous y travaillons depuis le début de la mandature. C'est un complexe qui nécessite une surface au sol importante. Beaucoup de sites ont été aujourd'hui regardés, notamment au regard des conditions techniques nécessaires.

Alors, effectivement, même si les schémas régionaux n'existent pas aujourd'hui au regard de la loi, les équipements existant dans la globalité de l'Île-de-France sont, bien évidemment, pris en considération. Je précise, aujourd'hui, qu'il existe beaucoup plus de crématoriums au Sud de Paris qu'à l'Est de Paris. Vous avez souhaité qu'un débat en 3e Commission puisse avoir lieu et qu'une information soit apportée aux élus parisiens sur ce sujet. J'y suis favorable et je vous proposerai d'organiser ce débat à l'automne. Je vous précise, cependant, que les informations qui seront apportées lors de ce débat respecteront strictement les règles de la concurrence qui s'appliquent au lancement de marchés ou de délégations de service public, ce qui va être le cas dans ce dossier.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

J'en déduis donc que c'est un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 153).

Vœu déposé par le GEP relatif à la "Grosse Bouteille" (11e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 34 est relatif à "La Grosse Bouteille".

Joëlle MOREL a la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Monsieur le Maire, en tant qu'élue aux espaces verts dans le 11e, je connais bien le projet de la parcelle Truillot, envisagée depuis plusieurs dizaines d'années, programmée lors de la mandature précédente. Ce projet avance, mais il avance lentement. Alors, j'ai participé à impulser des usages éphémères : le jardin partagé, la friche, l'installation d'un "city stade". Toutes ces initiatives ont rencontré un grand succès. Une légitime émotion s'élève et s'amplifie dans le 11e, et au-delà, autour de "La Grosse Bouteille", installée depuis des années sur le toit de l'immeuble à l'angle de la rue Boulle et du boulevard Richard-Lenoir. La crainte de voir disparaître "La Grosse Bouteille" est partagée par un grand nombre de personnes. Il faut donc sauver ce totem urbain. Il faut intégrer "La Grosse Bouteille" dans le projet d'aménagement. Les retards pris par les travaux le permettent. Profitons de cette opportunité.

L'urbanisme d'hier, c'était l'ingénieur qui programmat, planifiait un chantier clef en main. Ce n'est pas ainsi que nous réinventerons Paris. Paris a besoin d'un urbanisme co-élaboré, valorisant les symboles urbains, avançant par phases et sachant se redéfinir au fur et à mesure des usages éphémères pour être au plus proche des attentes des habitants. A ce titre, il apparaît que le jardin partagé, tel qu'il est programmé, est d'une surface insuffisante. Alors, entendons la demande d'un urbanisme participatif des usages.

Je souhaite, pour illustrer mon propos, citer Edgar MORIN : "Comme les pièces dispersées au hasard d'un puzzle, les ferments premiers de la nouvelle civilisation travaillent ici et là, font ici et là lever la pâte nouvelle. Les besoins inconscients d'une autre vie commencent alors à passer à la conscience. Des oasis de convivialité, de vie nouvelle se sont créés".

Le groupe Ecologiste soutient cette oasis de convivialité à Truillot et je vous propose de vous associer et de voter notre vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Une demande de prise de parole du maire du 11e arrondissement.

François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Oui, merci beaucoup.

Je ne peux qu'adhérer aux propos de Joëlle MOREL quand elle demande que l'urbanisme des projets imposés ne soit plus en œuvre aujourd'hui. Et c'est bien la ligne que nous avons suivie ici puisqu'il y a eu plus de cinq années de concertation autour de ce projet qui a abordé toutes ses dimensions, y compris, d'ailleurs, la question de "La Bouteille" qui a été soulevée par des habitants qui ont participé à cette concertation. Je rappelle que ce n'est pas un vain mot quand je parle de "concertation" puisqu'il y a eu plus de 14.000 questionnaires qui ont été diffusés dans l'arrondissement, de très nombreuses réunions publiques, des lettres d'information, des conseils de quartier, enfin, bref, y compris les enfants des écoles voisines se sont saisis de ce projet pour que chacun puisse verser sa pièce à l'ouvrage.

Qu'est-ce qui est sorti de cette concertation sur cette "Grosse Bouteille" ? L'idée qui est sortie est de préserver la mémoire de cette "Bouteille". Et c'est ce vers quoi nous nous sommes engagés, que ce soit par un maintien physique ou une évocation. Libre à la suite de la concertation de décider la forme, mais, en tout cas, c'est là où j'ai un problème, où nous avons un problème avec ce vœu, ce qui fait qu'il n'a pas été voté au Conseil du 11e arrondissement, c'est que le vœu en profite pour demander le maintien du bâtiment. Or, je tiens à rappeler que le 11e arrondissement est l'arrondissement qui a le moins d'espaces verts de Paris par habitant - 0,7 mètre carré par habitant - que c'est la seule opportunité de créer un vaste jardin traversant entre le boulevard Richard-Lenoir et le boulevard Voltaire, que c'est un projet qui a été plébiscité par les habitants et sur lequel nous nous sommes engagés.

Donc, je pense qu'il y a évidemment une solution à trouver pour cette "Grosse Bouteille". J'ai moi-même proposé qu'un appel à projets culturels soit lancé pour que, soit "La Bouteille", soit son évocation, soit intégrée au projet. Mais, évidemment, cela ne peut se faire qu'en permettant la réalisation totale de ce jardin.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à mes collègues.

Effectivement, François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement, vient de rappeler la concertation exemplaire qui a été menée sur ce projet d'aménagement du jardin Truillot puisqu'effectivement, l'ensemble des acteurs locaux a pu participer via des réunions publiques, des ateliers, des marches exploratoires, je ne rappellerai pas, et qui, effectivement, a débouché sur un périmètre allant au-delà du jardin, avec comme ambition de proposer la meilleure intégration possible de ce projet dans son environnement et, bien évidemment, comme il a été rappelé par le maire du 11^e arrondissement, la question du devenir de "La Grosse Bouteille" a été abordée.

Je considère que les différentes phases de concertation ont abouti à un projet équilibré de la création d'un espace vert dans un arrondissement où il en manque, de plus d'un demi-hectare et, surtout, dans un tissu urbain dense.

Je voudrais aussi remercier le maire du 11^e pour avoir osé un certain nombre de choses nouvelles sur ce jardin.

Je vais proposer un amendement de l'Exécutif qui va nous permettre, parce que nous avons quand même aujourd'hui toutes les autorisations nécessaires pour engager les travaux très rapidement. Donc, je vous propose aujourd'hui de dissocier trois choses : le jardin, le bâtiment qu'il faut effectivement détruire et "La Grosse Bouteille". Je vous propose que, sur le devenir de "La Grosse Bouteille", de sa rénovation qui est nécessaire et de son repositionnement, nous puissions y travailler via des discussions, une concertation locale. C'est l'objet de l'amendement de l'Exécutif. Donc, je vous propose de retirer votre vœu au profit de l'amendement qui vous a été déposé, en vous garantissant effectivement de pouvoir travailler sur cette "Grosse Bouteille".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est une intégration de l'amendement au vœu ? Oui.

Acceptez-vous l'amendement, Madame MOREL ?

Mme Joëlle MOREL. - Tout à fait.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 154).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'accès au square Saint-Gilles-Grand-Veneur - Pauline-Rolland (3e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 35 est relatif au square Saint-Gilles-Grand-Veneur - Pauline-Rolland.

Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

Je dépose ce vœu en me faisant le relais des habitants de la résidence des Arquebusiers, car cette résidence compte un jardin qui est enclavé et qui figure parmi nos jardins municipaux et qui inflige aux habitants de cette résidence un certain nombre de nuisances, puisque son enclavement fait que ses usagers y font beaucoup de bruit, que cela s'entend davantage. Il y a eu, par le passé, des faits assez déplorables de trafics et autres, pas mal de saleté qui est laissée par les chiens et les usagers de ce jardin. Les habitants de cette résidence... D'abord, je voudrais surtout qu'il n'y ait pas de caricature. Je ne suis pas en train de dire que le jardin est à feu et à sang. Il y a eu des problèmes qui ont été réglés. Il n'empêche qu'il demeure des problèmes, notamment de bruits, qui sont très problématiques pour les habitants de cette résidence, en particulier ceux qui se trouvent au rez-de-chaussée. Les habitants de cette résidence ont demandé une fermeture de ce jardin, il y a quelques années, qui a été refusée par la Mairie de Paris au motif que Paris manque d'espaces verts et que l'on ne peut pas priver le reste des Parisiens d'un jardin. C'est un motif que l'on peut entendre.

En revanche, les habitants reviennent aujourd'hui avec une demande qui me paraît un bon compromis. Ils demandent une adaptation des horaires. Ils demandent à ce que ce jardin puisse être fermé un peu plus tôt le soir et que les horaires soient réduits le week-end, de manière à assurer un juste équilibre entre les usagers et les habitants car, comme vous le savez, on ne peut pas empêcher les enfants de faire du bruit dans un jardin.

Il y a des initiatives qui ont été prises par la Mairie de Paris qui visent à installer une certaine médiation, un guide de bonnes pratiques du type utiliser des ballons en mousse. Chacun sait que tout cela s'écrit sur des papiers, mais cela voit rarement le jour dans les faits. Le maire du 3e arrondissement a répondu à mon vœu, que j'avais déposé en Conseil d'arrondissement, que l'adaptation des horaires n'était pas légale puisque les jardins publics devaient faire l'objet des mêmes horaires d'ouverture et de fermeture.

Je dépose toutefois ce vœu car, après m'être renseignée, j'ai vu que les horaires d'ouverture et de fermeture des jardins municipaux n'étaient pas uniformes. Certains ouvrent plus tard, certains ferment plus tard, certains ferment plus tôt.

J'ai notamment cité quelques exemples concrets dans mon vœu. Pour ne prendre que les plus proches, deux jardins dans le 4e arrondissement, le jardin des Blancs-Manteaux et le jardin des Rosiers qui ferment plus tôt que celui que j'évoque dans la résidence des Arquebusiers. Il y a encore d'autres jardins comme le square Marie-Curie dans le 13e arrondissement, des jardins de mairie qui sont fermés le week-end. Donc l'adaptation des horaires ne paraît pas être illégale ou insurmontable.

Je vous demande donc qu'une convention puisse être établie entre la Mairie de Paris et le Syndicat de copropriétaires de manière à ce que l'on puisse trouver des horaires qui permettent aux Parisiens de profiter de ce jardin et aux habitants de ne pas pâtir de l'utilisation de ce jardin.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci. Le maire du 3e arrondissement n'est pas là. Madame HAREL, vous avez omis de préciser, dans votre vœu et dans votre intervention, que la mairie du 3e arrondissement a mis en place, fin 2016, une médiation sous l'égide d'un médiateur professionnel et du responsable de la Mission prévention et communication du commissariat du 3e arrondissement. Le maire du 3e a indiqué vous avoir d'ailleurs invitée lors du dernier Conseil d'arrondissement à participer à la prochaine réunion de médiation.

Aujourd'hui, trois séances se sont déroulées en présence des représentants de la mairie, mais également du conseil de quartier, du conseil syndical, des gardiens et des résidents de la copropriété. Ce travail collectif a amené à des engagements concrets avec notamment la mise en place immédiate d'un renforcement des passages de la Brigade de lutte contre les incivilités, l'intervention de médiateurs spécialisés dans la prévention et des dispositifs d'information des usagers.

J'imagine que vous savez qu'un premier bilan détaillé des interventions réalisées sera communiqué au cours de la prochaine médiation qui est fixée fin juin. Contrairement à ce que vous dites, ce square est un équipement public, il doit pouvoir bénéficier à l'ensemble des Parisiens. Le fermer, notamment le week-end et en fin d'après-midi, n'est pas envisageable, et cela ne correspond pas à notre ambition d'ouverture des espaces verts.

J'émet un avis défavorable sur ce vœu et je vous propose de continuer à participer à la médiation organisée par le maire de votre arrondissement sur ce sujet.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mmes DATI, DAUVERGNE et M. POZZO di BORGO relatif à l'implantation d'un capteur de bruit sur le Champ de Mars.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 36 est relatif à l'implantation d'un capteur de bruit sur le Champ de Mars.

Emmanuelle DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans un environnement urbain tel que Paris, le bruit est un réel enjeu de politique publique. La Ville a proposé une réponse avec le Plan de prévention du bruit 2015-2020 dont les actions complètent les missions de "Bruitparif", l'association créée par le Conseil régional d'Ile-de-France. Les usagers et les riverains du Champ de Mars sont aujourd'hui soumis à une importante exposition : organisations de rassemblements bruyants, événements trop fréquents mais également passages des vélotaxis qui nuisent à la tranquillité du voisinage.

Aucune limite ni encadrement n'est posé face à la très grande fréquentation touristique du site et son exploitation événementielle. Ces deux phénomènes soumettent les riverains à un niveau sonore trop élevé toute l'année, sans que cette situation ne soit prise en charge par les pouvoirs publics.

Ce n'est pas sans conséquence. Comme vous le savez, les troubles du sommeil, un surcroît de fatigue et, dans le cas d'expositions chroniques, des problèmes cardiovasculaires. Au-delà de la gêne, le bruit est donc bien un enjeu de santé publique.

Par ailleurs, les données disponibles aujourd'hui pour saisir pleinement les différents aspects du bruit sur le Champ de Mars ne sont pas satisfaisantes. "Bruitparif" tient à disposition une carte parisienne de l'exposition aux nuisances sonores fondée sur des calculs et non des capteurs. Sur le Champ de Mars, les émissions de bruits sont pourtant spécifiques, et ce pour plusieurs raisons : organisations des événements qui font augmenter, sur plusieurs jours, le bruit de fond et les difficultés rencontrées dans la lutte contre les "tuk-tuk" qui diffusent de la musique à volume élevé.

Parce que la qualité de vie des riverains et des usagers du Champ de Mars est une priorité, nous émettons le vœu qu'un capteur de bruit soit installé sur le site, place Jacques-Rueff. Il est nécessaire de disposer de données fiables et objectives sur le bruit pour mettre en place des politiques ciblées de réduction du niveau sonore.

L'installation de ce matériel permettra de définir précisément, et sur plusieurs jours, le niveau d'exposition des usagers. Ces données devront aboutir à des solutions fortes et pérennes pour préserver la santé des habitants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Vous avez rappelé, et je vous en remercie, que la Ville de Paris mène une politique active sur la prévention du bruit en ville. Dans ce cadre, notamment le Conseil de la nuit a demandé à "Bruitparif" de déployer des capteurs de bruit sur cinq quartiers dits festifs parisiens où l'animation festive peut conduire, dans ces quartiers, à des niveaux sonores importants, plusieurs fois par semaine.

Bien évidemment, ces types de mesure sont destinés à des sites qui accueillent des activités dites bruyantes et qui sont des activités bruyantes quasi quotidiennes. Ce sont des sites qui n'ont rien à voir et qui ne sont absolument pas comparables avec le Champ de Mars puisque, sur le Champ de Mars, les sources de bruit sont très variables, très ponctuelles et que donc la pose d'une station de mesure n'a pas la même pertinence que dans des sites dont l'activité nocturne est continue.

Je vous rappelle que les manifestations d'envergure sur le Champ de Mars sont très exceptionnelles et que les organisateurs de ces événements sont tenus de respecter l'arrêté préfectoral de 2001 sur les manifestations publiques à caractère commercial. À partir du moment où elles donnent lieu à sonorisation, les organisateurs doivent présenter au service de la Préfecture de police une étude d'impact avec notamment la distance entre les sources de bruit et les bâtiments, et quand elles sont mobiles, les organisateurs doivent faire en sorte aussi que leurs installations de sonorisation ne dépassent pas un certain nombre d'émissions sonores.

On n'est absolument pas dans le cas d'un site où le bruit doit être mesuré de manière quotidienne. Je voudrais également vous dire que, dans le cadre du schéma directeur du Champ de Mars sur lequel nous travaillons, ce seront des questions qui seront abordées. Donc j'émetts un avis défavorable sur votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la restructuration du réseau de bus parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 37 est relatif à la restructuration du réseau de bus parisiens.

Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Ce vœu a été voté à l'unanimité au Conseil du 12e arrondissement, mais la maire du 12e a souhaité qu'il soit porté devant notre Conseil aujourd'hui pour interpeller le Syndicat des transports Ile-de-France de la Région sur le Grand Paris des bus.

En effet, après un premier vœu qui a été adopté au Conseil de Paris les 7 et 8 novembre et à quelques semaines de l'approbation définitive du projet du Grand Paris des bus par le conseil d'administration du S.T.I.F. prévu fin juin, elle souhaite faire entendre à nouveau les attentes des habitants du 12e arrondissement exprimées l'automne dernier et sans cesse réitérées, avec une pétition ayant réuni plus de 3.000 signataires.

Ce projet de restructuration a pu évoluer déjà partiellement, à l'issue de la concertation publique. Il touche plusieurs lignes structurantes pour la desserte du 12e arrondissement et offre aussi de belles perspectives pour un réseau de bus d'échelle métropolitaine. Le 12e arrondissement a été satisfait de voir que, suite à ses demandes portées auprès de l'organisme organisateur des transports, un lien sera vraisemblablement maintenu entre le 12e arrondissement et le Centre de Paris grâce à la ligne 24. De même, le prolongement de la ligne 201 jusqu'à la porte Dorée permettra de desservir au mieux le bois de Vincennes. Les lignes 215 et 71, quant à elles, desserviront nouvellement l'arrondissement et permettront de répondre aux besoins engendrés par l'arrivée de l'université Sorbonne-Nouvelle en septembre 2019. Le prolongement respectif des lignes 91 et 72 à la gare du Nord et à la gare de Lyon permettra enfin de préfigurer les lignes à haut niveau de service entre les gares parisiennes sur les quais de la rive droite.

Si le maire et le Conseil d'arrondissement se sont félicités de ces infléchissements, il reste à ce jour une inquiétude concernant la ligne 87.

En effet, le projet de deux lignes, une courte, 87, desservant le trajet porte de Reuilly - Jussieu, et une ligne longue, 77, desservant le trajet Joinville-le-Pont - musée d'Orsay apparaît peu satisfaisant.

Sans aucune garantie en termes de fréquence et d'horaires apportée par le S.T.I.F., il est certain que la ligne 77 représenterait des risques majeurs d'irrégularité sur un long trajet de 14,5 kilomètres.

Dès lors, il s'agit par ce vœu d'appuyer à nouveau ces demandes formulées à de nombreuses reprises depuis octobre 2016 et le début de la concertation. Une meilleure desserte du bois de Vincennes, un maintien du lien entre le quartier de la Vallée de Fécamp et le Centre Paris, tout comme l'existence d'un service soutenu et de qualité pour les usagers de ce transport en commun durable et accessible apparaissent essentiel pour un Grand Paris des bus à la hauteur des promesses avancées par la Région Ile-de-France et le S.T.I.F.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - La concertation publique relative au projet de restructuration du réseau de bus parisien s'est déroulée de septembre 2016 à janvier 2017, et parmi les évolutions du réseau qui étaient soumises à la concertation par le S.T.I.F., le projet d'une coupure de la ligne 87 à la gare de Lyon a suscité de nombreuses oppositions et pétitions d'usagers, qui nous ont parues tout à fait légitimes.

Par ailleurs, les mairies des 5e et 12e arrondissements se sont exprimées en défaveur de cette réduction de desserte et l'Exécutif parisien a soutenu cette position lors du Conseil de Paris de novembre 2016, puis dans les négociations qui se déroulent avec le S.T.I.F. depuis février dernier.

Comme vous le signalez dans votre vœu, le S.T.I.F. a accepté, dans le cadre de ces discussions récentes, de modifier sa position initiale en proposant la création d'une ligne complémentaire à la ligne 87 réduite, numérotée 77, entre le musée d'Orsay et Joinville-le-Pont, longue de 14 kilomètres et d'une fréquence théorique de 15 minutes.

Cette proposition va dans le bon sens par rapport à ce qui était soumis à la concertation, mais elle reste très en-deçà du niveau d'offre actuelle. La R.A.T.P. a indiqué qu'une ligne aussi longue que la 77 serait nécessairement pénalisée par des irrégularités qui rendraient la fréquence effective de passage encore plus faible que les 15 minutes théoriques prévues.

C'est pourquoi je soutiens la position que vous défendez dans votre vœu, afin que le S.T.I.F. accepte de maintenir une desserte qui ne dégrade pas les conditions de desserte des usagers du bus 87, et la proposition que vous formulez avec deux services partiels, l'un entre le musée d'Orsay et porte de Reuilly, et l'autre entre Jussieu et Joinville-le-Pont pourrait convenir.

Je propose cependant un léger amendement pour ouvrir la possibilité à d'éventuelles autres combinaisons entre la ligne 87 et les autres lignes du secteur, qui permettraient d'aboutir au même résultat, par exemple en prolongeant la ligne 63 vers l'Est.

Je donne un avis favorable à votre vœu enrichi de cet amendement, si vous l'acceptez.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame OLIVIER, acceptez-vous l'amendement ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 37 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 155).

Vœu déposé par le GEP relatif à la sécurité des espaces cyclables.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 38 est relatif à la sécurité des espaces cyclables, et c'est Jacques BOUTAULT qui nous en parle.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - S'agit-il de négligence ou de désintérêt, je l'ignore, toujours est-il que le manque de volonté de la police pour faire respecter le droit des cyclistes est assez patent. Il devient en effet de plus en plus compliqué, voire risqué de se déplacer à vélo à Paris en dépit des efforts déployés par la Ville de Paris, tant le respect des espaces cyclistes par les deux-roues motorisés et les automobilistes semble facultatif. C'est comme si on s'habitait à Paris aux voitures stationnées à cheval sur les pistes cyclables, le temps de faire quelques courses, ou les chauffeurs "Uber" qui empruntent les couloirs de bus et vélos, ou les scooters et motos qui, au feu rouge, systématiquement s'arrêtent dans les sas vélos pourtant essentiels pour la sécurité du cycliste.

Que fait la police ? Rien, ou si peu.

Pourtant, l'accidentologie dans les situations de non-respect des espaces exclusivement réservés aux cyclistes augmente dangereusement. Il est donc important de se ressaisir, sinon à quoi cela sert que la Ville de Paris se décarcasse ? Elle a fait de l'année 2017 l'année du vélo, veut faire de Paris en 2020 la capitale mondiale du vélo et je l'ai dit; multiplie les aménagements cyclables qui doivent être impérativement mieux respectés par l'action répressive de la police, afin que ces aménagements cyclables puissent être utiles et accroître la pratique du vélo à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOULANGER, Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avoue être un peu surpris par la tonalité du propos de M. le Maire du 2e arrondissement. Nous sommes plus habitués à travailler avec la Mairie de Paris dans une ambiance de coproduction que sur ce type de propos.

Simplement, et je pense encore à l'actualité de cet après-midi, je me permets d'insister, Monsieur le Maire, a montré que les policiers avaient un métier à exercer qui ne concernait pas exclusivement les pistes cyclables à Paris, mais aussi d'assurer la sécurité des Parisiens et des touristes.

On ne peut pas être partout, à tous les moments, et uniquement pour les cyclistes à Paris. C'est une priorité parmi d'autres.

Je rappellerai également en termes d'accidentologie, parce qu'il faut resituer les choses, que sur l'année 2016, dans les pistes cyclables et les voies bus : 0 accident mortel, 5 accidents avec blessés, 5 cyclistes blessés hospitalisés de plus de 24 heures, 85 blessés avec hospitalisation de moins de 24 heures, soit 90 victimes au total sur l'ensemble de l'année. Au regard de l'ensemble de l'accidentologie, vous disposez des chiffres en "open data".

Sur l'année 2017, 0 mortel, 2 blessés avec hospitalisation de plus de 24 heures, et 16 blessés avec moins de 24 heures, ce qui montre au prorata des mois passés, une accidentologie en nette baisse.

Ceci montre bien l'implication des policiers, puisque par la vidéo verbalisation, 1.516 contraventions à l'égard de circulation sur les pistes cyclables, une augmentation de 109 % par rapport à l'année 2016.

Je rappellerais les règles de la circulation. Je conviens, nous avons l'occasion très régulièrement encore aujourd'hui, avec Monsieur le maire adjoint en charge des transports, d'échanger sur la problématique des deux-roues motorisés. Il y a un sujet de comportement dangereux sur les deux-roues motorisés à Paris. Nous nous y attelons, mais pour verbaliser il faut pouvoir être sur l'ensemble de la Capitale, pour pouvoir prendre les auteurs des infractions en flagrant délit ou utiliser la vidéo verbalisation "a posteriori" de manière à pouvoir adresser le procès-verbal de 135 euros au propriétaire du deux-roues motorisé.

Je souhaite que l'ensemble des élus parisiens soient pleinement convaincus de la pleine mobilisation des policiers, notamment sur ce sujet.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - L'utilisation illicite des aménagements cyclables par des véhicules motorisés génère un sentiment d'insécurité compréhensible chez les cyclistes, qui constitue le premier frein à Paris pour la pratique du vélo et ces occupations peuvent de plus créer de vraies coupures dans les itinéraires cyclables.

Face à cette situation, dans le cadre des textes actuellement en vigueur, il revient aux agents de la Préfecture de police de veiller au respect des aménagements cyclables. Une vigilance accrue au respect des aménagements, en sanctionnant le stationnement gênant et le respect des sas vélos par exemple est absolument nécessaire. C'est ainsi que des campagnes de sensibilisation ou le recours à la vidéo verbalisation sont mis en place.

La Ville de Paris prévoit d'ores et déjà des actions de sensibilisation, et des actions de communication sur le respect des espaces publics partagés entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés sont en cours de définition.

Une action de sensibilisation des cyclistes au danger des angles morts des véhicules gros gabarit est régulièrement organisée par la Mairie de Paris. Encore tout récemment, ce dimanche 4 juin à l'esplanade des Invalides dans le cadre de l'événement "Convergence cycliste" organisé par l'association "Mieux se déplacer à bicyclette".

Le Plan Vélo voté en avril 2015, qui est en cours de réalisation, permet aussi progressivement d'améliorer la cyclabilité des aménagements par des aménagements de pistes cyclables en sites propres qui sont désormais systématiquement privilégiés.

Je citerai plusieurs chantiers qui sont en cours d'aménagements cyclables. Nous en avons actuellement en cours sur l'avenue de la Grande Armée, sur la rue Turbigo, notamment dans votre arrondissement, Monsieur le Maire, rue Buffon, sur le boulevard Arago. Nous avons des projets pour la rue de Rivoli cet été et la rue Saint-Antoine à la rentrée, etc.

Je dirais également que c'est par le nombre de cyclistes que l'on créera aussi la masse critique qui aidera un meilleur respect des aménagements cyclables. Cela ne nous dédouane pas collectivement d'agir en faveur du respect des aménagements existants.

C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis favorable à votre vœu, mais avec quelques amendements de formulation, notamment le remplacement du terme "sûreté" par celui de "sécurité", pour travailler tous ensemble collectivement, Ville de Paris et Préfecture de police, pour améliorer la sécurité des cyclistes dans les espaces qui leur sont dédiés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

L'amendement est intégré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 156).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salariés de "Cyclocity".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 39 est relatif aux salariés de "Cyclocity".

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun est conscient des légitimes inquiétudes qu'expriment les salariés de la société "Cyclocity" quant à leur avenir professionnel, suite à l'attribution de l'appel d'offres du service Velib' à une nouvelle entreprise, le groupement "Smoovengo", à partir du 1er janvier 2018.

Les salariés de "Cyclocity" travaillent dur depuis dix ans pour permettre aux centaines de milliers d'utilisateurs de Vélib' d'utiliser ce moyen de transport essentiel pour notre ville et pour l'ensemble de la métropole. Ils doivent bénéficier de conditions salariales et sociales, et des conventions collectives en rapport avec leur activité qui fait partie du transport public.

Suite à la mobilisation des salariés, soutenus entre autres par les élus communistes, des négociations ont été engagées avec les représentants de la société "Smoovengo". A ce stade, plusieurs revendications légitimes des salariés n'ont pas encore été prises en compte. Ainsi, pour l'instant, "Smoovengo" souhaiterait que soit adoptée une convention collective qui serait très défavorable aux salariés, encore pire que celle offerte par l'entreprise "JCDecaux".

C'est pour nous inacceptable. Les salariés doivent pouvoir bénéficier de la convention collective du transport public qui correspond à leur activité. De même, ils n'ont pour l'instant pas la garantie d'être réembauchés en C.D.I., avec des conditions salariales et sociales au moins équivalentes. Ils doivent obtenir ces garanties et la Ville de Paris et ses représentants, au sein des syndicats mixtes Vélib' et Autolib' Métropole, doivent les soutenir de façon publique explicite dans leurs justes et légitimes revendications.

C'est d'ailleurs le sens du vœu que nous vous proposons au vote.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis l'annonce du changement de prestataire pour l'exploitation et la gestion de Velib', nous avons déjà exprimé à plusieurs reprises notre volonté que la transition entre les deux marchés se déroule dans les meilleures conditions possibles pour les salariés actuels de "Cyclocity", dont le travail quotidien a été depuis dix ans le gage de la réussite de Vélib'.

Lors du dernier Conseil de Paris était adopté un vœu de l'Exécutif en réponse à trois vœux déposés par le groupe Ecologiste de Paris, le groupe Communiste - Front de Gauche et Mme SIMONNET. Ce vœu précisait que la Ville de Paris sollicite le syndicat "Autolib' Velib' Métropole", en charge de la gestion du service Vélib', afin que soit rappelé au prestataire actuel "JCDecaux" et au prestataire futur "Smoovengo" la nécessité de trouver une solution d'emploi respectueuse des contrats de travail et des obligations sociales pour l'ensemble des salariés de "Cyclocity", et qu'il soit mis en place un suivi social de la transition entre les marchés Velib' 1 et Vélib' 2.

Depuis l'adoption de ce vœu, les choses ont évolué. Les représentants de "Smoovengo" ont ainsi rencontré les représentants des salariés "Cyclocity" et le dialogue entre les deux parties a pu s'établir. Par ailleurs, de nombreuses communes ont fait savoir qu'elles participeraient à Vélib', ce qui est également une bonne nouvelle pour les salariés, puisque plus le périmètre sera important, ce qui est également une bonne chose, plus le nombre de salariés nécessaires sera important.

Enfin, une rencontre a également eu lieu entre "Smoovengo" et "JCDecaux" pour évoquer la transition entre les deux marchés. La transition s'organise donc et, si la vigilance reste de mise, nous pouvons constater une évolution favorable.

Pour répondre à votre vœu, notamment sur la question de l'évolution de la convention collective, celle des conditions salariales et sociales ou encore celle des délais de recrutement, nous souhaitons que toutes les clarifications interviennent le plus rapidement possible. Nous sommes donc favorables à un certain nombre de points que vous évoquez dans votre vœu et un certain nombre de considérants.

Je ne reviens pas sur les différentes propositions que nous faisons peut-être dans les détails, simplement je dirais que pour ce qui est des conditions salariales et sociales, il n'est évidemment pas question que la transition soit synonyme de dégradation et, sur ce point, nous serons bien évidemment vigilants.

Sur la question de la convention collective, nous connaissons la problématique qui est posée par la convention actuelle, qui est une convention vente d'articles de sport et qui ne correspond pas au métier effectué par les salariés de "Cyclocity". J'avais déjà rencontré les représentants de "Cyclocity" qui m'avaient exprimé leur souhait de changer de convention collective, ce qui n'était pas possible à l'époque, puisque nous étions encore en cours de contrat, mais c'est désormais possible avec le nouveau contrat.

J'ai donc fait part au président de "Smoovengo" de notre souhait qu'une nouvelle convention collective soit proposée aux salariés. Toutefois, nous ne pouvons pas imposer au prestataire tel ou tel type de convention collective. C'est pourquoi notre amendement s'en tient à un objectif qui est celui de trouver la meilleure convention collective pour les salariés.

Les autres amendements que je vous propose visent à recadrer...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Maire...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je terminerai sur ce point, Monsieur le Maire.

... l'action de la Ville dans le cadre du syndicat "Autolib' Velib' Métropole". La Ville de Paris a certes la majorité des voix en son sein, mais elle n'est pas toute seule pour décider. Si vous acceptiez ces propositions d'amendement de rédaction, nous pourrions donc adopter votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

L'amendement est-il accepté, Monsieur LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 39 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 157).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une bretelle d'accès au boulevard périphérique porte de Clichy.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 40 est relatif à une bretelle d'accès au boulevard périphérique porte de Clichy.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était une demande récurrente des élus du 17^e arrondissement mais qui se situe dans un contexte légèrement différent. L'objectif est de demander la réalisation d'une bretelle manquante qui permettrait l'accès au boulevard périphérique en direction de l'ouest depuis la porte de Clichy.

L'objectif, en incitant les automobilistes à emprunter prioritairement le boulevard périphérique, est de diminuer les nuisances vis-à-vis des riverains. Ce d'autant plus que la cité judiciaire va amener de nombreux véhicules, donc nous sommes dans un contexte différent, d'où cette demande réitérée.

Il convient de souligner que les autres communes riveraines, Clichy-la-Garenne ainsi que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine souhaitent cet aménagement.

C'est pourquoi les élus du 17^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de police prennent l'attache des acteurs concernés par le projet de réalisation de la bretelle d'accès manquante au boulevard périphérique porte de Clichy, afin d'engager les études préliminaires et toutes les dispositions facilitant sa réalisation.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

On peut noter l'opiniâtreté du groupe les Républicains qui revient régulièrement sur cette demande de création d'une bretelle d'accès supplémentaire au boulevard périphérique extérieur depuis la porte de Clichy.

Vous affirmez dans votre vœu que la réalisation de cette bretelle permettrait de réduire les déplacements dans les secteurs habités. Or, concernant les Parisiens, quels flux seraient réduits ? Il n'y aurait pas d'intérêt à créer cet accès alors que l'avenue de Clichy est en sens entrant dans Paris. En revanche, concernant Clichy, il vaudrait mieux préserver les habitants clichois des nouveaux flux qui ne manqueraient pas de traverser leur ville, depuis la pénétrante A15-N315, si nous aménageons cet accès.

Cette demande répond donc à une logique dépassée, selon laquelle les problèmes de congestion peuvent être réglés en créant de nouvelles infrastructures, en attirant de nouveaux véhicules, en l'occurrence sur une porte parisienne et un périphérique déjà bien surchargé.

La desserte de la Cité judiciaire sera assurée par la ligne 13 dès maintenant, prochainement par la ligne 14 et le tramway T3. La ligne 14 reliera à terme Pleyel à Orly, elle assurera la connexion avec la ligne 15 du métro du Grand Paris. Lorsqu'on observe la fréquentation actuelle des parcs de stationnement de l'île de la Cité, on constate que les déplacements en voiture sont aujourd'hui assez faibles sur la Cité judiciaire. Donc, il n'est pas question d'être sur une logique qui est celle du passé pour la Cité judiciaire désormais à la porte de Clichy.

Pour ce qui concerne les déplacements sensibles comme les convois de détenus, les urgences liées aux missions de sécurité, les services de police et de l'administration pénitentiaire disposent de la possibilité d'emprunter les couloirs de bus. En conséquence, je propose bien évidemment le rejet de ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'indemnisation des commerçants lors de travaux de concessionnaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 41 est relatif à l'indemnisation des commerçants lors de travaux de concessionnaire.

Pierre AURIACOMBE, toujours.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

C'est un vœu relatif à l'indemnisation des commerçants lors des travaux de concessionnaires sur la voie publique. Nous savons tous que les commerçants actuellement peuvent prétendre à une indemnité lors de grands travaux, tel le tramway dont nous venons de parler, mais qu'ils ne peuvent en revanche bénéficier d'aucune compensation pour la perte de chiffre d'affaires lors des travaux de concessionnaires. Et ces travaux sont très nombreux dans Paris, nous pouvons tous le constater.

Considérant que la Ville de Paris perçoit des redevances de la part de ces concessionnaires, que la Ville de Paris pourrait prévoir des dispositions favorables à l'indemnisation des personnes et, de ce fait, parce que nous trouvons que cette situation est particulièrement inéquitable pour les commerçants concernés, nous émettons le vœu que la Ville de Paris prenne les dispositions permettant d'indemniser les commerçants qui subissent des pertes de chiffre d'affaires consécutives aux travaux effectués par les concessionnaires.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu demande que la Ville indemnise les commerçants riverains des chantiers réalisés par une entreprise concessionnaire. Il convient tout d'abord de rappeler que c'est au responsable des travaux et non à la Ville d'assumer les conséquences d'un chantier et d'indemniser les éventuels préjudices subis.

De plus, vous indiquez que la Ville perçoit des redevances de la part de concessionnaires lorsqu'ils réalisent leurs travaux, ce qui est tout à fait faux, car ceux-ci bénéficient réglementairement d'une dispense, s'agissant de réseaux d'intérêt général tels qu'énergie, eau ou "télécom".

Vous invoquez également le modèle de la Commission de règlement amiable instituée sur de grands chantiers tels que le prolongement du tramway T3 ou du métro 14. Si ce type de commission simplifie les démarches des commerçants en leur évitant des frais de procédure et en leur permettant de déposer un dossier unique auprès des différents maîtres d'ouvrage, elle se prononce toujours en référence à la jurisprudence sur la base de bilans comptables certifiés.

Ainsi, la jurisprudence a bien établi que le préjudice commercial subi par un riverain de la voie publique à la suite de travaux ne peut être indemnisé que s'il présente un caractère anormal et spécial. Concrètement, cela signifie que la gêne due au chantier doit s'étaler sur une période d'au moins plusieurs mois et générer une baisse de chiffre d'affaires significative.

C'est bien le cas dans lequel peuvent se trouver les commerçants riverains pour les grandes opérations que j'ai citées, mais pour des chantiers réalisés par une entreprise concessionnaire, la Ville n'a pas le pouvoir d'instituer une commission de règlement amiable. Toutefois, le responsable des travaux a toute latitude pour examiner les requêtes des commerces riverains de son chantier et accorder une indemnité amiable.

Et en dernier ressort, le droit commun permet au pétitionnaire d'engager une procédure contentieuse à l'encontre du responsable du chantier.

Je souligne enfin que même si la Ville ne peut se substituer au concessionnaire, celle-ci prend des mesures pour imposer à ce dernier de donner l'information nécessaire aux riverains et prescrire une organisation du chantier qui minimise l'impact des travaux.

Sur la base de ces arguments, j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 SG 24 - Opération Petite Ceinture : bilan d'avancement, convention de superposition d'affectation avec la S.N.C.F. et groupement de commande avec la S.N.C.F.

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la passerelle de la rue de la Mare (20e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération SG 24, à l'amendement n° 67 et au vœu n° 42 qui lui sont rattachés. Il s'agit de la Petite Ceinture.

Je donne la parole tout de suite à Jean-Bernard BROS, Aurélie SOLANS, Didier LE RESTE, Danielle SIMONNET et Marinette BACHE.

Jean-Bernard BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour rappeler combien notre groupe est attaché au projet de reconquête de la Petite Ceinture. Ce lieu est unique à Paris. Il offre un paysage pittoresque, inédit, issu de son histoire ferroviaire, mais aussi de son abandon, favorisant au fil des années le développement d'une faune et d'une flore remarquables.

Trace du passé, la Petite Ceinture est surtout un atout majeur pour le Paris de demain. Avec 21.000 habitants au kilomètre carré, Paris est la sixième ville la plus dense du monde. Les enjeux environnementaux auxquels notre Métropole est confrontée sont donc forts. Ils exigent une politique de développement des espaces verts, de détente et de loisirs. Aucun jardin public de quartier ne peut se vanter d'avoir une telle histoire et une telle biodiversité. Il est essentiel que les futurs aménagements préservent la dimension de friche urbaine et la végétalisation qui font tout le charme de la Petite Ceinture.

Pour autant, il ne s'agit pas de tomber dans l'excès et d'avoir une vision trop nostalgique ou trop figée de cet espace. Elle doit offrir une pluralité d'activité et devenir le terrain d'innovations citoyennes, économiques et environnementales. Ne nous trompons pas : si la Petite Ceinture offre un espace de respiration, elle ne doit pas non plus être en dehors de la ville, mais s'y intégrer pleinement pour être accessible au plus grand nombre.

A l'occasion du débat sur le protocole-cadre en avril 2015, notre groupe avait d'ailleurs fait adopter un vœu qui insistait sur la mise en place d'une programmation équilibrée, originale et innovante. Une activité économique doit y trouver toute sa place. Elle permettra d'animer le futur espace ouvert au public. Il ne s'agit pas bien sûr d'ouvrir les lieux d'implantation commerciale aux grandes enseignes internationales. Nous pensons que les commerces de proximité ont toute leur place pour occuper les surfaces de bâtiments libres en complément d'espaces de loisirs.

Le projet de délibération nous paraît positif, car il entame une démarche globale de développement du patrimoine disponible. Si des activités économiques doivent s'implanter sur la Petite Ceinture, ce que nous souhaitons, il faut mener un travail opérationnel : sur la stratégie économique à mettre en œuvre, sur le calendrier de valorisation des actifs disponibles et sur les outils opérationnels. Cela permettra de valoriser de manière équilibrée ces nouveaux espaces qui s'ouvrent à nous. Il ne faut pas s'offusquer d'avoir une stratégie commerciale ; au contraire, elle va nous permettre de poser un cadre précis sur ce que nous voulons.

Pour ces raisons, nous accueillons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avançons aujourd'hui vers l'ouverture et l'aménagement de la Petite Ceinture, avec le vote notamment de la convention de superposition pour les 12e, 19e et 20e arrondissements de Paris. Bonne nouvelle pour les quartiers qu'elle traverse, quartiers souvent très populaires et pour lesquels les besoins sont grands. Espaces de calme, de verdure, de respiration, lieux de convivialité, de loisirs et de découverte de la nature : ouvrir cette friche ferroviaire est une opportunité historique. Nous devons être à la hauteur.

Nous insistions en 2015, lors du vote du protocole-cadre entre la Ville de Paris, S.N.C.F. Réseau et S.N.C.F. Mobilités, sur la Petite Ceinture ferroviaire en concluant : la Petite Ceinture doit s'ouvrir aux Parisiens et devenir un laboratoire d'innovation écologique, sociale et citoyenne, pour vivre mieux à Paris.

Alors, oui, aujourd'hui, nous voulons dire nos inquiétudes de voir la part d'activité commerciale prendre le pas sur ce bel espace gratuit et ouvert à tous, attendu au cœur de quartiers populaires. Nous voulons insister sur le caractère patrimonial de la Petite Ceinture, que nous ne devons pas privatiser à tous crins pour des activités réservées à quelques-uns. Bien sûr, nous l'avons dit et redit : nous ne sommes pas opposés à un modèle économique qui laisse place à des activités commerciales, mais elles doivent avant tout s'ancrer dans une recherche de cohérence et d'intérêt général.

Pour la cohérence, je peux prendre un exemple dans mon arrondissement, le 19e : nous travaillons à l'implantation d'une ferme urbaine exemplaire en bordure de Petite Ceinture. Le projet est vaste, comprend de multiples facettes et pourrait se déployer sur d'autres dimensions, sous les voûtes et le bâtiment désaffecté de la S.N.C.F. de l'autre côté des voies. Nous avons là une opportunité de créer un pôle d'écologie urbaine emblématique et unique à Paris. Pour nous, sur la méthode, il faudra donc un appel à projets thématiques sur ce tronçon.

Dans le même esprit, je veux aussi donner un autre exemple : l'exemple des difficultés liées au projet d'implantation d'une base de travaux de la R.A.T.P. dans le 13e, qui vont pendant plusieurs années rendre impossible tout projet sur un tronçon, avec les dommages inévitables sur la faune et la flore.

Cela m'amène donc à rappeler ce sur quoi nous nous sommes accordés au moment de la rédaction du Plan Programme, et qui est incontournable pour nous : d'abord, la préservation de la biodiversité et la prise en compte du rôle de corridor écologique. Ces principes doivent être des prérequis à tout aménagement. Pour nous, écologistes, c'est un vrai point de vigilance. Selon le Schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France, elle est indispensable à la vitalité de la biodiversité parisienne. Sur ce point, nous attendons plus de garantie, y compris sur le savoir-faire.

Ensuite, l'accessibilité, qui doit être prise en compte dans chaque aménagement. Il est important que la Petite Ceinture, qu'elle soit en tranchée, en tunnel ou aérienne, reste ouverte à tous et toutes. La palette des aménagements devra répondre aux besoins, en particulier à ceux des enfants et des adolescents dans la ville dense qui est la nôtre. Là encore, nous ne sommes pas opposés à des projets privés qui, à la marge, viendront abonder des investissements pouvant être coûteux, sans brader notre bien commun à des intérêts particuliers. Soyons pragmatiques et regardons projet par projet.

En outre, la linéarité, qui est une des caractéristiques majeures de la Petite Ceinture, c'est un des potentiels les plus précieux qu'elle offre. Pour préserver la continuité de la future promenade, il ne peut y avoir d'espaces totalement privatisés.

Enfin, ce sera mon dernier point : l'équilibre des activités. Si nous comprenons que le modèle économique doit être viable, nous sommes vigilants sur la place qui sera accordée aux activités strictement commerciales. Les fonctions culturelles, sociales, environnementales et pédagogiques des aménagements doivent aussi être au rendez-vous. En un mot : ne passons pas à côté d'opportunités d'implantations de projets à plus-value culturelle et sociale.

A l'aune de ces principes, nous vous avons alertés sur le troisième article du délibéré que nous votons ici. A travers le groupement de commandes dont nous adoptons le principe, la Ville et la S.N.C.F. se doteront d'une A.M.O. qui les assistera pour élaborer - je cite - une stratégie de valorisation commerciale et marketing à partir de l'identité de la marque "Petite Ceinture" et l'analyse qualitative et quantitative des "business plans".

Nous accueillons donc très favorablement l'amendement de l'Exécutif qui vient préciser utilement le cadre politique dans lequel on se situe, sur trois points importants :

Un : le socle des objectifs du plan programme, qui est rappelé, appuyé par les propositions des chantiers participatifs, un équilibre des usages et entre les activités de l'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire, d'agriculture urbaine et les autres activités commerciales.

Deux : une participation des élus en commission des concessions, qui sauront présenter les projets des contrats d'occupation de la Petite Ceinture.

Et puis, troisièmement: la continuité piétonne qui sera assurée. Les aménagements pour ouvrir se font attendre. Nous sentons comme une impatience dans les quartiers concernés.

Nous voterons favorablement, avec tous les points de vigilance sur la préservation de ce beau patrimoine, ainsi que sur les services que son ouverture pourra rendre.

Notre détermination, qui ne date pas d'hier, à ouvrir aux Parisiennes et aux Parisiens ce véritable poumon vert dans notre ville est intacte.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais certainement aller à contre-courant de ce que j'ai entendu sur ce dossier, mais j'assume. Je dirai qu'on ne passe plus, pratiquement plus une réunion du Conseil de Paris sans que des projets liés à la Petite Ceinture ferroviaire et à ses nouveaux usages participatifs, ne soient évoqués. S'il est mentionné, à chaque fois, qu'il est important de préserver la réversibilité des aménagements pour conserver la fonction première ferroviaire de cette Petite Ceinture, je pense que ce vœu risque de devenir un vœu pieux.

En effet, en empilant les projets autour de la Petite Ceinture, je considère que l'on va réduire sérieusement la possibilité d'une réelle réversibilité. De plus, en multipliant les opérations, maintenant de commercialisation - je cite : "stratégie globale de développement commercial et marketing à partir de l'identité de la marque Petite Ceinture" - cela suscite, bien naturellement, de nombreuses réactions et questions. L'ambiguïté, à ce sujet, n'est pas permise. Jusqu'où ces opérations de valorisation commerciale vont-elles aller ?

Je veux aussi alerter sur le fait que les conditions de transmission des informations relatives aux projets de délibération sur la Petite Ceinture, notamment en conseil d'arrondissement, laissent trop souvent à désirer. Le temps donné n'est pas suffisant pour examiner les propositions et autres dossiers comme il se doit. Quand nous insistons sur l'aspect réversibilité des usages, cela pose en creux le nécessaire maintien du linéaire ferroviaire, participant de l'ambition de ne pas insulter l'avenir au regard des enjeux en termes de transport durable qui sont posés à la Capitale, auxquels les friches et autres biodiversités ne peuvent répondre.

En notre qualité d'élus en charge d'assurer un avenir vivable aux différentes générations de Parisiennes et de Parisiens, nous ne pouvons pas raisonner qu'en termes d'activités ludiques et commerciales quand il s'agit d'une infrastructure ferroviaire relevant du réseau ferré national et inscrite au S.D.R.I.F. A cet effet, nous souhaitons que se matérialisent aussi d'autres projets, poussés notamment par le milieu associatif et syndical qui milite pour la sauvegarde de la vocation ferroviaire de la Petite Ceinture.

Ainsi, nous soutenons, entre autres, la mise en place d'un train de la découverte sur la Petite Ceinture, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition largement soutenue au budget participatif. Ce train, constitué d'un matériel roulant, silencieux, écologique, qui circulerait à des horaires bien précis afin de ne pas déranger les riverains, comporte un potentiel indéniable pour notre ville. Il permettrait de redécouvrir Paris sous un autre angle, de créer un parcours touristique nouveau, dont nous sommes convaincus du succès. Nous pourrions également initier de nouvelles activités sportives et de loisirs que permettent l'utilisation du rail. L'installation de trains exposition, de vélo-rails, de drisines, permettrait ainsi d'allier la préservation de la voie ferrée à la création d'activités culturelles, sportives et de loisirs en plein air.

Pour toutes les raisons évoquées, nous nous abstenons sur ce projet de délibération en insistant sur le fait que les élus soient saisis dans de meilleures conditions des évolutions et projets engagés ou envisagés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour présenter le vœu n° 42, la parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, je n'interviendrai que pour présenter le vœu n° 42. Par ce vœu, le Conseil du 20e, unanime, a souhaité appeler votre attention sur le devenir de la passerelle de la rue de la Mare, reliant les deux parties de la rue de la Mare au-dessus des voies de la Petite Ceinture.

Alors qu'elle est entièrement fermée au public depuis maintenant plusieurs semaines, pour raison de sécurité, il est important que tout soit fait pour qu'elle soit réparée dans les plus brefs délais et remise en état à l'identique. Il s'agit d'un élément identifiant du patrimoine du 20e et de Paris, présentant une silhouette de pont en arc qui est devenue une des principales caractéristiques du paysage de Belleville et de Ménilmontant.

C'est aussi un des derniers vestiges de la gare de Ménilmontant. Son intérêt patrimonial majeur est, par ailleurs, bien représenté dans de nombreux clichés photographiques, ceux de Willy Ronis ou de Robert Doisneau, ou bien encore dans de nombreux films et documentaires, tel "Du riffi chez les hommes" de Jules Dassin.

Dans l'attente de cette réparation, un passage piéton provisoire doit, par ailleurs, être mis en place. L'ensemble des groupes de la majorité comme de l'opposition du Conseil du 20e, et, bien entendu, l'ensemble des habitants, font de cette réparation un enjeu majeur sur lequel j'attire votre attention.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Excusez-moi.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants et vous dire quelques mots sur ce projet de délibération et ce volet économique du projet de délibération, étant entendu que Pénélope KOMITÈS répondra notamment sur le vœu concernant la passerelle et sur le volet écologique de ce projet de délibération.

Le bilan de cette année écoulée relate la mise en place du dispositif de co-conception et d'expérimentation au travers de la fabrique collective, qui est un succès dans la nouvelle manière de faire la ville. C'est un dispositif identique à celui que nous avons mis en place pour le réaménagement des sept places parisiennes et on voit à quel point cette manière de construire la ville intéresse les Parisiens et est importante.

Bien évidemment, vos interventions ont montré que le sujet de la Petite Ceinture mobilise toujours le Conseil de Paris, même si les bancs sont clairsemés. Alors que Paris présente de moins en moins d'opportunités pour créer de vastes espaces de respiration, les berges rive droite étant les derniers en date d'une grande ampleur, chacun d'entre nous a conscience qu'il faut préserver la Petite Ceinture tout en permettant au public d'en profiter, comme promenade, ainsi qu'avec la présence d'activités.

Et l'objet de ce projet de délibération, c'est tout simplement de rendre possible et compatible tout cela. Ce marché permettra de cadrer et de spécifier la stratégie économique que nous souhaitons mettre en œuvre pour la Petite Ceinture avec le concours de la S.N.C.F., suivant les orientations fixées l'an dernier dans le cadre du Plan-Programme. Ce n'est donc pas une nouveauté. Il ne s'agit pas de fragiliser l'équilibre du site, mais de concevoir les projets compatibles avec la valorisation et la préservation des qualités végétales et du patrimoine ferroviaire de la Petite Ceinture.

Afin de convaincre tout le monde, j'aimerais apporter quelques éclaircissements et donner des précisions quant au marché d'appel à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation économique. D'abord, rappeler un point qui me semble essentiel : l'aménagement et le fonctionnement de la Petite Ceinture reposent pour l'essentiel sur des crédits publics.

Pour son aménagement, le P.I.M. et le budget participatif et, pour son entretien, par les associations d'insertion. Les espaces économiques concernent une vingtaine de sites connus et identifiés que forment les tunnels, voûtes, gares et divers espaces le long des rails.

L'essentiel de la surface sera ainsi exclusivement dédié à la promenade et à des usages gratuits. Ce dispositif ne remet aucunement en cause la notion de continuité piétonne, ni la notion de réversibilité d'usage, puisque l'usage des lieux devra respecter ces objectifs. La promenade sur la Petite Ceinture sera donc libre et gratuite. Seuls quelques lieux proposeront des activités, commerces, usages payants, restaurants, cafés, sans obérer le passage et sans remplir le linéaire de la Petite Ceinture. C'est d'ailleurs en ces termes que les deux tunnels, celui du 15e et celui du 14e arrondissement, ont été intégrés dans les nouveaux appels à projets "Réinventer Paris II" et "Parisculteurs".

Les sites doivent être préservés avec une valorisation de la biodiversité et de la nature qui sied. Les activités économiques de la Petite Ceinture ne remettent pas en cause le dispositif de fabrique collective et viennent en complément de celui-ci. Il est entièrement piloté par la Ville de Paris. Un travail en coordination avec ces différents collectifs et l'A.M.O. pourra être mis en place sur les sites qui seront choisis.

Le fait que la S.N.C.F. soit coordinatrice ne place pas la Ville de Paris au second plan, les décisions devront être prises avec le concours et la validation des deux acteurs publics. Ces différents choix seront aussi exposés en comité de pilotage comme tous les précédents sujets auxquels les mairies d'arrondissement et groupes politiques ont été associés. En matière de gouvernance, les conventions d'occupation seront présentées et discutées en commission des concessions des élus comme nous nous y sommes engagés pour ce type de contrat depuis le début de la mandature.

A travers cette commission, les élus auront donc un contrôle direct sur la part d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire, comme sur le fond des projets.

Comme nous avons déjà pu le démontrer durant ces trois premières années de la mandature et avec les nombreux appels à projets que nous avons lancés, la Ville a une notion du mieux-disant qui va dans le sens de la recherche des propositions les plus intéressantes, innovantes, respectueuses de l'environnement et diversifiées économiquement.

Que ce soit les projets retenus pour les différents "Réinventer" ou les candidats retenus pour les locaux fonds de quai de la rive droite des berges, on retrouve de nombreux acteurs du monde de l'économie sociale et solidaire. Pour la Petite Ceinture, la Ville cherche donc un équilibre global avec cette approche, tant dans le choix des types d'usage qu'au travers des différentes structures retenues.

Afin de bien affirmer cette volonté, je vous propose donc un amendement de l'Exécutif dans l'article 3 du délibéré. Le rajout est le suivant : "Cette stratégie aura pour socle les objectifs du plan-programme et pourra s'appuyer sur les propositions des chantiers participatifs."

Ainsi, l'équilibre des usages qui s'est traduit au travers du Plan-Programme sera respecté. La Ville veillera à un équilibre entre activité de l'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire, d'agriculture urbaine et les autres activités commerciales. Le projet de contrat d'occupation de la Petite Ceinture sera présenté en Commission des concessions des élus et la continuité piétonne sera assurée. La Petite Ceinture est un espace de respiration, de promenade, de convivialité et de mémoire ferroviaire accessible au plus grand nombre et je crois que ce projet de délibération en est une confirmation supplémentaire.

Merci à tous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 67 déposé par l'Exécutif, que Jean-Louis MISSIKA vient de vous présenter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 67 est adopté.

Le vœu n° 42 déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche ? Pénélope KOMITÈS doit répondre.

Chère Pénélope KOMITÈS, vous avez la parole.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais effectivement répondre au vœu sur la passerelle de la rue de la Mare, qui demande de remettre en état à l'identique et en fonctionnement la passerelle située dans cet arrondissement et qui relie les deux parties de cette rue et qui surplombe la Petite Ceinture.

Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure d'avoir l'estimation exacte du coût que représenterait une remise en état identique, mais selon les premiers scénarii que nous avons, cela pourrait s'élever à plusieurs centaines de milliers d'euros. Il sera nécessaire également d'examiner ces coûts avec la S.N.C.F.

Je vous propose donc que nous lancions préalablement une étude visant à remettre en fonctionnement la passerelle de la rue de la Mare de manière à déterminer la meilleure option possible au regard du diagnostic qui sera fait, en sachant qu'il s'agit d'un ouvrage extrêmement ancien.

D'autre part, vous avez évoqué la mise en place d'un passage piéton provisoire. Un tel aménagement immédiat nécessiterait aussi des aménagements équivalents ou définitifs pour ce qui concerne la mise aux normes de l'escalier de la rue de la Mare et quelque part cela représente une anticipation du projet global que nous portons sur la Petite Ceinture. Cela va ajouter un dispositif de corridors avec des clôtures provisoires le long du passage qui vont traverser la Petite Ceinture et cela va contraindre les usages du collectif qui sont aujourd'hui sur le site. C'est un peu compliqué.

Je vous propose qu'en parallèle soit aussi étudiée la création d'un passage piéton provisoire.

Avis favorable avec un amendement de l'Exécutif qui a été distribué avec une étude pour voir comment on peut remettre en fonctionnement, en lien avec la S.N.C.F., la passerelle de la rue de la Mare et que dans l'attente, on étudie en parallèle la mise en place d'un passage piéton mais qui ne remette pas en question tout ce qui est en train de se faire sur le site avec les collectifs sur la Petite Ceinture.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KOMITÈS.

J'en déduis donc que c'est un avis favorable si l'amendement est intégré.

Madame BACHE ?

Mme Marinette BACHE. - Vous le savez, Madame la Maire, la municipalité du 20e souhaite sur ce dossier avancer en collaboration avec l'Exécutif. Bien sûr, j'accepte l'amendement et avec la maire du 20e nous suivrons avec beaucoup d'intérêt l'avenir de cette passerelle qui, vous l'avez compris, nous tient à cœur.

Merci à vous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 158).

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 24 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, SG 24).

2017 DEVE 105 - DFA - DPE - DVD - Convention Ville - UE pour percevoir un financement européen "LIFE" en vue de l'expérimentation intra-muros de trois revêtements de chaussées aux propriétés phonique, thermique et mécanique accrues.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 105 - DFA - DPE - DVD. Il s'agit de la convention Ville - Union européenne pour percevoir un financement européen "LIFE".

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

En septembre 2015, Bruitparif et l'Observatoire régional de santé Ile-de-France avaient publié une importante étude visant à quantifier les impacts sanitaires du bruit des transports au sein de l'agglomération parisienne. Cette étude a permis d'évaluer la charge de morbidité au moyen de l'indicateur des années de vie en bonne santé perdues.

Il en ressort que le bruit routier constitue la principale source de morbidité. Il concentre à lui seul 84 % des estimations de perte d'années de vie en bonne santé dans l'agglomération parisienne.

En 2015, toujours, dans son rapport quinquennal, l'Agence européenne de l'environnement affirmait que chaque année, plus de 10.000 morts prématurées sont causées par le bruit en Europe, des chiffres que l'Agence elle-même déclarait probablement sous-estimer. S'il était besoin de preuves supplémentaires - mais nous n'en manquons pas -, le trafic routier a des impacts néfastes, multiples sur notre santé. Le temps de la recherche des preuves est passé. Celui de l'action ferme et définitive doit se poursuivre.

Nous portons au sein de notre majorité la nécessité avant tout de réduire fortement le trafic routier dans la Capitale, mais au-delà de ce principe duquel découlent de nombreuses actions, il est essentiel également de favoriser le développement, l'innovation technologique, permettant de répondre tout à la fois à ce défi de lutte contre le bruit lié au trafic routier et à celui de notre adaptation au changement climatique.

C'est tout l'objectif de l'expérimentation de pose de trois nouveaux revêtements de chaussée qui ont de nouvelles propriétés tant phoniques que thermiques et qui va recevoir un financement du programme européen "LIFE" qui dispose d'une enveloppe financière globale de près de 3,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

C'est bien évidemment une excellente initiative que notre groupe soutient avec une grande satisfaction.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai en lieu et place de notre collègue Célia BLAUDEL, qui est actuellement en congé maternité, sur un projet de délibération que je co-rapporte avec elle mais dont elle est normalement la rapporteure principale.

Je voudrais remercier Mme MOREL pour cette intervention. Ce projet de délibération souligne l'action en faveur de la lutte contre le bruit, qui se traduit dans le Plan de prévention du bruit, dans l'environnement qui avait été adopté en septembre 2015 par notre Conseil. L'une des actions de ce plan prévoit d'expérimenter des enrobés phoniques sur les axes les plus bruyants de circulation ; c'est le but de ce projet de délibération.

Nous pouvons nous en réjouir à plusieurs titres. Tout d'abord parce que les revêtements bitumineux testés posséderont des propriétés thermiques et phoniques afin de lutter contre le bruit mais ils seront aussi capables d'atténuer l'effet des îlots de chaleur urbains via l'usage de matériaux retenant l'eau et aux propriétés colorimétriques minimisant la restitution de chaleur.

Ensuite, parce que ce projet de délibération montre que Paris soutient l'innovation en testant et en évaluant sur notre territoire des matériaux innovants afin de faire face au défi climatique et de santé publique qui s'ouvre à nous.

Enfin, parce qu'il illustre notre capacité à aller chercher des financements européens et à travailler en collaboration avec des entreprises privées.

Je précise qu'à ce stade les trois axes qui feront l'objet de cette expérimentation ne sont pas encore déterminés. Ils font l'objet de recherches de la part de la Direction de la Voirie et des Déplacements. Toutefois, on peut déjà à ce stade citer le fait qu'une portion de l'avenue du Général-Leclerc a déjà été identifiée et nous attendons impatiemment les résultats de cette expérimentation de manière à pouvoir, en cas de test positif, déployer cette solution sur les axes parisiens les plus bruyants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci et je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 105 - DFA - DPE - DVD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 105 - DFA - DPE - DVD).

2017 DEVE 96 - Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au budget participatif parisien 2016. - Autorisation de financement de 19 projets (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 96 porte sur la mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires".

Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite revenir sur ce projet de délibération car il interroge profondément le fonctionnement du budget participatif.

Nous demandons aux Parisiens de participer et de déposer des propositions dans les quartiers. Les services, avec le Comité de pilotage, choisissent que certains projets sont des projets parisiens. C'est certainement une bonne chose, mais à condition de tenir compte de la réelle mobilisation des quartiers, de la démarche engagée localement, et de la première estimation financière qui est présentée au Comité de pilotage de l'arrondissement.

Suite à une forte mobilisation, la demande de "plus de vert" dans le quartier "politique de la ville" portée dans le 11e arrondissement s'est traduite par la demande de réaménagement de deux squares dans le 11e, réaménagements qui étaient estimés à un montant de 600.000 euros au Comité de pilotage d'arrondissement.

Ces deux squares sont dans le quartier Fontaine-au-Roi, l'un des quartiers les plus denses de Paris, un quartier qui souffre tout particulièrement du manque d'espace de respiration. Les habitants du 11e arrondissement se sont mobilisés largement pour soutenir cette proposition au niveau parisien, avec 581 voix.

Aujourd'hui, les habitants ne s'y retrouvent pas. Alors qu'ils demandent depuis plusieurs années un réaménagement complet des deux petits squares, Jules-Verne et Jean-Aicard, le projet de délibération leur octroie seulement 83.000 euros sur les 600.000 au niveau parisien, soit 3,7 % du total des crédits pour les squares populaires parisiens. Donc, rien à voir avec les 600.000 euros qui avaient été projetés au tout début.

Vous conviendrez que ce montant n'est pas à la hauteur des travaux nécessaires pour ces deux squares, 3,7 % du budget parisien pour le 11e. Ce n'est pas suffisant.

Mon objectif n'est pas de monter les arrondissements les uns contre les autres, tous les arrondissements et quartiers "politique de la ville" ont besoin de plus de végétalisation. La végétalisation est souhaitée par les habitants, ils l'expriment par leur vote au budget participatif. Ce projet de délibération vient clôturer ce processus. Il devrait être une joie pour tous et pour toutes. Mais il a un effet inverse, il favorise le découragement des citoyens qui croient en la participation, en la démocratie locale, dans le budget participatif de la Ville de Paris et des arrondissements.

D'ailleurs, pour montrer leur persévérance et leur détermination, sans même attendre la parution de ce projet de délibération, les habitants du 11e arrondissement n'ont pas hésité à remettre le projet d'aménagement du square Jean-Aicard au budget participatif 2017.

Ce projet de délibération concerne plusieurs arrondissements et ne permet pas de travailler arrondissement par arrondissement, et cela, je le regrette. Pour ne pas pénaliser les autres arrondissements, le groupe Ecologiste votera le projet de délibération, mais espérons que nous saurons mieux travailler l'année prochaine pour que nous n'ayons pas de nouveau à constater les dysfonctionnements du processus participatif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame MOREL, vous nous posez des questions sur le calibrage des montants alloués à la rénovation des 19 parcs et jardins du projet parisien du budget participatif "+ de végétal dans les quartiers populaires".

Je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a eu des dysfonctionnements. Je vais essayer de vous rappeler la méthode qui a été employée pour construire ce projet. L'année dernière, suite au dépôt des propositions de projets par les Parisiens et les Parisiennes, nous avons repéré qu'un grand nombre de ces propositions d'habitants des quartiers populaires concernaient des espaces verts ou de la végétalisation. Le projet de délibération qui vous est proposé recouvre 8 propositions dites pré-fléchées, implantées très localement puisque vous avez le 10e, le 11e, le

13e, le 17e, le 19e et le 20e. Ce sont des idées d'habitants avec notamment, dans votre arrondissement, le square Jules-Verne, le square Jean-Aicard, et je ne citerai pas la liste des autres arrondissements.

Par ailleurs, vous aviez, dans ce même budget, une autre idée qui proposait de rénover 10 autres squares des quartiers populaires. Les services ont donc travaillé en lien avec les adjoints concernés par le sujet, à savoir Colombe BROSSEL, Pauline VÉRON et moi-même, et les mairies d'arrondissement, pour proposer, dans un temps extrêmement limité, une programmation complémentaire qui correspondait aux besoins identifiés localement et en essayant de respecter un équilibre entre les arrondissements avec, au moins, un projet pour chaque arrondissement accueillant un quartier populaire.

Donc, in fine, on a 11 espaces verts supplémentaires qui sont concernés à l'image des squares du 10e, du 15e comme le square des Périchaux, du 18e comme le square Léon ou le square Riquet dans le 19e, donc en tout 19 jardins, dont 8 parcs.

Vous parlez de l'évaluation des montants. Evidemment, les Parisiens proposent un certain nombre de montants, mais derrière vous imaginez bien que c'est la direction opérationnelle, experte des projets, qui réalise le chiffrage final afin d'attribuer les sommes qui sont strictement nécessaires à la réalisation des projets définis en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Concrètement, sur ce projet, on est à 2,2 millions d'euros qui ont été alloués. C'est un projet de délibération, contrairement à ce que vous dites, qui illustre à la fois : 1) la mobilisation du budget participatif au bénéfice des quartiers populaires, et 2) l'amélioration du cadre de vie des habitants et cela montre bien leur attachement aux espaces verts de proximité. Mais surtout, je voudrais vous indiquer quand même que nous avons été, dans la mise en œuvre de ce projet, extrêmement vite puisque cela a été un projet qui a été voté en octobre 2016, qui a été lancé au Conseil de Paris de juin et on est 8 mois après. Je voudrais simplement remercier les équipes qui ont travaillé sur ce dossier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 96).

Information sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, comme il a été prévu en conférence d'organisation, la 4e Commission aura lieu demain matin.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'application de la loi Dalo.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons donc directement aux travaux de la 5e Commission, et nous attaquons par les vœux non-rattachés. Le vœu n° 50 est relatif à l'application de la loi Dalo.

Pascal JULIEN pour nous en parler.

M. Pascal JULIEN. - Je vais vous passer les considérants de ce vœu qui sont longs, techniques et qui citent la loi, pour l'essentiel d'entre eux, pour aller directement à ce que l'on demande. Ce que l'on demande, c'est quoi ?

Première demande : que les désignataires de chaque contingent de logements - préfectoral, municipal, Action Logement - se mettent en conformité avec la loi et attribuent 25 % des logements aux ménages reconnus Dalo ou relevant des critères de priorité au sens de l'article 70 de la loi Egalité et Citoyenneté.

Deuxième demande : que la convention d'attribution de la Ville fixe les objectifs relevant de chacun des bailleurs sociaux placés sous la tutelle de la Ville de Paris afin que chacun d'entre eux respecte ses obligations d'attribuer au moins 25 % de ses logements situés en dehors des quartiers relevant de la politique de la ville, et que ces logements soient attribués à des ménages demandeurs d'un logement social, situés par leurs ressources dans le premier quartile des demandeurs calculé à l'échelle de la Région Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur le Maire, en remplacement d'Ian BROSSAT qui n'est pas disponible.

Ce vœu porte sur les objectifs en matière d'attribution de logements fixés dans la loi Egalité et Citoyenneté. Cette loi, promulguée en début d'année, vise à promouvoir la mixité et le rééquilibrage territorial. Elle nous fixe des objectifs ambitieux pour reloger des Parisiens prioritaires, notamment titulaires du Droit au logement opposable.

La loi fixe également la cible de 25 % des attributions hors Q.P.V. aux ménages les plus pauvres, nous invitant par la même occasion à construire plus de logements sociaux en zone faiblement dotée. Ces objectifs sont tout à fait en cohérence avec nos priorités tant de rééquilibrage Est-Ouest qu'en matière de construction de P.L.A.-I. et de PLUS.

D'ores et déjà, 27 % des baux signés en 2016 à Paris ont bénéficié à des ménages prioritaires contre 25 % en Ile-de-France, et 23 % à des ménages prioritaires au titre Dallo contre 16 % en Ile-de-France.

Je suis donc favorable au vœu du groupe Ecologiste. Nous souhaiterions d'ailleurs l'enrichir d'un amendement pour préciser qu'à la rentrée, conformément à la loi, nous réunirons tous les acteurs du logement dans une conférence du logement pour travailler aux nouveaux objectifs légaux au côté de l'Etat.

Pour ces raisons, je vous invite à voter le vœu présenté par le groupe Ecologiste, amendé par la mention de ce temps fort.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous l'amendement ?

M. Pascal JULIEN. - Avec une joie ineffable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est un grand moment !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 50 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 164).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prise en compte de la loi "DALO".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme SIMONNET n'étant pas présente, le vœu n° 51 ne peut être présenté.

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux ensembles immobiliers sociaux "Paris Habitat" de la porte Brancion (15e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 52 et le vœu n° 52 bis ont trait aux ensembles immobiliers sociaux "Paris Habitat" de la porte de Brancion.

Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - C'est un vœu des élus du 15e arrondissement et notamment M. GOUJON et M. LAMOUR.

Considérant que "Paris Habitat", le principal bailleur de la Ville, gère plus de 120.000 logements, dont 10.000 dans le seul 15e arrondissement ;

Considérant qu'une part très importante de ces logements est vieillissante et demande à être mise à de nouvelles normes ;

Considérant par ailleurs que lors de notre séance de décembre 2009, le Conseil de Paris a adopté un amendement à la délibération portant sur la révision simplifiée du P.L.U. sur le site de la porte de Versailles, prévoyant la rénovation des ensembles sociaux à l'urbanisme vieillissant, notamment dans le secteur de la Porte Brancion ;

Considérant que "Paris Habitat" a présenté à la mairie et aux élus du 15e arrondissement, un projet devant comprendre la construction de logements étudiants et intermédiaires boulevard Lefebvre, et qu'il avait également été présenté la démolition sur le secteur du groupe scolaire Brancion, avec la construction en lieu et place de logements sociaux et de logements intermédiaires et d'équipements municipaux, et que la mairie du 15e a récemment été informée de l'abandon de cette opération et cela sans aucune explication ;

Considérant, et cela rejoint le premier point, que ces logements actuellement sur le secteur de la Porte Brancion sont gravement dégradés et au niveau du bâti la difficulté de certains locaux ;

Aussi, considérant l'ensemble de ces événements, les élus du 15e arrondissement demandent qu'une opération de rénovation et de requalification soit engagée dans les ensembles sociaux "Paris Habitat" de l'avenue de la porte de Brancion, prioritairement à toute opération de construction ou d'acquisition qui lui serait confiée par la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Le vœu du groupe LR porte sur la rénovation des ensembles de "Paris Habitat" de la porte Brancion, je prends note de l'intérêt que vous portez à ce site. Un intérêt que je partage, il me paraît important d'apporter des éléments aux habitants du quartier.

Des projets ambitieux de rénovation ont été envisagés par "Paris Habitat" ces dernières années, mais pour éviter de densifier nous n'avons pas donné suite.

Pour autant, nous sommes évidemment tout à fait favorables aux actions permettant d'améliorer la qualité de vie des locataires de "Paris Habitat". Nous souhaitons que soient apportées des solutions aux nombreuses nuisances, je pense notamment à la présence de rats, souris, cafards et punaises ainsi qu'au problème de propreté des parties communes. Ces actions doivent être définies en lien étroit avec les habitants du quartier.

J'insiste sur l'attention que nous porterons à la concertation et à la réhabilitation.

Néanmoins, ce travail ne doit pas geler l'ensemble des projets du bailleur, pour la simple raison que de très nombreux locataires, dans différents quartiers de notre ville, attendent également avec impatience une réhabilitation.

Vous en conviendrez aisément, nous ne pouvons conditionner l'ensemble des projets parisiens de "Paris Habitat" à l'opération de qualification de la porte Brancion.

Pour toutes ces raisons, nous sommes défavorables à votre vœu et proposons plutôt de voter le vœu de l'Exécutif, qui permet la mise en place rapide d'une concertation étroite avec les habitants avec pour objectif de relancer les études sur la rénovation et la réhabilitation de ce site dans le respect du Plan Climat.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est maintenu ?

Monsieur AURIACOMBE ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Le vœu est maintenu, mais nous voterons également le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Et je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 165).

Vœu déposé par Mme d'HAUTESERRE relatif à la réalisation de logements P.L.S. dans le 8e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme d'HAUTESERRE n'étant pas présente, le vœu n° 53 ne peut être présenté.

2017 DAE 221 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Comité Champs-Élysées" pour l'organisation du "Paris Drone Festival" (8e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose que nous terminions la séance d'aujourd'hui avec le projet de délibération DAE 221. Il s'agit de la convention avec l'association "Comité Champs-Élysées" pour l'organisation du "Paris Drone Festival".

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Alors on termine en beauté, en s'amusant, sur ce machin.

Effectivement, les drones, on en a déjà parlé ici, pour dire que le drone n'était pas simplement un jeu, mais que cela pouvait être un moyen à différents usages. Moyen de surveillance, on sait que la police s'en sert, moyen d'espionnage, moyen de terrorisme, moyen de toute sorte.

Et force est de constater que l'usage des drones se développe sans que ce soit vraiment très contrôlé, on a encore vu récemment des drones survoler des prisons sans que personne ne sache qui en étaient les pilotes.

C'est bien la raison pour laquelle j'avais obtenu, dans un vœu adopté à l'unanimité, que le Comité d'éthique de la vidéosurveillance traite aussi la question des drones.

Le problème, c'est que le Comité d'éthique a une vie frénétique, puisqu'il semble se réunir environ deux fois par an et qu'il n'a pas encore examiné cette question.

Donc, premier regret, je regrette que la Ville de Paris continue de façon un peu aveugle à financer ces après-midi, ces journées "dronesques" sans avoir l'avis du Comité d'éthique.

Deuxième argument, 75.000 euros je crois, de mémoire, l'an dernier, 25.000 cette année, on en est quand même à 100.000 euros. On a toujours du mal à trouver de l'argent pour tout un tas de choses, mais pour les drones qui rassemblent un public d'hommes principalement, petits et grands, il y a de grands enfants mais c'est très bien, mais principalement des mecs quand même, il faut dire ce qui est... La course, évidemment, on n'allait pas imaginer quelque chose de plus poétique. Non, la course, la vitesse, être le premier, toujours cette idéologie... J'en profite, ma voisine de droite n'est pas là.

Blague à part, c'est un peu cela quand même, la course de drones.

Excusez-moi, 100.000 euros, quand je vois certains arbitrages que je conteste, parce que franchement, dans une période de contraintes budgétaires, la Ville pourrait faire autre chose que cela.

En plus, si c'est tellement populaire, et pourquoi pas, mais que la fédération "dronesque" finance son affaire. Et si elle occupe le territoire parisien, qu'elle paie à Paris le droit d'utiliser l'espace public, parce que là pour l'instant, on paie non seulement en subventionnant, mais aussi en offrant gratuitement l'espace public.

Donc, on n'est pas du tout d'accord avec cela. C'est la deuxième chose.

Et troisième affaire, c'est que chers amis, nous collègues, nous votons aujourd'hui un événement qui a eu lieu dimanche, je crois. Si vous voulez crédibiliser l'action des élus, dans la période qui est celle que vous connaissez, continuons comme cela, je vais rentrer chez moi, je vais dire, j'ai voté ce soir le machin qui a lieu dimanche, j'aurai l'air malin !

Il y a là un problème, cela ne se produit pas que sur cette affaire-là malheureusement, mais quand il s'agit d'engager 100.000 euros quand même, on aimerait être consulté en amont.

Voilà les trois raisons, le Comité d'éthique cela coûte cher pour pas-grand-chose et ce n'est pas à la Ville de financer ces machins. Et on nous fait voter alors que l'événement a déjà eu lieu.

Pour ces trois raisons, mon groupe votera contre !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, le spécialiste des drones, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je rappelle à Pascal JULIEN que Danielle SIMONNET chante à la fin de ses interventions et donc, qu'il y a un petit effort à faire pour passer au vrai "stand-up".

Trois choses.

D'abord, vous arrivez au chiffre de 100.000 euros en additionnant la subvention de 2016 et celle de 2017.

Je voudrais rappeler que la subvention de 2017 est de 25.000 euros, ce qui est quand même un chiffre beaucoup moins important.

La raison pour laquelle cela est voté "a posteriori", c'est que nous avons préféré attendre d'avoir la confirmation de l'organisation de ce festival de drones avant de soumettre ce projet de délibération au vote. Nous le faisons aujourd'hui, je le reconnais bien volontiers, 48 heures après l'événement.

Sur le Comité d'éthique, nous avons adopté un vœu l'année dernière, vous faites partie de ce Comité d'éthique, il s'est réuni le 2 février, la question n'a pas été soulevée, je vous invite, en tant que membre de ce comité, à demander l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Enfin, dernier élément : la pratique des drones et cet événement, ce Festival de drones, ont pour vocation principalement pédagogique justement de rappeler aux Parisiens que l'on ne peut pas faire voler des drones n'importe où, que cette activité est réglementée.

Nous avons deux sites. Nous avons identifié deux sites sur lesquels nous faisons des sessions de vol encadrées : l'un à l'hippodrome de Longchamp, l'autre sur le parc de la Villette. Que vous le vouliez ou non, c'est une activité qui va se développer dans les années qui viennent, et même de façon assez spectaculaire. Il y a une activité utile des drones. Vous avez eu tendance à citer des choses qui sont critiquables, mais les drones servent à vérifier, par exemple, que les ouvrages d'art ne s'effondrent pas. Ils servent à explorer des sites dangereux. Par exemple, nous comptons nous en servir pour les égouts de la Ville de Paris, etc., etc.

Je ne vais pas polémiquer avec vous à cette heure avancée et devant une salle quand même assez clairsemée, il faut bien le reconnaître, mais vous avez une vision des drones que je ne partage pas, et je considère que ce que nous faisons fait partie de ce qui doit être fait en matière de promotion des nouvelles technologies, mais aussi d'encadrement et de pédagogie en matière de pratique de ces nouvelles technologies.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 221.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 221).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprendrons demain matin à 9 heures avec le Schéma parisien en direction des seniors 2017-2021.

D'ici là, je vous souhaite une excellente soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 6 juin 2017 à vingt heures quarante-cinq minutes, est reprise le mercredi 7 juin 2017 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2017 DASES 248 G - Schéma parisien en direction des seniors 2017-2021.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fracture numérique touchant les seniors.

2017 DASES 133 G - Subvention (23.500 euros) à 7 associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des seniors.

2017 DASES 228 G - Adhésion de la Ville de Paris au réseau francophone et mondial Ville Amie des Aînés.

2017 DASES 229 G - Adhésion du Département de Paris au réseau du Gérontopôle d'Ile-de-France (Gerond'if).

2017 DASES 240 G - Subventions (30.000 euros) et conventions pluriannuelles avec 4 associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées hospitalisées.

2017 DASES 241 G - Mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris.

2017 DASES 210 G - Subvention (25.000 euros) à l'association "Ensemble 2 générations Ile-de-France" pour ses actions en faveur de la cohabitation intergénérationnelle (dont 10.000 euros au titre de la jeunesse).

2017 DJS 175 - DASES Subvention (10.000 euros) à l'association "Ensemble 2 générations Ile-de-France" pour ses actions en faveur de la cohabitation intergénérationnelle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons donc la séance ce matin par le Schéma parisien pour les seniors 2017-2021. Il s'agit du projet de délibération DASES 248 G, auquel nous allons ajouter 7 dossiers. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème et le débat, comme toujours, inclura les temps de parole définis et la présentation d'un vœu. Je vais donc débiter ce débat par une intervention.

Mes chers collègues, Paris compte aujourd'hui 470.000 personnes âgées de plus de 60 ans, soit un cinquième de notre population. En 2040, elles représenteront le quart des Parisiens. Paris doit demeurer une ville accueillante où chacun peut s'épanouir librement et ce, à tout âge. C'est pourquoi nous devons répondre aux enjeux majeurs liés à l'avancée en âge de notre population et proposer des réponses adaptées à la diversité des profils des Parisiens concernés.

Je veux remercier Dominique VERSINI, toute son équipe, les services de la Ville, les maires d'arrondissement - j'y reviendrai -, les personnes qui ont participé à cette réflexion, tirées au sort, pour éclairer la position de la Ville. Je veux la remercier de nous permettre de changer aussi de regard sur cette question.

Nous avons eu trop l'habitude d'envisager la question des seniors uniquement à travers la question de la dépendance. La question de la dépendance est une question réelle et nous la traitons. D'ailleurs, nous verrons combien nous sommes bien placés sur ce sujet-là en termes notamment de structures et de moyens alloués. Mais la question des seniors, ce sont ces femmes et ces hommes, qui ont envie de rester actifs au cœur de la cité et d'apporter leur temps, leur énergie, leur expérience, leur bonne volonté à notre vie commune.

Je remercie donc Dominique VERSINI d'avoir enfin permis de changer le regard sur ce sujet qui est un sujet que nous devons prendre de façon positive, optimiste et constructive.

Il nous faut d'une part répondre aux attentes et aux besoins de tous les seniors pour que ceux-ci puissent conserver leur place et leur rôle citoyen au sein de notre ville et d'autre part prévenir, accompagner la survenance des fragilités, qu'elles soient liées à la précarité, à la perte d'autonomie ou aux situations de dépendance. C'est le double objectif de ce schéma que nous soumettons aujourd'hui.

Ce nouveau schéma se fonde sur un travail partenarial, pluridisciplinaire et participatif. Dans le cadre de la démarche "Villes amies des aînés" de l'Organisation mondiale de la santé à laquelle nous avons souhaité adhérer, une conférence citoyenne a donné l'opportunité aux seniors d'exprimer directement leurs attentes et de partager leur vision du vieillissement. Le schéma se nourrit également des travaux du "Silver Think Tank", un laboratoire d'idées inédit mobilisant des experts, des professionnels de divers domaines afin de penser le bien-vieillir à Paris.

Cette concertation a en outre été élargie à l'ensemble des acteurs institutionnels et associatif intervenant auprès des seniors parisiens. Je tiens à les remercier pour leur mobilisation remarquable. Dans un moment, une quinzaine d'entre eux participeront dans les tribunes à nos travaux et je veux remercier les Parisiens qui se sont vivement engagés dans cette co-construction.

Le schéma 2013-2017 s'achève. Il a permis de renforcer l'offre d'hébergement et d'accueil avec la création de plus de 1.900 places d'E.H.P.A.D. et de 100 places en centres d'accueil de jour. Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris a d'ailleurs poursuivi son action en faveur du développement de l'offre culturelle et de loisirs pour les seniors et a permis le renforcement de la qualité de la vie à domicile.

Avec le schéma 2017-2021, nous prenons de nouveaux engagements forts qui correspondent aux défis plus larges que nous avons identifiés.

Nous devons en premier lieu faire en sorte de changer le regard porté sur le vieillissement. Les représentations doivent évoluer et les discriminations doivent reculer. Nous développerons une communication positive pour valoriser la place des seniors dans la ville. Par exemple, une Journée des âges sera organisée chaque année dans ce cadre. Nous continuerons à encourager l'engagement associatif des seniors et leur participation active à la vie de la cité en améliorant la connaissance et l'offre associative et en renforçant aussi l'utilisation de plateformes en ligne existantes.

Nous promouvons la carte citoyenne au sein des résidences seniors et favoriserons l'émergence de projets et le vote pour le budget participatif, comme nous l'avons d'ailleurs fait pour les enfants, avec le budget spécifique pour les écoles, ou encore le budget participatif dans les quartiers populaires. Nous savons que ces démarches ciblées sont des démarches extrêmement fécondes. Nous allons donc aussi la développer avec les seniors.

Nous développerons également les conseils des seniors dans les arrondissements et nous travaillerons à la mise en place d'un service civique senior, marqueur fort de la reconnaissance de la Ville aux seniors engagés. Développer les liens entre les générations est une priorité et un souhait formulé. Nous favoriserons donc la transmission des savoirs et des savoir-faire, en soutenant notamment le recours au bénévolat de compétence et au parrainage professionnel, par exemple pour accompagner les jeunes Parisiens vers l'emploi.

Nous renforcerons les partenariats entre les établissements d'accueil de la petite enfance, les écoles, les centres de loisirs et les établissements accueillant des seniors. C'est déjà quelque chose qui se fait. J'ai eu l'occasion avec Dominique VERSINI et la maire du 14^e arrondissement d'aller dans une crèche qui travaille directement avec les personnes qui sont domiciliées dans un E.H.P.A.D. à proximité et c'est extrêmement encourageant pour les petits, les grands et pour les familles concernées.

Pour garantir l'accès de tous aux aides et aux services d'accompagnement existants, nous améliorerons la qualité et la lisibilité de l'information. Nous déploierons notamment des guichets uniques d'information et d'appui pour les personnes en perte d'autonomie et pour leurs proches, avec la création de 6 maisons des aidés et des aidants. Le soutien aux aidants est un enjeu essentiel, je l'avais inscrit au cœur de ma campagne des municipales en 2014. Les aidants sont des acteurs indispensables de la solidarité. Sans eux, nous ne pourrions pas assurer, justement, cette solidarité pleinement, même avec des moyens conséquents développés par le service public auprès des Parisiens. Nous devons reconnaître et soutenir les aidants qui souvent sont en difficulté, en souffrance, devant

conjuguer plusieurs vies en une et ils ont besoin de notre aide, ce que nous allons leur apporter comme je m'y étais engagée.

Nous savons à la Ville combien leur tâche peut être difficile et nous devons donc leur être attentifs. Nous promouvoir ainsi, aussi, le droit au répit des aidants en développant des dispositifs d'information et de soutien permettant de les soulager au cours de leurs semaines et de leurs journées qui sont souvent extrêmement éprouvantes.

Nous améliorerons par ailleurs l'accès et le maintien dans le logement et nous développerons de nouvelles formes d'habitat partagé ou de colocation intergénérationnelle. Nous savons qu'il y a une attente, une envie. Les expériences qui existent d'ores et déjà de seniors accueillants des jeunes dans leur appartement, que ce soient des étudiants ou des jeunes travailleurs, sont des expériences extrêmement réussies qui tissent des liens, qui permettent aux uns et aux autres de rester à la fois actifs et extrêmement connectés.

Nous allons aussi créer un viager municipal qui pourrait également être mis en place pour améliorer la situation financière de seniors propriétaires de leur logement mais disposant de faibles revenus. Il ne s'agit pas, comme j'ai pu le lire dans la presse, de préempter ou de déposséder mais bel et bien d'accompagner ces personnes qui nous le demandent. D'ailleurs, je tiens à le dire, la plupart de ces propositions qui peuvent paraître extrêmement originales et qui le sont, viennent des seniors eux-mêmes que nous avons consultés pour réaliser ces propositions.

Pour rendre l'espace public plus accessible et plus accueillant, nous poursuivrons la mise en œuvre des Agendas d'accessibilité programmée. Pour améliorer la mobilité, nous expérimenterons des modes de transport alternatifs comme des voitures électriques adaptées aux personnes à mobilité réduite. Cela manque aujourd'hui dans notre espace public et nous allons faire en sorte que cette offre puisse être proposée.

Les personnes accueillies en établissement verront, elles aussi, leur qualité de vie s'améliorer.

Nous animerons dans les E.H.P.A.D. et les résidences autonomie, une réflexion continue sur la qualité de vie en établissement, la bien-traitance... Alors là, ce n'est pas le "Think Tank" des seniors, c'est une classe, mais je pense qu'ils ont beaucoup de choses à dire aussi sur les seniors, c'est une classe du 8e arrondissement, c'est l'école Surène dans le 8e arrondissement, une classe de CM2, je veux saluer Mmes Corine BURLIS, Monique LOVICH, Monia MOULIN, Isabelle GAGNAIRE et Natalina GOMES TEIXEIRA, d'être là avec ces enfants.

Bienvenue, nous parlons de vos grands-parents, vous pourrez leur raconter en rentrant à la maison.

Les personnes accueillies en établissement verront, elles, leur qualité de vie s'améliorer. Nous animerons dans les E.H.P.A.D. et les résidences autonomie une réflexion continue sur la qualité de vie en établissement, la bien-traitance, les droits et la participation des usagers.

Nous inscrirons les établissements comme des lieux ouverts sur leur environnement, en développant des partenariats avec les acteurs associatifs et culturels locaux, ainsi que les écoles et les crèches.

Nous encouragerons aussi le développement d'innovations liées aux besoins des seniors et de leurs proches, en lien avec ce que l'on peut appeler la "Silver Valley" et les incubateurs de "start-up" parisiens. On pourrait appeler cela la vallée argentée, cela ne me gênerait pas du tout.

La prévention demeurera une priorité absolue, dans le but d'éviter et de retarder la perte d'autonomie.

Nous prévoyons de développer une offre sportive, accessible à tous, notamment dans le cadre du plan J.O. 2024, comme par exemple la pratique de la randonnée en ville et les courses d'orientation.

Nous soutiendrons également les initiatives liées à la nutrition et aux parcours de santé adaptés à tous, avec là notamment, je l'espère, le projet Paris 2024.

Là je peux saluer les membres de ce "Silver Think Tank" qui arrivent, et je veux vous remercier, Mesdames et Messieurs pour la participation qui a été la vôtre dans l'élaboration de ce travail que nous présentons ce matin.

Merci de vos contributions.

Et là, c'est l'équipe de la DASES que je veux remercier aussi, qui a suivi ce travail, cela s'est fait en coopération, et c'est comme cela que travaillent les élus, c'est ce que l'on appelle la nouvelle façon de faire de la politique, qui ne m'a pas l'air si nouvelle que cela, mais qui en tous les cas passe par l'intérêt que nous portons à ceux qui vivent des situations et qui sont les meilleurs experts de ces situations.

Ils peuvent donc nous apporter aussi les solutions que nous, les élus, ici, parce que nous ne refusons pas et ne renonçons absolument pas à notre rôle, qui est de les traduire en décisions politiques, nous avons une obligation pour celles et ceux qui vont les mettre en œuvre, et aussi en décisions budgétaires, parce que si l'on ne traduit pas toutes ces discussions en budgets et en règles nous permettant d'appliquer ces propositions, finalement cela ne servira à rien.

Chacun est dans son rôle et je veux remercier aussi l'administration d'être dans ce très beau rôle qu'elle assume au quotidien, notamment au sein du C.A.S.-V.P.

Je parlais des Jeux 2024 et du projet que nous allons pouvoir porter, j'y tiens tout particulièrement parce que si nous gagnons les jeux et nous le saurons en septembre prochain, et j'espère que nous allons les gagner et nous sommes bien partis pour le faire, nous ne lâchons rien, je sais que nous pourrons porter ensemble des projets avec un moteur extraordinaire que sera la préparation des Jeux olympiques d'ici à dans 7 ans.

Nous aurons 7 ans pour travailler et vraiment accélérer les transformations, et je pense que notamment sur la question des seniors et sur la question du vieillissement, le sport, la pratique sportive, permet de retarder le vieillissement. Et nous allons vraiment faire en sorte que, grâce à ce moteur que seront les jeux et à l'organisation de la Ville, nous le faisons déjà en mettant dans l'espace public...

D'ailleurs, beaucoup de projets ont été votés dans le cadre du budget participatif, je pense au bord du canal Saint-Martin, des éléments pour pouvoir faire du sport en plein air, qui sont adaptés notamment aux seniors, tous ces éléments vont nous permettre non seulement d'inscrire nos seniors dans le cœur de notre ville, mais aussi de retarder ensemble le vieillissement en donnant toute sa place à la pratique sportive, aux parcours de santé, mais aussi à des initiatives, notamment, nous le savons, la nutrition est un élément essentiel dans le bien vieillir, dans le bien grandir et le bien vieillir. Et donc, la nutrition sera aussi un élément sur lequel nous allons poursuivre notre travail.

Pour répondre aux situations de précarité, parce qu'elles existent et qu'il y a une fragilité aussi qui peut être liée à des fragilités économiques, des fragilités sociales, des fragilités liées à l'isolement, nous devons bien sûr lutter collectivement contre cela et développer des lieux d'accueil qui soient aussi adaptés aux personnes précaires, aux personnes sans domicile fixe vieillissantes comme en situation de grande précarité. Par exemple, des pensions de famille ou encore, j'y reviens, des E.H.P.A.D. qui sont ouverts notamment pour ces personnes en grande précarité.

Lorsque nous avons inauguré l'E.H.P.A.D. du 14e, il y a déjà quelques mois, nous avons vu des personnes qui, pour un certain nombre d'entre elles, avaient connu la rue, et qui pouvaient enfin se reposer dans un cadre bienveillant et adapté à leur situation.

Donc, bien sûr, nous allons poursuivre cela.

Nous améliorerons bien sûr les transitions, c'est très important, entre les centres d'hébergement, les foyers et les résidences pour personnes âgées.

Nous développerons les programmes spécifiques d'actions pour favoriser aussi l'accès au droit et la prévention en direction des publics précaires ou ayant eu des parcours de vie spécifique.

Nous pensons bien sûr aussi aux migrants âgés, il y a eu beaucoup de mobilisations et nous les poursuivons, notamment auprès des chibanis, mais il y a aussi beaucoup d'autres catégories de migrants âgés, auprès desquelles nous devons travailler.

Nous structurerons enfin, un repérage de proximité des situations d'isolement en lien avec tous les acteurs locaux.

Vous le voyez, mes chers collègues, le schéma que nous soumettons aujourd'hui adopte une approche fondamentalement nouvelle et universelle. Il contribuera à améliorer la vie de tous les seniors parisiens en protégeant bien sûr particulièrement les plus vulnérables d'entre eux comme ceux qui connaissent les pertes d'autonomie, l'isolement ou la précarité, mais aussi en valorisant et en renforçant la participation pleine et entière des seniors à la vie de la cité.

Je le sais, les seniors ont envie de participer, de donner leur expérience, leur énergie, leur bienveillance, leur savoir-faire, nous avons besoin d'eux ! Nous avons vraiment besoin d'eux. Souvent, d'ailleurs, je l'ai dit en introduction avant que vous n'arriviez, c'est un prolongement du service public. Le rôle que vous jouez dans le soutien scolaire, dans l'accompagnement des enfants, dans la vie associative parisienne qui est une vie qui a une vitalité extraordinaire, les seniors sont au premier plan, et ce rôle, je veux non seulement qu'on le reconnaisse, qu'on l'identifie, mais aussi qu'on l'amplifie, nous avons besoin de vous !

Dans une société qui est fracturée, dans une société qui peut être traversée par des divisions, des conflits, dans une société comme la société parisienne qui est une société à la fois cosmopolite, extrêmement mixte dans laquelle il y a toutes les nationalités, tous les âges, toutes les religions, toutes les origines, nous avons besoin aussi de créer du lien.

Ce lien, nous nous efforçons de le faire, nous, avec le service public aux Parisiens, mais tout seuls, nous n'y arriverons pas.

Et si le service public aux Parisiens n'est pas prolongé par la bonne volonté de celles et ceux qui ont du temps, de l'énergie et de l'envie de donner ce temps et cette énergie aux autres, nous n'arriverons à rien. Et je veux que l'on arrive à tout. Parce que pour Paris, il faut toujours penser très grand. Et il faut penser qu'y compris dans ce qu'il se passe aujourd'hui dans les grandes villes du monde, y compris avec ce désarroi que l'on peut voir, y compris lorsque l'on voit, comme hier encore, cette menace terroriste qui est présente et avec laquelle nous allons vivre malheureusement pendant des années.

Nous avons besoin encore plus de ce lien. Et ceux qui ont l'expérience, les seniors, qui ont eu une vie professionnelle, qui ont vécu des situations, qui ont des expériences de vie qu'ils peuvent nous apporter, nous avons besoin d'eux. Nous avons besoin de vous, et donc nous allons faire en sorte, avec ce plan, de ne plus considérer la question du vieillissement simplement comme la question du traitement de la dépendance, mais bel et bien comme celle de l'énergie que les seniors doivent pouvoir consacrer à leur ville, à notre ville.

Je veux à nouveau remercier Dominique VERSINI, et toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour élaborer cette stratégie avec cette méthode nouvelle. C'est une stratégie solidaire et engagée. Cela doit nous permettre de garantir aux seniors parisiens une vie plus simple, plus sereine, plus riche, plus épanouissante, mais cela doit surtout permettre à Paris de pouvoir vivre mieux et de gagner encore en qualité de vie.

Je vous remercie.

Je vais à présent donner la parole aux différents orateurs qui se sont inscrits.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Sylvie CEYRAC, pour le groupe les Républicains.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Le Schéma parisien en direction des seniors que vous venez d'évoquer aujourd'hui pour la période 2017-2021, et qui fait suite au Schéma gérontologique "Bien vivre son âge à Paris", s'appuie sur trois axes : l'information, l'inclusion, la prévention et l'accompagnement. Soit 15 engagements, 40 propositions d'actions issues pour une grande part des travaux d'un "Silver Think Tank", réunissant des experts, des associations, des chercheurs, et d'une Conférence citoyenne de Parisiens tirés au sort sur les listes électorales.

Si à partir de 60 ans, on devient un senior, on sait que ce terme regroupe des situations très diverses, suivant l'état de santé, les conditions de vie, la situation familiale et la situation financière. C'est donc une population qui n'est pas homogène et dont les problématiques et les attentes sont différentes. C'est aussi une population sensible, fragile et qui souhaite être reconnue, reconnue pour ce qu'elle est et ce qu'elle peut apporter.

Plus de 20 % des seniors parisiens ont plus de 60 ans, 15,5 % des 60 à 74 ans sont en situation de précarité et 9,5 % de plus de 75 ans sont sous le seuil de pauvreté.

Je ne reprendrai pas point par point toutes les mesures nombreuses du Schéma mais je m'attacherai à quelques-unes.

Les seniors parisiens sont des amoureux de Paris et c'est cela qui les a d'abord motivé pour venir participer à la Conférence citoyenne. Ils souhaitent y vivre le plus longtemps possible, sans rupture, du "je vais bien, je peux me déplacer" au moment éventuel où leur état de santé les oblige à rester chez eux avec la mise en place de services à domicile, et plus encore jusqu'à l'entrée en établissement.

Pour les "je vais bien", Paris offre une multitude de propositions. Ils trouvent au C.A.S.-V.P. de nombreuses activités : sorties, activités culturelles, voyages, universités inter-âge et autre. Ces offres ne sont pas toujours bien connues et s'adressent un peu toujours aux mêmes personnes, alors que des seniors moins bien informés ne peuvent en profiter.

Les clubs de la Ville sont aussi des lieux de rencontres, d'échanges et de convivialité. Je regrette un peu le ronronnement de certains, ils mériteraient d'être rénovés, plus ouverts sur l'extérieur avec des propositions renouvelées.

Les seniors insistent beaucoup sur le besoin d'avoir des lieux où ils pourraient se retrouver. Pourquoi ne pas permettre que certains clubs leur soient accessibles par une action volontariste en direction d'un nouveau public.

Le Schéma propose la création de maisons des aînés et des aidants, pourquoi pas, mais où trouver de l'espace pour cela ? D'autre part, il faudra éviter aussi que celles-ci soient cataloguées comme des maisons réservées aux vieux.

Les seniors sont aussi des acteurs très importants dans les associations : libérés de leurs activités professionnelles, ils disposent de plus de temps, d'expérience et de compétences. Ils sont une source de richesses pour les associations. Etre bénévole dans une association nécessite bien sûr de connaître ce qui existe, d'être en adéquation avec leur objet, de connaître des personnes qui y participent déjà et de s'orienter vers une association pas trop éloignée de chez-soi.

Il existe de nombreux forums à Paris. Les forums en mairie d'arrondissement sont très prisés car ils y trouvent ou découvrent des associations de leur quartier.

S'ils souhaitent s'informer, ils cherchent aussi à se former. Les responsables d'associations auraient besoin de trouver un lieu ressources pour les aider dans le dédale des subtilités administratives. Ainsi l'inscription sur "SIMPA" pourrait être simplifiée pour remédier à un phénomène de renoncement lié à sa complexité, comme ils nous le disent souvent. Ce n'est pas votre projet de suppression des M.D.A. qui va aider en ce sens.

La réactualisation du guide "Bien vivre son âge à Paris" est souhaitable. Il conviendrait d'y incorporer une déclinaison par arrondissement qui recenserait toutes les initiatives qui existent et permettrait un meilleur repérage au sein de leur quartier.

Parmi les engagements de ce Schéma, la Ville souhaite rendre la ville plus accessible et accompagner la mobilité. Le Schéma constate que la marche est le premier mode de déplacement des seniors à Paris. Je dirai qu'en la matière, il y a vraiment des marges de progrès.

Marcher sereinement à Paris est un objectif à atteindre mais qui est bien loin de la réalité : trottoirs en très mauvais état, trous non rebouchés, bulles de macadam, trottoirs très encombrés de potelets divers, terrasses de café débordantes, pieds d'arbres très acrobatiques, dépôts sauvage, sans oublier les utilisateurs intempestifs de trottinettes, "skates" et "overboards", voire des vélos qui roulent sur le trottoir ou des motos garées. Ceux qui marchent à Paris m'auront compris. Résultat, la marche dite sereine se transforme en super-G de la coupe de monde de ski !

Devrais-je, par ailleurs, rappeler encore la désastreuse réforme du "pass" Navigo, faite de façon considérable et brutale pour certaines catégories de Parisiens que vous considérez comme riches ?

Monsieur, je marche beaucoup !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, on écoute !

Mme Sylvie CEYRAC. - Beaucoup n'ont pas repris la carte Navigo à cause de cela. Ils l'avaient souligné dans la Conférence citoyenne, mais curieusement cela n'a pas été repris dans le document final. L'usage du "pass" Navigo, c'est la liberté de circuler pour les seniors parisiens, ils n'hésitent pas à se déplacer. Malheureusement beaucoup ont restreint leurs déplacements à présent.

Si les lignes de bus sont devenues accessibles, une fois dans l'autobus, il faut bien s'accrocher car certains conducteurs n'ont pas du tout une conduite sereine. D'autre part, je m'étonne que, dans les nouveaux bus hybrides, les places assises soient moins nombreuses et, qui plus est, surélevées et qu'il n'y ait plus que deux places réservées aux personnes handicapées. Où est le progrès pour les seniors ?

Les seniors, mais tous les Parisiens, devrais-je dire, regrettent le manque de bancs dans nos rues et la Conférence citoyenne l'a fait remarquer. C'est agréable de s'asseoir dans une ville où il y a tant de choses à regarder, mais c'est aussi nécessaire de faire une petite halte lors de sa promenade pour reprendre son souffle ou se reposer. Ceux-là aussi participent à une ville conviviale et accueillante.

Devenus plus fragiles, les seniors ont besoin de sécurité et d'accompagnement. Sécurité dans leurs déplacements, comme je l'ai dit précédemment par une amélioration de la voirie. Sécurité dans leur vie quotidienne par une prévention des actes de malveillance, en leur proposant par exemple des réunions d'information avec les cellules d'information des commissariats de police qui, à l'aide de petits films, leur montrent quelques bonnes pratiques et pièges à éviter, et associent le service Paris tranquillité senior de la Ville pour aller chercher de l'argent au distributeur en toute sécurité. Ce service mériterait aussi d'être plus connu.

La sécurité, c'est aussi de les aider à adapter leur logement en leur indiquant les dispositifs et aides financières qui existent, en améliorant la connaissance de "SOLHA", par exemple. C'est trouver aussi des réponses pour les situations de logement des plus précaires par un accompagnement vers le logement, mais ensuite dans l'installation et l'adaptation à celui-ci.

Le Schéma évoque la création d'un viager municipal pour les seniors propriétaires. Est-ce un moyen supplémentaire pour la Ville de capter des logements dans le diffus pour faire du logement social ? Non, non, bien sûr ! Mais il faut être très vigilant avec des Parisiens en situation de faiblesse pour ne pas abuser de leur situation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, il y a une oratrice de votre groupe et vous ne l'écoutez même pas. S'il vous plaît, écoutez Mme CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Si retarder le plus longtemps possible l'entrée dans un établissement est souhaitable, il faut cependant veiller à ce que la personne restant à domicile, si elle est seule, ne se retrouve pas isolée malgré le ou les passages des services à domicile qui nécessitent une bonne coordination.

Je terminerai mon propos en évoquant l'axe préliminaire du Schéma pour les seniors : information et communication. C'est effectivement essentiel, mais comment communiquer efficacement ? Difficile d'atteindre l'ensemble de la population concernée.

Le Schéma fait souvent référence au numérique. Bien sûr, c'est tout à fait indispensable. N'oublions pas cependant que les seniors les plus avancés en âge sont sans doute la dernière génération à ne pas savoir utiliser parfaitement le numérique. Si beaucoup s'y sont adaptés, il reste pour la plupart un outil qu'ils ne maîtrisent pas bien, difficile, compliqué. Certains n'ont en outre pas les moyens de s'équiper.

C'est encore une génération papier, si je puis dire. Il est donc indispensable de leur proposer des espaces d'initiation et de perfectionnement suivant leur niveau et de mettre en place des permanences numériques dans les lieux publics avec un accompagnement, de proposer des aides financières à l'achat, mais aussi un accompagnement à domicile dans les premiers temps pour une meilleure prise et maîtrise de l'ordinateur.

En conclusion, je dirai que ce Schéma expose et répond à un certain nombre de problématiques liées aux différentes étapes de la vie des seniors parisiens.

Je regrette que les C.L.I.C., pourtant acteurs essentiels au service des Parisiens, soient si peu cités. Avec le Centre d'action social bien identifié des Parisiens et présent dans chaque arrondissement à travers ses sections locales, ils apportent de nombreuses réponses et mettent en place des actions adaptées à chaque population. Ils doivent être les moteurs pour la mise en œuvre de ce Schéma.

Je souhaite, par ailleurs, qu'un comité de pilotage soit mis en place pour en suivre son avancement, afin qu'il ne reste pas seulement un catalogue de bonnes idées.

Alors les Parisiens pourront dire : il fait bon vieillir ; être jeune, c'est tuant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur François HAAB, vous avez la parole pour le groupe UDI-MODEM.

M. François HAAB. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole sur ce Plan des seniors.

Merci pour ce Plan où je me retrouve sur la plupart des mesures. Je remercie Mme VERSINI parce que je pense que la manière dont le Plan a été élaboré n'est d'ailleurs pas étrangère à la qualité des propositions qui sont faites.

Je vais revenir simplement sur quelques points pour les mettre en exergue. Je voudrais juste rappeler quand même qu'il y a un peu moins de 100.000 Parisiens de plus de 75 ans qui vivent seuls. La canicule nous paraît loin, c'était 2003, mais il faut garder ce chiffre présent à l'esprit.

Deuxième chiffre, et je n'irai pas plus loin sur les données chiffrées, le solde que l'on pourrait appeler migratoire des seniors à Paris est négatif, c'est-à-dire que plus de seniors quittent Paris, que de seniors viennent habiter à Paris. Il conviendrait de savoir si cette émigration de Paris est voulue ou subie, et donc, il serait intéressant d'interroger certains seniors, savoir s'ils quittent la ville parce qu'ils n'ont pas eu d'autres choix ou bien parce que c'est un choix de vie qui est différent.

En ce qui concerne les plans proposés, revenons sur le plan précédent. Il a rattrapé énormément de retard, effectivement, et vous avez raison de le souligner, Madame la Maire, Paris avait des retards assez considérables en

matière de places de dépendance. Concernant notamment les E.H.P.A.D., ces retards ont été rattrapés, nous sommes dans la bonne direction et le plan précédent est donc finalement très positif.

Le plan qui nous est proposé à l'heure actuelle est un plan ambitieux et, à nouveau, je veux saluer la qualité du travail qui a été fait.

Je ne reviens pas sur la problématique du logement. Eric AZIÈRE en parlera tout à l'heure, notamment sur la proposition de viagers municipaux.

Je voudrais juste revenir sur deux ou trois points. Tout d'abord, comme nous l'avions souligné à travers un vœu il y a quelque temps, un partenariat possible entre la Ville et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris sur un véritable Plan gériatrie pour tout faire pour que pour des seniors, passés la phase de soins aigus, ne soient pas mis dans des unités de moyen ou long séjours en dehors de Paris. On le sait, cela se produit encore trop souvent. C'est une cause d'éloignement des familles, de visites qui ne sont pas suffisamment faites. Nous savons que différentes restructurations hospitalières sont en cours et nous devons avoir ce point présent à l'esprit : lorsqu'on est parisien, on doit pouvoir être soigné et vieillir, y compris dans les situations de dépendance, à Paris. Je ne parle pas là des E.H.P.A.D. mais bien des structures de moyen et long séjours.

Je voulais revenir sur la notion d'aide aux aidants, mais vous l'avez très bien formulée, cela a été dit, nous avons proposé un vœu, il y a maintenant deux ans, sur une maison des aidants. C'est absolument essentiel car les familles qui accompagnent les seniors en situation de dépendance jouent un rôle, vous l'avez rappelé, de santé publique qu'il convient de reconnaître, d'accompagner et d'aider. Et donc, allons dans ce sens.

Un mot sur la notion d'accessibilité universelle.

Mme CEYRAC a fait allusion aux difficultés de déplacements piétonniers. C'est vrai qu'il est parfois difficile d'être piéton à Paris, il y a parfois des embûches et c'est vrai que les seniors utilisent préférentiellement ce mode de déplacement. J'ai été très heureux d'entendre Mme la Maire revenir sur la candidature de Paris aux Jeux olympiques parce qu'effectivement, la marche, c'est bon pour la santé, le sport, c'est bon pour la santé, et on doit vraiment mettre en avant un "Plan sport seniors" ambitieux, avec cette perspective des Jeux olympiques. Et là, on aura véritablement rempli une mission très utile aussi en termes de santé publique.

Un mot sur le numérique, car cela fait partie de l'accessibilité universelle. C'est vrai que beaucoup de documents administratifs sont aujourd'hui accessibles uniquement via des plateformes numériques et qu'il est parfois difficile, pour ce qu'il conviendrait d'appeler les seniors plus, de se familiariser avec les ordinateurs. C'est là aussi que le lien intergénérationnel auquel vous avez fait allusion permettrait de répondre à cette petite difficulté.

Au total, ce Plan me convient bien, il va dans la très bonne direction, on est vraiment sur le "bien vieillir" à Paris et souhaitons que tout cela soit mis en œuvre.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur HAAB.

Je vais donner à présent la parole à Léa FILOCHE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire, merci mes chers collègues.

Cela a déjà été dit plusieurs fois, mais c'est vrai que Paris doit être une ville accueillante pour tous les Parisiens et ce, quel que soit leur âge.

Vous l'aviez bien rappelé, Madame la Maire : à Paris, nous comptons 470.000 personnes âgées qui ont plus de 60 ans. Derrière ce chiffre se cache une grande diversité à laquelle nous devons répondre en adaptant nos politiques à toutes les situations que connaissent les seniors parisiens en les accompagnant au moment du passage à la retraite, qui peut être parfois une étape particulière, en valorisant le dynamisme dont ils peuvent faire preuve tout au long de leur parcours de retraité, et en les faisant encore plus participer à la vie de la cité ; ensuite aussi, en les accompagnant dans le cadre d'une perte d'autonomie, en luttant contre l'isolement de certains, en luttant contre la précarité dont encore trop nombreux d'entre eux sont touchés, et en soutenant ceux qui s'occupent d'un proche qui peut parfois être dépendant.

Grâce au précédent schéma qui couvrait la période de 2012 à 2016, nous avons créé 1.930 places en E.P.H.A.D., 105 en centre d'accueil de jour. Nous avons surtout amélioré la coordination de tous les acteurs qui sont amenés à travailler sur ce sujet, pour les faire travailler en réseau pour une plus grande efficacité de leurs actions. Je pense que cela fait aussi partie des étapes essentielles qui doivent permettre que la ville soit accueillante pour tous.

En outre, dans le dernier compte administratif, dont nous avons eu le débat hier et qui est un peu technique pour notre public aujourd'hui, les questions budgétaires sont un peu le nerf de la guerre dans tous ces sujets. 278,7 millions d'euros ont été inscrits au titre de l'Aide sociale aux personnes âgées et de l'Allocation personnalisée d'autonomie et 144,3 millions d'euros ont été consacrés à l'aide à l'hébergement des personnes âgées. C'est bien la preuve que Paris investit pour permettre à toutes et à tous de bien vieillir.

Au total, chaque année, la collectivité parisienne consacre un peu plus de 400 millions d'euros pour ses seniors, et c'est un engagement important.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin en impulsant de nouvelles dynamiques pour assurer que les seniors aient en plus toute leur place à toutes les étapes de la vie.

Ainsi, ce nouveau schéma entre en cohérence avec différents plans qui existent déjà - certains en ont un peu parlé mais je tiens à les reciter - et qui sont actuellement déployés sur le territoire parisien. Il y a le Plan d'insertion pour l'emploi, le Pacte parisien de la lutte contre la grande exclusion, la stratégie Piéton dont on vient de parler, ou encore les Assises de la santé. Tous ces sujets abordent la question des seniors sous tous les angles, ce qui permet aussi d'avoir une vision assez globale et générale du sujet.

Ce schéma ne se substitue pas à tout ce que nous faisons par ailleurs, mais s'ajoute et complète le panel de toutes nos actions : élaborer en concertation, cela a déjà été dit, avec les seniors eux-mêmes, avec des acteurs institutionnels, associatifs, avec la mise en place d'un "Silver Think Tank" qui s'appelle "Bien vieillir à Paris". Ce schéma porte l'ambition de donner une plus grande visibilité aux dispositifs existants, permettant d'adapter la Capitale pour qu'elle soit plus inclusive puisqu'elle permet de changer le regard sur les seniors et enfin permette d'accompagner et de prévenir les situations des plus fragiles.

C'est sur ce dernier point que je voulais juste mettre un focus parce que je préside la Commission d'entrée en résidence appartement et en résidence services du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Je vois très régulièrement des situations de précarité et d'isolement face auxquelles nous tentons d'apporter une solution, au moins en matière de logements décentes.

Mes chers collègues, Paris compte encore malheureusement une proportion importante de seniors en situation de précarité : 15,5 % des 60-74 ans et 9,5 % des plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté à Paris. C'est trop. Cela s'ajoute au fait que 12.450 personnes âgées de 55 à 65 ans sont encore allocataires du R.S.A. C'est en cela que le schéma en direction des seniors, conjugué avec le Pacte parisien de la lutte contre la grande exclusion, illustre à quel point la lutte contre la grande précarité, et notamment celle des seniors, est une de nos priorités. D'ailleurs, cela se retrouve dans l'engagement n° 11 du présent schéma.

Nous allons également vers la prise en charge par l'Aide sociale des loyers dans les résidences appartements du C.A.S.-V.P. pour que les plus précaires ne se retrouvent pas sans solution de logement et puissent, selon leur souhait, bien rester à Paris, même dans leur arrondissement et à l'intérieur même de leur propre quartier.

Je pourrais également vous parler de l'isolement des seniors contre lequel nous agissons; y compris à court, moyen et long termes, Madame CEYRAC, mais le temps risque de me manquer.

Mes chers collègues, vous aurez compris que j'ai particulièrement à cœur à ce que la Ville puisse répondre aux besoins des seniors les plus fragiles parce qu'il est inacceptable qu'à Paris, on puisse encore mal vieillir.

Je souhaite remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce schéma, en premier lieu ma collègue Dominique VERSINI, l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, ainsi que les experts du "Silver Think Tank" qui ont accordé une part importante de leur temps à cette phase de concertation et de réflexion.

Je vous encourage donc, mes chers collègues, à approuver ce nouveau Schéma de la Ville de Paris pour les seniors parce qu'à Paris, il fait bon vieillir, il fait bon grandir, il fait bon mûrir, toutes et tous ensemble, à l'image du public que nous avons aujourd'hui pour notre débat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame FILOCHE.

La parole est à Marie ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le présent Schéma parisien en direction des seniors nous rappelle avant tout le contexte démographique dans lequel il intervient.

Il s'agit d'un contexte marqué par une accélération de la tendance au vieillissement de notre population parisienne. Selon les chiffres de l'Insee, entre 2008 et 2013, la catégorie des Parisiens de 60 ans ou plus a augmenté de 9,2 %. Ainsi, Paris compte aujourd'hui 465.000 habitants ayant 60 ans ou plus, soit 20,8 % de la population. C'est face à ce défi majeur sociétal que le vieillissement que nous avons analysé, la qualité de ce schéma qui engage notre collectivité pour les cinq années à venir.

D'abord, rappeler que ce nouveau schéma s'inscrit dans la continuité de l'engagement volontariste constant de notre collectivité en faveur de nos aînés et de leur maintien dans notre ville. Les éléments de bilan du schéma précédent en sont bien l'illustration avec, par exemple, le budget de 414 millions d'euros en 2016. Les éléments du présent schéma nous confirment cette continuité dans l'engagement politique, avec une réelle amélioration et innovation dans plusieurs domaines.

D'abord, sur le plan de la méthode. Nous tenons à saluer la démarche participative qui a été menée pour co-construire ce schéma, une démarche associant en priorité les publics concernés qui sont les seniors eux-mêmes. Ainsi, une Conférence citoyenne a permis d'établir un état des lieux des besoins directement exprimés par les usagers et un plan d'action prenant en compte les observations et les solutions imaginées par ces derniers. Cette Conférence citoyenne tirée au sort aura également permis d'assurer la représentativité de tous les Parisiens, permettant ainsi la représentativité de la diversité des profils et des réalités très hétérogènes selon les arrondissements.

Nous avons également apprécié la mise en place d'un "Think Tank" regroupant des experts et spécialistes du vieillissement en milieu urbain, ce qui a permis de nourrir et approfondir le débat en produisant des idées et des propositions innovantes et intéressantes.

Concernant le plan d'action du schéma, il propose de renforcer l'information et la communication, la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie par de nombreuses actions, déjà en place, mais aussi par bien d'autres actions qui révèlent des aspects tout à fait innovants. Par exemple, la question du changement du regard sur les seniors nous semble très pertinente pour faire face au vieillissement de notre société, dans un contexte où le travail est devenu la valeur cardinale des discours politiques. S'interroger sur la place de celles et ceux qui sont devenus soi-disant inactifs dans la société et la ville devient tout à fait légitime. Très souvent, le regard de la société sur le retraité et les personnes âgées accentue leur sentiment de désocialisation.

Pour répondre à cet enjeu sociétal, ce nouveau schéma propose des actions de communication pour améliorer l'image des seniors, favoriser la valorisation de leurs capacités et compétences, et soutenir la reconnaissance de leur contribution au développement de la ville. C'est d'ailleurs l'occasion pour nous d'adresser nos remerciements à tous les seniors engagés dans la vie associative et notamment en faveur de la réussite éducative, de l'apprentissage du français et du vivre-ensemble dans nos quartiers.

Un autre point fort de ce schéma qui mérite d'être souligné, c'est celui de l'attention particulière portée à l'accès au logement et à l'hébergement des publics vieillissants en grande difficulté ayant des besoins spécifiques. Des actions nouvelles sont prévues pour des publics comme les travailleurs migrants, les personnes sans domicile fixe ou encore les bénéficiaires du R.S.A., visant à faciliter le passage entre centres d'hébergement et pensions de famille ou maisons de retraite.

D'autres actions dans le domaine du logement sont également à souligner qui visent à soutenir les personnes âgées en situation de précarité ou de pauvreté. Je pense à la mise en place d'un viager municipal s'adressant aux personnes vieillissantes propriétaires de leur logement afin d'améliorer leurs conditions de vie et de sécuriser leur situation et leur maintien à leur domicile. Pour des personnes âgées locataires et sans ressources, nous avons noté la mesure de prise en charge par l'aide sociale des redevances d'hébergement dans les résidences appartements du C.A.S.-V.P. Le schéma favorise également le développement de l'habitat partagé, mode d'habitat que les écologistes souhaitent voir se développer dans nos quartiers, car il favorise la mixité des âges et des situations familiales, renforce le lien intergénérationnel et facilite, par conséquent, l'émergence d'une nouvelle façon d'habiter et de vivre-ensemble.

S'agissant de la question de choisir de vieillir chez soi, le schéma engage notre collectivité à soutenir le maintien à domicile et propose une étude sur la possibilité de développer l'E.H.P.A.D. à domicile, c'est-à-dire offrir aux personnes âgées la possibilité de rester chez elles tout en bénéficiant des mêmes prestations que celles d'un E.H.P.A.D. : permanence de soins, aide et accompagnement de la dépendance et participation à des activités de prévention et de loisirs.

Pour confirmer la pertinence de cette orientation de vieillir chez soi, qui répond à une réelle demande des personnes âgées, nous rappelons la tribune publiée il y a une quinzaine de jours dans "Libération", intitulée "Vieux et chez soi", et signée par plusieurs personnalités parmi lesquelles Axel KAHN, Ariane MNOUCHKINE ou encore Marcel GAUCHET. Cette tribune s'adressait aux pouvoirs publics pour relancer le débat du choix de vieillir chez soi,

en nous alertant sur le sort des personnes placées dans les établissements où elles ne se voient plus d'avenir. Plus d'un tiers des résidents en maison de retraite y seraient contre leur gré.

Tous les exemples d'actions incarnent le caractère ambitieux et innovant de ce schéma, dont l'objectif principal est d'assurer le bien-être des aînés en leur proposant les solutions les mieux adaptées à leurs besoins selon leur âge.

Pour l'organisation et la mise en œuvre des actions de ce schéma, c'est la coordination territoriale que nous soutenons fortement, car elle permet la mise en réseau et la mutualisation des moyens et des savoir-faire dans la proximité, au plus près des besoins des personnes. Pour ce faire, les maisons des aînés proposées dans ce schéma sont la bonne solution pour rendre plus lisible et mieux visible notre action à l'échelle locale.

Au-delà de ces belles actions, les écologistes formulent un vœu rattaché à ce schéma qui vise à rappeler la réalité de la fracture numérique qui touche particulièrement les publics âgés. Nous soutenons, bien sûr, toutes les actions visant à faciliter l'accès des seniors au numérique, tout en demandant que soit maintenue la possibilité de continuer à utiliser des versions papier dans toutes les démarches administratives de notre collectivité destinées aux seniors, afin d'accompagner la transition numérique liée à l'âge...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - ... et d'éviter ainsi le risque d'exclusion des personnes âgées qui demeurent réfractaires au numérique.

Je finis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Marie ATALLAH. - Pour conclure, je voulais exprimer mes félicitations à Mme VERSINI, à tous les agents, les associations, les citoyens qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma. Tout de même, une seule question...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, il faut conclure, Madame ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - C'est seulement vous poser la question, Madame la Maire, pour nous confirmer un calendrier de mise en œuvre de ce plan d'action avec un bilan annuel d'adoption.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame ATALLAH, il faut respecter les règles du jeu.

Mme Marie ATALLAH. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les règles du jeu, c'est que l'on respecte les temps de parole. D'accord ?

C'était très intéressant, mais il faut que vous calibriez vos interventions sur le temps de parole qui vous est accordé, qui n'est pas un temps de parole arbitraire - je le dis à ceux qui nous regardent -, qui a été décidé en conférence d'organisation par tous les groupes et qui dépend du poids relatif de chacun des groupes. Donc, voilà. On respecte cela. Si on ne respecte pas cela, cela ne peut pas aller entre nous. Mais merci pour votre intervention.

Et je donne la parole maintenant à Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, contrairement à ce qu'avait dit Charles de Gaulle : "Vieillir ne doit pas être un naufrage". Les jeunes sont l'avenir de la France, mais la vieillesse est l'avenir de chaque Français. Nous serons tous un jour concernés par un schéma pour les seniors. Il y a deux éléments qui retiennent mon attention.

Premièrement, 470.000 Parisiens sont âgés de plus de 60 ans. En proportion, c'est beaucoup moins que partout ailleurs en province. Ce n'est pas un hasard, car vivre à Paris coûte très cher. Une fois à la retraite, beaucoup de personnes quittent Paris, soit par choix, soit par obligation. Et comme l'a dit notre collègue, M. HAAB, il serait intéressant de savoir quelles sont les raisons qui font que les gens quittent Paris.

Deuxièmement, beaucoup de personnes âgées aux revenus modestes continuent quand même de vivre à Paris grâce au logement social. Les personnes âgées qui vivent dans les quartiers populaires sont d'anciens ouvriers ou d'anciens employés. Par conséquent, elles vivent avec les minima sociaux, c'est-à-dire avec quelques centaines d'euros par mois, ou alors, elles ont des pensions de retraite très modestes, tout juste au-dessus de 1.000 euros.

Ces deux éléments sont importants à prendre en compte pour répondre à une première question : quelle doit être la place des personnes âgées à Paris ? Le schéma cherche à répondre à cette question et, globalement, il le fait bien. Il y a tout de même quelques petites remarques, notamment sur la question de la culture. L'action 18 du schéma prévoit de faciliter l'accès à la culture par trois moyens.

D'abord, faciliter la pratique artistique, ce qui est très bien, mais aussi - et je trouve que c'est moins positif - en encourageant les établissements culturels à aller vers les publics âgés et en développant les activités culturelles au C.A.S.-V.P. Les seniors veulent avoir accès aux mêmes établissements culturels que tout le monde. Les plus de 60 ans, même s'ils ont de petits revenus, n'ont pas spécialement envie d'une culture pour les vieux. La Ville devrait les aider à accéder au cinéma, au théâtre et aux musées plutôt que de les isoler dans des structures spécialisées.

Il y a un deuxième point sur lequel je voudrais insister : le logement. Sur ce sujet, le Schéma est globalement positif. Toutefois, nous restons assez interrogatifs sur les logements municipaux. Nous n'y sommes pas opposés par principe, mais des questions se posent. Dans quel cadre seront-ils développés ? Que fera la Ville une fois propriétaire de ces logements ? Quelle sera la place des descendants ?

Par ailleurs, il y a un sujet que le Schéma n'aborde pas, et c'est normal, car ce n'est pas du tout son rôle : c'est le sujet du logement des retraités à l'A.P.-H.P. Lorsqu'ils travaillaient dans les hôpitaux, ils étaient logés par l'A.P.-H.P. Ils n'y travaillent plus et on leur demande de quitter leur logement. Le problème est que mis à part les chirurgiens, les ouvriers ou les infirmières à la retraite n'ont pas les moyens de se payer un logement dans le privé.

Après avoir travaillé toute leur vie au service des Parisiennes et des Parisiens, est-ce que ces personnes devraient quitter Paris ? Ce serait profondément injuste. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons déjà défendu plusieurs vœux ces derniers mois pour demander à l'A.P.-H.P. de maintenir les retraités dans leur logement actuel. Je voulais saisir l'occasion de ce débat pour le rappeler, en espérant être entendu par la direction de l'A.P.-H.P.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

Je donne la parole à Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire, pour le "Centre et Indépendants".

Le vieillissement de la population est une réalité en France comme dans le monde. Le recul de la mortalité lié aux progrès de la médecine a permis à de nombreux citoyens d'avoir, au-delà de la retraite, une période de plus en plus longue. Si Paris a une population de plus de 60 ans moins nombreuse qu'au niveau national, les seniors ne représentent pas moins de 20,8 % de la population parisienne.

Les enjeux pour l'avenir sont nombreux. Je pense notamment au financement de la dépendance et au système de protection sociale. Les perspectives montrent que le vieillissement de la population continuera et que ces enjeux seront encore plus prégnants. Des choix seront à faire et ils auront bien sûr des conséquences sur l'avenir des collectivités.

Mais pour revenir au présent, l'action de la Ville de Paris à destination des seniors est multiple et concerne de nombreux domaines. Une stratégie d'action globale et de mise en cohérence est donc tout à fait nécessaire pour un service public efficace et adapté à la réalité des seniors parisiens.

Ce fut le cas dès 2012 avec le premier Schéma parisien, dont le bilan est à saluer : augmentation du nombre de places en E.H.P.A.D. et en accueil de jour, amélioration des dispositifs de maintien à domicile, meilleure coordination des acteurs au service des seniors.

Mais aujourd'hui, les besoins et attentes des seniors ont évolué. Il fallait que la Ville s'y adapte en prenant en compte le travail déjà effectué. Le renouvellement du Schéma parisien a donc été l'occasion de mener un travail de fond pour faire face à la diversité des situations. Ainsi, la collectivité s'est engagée à penser à la question de l'adaptation de la ville à l'avancée en âge. L'objectif est de permettre à chacun, quel que soit son âge, de trouver un cadre adapté à son parcours de vie.

En effet, nous savons que les jeunes retraités sont aujourd'hui très actifs dans la vie de la cité et dans leur vie personnelle. Ils n'ont pas les mêmes besoins que les personnes presque centenaires. Leur situation ne peut être abordée de la même manière.

Ainsi, afin de répondre à ces besoins, de nombreux travaux ont été organisés au cours de l'année 2016. Nous saluons à ce titre la création du "Silver Think Tank", ou le laboratoire d'idées sur le "bien vieillir", composé de nombreux chercheurs, experts et responsables associatifs. Ce groupe s'est penché sur différents thèmes relatifs au

vieillesse en milieu urbain afin d'irriguer la réflexion municipale. Les thèmes identifiés s'articulaient autour de la santé, de l'engagement associatif, de l'habitat, des déplacements ou encore de l'innovation. Ces conclusions ont permis d'alimenter l'élaboration du nouveau Schéma. Ce travail de réflexion a été complété par les groupes de travail thématiques menés par la DASES, réunissant les services de la Ville, les professionnels, institutionnels et associatifs travaillant au service des seniors parisiens.

Enfin et surtout, une importante concertation citoyenne a été réalisée auprès de 2.800 seniors parisiens, tirés au sort sur les listes électorales, issus des 20 arrondissements parisiens, ils ont été invités à participer à une Conférence citoyenne. Dans ce cadre, 180 personnes âgées de 60 à 93 ans ont participé à des ateliers de travail au cours desquels elles ont pu échanger sur leur mode de vie, leurs attentes et leurs besoins. Cette démarche participative de grande qualité a permis d'aboutir à un Schéma complet qui répond véritablement aux enjeux parisiens.

Nous saluons les mesures amorcées grâce aux travaux menés par l'adjointe Dominique VERSINI. Les axes de travail nous paraissent réellement adaptés. Le premier concerne la nécessité d'une communication positive sur les seniors, cette volonté de considérer le vieillissement avec ses caractéristiques positives est celle des personnes interrogées. C'est une nouveauté d'autant plus importante que sa mise à l'agenda ne venait pas forcément de soi.

Le deuxième axe important est la continuité du travail de simplification des démarches. Notre collectivité s'est engagée dans une démarche globale d'amélioration de l'accessibilité des services publics. Il était donc normal que les seniors en bénéficient. Le regroupement des services à destination des seniors, mais aussi des aidants dans les Maisons des aînés fait également partie de cette démarche d'accessibilité. L'amélioration de la lisibilité de notre service public à travers ses guichets publics est un gage d'efficacité.

La lutte contre l'isolement, qui est un enjeu important à Paris, fait l'objet de nombreuses mesures. Favoriser des activités intergénérationnelles et la participation des seniors à la vie de la cité est une nécessité qui n'était pas jusque-là abordée avec autant d'acuité.

Nous souhaitons aussi collectivement souligner les efforts pour que l'innovation technique ou sociale fasse partie des réponses apportées par la Ville. C'est une démarche que nous devons avoir de manière constante et je crois que le Schéma permettra de répondre à ces besoins.

J'en termine. Kafka écrivait : "le bonheur efface la vieillesse". Le travail mené apportera - nous l'espérons - un peu de ce bonheur à tous nos aînés. C'est pourquoi le groupe RG-CI votera en faveur du Schéma parisien pour les seniors.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très fort ! Trop fort, Jean-Bernard BROS !

Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Il a mis la barre haute, mon cher collègue ! Il faut donc qu'en deux minutes top chrono, pareil !

Ce projet de délibération est extrêmement important. Cela a été rappelé par un certain nombre de collègues : 470.000 personnes âgées de plus de 60 ans à Paris. Cela nous impose d'avoir une ambition extrêmement importante.

Je tiens vraiment à saluer dans la communication l'enjeu que met la Ville dans la valorisation, la reconnaissance de la place et du rôle des retraités dans la ville. Nous savons toutes et tous dans l'ensemble de nos arrondissements à quel point la vitalité associative, l'implication citoyenne dans les conseils de quartier, reposent bien souvent sur des femmes et des hommes dont cet âge de la vie, une fois enfin en situation de retraite, peut permettre une grande disponibilité dans des actions de solidarité et d'engagements citoyens.

Pour autant, pensons, et je voudrais centrer mon propos sur l'ensemble des personnes en situation de perte d'autonomie. Vous dites que la Ville investit, certes, mais je pense qu'elle n'investit pas assez. Elle n'investit pas assez parce qu'il y a un manque de places encore criant, notamment dans les E.H.P.A.D.

Et je souhaite également attirer l'attention sur des situations dramatiques qu'il peut y avoir dans ces E.H.P.A.D. Oui, il y a certains mouirois à Paris, il y a certaines situations catastrophiques et qui me sont relatées comme telles par des familles. Je sais, Madame VERSINI, vous êtes choquée par mes propos, mais ce sont des personnes dont des membres de la famille sont dans des E.H.P.A.D., qui me le relatent ainsi. Et je tiens à attirer l'attention sur la nécessité que l'on soit bien plus offensif, je le dis et le redis, comme je le disais hier, contre les politiques d'austérité, car c'est bien d'abord et avant tout le problème de la restriction budgétaire par les A.R.S. des besoins et dotations de

soins, en accord avec la ligne politique des restrictions de fonds votées chaque année depuis 2009 pour la Sécurité sociale et la C.N.S.A., qui est responsable. Le problème, c'est bien le vote du budget 2017 de la Sécurité sociale qui affecte totalement les moyens de soins des personnes vulnérables, très dépendantes en E.H.P.A.D. publics, donc les personnes les plus modestes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous ! Je vous ai un peu coupé la parole, mais bon, c'est mon rôle.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET, pour le groupe les Républicains.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, on ne peut que se réjouir de la reconduction du Schéma en direction des seniors à Paris, d'abord parce que les seniors, et je dois m'y associer maintenant, représentent 470.000 Parisiens, soit plus de 20 % d'entre eux. Les seniors sont une force vive, qu'ils ont à apporter à tous, et tout simplement parce que quels que soient leur nombre et ce qu'ils apportent, ils ont le droit, nous avons droit à tous les égards.

La France entre dans une transition démographique majeure du fait de l'allongement de la durée de la vie et de l'arrivée aux âges avancés de la génération nombreuse du "baby boom". Si rien n'est fait, en particulier en termes de prévention et d'amélioration des soins, le nombre de seniors en perte d'autonomie doublera d'ici 2060 pour atteindre au niveau national 2,3 millions de personnes contre 1,2 aujourd'hui. Il ne s'agit pas pour moi de jouer les Cassandra mais aux contraires de dire que vieillir n'est pas synonyme de perte d'autonomie, que la vieillesse n'est pas un naufrage, que le bien-vieillir est possible.

Rappelons-nous les propos de Jacqueline de Romilly qui, à la fin de sa vie, aveugle, disait dans un entretien au journal "Libération" que la tranquillité intérieure, c'est l'un des seuls domaines où l'on peut encore faire des progrès malgré les ennuis de la vieillesse.

Si l'axe 2 du schéma que vous proposez est intitulé "prévention et accompagnement des fragilités", si des actions d'éducation à la santé et de prévention y sont bien présentées, je voudrais mentionner deux actions qui n'y apparaissent pas : le programme P.A.E.R.P.A., programme de parcours de santé pour les personnes âgées en risque de perte d'autonomie et les actions du Gérontopôle d'Ile-de-France, le réseau GéronD'if.

La P.A.E.R.P.A. est un programme expérimental de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France qui se déploie progressivement à Paris, actuellement sur 9 arrondissements. Il vise, en déployant des outils et dispositifs innovants, deux objectifs majeurs : l'amélioration de la qualité de prise en charge des personnes âgées de plus de 75 ans, en particulier celles vivant à domicile, et la lutte contre les ruptures dans leur parcours de santé en favorisant la coordination des professionnels ainsi que la transversalité et le décloisonnement des prises en charge.

Le programme s'appuie sur trois actions : l'établissement par l'ensemble des professionnels du secteur médico-social de plans individuels personnalisés de santé, une messagerie sécurisée et des outils numériques de coordination de la prise en charge. C'est un programme important, il est cité une seule fois dans le schéma, non pas dans les actions de l'axe 2 mais dans le bilan des recettes du schéma et j'ai eu un peu de mal à le trouver.

La seconde action qui n'apparaît pas du tout est le Gérontopôle d'Ile-de-France ou réseau GéronD'if. Il apparaît timidement aujourd'hui au Conseil de Paris dans le projet de délibération DASES 229 G portant sur l'adhésion du Département à son Conseil d'administration et en allant aussi chercher une ligne sur 103 dans le document technique du projet de délibération DASES 241 G portant sur la mise en œuvre de la conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie de Paris.

Et pourtant, les objectifs du Gérontopôle d'Ile-de-France sont très précieux. Il a pour objectif, je cite, de "fédérer les acteurs intervenants dans le champ de gériatrie et de la gérontologie afin d'une part de dynamiser la recherche, l'innovation et la valorisation et d'autre part de renforcer la formation dans tous les domaines ayant trait à la santé et à l'accompagnement des personnes âgées, à la prévention des conséquences du vieillissement et au maintien de l'autonomie".

Comme pour le programme P.A.E.R.P.A., le numérique a une place importante dans le Gérontopôle d'Ile-de-France, que ce soit dans les applications domotique ou d'e-santé. Le numérique est aussi, il est vrai, au cœur du schéma en direction des seniors. Il m'apparaît cependant essentiel de coordonner les efforts, de ne pas les rendre illisibles et d'aller vers le développement d'applications et de bases de données compatibles entre elles.

En résumé, ma préoccupation est que le schéma proposé ne soit pas un millefeuille d'initiatives non coordonnées mais au contraire d'initiatives intégrées afin de pouvoir répondre au vœu de Jacqueline de Romilly, limiter les ennuis de la vieillesse et continuer de progresser dans la tranquillité, j'ajouterai la sérénité intérieure. Il m'apparaît important d'y veiller.

Naturellement, j'encourage tous mes collègues du groupe LR à voter ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame STOPPA-LYONNET.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

François HAAB a déjà dit tout le bien que nous pensions de ce Plan seniors pour Paris. Je voudrais aborder un problème particulier qui est celui du logement des seniors à Paris car cela me semble être un sujet essentiel.

Vous le savez, à Paris, un senior sur deux est locataire. C'est évidemment beaucoup plus qu'en Ile-de-France où les deux tiers des seniors sont propriétaires et beaucoup plus que sur le plan national ou les trois quarts des seniors sont propriétaires. Mais Paris n'échappe pas à cette vocation, je devrais dire à cette malédiction, que nous combattons, nous, au groupe UDI-MODEM, qui est que Paris est une ville de locataires plus que n'importe où en France. D'ailleurs, François parlait tout à l'heure du solde migratoire des seniors à Paris. A mon avis, il est largement dû aux conditions de logement qui sont évidemment beaucoup plus chers à Paris, grevant le budget des seniors.

Pourtant, pour un senior, le logement est le premier et le dernier repère. C'est la raison pour laquelle il me semble que dans ce plan, pour la suite de ses développements futurs, il faut renforcer les propositions en matière d'accession au marché locatif. L'accession au marché locatif du parc social bien sûr, mais aussi l'accession au parc privé. Sur ce plan, d'ailleurs, la loi Alur, en interdisant les expulsions des locataires du parc privé de plus de 65 ans, même si c'est une très bonne chose évidemment, a un revers : les propriétaires ont tendance à exclure du marché locatif ce public inexpulsable.

Le Plan seniors à Paris concernant le logement devrait être renforcé en termes de propositions, encore une fois sur les deux parcs : le parc social et le parc privé.

J'ajoute que sur ce plan, l'âge des seniors à 65 ans, déjà en matière de logement, au-delà des critères pris en compte... En fait, c'est plutôt vers 60 ans que l'on se prépare à être senior, que l'on s'organise, que l'on prévoit les conditions matérielles dans lesquelles cet hébergement du troisième âge va avoir lieu. Je pourrais ajouter à cette nécessité de renforcer des propositions en matière d'accession à la propriété.

Enfin, je termine sur la mise en place d'un viager municipal qui, là, me semble-t-il, demande plus d'éclaircissements et je partage les réserves de mon collègue, je devrais dire camarade communiste, tout à l'heure. Cette mise en place d'un viager municipal est-elle réservée aux propriétaires seniors en dessous d'un certain seuil de revenus en situation de précarité par exemple, ou bien concerne-t-il l'ensemble des offres de viager à Paris ? Il ne me semble pas qu'il y ait de limites et je pense qu'il en faut une.

Ensuite, autoriser des acteurs publics, dont il conviendrait de définir la forme juridique et les moyens d'acheter un grand nombre de viagers, revient à constater une péréquation évidente sur la durée des contrats, pour ne pas dire les choses clairement sur la durée de vie des propriétaires, qui serait forcément à terme bénéficiaire à ces acteurs. Pour moi, cela pose quelques questions.

Enfin, sans être de la préemption, cela reviendrait à acquérir pour cet acteur public un grand nombre d'appartements dans le diffus, avec les difficultés de gestion que nous connaissons pour ce genre d'acquisition, et une destination sociale, je suppose, à terme, qui demande là aussi des éclaircissements.

C'est pourquoi, en soutenant ce plan Senior à Paris, nous proposons que l'aspect logement soit approfondi et que cette proposition de mise en place d'un viager municipal soit maniée avec une très grande précaution juridique, sociale et éthique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne à présent la parole à Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le schéma parisien des seniors 2017-2021 mérite bien ce beau débat que nous avons ce matin : un cinquième des Parisiens sont concernés.

Tout d'abord, je voulais féliciter Mme VERSINI, son cabinet et les services de la Ville pour la lisibilité de ce schéma et le lien fait entre chercheurs, partenaires institutionnels, associatifs et les seniors parisiens pour l'élaboration de ce nouveau schéma. C'est une méthode précieuse et innovante.

Prendre en compte et non prendre en charge, c'est le principal leitmotiv de ce rapport car seulement 14 % des personnes de plus de 75 ans sont en perte d'autonomie. Pour ces personnes, notre collectivité a, sous le mandat précédent, rattrapé en grande partie le manque de structures héritées d'avant 2001. Aujourd'hui, nous disposons de 7.000 places d'accueil en E.H.P.A.D. dont 1.900 construites sous le dernier schéma. 60 % des résidents bénéficient d'aides sociales et leur accès est donc garanti. Les structures nécessaires sont en place, nous avons comblé les défaillances. Ce n'est pas pour rien que Paris disposera désormais du label de l'O.M.S. "Villes amies des aînés" dont la signature publique est prévue le 19 juin.

Les seniors revêtent une réalité diverse. Si certains sont en perte d'autonomie, d'autres s'occupent de leurs parents. Si nombre de seniors s'investissent dans la vie de notre cité via notre riche tissu associatif, trop nombreux sont ceux qui se retrouvent encore isolés à leur domicile.

Les seniors, quelles que soient leurs situations, ont presque tous la même exigence : participer activement à la vie parisienne. C'est la principale demande des ateliers de travail senior du "Silver Think Tank" et de la conférence citoyenne des seniors parisiens. Changer le regard sur le vieillissement, rompre avec une sorte d'âgisme qui consiste à mettre une personne retraitée en marge de la société comme si elle n'avait plus la force, l'énergie, l'envie d'œuvrer pour la collectivité.

Agir contre ce phénomène est crucial car il est vécu comme une véritable souffrance. Un tiers des seniors, la moitié des plus de 75 ans, vivent seuls à leur domicile. Notre priorité est donc de les aider à s'investir, à amplifier et, quelquefois, à rétablir les liens sociaux.

Les conseils de seniors sont donc appelés à se développer dans nos arrondissements tout comme les cafés rencontres, car c'est ce que les seniors souhaitent : avant tout des lieux de rencontre et d'échange. Beaucoup ont soif d'apprendre, comme en témoigne le succès de l'université permanente de Paris.

Les initiatives intergénérationnelles doivent également être développées et soutenues. Les jeunes enfants sont très heureux d'aller dans les E.H.P.A.D. à la rencontre des personnes âgées, d'apprendre des jeux de cartes, de dialoguer, de raconter et d'écouter des histoires... Inutile d'ajouter qu'en retour, les personnes âgées sont ravies de recevoir de la compagnie et de transmettre.

Cette transmission du savoir par les seniors est portée également par des associations qu'il nous faut soutenir, comme les "Talents d'Alphonse", animée par des jeunes de 20-25 ans.

La volonté de transmission des seniors à la nouvelle génération est un formidable moteur de notre vivre-ensemble, comme le démontre le parrainage de jeunes des missions locales et de l'Aide sociale à l'enfance, afin de les aider à accéder à l'emploi.

Les pistes de colocations intergénérationnelles organisées par des associations comme "le Paris solidaire", ou "Ensemble2générations" sont également prometteuses. Elles permettent à des étudiants de pouvoir se loger en utilisant une chambre dont le senior n'a pas grande utilité, tout en créant un précieux lien social.

Notre ville doit également s'adapter pour les intégrer. Ce que nous mettons en place, sous votre impulsion Mme la Maire et sous celle d'Hélène BIDARD pour les femmes, aura donc lieu également, sous votre impulsion, Madame VERSINI, pour les seniors.

Enfin, je tenais à saluer la création de 6 maisons des aidés et des aidants, qui regrouperont l'ensemble des prestations auxquelles les seniors peuvent prétendre. C'est important, car les seniors ne sont pas à l'abri de la pauvreté. Elle frappe 10 % des plus de 60 ans, 15,5 des plus de 75 ans. Simplifier et regrouper les démarches, c'est assurer l'effectivité des droits.

Aucune piste n'a, me semble-t-il, été laissée de côté dans ce schéma qui marque une évolution certaine et remarquable quant à l'approche des seniors à Paris.

Il s'inscrit pleinement dans la politique transversale de notre ville, tout en s'intéressant à la réalité vécue par nos concitoyens.

Enfin, la méthode employée renforce la mise en place de la démocratie participative à laquelle nos concitoyens et la gauche de cet hémicycle aspirent. Je ne doute pas que ce schéma sera très largement approuvé par notre Assemblée.

Et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Marinette BACHE.

Je donne la parole à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

J'interviendrai sur deux points : la participation de personnes âgées, et la prise en charge des personnes dépendantes.

Concernant la participation de personnes âgées, premièrement, faciliter et développer la participation citoyenne des seniors, c'est une bonne orientation du schéma, qui s'appuie sur une réalité déjà bien ancrée dans et par le milieu associatif.

Deuxièmement, penser aux instances de dialogue et de concertation avec les seniors. Comme le prévoit la loi de 2015, nous devons rapidement mettre en place le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, qui doit succéder au CODERPA, cette instance a été bien longtemps mise en sommeil et depuis trop longtemps.

Troisièmement, aller plus loin : une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Elle a été créée. Nous devons envisager d'élargir la composition de cette conférence aux retraités et à leurs organisations représentatives.

Concernant la prise en charge des personnes dépendantes, 20.000 Parisiens sont aujourd'hui considérés comme dépendants. Ce chiffre augmentera dans les années à venir sous l'effet du vieillissement global. Cette problématique aiguise les appétits du secteur privé, qui considère le vieillissement de la population comme une mine d'argent. Dans ce contexte, nous devons veiller à ce que le marché ne creuse pas encore plus les inégalités qu'il ne le fait déjà.

Deux enjeux majeurs se posent : les conditions du maintien à domicile, les moyens de prise en charge dans les établissements spécialisés.

Sur le maintien à domicile, je pense surtout aux aidants. Je devrais d'ailleurs dire plutôt les aidantes, car la plupart sont des femmes. Le Schéma propose d'expérimenter l'hébergement temporaire en E.H.P.A.D. en sortie d'hospitalisation, une mesure qui peut donner du répit aux proches dans les moments les plus difficiles.

C'est à l'échelle nationale qu'il faudrait franchir une étape de plus en créant une aide financière pour compenser les pertes de salaire des aidants obligés de réduire leur activité professionnelle.

Notre société devrait valoriser ce temps à sa juste valeur. De nouveaux mécanismes de solidarité sont à inventer.

Enfin, je terminerai sur les E.H.P.A.D. Il faudra continuer à augmenter les capacités d'accueil, car tout le monde ne pourra pas être maintenu à domicile. Mais le développement des E.H.P.A.D. doit se faire à deux conditions : augmenter le nombre de places publiques gérées par le C.A.S.-V.P. et le nombre de places associatives habilitées à 100 % à l'aide sociale. C'est une question de justice sociale, il ne doit pas y avoir de sélection par l'argent.

Continuer à faire pression sur l'État pour qu'il stoppe la réduction des moyens de fonctionnement des E.H.P.A.D., c'est le sens d'un vœu que nous avons adopté au mois de mars.

La réduction des financements se répercute sur les agents, qui sont pris en étau entre les suppressions de postes et la redéfinition des missions au nom de la recherche de la rentabilité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure !

Mme Danièle PREMEL. - En bout de course, c'est la qualité des soins aux usagers qui se dégrade. Nous devons continuer à protester pour faire cesser ces réductions de budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur CRAVENNE, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

M. François-David CRAVENNE. - Madame la Maire, chers collègues, comme l'ont très bien dit avant moi Sylvie CEYRAC et Dominique STOPPA-LYONNET, votre schéma pour les seniors est plein de bonnes intentions, mais concrètement reste particulièrement faible.

Vos constats sont justes, mais vous y répondez mollement. Alors que bien au contraire, nos aînés ont besoin d'une politique adaptée, forte et vigoureuse en leur faveur, voilà quelques points sur lesquels nous vous demandons de renforcer votre action.

La fracture numérique, je vous en prie, arrêtez l'information purement numérique à destination des seniors, adaptons-nous mieux à nos aînés, ce n'est pas à eux de s'adapter à nous, ils n'en ont plus vraiment le temps malheureusement, ni pas toujours les moyens. Le tout numérique n'est pas une solution envisageable pour les plus vieux. L'accès à l'information pour nos aînés est pourtant indispensable, par exemple nous soutenons le déploiement de plusieurs autres maisons des aînés et des aidants. Nous souhaiterions néanmoins savoir si l'Exécutif a déjà identifié leur implantation géographique et dans l'affirmatif, nous voudrions savoir à quels endroits seront situés ces lieux privilégiés d'information et d'orientation des plus âgés.

Concernant le service civique, c'est une bonne idée, mais pourquoi n'est-elle qu'à l'étude ? Pourquoi ne pas commencer l'expérimentation de ce service rapidement ? Pourquoi attendre ?

Vous savez bien que concernant les personnes âgées, encore une fois, il faut aller vite, on ne peut pas se permettre de se gargariser de beaux schémas, de bons mots, de bonnes stratégies, de bons mots, il faut agir et agir rapidement.

Autre point faible de vos propositions : pourquoi aucun centre d'animation n'est proposé dans votre plan ? En effet, ces entités seraient très utiles aux seniors et permettraient aux jeunes usagers de tisser des liens solides avec leurs aînés. Ce serait du gagnant-gagnant, la jeunesse au contact de l'expérience. La solidarité au bénéfice de tous les âges. Ces centres pourraient être associés aux E.H.P.A.D. via le mécénat.

Concernant les bus de proximité, les traverses, là encore vous vous contentez de peu, il n'y en a pas assez, c'est le moins que l'on puisse dire et pourtant ils sont indispensables à la mobilité des seniors. Les maires d'arrondissement, je pense particulièrement à Philippe GOUJON dans le 15e, doivent se battre pour les obtenir. Pourtant, au plus près du terrain, les maires savent quels trajets permettent aux seniors de se déplacer efficacement.

Je terminerai mon propos par votre réforme de la carte "Emeraude". C'est un non-sens. En effet, elle handicape les seniors les plus fragiles. Ainsi, il y a eu plus de 22.000 bénéficiaires en moins dans les tranches d'imposition comprises entre 0 et 992 euros, ce n'est pas normal.

Nous vous demandons, une fois de plus, de revoir cette réforme inique.

Mes chers collègues, comme toujours avec Mme HIDALGO, les communications, les plans, les stratégies, les schémas font très bien sur le papier, mais quand on s'y penche, quand on y regarde de plus près avec un œil acéré, on découvre que ce qui est proposé et surtout ce qui ne l'est pas est réducteur.

Un plan d'action pour faire en sorte que tous nos seniors, toutes générations confondues restent vivre à Paris au lieu de la quitter comme le chiffre le démontre, c'est une ambition que nous partageons.

Mais à présent ce sont des actes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Mais à présent ce sont des actes et non des demi-mesures que nous attendons, et plus important, les seniors attendent...

Quand cela ne vous arrange pas, vous coupez la parole, Madame...

Quand cela vous arrange...

Tout à l'heure, vous avez laissé à Mme SIMONNET 20 secondes. Alors vous me laissez 20 secondes, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela fait déjà une minute, donc on arrête.

M. François-David CRAVENNE. - C'est lamentable ce que vous faites !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Je fais respecter un ordre dans les temps de parole qui sont définis en conférence d'organisation.

Monsieur LAURET, vous avez la parole.

M. Thomas LAURET. - L'enjeu de ce sujet dépasse simplement les 10 secondes que réclame M. CRAVENNE, et je suis heureux de constater que c'était un débat qui était plutôt consensuel globalement, malgré les remarques acerbes que l'on vient d'entendre. Si la part des seniors à Paris est en effet inférieure au niveau de la population nationale, avec un peu plus de 20 % pour plus de 24 % sur l'ensemble du pays, Paris connaît aussi un phénomène de vieillissement. La part des plus de 65 ans ayant augmenté de plus de 13 % entre 2007 et 2014, il est en effet indispensable d'adapter les dispositifs d'aide à l'évolution des besoins de cette population.

Population à laquelle, je vous le rappelle, ceux d'entre nous qui auront la chance de ne pas mourir prématurément appartiendront très vraisemblablement. Nous sommes tous concernés par ce sujet à plus ou moins court terme, sauf exception.

Donc, je souhaite insister sur quelques-uns des points suivants.

D'abord, et Dominique STOPPA-LYONNET a fait un point sur ces aspects sanitaires, de façon importante, c'est la prévention des fragilités. C'est un sujet que l'on traite en lien avec l'Agence régionale de santé, l'A.P.-H.P., les établissements de santé et effectivement Gérofond.

Les seniors sont confrontés à une croissance majeure des maladies neurodégénératives et des pathologies invalidantes comme l'insuffisance cardiaque qui vont de pair avec l'augmentation de l'espérance de vie. Nous devons favoriser l'ouverture de consultations de prévention. Là, on n'est plus dans le champ sanitaire que dans le champ médico-social. Ces consultations doivent permettre d'anticiper et de limiter l'impact de ces pathologies avant que leur décompensation n'aboutisse au transfert des personnes âgées aux urgences hospitalières dans des conditions qui sont souvent insatisfaisantes.

Car l'un des grands enjeux de notre organisation hospitalière est notre capacité à prendre en charge directement dans les services de gériatrie des patients âgés qui en ont besoin, sans passer 24 ou 48 heures sur un brancard aux urgences. C'est notamment le cas l'hiver, lors des épidémies de grippe et on l'a encore vécu l'hiver dernier avec une surmortalité importante.

Deuxièmement, nous devons, en lien avec ce sujet, effectivement favoriser l'usage du numérique pour que nos services de soins puissent suivre l'évolution des pathologies à distance. Je vous donne un exemple simple : la mesure du poids d'une personne informatiquement permet de repérer une insuffisance cardiaque et d'intervenir en amont de l'accident, car la prise de poids rapide est un signe annonciateur de l'accident en insuffisance cardiaque.

Troisièmement, nous devons effectivement favoriser le maintien à domicile de ceux qui le souhaitent, en permettant l'adaptation des logements et en soutenant les services d'aide à domicile. Les coopérations prévues avec les régies de quartier et les conciergeries seront très utiles à cet effet. Le service civique senior aussi contribuera à cet accompagnement de façon intelligente.

Quatrièmement, nous devons envisager d'accompagner les aidants eux-mêmes, vous l'avez souligné, Madame la Maire, qui ont souvent plus de 60 ou 70 ans, et qui soutiennent leurs parents de plus de 80 ou 90 ans, en favorisant en effet des séjours de répit temporaire dans nos structures d'accueil, notamment pour les victimes de la maladie d'Alzheimer. Nos accueils de jour peuvent aussi participer à des accueils très ponctuels de quelques heures qui rendront service aux familles. On peut le concevoir et l'envisager.

Enfin, au global, notre double statut de Ville et de Département est une force pour simplifier un dispositif qui est difficilement lisible et très compliqué sur l'information. À cet effet, la création de six Maisons des aînés et des aidants, dont je trouve le nom très adapté, est une excellente nouvelle.

Le travail que Dominique VERSINI a coordonné, comme toujours avec enthousiasme, c'est notre engagement en direction des seniors et des aidants, notre attention aux difficultés d'autonomie et un des marqueurs de notre politique solidaire. La façon dont on traite nos aînés est le reflet de notre humanité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur LAURET. D'ailleurs vous avez terminé avant le temps qui vous était imparti.

Après ce débat fourni, avec beaucoup de propositions et je trouve quelque chose de très consensuel, je vais donner la parole à Dominique VERSINI pour répondre aux différents orateurs.

Dominique VERSINI, à vous.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, merci à tous pour vos interventions qui illustrent la diversité et la richesse des questions qui recouvrent les politiques publiques mises en œuvre au service des seniors parisiens. En effet, bien vivre dans notre ville, c'est penser la place de tous, de manière transversale, et voir ce que la Ville peut et doit faire pour chacun des Parisiens.

Le Schéma, qui vous a été présenté, est une obligation légale du Département, que l'on appelait jusque-là Schéma gérontologique et qui est le mot légal du Code de l'action sociale. Mais nous avons souhaité adopter une nouvelle méthode, basée sur le ressenti et le travail des citoyens eux-mêmes, à travers la Conférence citoyenne des seniors parisiens. Tout le monde l'a expliqué, des personnes ont été tirées au sort sur les listes électorales. Deux cents d'entre eux, de 65 à 93 ans, ont travaillé dans des ateliers et nous ont proposé un plan parisien pour les seniors.

Je veux les saluer. Un certain nombre d'entre eux sont présents et je veux saluer Christiane GILON, qui a animé et coordonné cette consultation, avec son équipe de jeunes et de moins jeunes consultants qui ont vraiment fait un travail fantastique.

Par ailleurs, c'était nouveau, un laboratoire d'idées baptisé "Silver Think Tank" a été animé par le Dr Didier HALIMI de l'International Longevity Centre qu'a créé la Pr Françoise FORETTE que tout le monde a bien connu dans cette Assemblée et qui a travaillé sur toutes les questions liées à l'adaptation de la société au vieillissement.

C'est l'ensemble de ce travail, auquel s'est rajouté le travail plus classique de nos services, que je veux vraiment remercier et féliciter, de l'A.R.S. dont je salue le représentant, de la C.N.A.V., de tous les grands institutionnels, ce qui a amené un Schéma vraiment co-construit. Il concerne en fait plusieurs générations, puisque de 60 à 100 ans et plus, et il y a plus de 1.000 centaines à Paris, ce qui prouve qu'il y fait bon vivre.

Tout le monde a cité des références et je me réfère au dernier livre qu'a sorti Claude SAURRAUTE, 89 ans, "Encore un instant. Mes quatre-vingt-dix balais". Je trouve génial quand, à 89 ans, on écrit un livre en quelques jours pour dire combien la vie est belle et combien il faut être heureux. "Le secret, c'est de se faire plaisir, de s'intéresser. Moi, je profite à mort de la vie", nous dit Claude SARRAUTE.

C'est en fait le message de ce Schéma, c'est la vie, c'est comment vivre tous bien, quel que soit notre âge, et comment faire en sorte que l'on soit Ville amie des Aînés. Madame la Maire, vous signerez le 19 juin, en présence de la représentante de l'O.M.S., notre adhésion au réseau des Villes amies des Aînés, ce qui est un honneur et qui reconnaît tout ce qui a été fait sur les dernières mandatures, et aussi tous les axes de ce Schéma. Je suis vraiment fière que l'on puisse le faire, cela nous permettra de rencontrer d'autres villes et de bénéficier des bonnes pratiques des uns et des autres.

En quelques mots, pour dire que les deux dernières mandatures et le début de celle-ci ont été consacrées à rattraper le retard de Paris en lien avec l'A.R.S., que je remercie et dont je salue le représentant ici présent, sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes, ce qui nous amène à avoir plus de 7.300 places d'E.H.P.A.D.

Je dois dire à Mme SIMONNET, que non, Madame SIMONNET, nous ne sommes pas dans une situation catastrophique avec des mouiroirs dans tout Paris, sinon il faudrait que vous me les présentiez. Moi, je suis prête à vous faire visiter l'ensemble des E.H.P.A.D. qui ont été non seulement construits mais réhabilités, et tous ceux qui sont encore en train d'être faits.

Je rajoute aussi que 60 % des E.H.P.A.D. parisiens sont habilités à l'aide sociale, ce qui permet un accès à tous, que l'on soit démuné ou que l'on ait plus de revenus, auquel cas on paye en fonction de ses revenus. C'est cela que l'on appelle la justice sociale.

Je veux dire aussi que, dans ces établissements, il y a énormément de travail sur la bienveillance, le lien des personnes, le fait de ne pas les laisser s'isoler dans ces E.H.P.A.D. Non, Paris n'est pas cette ville que vous nous décrivez, Madame SIMONNET, j'en suis désolée.

Ensuite, je voudrais dire aussi que nous avons beaucoup travaillé sur l'aide à domicile. C'est vrai, c'est le mode de vie plébiscité par les Parisiens. Je veux saluer le Centre d'action sociale de la Ville qui a des S.A.A.D., un service infirmier parmi les plus grands de France et qui sont en permanence au service des personnes à domicile.

Madame PREMEL, vous nous avez rappelé la question du financement, ainsi qu'Hervé BÉGUÉ. Je tiens à rappeler que Paris a interpellé l'A.R.S., comme vous nous l'avez demandé dans un vœu de l'Exécutif adopté en mars 2017, pour que les dotations de soins allouées aux E.H.P.A.D. soient augmentées. Effectivement, le représentant de l'A.R.S. a bien pris note et nous a dit qu'il réfléchissait à cette question.

Je voudrais dire également que ce qui était très important et qui est ressorti de cette consultation, et qui m'a beaucoup frappée, émue, c'est le ressenti des personnes dites âgées qui se sentent victimes de discrimination du fait de leur âge. Contre cela, nous devons lutter avec détermination.

Madame la Maire, vous l'avez dit, nous devons changer notre regard et les représentations de la société. Pour nous, la lutte contre les discriminations, cela fait partie de nos valeurs, des valeurs de cet Exécutif. Nous ne souhaitons pas que quiconque se sente discriminé pour son âge, sa couleur, son origine. La discrimination ne fait pas partie de notre action.

C'est pourquoi nous lutterons et travaillerons beaucoup sur l'intergénérationnel qui a été demandé par les seniors. Ne pas vivre que dans sa génération mais vivre avec l'ensemble des générations. Chaque année, la Journée des âges l'illustrera.

Puisqu'on a parlé du sport, la Journée des âges, que nous organiserons au mois d'octobre avec les seniors, les enfants et les adolescents, sera sur le thème du sport. Ensemble, toutes les générations pourront montrer que le sport, l'activité physique, cela compte et c'est ce qui permet d'être heureux ensemble.

Une question aussi très importante est revenue de façon récurrente dans la consultation. Il existe énormément de choses, de services et de dispositifs à Paris et c'est la difficulté de lisibilité, de trouver l'information lorsqu'on est seul, que l'on ne sait pas comment faire. C'est pour cela que nous avons décidé de créer d'ici la fin de la mandature, avant la fin de la mandature, six Maisons des aînés et des aidants, qui notamment regrouperont, Madame CEYRAC, les C.L.I.C. dont vous avez parlé, les M.A.I.A., les réseaux de santé. Mais elles seront aussi à la disposition des seniors eux-mêmes et de leurs aidants pour avoir toutes informations utiles.

L'une d'entre elle a été inaugurée sur les 9e, 10e et 19e arrondissements. Une autre sera mise en place dans les six premiers arrondissements d'ici la fin de l'année. Je veux remercier le représentant de l'A.R.S. car nous le faisons ensemble, et ainsi de suite jusqu'à 2019-2020.

Madame STOPPA-LYONNET, vous avez évoqué le P.A.E.R.P.A. qui est effectivement un dispositif très important. Je précise que c'est une expérimentation de l'Etat, qui a choisi différents lieux sur la France, pour justement travailler sur la prévention de la perte d'autonomie qui arrive, qui a un risque d'arriver plus particulière à partir de 75 ans, mais tous les gens de plus de 75 ans n'ont pas forcément de perte d'autonomie ni de dépendance.

Le P.A.E.R.P.A. est géré par le C.A.S.-V.P., le Centre d'action sociale de la Ville de Paris sur les arrondissements 9, 10 et 19, et l'A.R.S. a la volonté, puisque c'est un dispositif de l'Etat, de le mettre en place avec nous prochainement sur un autre territoire parisien, dans le Centre de Paris. Voilà. Pour dire que tout ceci a été pensé et que c'est important.

Pour le "Gerond'if", Madame STOPPA-LYONNET, effectivement, c'est un lieu de recherche qui est piloté par l'Etat, mais, dans le cadre de la Conférence des financeurs, a été décidé de financer, par exemple, une recherche action sur la nutrition. Voilà. C'est le début d'un travail avec le "Gerond'if" et nous y serons très attentifs et très volontaires.

Enfin, vous l'avez dit, Madame la Maire, nous avons besoin des seniors. Ils sont là. Ils sont vraiment des acteurs importants du développement social, économique de la ville. C'est vrai qu'ils le souhaitent, mais c'est normal pour tous ceux qui s'engagent : être reconnus et valorisés, et avoir une place pour parler et participer. Et vraiment, j'invite les mairies d'arrondissement qui n'en ont pas encore, à mettre en place des conseils des seniors. Et, également, nous mettrons en place des lieux plus informels qui permettront aux seniors de s'organiser, de se rencontrer, de recevoir les jeunes, de transmettre, etc. C'est vraiment un schéma sous le signe de la participation, de l'échange, de la transmission, de l'intergénérationnel. Et je ne compte pas tous les seniors qui nous aident, Madame la Maire, pour les enfants de l'Aide sociale à l'enfance en faisant un accompagnement professionnel bénévole, bien sûr, pour accompagner, en plus des éducateurs, ces jeunes dans l'insertion dans la vie professionnelle.

Enfin, un autre mode de vie qui est très apprécié, c'est la collocation intergénérationnelle. Et avec Pauline VÉRON, que je salue, nous développerons la collocation intergénérationnelle parce que les étudiants d'un côté, les jeunes actifs et les seniors qui ont la chance d'avoir - ceux qui ont la chance d'avoir une chambre de plus - pourront ainsi se retrouver ensemble. Et quand on voit le travail que font les associations - Le Parisolidaire, Ensemble 2 Générations -, c'est assez merveilleux, Madame la Maire.

Je dois vous dire que ce schéma a été l'objet de telles rencontres émotionnelles. C'est extrêmement beau quand les gens se rencontrent et créent du bonheur, et créent du lien. C'est un schéma qui est sous le signe du lien.

Alors, ont été dits et critiqués tous les problèmes - Mme CEYRAC l'a très bien dit - ou toutes les choses positives qu'elle a dites. Elle a notamment pointé les insuffisances en matière d'espace public. Mais moi, je tiens à saluer Christophe NAJDOVSKI qui a mis en place une stratégie Piéton, car nous sommes tous piétons à Paris, qui a été adoptée en janvier dernier et qui prévoit justement d'améliorer. Tout ne se fait pas en cinq minutes. Mais il y aura tout un travail sur l'abaissement, le désencombrement des trottoirs, l'élargissement des espaces pour piétons. Oui, nous y pensons, c'est vrai, et nous y travaillerons très sérieusement dans le cadre du Schéma piéton.

Enfin, sur la mobilité et le déplacement, bien évidemment, a été critiquée la réforme du NAM, mais qui était quand même une réforme de justice sociale. Et je dois dire qu'effectivement, on a vu quand même une augmentation du nombre de bénéficiaires du NAM à titre gratuit parmi les titulaires des minima sociaux. Effectivement, moins de gens ayant des revenus plus élevés ont pris le NAM, bien qu'il soit quand même encore remboursé à 50 %, ce qui est énorme quand on connaît le prix du "pass" Navigo.

Donc, nous assumons cette réforme. Et, sur la mobilité, nous développerons des modes de transport comme les vélos électriques, qui, avec l'âge, sont plus aisés pour la circulation. Et, issus d'un vœu du 19e arrondissement que l'on a voté la semaine dernière, des vélos à trois roues.

Je voudrais avancer assez rapidement pour dire qu'effectivement, la Conférence des financeurs, qui est issue de la loi d'adaptation au vieillissement de la société, va nous permettre, grâce à un budget de 6 millions d'euros - quand l'Etat nous affecte une somme, il faut le reconnaître et le saluer, c'est issu de la loi - pour développer des actions de prévention collective pour les seniors et leurs aidants.

Enfin, pour Eric AZIÈRE, je voudrais dire que, bien sûr, le viager municipal est issu d'une proposition du "Silver Think Tank". Alors, je le dis, c'est quelque chose que nous allons expertiser juridiquement et sans doute expérimenter. Ce n'est pas quelque chose qui va partir comme cela, dans tous les sens - je rassure tout le monde - bien évidemment. Et, bien évidemment, la pauvreté d'un certain nombre de seniors a été évoquée par plusieurs de nos collègues.

Oui, le Pacte de lutte contre la grande exclusion est totalement applicable et nous mettrons l'accélérateur, encore, pour les plus âgés. Avec Ian BROSSAT, nous poursuivrons le développement des pensions de famille pour les personnes âgées en situation de rue, car c'est le lieu adapté. Et pour l'isolement, qui est vraiment essentiel puisqu'il concerne quand même 84.000 personnes à Paris, nous développerons tout un réseau. Outre tout le travail formidable que font les petits frères des Pauvres et les autres associations, un travail avec les gardiens d'immeuble, les mairies d'arrondissement pour repérer les personnes les plus isolées et organiser l'aller vers elles, sans être intrusif, évidemment, sera mené.

Sur les permanences numériques, plusieurs personnes se sont exprimées. Et, oui, nous développerons des dispositifs d'aide informatique à domicile. Nous développerons des permanences numériques animées par des jeunes en service civique. Le groupe Ecologiste de Paris a déposé un vœu à ce sujet dans ce Conseil. Bien sûr, nous y émettons un avis très favorable.

Voilà. Donc, c'est un schéma qui marque le commencement d'une nouvelle impulsion dans les politiques que nous allons poursuivre ou initier. Bien évidemment, cela a été demandé. Nous organiserons un suivi annuel de ce schéma, en lien avec les groupes et en lien, surtout, avec les seniors eux-mêmes qui nous diront comment ils apprécient nos avancées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame VERSINI, pour ces réponses précises et complètes.

Nous allons à présent procéder au vote du vœu rattaché au dossier DASES 248 G.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 G déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 9 G).

Donc, s'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le dossier DASES 248 G, mais nous allons procéder au vote des projets de délibération rattachés à ce débat.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 133 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 133 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 228 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 228 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 229 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 229 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 240 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 240 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 241 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 241 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 210 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 210 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 175 - DASES.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 175 - DASES).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons adopté ce Schéma "Stratégie seniors". Je veux vous en remercier les uns et les autres. Merci aux Parisiens et aux services de la Ville, et aux élus qui ont participé à ce débat.

Départ en retraite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant de passer à l'examen d'un vœu très important, je souhaite vous dire que Mme JEAN Rosine, qui est rentrée à la Ville en juillet 2003 en qualité de collaboratrice au groupe auprès de M. SARRE, à l'époque, jusqu'en juin 2004. Ensuite, elle a rejoint le Bureau des affaires générales du SGCP, qui est devenu aujourd'hui - alors, c'est un sigle - BMLI. Est-ce qu'on peut traduire en français ? C'est le Bureau des moyens logistiques et informatiques. Pardonnez-moi, mais je déteste parler en sigle parce que personne ne s'y retrouve. Je préfère parler en français, qui est une très, très belle langue.

Et donc, vous avez au sein de ce service... Vous êtes devenue responsable du pôle, notamment des réservations de salles. Vous planifiez le suivi des réservations, la tenue, aussi, des statistiques d'occupation des salles. Je veux vous remercier, comme l'ensemble des élus ici présents et de l'administration, pour le travail et votre précieux savoir-faire. Vous nous aidez, par exemple, en fin d'année, toujours, pour ce moment convivial, avec beaucoup d'amitié, d'énergie, d'affection, et je veux vraiment vous remercier.

En mai 2016, vous aviez fait votre première séance ici, au Conseil de Paris, en qualité d'huissière et vous allez bientôt être appelée à une nouvelle vie, que j'espère tout aussi active et heureuse. En tous les cas, vous l'avez bien mérité. Et je voudrais que l'on vous fasse un applaudissement général pour ce que vous nous avez apporté.

Merci beaucoup, merci à vous, Rosine...

(Vifs applaudissements).

Merci à toutes et à tous. Nous attachons beaucoup d'importance à ceux qui nous accompagnent, jour et nuit, dans ces débats parfois longs, parfois houleux, parfois joyeux, et parfois difficiles. Je veux vraiment vous remercier.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour lutter contre le dérèglement climatique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à l'examen du vœu n° 63, qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour lutter contre le dérèglement climatique. Ce vœu ne s'adresse pas à nous puisque nous sommes très engagés, mais il s'adresse à ceux qui voudraient remettre en cause cet accord de Paris. Nous avons, bien sûr, défini un tourniquet pour pouvoir avoir une expression de l'ensemble des groupes, et Patrick KLUGMAN vous répondra.

Je veux vous dire, avant toute chose, que depuis la décision qui a été prise par le Président des Etats-Unis de ne plus appliquer l'Accord de Paris, il y a eu une mobilisation exceptionnelle, d'abord de toutes les villes, du réseau des villes du C40 et bien au-delà qui, immédiatement, en quelques heures, ont décidé d'agir ensemble. Des actions symboliques comme l'éclairage en vert de nos bâtiments publics, mairies, cela a été le cas dans plus d'une trentaine de villes à travers la planète, pour dire que nous, nous sommes engagés sur cet accord, mais également engagement plus précis avec des signatures, des expressions, des conférences de presse qui se sont tenues partout sur la planète et qui rappellent les engagements qui sont les nôtres.

J'ai eu l'occasion moi-même de m'exprimer en tant que Maire de Paris et Présidente du C40 sur la nécessité de cette application. J'ai été amenée à rappeler d'ailleurs les engagements des villes du C40 : 91 grandes métropoles mondiales, 650 millions d'habitants à travers la planète, métropoles qui ont la clef de l'application de l'Accord de Paris. Si toutes les métropoles s'engagent comme elles le font aujourd'hui très concrètement dans la mise en œuvre non seulement de l'Accord, mais de ce que nous avons voté au sein du C40 que l'on a appelé la "deadline", l'agenda 2020, qui prévoit notamment des mesures pour réduire la pollution atmosphérique, réduire les gaz à effet de serre, développer tout ce qui est énergie renouvelable et recyclable, et préparer nos villes au changement de climat, si nous faisons ce que nous avons dit dans cet Accord, entre les mains de ces 91 villes, il y aura 40 % de la baisse des gaz à effet de serre, ce qui est l'un des enjeux, l'un des objectifs pour respecter cet accord sur le climat.

Nous nous sommes beaucoup engagés. Je pense qu'une expression de notre Conseil sur l'application de l'Accord de Paris serait un élément supplémentaire dans le rapport de force qui s'est instauré pour permettre son application et faire en sorte que notre planète soit une planète vivable.

Je veux dire aussi que les rencontres que j'ai pu avoir avec Nicolas HULOT, avec le Président de la République, avec aussi Michael BLOOMBERG, envoyé spécial de l'O.N.U. sur la question du rôle des villes en matière de climat, sont des rencontres extrêmement fécondes et des engagements qui, je l'espère, vont nous permettre de passer à la vitesse supérieure. D'une difficulté faisons-en un atout.

Je veux aussi ici saluer le travail de nos collègues nord-américains qui se sont non seulement réunis, ont communiqué, mais les uns après les autres, ainsi que les Gouverneurs de grands Etats américains qui ont signé et s'engagent directement sur l'Accord de Paris, ce qui est une réponse au Président qui nie les effets du changement climatique et qui nie cet Accord qui, pourtant, a été un pas immense pour l'humanité.

Je donne la parole à présent à Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'Accord de Paris a suscité beaucoup d'espoir. L'espoir que tous les Etats agissent de concert pour lutter contre le dérèglement climatique. Ce fut le résultat d'un marathon diplomatique qu'ont constitué la COP 21 et l'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels, mais aussi de ceux de la société civile.

Oui, cet Accord n'est pas parfait. On peut lui reprocher un manque de mesures contraignantes et des objectifs qui auraient pu être plus ambitieux. Cependant, il est le témoin d'un tour de force, celui d'avoir réussi à être accepté par les Etats les plus pollueurs de la planète. Il a permis aussi la reconnaissance partagée d'un péril qui nous concerne tous. Car, oui, l'enjeu n'est pas tant de sauver notre planète en tant que telle, mais bien les êtres vivants qui l'habitent.

La transformation climatique signifie la montée des eaux avec, pour conséquence, la disparition d'Etats insulaires et le déplacement contraint de millions d'habitants à travers le monde. La transformation climatique, c'est aussi le bouleversement des cultures qui nourrissent l'homme, la pollution atmosphérique accentuée et les dangers graves pour la santé de milliards d'humains. M. TRUMP, en renonçant à affronter l'enjeu climatique, a mis les Etats-Unis au ban des Etats qui comptent dans le monde. Surtout, il prend le risque de nous condamner à subir le dérèglement de notre environnement.

Mais un espoir demeure. Comme l'ont montré les messages venus du monde entier qui ont suivi cette annonce, la bataille doit et peut continuer. Les autres Etats, en premier lieu ceux de l'Union européenne, sont prêts et doivent prendre le "leadership" dans la lutte contre le dérèglement climatique. Les régions et les villes ont un rôle éminent important dans cette lutte. Les métropoles, émettrices de la majorité des gaz à effet de serre, ont la volonté et les moyens d'agir concrètement.

C'est ce qu'a indiqué Mme la Maire au nom du C40. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu l'Accord de Paris pour agir sur notre environnement. Le Plan Climat ambitieux, que nous avons adopté, permet d'avoir une approche globale du problème. Les nombreuses mesures prises pour limiter la pollution atmosphérique sont, à ce titre, évocatrices. Les métropoles, et en particulier Paris, qui se sont construites autour de la voiture individuelle dans les années 70, ont su prendre le tournant de notre siècle pour lui donner une place moins prépondérante. Vélos en libre-service, réaménagement des places, piétonisation des berges, zone à circulation restreinte, Plan Piéton, voici quelques-unes des actions positives que nous soutenons.

Nous pouvons aussi agir sur la consommation d'énergie des habitations et locaux d'entreprise à Paris, inciter et informer chacun des changements qu'il peut construire. La Ville doit aussi montrer l'exemple, ce qui constituera des économies importantes. Ces quelques exemples montrent que les villes partout dans le monde peuvent agir. Le C40 a d'ailleurs montré leur capacité à se réunir pour mieux travailler ensemble. En parallèle des actions étatiques, nous pouvons tous agir : collectivités, entreprises, associations, citoyens.

Ainsi, il est important de le dire : l'Accord de Paris n'est pas mort. Nous montrerons à M. "TRUMP", oui à M. TRUMP, je maintiens, et à ses soutiens climato-sceptiques qu'ils avaient tort et que leur irresponsabilité les aura mis au bord de l'histoire du monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour votre soutien, Jean-Bernard BROS.

Mme Marie-Laure HAREL pour le groupe les Républicains.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, en décidant de se retirer de l'Accord de Paris, le Président des Etats-Unis a donné dans son créneau favori, le populisme. Un bras d'honneur à 7,5 milliards d'êtres humains, tout cela pour une poignée d'électeurs. A la fois, comment pouvait-on attendre de quelqu'un qui n'a déjà pas de respect pour les hommes, ouvertement raciste, homophobe et misogyne, qu'il ait davantage de considération pour l'endroit où ils vivent, la planète Terre ?

Le complotiste déraisonné qu'est Donald TRUMP pense sans doute que ce sont des forces obscures, ennemies de l'Amérique, qui viennent peut-être jeter des allumettes pour provoquer des incendies en Californie ou qui utilisent des chalumeaux pour faire fondre les glaciers en Alaska. TRUMP est stupide, TRUMP est dangereux, c'est un fait, mais que fait-on maintenant ?

Reconnaissons-le, l'Accord de Paris n'est pas en soi l'instrument unique qui permettrait de limiter le réchauffement climatique. En l'état, les contributions volontaires des parties ne permettent pas d'envisager un réchauffement inférieur à 2 degrés d'ici la fin du siècle, seuil au-delà duquel, chacun le sait, la situation sera irréversible et l'avenir de l'humanité sera directement menacé. Sans mécanisme coercitif, l'Accord de Paris n'est qu'une somme de beaux engagements souverains de chaque Etat, sur un calendrier et une trajectoire propre.

Pour autant, ce texte est déjà un départ. Il a une portée symbolique incontestable car il marque une vraie évolution, après l'échec de tous les précédents accords internationaux en matière environnementale. A ce titre, l'entrée de la Chine dans le processus de réduction volontaire des émissions, même si c'est dans un calendrier lointain, a clairement constitué un tournant. C'est un acte décisif pour qu'à leur tour, de nombreux Etats se joignent au processus. La décision de retrait des Etats-Unis se double en prime d'un désengagement du financement du Fonds vert pour le climat. Ce fonds est pourtant indispensable, et surtout pour les Etats les plus démunis, qui n'ont pas les moyens de se protéger contre les effets dévastateurs du changement climatique, comme les tsunamis ou les inondations. La mobilisation de 100 milliards de dollars d'ici 2020 est un objectif désormais difficile à atteindre sans notre partenaire américain.

Nous risquons donc de connaître des crises migratoires d'ampleur inédite à très court terme, et chacun sait ce que tout cela va impliquer de détresse, de misère et de violences inévitablement, les uns cherchant à survivre, les autres à barrer l'entrée. Mais ne baissons pas les bras et essayons de voir du positif malgré tout. On voit bien que face à TRUMP, et dans son propre pays d'ailleurs, le camp "pro-climat" monte en puissance. Il suffit de voir la lettre remise lundi dernier par Michael BLOOMBERG aux Nations Unies, signée par 1.000 grands responsables politiques et chefs d'entreprise américains qui s'engagent à réduire leurs émissions et à récolter des fonds, malgré la position minable prise par leur Président. Grâce à eux, la dynamique va pouvoir continuer.

Face à ce repli sur soi, les Etats signataires de l'Accord doivent maintenant proposer, non pas une renégociation de l'Accord pour tenter vainement de réintégrer les Etats-Unis, mais une renégociation de fond pour aller bien plus loin avec les instruments incontournables que l'on connaît. Face à la réalité du réchauffement et de ses effets galopant sur la population mondiale, il faut maintenant se dépêcher. Le chantier de la taxe carbone est la pierre angulaire d'une régulation efficace des émissions de gaz à effet de serre. Les instruments commerciaux sont eux aussi des outils à privilégier pour inclure des clauses restreignant le "dumping" environnemental. L'Europe doit maintenant prendre des initiatives rapides et concrètes dans ces domaines.

Pour ce qui est de notre ville, il y a malheureusement des réalités que l'on ne peut nier. Le dernier bilan carbone de la Ville de Paris montre que les émissions stagnent et ne baissent pas, contrairement aux engagements que nous avons pris. Mais, même si les objectifs du Plan Climat en 2020 semblent désormais hors de portée, il est peut-être encore temps d'améliorer la trajectoire en intégrant dans la révision du Plan Climat d'ici la fin de l'année de nouvelles mesures réellement efficaces.

Paris a donné son nom à l'Accord sur le climat. Il nous revient donc, en tant qu'élus, de faire en sorte que notre ville montre l'exemple. Il y a des enjeux bien plus forts que les couleurs politiques, et je suis convaincue de notre capacité à travailler intelligemment, tous ensemble, pour sauver notre environnement, que l'on soit de gauche, de droite ou du centre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Votre main tendue est tout à fait la bienvenue.

Pour le groupe UDI-MODEM, Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'iceberg géant qui est en train de se détacher de l'Antarctique, et dont les spécialistes estiment qu'il annonce des effets en chaîne, dont nous arrivons encore difficilement à mesurer les conséquences précises, est comme une réponse à la décision insensée de Donald TRUMP ; comme si la planète disait à l'humanité toute entière, et spécialement à ceux qui restent dans le déni, que oui, la modification du climat est bel et bien en cours.

S'il fallait voir à cette décision un point positif, c'est d'abord le formidable rebond dans la mobilisation citoyenne. La décision de TRUMP a suscité une vague impressionnante de désapprobations partout dans le monde. Les citoyens se sont soudainement remobilisés pour ce sujet de grande et légitime inquiétude. Tout à coup, avec cette décision incroyablement égoïste et irresponsable, les gens se sont rendu compte que quelque chose de grave pour la planète et l'humanité toute entière était en train de se passer. Au fond, si cela peut créer encore plus de solidarité et d'engagement de chacun pour changer d'attitude vis-à-vis de l'environnement, penser que c'est grave et que c'est maintenant qu'il faut agir, alors d'une certaine manière, ce bras d'honneur de TRUMP fait au monde entier aura peut-être servi à quelque chose.

Dans ce contexte, les conséquences sont aussi diplomatiques. OBAMA avait réussi à faire des Etats-Unis un leader dans la diplomatie climatique, notamment au travers de ses contributions financières importantes dans les instances onusiennes pour le climat. Le retrait de TRUMP redonne du poids à l'Europe. D'ailleurs, sans attendre, le sommet U.E.-Chine du 2 juin dernier, même s'il a achoppé sur des questions commerciales sans rapport direct avec le climat, a toutefois affirmé sur la scène internationale que les deux nouveaux leaders de la diplomatie climatique mondiale étaient l'Europe et la Chine. Au passage, les deux continents ont quand même pris l'engagement d'être au rendez-vous du Fonds vert à hauteur de 100 milliards de dollars.

Je constate également que dans cette affaire, le "leadership" franco-allemand est relancé, et c'est une excellente chose. Au sein de l'Union européenne, la France et l'Allemagne devront tenir le rôle de locomotive pour consolider et développer des initiatives nouvelles : rapprochement de leurs politiques économiques, soutien à leurs industries et filières du renouvelable pour permettre une véritable offre européenne de technologie renouvelable dans le monde, renforcer l'offre industrielle dans le domaine des réseaux de transport d'électricité intelligents, du stockage de l'énergie et des technologies d'efficacité énergétique des process industriels, de la voiture propre, du bâtiment à énergies positive, etc.

Mais sans attendre, la résistance aux Etats-Unis s'organise. Le 2 juin, au lendemain de la décision de TRUMP, le World Trade Center et la mairie de Boston se sont illuminés en vert, en signe de désaccord avec TRUMP et parce qu'ils avaient envie de dire qu'aux Etats-Unis, beaucoup désormais sont entrés en résistance sur la question du climat. Plusieurs villes ont fait des déclarations pro-climat et près de 87 maires américains l'ont fait également, dont ceux de Houston, Atlanta, New York, Chicago, Los Angeles et même Pittsburgh, pourtant citée par TRUMP pour justifier sa décision. Cette mobilisation nouvelle aux Etats-Unis et dans le monde entier crée en réalité l'opportunité d'un nouvel élan, pour Paris, pour la France et pour l'Union européenne.

Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif, car nous devons afficher ici au Conseil de Paris une large unanimité dans ce combat pour répondre à ce terrible défi que constitue le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Maud GATEL.

Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En apprenant jeudi dernier la volonté du président américain de sortir de l'Accord de Paris, c'est le monde entier qui a déploré une décision aussi incompréhensible qu'irresponsable pour l'avenir de la planète. Cette décision est incompréhensible car nous savons que le dérèglement climatique est dû aux activités humaines. Ces activités libèrent d'énormes quantités de gaz à effet de serre et l'Accord de Paris avait réussi à limiter le réchauffement à 2 degrés par rapport à l'ère préindustrielle, seuil au-delà duquel les conséquences sur le climat et la biodiversité seront cataclysmiques.

Déjà, nous le savons scientifiquement, les phénomènes extrêmes se multiplient. L'année 2016 a été la plus chaude jamais enregistrée et les catastrophes se succèdent, de plus en plus rapprochées. Leurs conséquences sont dramatiques pour les pays les plus pauvres, qui manquent de moyens pour agir, mais aussi pour tous les pays industrialisés et les villes qui concentrent une part toujours plus importante de la population mondiale.

L'Accord de Paris a réussi l'exploit de réunir les plus grands pays du monde autour d'un objectif à la fois réaliste et politiquement contraignant. En le dénonçant, Donald TRUMP commet donc une faute lourde qui risque de remettre en cause des années de travail. De plus, la transition énergétique est elle-même un formidable moteur de croissance, d'innovation, d'espoir pour l'avenir. Le Président américain se fourvoie s'il pense développer l'économie américaine à l'aide des énergies fossiles exclusivement. C'est une vision archaïque qu'il porte, totalement dépassée, qui s'explique d'ailleurs en grande partie par sa volonté de remercier des lobbys qui l'ont soutenu dans sa campagne, alors que nous savons qu'en inventant un monde plus écologique, on fabrique aussi plus de richesses et d'emplois que l'on n'en détruit, sans même parler, bien évidemment, de notre responsabilité à l'égard des générations futures qui devrait guider l'action de tous les grands dirigeants mondiaux.

Mais tout comme M. TRUMP se fourvoie sur l'importance des énergies fossiles dans la puissance de l'économie, il se trompe aussi sur l'influence exclusive des Etats dans l'action réelle contre le réchauffement climatique. Bien sûr, les gouvernements ont un rôle moteur, ils peuvent impulser des bonnes pratiques, ils peuvent fédérer les énergies dans l'ensemble de leur pays, mais les réalisations concrètes sont bien plus souvent menées par les villes, les collectivités, les entreprises, les individus dans leurs initiatives et leurs comportements.

En tant que Présidente du C40, vous savez, Madame la Maire, combien sont forts les engagements des 91 villes les plus importantes du monde mobilisées pour le climat, y compris les villes américaines, qui ont tout de suite réaffirmé leur détermination à jouer leur rôle, conformément à l'Accord de Paris. Même le maire de Pittsburgh a lui-même "tweeté" son engagement farouche à lutter contre le dérèglement climatique et à railler la position de son président. Des centaines d'entreprises, de villes, d'universités, d'Etats américains se sont désolidarisés d'ores et déjà de la position du Président des Etats-Unis, qui apparaît aujourd'hui en réalité comme un homme très isolé.

Alors, ne baissons pas les bras, restons volontaristes et pour notre part, comme élus parisiens, nous sommes fiers que Paris porte le nom de cet Accord historique et que notre ville mène avec d'autres un des combats les plus essentiels pour l'avenir de la planète, et que nous allons bien sûr poursuivre dans les années qui viennent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour ce soutien.

David BELLARD, pour le groupe Ecologiste de Paris. Monsieur le Président...

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, oui, la décision de Donald TRUMP de quitter l'Accord de Paris est un coup dur pour la lutte contre le dérèglement climatique. Même si cet accord - cela a été rappelé - est imparfait, il était l'expression d'un consensus international sur la nécessité d'agir plus fortement. Plus qu'un symbole, il marquait un accord sur le constat qui lie les questions du climat avec l'activité humaine et l'absolue nécessité de limiter notre empreinte écologique.

Cette décision de Donald TRUMP, qui rappelle celle du Président BUSH en 2001 sur le Protocole de Kyoto, met une nouvelle fois en évidence la force des intérêts individuels sur ceux de l'humanité tout entière.

Elle rappelle enfin cruellement la puissance du négationnisme climatique qui refuse de voir ce qui se déroule pourtant devant nos yeux : la destruction de notre planète par les activités humaines qui épuisent nos ressources et entraînent des dérèglements qui vont très rapidement devenir, si ce n'est déjà fait, incontrôlables.

Si cette décision fragilise l'Accord de Paris, elle ne le détruit pas. D'abord, la décision de Donald TRUMP a été condamnée par la quasi-totalité de la communauté internationale, preuve que la conscience sur le dérèglement climatique avance. De plus, les Etats-Unis ne se réduisent pas à Donald TRUMP, loin de là. Une large part de la société civile est aujourd'hui convaincue et engagée pour répondre aux enjeux environnementaux.

Ensuite, parce que persiste notre volonté d'agir. Cette décision nous oblige à accentuer nos efforts au niveau européen comme au niveau national, où nous ne pouvons plus nous contenter de grands discours, aussi beaux soient-ils. C'est par exemple maintenant que nous devons mettre en œuvre une fiscalité écologique, comme la contribution climat énergie, en mettant fin aux avantages fiscaux d'une autre époque qui favorisent les déplacements en véhicules individuels et en mettant en œuvre la taxe carbone.

De la même manière, nous devons sortir des projets inutiles et coûteux sur un plan humain et environnemental en abandonnant la création de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, du centre de déchets de Bure ou encore, plus proche de nous, d'EuropaCity, ce centre commercial d'un autre temps. Ces projets sont aux antipodes de la société plus sobre et moins consommatrice des ressources et d'énergie que nous devons impérativement construire.

Enfin, cette décision du gouvernement des Etats-Unis nous oblige en tant qu'élus d'une grande métropole. A Paris, vous l'avez rappelé, nous avons une politique particulièrement volontariste sur le sujet, en investissant dans des modes de transport doux et collectifs, en menant une politique d'investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments ou de soutien actif à l'économie sociale et solidaire et à l'économie circulaire. Notre Ville, par son importance à la fois démographique, économique mais aussi symbolique, détient un important levier pour entraîner une action collective. Vous avez raison d'en user, Madame la Maire, notamment par votre action en tant que présidente du C40. D'ailleurs, bien entendu nous partageons votre volonté d'accentuer les collaborations engagées entre notre Ville et les métropoles américaines et mondiales engagées dans la lutte contre les dérèglements climatiques.

Mais nous devons aller encore plus loin et penser notre action comme systémique. En effet, il faut aussi changer la logique d'un système qui produit de graves déséquilibres. Ce sont ces raisons qui poussent notre groupe à vouloir par exemple réduire nos collaborations avec les banques travaillant dans des paradis fiscaux, ces mêmes paradis fiscaux qui permettent à des sommes énormes d'échapper à l'impôt, donc à la contribution aux investissements nécessaires à l'intérêt général. De la même façon, notre Ville ne doit plus collaborer avec des entreprises qui ont des activités à forte émission de carbone ou qui sont extrêmement polluantes. Nous ne pouvons plus continuer à offrir une bonne image à des entreprises qui, cachées par le voile de l'ignorance ou de la distance géographique, participent à la destruction de notre humanité.

Plus que jamais, nous sommes déterminés à agir. Malgré les données affolantes sur la dégradation de notre environnement qui nous parviennent chaque jour, malgré la certitude qu'il nous faudrait agir massivement, tout de suite, pour éviter le pire, nous savons bien en tant qu'écologistes que cette lutte s'inscrit dans un temps long. Elle nous dépasse et aujourd'hui comme demain, il est de notre responsabilité de ne jamais baisser les bras.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, David BELLARD.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous l'avons dit et répété, la décision de Donald TRUMP est dramatique. Nous avons plus que jamais besoin que le deuxième pays le plus pollueur du monde s'engage à respecter un certain nombre de règles communes.

Je salue les Etats qui ont affirmé leur soutien à l'accord contre l'avis du président TRUMP. TRUMP justifie son retrait par des raisons économiques. L'Accord de Paris pillerait son pays. Les enjeux économiques immédiats semblent freiner la constitution d'une solidarité internationale écologique et climatique. Cela n'est pas surprenant, le profit avant l'intérêt commun, l'argent avant la planète, voilà pourquoi les exigences écologiques ont besoin d'un engagement de politiques économiques sans précédent. L'argent, le profit, le capitalisme ne peuvent plus être prioritaires sur le reste. L'écologie et l'avenir de notre planète doivent être des priorités et conditionner un nouveau mode de production.

Car c'est bien de nos choix de production et de distribution dont il est grandement question. De nos choix en la matière résultera un rapport plus sain et respectueux à la nature, aux matières premières, aux travailleurs et aux innovations technologiques et industrielles. L'industrie automobile a également un rôle essentiel à jouer. Rouler moins, c'est bien, produire des voitures non polluantes seraient mieux.

L'accumulation des gestes individuels ne suffira pas à sauver la planète et à assurer notre avenir. Le premier pollueur, ce sont les industriels, qui doivent changer radicalement leur manière de produire. Ce sont ces modifications qui pourront avoir un impact direct majeur sur le réchauffement climatique. L'exploitation à tout et l'enrichissement à tout, à tout prix, montre ses limites.

A l'annonce de TRUMP, l'Europe a les moyens de redevenir leader sur la question écologique, de créer une entente internationale pérenne à laquelle les Etats-Unis ne pourront échapper bien longtemps. Si les enjeux écologiques primaient sur les enjeux économiques, s'ils les conditionnaient, le problème ne serait même pas posé. Cela est bien regrettable, mais le capitalisme n'a jamais eu pour vocation d'assurer la pérennité de quoique ce soit, à part la richesse des banquiers et des grands patrons.

Je salue donc l'initiative prise par la Maire de Paris pour valoriser et défendre l'Accord de Paris. Malgré le retrait des Etats-Unis, j'espère que chacune et chacun d'entre nous comprendra que l'écologie est incompatible avec le capitalisme et que nous en avons une illustration avec les priorités affichées par le Président TRUMP.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est à Mme SIMONNET, dernière oratrice.

Mme Danielle SIMONNET. - L'attitude de Donald TRUMP est irresponsable. Être climato-sceptique, ce n'est pas une opinion, c'est une aberration, une stupidité, et in fine un crime. Mais la condamnation mondiale de Donald TRUMP n'exonère pas le reste de la planète. Non, les accords de la COP 21 ne sont pas satisfaisants car ils ne sont pas contraignants.

Nous savons également que les collectivités, les villes peuvent jouer un rôle extrêmement important et en même temps elles sont en partie le problème puisqu'elles représentent certes seulement 1 % de la surface de la planète mais qu'elles consomment près de 78 % de l'énergie mondiale et qu'elles sont responsables de plus de 60 % des émissions de dioxyde de carbone de l'ensemble de la planète.

Madame la Maire, je vous propose deux initiatives importantes. Une première initiative que vous pourriez prendre, c'est vraiment mobiliser l'ensemble des autres grandes villes d'Europe pour s'opposer au C.E.T.A., parce que le C.E.T.A. nuit gravement au climat en cassant l'ensemble des réglementations. Deuxième initiative, mobiliser, comme vous avez commencé à le faire, l'ensemble des collectivités, mais avec l'aspect attention aux villes ultra-dense. La ville ultra-dense va à l'encontre du climat. Il faut absolument que l'on repense notre mode de développement et nos politiques d'urbanisme contre l'hyper-métropolisation pour être en capacité véritablement d'avoir un aménagement du territoire conforme aux impératifs climatiques.

Vous imaginez que j'avais beaucoup d'autres choses à vous dire mais je me limiterai à ces deux points.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. KLUGMAN pour répondre à ce débat.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'aimerais pour commencer répondre aux orateurs inscrits. Je les remercie de leurs contributions, qui étaient intéressantes, passionnantes et engagées.

Je vais commencer par vous citer, Madame la Maire. Vous dites souvent que la lutte contre le réchauffement climatique doit être notre priorité parce que c'est un combat qui conditionne tous les autres. Effectivement, l'année 2016 -vous le disiez récemment - a été la plus chaude jamais enregistrée depuis que des mesures de température sont effectuées. Il y a d'ores et déjà plus de réfugiés climatiques sur la planète que de réfugiés de guerre.

L'Accord de Paris - on ne le dit pas assez - est triplement historique. D'abord, parce que c'est la convention internationale la plus largement adoptée dans l'histoire des conventions. Ensuite, elle a été la plus rapidement ratifiée et cela aussi est historique. Enfin, l'Accord de Paris a permis de mettre au jour une approche radicalement nouvelle dans les conventions internationales. Celle d'une approche multi acteurs. Et au rang de ces nombreux acteurs qui ont permis à cet accord d'être historique, d'être largement compris, d'être porté au-delà des négociateurs internationaux, par les collectivités, par les O.N.G., par les entreprises, par les militants, c'est cette approche qui fait d'un accord historique qu'aucune partie signataire ne peut aujourd'hui remettre en cause, même si évidemment on a besoin de l'engagement de tous pour qu'il soit un succès et une réalité.

La Ville de Paris avait pris, sous votre égide Madame la Maire, je crois, plus que sa place dans la conclusion de l'Accord de Paris. Nous avons ici organisé au mois de décembre 2015, la COP des villes, le rassemblement des 1.000 maires, le plus grand rassemblement de collectivités qui n'avait jamais eu lieu, et pour la première fois des villes prenaient leur place dans une négociation essentielle, celle qui vise à endiguer le dérèglement climatique.

A la suite de quoi Paris est devenue une ville championne, modèle, et c'est pour cela que les grandes collectivités réunies dans le cadre du C40 vous ont demandé, Madame la Maire, de prendre la présidence de l'organisation et de continuer la mobilisation des villes à l'échelle de la planète pour que l'Accord de Paris soit une réalité, et qu'il soit mis en application dès avant son entrée officielle en vigueur en 2020, en tout cas à l'échelle des territoires métropolitains.

Dans le cadre du C40, des travaux éminemment importants sont menés. Un en tout cas que vous aimez à citer, je vais reprendre vos propos, c'est la date limite 2020. La date limite 2020 nous dit une chose essentielle. Si chaque

ville de plus de 100.000 habitants fait le travail qui doit être mené, alors 40 % des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris seront réalisés d'ici 2020. C'est cela la réalité de l'engagement des villes et de leurs potentialités.

Bien sûr, je suis heureux de partager cette parole avec Célia BLAUDEL, votre adjointe, ma collègue, qui porte au plan parisien notre mobilisation, avec le plan "Energie climat" qui est extrêmement ambitieux. Paris a été une des premières collectivités à se doter d'un tel plan. Nous savons qu'il vise à réduire d'ici 2020 nos émissions de 25 % et surtout, une ambition extraordinaire, nous visons la neutralité carbone pour 2050.

L'engagement immédiat, la transformation immédiate, l'horizon lointain mais qui nécessite des mutations tout à fait actuelles, voilà pourquoi sous votre égide, Madame la Maire de Paris, la Ville de Paris doit protéger, mettre en œuvre, étendre la lettre, l'esprit, et les modalités de l'Accord de Paris.

C'est ce que vous nous proposez avec ce vœu, que j'engage nos collègues à adopter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur KLUGMAN, pour ces réponses. On remercie aussi Célia BLAUDEL, qui est un peu occupée à donner bientôt naissance à un futur petit parisien.

Je vais vous demander à présent de bien vouloir procéder au vote de ce vœu n° 63, qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour lutter contre le dérèglement climatique. Vœu qui, s'il est adopté à l'unanimité, sera très largement diffusé comme une réponse unanime de Paris, quelle que soit la formation politique qui est la nôtre.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour l'adoption de ce vœu ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité. Nous allons en faire bon usage. (2017, V. 145).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à la 4e Commission, conformément au Règlement intérieur du Conseil.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, la présidente de la 4e Commission.

Mme Léa FILOCHE. - Je vous remercie.

Très rapidement, la 4e Commission, qui s'est déroulée lundi dernier à 9 heures, nous a permis de commencer nos discussions par un point de situation sur l'égalité femmes-hommes, notamment dans le quartier de la Chapelle, en lien avec l'actualité, et puis, le dossier que Mme BIDARD porte au sein de l'Exécutif.

Les échanges ont été assez francs, je vais dire cela comme cela, et ont permis de pouvoir refaire le point sur tout ce qui était fait par la Ville de Paris en la matière.

Ensuite, nous avons déroulé les différents projets de délibération qui se sont présentés pour Mme BROUSSEL, M. JOMIER, Mme OUMER, et puis avec Mme VERSINI, je ne vais pas en reparler, mais nous avons commencé aussi à échanger sur le sujet que l'on vient d'aborder, le schéma parisien en direction des seniors.

Ensuite, nous avons échangé sur les vœux et les amendements déposés. Nous avons terminé la Commission après deux heures de travaux assez intenses.

Je vous remercie.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

2017 DDCT 20 - Subventions (135.000 euros) à 9 associations, avenant à convention pour le financement d'actions de lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DDCT 20 relatif à des subventions à des associations notamment pour le financement d'actions de lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT.

C'est David BELLARD qui prend la parole.

M. David BELLARD. - Nous votons aujourd'hui des subventions à neuf associations pour le financement d'actions de lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT.

Si ce projet de délibération peut paraître banal, et notre groupe le votera, il mérite malgré tout que l'on s'y arrête, car il s'inscrit dans un contexte de recrudescence de l'homophobie en France comme à l'international.

Comment ne pas évoquer ici la Tchétchénie, où tout indique que la traque des homosexuels se traduit par la création de véritables camps de détention. J'en profite pour rappeler notre soutien à la demande d'une enquête indépendante formulée par plusieurs organisations internationales, dont "Amnesty".

L'une des subventions que nous votons aujourd'hui est d'ailleurs attribuée à "l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour", qui travaille à la défense des droits à l'entrée, au séjour, à l'asile, et à l'intégration d'étrangers homosexuels et transsexuels.

A l'instar de ce qu'il se passe en Tchétchénie, de nombreuses personnes sont contraintes de quitter leur pays natal en raison de leur orientation sexuelle. A ce titre, la France a accueilli la semaine dernière le premier réfugié homosexuel tchéchène sur son sol, son témoignage à la télévision nous a rappelé la violence de l'homophobie quand elle est instituée comme une politique nationale.

Mais l'homophobie concerne aussi la France dans son expression quotidienne, parfois dans des médias à très forte audience. Ainsi, dans l'émission de HANOUNA dont les débordements homophobes sont connus et pointés depuis un travail de longue haleine effectuée par "l'Association des journalistes LGBT". Ce présentateur a de nouveau provoqué un tollé légitime en orchestrant une blague homophobe et particulièrement méprisante.

Je constate qu'encore aujourd'hui, malgré la persistance chez cet animateur et dans cette émission d'actes homophobes, la chaîne C8 et son propriétaire BOLLORÉ n'ont effectué aucune mesure coercitive.

Pourtant, ce sont ces mêmes cadres et ces mêmes journalistes qui s'accordent sur la qualité du film "120 battements par minute" au Festival de Cannes, qui est venu nous faire un rappel salutaire sur l'importance du militantisme LGBT dans la lutte contre le Sida.

Cette émotion manifestée par celles et ceux qui ont vu ce film récompensé au festival, nous rappelle deux choses. D'abord, que l'histoire et la culture du militantisme LGBT, militantisme communautaire s'il en est, ont eu un intérêt majeur pour l'avancée des droits des personnes LGBT. Nous devrions nous en inspirer avant de créer des débats inutiles et particulièrement déplacés sur l'organisation d'initiatives s'inscrivant dans cette culture militante et politique.

Enfin, plus que jamais, pour lutter contre l'homophobie et pour l'égalité des droits, un centre des archives LGBT serait une avancée essentielle. C'est aussi par le rappel de l'histoire, la recherche, les échanges autour de cette culture militante, philosophique, artistique et politique que nous pourrions avancer encore plus sur le chemin de l'égalité dans le droit, mais aussi dans les faits. J'en profite donc pour rappeler le soutien de notre groupe, sans faille, à ce projet.

Je vous remercie.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme Alexandra CORDEBARD au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Cher David BELLARD, je vous remercie de m'interroger sur ce projet de délibération visant donc à financer 9 associations qui interviennent pour l'égalité des droits et contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT.

Notre ville est riche d'un tissu associatif très dynamique grâce auquel la visibilité LGBT, en cette veille de lancement de la "Quinzaine des fiertés", n'est pas qu'une revendication mais bien une réalité.

La semaine autour de l'IDAHOT, journée internationale de lutte contre la biphobie, la lesbophobie, l'homophobie et la transphobie a été dans son action, locale. Je me félicite notamment de l'inauguration, le 18 mai dernier dans le 18^e arrondissement, de la promenade Coccinelle du nom de cet artiste "trans" qui a été la première personnalité à changer officiellement d'état-civil.

Avec cette dénomination, la première pour une capitale au niveau mondial, Paris est fière d'occuper une place sans concession en ce qui concerne l'éducation et la culture à l'égalité. Je tiens ici, d'ailleurs, à souligner le travail fructueux en la matière avec le centre LGBT Paris Ile-de-France et l'Inter-LGBT.

La Ville de Paris vous propose ici, donc, de reconduire son soutien au centre LGBT qui mène son projet dans une démarche ouverte et soucieuse de porter de manière dynamique les questions LGBT dans la vie locale parisienne. En témoigne, d'ailleurs, la seconde édition du Festival des cultures LGBT qui s'est tenu du 27 janvier au 17 février 2017. Cette belle initiative s'ouvre à tous les acteurs et actrices des cultures LGBT sous toutes leurs formes, qu'ils et elles soient des artistes confirmés ou amateurs, associatifs, sans distinction d'orientation sexuelle ou d'identité genre. Nous attendons avec impatience la programmation de l'édition 2018.

La reconnaissance des cultures LGBT trouve aussi pleinement sa place en ce moment même, à la mairie du 4^e arrondissement, avec l'installation de l'exposition "Fières Archives" jusqu'au 31 août. J'ajoute que cette exposition est émaillée de conférences portées par plusieurs établissements universitaires et de recherche. J'adresse donc un grand merci au maire du 4^e arrondissement, Christophe GIRARD, pour cette très belle exposition.

Pour la deuxième année consécutive, vous l'avez souligné, Monsieur David BELLIARD, la Ville apporte son soutien en augmentation aux projets exemplaires de l'A.R.D.H.I.S., l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles, transsexuelles à l'immigration et au séjour, seule association avec "Shams France" à œuvrer pour l'accompagnement des demandeurs d'asile LGBT.

Avec Jean-François MARTINS, nous travaillons également à mettre l'accent sur l'égalité et l'inclusion dans le sport et la pratique sportive, avec des partenaires tels que "Les Dégommeuses", le Football Club Paris Arc-en-ciel, la F.S.G.L., la Fédération sportive gaie et lesbienne. Cette dernière, aux côtés des associations OUtans et A.C.C.E.P.T.E.S.S., vient de réaliser une charte sport et "trans", un outil qui nous permettra de mieux accueillir les personnes "trans" désirant faire du sport. La F.S.G.L. est actuellement l'organisatrice du tournoi international de Paris, que nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année à l'Hôtel de Ville, vendredi dernier.

Enfin, je veux vous signaler le soutien à une toute nouvelle association, "la Paris Black Pride", qui s'est illustrée le 20 mai dernier en organisant une table ronde avec "AIDES" au sujet de la santé sexuelle des hommes noirs homo et bi, dans l'objectif de faciliter l'accès au dépistage et aux nouveaux outils de prévention comme la PrEP. Si la visibilité aux LGBT augmente, vous l'avez dit, c'est malheureusement aussi le cas des actes LGBTphobes. Après deux années consécutives de baisse, le rapport annuel de "S.O.S. Homophobie" fait état de leur augmentation à 19,5 % 2016, dont un doublement des actes transphobes.

Chers collègues, nous ne pouvons que nous inquiéter de savoir que les personnes LGBT subissent plus encore les agressions physiques et verbales, les humiliations quotidiennes, les exclusions, les relégations nombreuses sur l'espace public ou numérique. Et comme dans de nombreux lieux de notre vie sociale, je rajouterai aussi dans les médias, malheureusement. Merci pour vos mots, je partage complètement vos propos à ce sujet.

Par ce projet de délibération, la Ville de Paris souhaite réaffirmer son combat et son engagement contre toutes les formes de haine, dont l'homophobie fait partie. Je remercie également les autres associations visées par ce projet de délibération pour leur travail en ce sens aux côtés de la Maire de Paris.

Je terminerai en vous rappelant la date de la prochaine Marche des fiertés à Paris : le samedi 24 juin. Nous fêterons alors les 40 ans de la première marche à Paris et nous en sommes très heureux.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 20).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au harcèlement de rue.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la lutte contre le harcèlement de rue.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif aux incivilités dans le quartier la Chapelle et Pajol (18e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 43, 44, 45 et 45 bis sont relatifs à la lutte contre le harcèlement de rue et aux incivilités.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour deux minutes.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est remarquable de constater que les droits des femmes n'intéressent certains qu'au moment des campagnes électorales. Durant sa campagne, Mme PÉCRESSE promettait de "nettoyer le quartier". Mais, ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'elle divise par deux les subventions aux associations œuvrant pour l'égalité femmes-hommes. Le harcèlement touche tous les milieux. Nous l'avons vu, par exemple, avec l'affaire BAUPIN.

A l'époque, il ne fallait pas, je cite un député conseiller de Paris LR, "commenter les histoires de bonnes femmes".

Gardons-nous de tout amalgame. Le harcèlement de rue n'est pas le fait des seuls migrants. Il est une réalité pour toutes les femmes sur l'ensemble du territoire. Le harcèlement n'est pas que le fait de la rue. Il est présent dans tous les moments de la vie quotidienne, au travail, à la maison, en politique, dans les médias, dans le sport. C'est d'ailleurs pour cela que les budgets d'une municipalité doivent être pensés par le prisme de l'égalité femmes/hommes, car il en va du quotidien et de l'espace public.

L'instrumentalisation de la défense des droits des femmes est indigne. Ceux-ci doivent être défendus tout le temps, partout, et être compris comme un ensemble de violences entretenues par le système patriarcal et capitaliste dans lequel nous vivons. Si vous voulez devenir féministes, soyez-le toute l'année et n'essayez pas de prendre les Parisiennes et les Parisiens pour des quiches !

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. Jean-Bernard BROS pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants pour deux minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les violences sexistes auxquelles les femmes doivent faire face dans l'espace public sont massives. Le problème constitue un enjeu de société auquel les collectivités doivent répondre efficacement. Les agressions verbales, que subissent toutes les femmes, ne sont en aucun cas assimilables à de l'humour, à des compliments ou encore moins à la séduction.

Les femmes, en tant que citoyennes à part entière, doivent bénéficier de la liberté de circulation et ne pas se restreindre à sortir uniquement dans certains endroits ou à certaines heures. Bien sûr, les médias ont largement abordé le sujet en ce qui concerne le quartier de Pajol et la Chapelle, souvent sans analyse et dans une confusion dommageable des problématiques de terrain.

Le harcèlement de rue est un problème global, sur lequel la Ville n'a d'ailleurs pas attendu pour agir. Nous pensons cependant que son action doit être plus ambitieuse.

"Zone zéro macho" pourrait être un objectif à se réapproprier. Nous disposons de nombreux leviers d'action, en prévention, bien sûr, mais aussi en répression. La sécurité fait partie de la cohésion sociale et, à ce titre, il ne faut pas avoir peur d'user de ces deux modes d'action. Ainsi la campagne de communication contre le harcèlement, que

nous avons saluée, pourra être plus massive, plus lisible, notamment en étant déployée directement sur l'espace public mais aussi dans les transports. Cette campagne doit pouvoir revenir de manière régulière sur l'espace public pour interpeller encore et toujours.

Un autre levier retient toute notre attention, celui des marches exploratoires. Nous voyons depuis plusieurs années se multiplier ces marches avec des associations de terrain, fortement engagées avec les habitants. Nous saluons cette action qui permet la prise en compte de la question du genre dans l'espace public.

Leurs conséquences sur les aménagements urbains ne sont pas lisibles. Un retour pourrait pourtant conforter les associations et les citoyennes qui mènent ces marches, s'impliquent dans l'action locale et dans la construction des politiques publiques. Ainsi, nous demandons qu'un bilan des aménagements urbains mis en place à la suite des marches soit présenté.

Enfin, la Ville doit utiliser les leviers de l'innovation pour développer des nouveaux moyens d'alerte et d'aide aux victimes de harcèlement de rue.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Fadila MÉHAL pour le groupe UDI-MODEM pour deux minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, c'est un vœu qui est porté par le groupe UDI-MODEM mais aussi par le groupe les Républicains.

La presse s'est fait largement écho de la situation des femmes dans le secteur de la Chapelle-Pajol, et j'ai moi-même d'ailleurs publié une tribune sur cette situation sans qu'il ne soit utile d'y revenir plus longuement.

Pourtant, ce qui frappe dans ce quartier, au-delà du harcèlement dont sont victimes les femmes et, comme le rappelaient nos collègues, toutes les femmes, dans tous les quartiers, c'est l'état de la délinquance avec la prolifération des trafics en tous genres, de la drogue, de la prostitution, du proxénétisme et de vente à la sauvette, et bien évidemment les violences, les harcèlements et les incivilités, notamment en direction des femmes, ne sont que le résultat de ces dysfonctionnements majeurs.

Ce n'est pas un hasard si la pétition lancée par les deux associations de quartiers, "SOS La Chapelle" et "Demain La Chapelle" pour alerter les pouvoirs publics sur ce phénomène a recueilli plus de 20.000 signatures en 48 heures. Chacun le sait, malgré cette situation de crise, le quartier n'est pas classé en zone de sécurité prioritaire, alors même qu'il se situe entre les Z.S.P. de Barbès, Château-Rouge et celles de Flandres, alors que le classement des Z.S.P. permettrait une coordination renforcée entre la police, l'Education nationale, la Ville de Paris et les associations afin de lutter contre tous ces phénomènes de délinquance, d'incivilités et de violence.

En marge d'une telle démarche, la création d'un groupe local de traitement de la délinquance, dont l'action est limitée géographiquement et dans un temps, apporterait peut-être une réponse à court terme à la forte pression de cette délinquance et dans le sentiment aussi d'insécurité.

La demande est simple. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la Maire de Paris demande au Ministre de l'Intérieur le classement du quartier la Chapelle en Zone de sécurité prioritaire.

Deuxièmement, que la Maire de Paris demande au Procureur de la République la création d'un groupe local de traitement de la délinquance dédié au quartier Pajol.

Et enfin que la Maire de Paris renforce significativement l'action des Brigades de lutte contre les incivilités dans les rues et les squares du quartier de la Chapelle-Pajol pour faire cesser les attroupements, les incivilités, les occupations irrégulières du domaine public, et bien sûr veiller à lutter contre les violences et les harcèlements dont les femmes peuvent être victimes en particulier.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je précise que c'était bien un vœu du groupe UDI-MODEM et du groupe les Républicains. Vœu conjoint, ce qui nous a permis aussi d'avoir un peu plus de temps pour le présenter.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD pour deux minutes également.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Chers collègues, j'apporterai ici une réponse commune aux trois vœux que vous avez déposés suite à la polémique sur le quartier la Chapelle. Une polémique qui néanmoins nous donne l'opportunité de renforcer un peu plus notre lutte contre ce fléau des violences faites aux femmes dans l'espace public. Des violences qui vont de la simple remarque à l'insulte, aux gestes déplacés, voire à l'agression sexuelle, et qui s'inscrivent dans le continuum des violences genrées.

Je ne vais pas revenir sur le travail engagé autour du genre et de l'espace public depuis le lancement, en 2014, avec la Maire de Paris, de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Vous savez le travail engagé autour des marches exploratoires, des plans d'action, le guide référentiel à destination des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, la campagne de prévention contre le harcèlement de rue lancée le 25 novembre dernier.

Monsieur Hervé BÉGUÉ, dans le vœu n° 43, vous avez souligné cette action résolue de la Ville toute l'année. Mes premiers échanges avec la Délégation départementale aux droits des femmes sont également encourageants. Je ne peux que vous rejoindre sur le fait que des moyens financiers et humains exceptionnels seront nécessaires, si l'on veut véritablement faire de la lutte contre le harcèlement de rue une priorité.

Monsieur Jean-Bernard BROS, avec le vœu n° 44, vous mettez notamment l'accent sur le harcèlement subi par les femmes dans les transports en commun. Cette réalité, que connaissent malheureusement 100 % des femmes, sera l'objet d'un rendez-vous que j'aurai le 13 juin prochain avec les représentants parisiens de la R.A.T.P. J'ai d'ores et déjà rencontré également des représentants de la S.N.C.F. Nous espérons, comme vous, diffuser plus largement des campagnes d'éducation à l'égalité et à la lutte contre le sexisme.

Madame Fadila MÉHAL, avec le vœu n° 45, vous avez souligné les difficultés et le sentiment de l'insécurité ou l'insécurité réelle du quartier la Chapelle qui ne doivent cependant être ni exagérés dans leur dimension géographique ni ramenés à la présence de réfugiés. Mais nous nous rejoignons sur l'essentiel.

C'est pourquoi à vos trois vœux, que je vous invite à retirer, nous répondons avec l'Exécutif par un vœu n° 45 bis qui vise à maintenir dans la durée une présence policière accrue dans le quartier la Chapelle, à mettre en œuvre dans les meilleurs délais le groupe de traitement local de la délinquance annoncé le 31 mai dernier par le Parquet de Paris, soutenir la formation de tous les personnels susceptibles d'intervenir face aux situations de violences faites aux femmes et renforcer enfin son action, et notamment la diffusion de la campagne de lutte contre le harcèlement de rue et les actions d'éducation et de prévention des stéréotypes et violences sexuelles et sexistes, de manière intégrée dans toutes nos politiques publiques.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il y a une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste.

Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le harcèlement de rue, comme le soulignait notre camarade Hervé BÉGUÉ, c'est l'une des multiples facettes du machisme qui imprègne notre société à tous les niveaux. Nous, les élus écologistes, nous soutenons évidemment le vœu proposé par la Maire. Il nous convient parce qu'il montre qu'il n'y a pas de solution unique au harcèlement dans l'espace public, mais que c'est un éventail de propositions qui peut faire avancer le dossier. Evidemment, les propositions donnent parfois des résultats à long terme, donc on n'en voit pas tout de suite les fruits. Mais nous pouvons certifier que l'Hôtel de Ville, dans les arrondissements avec les habitantes, s'occupe de ce sujet depuis déjà bien longtemps, bien avant que les habitantes de la Chapelle aient donné l'alerte à travers leur pétition, ce qui est de toute façon utile puisque cela va permettre de mobiliser encore plus de moyens que tous les moyens déjà mis en œuvre par la politique de la ville, par les arrondissements, par l'Hôtel de Ville avec Mme Hélène BIDARD qui vient sur le terrain régulièrement pour suivre ce qu'il s'y passe.

C'est la ténacité et le sérieux des habitants et des services qui permettront d'améliorer ce problème.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - En réponse aux vœux n°s 43, 44, 45, l'Exécutif a déposé un vœu n° 45 bis.

Tout d'abord, le vœu n° 43 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré. Merci.

Le vœu n° 44 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ? Il est retiré.
Merci.

Le vœu n° 45 déposé par les groupes UDI-MODEM et LR est-il maintenu ?

Mme Fadila MÉHAL. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif qui nous paraît très intéressant en matière de harcèlement.

Pour autant, nous aurions souhaité que M. le Préfet puisse répondre, puisque le vœu concernait directement la création, en tout cas l'interpellation de la Maire pour le classement d'une zone prioritaire. Ce sont des questions auxquelles il n'a pas été répondu dans le cadre du vœu proposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame, bien évidemment, l'idée n'était pas de ne pas vous répondre, mais comme la question était dirigée vers Mme la Maire de Paris pour qu'elle sollicite le nouveau Ministre de l'Intérieur et qu'à ce stade, je n'ai pas la possibilité, au nom du Préfet de police, de pouvoir dire oui ou non sur la Z.S.P., mais qu'en tout état de cause, nous prenons en compte votre demande. Nous prenons en compte la problématique particulière sur laquelle nous revenons régulièrement au sein de ce Conseil de manière à pouvoir y apporter une réponse adaptée. S'agissant du G.L.T.D., vous avez déjà eu la réponse du Procureur de la République sur le sujet qui envisage ladite création.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 des groupes UDI-MODEM et les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 159).

2017 DDCT 22 - Subventions (95.500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 22 et l'amendement technique n° 46 déposé par l'Exécutif.

Il s'agit de subventions à 32 associations, conventions et avenants à convention au titre de l'intégration des résidents non communautaires. C'est un amendement technique qui se suffit à lui-même. Merci, Madame BROSSEL, pour cette précision.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 46 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 22 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DDCT 22).

2017 DASES 95 G - Subventions (457.500 euros) et conventions avec les trois Espaces de dynamique d'insertion parisiens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 95 G. Ce sont des subventions pour un montant de 457.500 euros et les conventions avec les trois Espaces de dynamique d'insertion parisiens.

La parole est à Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, les principes majeurs de ces trois Espaces de dynamique d'insertion jeunes nous ramènent, pour certains d'entre nous, à 35 ans en arrière : public jeune moins de 25 ans, pas ou peu qualifié, action et accompagnement qui tend à identifier et lever les principaux obstacles à l'emploi, difficultés d'ordre personnel, familial et social, favoriser l'acquisition et le développement des savoir-être, des compétences transversales, notamment comportementales et sociales, possibilité de stage en entreprise.

Tous ces termes, pris dans le texte régional présentant le dispositif "Avenir Jeunes Espaces de dynamique d'insertion" - E.D.I. -, nous renvoient quasi mot à mot aux idées et convictions développées par Bertrand Schwartz, l'insertion des jeunes en difficulté.

Profitons de ce rapprochement pour rendre un hommage à Bertrand Schwartz dont nous sommes presque à la date anniversaire de sa mort, le 16 juillet 2016. Si je considère toujours Bertrand Schwartz comme une référence, je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi l'insertion, sans renier ses origines, n'a pas encore conçu d'autres concepts, n'a pas imaginé d'autres référentiels depuis. Ce n'est pas encore aujourd'hui que je trouverai une réponse, mais la question, pour moi, reste posée.

Les trois Espaces de dynamique d'insertion jeunes de ce projet de délibération vont au-delà de la relation d'accompagnement en donnant aux jeunes le statut de stagiaire de la formation professionnelle par lequel ils bénéficient d'une protection sociale, d'une rémunération, du "pass" Navigo, d'une image positive par un statut social reconnu.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce projet de délibération qui ouvre le cofinancement de ce dispositif par Paris en espérant que la Région continuera à porter les Espaces de dynamique d'insertion.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Madame PREMEL, pour cette intervention qui évidemment apporte le soutien de votre groupe à ce projet de délibération, mais elle est constante depuis le début de la mandature. Merci pour ce début des choses qui prendra bien plus que les quelques minutes qui nous sont imparties à vous et à moi sur la façon dont nous devons accompagner les politiques d'insertion.

Faut-il encore croire à l'accompagnement global ? Oui, j'y crois et je crois que nous partageons cette conviction. Faut-il en permanence faire évoluer des dispositifs qui ne doivent pas être que des dispositifs mais bien de vraies politiques globales d'accompagnement dans l'ensemble des dimensions, des freins à l'emploi ? Je crois aussi que nous partageons cette conviction. C'est bien parce que nous la partageons que nous nous retrouvons sur ce projet de délibération, mais que nous sommes aussi, je le crois, chacune dans nos responsabilités, vigilantes à ce qu'aucun dispositif, aucun espace, aucune maison ne soit dédiée à soi-même ou à sa propre existence ou routine, mais soit bien en permanence en adaptation aux difficultés réelles d'entrée sur le marché du travail.

Merci de votre soutien, merci de nous rappeler régulièrement qu'une politique d'insertion ne doit jamais oublier de regarder le monde autour qui évolue.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 95 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 95 G).

2017 DFPE 3 G - Participation (150.791 euros) et convention avec l'association "Ambroise Croizat", pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité au sein de la maternité des Bluets (12e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 3 G. Il s'agit de la participation pour un montant de 150.791 euros et d'une convention avec l'association "Ambroise Croizat" pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité au sein de la maternité des Bluets, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET mais je ne la vois pas.

Je mets malgré tout aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 3 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 3 G).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'utilisation de produits d'entretien toxiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés n^{os} 47 et 47 bis relatifs à l'utilisation de produits d'entretien toxiques.

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL pour le groupe LR pour deux minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie. J'ai déposé ce vœu parce que les services de la Ville, qu'il s'agisse des écoles, des hôpitaux, des bibliothèques, utilisent encore aujourd'hui des produits d'entretien qui sont avérés toxiques. La plupart du temps, c'est pour nettoyer notre environnement, pour l'assainir, sauf qu'ils ont en fait des effets néfastes sur la santé des humains et sur l'environnement très directement.

Je passe sur le nombre d'études qui ont été réalisées et qui définissent, de manière très claire, le mauvais impact de ces produits. Je voulais demander à la Maire de Paris de prendre une décision claire et immédiate qui viserait à ce que l'emploi de ces produits toxiques soit banni et que l'on ait davantage recours à des produits qui ont les mêmes vertus nettoyantes, assainissantes, etc., car il existe des alternatives qui sont compatibles avec la santé et l'environnement.

J'ai présenté ce vœu en Conseil d'arrondissement. Le maire du 3e arrondissement m'a répondu qu'il existait déjà... Parce qu'à chaque fois que l'on essaie de proposer de belles initiatives, on nous rétorque que c'est déjà fait, c'est déjà en cours et donc qu'il n'y a rien à voir et surtout rien à faire. Il est vrai qu'il y a un plan qui s'appelle le Plan santé environnementale, qui contient une fiche qui porte très particulièrement sur les produits d'entretien et qui vise à réduire le recours aux produits d'entretien nuisibles. Sauf que, dans cette fiche, il n'y a pas d'objectifs clairs et pas de calendrier.

Dans la mesure où certains produits sont avérés toxiques, dans la mesure où il existe des solutions naturelles alternatives qui présentent les mêmes vertus mais en étant bonnes pour la santé, pour l'environnement, je voudrais que la Mairie de Paris, la Maire de Paris plus particulièrement, bannisse de manière claire et définitive l'emploi des produits toxiques et impose le recours à des produits moins nuisibles pour la santé et l'environnement.

J'ai vu que vous aviez proposé un vœu bis dans lequel j'ai même l'honneur d'être citée. C'est donc que je garde, non la paternité mais la maternité de mon vœu. Je maintiens mon vœu bien évidemment et je vais encourager mes collègues à voter le mien et à voter le vôtre qui nous paraît répondre à nos préoccupations.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER pour deux minutes.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, je vous remercie de porter cette préoccupation à nouveau devant notre Assemblée mais, comme vous l'avez fait remarquer vous-même, elle est incluse dans le Plan de santé environnementale que notre Assemblée a adopté il y a maintenant environ 18 mois.

Ce Plan de santé environnementale est très clair. L'ensemble des produits d'entretien qui sont fournis et utilisés dans le cadre de l'exécution des prestations de nettoyage doit respecter non seulement le règlement R.E.A.C.H. mais aussi l'utilisation de produits écolabellisés - l'écolabel européen "Ecocert" ou équivalent - est imposé pour la majeure partie des produits, le recours à des produits non écolabellisés étant de plus en plus restreint et n'étant plus autorisé que sous forme d'autorisations expresses dans des cas très particuliers.

Nous tendons bien, à travers la fiche action n° 13 dont vous avez parlé, à intégrer ces objectifs de santé environnementale dans la commande publique. C'est en cours et c'est ce qui est rappelé dans le vœu de l'Exécutif. Nous tendons à travers la fiche action 14, qui porte sur une gestion exemplaire de nos établissements, à mettre en place la stratégie nationale d'élimination des perturbateurs endocriniens, autre catégorie de composants toxiques. Dans la fiche action n° 13, qui porte particulièrement sur les établissements accueillant de jeunes enfants, nous tendons à former les agents concernés à l'utilisation de ces nouveaux produits.

Si j'ai souhaité présenter un vœu de l'Exécutif, tout en rendant à César ce qui est à César, c'est-à-dire en prenant acte de votre préoccupation que j'accueille tout à fait positivement, c'est parce que, contrairement à ce que votre vœu laisse entendre, le plan est bien en cours d'exécution, même si au bout de 18 mois nous n'aurons pas encore éliminé tous les produits qui portent atteinte à la santé. Le plan s'exécute sur plusieurs années, il est largement déjà appliqué et son application va se poursuivre.

Ce que je vous propose et c'est pour cela aussi que j'ai souhaité qu'on présente un vœu de l'Exécutif, c'est que l'on communique un premier bilan de la mise en œuvre de ce plan relatif à la qualité de l'air intérieur et à l'intégration des objectifs de santé environnementale dans la commande publique.

C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu et de voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je pense que Mme HAREL va maintenir son vœu.

Mme Marie-Laure HAREL. - Eh bien non, j'allais le retirer.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Vous le retirez, très bien, merci beaucoup. Les explications de M. JOMIER ont été convaincantes. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 bis de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Merci. (2017, V. 160).

2017 DASES 223 G - Subventions (100.000 euros) et conventions avec "Emmaüs Défi" et "Aurore" pour le dispositif "Convergence".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 223 G. Ce sont des subventions pour un montant de 100.000 euros et des conventions avec "Emmaüs Défi" et "Aurore" pour le dispositif "Convergence".

La parole est à Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Encore l'insertion. L'insertion et l'accompagnement ne relèvent pas d'une méthodologie linéaire et normalisée pour le public en recherche d'emploi, pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas un public mais des publics. Pour ce public pluriel, ne faut-il pas imaginer alors des moyens adaptés, souvent supplémentaires, et des procédures spécifiques comme renforcer l'accompagnement, donner du temps au temps de l'accompagnement, permettre une confrontation au monde de l'entreprise ?

C'est ce que met en œuvre le dispositif "Convergence". La plus-value de ce dispositif "Convergence" est surtout la mise en situation de travail qui permet à la personne de se confronter à la réalité d'une production, au milieu professionnel avec ses codes, sa hiérarchie, ses horaires, ses collègues de travail.

Une autre dimension du projet, au-delà de la mise en œuvre concrète des chantiers d'insertion, c'est l'évolution du projet depuis son origine avec l'appui d'une structure extérieure dans un processus d'évaluation et de mesure d'impact. Cette mesure, je vous le demande, qui existe pour "Emmaüs Défi", sera-t-elle mise en place pour "Aurore" ? Ne pensez-vous pas qu'une réflexion sur le contenu de la pédagogie mise en œuvre pour l'insertion des personnes en situation de grande exclusion ne puisse pas aussi enrichir le champ de l'insertion et approfondir des pistes déjà dépassées ? Sachons donc dépasser les mesures d'impact pour approcher des fondements pédagogiques transmissibles à d'autres projets.

Le groupe PCF - Front de Gauche votera ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Danièle PREMEL, merci pour cette intervention qui va dans le sens du travail que nous menons pour les personnes en situation de grande exclusion dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Le dispositif d'accompagnement global, qui est très important pour les publics les plus éloignés de l'emploi et qui a été expérimenté dans le cadre de ce dispositif "Convergence", illustre bien cette approche coordonnée que l'on doit avoir de la personne sous tous ses aspects : accès au droit, santé, hébergement, logement, en vue de favoriser le retour à l'accès à l'emploi. Tout doit être déployé en même temps autour de la personne. C'est tout l'enjeu du dispositif "Convergence" qui, vous l'avez dit, a d'abord été porté par "Emmaüs Défi" entre 2012 et 2015 et qui a montré sa pertinence suite à l'évaluation qui a été menée en 2015.

En 2016, on a porté une deuxième phase d'expérimentation pour trois ans, 2016-2019, et comme vous avez posé la question, j'y réponds. L'association "Aurore", avec son chantier d'insertion "Prélude" a rejoint le dispositif qu'avait initié "Emmaüs Défi". Il est prévu en 2017 que 150 salariés intègrent le dispositif "Convergence", dont 130 pour "Emmaüs Défi" et 20 pour "Aurore".

En 2018, deux chantiers supplémentaires doivent intégrer le dispositif, ce qui permettra de toucher 190 salariés.

L'idée, c'est de mutualiser l'ensemble des ressources pour faciliter l'accompagnement des personnes en situation de grande exclusion. D'ailleurs, la loi du 8 août 2016 a validé un amendement s'appuyant sur le résultat de la première phase expérimentale. Ce qui est très intéressant, c'est que désormais les chantiers d'insertion qui avaient une durée courte, trop courte, peuvent aller jusqu'à cinq ans. Cette expérimentation est positive, elle s'ouvre à "Emmaüs Défi" qui était initiateur et à "Aurore".

Je veux vraiment les remercier en notre nom à tous pour leur action auprès des publics les plus vulnérables.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 223 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 223 G).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la ludothèque de la place de la Nation (11e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 48 est relatif à la ludothèque de la place de la Nation.

La parole est à M. le maire du 11e arrondissement, M. François VAUGLIN, pour deux minutes.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Grâce à votre impulsion et sous celle d'Anne HIDALGO, nous sommes engagés dans la rénovation de 7 places à Paris, dont la place de la Nation, avec une démarche assez innovante d'urbanisme participatif. Nous nous laissons la possibilité de tester divers aménagements, de corriger quand c'est nécessaire ou de confirmer.

En l'occurrence, au cours de la première phase de concertation, une demande avait déjà émergé pour que soient prévus des aménagements à destination des jeunes enfants. Cette installation a été présente sur la place le mois dernier avec une ludothèque, une "ludomobile", qui a remporté un succès considérable. D'emblée, les parents et les enfants ont adopté ce nouveau dispositif qui se trouve en face de l'avenue de Bouvines où il y a une école avec 500 enfants. L'objet de ce vœu, qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 11e arrondissement, est que le dispositif puisse être pérennisé, dans le cadre de l'aménagement de la place de la Nation, afin que les enfants du quartier puissent en profiter.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, pour ce vœu qui vient saluer la qualité et la pertinence d'un dispositif inédit que nous avons lancé pour favoriser l'accès de tous les enfants au jeu dans le cadre de notre stratégie parisienne pour l'enfance et les familles. En fait, il s'agit des premières ludothèques mobiles parisiennes. Tout le monde le sait, une aire de jeux qui a beaucoup de succès également est installée place de la République, et à partir de là, cela nous a donné l'idée de développer des ludothèques mobiles, qui sont des containers sur le modèle du kiosque de l'aire de jeux de la place de la République et qui vont circuler et aller de 15 jours en 15 jours sur différents sites parisiens, et dans un parcours qui a été préétabli.

Mais, en amont du démarrage officiel de la saison "Ludomobile" le 17 mai dernier, un des containers a été exceptionnellement installé place de la Nation du 19 avril au 16 mai, pendant la période de préfiguration, et on a vu que cela a été un succès absolument phénoménal. Et c'est très bien, parce que cela me conforte dans l'idée que l'on doit rendre la rue aux enfants, et le jeu surtout aux enfants, partout sur l'espace public.

Alors, voici ce que l'on va faire. Le programme "Ludomobile" était déjà fixé sur tous les arrondissements parisiens. Les "Ludomobiles" vont sillonner Paris jusqu'au 17 septembre, et d'ailleurs, pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, vous pouvez aller sur les berges de Seine et vous verrez vous-mêmes cette belle "Ludomobile" qui a eu un succès terrible le week-end dernier. Mais par contre, bien évidemment, j'ai le plaisir, Monsieur le Maire, cher François VAUGLIN, de vous dire que je rendrai un avis favorable à l'installation d'une ludothèque à partir de l'été 2017 sur la place de la Nation, sous réserve des amendements proposés.

Et comme je vois que vous avez vraiment l'esprit de l'innovation, vous avez initié le permis d'animer, et donc, on propose de travailler ensemble pour que ce permis de jouer permette de faciliter le développement des ludothèques sur nos belles places parisiennes.

Avis très favorable, bien sûr.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il y a une explication de vote de Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour dire combien le groupe Europe - Ecologie suit aussi cet aménagement de la place de la Nation et combien cette expérience d'installation de la "Ludomobile" sur le prolongement de l'avenue de Bouvines a été véritablement un vrai succès porté par les parents d'élèves de l'école, porté par le collectif "VertNation", et que nous nous réjouissons du partage de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 48 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un amendement de l'Exécutif, donc, et un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2017, V. 161).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des jeunes réfugiés.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 49 est relatif à l'accueil des jeunes réfugiés.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS pour le groupe Ecologiste, pour deux minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le nombre de jeunes réfugiés se présentant au dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers devient chaque année plus important. On estime qu'ils seront cette année plus de 4.000, contre presque moitié moins en 2016, ce qui fait du Département de Paris le plus mobilisé en matière d'accueil de ces jeunes. Il s'agit d'une situation sans précédent.

Le rapport publié par l'Unicef récemment ne nous annonce pas de diminution. Alors, en cohérence avec le Plan en faveur des mineurs isolés étrangers que nous avons adopté en 2015, Paris a réagi en multipliant les effectifs du "D.E.M.I.E." pour augmenter le nombre d'entretiens d'évaluation par jour, mais aussi en augmentant le nombre de places de mise à l'abri. Mais cette mise à l'abri systématique s'arrête dès lors que le jeune n'est pas évalué "mineur non accompagné". Ces jeunes réfugiés à la rue, sans prise en charge, souvent en attente d'un recours non suspensif auprès des juges, parfois seulement d'ailleurs de passage dans le chemin d'exil, peinent à faire valoir leurs droits. Ni mineurs, ni majeurs, notre système les exclut doublement.

La solidarité parisienne à leur égard est toujours vive. Une pétition de "Paris d'Exil" a recueilli près de 6.800 signatures pour que cette question soit à l'ordre du jour du Conseil de Paris, conformément à notre règlement, et un rassemblement a lieu cet après-midi devant l'Hôtel de Ville. Ce débat doit avoir lieu, qui sera l'occasion d'aborder des conclusions du groupe de travail pluridisciplinaire sur les critères d'évaluation sociale de ces jeunes, ainsi que sur leurs conditions d'accueil et de prise en charge à Paris.

En attendant, et au vu de l'urgence humanitaire, des associations comme Médecins sans Frontières portent des projets. Paris doit s'engager pour un accompagnement, locaux, subventions, auprès de ces associations humanitaires souhaitant organiser, sur le territoire francilien, un accueil de jour et de l'hébergement pour ces jeunes dit "déboutés" à la rue. La presse a d'ailleurs signalé que la Ville de Paris porte un regard bienveillant sur cette initiative, qui ajoute un maillon supplémentaire à la chaîne de solidarité envers un public vulnérable, maillon qui devrait être assuré, il faut le dire, par les pouvoirs publics. Et comme cet engagement de la Ville ne peut se substituer à l'Etat, qui doit faire face et anticiper l'arrivée des réfugiés, nous demandons que la Maire de Paris interpelle - je termine - sur la nécessité d'une mobilisation nationale en faveur de ces jeunes réfugiés isolés.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Aurélie SOLANS, merci pour ce vœu qui nous permet de faire le point, un point d'étape sur l'avancée des mesures concernant les jeunes migrants non accompagnés. Comme vous le savez, il faut distinguer deux publics : d'une part, les mineurs isolés étrangers qui relèvent du Département au titre de la protection de l'enfance. Ils sont notre priorité dans le Plan parisien que nous avons adopté à l'unanimité en avril 2015. Ce sont aujourd'hui 1.400 mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers pris en charge par la Ville de Paris, 30 % de l'ensemble des jeunes enfants et adolescents qui nous sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance et un budget, je le rappelle, de 80 millions d'euros. Nous sommes donc vraiment résolument engagés dans la prise en charge de ces jeunes mineurs isolés étrangers, qui relèvent totalement de notre compétence.

Deuxièmement, je voudrais rappeler que du fait de l'augmentation des flux d'arrivées de migrants, le nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés a très fortement augmenté entre la fin de l'année 2016 et le premier semestre 2017. Pour faire face à cette augmentation, nous avons engagé un renforcement substantiel de tous les moyens alloués au dispositif : nous avons doublé les effectifs du dispositif d'évaluation des mineurs isolés, le D.E.M.I.E., géré par la Croix-Rouge ; nous avons triplé le nombre de places de mise à l'abri d'urgence dans l'attente de l'évaluation et nous avons créé un lieu d'accueil collectif dans le 9^e arrondissement ; et nous avons renforcé notre service du S.E.M.N.A. de la DASES, grâce au vote d'ailleurs de deux postes supplémentaires au budget 2017.

Par ailleurs, nous avons souhaité faire un travail de fond pour améliorer la qualité des évaluations et des décisions rendues par la Ville de Paris, et c'est un groupe de travail partenarial avec l'ensemble des acteurs qui s'est réuni entre décembre 2016 et avril 2017. Nous publierons bientôt les résultats de ce groupe de travail, qui permettra encore d'améliorer la qualité du travail qui est fait par la Ville. Enfin, il y a des jeunes majeurs qui ont fait l'objet d'une décision de non admission, donc qui sont reconnus majeurs et dont la prise en charge relève de l'Etat.

C'est pourquoi, sous réserve des amendements proposés, précisant la répartition des compétences entre la Ville et l'Etat sur ce sujet, je suis favorable à ce vœu, qui permet de rappeler et de poursuivre le travail engagé par la Ville et notre mobilisation sans faille pour mettre à disposition de l'Etat notre domaine intercalaire pour assurer l'accueil et l'hébergement des jeunes adultes.

Effectivement, je voulais dire qu'il y a une pétition en cours, qui a recueilli beaucoup de voix, et donc, comme c'est l'usage, elle passera lors d'un des prochains Conseils de Paris, bien évidemment.

Donc, avis favorable si amendé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame SOLANS, acceptez-vous l'amendement de l'Exécutif ? Il est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 162).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du site de Coye-La-Forêt.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 66 déposé par l'Exécutif est relatif à l'avenir du site de Coye-La-Forêt.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour deux minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu de l'Exécutif qui concerne l'avenir du site de Coye-La-Forêt. En effet, nous tenons à informer le Conseil de Paris de la situation d'un internat scolaire qui se situe sur une propriété de la Ville sur cette commune de Coye-La-Forêt. C'est un site qui, historiquement, accueille un internat pour écoliers et collégiens et une école élémentaire publique dépendante du Rectorat de Paris et géré par l'association A.G.E., "Association de groupement éducatif".

Cet établissement connaît depuis plusieurs années une baisse constante d'activité. On est passé de 151 enfants en 2009, à 63 à la rentrée de septembre 2016. Et cela a conduit le Rectorat de Paris à décider de fermer l'école élémentaire à l'issue de l'année scolaire 2016-2017.

Donc, les 32 enfants d'âge primaire ont été orientés vers d'autres établissements scolaires pour la rentrée de septembre 2017. Il reste la question des collégiens. En ce qui concerne les collégiens, seuls 13 élèves seraient accueillis à la rentrée. Et donc, il n'est pas possible de laisser seulement 13 élèves dans un établissement immense, sur un site qui comporte trois châteaux.

Mais, évidemment, il y a la question des salariés de l'association A.G.E. pour lesquels nous devons avoir une attention toute particulière. Nous avons travaillé sur des pistes. D'abord, faire prendre en charge les enfants dans

d'autres établissements, les 13 collégiens. Et, par ailleurs, comme vous le savez, nous avons des besoins nombreux sur tous les domaines de nos interventions.

Nous souhaitons proposer plusieurs projets alternatifs qui pourraient développer, de façon concomitante, sur un site qui fait 30 hectares et - je le répète - qui se compose de trois châteaux. Nous avons interpellé les élus locaux pour engager un dialogue autour des projets actuellement en cours d'expertise. Nous pensons à deux projets très importants.

Tout d'abord, développer, en partenariat avec l'A.R.S., une structure dédiée à l'accueil d'enfants autistes confiés à l'aide sociale à l'enfance, qui ont besoin d'être pris en charge dans une structure expérimentale et non pas dans des conditions insatisfaisantes, comme c'est le cas. Donc, nous dialoguons avec l'A.R.S. d'Ile-de-France et l'A.R.S. des Hauts-de-France parce que les deux A.R.S. sont concernées. Et, enfin, nous envisageons un deuxième projet sur ce site : c'est la création d'un centre d'accueil et d'orientation des réfugiés, que nous souhaitons évoquer avec le gouvernement.

Nous vous tiendrons informés des suites de ces démarches. L'idée était vraiment de vous informer et de vous dire quelles sont nos pistes d'orientation et, bien sûr, tout le soutien que l'on apportera à l'association et à ses salariés.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il y a quelques demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, Mme Léa FILOCHE pour le groupe Socialiste et Apparentés, pour une minute.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Dominique, effectivement, il nous semblait important de rappeler qu'il fallait pérenniser la situation scolaire des collégiens concernés par la situation, permettre, surtout, de sécuriser les emplois liés à l'association et permettre que tout cela puisse se faire dans les meilleures conditions pour les personnels concernés. Je n'ai aucun doute sur ce point.

On souhaitait aussi rappeler que, dans la période, ouvrir un centre d'accueil et d'orientation nous paraît être clairement une priorité et clairement répondre à un besoin, dont on a déjà parlé lors de ce Conseil.

C'est pour cela que le groupe Socialiste votera ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote de Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Le groupe Ecologiste de Paris votera favorablement ce vœu présenté par l'Exécutif. Bien entendu, nous serons attentifs à l'avenir de la scolarité des 13 collégiens concernés par le changement d'établissement scolaire, mais également à l'avenir des salariés qui y sont actuellement employés.

Concernant la reconversion du site, est-ce réellement nécessaire de rappeler la pénurie de lieux sur le territoire parisien, voire même français, pour la création de structures spécialisées dans l'autisme ? Ce nouvel établissement permettrait, par ailleurs, de répondre à l'engagement n° 8 - accompagner le renforcement de l'offre de la stratégie handicap 2017-2020 - qui vise à mieux satisfaire les besoins des Parisiens et de leurs familles pour éviter qu'ils recherchent une solution d'accueil, notamment en Belgique.

De plus, les infrastructures du site de Coye-la-Forêt semblent offrir la possibilité d'y accueillir plusieurs projets, la création d'un centre d'accueil et d'orientation de réfugiés permettrait également de répondre à la situation actuelle de pénurie de place sur notre territoire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame Fanny GAILLANNE, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons pris connaissance du rapport de l'inspection générale de l'année dernière sur cet internat qui révèle un certain nombre de problèmes. S'il est particulièrement à charge contre l'école élémentaire, on peut se demander pourquoi la décision n'a pas été prise de travailler un nouveau projet d'école plutôt que de la fermer, tout simplement. Nous nous abstenons sur ce vœu, car dans la phrase "La Ville de Paris accompagne l'association et les agents dans cette période de transition", nous entendons plutôt le plan de suppression d'emploi de 70 personnes.

Donc, dans l'attente de voir comment l'attention toute particulière se traduira pour les salariés, nous nous abstenons.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 163).

2017 DU 27 - Opération "Debergue Rendez-Vous" (12e). - Autorisation de signer avec la R.A.T.P. les promesses de vente et les actes relatifs aux cessions et acquisitions.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la concertation.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 27 et le vœu n° 54. Il s'agit de l'opération "Debergue Rendez-vous" dans le 12e arrondissement et l'autorisation de signer avec la R.A.T.P., les promesses de vente et les actes relatifs aux cessions et acquisitions.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis ravie de pouvoir m'exprimer sur ce projet "Debergue" à travers ce projet de délibération, comme j'ai déjà pu le faire en Conseil d'arrondissement à de nombreuses autres reprises, que ce soit, par exemple, lors de la présentation du protocole d'accord avec la R.A.T.P. sur le logement à Paris en décembre 2014, ou lors de la délibération sur le protocole d'accord relatif à cette opération en mai 2016. L'ensemble des élus siégeant au conseil d'arrondissement s'est félicité à chaque étape des avancées de cette opération équilibrée en tous points.

L'opération "Debergue" est emblématique de ce que nous portons pour Paris. En effet, avec 90 logements sociaux et intermédiaires, dont une partie sera réservée aux agents de la R.A.T.P., 99 places en crèche et un jardin étendu de 2.500 mètres carrés portant l'existant à près de 9.000 mètres carrés, nous pouvons fièrement dire que nous travaillons au service des Parisiens dans ce projet et que nous tenons les engagements que nous avons pris collectivement devant eux en 2014. C'est donc bien un projet d'intérêt général qui répond à la première de nos priorités, qui est le logement pour tous, alors qu'une grande majorité de Parisiens y est éligible et que nous comptons, dans le 12e arrondissement, plus de 10.000 demandeurs de logements.

"Debergue Rendez-vous" est un projet d'intérêt général équilibré qui fait le choix de transformer un terrain vague, asphalté, avec des bâtiments provisoires et dégradés, en un espace peu dense, peu construit et libérant 2.500 mètres carrés d'espaces verts, pour y créer une extension du jardin, très utilisé et déjà apprécié par les familles, s'agissant d'un des rares espaces verts publics de ce quartier. "Debergue Rendez-vous", c'est aussi un projet d'intérêt général qui fait le choix d'investir dans la petite enfance, avec la création d'une crèche de 99 berceaux dans un secteur hyper-déficitaire.

Et je vous salue, cher Christophe NAJDOVSKI, vous qui avez œuvré sous la précédente mandature pour que ce projet voit le jour aujourd'hui.

Lors des précédents échanges que nous avons eus en Conseil d'arrondissement, en décembre 2014 notamment, nous rappelions notre mobilisation collective pour avancer très vite et réaliser cette opération avant 2020. Nicolas BONNET-OULALDJ intervenait alors pour que la construction de ces logements se fasse sans attendre, devant l'urgence de nombreuses familles à se loger. Et je partage totalement cette ambition. Depuis, la R.A.T.P. a fait siennes nos préoccupations pour que nous réalisions au plus tôt cette opération. Nous nous sommes mobilisés pour que la libération actuelle du site, occupé par des associations sportives, puisse se faire, en proposant à ces associations de la R.A.T.P. - "U.S. Métro" notamment - leur relogement dans un autre site du 12e arrondissement qui sera prochainement livré dans le quartier de Bercy.

Je suis ravie d'avoir permis une mobilisation de tous, de manière à avancer pour le respect de nos engagements. J'ai eu à cœur aussi d'écouter les habitants et de ne pas définir ce projet sans eux. De nombreuses

réunions publiques ont eu lieu et des ateliers de rencontre directement avec la mairie d'arrondissement, la R.A.T.P., le cabinet de Jean-Louis MISSIKA, qui ont été organisées avec les différents groupes d'habitants, riverains directs du projet, entre le mois de septembre et le mois de mars. Pour bien comprendre les problématiques sur site, des visites dans les appartements ont même été réalisées par les équipes de la R.A.T.P. Et nous avons parallèlement organisé des rendez-vous de concertation autour du projet du jardin avec tous les habitants du quartier. Alors, des évolutions ont pu être proposées dans l'intérêt général du projet. La concertation se poursuivra dans les prochaines semaines, ces jours-ci d'ailleurs, notamment avec la question du jardin et de ses usages.

Sur ce projet, comme sur tous les projets urbains que nous menons, nous associons tous les acteurs très en amont. Nous faisons évoluer le projet, mais toujours en gardant l'intérêt général comme boussole et l'objectif de tenir nos engagements pris devant les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe les Républicains.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Les vœux déposés par la majorité, tout comme les échanges que nous avons eus en conseil d'arrondissement, montrent bien que la concertation n'a pas été menée correctement, sans compter les nombreux témoignages des riverains qui n'ont pas eu de réponse à certaines de leurs interrogations, à des courriers ou des pétitions.

D'ailleurs, Madame la Maire, dans votre exposé vous venez de dire que vous avez vraiment eu à cœur d'échanger avec les habitants, mais lors de nos échanges en Conseil d'arrondissement, vous avez avoué que la concertation n'avait pas été optimale pour des raisons, certes, de calendrier électoral, mais votre discours était plus nuancé, mais peut-être que c'était la présence de nombreux riverains qui vous a fait dire des choses un petit peu plus nuancées.

Je ne vais pas reprendre point par point tous les sujets qui ont posé problème ou qui n'ont pas eu de réponse, car nous avons eu l'occasion en Conseil d'arrondissement d'en débattre, mais il y a un élément que je ne souhaite pas laisser passer dans les projets de délibération.

Dans les exposés du motif, page 2, vous inscrivez : "Le parti-pris du projet permet et préservera des vues dégagées vers le parc". Ceci est assez indécent pour les copropriétaires qui voient leur vue impactée par les futures constructions.

En effet, il faut reprendre la concertation, c'est une évidence, c'est pour cela que nous voterons le vœu du groupe Communiste.

J'espère que cette soudaine considération pour reprendre la concertation avortée précédemment n'est pas une illusion aussi de calendrier et d'effet d'annonce en réaction à la forte présence des riverains lors de la séance du Conseil d'arrondissement, car jusqu'à présent leurs sollicitations, leurs mobilisations précédentes n'avaient pas toujours trouvé d'écho favorable.

Nous voterons contre le projet de délibération pour les raisons évoquées, et je précise à la maire du 12^e, qui a osé dire de façon réductrice en Conseil d'arrondissement, que si nous votons contre, c'est parce que nous ne voulons pas de crèche, c'est assez malhonnête.

Vous savez très bien que nous sommes d'accord sur les objectifs, sur les équipements publics aussi bien sportifs ou encore celui de la petite enfance, et que le problème sur ce dossier ne vient pas de là. Il vient de la phase de concertation que vous avez mal menée et interrompue.

Preuve en est les vœux amendés, le vœu "coucou" que vous avez fait sur le vœu des Communistes et que vous avez présenté en séance. Je voulais préciser que le vœu initial du groupe Communiste était beaucoup plus axé sur la concertation vers les riverains, alors que le vœu que vous avez amendé demande de poursuivre avec les mêmes modalités que précédemment.

Or, les modalités précédentes n'étaient pas tout à fait satisfaisantes. Nous voterons donc favorablement ce vœu, mais nous serons très vigilants à ce que la concertation ne soit pas simplement de la poudre aux yeux.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, qui va présenter le vœu de son groupe.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

D'abord, Mme la Maire du 12e a pour une large part répondu à notre vœu, et je crois que Mme MONTANDON n'a pas lu les considérants de notre vœu. On part quand même du principe que la deuxième phase d'opérations s'inscrit dans le cadre des objectifs de la mandature tels que la création de 70.000 logements sociaux afin de contribuer à répondre à la crise du logement, et la création de 5.000 places de crèche.

La deuxième phase prévoit également d'agrandir le jardin de 2.500 mètres carrés. A ce stade c'est un constat, la concertation n'a pas pu aboutir, n'a pas permis d'engager un dialogue suffisant, constructif avec les riverains dont certains sont opposés au projet. Ils sont opposés aux engagements de mandature. Ce que l'on demande, nous, c'est de poursuivre la concertation afin de faire évoluer le projet dans le sens d'une meilleure prise en compte de la demande des habitants, mais en tenant compte de nos engagements de mandature.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux différents orateurs, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie les différents orateurs pour leurs interventions sur ce dossier du 12e arrondissement. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des points évoqués par Catherine BARATTI-ELBAZ, qui a excellemment dit ce qu'il fallait dire.

Peut-être répéter à Mme MONTANDON que nous sommes là effectivement sur une opération de 90 logements, 50 % de logements sociaux, 50 % de logements intermédiaires, une crèche de 99 berceaux, une extension de plus de 2.500 mètres carrés, une nouvelle voie publique qui vient désenclaver le jardin existant. Bref, un véritable projet urbain, un morceau de ville, un projet cohérent répondant aux besoins, améliorant l'existant, créant du lien qui a tout son sens dans Paris.

Concernant la prise en compte des riverains et au regard des enjeux, elle a été constante tout au long de la mise au point de cette opération, que ce soit par le nombre de réunions et d'échanges ou par les choix qui ont été faits sur ce projet. Le choix tout d'abord de ce projet architectural témoigne de cette attention au contexte et aux habitants.

Ainsi, le parti-pris de l'équipe "Air Architectures et NeM" permettra particulièrement de préserver les vues dégagées des riverains sur le jardin en cœur d'îlot et c'est une des raisons, au-delà de la grande qualité du projet, qui a conduit le jury à ce choix architectural par rapport aux propositions des autres équipes.

Par ailleurs, entre le lancement du projet en octobre 2015 et aujourd'hui, la R.A.T.P., avec la Ville, a fait 3 réunions publiques et pas moins de 9 réunions d'échanges avec des riverains. Il y a donc bien eu débats, discussions, des solutions recherchées, des évolutions, un des bâtiments a été affiné, des reculs ont été augmentés. Ce projet est d'ores et déjà le fruit d'un dialogue qui a été permanent et doit se poursuivre.

C'est pourquoi, en effet, sur la proposition de M. BONNET-OULALDJ, nous allons continuer cette concertation, parce que comme celles menées jusqu'à présent, les étapes à venir sont décisives : mise au point du projet définitif, et déroulement du chantier qui devra être mené de façon exemplaire, en lien direct avec les riverains.

Je vous propose donc un amendement sur le vœu du groupe des élus Communiste - Front de Gauche, et donc de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui propose, premièrement, que la concertation se poursuive telle qu'elle est engagée avec les différents groupes de riverains par la mairie du 12e arrondissement et la R.A.T.P., et qu'à l'issue de celle-ci, soit présenté un rapport sur les évolutions du projet au regard des demandes formulées depuis la première réunion publique qui date, je vous le rappelle, du 22 octobre 2015.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il y a une demande d'explication de vote de Mme Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris, pour une minute.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention fera écho à d'autres que nous avons pu tenir à d'autres occasions. Nous avons toujours le même problème qui relève d'une divergence presque philosophique sur la manière dont nous devons construire la ville.

Paris est une ville dense, très dense - 21.000 habitants au kilomètre carré. On ne le dira jamais assez, une ville durable est une ville dense car elle résiste à l'étalement urbain. Mais la durabilité d'une ville englobe aussi sa capacité à conserver des espaces libres, des espaces de respiration, des espaces de pleine terre.

Sur ce projet "Debergue", on va densifier un cœur d'îlot vide, et surtout, on va autoriser à abattre un cèdre du Liban. Nous savons combien cet arbre est un arbre rare, combien il met du temps à pousser, combien il est symbolique, combien les Parisiens sont attachés aux arbres et à la végétalisation.

Nous savons que, dans quelques mois, la Ville de Paris sera fière de mettre en place son Plan Biodiversité. Pour que le Plan Biodiversité soit une réalité, commençons par poser des actes. Ce cèdre du Liban ne doit pas être abattu. C'est pourquoi le groupe Europe Ecologie s'abstiendra.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avant de mettre aux voix le vœu n° 54, je demande tout d'abord au groupe Communiste - Front de Gauche si l'amendement présenté par M. MISSIKA est accepté. Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 du groupe Communiste - Front de Gauche avec cet amendement de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 166).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 27).

2017 SG 2 G - Versement de la cotisation 2017 (300.000 euros) au syndicat mixte ouvert "Le Forum métropolitain du Grand Paris".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 2 G. Il s'agit du versement de la cotisation 2017 pour un montant de 300.000 euros au syndicat mixte ouvert, "le Forum métropolitain du Grand Paris".

Je donne la parole à Mme Anne TACHÈNE pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux rappeler ici, dans cette intervention, l'importance de trouver des enceintes de discussion pour continuer de construire la Métropole de demain.

Depuis sa création en 2009, le syndicat mixte "Paris Métropole", renommé aujourd'hui "Forum métropolitain", est un lieu de travail commun d'échange et de convergence entre tous les niveaux de la collectivité : les communes, les intercommunalités, les départements et la Région, de toute la zone urbaine autour de Paris. C'est un lieu d'échange indispensable pour construire ensemble l'attractivité et le vivre ensemble dans une aire urbaine encore plus vaste que la Métropole.

Alors, pour construire en cohérence cette mosaïque urbaine dont Paris n'est qu'un seul élément et malgré la mise en route dynamique et efficace de la Métropole du Grand Paris, les élus et représentants des collectivités ont toujours besoin d'une enceinte pour enrichir, faire converger les points de vue, afin de ne pas se laisser imposer d'orientations par l'Etat, mais au contraire, anticiper les besoins et les projets. Car les projets, des Jeux olympiques à "Réinventer la Seine", de la logistique urbaine au réseau de fibre, ces projets dépassent l'aire parisienne, l'aire métropolitaine, voire l'aire régionale.

L'idée est bien de défendre les enjeux fondamentaux, comme elle l'a fait en 2010, sur le projet de réseau du métro du Grand Paris...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'il vous plaît, je demanderai à ce que cesse ce brouhaha dans l'hémicycle qui est très perturbant et désagréable pour l'oratrice, et pour tous les orateurs en général. Merci.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci.

Ou bien de réfléchir à nouveau sur la réforme des Fonds de solidarité financière entre les collectivités. Aujourd'hui, l'enjeu des mobilités qui intéresse le Forum métropolitain est également au cœur de la question du développement durable, de la question du droit à la ville et de l'accès à l'emploi, en particulier pour les habitants des territoires périphériques ou plus enclavés.

Tout ceci doit être débattu à l'échelle pertinente du Forum métropolitain, aujourd'hui présidé par mon ami le maire de Bure-sur-Yvette, Jean-François VIGIER. Je me réjouis que, malgré un budget contraint qui voit la participation de Paris en baisse, cette participation de 300.000 euros soit versée par Paris au Forum métropolitain.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame TACHÈNE, pour cette intervention de soutien. Vous avez parfaitement raison de rappeler que "Paris Métropole" a été créée en 2009, et que "Paris Métropole" a joué un rôle historique dans la constitution de la Métropole du Grand Paris. Elle réunit les collectivités territoriales de l'agglomération parisienne pour mener des études et bâtir un positionnement sur les grands enjeux métropolitains.

En fait, la création de la Métropole du Grand Paris imposait une adaptation de ce syndicat pour ne pas entretenir une confusion de rôle et de périmètre avec la Métropole du Grand Paris. Le syndicat a changé de nom pour devenir le Forum métropolitain du Grand Paris. Il concerne tout le territoire maintenant de l'Ile-de-France.

Les priorités du Forum métropolitain sont la poursuite de la réflexion sur la construction métropolitaine ainsi qu'un travail de veille, notamment législative sur les sujets de finance et de solidarité financière. A ces deux priorités s'ajoutent la question des périmètres et des risques de fracture entre première couronne et seconde couronne, l'agglomération et les zones moins denses de la Région de l'Ile-de-France. Le Forum métropolitain du Grand Paris devra donc continuer à travailler sur la question des liens à assurer entre la Métropole et le reste du territoire francilien, notamment en s'appuyant sur les travaux de l'APUR et de l'I.A.U.

Enfin le Forum métropolitain du Grand Paris s'est saisi, et c'est une innovation, de la question des mobilités en lien notamment avec le S.T.I.F. et l'Association des maires d'Ile-de-France. Ce travail vise à réunir l'ensemble des acteurs publics et privés du transport en Ile-de-France afin de penser les mobilités de demain, anticiper et s'approprier les évolutions en intégrant la question de la transition numérique et écologique. Un livre blanc "Mobilité 2030" sera ainsi préparé d'ici la fin 2017. Je vous remercie et, bien sûr, j'appelle l'ensemble de cette Assemblée à voter ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 2 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, SG 2 G).

Vœu déposé par le GEP relatif au projet "EuropaCity".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 55 est relatif au projet "EuropaCity".

La parole est à Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, pour le groupe Ecologiste de Paris. Vous avez deux minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues. A 15 kilomètres de Paris, un complexe commercial et de loisirs géant, avec parc d'attractions climatisées et piste de ski artificielle, est porté par "Auchan" et un investisseur chinois.

Ce projet envisage de bétonner des terres agricoles dont notre ville a pourtant impérativement besoin pour développer son agriculture de proximité, notamment bio, pour fournir ses cantines scolaires et préserver la dernière zone humide à proximité de Paris.

Nous ne pouvons pas nous en laver les mains au prétexte que ce projet écocide se préfigure en dehors du territoire parisien. Des experts agronomes ont récemment observé que la zone humide de Gonesse contribuait à diminuer la température de 2 degrés sur la Ville de Paris en cas de canicule, grâce à l'évaporation nocturne.

Ces 80 hectares sont donc précieux à plus d'un titre : terres fertiles qui pourraient être mobilisées dans le cadre du Plan Climat et du Plan alimentation durable que notre Assemblée a adoptés. Cette initiative privée va à l'encontre de l'intérêt général. Elle est incohérente avec le rôle d'exemplarité de notre ville qui a été rappelé tout à l'heure par un vœu suite au désengagement des Etats-Unis de l'Accord de Paris - COP 21 -. Nous nous sommes engagés à préserver le climat aux yeux du monde entier.

L'un des principaux enjeux de ce Plan Climat concerne la préservation de la biodiversité. La Maire de Paris a organisé ce week-end un très bel événement sur l'avenue Foch, appelé "BiodiversiTerre", présentant au public les pratiques écoresponsables que promeut notre Ville.

Nous vous proposons de concrétiser toutes ces belles et bonnes initiatives en préservant de l'artificialisation les dernières terres nourricières de proximité comme le font d'ailleurs, en leur périphérie, d'autres villes comme Barcelone, Milan, Turin, Montréal, Ottawa ou Détroit.

C'est la raison pour laquelle ce projet d'un autre âge doit être combattu et que nous appelons l'ensemble de notre Assemblée à mettre ses intentions en cohérence en soutenant plutôt le projet "Carma", projet qui vise à promouvoir des partenariats innovants entre la ville et les campagnes, projet que soutient notre Ville dans le cadre de l'appel à projets "Paris-Campagne" que nous venons d'initier.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, chers collègues, d'adopter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA en précisant bien que la présentation des vœux doit tenir dans les deux minutes imparties à toutes et tous.

Monsieur MISSIKA...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La question du projet "EuropaCity" n'est pas nouvelle, nous en avons déjà débattu à plusieurs reprises dans cette enceinte. Le groupe Europe Ecologie Les Verts - c'est assez normal - revient sur ce sujet et demande à nouveau que la Maire de Paris prenne position contre ce projet.

La position de l'Exécutif n'est pas nouvelle : nous respectons les collectivités territoriales et nous ne souhaitons pas, dans le cadre du Conseil de Paris, prendre une position formelle, hostile à ce projet. Cela dit, il y a des questions qui émanent d'un projet très discutable et très discuté. Les questions environnementales et d'alimentation durable sont essentielles et Jacques BOUTAULT les a évoquées.

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a déjà formulé ses doutes et inquiétudes concernant l'aménagement du Triangle de Gonesse, en particulier ce projet "EuropaCity" qui en serait le cœur. La communication autour d'une piste de ski - Jacques BOUTAULT y fait allusion -, même si cet élément semble avoir été abandonné, est plus que maladroite. Mais l'impact de ce projet sur les autres projets commerciaux de la Région peut être important, voire décisif.

En revanche, il me semble essentiel de bien comprendre la logique des territoires et le rôle des collectivités territoriales. Il est important d'appréhender les questions dans les cadres adéquats.

Tout d'abord, dans votre vœu, vous faites référence aux terres que la Ville de Paris possède sur le projet. Il s'agit de 13 parcelles pour un peu moins de 400.000 mètres carrés. Je vous rappelle qu'"EuropaCity", c'est 80 hectares sur les 300 que compte la zone d'aménagement du Triangle de Gonesse. Nos parcelles, celles que possèdent la Ville, ne sont pas dans le périmètre du projet "EuropaCity".

Deuxièmement, sur les 300 hectares, une partie a vocation à être dédiée au développement économique dont le Val-d'Oise a absolument besoin. Je vous rappelle que cette partie du Val-d'Oise a toutes les caractéristiques sociales de la Seine-Saint-Denis et que le développement économique y est donc fondamental. La Ville de Paris ne peut pas contester un projet de développement économique. A regarder les multiples étapes des enquêtes publiques, les positions semblent être moins tranchées que ce que votre vœu laisse croire. Toutes les étapes de la concertation ont été franchies et une partie importante de l'opinion publique locale semble y être favorable. Par ailleurs, je fais entièrement confiance au maire de Gonesse pour faire valoir la préservation des terres agricoles.

Au total, il me paraît essentiel de ne pas formuler de soutien à ce projet, qui effectivement pose question et mérite critique, mais il me semble tout aussi fondamental de respecter les procédures et les lieux de débat. Ce n'est pas à la Maire de Paris de se prononcer dans le cadre du Conseil de Paris. Respectons les institutions et les cadres de concertation que nous appelons de nos vœux.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je rappelle que les temps de réponse valent aussi pour l'Exécutif. Essayons tous de respecter les deux minutes qui nous sont imparties.

J'imagine que le vœu est maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, puisque nous venons de voter un vœu rappelant l'enjeu vital pour l'humanité de lutter contre le dérèglement climatique il y a un instant contre la décision de M. TRUMP de sortir de l'Accord de Paris. Je pense qu'il faut d'abord commencer par s'appliquer ces bonnes méthodes à nous-mêmes.

Le vœu est donc maintenu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la fermeture des agences clientèles d'E.D.F. (13e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 56 est relatif à la fermeture des agences clientèle d'E.D.F. dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, aujourd'hui, payer une facture en liquide dans une boutique E.D.F., contester un relevé de compteur ou ouvrir une ligne sans passer par les formulaires en ligne, ce ne sera bientôt plus possible, puisque dans le cadre d'un plan général d'économie de 1 milliard d'euros, E.D.F. prépare la fermeture de tout son réseau d'agences d'ici 2019.

Dans les faits, ce mouvement de fermetures a déjà été largement enclenché. 420 agents pourraient être concernés. E.D.F. a en effet développé depuis plusieurs années un service clients en ligne ainsi qu'une assistance virtuelle pour répondre aux questions des internautes. Mais la fracture numérique est encore forte et nous devons répondre à cette difficulté.

Les boutiques sont une nécessité pour un grand nombre de personnes âgées mais aussi pour les classes les plus populaires qui ne disposent pas des outils informatiques nécessaires. Les agences E.D.F. contribuent à maintenir une exigence de service public dont nous ne pouvons nous passer. Il est primordial de ne pas laisser ces agences fermer. Le service public requiert un relationnel et une humanité, une adaptation aux besoins qu'un service en ligne, aussi intelligent soit-il, ne peut compenser.

Je souhaite donc que ces agences E.D.F. ne subissent pas le même sort que les agences La Poste. Les permanences C.P.A.M. et C.A.F. à Paris, notre service public et le lien avec les usagers et les clients doivent être préservés.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher collègues, cher Hervé BÉGUÉ, il y a un nombre limité de vœux pour ce Conseil de Paris et il y en aurait peut-être un peu moins si les mêmes sujets ne revenaient pas dans la même forme.

Le vœu que vous présentez est le même que celui de Danielle SIMONNET qui avait été débattu en mars dernier. C'était Célia BLAUDEL qui avait répondu et, en son absence, je me limiterai à reprendre simplement ses éléments et la position de l'Exécutif.

D'abord, sur les outils qui existent pour toucher les usagers du service public de l'électricité, les outils de boutique d'E.D.F. ne sont peut-être pas forcément les outils les plus efficaces. Quand même, une entreprise publique doit rechercher l'efficacité. Ces boutiques E.D.F. ont vu leur fréquentation baisser de 40 % en deux ans, ce qui est considérable. Elles font moins de 1 % des contacts avec les usagers puisque la majeure partie de ces contacts se fait à travers Internet, les applications smartphones et le téléphone.

Si on zoome plus particulièrement sur les publics en situation de précarité énergétique, 70.000 foyers sont concernés aujourd'hui dans Paris, dont le taux d'effort de paiement des factures d'électricité est de plus de 10 %. Ces publics se tournent aujourd'hui vers les services de la Ville de Paris pour avoir recours notamment au Fonds de solidarité pour le logement ou au "Paris Energie Familles" ou encore vers les correspondances solidarité avec les acteurs sociaux ou vers les accueils physiques de P.I.M.S, points d'information et de médiation multiservices, ou encore vers l'Agence parisienne du climat qui est aujourd'hui un acteur important sur ces sujets. Ce sont là de bien meilleurs relais plutôt que des boutiques pour toucher ces publics en situation de précarité énergétique.

Au total, ces boutiques n'apparaissent plus comme étant l'interlocuteur essentiel pour les usagers, et se pose du coup la question de faire émerger de nouveaux types d'acteurs qui se plongent véritablement dans les problématiques du XXIe siècle. Il semble aujourd'hui que l'on aurait plutôt intérêt à faire émerger des acteurs qui raisonnent usagers plutôt que clients, qui permettent d'aborder sereinement la question des fournisseurs alternatifs et qui permettent de poser la question d'un service avec une gouvernance beaucoup plus décentralisée.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu. Sinon j'émettrai, au nom de l'Exécutif, un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BÉGUÉ ?

M. Hervé BÉGUÉ. - On maintient notre vœu parce que ce sont les mêmes arguments que ceux qui ont été employés. On a voté un vœu sur la défense de la Poste. Là, ce sont les mêmes questions et on nous dit qu'il faut le retirer. Non, on ne le retirera pas.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LR relatif au stade de Ménilmontant (11e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 57 est relatif au stade de Ménilmontant, dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE pour le groupe LR.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, ce vœu est relatif au terrain de sport de Ménilmontant, qui est un terrain de sport d'une surface de 6.000 mètres carrés. Il y a actuellement un projet d'y implanter notamment une déchetterie et de ramener la surface de ce terrain de sport à 400 mètres carrés.

Nous sommes intervenus très souvent sur ce point. Les Verts sont d'accord avec nous sur le fait que ce projet n'est pas bon pour la jeunesse du 11e arrondissement et de l'ensemble des arrondissements de l'Est parisien. Peut-être pour la dernière fois, je vous demande de renoncer à l'opération immobilière au 49-53, boulevard de

Ménilmontant, sachant que la Mairie de Paris a eu l'intelligence de renoncer à l'éradication du terrain de sport Championnet.

Ce serait bien que dans la grande générosité et l'amour de la jeunesse parisienne, M. MISSIKA veuille considérer de renoncer à ce projet qui est mauvais pour l'ensemble de l'Est parisien.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur SAINT-ETIENNE, on n'est pas coutumier de ces arguments un peu plus sensibles qu'intelligibles dans votre bouche mais, après tout, pourquoi pas. Je vais tout de même encore une fois rejeter une demande concernant le projet du T.E.P. Ménilmontant.

Je voudrais rappeler que ces arguments ont déjà été présentés dans cette même instance à de très nombreuses reprises. Aujourd'hui, nous sommes presque au moment où les travaux vont démarrer. C'est un projet validé à la suite d'une phase extrêmement importante de concertation, contrairement à vos considérants. Le terrain de sport, ainsi que le jardin partagé temporaire, ne sont déjà plus en activité afin de permettre des sondages et le déclassement de la parcelle pour le lancement des travaux.

J'aimerais aussi rappeler que cette opération répond à plusieurs besoins, à la fois locaux et parisiens, avec la création de 85 logements sociaux, des commerces, un centre de valorisation et d'apport des encombrants, un gymnase, un terrain de sport en toiture, un jardin, ainsi qu'un second terrain de sport.

Ce projet permet d'apporter une mixité et un équilibre programmatique au-delà de la création des logements sociaux, avec de nouveaux équipements et un usage sportif toute l'année sur la partie couverte.

Le projet qui a été retenu, lauréat dans le cadre du concours d'architecture, a été celui qui présentait le plus de végétalisation. L'architecte des bâtiments contribue à renforcer la végétalisation par la présence de nombreuses toitures et terrasses végétalisées. Les passages intérieurs seront plantés et les équipements sportifs baigneront dans un environnement paysager.

Quant au CVAE, il s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et d'urbanisme durable afin de favoriser le recyclage de nos déchets plutôt que de les envoyer dans une décharge en Seine-et-Marne.

Il s'agit d'un projet innovant qui suscite des interrogations tout à fait légitimes mais il ne faudrait pas les utiliser pour tenter de rejeter cette nouveauté.

Vous osez comparer ce site au T.E.P. Championnet, alors que nous sommes ici face au cimetière du Père-Lachaise, espace qui apporte déjà à ce secteur de Paris une importante respiration avec une faible densité, contrairement à d'autres secteurs sur lesquels nous avons de bonnes raisons d'être vigilants.

Je vous propose donc de retirer votre vœu ou j'émettrais un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur SAINT-ETIENNE ?

M. Christian SAINT-ETIENNE. - J'entends bien les arguments de M. MISSIKA, mais à la demande des habitants du 11e arrondissement et des jeunes du 11e arrondissement, je ne peux pas retirer le vœu.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explications de vote. Tout d'abord Mme Danielle SIMONNET et ensuite Mme Joëlle MOREL.

Mme Danielle SIMONNET. - Très rapidement, je me suis aussi déjà à plus d'une reprise impliquée et exprimée sur ce dossier. On ne peut pas soutenir l'enjeu climatique et ne pas se poser la question de l'hyper-densification des grandes agglomérations comme Paris. Il y a un problème de réduire les espaces verts, les espaces non bâtis, non construits dans la Capitale, vous hyper-densifiez. Je vous assure que l'hyper-densification porte une très lourde responsabilité, notamment sur les problématiques de chaleur. On a été plusieurs à le redire et je le redis ici.

Je suis toujours opposée à ce projet.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu n'est-il pas opportuniste ? N'est-il pas seulement une posture à quelques jours des législatives ? Mais symétriquement le groupe Europe Ecologie rappelle son opposition au projet porté par François VAUGLIN et Patrick BLOCHE sur la surdensification de la parcelle : ils ne respectent pas la végétalisation promise dans des réunions publiques.

Le groupe Europe Ecologie, loin des idéologies et des postures, occupe une position centrale et réaffirme sa volonté de relancer la collaboration avec les habitants et les habitantes pour construire ensemble un projet désirable.

Le groupe Europe Ecologie s'abstiendra.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'appel à projets innovants "Réinventer Paris 2 - Les dessous de Paris".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 64 de l'Exécutif relatif à l'appel à projets innovants "Réinventer Paris 2 - Les dessous de Paris".

Je vous propose d'examiner ce vœu selon le tourniquet et les temps de parole suivants : tout d'abord la parole est à Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche, puis M. Jean-Bernard BROS, M. Jean-François LEGARET, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme Anne SOUYRIS et enfin Mme Danielle SIMONNET.

Madame Danièle PREMEL, vous avez la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Je ne prends pas la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

Donc je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en début de mandature, la Ville a lancé un appel à projets dénommé "Réinventer Paris".

Si Paris n'a pas été bâti en un jour, nous savons qu'il n'est pas encore terminé même aujourd'hui. L'objectif de l'appel à projets a été donc de susciter l'innovation urbaine sur des sites en reconversion. Ainsi de nombreux espaces ont été soumis à la créativité, à l'inventivité d'opérateurs privés, afin de nous proposer leur manière de voir et de fabriquer la ville.

La réponse a été la mobilisation extraordinaire d'équipes pluridisciplinaires proposant de redonner vie à des sites d'exception. L'appel à projets a attiré les plus grandes signatures, architectes, penseurs, artistes, et a permis de faire émerger de nouveaux talents.

Les propositions soumises au jury de sélection ont démontré les capacités d'innovation et de partis pris architecturaux spectaculaires. Les projets retenus marquent l'émergence de lieux hybrides mutualisés et respectueux de l'environnement. Je pense notamment aux propositions sur le périphérique parisien qui offrent des perspectives de transformation intéressantes pour l'avenir.

L'appel à projets "Réinventer Paris" fut donc une réussite incontestable. C'est fort de ce succès que la deuxième édition a été lancée récemment.

Trente-quatre sites sont concernés par ce nouvel appel à projets. Sa particularité est de proposer des lieux souterrains, tunnels, stations de métro, parcs de stationnement, etc. Car s'il est une ville qui regorge d'une richesse en sous-sol, c'est bien la ville de Paris. Témoin de l'histoire riche de notre Capitale, il existe une ville sous la ville, des lieux secrets, perdus, qui excitent notre imagination. Nous connaissons bien les Catacombes, des dalles issues de la

désaffectation des anciennes carrières parisiennes, mais ce sont de nombreux lieux insolites, incroyables et insoupçonnés qui existent sous nos pieds.

Peut-être allons-nous perdre un peu de mystère et de poésie en réinvestissant ces lieux secrets, mais assurément nous gagnerons en qualité de vie. Les sites proposés constituent des opportunités sans précédent de réinventer notre ville. "Les dessous de Paris", voilà le nouvel horizon offert.

Les jurys de sélection devront être attentifs à favoriser les opérations désireuses de renouveler leurs pratiques immobilières, à innover aussi bien sur le plan architectural mais également économique, social et culturel. Paris est confronté, comme les autres métropoles, à des enjeux importants en termes de transition écologique, d'inclusion des populations et d'une accessibilité plus grande.

Il s'agit donc de faire vivre cette innovation pour mieux répondre à tous ces enjeux. Nous pouvons le faire avec les vieilles recettes ou avec des appels classiques qui condamneraient Paris à l'uniformisation. Concernant la démarche présentée en Commission, nous la trouvons adaptée aux objectifs de l'appel à projets.

Nous sommes tout à fait favorables aux propositions de l'Exécutif. Ainsi le groupe RG-CI salue le nouveau projet qui changera la face de notre ville en la tournant résolument vers l'avenir.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

En effet, vous aviez un rythme soutenu.

Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un vœu qui rappelle très opportunément que la Commission des achats a effectivement souhaité que le Conseil de Paris prenne acte de ce lancement de la consultation relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'appel à projets "Réinventer Paris 2", consacré aux dessous de la Capitale. 34 sites souterrains sélectionnés en vue d'exploiter, dans un esprit d'innovation, le potentiel de ces sous-sols inutilisés ou sous-utilisés.

Alors, nous sommes très positivement intéressés par cette démarche. Nous avons d'ailleurs déjà proposé ce type de projet lors de la campagne municipale, afin de donner une nouvelle vie à des espaces souterrains.

On avait cité par exemple la station de métro sans voyageurs du boulevard Saint-Martin, mais nous considérons que les sous-sols peuvent constituer un levier d'innovation en vue d'en diversifier les usages, tout en gardant évidemment comme objectif des exigences environnementales liées notamment à l'accès à la lumière naturelle.

Il y a des sites qui sont très emblématiques. On pense à l'aérogare de la dalle des Invalides, à l'institut Eastman dans le 13e, qui est lui situé en surface, mais doté d'une architecture très intéressante, à l'hôtel de Fourcy place des Vosges. Il y a des équipements publics sur certains sites. Nous pensons que ces porteurs de projets devront en tenir compte aussi dans les futurs réaménagements.

Il faudra, comme cela a été le cas dans le cadre de "Réinventer Paris 1", que les maires d'arrondissement soient consultés en amont, pour les sites qui naturellement concernent leur arrondissement, et je signale qu'il y a des tunnels, des parkings qui nécessitent des études très particulières. J'en connais dans le 1er arrondissement. Nous souhaitons donc que la documentation s'avère la plus transparente possible, avec un bon esprit d'anticipation.

Jean-Louis MISSIKA a souhaité que "Réinventer Paris 2" valorise les profondeurs plutôt que les hauteurs. Le message est entendu puisque comme l'a dit Jacques CHIRAC, "dans la vie politique comme dans la vie en général, il y a des hauts et des bas, il faut mépriser les hauts et reprendre les bas". Nous voterons donc ce vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Après le succès incontestable du premier appel à projets "Réinventer Paris", nous poursuivons notre politique dynamique d'innovation urbaine avec "Réinventer Paris 2" dessus, dessous, lancé le 22 mai dernier, et je salue le travail de Jean-Louis MISSIKA dans le cadre de ses activités d'adjoint auprès de la Maire de Paris.

C'est avec la même audace et la même ambition que nous investissons désormais certains sous-sols de la Capitale.

A la demande de la commission d'anticipation des achats, nous sommes donc invités à nous prononcer sur la consultation relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. C'est un vœu assez technique, mais il met bien en lumière la complexité et l'excellence de cet appel à projets.

En effet, comme pour "Réinventer Paris" ou "Réinventer la Seine", l'ampleur des projets est à souligner pour Paris. 34 sites insolites ont été sélectionnés avec des partenaires de la Ville, sur tout le territoire, parmi lesquels le tunnel de l'Etoile, l'ancienne station du métro Champ de Mars, ou encore l'ancien poste de transformation Enedis dans le 11^e arrondissement, près de la nation.

C'est la raison pour laquelle il est proposé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour piloter cet appel à projets, et une mission d'expertise des candidatures.

D'une durée de 24 mois, ce marché portera également la marque de la politique de la Ville de Paris en matière sociale et environnementale, avec une clause d'insertion et l'interdiction du diesel, puisque c'est une de nos préoccupations constantes à tous.

Nous comprenons bien l'importance de cette A.M.O. étant donné la diversité des sites proposés et l'extrême variété des offres. Elle nécessite des expertises techniques dans un temps court, avec des domaines de spécialités très pointus.

Tout comme une A.M.O. avait été nécessaire pour la première consultation avec le succès international que l'on sait, elle se justifie totalement à nouveau cette fois-ci.

Mes chers collègues, les élus du groupe Socialiste sont plus que positivement intéressés comme M. LEGARET, mais très motivés pour ce nouvel appel à projets, même s'il n'y a pas de site dans le 12^e arrondissement, cher Jean-Louis, appel à projets innovants qui invite à penser en plusieurs dimensions. S'intéresser aux sous-sols ne veut pas dire que l'on s'interdit de monter en hauteur. Ces derniers sous-sols sont une manne d'espaces actuellement vacants, dans lesquels nous pouvons développer en synergie avec les espaces en surface de nouvelles activités, dans le respect des aspects patrimoniaux et en réponse aux attentes et aux besoins d'une capitale comme la nôtre.

Je me félicite que cette démarche de "Inventer Paris" ait pu également inspirer avec succès la Métropole du Grand Paris. "Réinventer Paris 2" est à l'image de ce que nous faisons à Paris depuis maintenant trois ans : faire appel aux forces vives pour dessiner ensemble la ville de demain.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

C'est bien A.M.O. et pas M.A.O.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens d'abord à redire que les élus du groupe Ecologiste de Paris ont dès son lancement salué cette démarche inédite, d'autant qu'une grande partie des projets retenus dans le cadre de "Réinventer Paris" ont contribué à des enjeux que nous estimons majeurs pour Paris en termes de végétalisation, d'espaces collaboratifs et de production de logements notamment sociaux.

Cependant, depuis le début de nos discussions en 2014, notre groupe a estimé nécessaires trois évolutions de la démarche "Réinventer Paris".

La transparence, l'information et la concertation avant, pendant et après le lancement de l'appel à projets, en l'occurrence nous avons maintes fois souhaité que la liste des sites retenus subisse une concertation avant d'être arrêtée.

La rémunération juste des équipes et enfin le recours aux baux emphytéotiques en ce qui concerne le patrimoine de la Ville.

Sur le premier point, une réunion de présentation a eu lieu auprès de tous les groupes politiques 6 jours avant l'annonce officielle du nouvel appel à projets. La démarche et la liste des sites retenus nous ont été présentées, mais il s'agissait de facto bien plus d'une information de courtoisie que d'une concertation avec les élus.

En outre, cette fois encore, aucune concertation n'a été réalisée avec les élus des arrondissements concernés. Vous savez combien les difficultés arrivent lorsque certains sites retenus ne font pas consensus.

Il nous a été dit lors de la réunion qu'une préférence sur la programmation de certains sites pourrait être envisagée. Pouvez-vous nous confirmer ce point et si les élus des arrondissements concernés pourront faire des propositions ?

Enfin, si l'on en croit le règlement, la concertation publique semble laissée à la discrétion des partenaires comme des finalistes. Échanger avec les habitants et les habitantes est pourtant la moindre des choses si l'on veut réinventer leur ville.

La réussite des projets est toujours meilleure lorsqu'elle participe de dynamiques locales. C'est pour cela que nous avons fait le vœu d'une réelle association des habitants pour l'élaboration du cahier des charges.

Dans le cas présent, ce n'est pas prévu et cela représente pour nous un problème.

Sur le second point, nous avons défendu une rémunération juste des équipes lors des derniers appels à projets. Or, nous avons vu dans le règlement qu'une fois de plus aucune indemnisation ne sera versée aux candidats pour leur participation. Nous le regrettons et les architectes également si l'on en croit par exemple l'initiative "Réinventer pourri" qui souhaite, je cite, "attirer l'attention de tous sur les dangers du travail spéculatif, du travail gratuit, et du désengagement des maîtrises d'ouvrage publiques".

Enfin sur le troisième point, ce qui est un sujet très important pour nous, nous avons demandé durant la réunion de présentation, plus d'informations sur les modalités de transfert. Ces informations ne sont pas encore en libre accès sur le site internet dédié. Elles sont pourtant fondamentales pour nous permettre de prendre position dès à présent. J'ajoute un élément nouveau qui a trait à l'emplacement souterrain de deux tiers des sites sélectionnés.

Sur le principe, l'utilisation des sous-sols dans certains cas peut être pensée, mais avec mesure. En effet, la vision de la ville comme celle d'une exploitation sans fin de chaque mètre carré nous semble problématique. Car encore une fois, ce sont les espaces de respiration que l'on sacrifie.

Par ailleurs, vous le savez, nous resterons très prudents vis-à-vis de la technique des affouillements, sur le type de création du bâti et leurs usages en sous-sol que ce nouvel usage impliquera.

Pour conclure, nous avons de grandes ambitions pour ce nouvel appel à projets, que le premier avait laissé en pointillés. Pour l'instant, eu égard aux éléments que nous avons en notre possession, ce nouvel appel reste en deçà de nos ambitions qui nous semblent pourtant communes. Vous pouvez compter sur nous pour rester vigilants lors de tout le processus à venir.

Pour commencer, nous vous proposons de rajouter à votre vœu la phrase suivante : "et demande que ce nouvel appel à projets, cahier des charges, sites, jury, etc., fasse l'objet d'un débat en 5e Commission, et que le processus d'élaboration des projets soit suivi par points réguliers dans la même commission".

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Evidemment, faire un appel à projets pour inviter des architectes, des entrepreneurs qui peuvent penser, innover, qui pourrait être contre ? Le problème, c'est comment on met tout cela en place et dans quel objectif, et est-ce que cela sert ou est-ce que cela dessert l'intérêt général ? Moi, je me retrouve à travers les propos qui ont été dits par ma collègue précédemment. Est-ce que l'objectif, c'est de contribuer à une réflexion pour "Réinventer Paris", mais qu'en même temps, on reste maître, au final, des décisions, ou est-ce qu'à un moment donné, dans cet appel "Réinventer Paris", il y a aussi un côté "allez-y, faites-vous plaisir, Paris est à vendre, mais, en même temps, si on pouvait enrober tout cela d'innovation, cela nous arrangerait bien ?" Je force le trait.

Comme d'habitude, vous allez me dire : "Mais franchement, vous ne faites pas le choix dans ce vœu, une fois de plus, de garder la main, alors que vous pourriez décider, plutôt que la vente du patrimoine, que l'on ait bien accès à des baux emphytéotiques. Vous ne rémunérez pas ceux qui candidatent et vous ne permettez pas qu'il y ait une étape essentielle qui soit la concertation avec l'ensemble de la population pour savoir si ces projets-là répondent à l'intérêt général ou pas. Donc, in fine, c'est du privé pour du privé, par du privé". Je trouve cela fort déplorable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Bien. J'ai bien entendu l'ensemble des interventions. Je remercie tous les intervenants. Je remercie également les jugements favorables et je vais répondre aux critiques qui ont été formulées.

D'abord, je voudrais revenir sur cette question, vraiment incroyable par certains côtés, de la rémunération des architectes. Je voudrais rappeler que, si jamais la Ville de Paris rémunérait les architectes, nous serions dans le cadre d'un marché public, et pas du tout dans le cadre d'une cession de droits réels. La Métropole ne le fait pas. La Métropole a fait une étude juridique qui l'a convaincue qu'elle ne pouvait pas le faire. Je suis désolé, Monsieur.

Et donc, il est clair qu'il s'agit d'un appel à projets qui doit déboucher sur de la cession de droits réels, sur du transfert de droits réels. Cela peut être du bail emphytéotique, cela peut être de l'occupation temporaire. Et donc, l'ensemble de cette procédure ne correspond pas à la création d'un équipement public, ne correspond pas à la mise en œuvre du Code des marchés publics. La Ville de Paris a fait attention, aussi bien pour "Réinventer Paris 1" que pour "Réinventer la Seine", et fera attention dans "Réinventer Paris 2" au fait que le contrat qui lie le mandataire avec l'architecte soit un contrat équilibré et permette à l'architecte de travailler dans des conditions confortables pour lui. Cela peut être des conditions de type contrat de prestation de service à l'égard du mandataire. Cela peut être aussi, puisque les architectes sont des professions libérales ou des entreprises, une prise de risque par l'architecte qui prend ses responsabilités en étant mandataire lui-même ou co-mandataire.

Ce que je veux dire, c'est que parler de rémunération des architectes par la Ville de Paris, c'est ne rien comprendre, mais ne rien comprendre à la problématique de ces appels à projets innovants. Et le fait de répéter X fois la même inexactitude n'en fait pas une vérité.

En ce qui concerne la concertation avec les habitants, je voudrais rappeler quand même qu'un certain nombre de maires d'arrondissement ont fait des procédures de concertation de présentation des projets, pas tous les projets, mais les projets finalistes et que, là, nous allons tester une autre procédure de concertation, qui me paraît peut-être plus intéressante pour les sites les plus importants, qui est d'avoir des réunions de concertation sur les sites pour pouvoir recueillir l'avis des riverains et des habitants sur leurs attentes sur ces sites.

Enfin, dernière remarque. Bien évidemment, nous avons ce différend avec le groupe Ecologiste Les Verts sur la question du transfert de droits réels. Ils considèrent que toutes les formes de transferts de droits réels sont bonnes, sauf la cession. Nous considérons que toutes les formes de transferts de droits réels sont bonnes, y compris la cession, à condition de maîtriser dans le contrat de cession un certain nombre de règles en matière de programmation et de respect des innovations promises. Je les rassure, dans la mesure où il s'agit souvent d'espaces publics et de tunnels, ou de gares, ou de stations fantômes. Le transfert de droits réels sera pour l'essentiel du bail ou de l'occupation temporaire, en l'occurrence, dans cet appel à projets, plutôt que de la cession.

Donc, tout cela pour dire que cette nouvelle édition vise...

Je dois m'arrêter ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Conclure !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je dois conclure ? Alors, je conclus. Je vous remercie pour toutes vos interventions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 64 de l'Exécutif. Non ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'accepte l'amendement oral proposé par le groupe Europe Ecologie - Les Verts, bien sûr.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 167).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 6e Commission.

Mme Annick OLIVIER, sa présidente, a la parole.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

Lors de la réunion de notre Commission, Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération la concernant, notamment le DAE 97 qui portait sur une subvention de 190.000 euros pour la diffusion de la culture scientifique, le DLH 95 concernant une nouvelle résidence étudiante boulevard Vincent-Auriol et le DU 24 concernant le site du campus Condorcet.

Madame Alexandra CORDEBARD, pour sa part, a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Le DASCO 31 concerne une subvention à la PEP, le DASCO 43 G qui portait sur des dotations complémentaires en fonctionnement, équipements et pour travaux pour les collèges. Les DASCO 77 et 78 qui concernent deux subventions pour l'association "Loisirs Pluriel de Paris", deux subventions de 100.000 euros. Cette association, que nous connaissons bien tous, accueille, dans des centres de loisirs à parité, des enfants porteurs de handicap et des enfants valides. Leurs centres de loisirs ainsi subventionnés sont dans le 13e, à l'école Louise-Bourgeois, et boulevard Macdonald, dans le 19e.

Concernant les vœux, Mme BOUGERET a présenté le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet DASCO 10, qui concerne un avenant à la convention de désannexion entre le Département, la Ville de Paris et l'Université de Paris.

Mme SOLANS, quant à elle, a présenté le vœu des groupes Ecologiste de Paris, Front de Gauche, relatif au devenir des locaux de l'école maternelle du 28-30, rue d'Aubervilliers, dans le 19e, et M. NORDMAN est intervenu pour indiquer qu'il était également signataire de ces vœux.

Voilà, très synthétiquement, le déroulement de notre Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Simplement pour vous préciser : nous avons donc un vœu sur un projet de délibération et trois vœux à étudier avant la fin de la séance.

2017 DASCO 10 - Avenant à la convention de désannexion Département, Ville de Paris et l'Université de Paris. Usage des locaux et remboursement des charges de l'école Boursault (17e). Avenants à 2 conventions.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture d'une classe de petite section.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Donc, je commence par le projet de délibération DASCO 10 et le vœu n° 58 qui est rattaché. Il s'agit d'un avenant à la convention de désannexion Département, Ville de Paris et Université de Paris.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération me donne l'occasion de revenir sur un dossier que nous suivons de près avec Brigitte KUSTER dans le 17e, celui de l'école Boursault. Plutôt plusieurs dossiers qui concernent le quotidien de cette école polyvalente, par ailleurs école d'application, mitoyenne de l'E.S.P.E., comme cela est indiqué dans le projet de délibération, et dont la répartition des locaux a été établie en 2006 par convention entre la Ville de Paris et l'Université de Paris.

Un premier sujet travaux, tout d'abord, puisque la communauté scolaire est en attente depuis trop longtemps de travaux importants dans des lieux de vie communs : la salle polyvalente, qui accueille de nombreuses activités sportives, le réfectoire, dont la structure mérite d'être sécurisée, réaménagée, ainsi que l'espace cuisine, ou encore le préau et la salle des maîtres. Ces lieux ne sont pas à la hauteur des attentes légitimes de la communauté scolaire et des besoins des enfants en termes de confort ou encore en termes de sécurité.

Le projet de délibération, en clarifiant officiellement la répartition des locaux avec l'E.S.P.E., permet d'engager enfin de tels travaux. Idéalement, une opération d'envergure devrait être menée dans ces différents sites, opération d'ailleurs soutenue par la maire du 17e. Nous avons demandé à la S.L.A. de réaliser des études en ce sens. Brigitte KUSTER avait saisi la Maire de Paris pour que soient inscrits au budget de la Ville des crédits exceptionnels d'un montant, certes, conséquent, évalué entre 800.000 et un million d'euros en fonction du scénario retenu.

Force est de constater que la Ville n'est pas disposée à débloquer une telle somme, et force est de regretter que nous allons devoir envisager des travaux un peu "rustines". La mairie du 17e a donc demandé aux services d'engager dès cet été des travaux pour sécuriser les lieux, comme le réfectoire, dans l'intérêt des enfants.

Autre dossier très important soulevé dans le vœu que je présente avec Brigitte KUSTER et qui n'est pas sans lien avec le projet de délibération présenté ce matin : ce dossier qui nous tient particulièrement à cœur, c'est celui de la réintégration de la petite section à l'école Boursault. Depuis près de dix ans, les petites sections sont scolarisées à l'école 48 rue de Saussure, à plus de 500 mètres de là, de l'autre côté des voies ferrées. Cette situation n'est plus supportable. Les conséquences sur le fonctionnement même de l'école maternelle Saussure sont de plus en plus lourdes. Elle compte pour moitié dans ses effectifs des enfants de trois ans, et je vous laisse imaginer la gestion de la cantine ou encore du dortoir, les locaux n'étant pas du tout adaptés à cela.

Ce qui pouvait se gérer en interne grâce à la bonne volonté de la directrice, ou encore des parents, n'est plus possible aujourd'hui, et les parents ne l'acceptent plus. Il faut donc que nous répondions à leur attente légitime. Cela peut se régler à moyen terme par une re-sectorisation de l'école Boursault, en réduisant les effectifs des élémentaires et en libérant ainsi une salle pouvant accueillir les petites sections, mais ce processus, nous le savons, est long, prend effet dans le temps et ne peut en tout état de cause être effectif pour la rentrée prochaine ; et c'est bien là l'objectif.

Une des solutions qui a fait l'objet de nombreuses interventions de Brigitte KUSTER auprès du Rectorat, ou encore du président de l'E.S.P.E., est la mise à disposition d'une salle parfaitement identifiée à ce jour par l'E.S.P.E., à l'instar de ce qui d'ailleurs fait l'objet du projet de délibération pour la salle polyvalente ou encore les toilettes. Cela permettra, sous réserve de l'accord de l'E.S.P.E. et de son autorité de tutelle, le président de Paris 4, d'installer rapidement la petite section, de faire de Boursault une réelle école polyvalente, de soulager l'école Saussure, de rapprocher les fratries, bref, de faciliter enfin la vie des parents et de toute la communauté scolaire dès la rentrée prochaine.

Cette démarche initiée il y a plusieurs mois nécessite l'adhésion de tous, et je veux croire, au moment où je vous parle, que le Rectorat entendra notre requête, je le sais, commune. Cela n'exclut pas par ailleurs de notre côté, mairie du 17e et Mairie de Paris, de réfléchir à une re-sectorisation pour l'avenir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chers collègues, chère Alix BOUGERET, nous partageons à la fois le constat et les ambitions pour les enfants de ce quartier. Le projet de délibération DASCO 10 que je vous propose d'adopter doit d'ailleurs permettre à la Ville d'engager des travaux, vous l'avez dit, dans des locaux qu'elle occupe déjà, mais qui appartiennent à l'E.S.P.E. Il s'agit d'une première étape que je qualifierais de positive.

Vous l'avez rappelé, les besoins de locaux sont importants pour notamment intégrer une classe de petite section dans les effectifs globaux de l'école Boursault. Bien entendu, nous devons et nous allons interpeller de nouveau le Rectorat et j'en suis certaine obtenir son concours pour obtenir de l'E.S.P.E. la mise à disposition de locaux supplémentaires.

Nous allons également travailler avec vous à la sectorisation des écoles dans ce quartier, qui doit permettre également de résoudre un certain nombre de difficultés liées aux capacités bâtementaires des écoles. Nous le ferons dans le calendrier prévu pour l'année prochaine.

Je vous propose donc d'adopter le vœu que vous m'avez présenté avec les amendements que je vous ai proposés, qui rappellent cette double-exigence, notamment concernant la sectorisation, et ce besoin sur ce territoire.

Sous cette réserve, j'é mets un avis favorable pour ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 168).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 10).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry (12e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 59 est relatif à la construction d'un nouveau lycée Paul-Valéry, dans le 12e arrondissement.

Madame la Maire du 12e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis 2014, nous avons engagé des études urbaines portant sur le devenir du secteur Paul-Valéry, aujourd'hui cité scolaire vieillissante, où les conditions d'accueil des collégiens et lycéens ne sont plus satisfaisantes. Le projet Paul-Valéry s'inscrit dans la continuité du projet de la Région Ile-de-France, qui a décidé de quitter la cité scolaire pour reconstruire un lycée autonome et un internat.

Le projet que nous portons sur le reste de la parcelle permettra la réalisation d'un nouveau quartier mixte où cohabiteront, au-delà du nouveau lycée, un nouveau collège de 20 divisions, des logements, dont des logements étudiants, à l'aune de l'arrivée de l'université Sorbonne Nouvelle à Nation, et une crèche et de nouveaux espaces publics végétalisés. C'est donc un projet urbain ambitieux, élaboré en concertation avec les habitants et la communauté éducative, qui viendra se substituer à de vastes espaces asphaltés utilisés comme parkings aujourd'hui.

Restent néanmoins de fortes inquiétudes sur l'organisation des chantiers, en particulier celui du lycée par la Région Ile-de-France. Alors que le permis de construire du lycée a été déposé tardivement - il est toujours en cours d'instruction -, les habitants, les parents, les élèves, l'ensemble de la communauté éducative sont inquiets du manque de communication de la Région sur le chantier qui aurait dû commencer en site occupé dès cet été et qui ne débutera apparemment que dans quelques mois, sans doute en janvier 2018, bien plus tard que ce qui était prévu initialement, dans un dossier qui semble déjà prendre beaucoup de retard sans que nous n'en soyons véritablement informés.

A ce stade, les informations que nous avons sont insuffisantes pour nous garantir un chantier par ailleurs compliqué au regard des nuisances pour les nombreux usagers de la cité scolaire, collégiens, lycéens et personnels, comme pour les riverains. Bien sûr, nous nous félicitons de la construction de ce nouveau lycée et nous portons nous-mêmes la reconstruction du collège. Nous regrettons néanmoins l'absence de communication de la Région Ile-de-France sur ce dossier aussi complexe, qui impactera les conditions d'apprentissage de nombreux jeunes, ce qui n'est pas souhaitable.

Nous demandons donc par ce vœu que la Région nous précise enfin le calendrier du chantier de construction du lycée et la création de la demi-pension, qu'elle nous informe et qu'elle informe surtout la communauté éducative des mesures qu'elle entend prendre. Il s'agit là des enfants, des parents, des personnels du 12e qui attendent. Ce ne sont pas les intérêts particuliers d'une dizaine de riverains, mais bien de toute la communauté éducative.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD. Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe les Républicains.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Madame la Maire, chère Catherine BARATTI-ELBAZ, je partage à la fois l'esprit et la lettre de votre vœu.

Lors du dernier Conseil de Paris, à l'occasion de la délibération relative au Plan pluriannuel d'investissement de la Région pour les lycées, nous avons déjà regretté le manque de concertation et d'information de la Région dans ce domaine. Nous avons également rappelé notre vigilance à ce que les travaux qui se déroulent dans les cités scolaires et qui impactent la vie des élèves et des riverains, fassent l'objet d'un travail d'échanges plus rigoureux de la part de la Région.

Vous l'avez rappelé, la situation de la cité scolaire Paul Valéry est à ce titre particulièrement emblématique puisque nous ne disposons pas des éléments permettant de rassurer la communauté éducative, alors que le permis de construire du futur nouveau lycée doit être prochainement délivré.

J'appuie donc pleinement vos demandes. Les précisions que vous demandez concernant à la fois le calendrier précis de cette opération et les mesures à mettre en œuvre pour réduire les nuisances inhérentes aux travaux sont les conditions nécessaires pour accompagner cet important chantier auprès des riverains et auprès de la communauté éducative.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON pour une explication de vote.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Loin de bloquer ce dossier, la Région recherche à traiter les problèmes tels qu'ils se posent pour que toute la communauté éducative dispose d'outils performants et conviviaux permettant des conditions de travail épanouissantes.

La Région Ile-de-France est la première à souhaiter que soient précisés le calendrier et les modalités de la scission administrative de la cité scolaire en deux établissements distincts en lien avec l'Académie de Paris.

Pour que le projet puisse être mené à bien, il faut que la Ville et la Région s'accordent sur le modèle de protocole. Là, la Ville refuse pour l'instant d'avancer. En effet, la dernière réunion qui devait se tenir entre les services de la Ville et de la Région vient d'être repoussée par la Ville, si bien que la Région reste disposée à une rencontre rapide avec la Ville pour résoudre au plus vite les questions liées à l'environnement paysager, aux coûts d'aménagement et au partage du foncier.

Tant que ces modalités ne seront pas fixées entre la Ville et la Région, nous ne pourrons pas avancer sur ce dossier. Je vous trouve dans ce vœu un certain comportement schizophrénique, car d'un côté vous voulez que les choses avancent, mais de l'autre côté vous refusez les réunions de travail pour en fixer les modalités, si bien que je vous invite à retirer votre vœu et à accepter les réunions de travail. Je vous incite aussi à prendre en considération la forte volonté des Parisiens à conserver des espaces verts et des espaces de respiration dans la Capitale. Notamment, la Région Ile-de-France, tout comme la communauté éducative et les parents d'élèves, ne se satisfont pas en effet d'un projet global qui prévoit 500 logements sans espaces verts pour le lycée.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 des groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 169).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux locaux de l'école maternelle du 28-30, rue d'Aubervilliers (19e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 60 est relatif aux locaux de l'école maternelle 28-30, rue d'Aubervilliers.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Ce vœu a rassemblé la majorité municipale du 19e, une unanimité importante des élus du 19e pour un quartier qui a besoin de notre mobilisation.

Le quartier Riquet-Stalingrad, confirmé "politique de la ville" en réseau d'éducation prioritaire, voit aujourd'hui une école maternelle fermer ses portes pour une fusion avec l'école maternelle proche.

Bien sûr, cette fermeture fait suite à une baisse démographique, mais nous souhaitons insister sur la nécessité dans un secteur de Paris qui concentre tant de besoins et de difficultés, de ne pas perdre des moyens éducatifs.

Nous demandons par ce vœu que le projet, porté par la majorité du 19e, d'un lieu innovant, pluripartenarial et pluridisciplinaire dédié aux enfants et adolescents du quartier, aboutisse. Il faut - c'est le sens de ce vœu - que les locaux de cette ex-école conserve leur vocation éducative et culturelle en direction des enfants du 19e.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN. - Bien sûr, je souhaite appuyer ce vœu et le projet qu'il contient concernant l'avenir de cette école du 28, rue d'Aubervilliers qui est administrativement fermée par l'Education nationale depuis cette année alors même que s'y déroulait encore une activité scolaire pour cette année.

Nous avons beaucoup travaillé sur ce projet en lien avec la communauté scolaire, les parents d'élèves mais aussi les acteurs du quartier pour construire un projet innovant dans ce quartier, projet évidemment à vocation éducative et culturelle. J'insiste sur cet aspect d'établissement à vocation culturelle puisque depuis cette année se déroulent dans cet établissement et dans cette école des activités menées par le conservatoire du 19e ainsi que quelques acteurs culturels importants de l'arrondissement et je pense notamment au "104".

Bien sûr, le vœu souhaite que nous puissions maintenir l'ouverture de cette école dès la prochaine rentrée avec ses activités mais aussi réfléchir à son devenir à plus long terme et réaffirmer la vocation culturelle, scolaire et éducative de cette école.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je soutiens ce vœu de la majorité municipale du 19e arrondissement, qui correspond à la philosophie du P.E.D.T. tel que nous l'avons signé et tel que nous le portons et le mettons en œuvre.

J'ai proposé quelques amendements aux élus de la majorité du 19e arrondissement qui, je pense, les ont acceptés. J'émet donc un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 170).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif d'inscription en centre de loisirs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Enfin, le vœu n° 61 est relatif au dispositif d'inscription en centre de loisirs.

Danielle SIMONNET, nous terminons avec vous.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, le meilleur pour la fin, sans doute.

Mes chers collègues, dans quelques jours, bon nombre de parents devront absolument préinscrire leurs enfants en centre de loisirs pour la période de juillet et août. Vous allez me dire que ce n'est pas nouveau et que nous avons délibéré et voté à ce sujet il y a un an.

Mais les parents en ont déjà fait l'amère expérience l'été dernier puis pendant les petites vacances scolaires et les mercredis. Il y a beaucoup de remontées du terrain, de parents qui ne sont absolument pas satisfaits. Pourquoi ? Il y a une augmentation de 30 % des frais lorsque vous n'êtes pas inscrits à l'avance et que vous mettez quand même vos enfants en centre de loisirs. De plus, vous n'êtes pas remboursés si vous avez inscrit vos enfants au centre de loisirs et qu'ils n'y vont pas.

Je sais très bien les préoccupations en termes de réduction du gaspillage et d'anticipation des moyens humains pour garantir une meilleure qualité, sauf que je souhaite vraiment que la Ville prenne en compte le fait qu'il y a une dégradation des conditions de travail pour bon nombre de familles et je pense aux familles monoparentales, souvent des femmes seules qui se retrouvent avec des emplois précaires. Je pense à cette caissière à "Auchan" qui apprend le vendredi soir son emploi du temps pour le lundi et qui ne peut pas anticiper. Je pense également à ces femmes qui travaillent dans l'événementiel et qui ont des emplois du temps qu'elles n'arrivent pas à anticiper. Je pourrais, mais je n'en n'ai pas le temps, développer tous ces exemples.

C'est pour cela qu'à travers ce vœu je demande que la Mairie de Paris restaure l'inscription de dernière minute sans surcoût pour raisons professionnelles et/ou familiales, que l'on puisse tout de même prendre en compte une certaine souplesse. On est dans une société aberrante où on demande la plus grande adaptabilité au jour le jour pour une employabilité, pour une flexi- insécurité dans le monde du travail et nous, institutions, nous demandons l'anticipation, la planification à des femmes et des hommes qui ne le peuvent pas, qui ne le peuvent plus.

Que l'on prenne en compte cette réalité pour les situations qui le justifient et je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Madame SIMONNET, mes chers collègues encore présents.

Madame SIMONNET, je suis choquée que vous encouragiez ainsi le consumérisme du service public. La pré-inscription, je vous le rappelle, doit permettre de mieux anticiper le nombre d'enfants et donc d'augmenter la qualité des activités proposées ainsi que de faire baisser le gaspillage alimentaire. Ce sont des objectifs que je pensais que nous partagions.

Il est vrai cependant que la pré-inscription obligatoire correspond à un changement de culture. On constate d'ailleurs, d'après les premiers éléments du travail d'évaluation que nous avons commencé, que les familles primo-arrivantes dans le monde scolaire ne se posent pas beaucoup de questions et trouvent tout à fait normal de pré-inscrire leurs enfants au centre de loisirs.

Nous avons décidé de faire une évaluation sur cette mise en place, ce qui est bien naturel. Cette évaluation a débuté au printemps dernier par un questionnaire aux familles inscrites sur "Facil Familles" et par une étude qualitative avec un panel de parents. Les résultats de cette enquête nous permettront, après analyse, d'avoir un état des lieux précis et d'apporter les ajustements nécessaires pour concilier qualité du service public, adaptation de la production des caisses des écoles - c'est important - et amélioration des conditions de travail des animateurs de la Ville que vous défendez toujours vaillamment, mais qui ne sont pas convocables non plus en claquant des doigts, juste avant chaque vacances scolaires.

Quelques éléments positifs ont été constatés. Quelques éléments doivent peut-être être corrigés, notamment dans la communication aux familles. Nous nous y emploierons tout en maintenant cette nouvelle disposition qui, je pense, va dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux Parisiens.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, sinon j'émets un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais subodorer que le vœu est maintenu et je vais donner la parole au groupe Ecologiste de Paris pour une explication de vote. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déposé, au précédent Conseil, une question écrite pour avoir un bilan aussi précis que possible de la mise en œuvre de ces changements de modalités et nous souhaitons avoir ce bilan le plus rapidement possible parce que les échos que nous avons sur le terrain sont très contrastés. Ils ne sont pas univoques, loin de là, mais en tout cas, ils posent beaucoup de questions. Ce que nous souhaitons, c'est que l'on accélère la procédure d'évaluation.

J'apprends aujourd'hui qu'il y a un questionnaire envoyé aux parents. Je ne sais pas si ce sont tous les parents ou quelques-uns, si c'est dans certains arrondissements. En tout cas, je connais de très près un parent qui n'a jamais été consulté.

Nous attendons cela et, en attendant, nous ne souhaitons pas que l'on prenne une décision. Nous voterons contre ce vœu, non pas sur le fond mais sur l'opportunité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des métallos" (Conseil d'administration) (R. 9) :

2 personnalités qualifiées :

- Gabriel DEBRAY,

- Valérie DASSONVILLE.

Groupement d'intérêt économique (G.I.E.) Paris Commerces (Conseil d'administration) (R. 10) :

- Eric LEJOINDRE.

Association Cité-Théâtre (Conseil d'administration) (R. 11) :

- Marie-Christine LEMARDELEY.

1 personnalité qualifiée :

- Lucas BONNIFAIT.

Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPASEDA) (Conseil d'administration) (R. 12) :

- Jean-Louis MISSIKA.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 9 à R. 12).

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des pratiques amateurs" (Conseil d'administration) (R. 6 G) :

1 représentant, en remplacement de Mme Florence BERTHOUT, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17, 18 et 19 mai 2016.

- Thierry HODENT.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des métallos" (Conseil d'administration) (R. 7 G) :

2 personnalités qualifiées :

- Gabriel DEBRAY,

- Valérie DASSONVILLE.

Institution interdépartementale du parc du Tremblay (Val-de-Marne) (Conseil d'administration) (R. 8 G) :

1 représentant, en remplacement de Mme Pénélope KOMITÈS, démissionnaire, désignée lors de la séance des 16 et 17 juin 2014.

- Catherine BARATTI-ELBAZ.

Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy-Le-Roi Val-de-Marne (Conseil d'administration) (R 9 G) :

1 représentant, en remplacement de Mme Pénélope KOMITÈS, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- Catherine BARATTI-ELBAZ.

Les candidatures proposées sont adoptées (2017, R. 6 G à R. 9 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil général, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous aurons un Conseil de Paris exceptionnel, de manière à constituer le corps électoral des élections sénatoriales du mois de septembre prochain, qui se tiendra le 30 juin prochain à 9 heures. Je vous invite à prévoir la totalité de la matinée, puis nous nous retrouverons pour notre Conseil de Paris les 3, 4 et 5 juillet prochains.

En attendant, bonne fin de campagne aux uns, bon appétit à tous, et merci évidemment au personnel du service du Conseil de Paris.

(La séance est levée à treize heures quarante minutes).

Votes spécifiques.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 210.

MM. Patrick BLOCHE, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 141.

Mme Véronique LEVIEUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 213.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 37, DSTI 7 et DSTI 3 G.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 218.

Mmes Célia BLAUEL et Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 142.

M. Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 8, DAJ 9 et DAJ 2 G.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mmes Véronique LEVIEUX, Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 85.

Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 139.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 25 et DAC 5 G.

Mmes Colombe BROSSEL et Afaf GABELOTAUD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 31.

M. Philippe DUCLOUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 213.

Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 23.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 84.

Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 317 et DAC 7 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 509.

MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 140.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 250 G et DLH 142.

M. Geoffroy BOULARD, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mmes Joëlle MOREL et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 4 G.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 301.

Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 314.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 313.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 11, DLH 109, DLH 110, DLH 111, DLH 118, DLH 119 et DLH 95.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 40.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme DUBUS, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT, Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Thomas LAURET, Mmes Annick LEPETIT, Sandrine MÉES et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 44.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Halima JEMNI, M. Jean-François MARTINS, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 3 G.

MM. Pascal CHERKI et Jérôme COUMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 13.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 91.

Mme Emmanuelle BECKER et M. Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 11 G.

M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 91.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DPA 2 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Colombe BROSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibérations DASCO 43 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

M. Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d' HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43 G.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2017 DFA 44 Modification de la garantie de la Ville à la SPLA Paris Batignolles Aménagement dans le cadre de l'opération d'aménagement Saint-Vincent-de-Paul à Paris.

2017 DFA 49 Convention d'occupation domaniale portant sur l'exploitation d'un ballon captif dans le parc André Citroën (15e) avec la société AEROPARIS.

2017 DFA 50 Convention d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit d'EUNETWORKS.

2017 DFA 16-G Versement par la région Ile-de-France au Département de Paris pour l'année 2017 de la dotation de compensation du transfert de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

2017 DFA 51 Convention entre le Directeur régional des finances publiques d'IDF et du Département de Paris et de la Ville de Paris pour la constitution d'un service facturier.

2017 DFA 15-G Convention entre le Directeur régional des finances publiques d'IDF et le Département de Paris pour la constitution d'un service facturier.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2017 DFA 42 Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris pour la gestion comptable.

M. Julien BARGETON et M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 DEVE 90 Subvention de fonctionnement (3.000 euros) à l'association Les Amis d'Enercoop (19e) pour ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

2017 DEVE 91 Subvention de fonctionnement (7.000 euros) à l'association Agir Pour l'Environnement (18e).

2017 DEVE 99 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'association France Nature Environnement Île-de-France pour ses activités en faveur de la protection de l'environnement.

2017 DEVE 101 Subvention (12.000 euros) à l'association Réseau Action Climat-France pour la création d'un nouveau chapitre de sa Web-BD "Planetman contre le changement climatique".

2017 DEVE 102 Subvention (4.000 euros) au Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES) pour son projet "Paris, ambassadrice de la Solidarité climatique".

2017 DEVE 104 Subvention (5.000 euros) à l'association La Pile pour ses actions en faveur de l'information et de la citoyenneté en matière de développement durable.

2017 DEVE 106 Subvention (4.000 euros) à l'association Teragir pour l'organisation du séminaire international Eco-école prévu à Paris et intitulé "NOM - National Operators Meeting".

2017 DVD 55 Canal St Martin. Indemnisation amiable de la SARL CANAUXRAMA en raison de dommages matériels subis par le bateau ALLIANCE.

2017 DVD 60 Canal de l'Ourcq à Pantin (93). Principe de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'une halte nautique.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2017 DEVE 98 Subvention (2.000 euros) à l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14e) pour son projet d'agriculture urbaine dénommé Graine de Quartorzien dans le quartier de la Porte de Vanves.

Mme Célia BLAUDEL et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

2017 DLH 11 Location de la parcelle communale 1, rue Robert Blache / 6, rue du Terrage (10e) à la RIVP - Déclassement et bail emphytéotique.

2017 DLH 40 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

2017 DLH 85 Création d'un logement social PLA-I, 2 rue Voltaire (11e) par Élogie-Siemp.

2017 DLH 109 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par la RIVP auprès de la CDC (122.300.649 euros) en vue du financement de divers programmes de réhabilitation.

2017 DLH 110 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour des emprunts à contracter par la RIVP (22.192.854 euros) en vue du financement de réhabilitations de logements et de locaux d'activité.

2017 DLH 111 Location de l'immeuble 31, rue des Bergers (15e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 117 Création d'une pension de famille 53 rue Léon (18e) - Modification de la garantie d'emprunt de la Ville (558.839 euros) demandée par FREHA pour 20 logements PLA-I.

2017 DLH 118 Garantie de la Ville pour le financement de divers locaux d'activité - Prêts garantis par la Ville (10.025.789 euros) demandés par la RIVP.

2017 DLH 119 Acquisition d'immeubles conventionnés sociaux 16, rue Bichat (10e) et 2, rue Denoyez (20e) par la RIVP - Prêts garantis par la Ville (5.780.190 euros) demandés par la RIVP.

2017 DLH 121 5-7, quai du Lot (19e) - Aménagement d'un local - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 137 Construction neuve 42-44 rue Orfila (20e) - Renouvellement et modification des garanties d'emprunt de la Ville demandée par DOMAXIS pour 14 logements sociaux (2 PLA-I, 5 PLUS et 7 PLS).

2017 DLH 138 Subvention (996.997 euros) et avenant 2017 à la convention pluriannuelle 2015-2017 du 22 janvier 2015 entre la Ville de Paris et l'association SOLIHA Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise (8e).

2017 DLH 142 Location de l'immeuble 156-158 rue du Faubourg Poissonnière (10e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2017 DLH 44 Mise à disposition d'une propriété communale située sur la commune des Arques dans le Lot (46) au profit du Conseil Départemental du Lot - Convention d'occupation du domaine public.

M. Ian BROSSAT, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DLH 95 Réalisation 199, boulevard Vincent Auriol (13e) d'un programme comportant une résidence étudiante de 32 logements PLS par la RIVP.

M. Ian BROSSAT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2017 PP 31 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la fondation Louis Lépine 2017-2019.

2017 PP 34 Convention de groupement de commandes services État concernant l'acquisition pièces de rechange pour réparation véhicules BSPP et de la Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques.

2017 PP 35 Convention de groupement de commandes entre l'Etat (M.I.) et la ville de Paris (Préfecture de police) pour les prestations d'interprétariat des appels d'urgence en langues étrangères.

2017 PP 36 Fourniture et livraison de presse quotidienne et périodiques hors abonnements, sous forme imprimée et/ou électronique.

2017 DDCT 18 Subventions (98.700 euros) à 6 associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

2017 DDCT 21 Subventions (37.500 euros) à 8 associations pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

2017 DDCT 69 Subvention (40.000 euros) et convention à l'association Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF - DELF.

2017 DASES 208-G Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Espace JAM pour l'émergence d'un lieu de proximité pour les jeunes et les familles (19e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2017 DASES 79 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement (18e).

2017 DASES 80 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Ecoute Interculturelle dans un Dispositif Inter-Psy - EIDIP (18e).

2017 DASES 97-G Subvention (87.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour l'établissement Le Passage (20e).

2017 DASES 170 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20e).

2017 DASES 173 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association CRESCENDO (20e).

2017 DASES 174 - DDCT-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Danube Social et Culturel (19e).

2017 DASES 175 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Espace thérapeutique d'accompagnement psychologique ETAP (11e).

2017 DASES 177 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association R.S.I. La Ressource (17e) pour le Centre Kirikou.

2017 DASES 202 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association GAEP (18e).

2017 DASES 230 - DDCT-G Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de la Goutte d'Or (18e).

Mme Colombe BROSEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DASCO 11-G Avenant à la convention de désannexion du 1er janvier 2006 entre le Département de Paris, la Ville de Paris et l'Université de Paris.

2017 DASCO 27 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'APASO pour l'organisation d'ateliers d'éveil au droit et à la citoyenneté à l'école élémentaire 5, rue Prisse d'Avennes (14e).

2017 DASCO 79 Subvention (10.000 euros) et convention annuelle avec l'association Le BAL pour un projet de sensibilisation à la lecture d'image.

2017 DASCO 81 Isolation thermique par l'extérieur (ITE). Convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 113, avenue Jean Jaurès (19e).

2017 DASCO 84 Lycée municipal public parisien Camille Jenatzy - Subvention d'équipement (37.380 euros).

2017 DASCO 43-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8.980 euros), subventions d'équipement (311.368 euros) et subventions pour travaux (181.493 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2017 DPA 22 Ecole maternelle Roquette, 144, rue de la Roquette (11e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société Eurovia IDF.

2017 DPA 2-G Collège Alain Fournier 87, rue Léon Frot (11e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société Eurovia IDF.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DASCO 31 Subvention (10.500 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP 75).

2017 DASCO 77 Subvention (100.000 euros) et convention annuelle avec l'association Loisirs Pluriel de Paris (6e), pour le fonctionnement d'un accueil de loisirs à parité handicapés et valides, rue L.Bourgeois (13e).

2017 DASCO 78 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris (19e), pour un accueil de loisirs, 118, boulevard Mac Donald (19e) accueillant à parité des enfants handicapés et valides.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DAJ 8 Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les points d'accès au droit (18e, 19e et 20e).

2017 DAJ 9 Subvention (18.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

2017 DAJ 2-G Subvention (12.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

2017 DAJ 10 Règlement de service des Points d'Accès au Droit de la Ville de Paris.

2017 DRH 13 Liste des spécialités et nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des IHH de la Commune de Paris dans la spécialité santé publique et environnement.

2017 DRH 26 Convention avec l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) relative aux formations des bibliothécaires et des conservateurs de bibliothèques stagiaires.

2017 DRH 41 Modification du Titre XIII de la délibération D.430 du 21 mars 1988 modifiée fixant la réglementation applicable en matière de primes et indemnités des personnels de la Commune de Paris dont les taux sont déterminés et revalorisés par référence à ceux des primes et indemnités équivalentes des personnels de l'Etat.

2017 DSTI 7 Avenant à la convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2017 DSTI 3-G Avenant à la convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2017 DAE 15 Ancien marché Riquet (19e) - Garantie d'emprunts à Emmaüs Défi et convention.

2017 DAE 4-G Aide financière (70.000 euros) et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (8e) pour la mise en œuvre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2017 DAE 193 Immeuble communal 6 quai de Seine (19e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Les Canaux" et fixation de la redevance annuelle d'occupation.

Mme Antoinette GUHL, M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2017 DICOM 14 Convention de co-organisation de l'opération Paris sans SIDA.

2017 DASES 22-G Subvention (9.000 euros) à l'association Tournesol (10e).

2017 DASES 28-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1e).

2017 DASES 29-G Subvention (3.000 euros) à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées - V.P.H. (Argenteuil - Val d'Oise).

2017 DASES 33-G Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer (13e).

2017 DASES 70-G Subvention (70.250 euros) et convention avec l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique InterActive - AREMEDIA (10e).

2017 DASES 74-G Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association Planet Roller (14e).

2017 DASES 204-G Subventions (76.500 euros) et conventions avec sept associations qui agissent dans le domaine des loisirs pour personnes en situation de handicap.

2017 DASES 209-G Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (11e).

2017 DASES 224-G Subvention (10.000 euros) avec l'association Générations Cobayes (3e).

2017 DASES 227-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

2017 DASES 232-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Aux Captifs La Libération (6e).

2017 DASES 233-G Subvention (14.586 euros) et avenant avec l'association Techno Plus (19e).

2017 DASES 249-G Subvention (130.000 euros) et convention avec la SCM des 4.21 (10e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) (10e).

2017 DASES 250-G Subvention (45.000 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour la création d'un cabinet médical au 4 rue du Pic de Barrette (15e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2017 DASES 256-G Subvention (5.000 euros) à l'association Xavier Lerverve et Bernard Beaufrère (Carrières-sur-Seine - 78).

2017 DASES 257-G Subventions (38.000 euros) et conventions avec 2 associations intervenant dans le domaine de l'information et du soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

2017 DASES 259-G Subventions (115.000 euros) et conventions à trois associations pour leurs actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2017 DASES 61-G Subvention (34.000 euros), participation (13.000 euros) et avenant avec l'Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs - ACERMA (19e).

2017 DASES 65-G Participation (15.000 euros) et convention avec l'association Ateliers, Expériences, Redynamisation et Insertion - AERI (93).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2017 DAC 8 Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2017 DAC 13 Subventions (805.000 euros), avenants à convention et convention avec les lieux de création et de diffusion (14e).

2017 DAC 16 Subventions (768.000 euros), conventions et avenant à convention pour trois structures de création et de diffusion du 11e arrondissement.

2017 DAC 22 Subventions (2.227.000 euros), avenant à convention et convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2017 DAC 25 Modifications des statuts de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

2017 DAC 5-G Modifications des statuts de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

2017 DAC 26 Subvention (10.000 euros) avec l'association Théâtre Astral (12e).

2017 DAC 32 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e).

2017 DAC 33 Subventions (271.000 euros) à 39 associations au titre de l'aide à la diffusion et de l'aide à la résidence de spectacle vivant à Paris.

2017 DAC 126 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA.

2017 DAC 133 Subventions (139.000 euros) à trois ensembles musicaux et vocaux.

2017 DAC 134 Subventions (78.000 euros) à 12 structures au titre des aides aux projets musicaux.

2017 DAC 139 Subvention (130.000 euros) et avenant à convention avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e).

2017 DAC 140 Subventions (4.606.000 euros), convention et avenant avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e).

2017 DAC 141 Subvention (5.553.200 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre de Paris.

2017 DAC 145 Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds social juif unifié (5e).

2017 DAC 152 Subvention (22.000 euros) à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces.

2017 DAC 154 - DAE Subventions (775.000 euros) et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (8e).

2017 DAC 155 Subvention (15.000 euros) à l'association L'Esprit Jazz (6e).

2017 DAC 156 Subventions (30.000 euros) et convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz.

2017 DAC 163 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3e).

2017 DAC 210 Subvention (240.500 euros), avenant et convention avec l'association Bétonsalon (13e,15e).

2017 DAC 213 Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e).

2017 DAC 313 Reprise en régie des activités de l'association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

2017 DAC 314 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB). Recrutement d'un.e directeur.rice. Liste des candidat.e.s présélectionné.e.s.

2017 DAC 317 Recrutement d'un.e directeur.rice. pour l'établissement public de coopération culturelle, Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA). Approbation de la liste des candidat.e.s présélectionné.e.s.

2017 DAC 7-G Recrutement d'un.e directeur.rice. pour l'établissement public de coopération culturelle, Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA). Approbation de la liste des candidat.e.s présélectionné.e.s.

2017 DAC 336 Subvention (8.500 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris.

2017 DAC 383 Subvention (8.000 euros) à l'Association Paris Polar (13e).

2017 DAC 385 Subventions (16.300 euros) à trois associations gérant des bibliothèques et médiathèques associatives.

2017 DAC 509 Subvention (2.138.805 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2017 DAC 671 Subvention (10.000 euros) à l'association Transmedia Immersive University (18e).

2017 DAC 680 Subvention (20.000 euros) à l'association Rainbow Submarine (19e).

2017 DAC 710 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité Municipal d'animation culturelle du 1er arrondissement (1er).

2017 DAC 711 Subventions (10.000 euros) à trois associations Le Sixième ateliers d'artistes, Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, et Comité des fêtes (6e).

2017 DAC 712 Subventions (6.000 euros) aux associations Centre scolaire sportif de l'école Beauregard et ART2Eveil (2e).

2017 DAC 785 Subvention (12.000 euros) à l'association Centre des Arts de la Scène (15e).

2017 DAC 788 Subvention (2.000 euros) à l'association Des ricochets sur les pavés (13e).

2017 DAC 790 Conventions d'occupation du domaine public pour les théâtres de la Cartoucherie, route du Champ de Manœuvre (12e).

2017 DAE 17 Subvention (6.000 euros) à l'association A tout Atout (14e).

2017 DAE 23 Subvention (5.000 euros) à l'association Pages (20e).

2017 DICOM 11 Convention de co-organisation de l'édition 2017 du Festival "Fnac Live" entre la Ville de Paris et la société Groupe Fnac-Darty.

2017 DPA 40 Fontaine St Georges, place St Georges (9e) - Indemnisation de la Ville par un assureur.

2017 SG 23 Convention de mise à disposition temporaire de matériels, à titre gracieux, par la Ville de Paris au bénéfice de la Ville de Clichy-sous-Bois (93).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2017 DPA 36 "Paris fait Paris" - Conservatoire 2 impasse Vandal (14e) - Construction - Modification du programme de l'opération - Autorisation de résilier la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

M. Bruno JULLIARD, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DAC 713 Subvention (4.000 euros) à l'association Ngamb'art (10e).

2017 DAC 781 Subventions (6.000 euros) à quatre associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves (14e).

2017 DAC 782 Subventions (4.500 euros) à deux associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du (13e).

2017 DAC 792 Subventions (4.500 euros) à quatre associations dans les quartiers Porte Montmartre - Porte des Poissonniers - Moskova et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

2017 DAC 144 Subventions (29.000 euros) et convention avec l'association Centre Mandapa (13e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

2017 DAC 127 - DAE Subvention (58.000 euros) et avenant à convention avec l'association Club Action des Labels Indépendants Français.

M. Bruno JULLIARD et Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteurs.

2017 DAE 166 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

2017 DAC 23 Subvention (242.000 euros) et avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e).

2017 DAC 305 Subvention (17.000 euros) à l'association Compagnie Les Toupies (12e).

2017 DAC 319 Subvention (200.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DAC 251 Convention de prêt d'une œuvre d'art entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal.

M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2017 DGRI 27 Subvention (5.000 euros) à l'association Coordination des collectivités portugaises de France - CCPF (14e) pour le développement des activités lusophones à Paris.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2017 DEVE 100 Dénomination "jardin Yilmaz Güney" attribuée au jardin situé 25-27, rue de l'Echiquier et 5-7a impasse Bonne Nouvelle (10e).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2017 DEVE 75 Occupation du cimetière de Bagneux par le chantier de construction de la ligne 15 du métro - Convention avec la Société du Grand Paris.

2017 DEVE 93 Subvention (2.000 euros) à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires "Ciné-Jardins 2017" dans des jardins partagés du Nord-Est parisien.

2017 DEVE 108 Autorisation de création et de financement d'une extension du jardin partagé situé 2, rue Montcalm (18e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2017 DEVE 2-G Subventions (122.800 euros) et conventions avec 3 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 17e, 19e et 20e).

Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Antoinette GUHL, rapporteures.

2017 DAE 91 Subvention (190.000 euros) et conventions avec 18 organismes dans le cadre du soutien à la diffusion de la culture scientifique.

2017 DAE 218 Arc de l'Innovation - Cité internationale universitaire de Paris (14e) - Convention de mise à disposition de la CIUP d'un terrain dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2017 DU 24 Site "Dubois" (18e) - Convention de transfert de gestion au profit de l'Etat sur un terrain 58 à 66, boulevard Ney en vue de l'implantation du Campus Condorcet.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DJS 13 Subventions (32.080 euros) à 15 associations sportives locales (13e).

2017 DJS 15 Subventions (15.380 euros) à 11 associations sportives locales (15e).

2017 DJS 16 Subventions (18.300 euros) à 8 associations sportives locales (16e).

2017 DJS 18 Subventions (23.650 euros) à 15 associations sportives locales (18e).

2017 DJS 42 Plan Nager à Paris - Subventions (39.000 euros) et conventions avec 4 clubs sportifs aquatiques.

2017 DJS 60 Subventions (27.400 euros) et conventions avec 2 associations locales (10e).

2017 DJS 127 Subvention (100.000 euros) et convention avec le club des Français Volants au titre de l'année 2017.

2017 DJS 130 Subvention (80.000 euros) et convention avec le Sporting Club de Paris au titre de l'année 2017.

2017 DJS 168 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation des finales (H/F) du championnat de France Elite 2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2017 DJS 202 Attribution de la dénomination Lino Ventura et Loïe Fuller à deux des trois salles de sport du centre sportif Bréguet (11e).

M. Jean-François MARTINS, Mme Hélène BIDARD, Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2017 DJS 80 - DDCT Subventions (45.000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet "Politique de la Ville".

M. Jean-François MARTINS, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2017 DJS 188 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fédération Française Handisport au titre de l'organisation du Handisport Open de Paris 2017.

M. Jean-François MARTINS, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DJS 3-G Subvention (250.000 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et de La Courneuve (93).

M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DAE 142 Subvention (10.000 euros) à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols (94600).

2017 DAE 213 Subventions de fonctionnement (50.000 euros) et convention avec l'association Cap Digital Paris Région, en soutien à l'organisation du festival Futur en Seine (75010).

2017 DAE 214 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Plateau Urbain (10e).

2017 DU 52 ZAC Evangile (18e) - Régularisations foncières.

2017 DU 132 Cession du box n° 2 - lot de copropriété n° 37- 41 rue Falguière (15e).

2017 DU 149 Cession d'un ensemble immobilier 5 rue Pierre Bérégozovoy à Clichy-la-Garenne (92).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2017 DU 141 Acquisition d'une bande de terrain au 9/11 rue de Toul (12e).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2017 DVD 38 Parcs de stationnement Ampère et Villiers (17e) - Convention de concession avec la INDIGO INFRA pour leur exploitation et leur modernisation.

2017 DVD 52 Projet pilote d'implantation d'un entrepôt fluvial. Etude de faisabilité. Convention de partenariat avec le GIE HAROPA.

2017 DVD 57 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (121.602,00 euros).

2017 DVD 6-G Prolongement du RER E Eole à l'ouest. Convention de financement n° 3 pour la réalisation des travaux.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2017 DVD 58 Expérimentations relatives à l'accessibilité des traversées piétonnes. Avenant n° 1 à la convention avec le CEREMA.

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DFPE 34 Subvention (22.712 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2017 DFPE 42 Subvention (45.795 euros) et avenant n° 1 à l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale (20e).

2017 DFPE 43 Subvention (76.025 euros) et avenant n° 1 à l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale (20e).

2017 DFPE 54 Subventions (161.651 euros) et avenants avec l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 140 Subvention (76.134 euros) et avenant n° 1 à l'association Quel Univers Inventer ? (19e) pour la Crèche parentale (19e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2017 DPA 32 Crèche collective 19, rue Malte Brun (20e) - Marché de travaux - Indemnisation de la Ville de Paris.

Mme Nawel OUMER, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DPE 30 Approbation de deux contrats de cession de droits d'auteur avec les créateurs de la conception graphique et de la mise en page de deux rapports ayant trait au prix et à la qualité du service public.

M. Mao PENINO et Mme Célia BLAUDEL, Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

2017 DICOM 12 Conventions de partenariats "Les Heures Heureuses 2017".

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2017 DDCT 36 Subventions Fonds du Maire (20.400 euros) à 5 associations et la caisse des écoles du 4e arrondissement de Paris.

2017 DDCT 37 Subventions Fonds du Maire (13.867euros) à 5 associations et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) (9e).

2017 DJS 158 Subvention (15.000 euros) et convention avec Association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17e).

2017 DJS 171 Subventions (15.000 euros) à 4 associations de jeunesse (19e).

2017 DJS 172 Subvention (13.000 euros) à 2 associations de jeunesse (20e).

2017 DJS 185 Subvention (4.000 euros) à l'association Colombbus (10e).

2017 DAE 59 Bourse du Travail - 7 unions départementales syndicales - Subventions 2017 (2.436.500 euros) et soldes des subventions 2017 (1.218.250 euros) - Convention et avenant n° 7.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2017 DDCT 79 Subvention d'investissement (20.000 euros) à l'association Actions Jeunes au titre du Budget Participatif 2016, pour le projet "Equipons nous pour continuer à animer nos quartiers !".

2017 DJS 162 - DDCT Subvention (12.000 euros) et convention avec Paris Est Mouv' (11e).

2017 DJS 177 - DDCT Subventions (8.500 euros) à 3 associations de jeunesse (11e).

2017 DJS 180 - DDCT Subventions (23.500 euros) et une convention avec sept associations de jeunesse (19e).

2017 DJS 183 - DDCT Subventions (10.000 euros) à 4 associations de jeunesse (18e).

2017 DJS 184 - DDCT Subventions (6.000 euros) et 1 convention avec 3 associations de jeunesse (13e) dans le cadre de la Politique de la Ville.

2017 DJS 196 - DDCT Subvention (2.000 euros) à Les Jardins Numériques (14e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteuses.

2017 DJS 187 - DPSP - DDCT Subventions (13.500 euros) et convention avec l'association Esprit, Savoir, Sport et Equité - E.S.S.E (19e).

Mme Pauline VÉRON et M. Jean-François MARTINS, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2017 DJS 107 Subvention (10.000 euros) à l'association Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) (11e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2017 DFPE 166 Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19e - Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions dans les 9e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

2017 DASES 125-G Subventions (150.000 euros) et avenants à deux associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits des étrangers.

2017 DASES 145-G PPIE. Convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL).

2017 DASES 156-G Subventions (720.504 euros) et convention avec 7 associations pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2017 DASES 127-G Subventions (72.600 euros) et conventions avec 9 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Mme Dominique VERSINI et Mme Colombe BROSSEL, rapporteuses.

2017 DU 7-G Acquisition d'un immeuble de bureaux 18 rue d'Alsace au Mans (72) - Modalités complémentaires.

Mme Dominique VERSINI, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DAC 502 Subvention (3.000 euros) à l'association Mémoire et traditions des Juifs d'Algérie MORIAL (16e).

2017 DAC 515 Subvention (500 euros) à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris (15e).

2017 DAC 517 Subvention (500 euros) à l'association Aide aux anciens militaires et anciens combattants A.A.M.A.C. (15e).

2017 DAC 525 Subvention (1.000 euros) à l'association Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt (16e).

2017 DAC 526 Subvention (2.000 euros) à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18e arrondissement (18e).

2017 DAC 527 Subventions (1.950 euros) aux Comités d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre des 3e et 6e.

2017 DAC 528 Subvention (1.500 euros) à l'Association L'utile beauté des choses.

2017 DAC 529 Subvention (800 euros) à l'association Les Témoins de l'Histoire à la RATP.

2017 DAC 532 Subvention (10.000 euros) à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie.

2017 DAC 533 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Tatoo des Capitales (4e).

2017 DAC 534 Subvention (4.000 euros) à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.

2017 DAC 535 Subvention d'équipement (5.000 euros) et convention avec l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et ses Kommandos - Amicale de Mauthausen (5e).

2017 DAC 536 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles (20e).

2017 DAC 537 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre International de Recherche de l'Imagerie Politique CIRIP (5e).

2017 DU 134 Dénomination passerelle Marcelle Henry (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2017 DEVE 89 Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2017 DEVE 78 Communication sur la convention avec l'association "Les Amis des Jardins du Ruisseau" pour la mise à disposition d'un jardin partagé au jardin de la villa des Tulipes au 103 rue du Ruisseau (18e).

2017 DEVE 107 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Le Potager Pot-à-Joncs" pour la mise à disposition d'un jardin partagé dans le square Paul Didier 12, rue du colonel Manhès (17e).

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 30 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :

Mme Danièle PREMEL, MM. Yves POZZO di BORGO et Jean-Jacques GIANNESINI.

Excusée :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Absent-e-s :

Mme Rachida DATI et M. Claude GOASGUEN.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 56 à son ordre du jour (dont 12 au Conseil départemental) :

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur :

Présentation des tableaux de bords, des comptes administratifs et des budgets supplémentaires de la Ville et du Département par M. BARGETON.

DFA 50 : Convention d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit d'EUNETWORKS : Intervention de M. GLEIZES.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GREGOIRE, rapporteur :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Commerce, artisanat - Mme POLSKI, rapporteure :

Pas de questions sur le dossier inscrit à l'ordre du jour.

Emploi - Mme VERON, rapporteure :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Vœux et amendements :

9 amendements, 4 vœux rattachés et 18 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 10 heures 28.

Prochaine Commission le mardi 27 juin 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

Mme Nathalie FANFANT, MM. Pierre AIDENBAUM et Philippe DUCLOUX.

Excusée :

Mme Marielle de SARNEZ.

Absent-e-s :

Mme Yamina BENGUIGUI et M. Grégoire CHERTOK.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 81 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) :

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD a présenté les projets les plus significatifs inscrits à l'ordre du jour : le 2017 DAC 33 - Subventions (271.000 euros) à 39 associations au titre de l'aide à la diffusion et de l'aide à la résidence artistique et culturelle pour des projets de spectacle vivant à Paris, 2017 DAC 141 - Subvention (5.553.200 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre de Paris, 2017 DAC 210 - Subvention (240.500 euros) avenant et convention avec l'association Bétonsalon (13-15e), 2017 DAE 166 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

2017 DAC 25 Modifications des statuts de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

Interventions de Mme MÉHAL et M. GIRARD.

2017 DAC 213 Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e) :

Intervention de M. GIRARD - Réponse de M. JULLIARD.

2017 DAC 509 Subvention (2.138.805 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e) :

Intervention de M. GIRARD - Réponse de M. JULLIARD.

2017 DAC 710 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité Municipal d'animation culturelle du 1^e arrondissement (1 e) :

Intervention de M. GIRARD - Réponse de M. JULLIARD.

2017 DAC 301 Subventions (3.840.000 euros) avec convention et avenant avec l'association Paris-Ateliers :

Interventions de Mmes MÉES et MÉHAL - Réponse de M. Noël CORBIN, Directeur des Affaires Culturelles.

2017 DAC 795 Aide indirecte dans le cadre de la convention d'occupation pour le cirque Bormann Square Carlo Sarrabezolles 5, rue Lucien Bossoutrot (15e) :

Intervention de Mme MÉES - Réponse de M. JULLIARD qui rappelle que Mme KOMITÉS préside une mission sur ce sujet.

2017 DICOM 11 - Convention de Co-organisation de l'édition 2017 du Festival "Fnac Live" entre la Ville de Paris et la société Groupe Fnac-Darty :

Intervention de Mme MÉES - Réponse de M. JULLIARD.

2017 DAC 216 Subvention (170.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Bal (18e) :

Intervention de Mme MÉHAL.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER rapporte ses projets mettant en exergue le 2017 DAC 533 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association TATTOO DES CAPITALES :

Intervention de M. GIRARD.

Amendements et vœux :

2 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme VIEU-CHARIER a évoqué le vœu du groupe les Républicains relatif à l'hommage à l'Abbé Raynal.

Mme MÉES a présenté le vœu du groupe écologiste de Paris relatif à la sauvegarde de la "grosse bouteille" du 66, boulevard Richard Lenoir et à la mise en œuvre d'un urbanisme participatif des usages - Réponse de M. JULLIARD en séance.

Questions diverses :

Mme MÉHAL propose que la Commission puisse auditionner Mme Agnès EVREN, Vice-Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France en charge de l'éducation et de la culture.

Séance levée à 12 heures 41.

Prochaine Commission le lundi 26 juin 2017 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Julie BOILLOT, Colombe BROSEL, Virginie DASPET, Maud GATEL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINO, Dominique TIBERI et Patrick TRÉMÈGE.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Célia BLAUDEL, Carine PETIT et M. Didier LE RESTE.

Excusé :

M. Philippe GOUJON.

Absent-e-s :

Mmes Édith GALLOIS, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHLING.

Séance ouverte à 10 heures 36.

Présentation :

Nouveau marché de fourniture et d'entretien des Vélib' :

Présentation par Mme Véronique HACHÉ, Directrice générale du Syndicat "Autolib' et Vélib' Métropole".

Interventions de MM. DARGENT, JULIEN, DAGNAUD - Réponses apportées par Mme HACHÉ.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 70 à l'ordre du jour (dont 12 au Conseil départemental) :

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

2017 SG 24 Opération Petite Ceinture : bilan d'avancement, convention de superposition d'affectation avec la SNCF et groupement de commande avec la SNCF :

Intervention de Mme MOREL - Réponse de Mme KOMITÈS.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

2017 DEVE 105 - DFA - DPE - DVD Convention Ville - UE pour percevoir un financement européen "LIFE" en vue de l'expérimentation intra-muros de trois revêtements de chaussées aux propriétés phonique, thermique et mécanique accrues :

Intervention de M. DARGENT - Réponse de Mme Sandrine GOURLET, adjointe au Directeur de la Voirie et des Déplacements.

Vœux et amendements :

13 vœux non rattachés ont été déposés.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP relatif à la saturation de l'activité du Crématorium du cimetière du Père-Lachaise - Réponse de Mme KOMITÈS - Intervention de M. DAGNAUD.

Intervention de M. TIBERI au sujet du vœu du GEP relatif au respect et à la sûreté des espaces cyclables parisiens - Réponse de M. NAJDOVSKI - Intervention de M. DARGENT.

Séance levée à 11 heures 34.

Prochaine Commission le lundi 26 juin 2017 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Marie ATALLAH, Sylvie CEYRAC, Mercedes ZUNIGA et Karen TAÏEB ATTIAS.

Absent-e-s :

Mmes Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE et M. François HAAB.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 09.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 74 à son ordre du jour (dont 47 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Point de situation sur légalité femmes-hommes dans le quartier de La Chapelle : Interventions de Mmes BIDARD, BOUYGUES, BROSEL et de MM. HONORÉ et DEBRÉ.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSEL, rapporteure :

Mme BROSEL a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. Bernard JOMIER, rapporteur :

M. JOMIER a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes Dominique VERSINI et Nawel OUMER, rapporteures :

Mme OUMER a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

Mme VERSINI a présenté les dossiers de sa délégation.

DASES 248 G : Schéma parisien en direction des seniors 2017-2021 : Interventions Mme STOPPA-LYONNET et de MM. DEBRÉ et JOMIER.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

Vœux et amendements :

3 vœux ont été déposés.

Mme KONÉ a présenté un vœu rattaché au projet de délibération DASES 248 G relatif à la lutte contre la fracture numérique touchant les seniors à Paris.

Mme SOLANS a présenté un vœu relatif à l'accueil des jeunes réfugiés à Paris.

Séance levée à 11 heures 01.

Prochaine Commission le 26 juin 2017 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huang TAN et Alexandre VESPERINI.

Excusée :

Mme Frédérique CALANDRA.

Absentes :

Mmes Michèle ASSOULINE et Annick LEPETIT.

Séance ouverte à 14 heures 06.

Présentation :

Bilan du dispositif d'aide aux entreprises innovantes "Paris Innovation Amorçage" 2010/2016 :

Propos liminaire de M. MISSIKA.

Présentation par Mme Marie MONJAUZE, Chef du bureau de l'innovation - DAE.

Interventions de MM. CONTASSOT, TAN - Réponses apportées par Mme MONJAUZE et M. Marc-Alexandre BERNON, Chargé de mission financement des entreprises au bureau de l'innovation - DAE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 34 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

2017 DU 27 Opération "Debergue Rendez-Vous" (12e) - Autorisation de signer avec la R.A.T.P. les promesses de vente et les actes relatifs aux cessions et acquisitions :

Intervention de Mme MONTANDON - Réponse de M. MISSIKA.

Vœux et amendements :

4 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 14 heures 52.

Prochaine Commission le lundi 26 juin 2017 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Gysie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER et Nicolas NORDMAN.

Absent-e-s :

Mme Emmanuelle BECKER et M. Pascal CHERKI.

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 16 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Université, vie étudiante, recherche - Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure :

Pas de questions sur les 4 dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure :

Mme CORDEBARD a présenté les principaux projets de sa délégation et tout particulièrement le : 2017 DASCO 31 - Subvention (10 500 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) pour le fonctionnement du Service d'Aide Pédagogique à Domicile, 2017 DASCO 43 G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8.980 euros), subventions d'équipement (311 368 euros) et subventions pour travaux (181.493 euros), 2017 DASCO 77 - Subvention (100.000 euros) et convention annuelle avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 6e (15e), pour le fonctionnement d'un accueil de loisirs au 19, rue Louise Bourgeois à Paris (13e) accueillant à parité des enfants handicapés et valides, 2017 DASCO 78 - Subvention (100.000 euros) et convention annuelle avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e, pour le fonctionnement d'un accueil de loisirs au 118, Bd Mac Donald (19e) accueillant à parité des enfants handicapés et valides.

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Amendements et vœux :

1 vœu rattaché et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme BOUGERET a présenté le vœu du groupe les Républicains, rattaché au projet de délibération 2017 DASCO 10 - Avenant à la convention de désannexion entre le Département, la Ville de Paris et l'Université de Paris. Usage des locaux et remboursement des charges de l'école Boursault (17e). Avenants à deux conventions Ville/Université de Paris - Réponse de Mme CORDEBARD.

Mme SOLANS a présenté le vœu des groupes écologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif au devenir des locaux de l'école maternelle du 28-30, rue d'Aubervilliers 19e.

Intervention de M. NORDMAN.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu des groupes Socialiste et Apparentés et Communiste-Front de Gauche relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un assouplissement du dispositif d'inscription en centre de loisirs.

Séance levée à 15 heures 45.

Prochaine Commission le 26 juin 2017 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS et Hermano SANCHES RUIVO.

Excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

M. Jean-Didier BERTHAULT.

Excusé :

M. Sergio TINTI.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 40 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) :

Sports et tourisme - M. MARTINS, rapporteur :

2017 DJS 101 Centre sportif parisien de Puteaux (92) - Délégation de service public pour la gestion - Modalités de passation :

Intervention de M. AURIACOMBE.

2017 DJS 193 Fixation des tarifs d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation de courses sur route :

Intervention de M. AURIACOMBE - Réponse de M. MARTINS.

2017 DJS 218 Conventions de partenariat avec le GIP "Paris 2024" et le CNOSF liées à l'opération des 23 et 24 juin 2017 :

Intervention de M. AURIACOMBE - Réponse de M. MARTINS.

Vœux et amendements :

6 vœux non rattachés ont été déposés.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à l'équité de traitement des associations sportives en cas de fermeture d'équipements sportifs - Réponse de M. MARTINS.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif aux équipements du centre Valeyre (9e).

M. BOUTAULT a présenté le vœu du GEP relatif à l'avenir des activités sportives assurées par l'Office du Mouvement Sportif - Réponse de M. MARTINS - Intervention de M. AURIACOMBE.

Mme BLADIER-CHASSAIGNE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif au projet de réforme des maisons des associations.

Divers :

M. MARTINS a annoncé la tenue prochaine d'une réunion commune des 1^{ère} et 7^e Commissions sur le budget des JOP 2024.

M. SANCHES RUIVO a annoncé la conférence "Urban Europe - Quand la ville européenne de demain se construit" le 2 juin à l'Hôtel de Ville et en a distribué le programme.

Séance levée à 17 heures 45.

Prochaine Commission le lundi 26 juin 2017 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Mardi 6 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Edith GALLOIS, M. Thierry HODENT.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Annick LEPETIT, Mme Karen TAÏEB, M. Yann WEHRLING.

Mardi 6 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Edith GALLOIS, M. Thierry HODENT.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Annick LEPETIT, Mme Karen TAÏEB.

Absent :

M. Grégoire CHERTOK.

Mercredi 7 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M.

Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Edith GALLOIS, Mme Danièle GIAZZI, M. Thierry HODENT.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Annick LEPETIT, M. Yann WEHRLING.

Absente :

Mme Rachida DATI.

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2017) Dépenses
01000	Cabinet du Maire	19 900,09
02000	Secrétariat général	3 968 521,53
03000	Inspection générale	24 683,85
05000	Systèmes et technologies de l'information	974 668,20
06000	Information et communication	359 036,23
08000	Prévention et protection	576 611,68
09000	Affaires juridiques	268 366,29
10000	Ressources humaines	1 259 921,45
12000	Achats	4 482 797,94
13000	Immobilier, logistique et transports	45 568 022,09
14000	Usagers, citoyens et territoires	17 901 521,33
15000	Politique de la ville et de l'intégration	0,00
21000	Patrimoine et architecture	302 905 881,36
23000	Espaces verts et environnement	186 750 963,28
30000	Familles et petite enfance	227 861 480,60
34000	Action sociale, enfance et santé	4 052 132,94
40000	Affaires culturelles	263 190 122,31
50000	Finances (services financiers communs)	58 755 515,81
51000	Finances	0,00
55000	Attractivité et emploi	360 391 046,08
60000	Urbanisme	105 548 230,44
61000	Voirie et déplacements	750 753 949,83
64000	Propreté et eau	164 945 722,21
65000	Logement et habitat	12 089 797,46
80000	Affaires scolaires	326 983 268,58
88000	Jeunesse et sports	323 986 973,72
MISSIONS ORGANIQUES		3 163 619 135,30
90000	Dons et legs	1 053 524,97
90001	Etudes	15 158 958,17
90002	Grands projets de rénovation urbaine	76 053 079,75
90003	Action en faveur des personnes handicapées	36 635 868,13
90004	Opérations sous mandat	84 275 183,36
90005	Schéma directeur informatique	73 336 792,07
90006	Compte foncier	784 401 447,92
90007	Avances de trésorerie	36 932 500,00
90010	Subventions d'équipement	1 613 627 693,23
90011	Avances sur marchés	5 000 000,00
90012	Budget participatif parisien	66 575 490,48
90013	Budget participatif d'arrondissement	91 422 356,43
90014	Budget participatif des écoles	4 560 000,00
MISSIONS TRANSVERSALES		2 889 032 894,51
TOTAL GENERAL		6 052 652 029,81

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	24 594 238,00	1 079 894,06	2 263 400,00	2 263 400,00	27 937 532,06
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	333 336 417,00				333 336 417,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	327 011 138,00	3 139 624,10	2 458 200,00	2 458 200,00	332 608 962,10
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	667 354 286,00	26 809 686,46	-7 964 000,00	-7 964 000,00	686 199 372,46
	Total des dépenses d'équipement	1 352 296 079,00	31 029 204,62	-3 243 000,00	-3 243 000,00	1 380 082 383,62
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	35 213 910,00				35 213 910,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 916 936,00				5 916 936,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	235 827 054,00				235 827 054,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8A, RÉGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	4 000 000,00				4 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	91 962 300,00		24 715 000,00	24 715 000,00	116 677 300,00
020	DEPENSES IMPREVUES	2 850 000,00				2 850 000,00
	Total des dépenses financières	375 770 200,00		24 715 000,00	24 715 000,00	400 485 200,00
45..1	TOTAL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	24 223 346,00		-4 359 346,00	-4 359 346,00	19 864 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 752 289 625,00	31 029 204,62	17 112 654,00	17 112 654,00	1 800 431 483,62
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	342 527 330,00				342 527 330,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES (4)	157 250 000,00		15 300 000,00	15 300 000,00	172 550 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	499 777 330,00		15 300 000,00	15 300 000,00	515 077 330,00
	TOTAL	2 252 066 955,00	31 029 204,62	32 412 654,00	32 412 654,00	2 315 508 813,62
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)					96 757 076,71
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 412 265 890,33

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	45 924 100,00				45 924 100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 080 180 159,00				1 080 180 159,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 915 000,00				3 915 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	446 953,00				446 953,00
	Total des recettes d'équipement	1 130 466 212,00				1 130 466 212,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	135 460 825,00				135 460 825,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)			127 786 281,33	127 786 281,33	127 786 281,33
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	40 000,00				40 000,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8A, RÉGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 301 625,00		16 700 000,00	16 700 000,00	31 001 625,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	357 000 000,00		-109 316 932,97	-109 316 932,97	247 683 067,03
	Total des recettes financières	506 802 450,00		35 169 348,34	35 169 348,34	541 971 798,34
45..2	TOTAL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	19 383 346,00		15 000,00	15 000,00	19 398 346,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 656 652 008,00		35 184 348,34	35 184 348,34	1 691 836 356,34
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	139 464 947,00		79 714 586,97	79 714 586,97	219 179 533,97
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	299 700 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00	329 700 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES (4)	157 250 000,00		15 300 000,00	15 300 000,00	172 550 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	593 414 947,00		125 014 586,97	125 014 586,97	720 429 533,97
	TOTAL	2 252 066 955,00		160 198 935,33	160 198 935,33	2 412 265 890,33
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 412 265 890,33

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	205 352 203,97
---	----------------

1) Cf. Modalités de vote I.B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) À servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	757 047 485,33	276 686 989,00	5 919 000,00	138 933 443,00	96 278 135,00	63 186 901,00
	Dépenses réelles	262 149 220,00	194 686 989,00	5 919 000,00	135 933 443,00	94 662 789,00	62 486 901,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	2 850 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	35 153 910,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	318 279,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	197 509 000,00	54 000,00		1 550 847,00	8 673 207,00	
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000 000,00	8 446 400,00	26 000,00	2 288 000,00	1 475 000,00	3 361 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		34 371 600,00		40 529 000,00	19 722 846,00	1 374 892,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 070 824,00	17 299 250,00	1 125 000,00	7 122 344,00	6 661 900,00	3 355 149,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 752 793,00	132 756 439,00	2 968 000,00	83 223 252,00	47 561 836,00	50 517 860,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	4 000 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 000 000,00	84 300,00				3 878 000,00
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers		1 475 000,00	1 800 000,00	1 220 000,00	10 568 000,00	
	Dépenses d'ordre	371 927 330,00	82 000 000,00	0,00	3 000 000,00	400 000,00	700 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	342 527 330,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	29 400 000,00	82 000 000,00		3 000 000,00	-400 000,00	700 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses	122 970 935,33				1 215 346,00	
RECETTES							
	Total recettes d'investissement	1 625 593 599,30	82 270 000,00	340 000,00	4 140 000,00	15 582 824,00	4 536 000,00
	Recettes réelles	1 048 314 065,33	270 000,00	340 000,00	1 140 000,00	15 182 824,00	3 836 000,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	255 786 281,33				350 825,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		270 000,00			2 701 700,00	3 836 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	792 526 159,00					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					446 953,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 625,00					
45	Opérations pour compte de tiers			340 000,00	1 140 000,00	11 683 346,00	
	Recettes d'ordre	577 279 533,97	82 000 000,00	0,00	3 000 000,00	400 000,00	700 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	218 179 533,97					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	329 700 000,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	29 400 000,00	82 000 000,00		3 000 000,00	-400 000,00	700 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	868 546 113,97	-194 416 989,00	-5 579 000,00	-134 793 443,00	-80 695 311,00	-58 650 901,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
10 781 248,00	56 309 410,00	191 200 000,00	780 600 279,00	35 308 000,00	2 412 265 890,33	
10 781 248,00	53 309 410,00	191 200 000,00	722 950 279,00	35 308 000,00	1 769 402 279,00	
					0,00	010
					2 850 000,00	020
			60 000,00		35 213 910,00	10
			5 998 657,00		5 916 936,00	13
		40 000,00	28 000 000,00		235 827 054,00	16
					0,00	18
150 000,00	300 000,00		5 318 947,00	1 492 291,00	26 857 638,00	20
	8 381 065,00	188 150 000,00	30 117 210,00	10 689 804,00	333 336 417,00	204
2 316 818,00	1 840 000,00	10 000,00	280 359 053,00	309 000,00	329 469 338,00	21
					0,00	22
8 284 430,00	42 788 345,00	3 000 000,00	277 225 412,00	12 816 905,00	659 389 686,00	23
					4 000 000,00	26
			91 700 000,00	10 000 000,00	116 677 300,00	27
					0,00	
30 000,00			4 571 000,00		19 864 000,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	54 050 000,00	0,00	515 077 330,00	
					342 527 330,00	040
	3 000 000,00		54 050 000,00		172 550 000,00	041
			3 600 000,00		127 786 281,33	
RECETTES						
100 000,00	5 996 400,00	287 994 000,00	379 213 067,03	6 500 000,00	2 412 265 890,33	
100 000,00	2 996 400,00	287 994 000,00	325 163 067,03	6 500 000,00	1 691 836 356,36	
			247 683 067,03		247 683 067,03	024
			7 110 000,00		263 247 106,33	10
	2 996 400,00		36 120 000,00		45 924 100,00	13
		287 694 000,00			1 080 220 159,00	16
					0,00	18
					0,00	20
			3 915 000,00		3 915 000,00	204
					0,00	21
					0,00	22
					446 953,00	23
					0,00	26
		300 000,00	24 200 000,00	6 500 000,00	31 001 625,00	27
100 000,00			6 133 000,00		19 398 346,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	54 050 000,00	0,00	720 429 533,97	
					218 179 533,97	021
					329 700 000,00	040
	3 000 000,00		54 050 000,00		172 550 000,00	041
-10 681 248,00	-50 313 010,00	96 794 000,00	-401 387 211,97	-28 808 000,00	0,00	

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'Assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	497 302 639,00	21 349 256,76	8 278 549,00	8 278 549,00	727 130 534,76
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAS ASSIMILES	2 132 992 479,00				2 132 992 479,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	321 886 797,00		-23 222 227,94	-23 222 227,94	491 483 439,34
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 537 148 131,00	-14 071,21	24 137 332,29	24 137 332,29	1 567 213 512,08
656	FRAS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPEES D'USERS	3 400 130,00				3 400 130,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 492 732 206,00	21 533 428,55	4 432 519,63	4 432 519,63	4 918 686 764,21
69	CHARGES FINANCIERES	13 244 260,00				13 244 260,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 820 775,27	11 374,99	10 000 000,00	10 000 000,00	48 812 150,26
68	COMPLAISANCES AUX SERVICES ET PRESSIONS (4)					
012	DEPENSES IMPREVUES	1 700 000,00				1 700 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 072 947 841,27	21 534 823,57	14 432 519,63	14 432 519,63	5 108 915 194,47
043	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN TRESORERIE (5)	128 454 947,00		77 714 386,27	77 714 386,27	276 179 333,27
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN TRESORERIE (5)	2 097 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00	2 127 000 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ALIMENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	438 164 947,00		109 714 386,27	109 714 386,27	547 879 333,27
	TOTAL	5 511 112 788,27	21 534 823,57	124 147 116,90	124 147 116,90	5 656 794 728,44
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 656 794 728,44

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'Assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	7 832 000,00				7 832 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES OU DOMAINE ET VEHTES D'OBJETS	234 603 738,00				234 603 738,00
72	IMPOTS ET TAXES	1 917 483 817,00				1 917 483 817,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	412 713 456,00		-4 937 499,00	-4 937 499,00	407 775 957,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	461 109 656,00		-1 200 000,00	-1 200 000,00	459 909 656,00
	Total des recettes réelles de gestion courante	5 128 149 667,00		-6 137 499,00	-6 137 499,00	5 116 182 171,00
76	PRODUITS FINANCIERS	24 270 194,00				24 270 194,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 023 627,27		10 000 000,00	10 000 000,00	33 023 627,27
78	REVENUS SUR AVANCEMENTS ET PRESSIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 165 443 488,27		1 862 505,00	1 862 505,00	5 170 427 993,27
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN TRESORERIE (5)	242 327 330,00				242 327 330,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ALIMENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	342 327 330,00				342 327 330,00
	TOTAL	5 511 112 788,27		1 862 505,00	1 862 505,00	5 512 975 293,27
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 656 794 728,44

Pour information :

(1) S'agit d'un budget voté en déduction de ressources propres correspondants à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, versé à l'Agence de remboursement de capital de la dette et les nouveaux investissements.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	205 352 203,97
--	----------------

(1) Cf. Modalités de vote (6).

(2) La colonne REP doit être renseignée en l'absence de compte antécipé du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Les chiffres des nouvelles créations des lors de la délibération de l'Assemblée, hors REP.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des dépenses à budgétaires.

(5) DP03 + R01 + 0104 + RP04 + R042 + DP02 + 0104 + R010 + DP03 + RP04.

(6) Soit de l'excédent DP03 + RP04 + RP04 ou, plus de l'opération R02 + R04 + 0104.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

CHAP (1)	LIBELLE	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Secours et salubrité publique	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Totaux dépenses de fonctionnement	1 046 209 116,97	1 897 533 145,20	93 204 100,00	486 449 106,00	309 164 823,00	331 615 021,00
	Dépenses réelles	498 329 583,00	1 175 998 321,63	93 204 100,00	486 449 106,00	309 164 823,00	331 615 021,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 700 000,00	2 114 40 717,00	15 404 100,00	39 056 546,00	24 139 487,00	58 455 292,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		479 288 189,00	14 100 000,00	314 403 800,00	137 004 600,00	238 493 900,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	322 670 433,00	140 811 036,36				
022	DEPENSES IMPRÉVUES	1 150 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 001 000,00	349 414 733,00	3 500 000,00	131 089 300,00	136 010 638,00	13 780 263,00
666	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	3 441 130,00					
66	CHARGES FINANCIÈRES	117 010 000,00	20 000 000,00		1 334 860,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 338 000,00	22 343 477,17		664 600,00	174 980,00	640 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Dotations d'ordre	547 879 533,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	IMPRÉVU A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	218 179 323,27					
242	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	227 700 000,00					
249	OPÉRATIONS D'ORDRE AL INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - dépenses dépenses		21 534 823,57				
RECETTES							
	Totaux recettes de fonctionnement	3 606 170 638,17	211 398 124,27	1 507 130,00	15 602 640,00	15 103 893,00	110 356 692,00
	Recettes réelles	3 403 763 843,00	211 298 124,27	1 507 130,00	15 602 640,00	15 103 893,00	110 356 692,00
013	ATTENUATION DE CHARGES		77 62 000,00				
17	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		13 938 631,00	237 730,00	12 007 230,00	10 707 121,00	31 201 046,00
18	IMPÔTS ET TAXES	3 222 720 488,00	2 05 830,00		30 000,00		
14	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	156 233 140,00	60 116 110,00	227 200,00	1 308 000,00	300 000,00	51 237 211,00
19	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00	156 864 533,00	210 000,00	637 310,00	487 274,00	27 487 723,00
16	PRODUITS FINANCIERS	14 000 000,00	1 287 960,00				
17	PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 000,00	23 483 527,17		48 000,00	3 607 300,00	30 000,00
18	REPRIS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Recettes d'ordre	33 567 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
242	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 567 330,00					
249	OPÉRATIONS D'ORDRE AL INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - produits recettes	143 639 435,17					
	SOLDE	2 534 961 511,20	-864 235 020,93	-91 696 850,00	-470 846 466,00	-294 080 928,00	-221 258 329,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est donné en annexe de vote chapitre 4 des dépenses et chapitre 4 des recettes du budget principal.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

6	7	8	9	10	TOTAL	Chap (1)
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagements et services urbains, environnement	Action économique		
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
740 924 033,27	441 340 734,00	27 922 230,00	247 126 408,00	22 229 913,00	5 026 734 728,44	
740 924 033,27	441 340 734,00	27 922 230,00	247 126 408,00	22 229 913,00	5 026 734 728,44	
114 300,00	40 434 037,00	1 23 700,00	28 964 208,00	3 457 812,00	109 821 208,00	011
48 028 100,00	32 9 412 190,00	11 268 000,00	31 9 217 300,00	11 922 400,00	2 122 955 479,00	012
					492 482 425,24	014
					3 190 000,00	022
0 30 211 423,11	8 1 483 337,00	2 915 200,00	124 284 900,00	17 600 730,00	1 281 438 429,21	023
					2 441 100,00	026
					1 28 244 280,00	028
			2 620 000,00	19 000,00	45 000 778,21	029
					0,00	030
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 279 222,91	033
					218 178 822,97	033
					22 9 700 000,00	042
					0,00	043
					21 234 823,97	
RÉCÉTTES						
2 782 327,00	244 247 379,00	272 921 649,00	1 252 426 828,00	22 227 222,00	5 026 734 728,44	
2 782 327,00	244 247 379,00	272 921 649,00	1 252 426 828,00	22 227 222,00	5 026 734 728,44	
			10 000,00		7 222 000,00	010
	90 221 240,00	1 000 000,00	148 128 411,00	14 200 000,00	124 800 728,00	010
			712 274 209,00	214 400,00	2 911 428 812,00	010
2 244 227,00	122 928 122,00	1 142 200,00	2 817 434,00	22 000,00	407 780 781,00	014
218 000,00		77 668 000,00	127 227 234,00	2 228 012,00	463 429 628,00	015
		8 423 149,00	2 427 000,00		24 210 164,00	016
		7 9 000,00	473 000,00	0 800,00	22 029 827 21	017
					0,00	018
0,00	0,00	227 424 000,00	7 206 000,00	0,00	342 227 220,00	042
		227 424 000,00	7 206 000,00		342 227 220,00	042
					0,00	043
					142 329 423,17	
-737 161 200,27	-194 792 408 00	248 992 219 00	108 310 222 00	- 9 412 221 00	0,00	

Annexe n° 3 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'Exercice 2017.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2017) Dépenses
05000	Systèmes et technologies de l'information	0,00
10000	Ressources humaines	450 000,00
12000	Achats	356 706,81
13000	Immobilier, logistique et transports	420 000,00
21000	Patrimoine et architecture	2 247 913,36
30000	Familles et petite enfance	4 772 092,79
34000	Action sociale, enfance et santé	33 061 235,05
40000	Affaires culturelles	19 600 855,60
50000	Finances (services financiers communs)	581 673,19
55000	Attractivité et emploi	5 218 250,34
60000	Urbanisme	1 067 283,51
65000	Logement et habitat	
80000	Affaires scolaires	1 972 492,04
88000	Jeunesse et sports	115 346 264,83
Missions organiques		185 094 767,52
90000	Dons et legs	3 000 000,00
90001	Etudes	781 751,39
90002	Grands projets de renouvellement urbain	42 403 479,64
90003	Action en faveur des personnes handicapées	5 987 610,63
90004	Opérations sous mandat	999 091,67
90005	Schéma directeur informatique	3 323 557,35
90006	Compte foncier	8 126 866,93
90007	Avances de trésorerie	9 900 000,00
90010	Subventions d'équipement	924 964 247,95
90011	Avances sur marchés	-900 000,00
90012	Budget participatif parisien	5 745 848,00
90013	Budget participatif parisien	1 290 000,00
90014	Budget participatif parisien	1 900 000,00
Missions transversales		1 007 522 453,56
TOTAL GENERAL		1 192 617 221,08

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réallouer N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	1 690 000,00				1 690 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES)(8)	1 314 800,00				1 314 800,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	142 654 250,00		20 500 000,00	20 500 000,00	163 154 250,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	9 427 700,00	94 800,22			9 522 500,22
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	50 282 343,00	3 054 614,82	-8 000 000,00	-8 000 000,00	45 336 957,82
Total des dépenses d'équipement		205 369 093,00	3 149 415,04	12 500 000,00	12 500 000,00	221 018 508,04
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 121 798,00				2 121 798,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8A, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	400 000,00				400 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	250 000,00				250 000,00
020	Dépenses imprévues	800 000,00				800 000,00
Total des dépenses financières		3 571 798,00				3 571 798,00
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	3 181 860,00		1 188 847,00	1 188 847,00	4 370 707,00
Total des dépenses réelles d'investissement		212 122 751,00	3 149 415,04	13 688 847,00	13 688 847,00	228 961 013,04
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	87 100 000,00		1 010 000,00	1 010 000,00	88 110 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	4 500 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	6 400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		91 600 000,00		2 910 000,00	2 910 000,00	94 510 000,00
TOTAL		303 722 751,00	3 149 415,04	16 598 847,00	16 598 847,00	323 471 013,04
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						74 429 614,19
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						397 900 627,23

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	90 772 506,00				90 772 506,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		90 772 506,00				90 772 506,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	12 000 000,00				12 000 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT			77 579 029,23	77 579 029,23	77 579 029,23
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8A, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	208 612,00				208 612,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		12 208 612,00		77 579 029,23	77 579 029,23	89 787 641,23
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	3 181 860,00				3 181 860,00
Total des recettes réelles d'investissement		106 162 978,00		77 579 029,23	77 579 029,23	183 742 007,23
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	104 859 773,00		2 198 847,00	2 198 847,00	107 058 620,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	88 200 000,00		12 500 000,00	12 500 000,00	100 700 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	4 500 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	6 400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		197 559 773,00		16 598 847,00	16 598 847,00	214 158 620,00
TOTAL		303 722 751,00		94 177 876,23	94 177 876,23	397 900 627,23
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						397 900 627,23

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	119 648 620,00
---	----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique		
16 985 952,00			1 690 000,00		91 305 000,00	37 599 250,00	325 000,00	397 900 627,23	
15 985 952,00			1 690 000,00		91 305 000,00	37 599 250,00	325 000,00	303 390 627,23	
								93 971,00	455
								4 276 736,00	458
								74 429 614,19	001
								800 000,00	020
								2 121 798,00	102
									103
								400 000,00	266
								250 000,00	272
4 306 952,00			1 690 000,00		6 210 000,00			57 864 258,04	
50 000,00								1 264 800,00	203
								50 000,00	205
75 000,00								4 507 500,22	218
4 181 952,00			1 690 000,00		1 210 000,00			45 976 957,82	231
								1 050 000,00	232
								15 000,00	216
					5 000 000,00			5 000 000,00	211
11 679 000,00					85 095 000,00	37 599 250,00	325 000,00	163 154 250,00	
11 679 000,00					85 095 000,00	37 599 250,00	325 000,00	163 154 250,00	204
1 000 000,00								94 510 000,00	
								88 110 000,00	
								87 920 000,00	139
								190 000,00	280
1 000 000,00								6 400 000,00	
1 000 000,00								6 400 000,00	231
1 208 612,00					85 050 000,00			397 900 627,23	
208 612,00					85 000 000,00			183 742 007,23	
								5 772 506,00	133
								3 181 860,00	458
208 612,00								208 612,00	274
					85 000 000,00			85 000 000,00	131
								12 000 000,00	102
								77 579 029,23	106
1 000 000,00								214 158 620,00	
								107 058 620,00	
								107 058 620,00	021
								100 700 000,00	
								71 355 000,00	280
								29 345 000,00	281
1 000 000,00								6 400 000,00	
1 000 000,00								4 500 000,00	238
								1 900 000,00	203

Annexe n° 4 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	88 670 611,00	1 526 033,03	6 500,00	6 500,00	90 203 144,03
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	201 171 500,00				201 171 500,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 075 649 743,00		17 512 814,00	17 512 814,00	1 093 162 557,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	700 000,00				700 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	147 540 000,00	985 126,93			148 525 126,93
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	412 439 687,00	1 207 855,47			413 647 542,47
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 6586) (5)	1 199 537 197,00	2 730 814,99	5 004 279,00	5 004 279,00	1 207 272 290,99
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 200 000,00				1 200 000,00
Total des dépenses de gestion courante		3 126 908 738,00	6 449 860,42	22 523 593,00	22 523 593,00	3 155 882 191,42
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00				100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 384 000,00	2 655,00		1 000 000,00	4 386 655,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)					
022	Dépenses imprévues	2 050 000,00			-1 000 000,00	1 050 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 132 442 738,00	6 452 515,42	22 523 593,00	22 523 593,00	3 161 418 846,42
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	104 859 773,00		2 198 847,00	2 198 847,00	107 058 620,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	88 200 000,00		12 500 000,00	12 500 000,00	100 700 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		193 059 773,00		14 698 847,00	14 698 847,00	207 758 620,00
TOTAL		3 325 502 511,00	6 452 515,42	37 222 440,00	37 222 440,00	3 369 177 466,42
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						+
=						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 369 177 466,42

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	477 000,00				477 000,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
016	ALLOCATION PERSONNALISEE	21 213 357,00				21 213 357,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	262 315 009,00				262 315 009,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	735 014,00				735 014,00
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	1 143 706 000,00				1 143 706 000,00
731	Impôts directs	1 327 780 649,00				1 327 780 649,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	374 556 292,00		18 192 279,27	18 192 279,27	392 748 571,27
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	104 753 500,00				104 753 500,00
Total des recettes de gestion courante		3 235 536 821,00		18 192 279,27	18 192 279,27	3 253 729 100,27
76	PRODUITS FINANCIERS	720 000,00				720 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	1 448 500,00				1 448 500,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)	697 190,00				697 190,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 238 402 511,00		18 192 279,27	18 192 279,27	3 256 594 790,27
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	87 100 000,00		1 010 000,00	1 010 000,00	88 110 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		87 100 000,00		1 010 000,00	1 010 000,00	88 110 000,00
TOTAL		3 325 502 511,00		19 202 279,27	19 202 279,27	3 344 704 790,27
+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						24 472 676,13
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 369 177 466,42

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	119 648 620,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
--	----------------	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE			
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT							
Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL DEPENSES	1 305 874 177,00	61 981 982,02	2 549 750,00	113 471 420,00	13 295 887,00	55 694 665,00
	DEPENSES REELLES	1 098 115 557,00	61 981 982,02	2 549 750,00	113 471 420,00	13 295 887,00	55 694 665,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 488 197,00		93 200,00	97 500,00	3 096 659,00
611	Contrats de prestations de services		1 567 458,00			100 000,00	695 000,00
613	Locations		6 158 150,00		71 000,00	35 000,00	950 522,00
614	Charges locatives et de copropriété		1 232 200,00		10 500,00		26 500,00
615	Entretien et réparations		1 008 437,00		2 516 592,00	122 000,00	620 330,00
616	Primes d'assurances		481 167,00		215 000,00		900,00
617	Etudes et recherches	500 000,00	4 650,00		56 000,00		53 000,00
618	Divers		3 514 842,03			83 000,00	44 224,00
621	Personnel extérieur au service		3 718 600,00	100,00	3 226 300,00	100,00	346 100,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		196 728,00		37 000,00		3 910 548,00
623	Publicité, publications, relations publiques		15 000,00		57 000,00	15 000,00	29 240,00
625	Déplacements et missions		59 000,00		71 000,00		80 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		326 766,00				
628	Divers		1 091 008,00	629 650,00	50 000,00	1 000,00	528 250,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		281 700,00	58 600,00	1 125 100,00	106 600,00	600 600,00
6411	Personnel titulaire		3 251 000,00		33 773 700,00		22 448 100,00
6413	Personnel non titulaire		66 900,00		1 697 400,00		329 300,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		26 100,00		776 300,00		154 500,00
6416	Emplois aidés		5 890 400,00	1 753 300,00	4 564 900,00	3 192 500,00	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 301 000,00	98 200,00	15 330 600,00	178 600,00	9 033 600,00
647	Autres charges sociales		7 850 200,00				
648	Autres charges de personnel		132 100,00	9 900,00	363 100,00	18 100,00	208 900,00
651	Aides à la personne		30 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 554 000,00				
655	Contributions obligatoires		4 172 814,99		40 399 123,00		
657	Subventions		6 558 909,00		5 630 000,00	4 500 000,00	4 567 617,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 200 000,00		3 136 605,00		195 973,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		87 000,00				
678	Autres charges exceptionnelles		1 617 655,00				
624	Transports de biens et transports collectifs				84 000,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				7 000,00	8 800,00	24 840,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				180 000,00		
656	Participations					4 837 687,00	7 749 962,00
6412	Assistantes maternelles						
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00					
022	Dépenses imprévues	1 050 000,00					
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 800 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 600 000,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 093 162 557,00					
	DEPENSES D'ORDRE	207 758 620,00					
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	107 058 620,00					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	107 058 620,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 700 000,00					
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	100 700 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									A1
VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT									
5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
820 395 086,00	700 000,00	150 958 026,93	413 647 572,47	7 235 400,00	3 498 100,00	407 967 134,00	11 908 266,00	3 369 177 466,42	
820 395 086,00	700 000,00	150 958 026,93	413 647 572,47	7 235 400,00	3 498 100,00	407 967 134,00	11 908 266,00	3 161 418 846,42	
582 170,00			175 900,00		35 300,00			5 568 926,00	606
24 541 097,00			14 785 000,00			19 251 900,00	380 000,00	61 320 455,00	611
500 640,00			1 171 000,00					8 886 312,00	613
65 320,00			196 500,00		10 000,00			1 541 020,00	614
385 320,00			79 000,00		23 600,00			4 755 279,00	615
								697 067,00	616
56 272,00			50 000,00		150 000,00			869 922,00	617
299 130,00			2 077 787,00				2 700 000,00	8 718 983,03	618
276 200,00				100,00	100,00			7 567 600,00	621
1 627 963,00		1 525 126,93	20 000,00					7 317 365,93	622
306 336,00			122 000,00					544 576,00	623
1 524 000,00		11 000,00	20 000,00					1 765 000,00	625
210 238,00			148 000,00					685 004,00	626
3 071 500,00		400 000,00	705 000,00					6 476 408,00	628
931 000,00		43 400,00	91 200,00	62 700,00	69 000,00	19 300,00	19 100,00	3 408 300,00	633
16 145 600,00		1 695 600,00	3 564 800,00					80 878 800,00	6411
2 200,00		300,00	500,00					2 096 600,00	6413
4 800,00		500,00	1 100,00					963 300,00	6414
4 233 500,00				1 876 900,00	2 064 900,00	578 600,00	573 700,00	24 728 700,00	6416
15 149 500,00		664 700,00	1 396 900,00	105 100,00	115 500,00	32 400,00	32 100,00	44 438 200,00	645
								7 850 200,00	647
186 400,00		17 400,00	36 000,00	10 600,00	11 600,00	3 300,00	3 200,00	1 000 600,00	648
99 096 000,00		146 600 000,00	363 368 064,47				1 000 000,00	610 094 064,47	651
								7 554 000,00	653
20 781 600,00						384 587 134,00		449 940 671,99	655
15 054 500,00	700 000,00		3 151 700,00		988 000,00	2 098 500,00	6 297 166,00	49 546 392,00	657
20 000,00								4 552 578,00	658
								100 000,00	668
15 000,00						6 000,00		108 000,00	671
61 000,00						1 000 000,00		2 678 655,00	678
2 242 100,00								2 326 100,00	624
116 300,00			23 500,00		26 100,00			206 540,00	635
542 387 400,00								542 567 400,00	652
37 192 300,00			22 463 621,00	5 180 000,00	4 000,00	370 000,00	903 000,00	78 700 570,00	656
33 329 700,00								33 329 700,00	6412
						20 000,00		23 000,00	627
								1 050 000,00	022
								1 800 000,00	654
								1 600 000,00	673
								1 093 162 557,00	739
								207 758 620,00	
								107 058 620,00	
								107 058 620,00	023
								100 700 000,00	
								100 700 000,00	681

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT							
Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	TOTAL RECETTES	149 270 866,15	3 034 524 130,27	1 600 000,00	5 734 470,00	66 000,00	12 395 000,00
	RECETTES REELLES	61 160 866,15	3 034 524 130,27	1 600 000,00	5 734 470,00	66 000,00	12 395 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		112 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		365 000,00				
708	Autres produits		575 965,00			36 000,00	
731	Impositions directes		1 327 780 649,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		1 040 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		58 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	23 416 000,00	261 590 009,00				
736	Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services		7 290 000,00				
747	Participations	12 000 000,00	336 946 683,27		1 812 500,00	30 000,00	6 868 000,00
748	Compensations, attributions et autres participations		1 450 324,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		400 000,00	1 600 000,00			
778	Autres produits exceptionnels		13 500,00				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 000,00			1 000 000,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						5 355 000,00
758	Produits divers de gestion courante						172 000,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine						
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 472 676,15					
761	Produits de participations	129 000,00					
768	Autres produits financiers		291 000,00				
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	150 000,00					
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	697 190,00					
	RECETTES D'ORDRE	88 110 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 110 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	87 920 000,00					
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	190 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									A1
VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT									
5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménage- ment et environne- ment	Transports	Développement économique		
113 722 643,00		21 213 357,00	3 734 000,00		150 000,00	11 761 000,00	15 006 000,00	3 369 177 466,42	
113 722 643,00		21 213 357,00	3 734 000,00		150 000,00	11 761 000,00	15 006 000,00	3 281 067 466,42	
								112 000,00	6419
								365 000,00	645
3 049,00								615 014,00	708
								1 327 780 649,00	731
								1 040 000 000,00	732
								58 000 000,00	734
								285 006 009,00	735
								7 290 000,00	736
18 802 094,00		17 113 357,00	225 000,00		150 000,00	9 361 000,00	14 406 000,00	417 714 634,27	747
								4 372 294,00	748
261 500,00								2 261 500,00	752
								13 500,00	778
						280 000,00		1 285 000,00	771
89 725 000,00								95 080 000,00	751
2 620 000,00						2 120 000,00	500 000,00	5 412 000,00	758
11 000,00			9 000,00				100 000,00	120 000,00	703
2 000 000,00		4 100 000,00	3 500 000,00					9 600 000,00	753
300 000,00								300 000,00	764
								24 472 676,15	002
								129 000,00	761
								291 000,00	768
								150 000,00	773
								697 190,00	781
								88 110 000,00	
								88 110 000,00	
								87 920 000,00	777
								190 000,00	781

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com ^o de dépôt	Com ^o ODI	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o débts	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2017.			
1	1	1		GEP	GLEIZES, BELLARD	A	2017 DFA 53	relatif au soutien de la création de la chaire universitaire Bernard Maris.	BARGETON	Retiré	6-juin-17
1	1	2		GEP	SOUYRIS, BELLARD, GLEIZES, CONTASSOT, JULIEN, ATALLAH	A	2017 DFA 53	relatif au fonctionnement de trois traverses de bus.	BARGETON	Retiré	6-juin-17
1	1	3		RG-CI	BROS	A	2017 DFA 53	relatif à la création d'un "Label Pousette".	BARGETON	Retiré	6-juin-17
1	1	4		RG-CI	BROS	A	2017 DFA 53	relatif à l'équipement de tables à manger des établissements publics.	BARGETON	Retiré	6-juin-17
1	1	5		RG-CI	BROS	A	2017 DFA 53	relatif à la création d'un Office Foncier Solidaire.	BARGETON	Retiré	6-juin-17
1	1	6	140	GEP	BELLARD, SOUYRIS, GLEIZES, MEES, BOUTAULT	V	2017 DFA 53	relatif à la mobilisation de recettes supplémentaires.	BARGETON	Adopté (amendé)	6-juin-17
1	1	7		GEP	BRIDIER, BELLARD, SOUYRIS, BOUTAULT	A	2017 DFA 47	relatif au contrôle des meublés touristiques.	GREGOIRE, BARGETON	Retiré	6-juin-17
1	7bis	141		Exécutif		V	2017 DFA 47	En réponse au V7.	GREGOIRE, BARGETON	Adopté	6-juin-17
				Exécutif		LR 1 G	2017 DFA 19G	Lettre Rectificative au Budget supplémentaire 2017.	BARGETON	Adopté	6-juin-17
								Schéma pour les séniors parisiens 2017-2021			
4	4	8-G	9G	GEP	ATALLAH, KONE, BELLARD, SOUYRIS	V	2017 DASES 248-G	relatif à la fracture numérique touchant les seniors.	VERSINI	Adopté	7-juin-17
1	7	9		PCF-FG	BONNET-OULALDI, TINTI	A	2017 DJS 193	relatif à la redevance liée aux dossards.	MARTINS	Adopté	6-juin-17
	7	65		Exécutif		A	2017 DJS 193	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	6-juin-17

Séance des 6 et 7 juin 2017

Com ^o de dépôt	Com ^o ODI	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o débts	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	7	10		GEP	BELLARD, MOREL	VNR		relatif aux activités sportives de l'Office du Mouvement Sportif (11e).	MARTINS	Retiré	6-juin-17
	7	10bis	142	Exécutif		VNR		En réponse au V10.	MARTINS	Adopté	6-juin-17
7	7	11		LR	KUSTER, KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUD, LECOQ, BURKLI, GOUJON, BOULARD	VNR		relatif au créneau horaires des associations sportives.	MARTINS	Rejeté	6-juin-17
7	7	12		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux équipements du centre Valeyre (9e).	MARTINS	Rejeté	6-juin-17
1	7	13	143	GEP	SOUYRIS, GLEIZES, MEES, MOREL, SOLANS	VNR		relatif à la gestion et l'attribution des subventions aux associations.	VERON	Adopté	6-juin-17
7	7	14		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à la réforme des maisons des associations.	VERON	Rejeté	6-juin-17
1	7	15	144	PCF-FG, GEP, SOCA	GAILLANNE, TINTI, BONNET-OULALDI, KONE, SOLANS, DAGNAUD, NORDMAN	VNR		relatif aux missions de l'EPJ Flandre (19e).	VERON	Adopté (amendé)	6-juin-17
7	7	16		LR	BERTHOUD	VNR		relatif au local associatif 12, rue Mirbel (5e).	VERON	Rejeté	6-juin-17
	7	63	145	Exécutif		VNR		relatif à la mise en oeuvre de l'Accord de Paris pour lutter contre le dérèglement climatique.	KLUGMAN	Adopté	7-juin-17
1	1	17		GEP, PCF-FG	GLEIZES, BELLARD, SOUYRIS, PRIMET, BONNET-OULALDI, MAQUOI, DASPET	VNR		relatif à la "Maison de l'Air".	BARGETON	Rejeté	6-juin-17
1	1	18		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la "Maison de l'Air".	BARGETON	Rejeté	6-juin-17
	1	18bis	146	Exécutif		VNR		En réponse aux V17 et V18.	BARGETON	Adopté	6-juin-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	19		PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OULALDI	VNR		relatif aux agents de surveillance de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	6-juin-17
1	1	20	147	GEP	BELLIARD, MOREL, SOUYRIS, KONE, ATALLAH	VNR		relatif à l'équipement des écoles publiques (11e).	GUHL	Adopté	6-juin-17
1	1	21		GEP	GLEIZES, BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, MOREL, GUHL	VNR		relatif au 94 avenue Gambetta (20e).	POLSKI	Rejeté	6-juin-17
1	1	22		PCF-FG	PRIMET, BONNET-OULALDI	VNR		relatif au 94 avenue Gambetta (20e).	POLSKI	Rejeté	6-juin-17
5	1	23		NI	SIMONNET	VNR		relatif au site de l'ancien rectorat avenue Gambetta (20e).	POLSKI	Rejeté	6-juin-17
1	1	24			DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à une Charte des Brocantes et des Vide-Greniers.	POLSKI	Rejeté	6-juin-17
	1	24bis	148	Exécutif		VNR		En réponse au V24.	POLSKI	Adopté	6-juin-17
1	1	25		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux emplois des magasins Tati.	VERON	Retiré	6-juin-17
	1	25bis	149	Exécutif		VNR		En réponse au V25.	VERON	Adopté	6-juin-17
1	1, 4	26		Exécutif		A	2017 DAE 211	Amendement technique.	VERON, GUHL, VERSINI	Adopté	6-juin-17
3	2	27			DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif aux dîners de rue.	HOCQUARD	Rejeté	6-juin-17
	2	62		Exécutif		A	2017 DICOM 13	Amendement technique.	VIEU-CHARIER	Adopté	6-juin-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	2	28	150		GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, BELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à la mémoire de l'Abbé Raynal.	VIEU-CHARIER	Adopté	6-juin-17
3	3	29		LR	HONORE, BOURNAZEL, NAHMIAS	VNR		relatif à la tranquillité publique rue Belliard dans le 18e.	BROSSEL	Rejeté	6-juin-17
3	3	30	151	LR	HONORE, BOURNAZEL, NAHMIAS	VNR		relatif à un comité de suivi du quartier de la Porte Montmartre.	BROSSEL	Adopté	6-juin-17
1	3	31	152	UDI - MOIEM	POZZO DI BORGO	VNR		relatif à la plateforme de réception des appels 112-17-18.	BROSSEL	Adopté	6-juin-17
3	3	32			DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à l'élargissement au périmètre d'intervention de l'Unité de sécurisation Tour Eiffel Trocadéro.	BROSSEL	Rejeté	6-juin-17
3	3	33	153	GEP	JULIEN, SOUYRIS, BELLIARD, MOREL, KONE	VNR		relatif à la construction d'un second crématorium.	KOMITES	Adopté	6-juin-17
2	3	34	154	GEP	MOREL, BELLIARD	VNR		relatif à la "Grosse bouteille" (11e).	KOMITES	Adopté (amendé)	6-juin-17
3	3	35		LR	HAREL	VNR		relatif à l'accès au square Saint-Gilles Grand Veneur Pauline Rolland (3e).	KOMITES	Rejeté	6-juin-17
3	3	36			DATI, DAUVERGNE, POZZO DI BORGO	VNR		relatif à l'implantation d'un capteur de bruit sur le Champ de Mars.	KOMITES	Rejeté	6-juin-17
3	3	37	155	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la restructuration du réseau de bus parisien.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-juin-17

Com ^o de dépt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes au Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	38	156	GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif à la sécurité des espaces cyclables.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-juin-17
1	3	39	157	PCF-FG	LE RESTE, AQUA, BONNET- OULALDI	VNR		relatif aux salariés de Cyclocity.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-juin-17
3	3	40		LR	KUSTER, BOULARD, DUBUS	VNR		relatif à une bretelle d'accès au boulevard périphérique Porte de Clichy.	NAJDOVSKI	Rejeté	6-juin-17
1	3	41		LR	KUSTER, KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET, BERTHOULT, LECOQ, BURKLL, GOUJON, BOULARD	VNR		relatif à l'indemnisation des commerçants lors de travaux de concessionnaires.	NAJDOVSKI	Rejeté	6-juin-17
3	3, 3	42	158	SOCA, GEP, PCF-FG	CALANDRA, GLEIZES, PRIMET, BONNET- OULALDI	V	2017 SG 24	relatif à la passerelle de la rue de la Mare (20e).	KOMITES	Adopté (amendé)	6-juin-17
	3,5	67		Exécutif		A	2017 SG 24	Petite Ceinture	KOMITES, MISSIKA	Adopté	6-juin-17
1	4	43		PCF-FG	BONNET- OULALDI, PREMEL, BEGUE	VNR		relatif au harcèlement de rue.	BIDARD	Retiré	7-juin-17
1	4	44		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à la lutte contre le harcèlement de rue.	BIDARD	Retiré	7-juin-17
1	4	45		UDI- MODEM, LR	MEHAL, BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif aux incivilités dans le quartier la Chapelle et Pajol (18e).	BIDARD	Rejeté	7-juin-17
	4	45bis	159	Exécutif		VNR		En réponse aux V43, V44 et V45.	BIDARD	Adopté	7-juin-17
1	4	46		Exécutif		A	2017 DDCT 22	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	7-juin-17
3	4	47		LR	HAREL	VNR		relatif à l'utilisation de produits d'entretien toxiques.	JOMIER	Retiré	7-juin-17

Com ^o de dépt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes au Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	4	47bis	160	Exécutif		VNR		En réponse au V47.	JOMIER	Adopté	7-juin-17
4	4	48	161	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à la bibliothèque de la place de la Nation (11e).	VERSINI	Adopté (amendé)	7-juin-17
4	4	49	162	GEP	SOLANS, RONE, SOUYRIS, BELLIARD, GLEIZES, ATALLAH	VNR		relatif à l'accueil des jeunes réfugiés.	VERSINI	Adopté (amendé)	7-juin-17
	4	66	163	Exécutif		VNR		Relatif à l'avenue du site de Coye la Forêt.	VERSINI	Adopté	7-juin-17
1	5	50	164	GEP	BOUTAULT, BRIDIER, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif à l'application de la loi DALO.	BROSSAT	Adopté (amendé)	6-juin-17
5	5	51		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prise en compte de la loi "DALO".	BROSSAT	Retiré (non présent)	6-juin-17
1	5	52		LR	GOUJON, LAMOUR, COURTOIS, BUFFETEAU	VNR		relatif aux ensembles immobiliers sociaux Paris Habitat de la Porte Brancion (15e).	BROSSAT	Rejeté	6-juin-17
	5	52bis	165	Exécutif		VNR		En réponse au V52.	BROSSAT	Adopté	6-juin-17
5	5	53			J'HAUTESERRE	VNR		relatif à la réalisation de logements PLS dans le 8e.	BROSSAT	Retiré (non présent)	7-juin-17
1	5	54	166	PCF-FG	BONNET- OULALDI	V	2017 DU 27	relatif à la concertation.	MISSIKA	Adopté (amendé oralement)	7-juin-17
5	5	55		GEP	BOUTAULT, BRIDIER, MOREL, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, GLEIZES	VNR		relatif au projet EuropaCity.	MISSIKA	Rejeté	7-juin-17

Com ⁿ de dépt	Com ⁿ ODJ	N ^o	N ^o ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vur, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	5	56		PCF-FG	AQUA, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à la fermeture des agences clientèles d'EDF (13c).	MISSIKA	Rejeté	7-juin-17
3	5	57		LR	SAINT-ETIENNE	VNR		relatif au stade de Ménilmontant (11e).	MISSIKA	Rejeté	7-juin-17
	5	64	167	Exécutif		VNR		relative à la mise en œuvre de l'Appel à Projets Innovants "Réinventer Paris 2 - Les dessous de Paris"	MISSIKA	Adopté (amendé)	7-juin-17
6	6	58	168	LR	KUSTER, BOUGERET	V	2017 DASCO 10	relatif à l'ouverture d'une classe de petite section.	CORDEBARD	Adopté (amendé)	7-juin-17
6	6	59	169	SOCA, PCF- FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry (12e).	CORDEBARD	Adopté	7-juin-17
6	6	60	170	GEP, PCF-FG, SOCA	SOLANS, KONE, GAILLANNE, TINTI, DAGNAUD, NORDMAN	VNR		relatif aux locaux de l'école maternelle du 28-30, rue d'Aubervilliers (19e).	CORDEBARD	Adopté (amendé)	7-juin-17
6	6	61		NI	SIMONNET	VNR		relatif au dispositif d'inscription en centre de loisirs.	CORDEBARD	Rejeté	7-juin-17

Tableau des votes des groupes politiques.

Cm ⁿ de député	Cm ⁿ DdJ	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N° Adm	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ		
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
								Budget supplémentaire d'amélioration et de fonctionnement de la VAE pour l'exercice 2017.																		
							2017 DFA 59		BARGETON	Adopté	6-juin-17										X		X			
							2017 DFA 40		BARGETON	Adopté	6-juin-17										X		X			
							2017 DFA 12G		BARGETON	Adopté	6-juin-17										X		X			
							2017 DFA 13G		BARGETON	Adopté	6-juin-17										X		X			
							2017 DFA 57		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DFA 56		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DIL7 7-DFA		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DIL7 8-DFA		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DPE 6-DFA		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DPE 7-DFA		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DPE 4-DFA		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DPE 5-DFA		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DEVE 67-DFA		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DEVE 69-DFA		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 FP 3x		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 FP 37		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DASES 15G-25G		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DRH 49	RAPPORT - PAS DE VOTE	BARGETON		6-juin-17															
1	1	1		GEP	GLEIZES, BELLARD	A	2017 DFA 53	réf. au soutien de la création de la finance universitarie Renauld Mies.	BARGETON	Retiré	6-juin-17															
1	1	2		GEP	SOUYRIS, BELLARD, GLEIZES, CONFASSOT, JULIEN, ATALLAH	A	2017 DFA 53	réf. au fonctionnement de trois lycées de bus.	BARGETON	Retiré	6-juin-17															
1	1	3		RG-CI	BROS	A	2017 DFA 53	réf. à la création d'un "Label Poussette".	BARGETON	Retiré	6-juin-17															
1	1	4		RG-CI	BROS	A	2017 DFA 53	réf. à l'engagement de tables à long terme des établissements publics.	BARGETON	Retiré	6-juin-17															
1	1	5		RG-CI	BROS	A	2017 DFA 53	réf. à la création d'un Office Français Solidarité.	BARGETON	Retiré	6-juin-17															
1	1	6	140	GEP	BELLARD, SOUYRIS, GLEIZES, MIES, BOUTAULT	V	2017 DFA 53	réf. à la mobilisation de recettes supplémentaires.	BARGETON	Adopté (ensemble)	6-juin-17														X	
							2017 DFA 53-1		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DFA 53-2		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DFA 54		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DFA 19G 1 et 2		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
				Exécutif		LR 1 G	2017 DFA 19G	Lettre Rectificative au Budget supplémentaire 2017.	BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		
							2017 DFA 20 G		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X		

Cm ⁿ de député	Cm ⁿ DdJ	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N° Adm	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
							2017 DFA 58		BARGETON	Adopté	6-juin-17														
1	1	7		GEP	BRIDIER, BELLARD, SOUYRIS, BOUTAULT	A	2017 DFA 47-DRH	réf. au conseil des académies lycéennes.	GREGOIRE, BARGETON	Retiré	6-juin-17											X		X	
1	7bis	141		Exécutif		V	2017 DFA 47-DRH	En réponse à DAT.	GREGOIRE, BARGETON	Adopté	6-juin-17														X
							2017 DFA 47-DRH		GREGOIRE, BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X	
							2017 DFA 14 G		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X	
							2017 DIL7 10		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X	
							2017 DPE 8		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X	
							2017 DPE 9		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X	
							2017 DEVE 68		BARGETON	Adopté	6-juin-17											X		X	
								Schéma pour les séjours sportifs 2017-2021																	
4	4,7	8-G	9G	GEP	ATALLAH, KONIE, BELLARD, SOUYRIS	V	2017 DASES 248-G	réf. à la fracture numérique bouillant les années.	VERSSINI	Adopté	6-juin-17														
							2017 DASES 248-G	COMMUNICATION - PAS DE VOTE	VERSSINI		6-juin-17														
							2017 DASES 133 G		VERSSINI	Adopté	6-juin-17														X
							2017 DASES 228 G		VERSSINI	Adopté	6-juin-17														X
							2017 DASES 229 G		VERSSINI	Adopté	6-juin-17														X
							2017 DASES 240 G		VERSSINI	Adopté	6-juin-17														X
							2017 DASES 241 G		VERSSINI	Adopté	6-juin-17														X
							2017 DASES 210 G		VERSSINI	Adopté	6-juin-17														X
							2017 DHS 175		VERSSINI	Adopté	6-juin-17														X
							2017 DHS 101		MARTINS	Adopté	6-juin-17				X										
1	7	9		PCF-FG	BONNET-GULLAUD, TINTI	A	2017 DHS 193	réf. à la relecture liée aux dossiers.	MARTINS	Adopté	6-juin-17			X							X		X		
							2017 DHS 193	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	6-juin-17				X									X	
7	7	10		GEP	BELLARD, MIDREL	VNR		réf. aux activités sportives de l'Office du Mouvement Sportif (O.M.S.)	MARTINS	Retiré	6-juin-17														
7	7	10bis	142	Exécutif		VNR		En réponse au V16.	MARTINS	Adopté	6-juin-17														
7	7	11		LR	ALSTER, KOCIBUSKO, NORZET, LEGARET, BERTHOUFFE, LECOQ, BURKILL, GOUON, BOULARD	VNR		réf. au soutien financier des associations sportives.	MARTINS	Retiré	6-juin-17	X		X		X		X							
7	7	12		LR	BURKILL, de FROMENT, BLOCH	VNR		réf. aux dépenses de centre Valéry (Pc).	MARTINS	Retiré	6-juin-17	X		X		X		X							
							2017 DGRH 24		SANCHEZ-BIHVO	Adopté	6-juin-17														
							2017 DHS 185		VERGON	Adopté	6-juin-17														

Cant. de départ	Cant. OUI	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Etat	A. V. Vot. LR	N° d'Ordre	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche		Écologie de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ		
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
		7	13	143	GEF			référé à la gestion et à l'attribution des subventions aux associations.	VERON	Adopté	6-juin-17															
		7	14		LR			référé à la révision des statuts des associations.	VERON	Rejeté	6-juin-17	X	X	X	X											
		7	15	144	PCF-FG, GEF, SOCA			référé aux besoins de l'EPF Flandre (P5)	VERON	Adopté (amendé)	6-juin-17													X		
		7	16		LR			référé au local associatif 12, rue Mabel (5c)	VERON	Rejeté	6-juin-17	X	X	X	X											
	7,1						2017 D25 218		MARTINS	Adopté	6-juin-17														X	
	7,2						2017 D26C 609		KLUIGMAN	Adopté	6-juin-17															
		7	63	145	Exécutif			référé à la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour limiter comme le développement climatique...	KLUIGMAN	Adopté	7-juin-17															X
							2017 DFA 43		BARGETON	Adopté	7-juin-17															
		1	17		GEF, PCF-FG			référé à la "Maison de l'Air".	BARGETON	Rejeté	6-juin-17						X		X					X		
		1	18		NI			référé à la "Maison de l'Air".	BARGETON	Rejeté	6-juin-17			X					X				X			
		1	18bis	146	Exécutif			En réponse aux V17 et V18.	BARGETON	Adopté	6-juin-17															X
		1	19		PCF-FG			référé aux agents de surveillance de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	6-juin-17		X				X			X			X			
		1	20	147	GEF			référé à l'équipement des écoles publiques (11c)	GUHL	Adopté	6-juin-17															
		1	21		GEF			référé au 94 avenue Gambetta (20c)	POLSKI	Rejeté	6-juin-17						X								X	
		1	22		PCF-FG			référé au 94 avenue Gambetta (20c)	POLSKI	Rejeté	6-juin-17						X		X	X						
		5	23		NI			référé au site de l'ancien lycée avec avenue Gambetta (20c)	POLSKI	Rejeté	6-juin-17						X		X	X						
		1	24					référé à une Chartre des Délégués et des Vies-Greniers.	POLSKI	Rejeté	6-juin-17		X				X									
		1	24bis	148	Exécutif			En réponse au V24.	POLSKI	Adopté	6-juin-17								X				X			

Cant. de départ	Cant. OUI	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Etat	A. V. Vot. LR	N° d'Ordre	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche		Écologie de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ		
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
		1	25		NI			référé aux emplois des magasins Tam.	VERON	Retiré	6-juin-17															
		1	25bis	149	Exécutif			En réponse au V25.	VERON	Adopté	6-juin-17															
		1	1,4	26		A	2017 DAE 211	Aménagement technique.	VERON, GUHL, VERON	Adopté	6-juin-17															
			1,4				2017 DAE 211		VERON, GUHL, VERON	Adopté	6-juin-17															
		3	2	27				référé aux déchets de rue.	HOCQUARD	Rejeté	6-juin-17	X	X	X	X											
			2				2017 DAC 216		JULLIARD	Adopté	6-juin-17															X
			2				2017 DAC 301		JULLIARD	Adopté	6-juin-17				X											
			2				2017 DAC 395		JULLIARD	Adopté	6-juin-17															
			2	62				Aménagement technique.	VIEU-CHARBIE	Adopté	6-juin-17															
			2				2017 DICOM 13		VIEU-CHARBIE	Adopté	6-juin-17															
		2	2	28				référé à la maquette de l'Abbaye Ripault.	VIEU-CHARBIE	Adopté	6-juin-17															
			2,3				2017 DAC 384		JULLIARD	Adopté	6-juin-17															
			3				2017 DEVE 97		JULLIARD	Adopté	6-juin-17															
			3				2017 DIOCT 56		JULLIARD	Adopté	6-juin-17															
			3				2017 DDFSP 7		JULLIARD	Adopté	6-juin-17															
		3	29		LR			référé à la tranquillité publique rue Belliard dans le 18e.	BROSSEL	Rejeté	6-juin-17	X	X	X	X											
		3	30	151	LR			référé à un comité de suivi du quartier de la Porte Obstinatoire.	BROSSEL	Adopté	6-juin-17															
		1	31	152	UDI - MODEM			référé à la planification de réajustement des appels 112-17-18.	BROSSEL	Adopté	6-juin-17															
		3	32					référé à l'élaboration ou paramétrage d'interventions de l'Unité de surveillance des Bâtiments Travaux (UBT) Travaux.	BROSSEL	Rejeté	6-juin-17	X	X	X	X											
		3	33	153	GEF			référé à la construction d'un nouvel établissement.	KOMITES	Adopté	6-juin-17															
		2	34	154	GEF			référé à la "Grosse bouteille" (11c).	KOMITES	Adopté (amendé)	6-juin-17															
		3	35		LR			référé à l'accès au square Saint Gilles Grand Vanier Poulas Rolland (1c).	KOMITES	Rejeté	6-juin-17	X	X	X	X											
		3	36					référé à l'implantation d'un espace de jeux sur le Champ de Mars.	KOMITES	Rejeté	6-juin-17	X	X	X	X											

Com. de départ	Com. OUI	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Var. LR	N° 6066	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Commission Front de Gauche		Ecolabte de Paris		Baillat de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
		3	37	155	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OUALALDI	VNR	relatif à la reconnaissance de revenu de base parisien	NAIDOVSKI	Adopté (moyens)	6-juin-17														
		3	38	156	GEF	BOUTAULT, SOUYRIS, BELLARD	VNR	relatif à la sécurisation des espaces cyclables	NAIDOVSKI	Adopté (moyens)	6-juin-17														
		1	39	157	PCF-FG	LE RESTE, AQQA, BONNET-OUALALDI	VNR	relatif aux salariés de Cyclocity	NAIDOVSKI	Adopté (moyens)	6-juin-17													X	
		3	40		LR	KUSTER, BOULARD, DAUBUS	VNR	relatif à une brulure d'excès au boulevard périphérique l'inc de Chloby	NAIDOVSKI	Rejeté	6-juin-17	X		X		X		X							
		1	41		LR	KUSTER, KOSCIUSKO-MORZET, LEGARET, BERTHOUD, LECQO, BURKILL, GOUJON, BOULARD	VNR	relatif à l'indemnisation des communaux des biens de travaux de concessionnaires	NAIDOVSKI	Rejeté	6-juin-17	X		X		X		X							
		3	42	158	SOCA, GEP, PCF-FG	CALANDRA, GLEIZES, PRINET, BONNET-OUALALDI	V	2017 SG 24	relatif à la pose de la barre de la place (21e)	KOAHITES	Adopté (moyens)	6-juin-17													
			43		Exécutif		A	2017 SG 24	Petit Coeur	KOAHITES, MISSIKA	Adopté	6-juin-17												X	
			44					2017 SG 24		KOAHITES, MISSIKA	Adopté	6-juin-17		X										X	
			45					2017 DEVE 105		NAIDOVSKI	Adopté	6-juin-17													
			46					2017 DEVE 96		KOAHITES, BROUSSEL	Adopté	6-juin-17		X											
			47					2017 DICT 20		BIBARD	Adopté	6-juin-17													
		1	43		PCF-FG	BONNET-OUALALDI, FREMEL, BEGUE	VNR	relatif au harcèlement de rue	BIBARD	Retenue	7-juin-17														
		1	44		EG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR	relatif à la lutte contre le harcèlement de rue	BIBARD	Retenue	7-juin-17														
		1	45		UDI - MODEM, LR	MEHAL, BOURNAZEL, HONOREE	VNR	relatif aux inscriptions dans le quartier la Chapelle et Paris (19e)	BIBARD	Rejeté	7-juin-17	X		X				X							
		4	45bis	159	Exécutif		VNR	En réponse au V43, V44 et V45.	BIBARD	Adopté	7-juin-17														
		1	46		Exécutif		A	2017 DICT 22	Aménagement cyclable	BROUSSEL	Adopté	7-juin-17													
			47					2017 DICT 22		BROUSSEL	Adopté	7-juin-17													
			48					2017 DASES 99G		BROUSSEL	Adopté	7-juin-17													
			49					2017 DFFE 3 G		JOHNER	Adopté	7-juin-17													
		3	47		LR	ILAGEL	VNR	relatif à l'anticipation de projets d'extension d'espaces	JOHNER	Retenue	7-juin-17														
		4	47bis	160	Exécutif		VNR	En réponse au V47	JOHNER	Adopté	7-juin-17														X
			50					2017 DASES 223 G		VERSI	Adopté	7-juin-17													

Com. de départ	Com. OUI	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Var. LR	N° 6066	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Commission Front de Gauche		Ecolabte de Paris		Baillat de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE		
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
		4	48	161	SOCA	VAUGLIN	VNR	relatif à la habillage de la place de la Nation (11e)	VERSI	Adopté (moyens)	7-juin-17														X	
		4	49	162	GEF	SOLANS, KONE, SOUYRIS, BELLARD, GLEIZES, ATALLAH	VNR	relatif à l'accueil des jeunes et âgés	VERSI	Adopté (moyens)	7-juin-17														X	
		4	66	163	Exécutif		VNR	Relatif à l'avenir de site de Coq de la Forêt	VERSI	Adopté	7-juin-17													X		
		1	50	164	GEF	BOUTAULT, BRIDIER, SOUYRIS, BELLARD	VNR	relatif à l'application de la loi DALO	BROSSAT	Adopté (moyens)	6-juin-17													X		
		5	51		NI	SIMONNET	VNR	relatif à la prise en compte de la loi "DALO"	BROSSAT	Retenue (sans préavis)	6-juin-17															
		1	52		LR	GOUJON, LAMOUR, COURVOIS, BUFFETEAU	VNR	relatif aux emplacements immobiliers situés dans l'ancien quartier de la Porte Brancion (15e)	BROSSAT	Rejeté	6-juin-17															
		5	52bis	165	Exécutif		VNR	En réponse au V52.	BROSSAT	Adopté	6-juin-17														X	
		5	53				VNR	relatif à la réalisation de logements PLS dans le 16e.	BROSSAT	Retenue (sans préavis)	7-juin-17															
			54	166	PCF-FG	BONNET-OUALALDI	V	2017 DUE 27	relatif à la concertation	MISSIKA	Adopté (moyens)	7-juin-17														
			55					2017 EU 37		MISSIKA	Adopté	7-juin-17			X							X	X			
			55					2017 SG 2G		MISSIKA	Adopté	7-juin-17														
		5	55		GEF	BOUTAULT, BRIDIER, MOREL, CONFASSOT, BELLARD, SOUYRIS, GLEIZES	VNR	relatif au projet EmapCity	MISSIKA	Rejeté	7-juin-17				X		X		X		X	X				
		1	56		PCF-FG	AQQA, BONNET-OUALALDI	VNR	relatif à la fermeture des agences d'assurances (15e)	MISSIKA	Rejeté	7-juin-17			X		X		X		X		X				
		3	57		LR	SAINT-ETIENNE	VNR	relatif au stade de Montesson (11e)	MISSIKA	Rejeté	7-juin-17	X		X	X		X									
		5	64	167	Exécutif		VNR	relatif à la mise en œuvre de l'Appel à Projets "Mairie" "Mobilier Place 2 - Les Ombres de Paris"	MISSIKA	Adopté (moyens)	7-juin-17															
		6	58	168	LR	KUSTER, BOUGERET	V	2017 DASCO 10	relatif à l'ouverture d'une classe de petite section	CORDEBARD	Adopté (moyens)	7-juin-17														
			59	169	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OUALALDI	VNR	2017 DASCO 11	relatif à la construction de nouveaux logements (11e)	CORDEBARD	Adopté	7-juin-17										X		X		

Cant. de dijon	Cant. ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Eks	A. V. Vars, L.R.	N° d'ED	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendance		Socialiste et Appareillés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
6	6	60	170	GEF, PCF-FG, SOCA	SOLANS, RONE, GAILLANNE, INTU, DAGNAUD, NOUËMAN	VNR		référé aux heures de l'école maternelle de 28-30, rue d'Anversvillars (19e)	CORDEBARD	Adopté (unanim)	7 juin-17														
6	6	61		NI	SIMONNET	VNR		référé au dispositif d'inscriptions en cours de licence	CORDEBARD	Rejeté	7 juin-17										X			X	